

PALÉOGRAPHIE MUSICALE

V

p. 1-200
planches 1-270 (ou 1-17)

PALÉOGRAPHIE MUSICALE

LES PRINCIPAUX

MANUSCRITS DE CHANT

GRÉGORIEN, AMBROSIEN, MOZARABE, GALLICAN

PUBLIÉS EN FAC-SIMILÉS PHOTOTYPIQUES

PAR LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES

V



SOLESMES

IMPRIMERIE SAINT-PIERRE

1896

ABBATI VIGILANTISSIMO

DD. PAULO HENRICO DELATTE

QUEM PATRI AVO MAJORIBUS SPECTATISSIMIS

VIRTUTE PAREM

DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS DIVINITUS DATUM

STUDIORUM OPTIMORUM ET AVITÆ DOCTRINÆ

TUTOREM AC VINDICEM

PROSPERI PASCHALIS GUÉRANGER

FILII GLORIANTUR

CUJUS PRÆCLARA ADMINISTRATIONE

TUTA RELIGIO

PAX FRATRUM ET TRANQUILLA LIBERTAS CONSTITUTA

DOMUS DEI DIGNITAS ET SACRI ORDINIS SPLENDOR

REVIXIT

SANCTI PETRI DE SOLESMIS

CONGREGATIONEM

MONASTERIUM CLAUSTRA STUDIUM

SUPRA FIRMAM PETRAM

ÆDIFICANTI SUSTINENTI AMPLIFICANTI

INGENIO DOCTRINA MUNIFICENTIA

CULTU NOVO ILLUSTRANTI

ET IN SPLENDIDIOREM FORMAM RESTITUENTI

CUJUS EXCITATUS AUCTORITATE

VII ABHINC ANNIS OPUS SUSCEPTUM

ANDREAS MOCQUEREAU O. S. B.

SANCTI PETRI DE SOLESMIS FRATRIBUS

OPEM CONFERENTIBUS

GRATANTER DEVOTE FIDELITER

D. D. D.

ANTIPHONARIUM AMBROSIANUM

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(XIIe SIÈCLE)

CODEX ADDITIONAL 34 209

L'ANTIPHONAIRE AMBROSIEN

AVANT-PROPOS

L'Antiphonaire ambrosien du British Museum, dont nous entreprenons la publication, n'est pas tout-à-fait inconnu aux premiers souscripteurs de la *Paléographie musicale*. Dès le début de notre œuvre, quatre pages (planches I & XV) avaient été empruntées à ce manuscrit (1), le plus ancien probablement de tous ceux où se conserve la tradition du chant milanais. En ce temps là, du moins à notre connaissance, il n'en était pas de plus ancien, & depuis lors nous n'avons pas réussi, malgré toutes nos recherches, à en découvrir un autre plus recommandable à ce point de vue. En existe-t-il même un seul? L'histoire des

(1) Notre document appartenait alors à l'Antiquariat de M. Ludwig Rosenthal, à Munich. Il avait été mis spontanément à notre disposition pour nos études & au besoin pour notre publication. Nous avons une dette de reconnaissance à cet égard pour la courtoisie même & surtout pour la durée de la communication. Nous tenons à en donner ici publiquement à M. Ludwig Rosenthal le témoignage le plus sincère & le plus vivement senti.

Nous devons à cette circonstance d'avoir pu prendre une copie figurée, qui permet de suppléer, sur plusieurs points, à l'insuffisance de la reproduction photographique, notamment au bas de quelques pages, où le texte, déjà sur le point d'être effacé, quand nous l'avions sous les yeux, a depuis complètement disparu.

Dom Ambroise Kienle, qui avait été favorisé par M. Rosenthal d'une communication semblable, a déjà fait connaître en Allemagne le manuscrit Londonien, avant son acquisition par le British Museum. Son mémoire : *Ueber ambrosianische Liturgie und ambrosianischen Gesang* parut en 1884, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden, de Raigern ;* Würzburg & Wien. 1884 ; V Jahrgang I Band. Heft. 2, p. 346. — II Band. Heft. 4, p. 340.

C'est pour nous un devoir de reconnaissance en même temps qu'un véritable plaisir de remercier, publiquement aussi, M. le Conservateur du département des manuscrits au British Museum de l'extrême intérêt qu'il a bien voulu vouer à notre entreprise, au point de nous prodiguer jusqu'aux limites du possible, aussi bien qu'à notre photographe, des facilités que nous n'aurions jamais osé même solliciter.

incendies réitérés (1) infligés à la ville de Milan dans le cours des siècles ne permet guère de l'espérer. N'étaient, à côté de cette circonstance qui n'explique malheureusement que trop bien l'absence de documents premiers, n'étaient, disons-nous, quelques lignes de l'*Exsultet* notées en neumes *in campo aperto* dans un *Manuale* du x-xi[e] siècle (2), on en viendrait parfois à se demander si les Milanais ont jamais connu la notation sans portée musicale. Nous donnons en entier ce morceau & peut-être donnerons-nous plus tard d'autres spécimens empruntés à des Lectionnaires, où les conclusions récitatives notées par le même procédé achèveraient, s'il en était besoin, d'écarter tout doute à cet égard.

S'il faut l'avouer, nous aurions attendu volontiers quelque temps encore, soit la bonne fortune inespérée d'un meilleur exemplaire, ou plutôt d'un exemplaire plus archaïque en même temps que plus intégral, soit la pleine maturité de nos études sur les diverses questions soulevées par le répertoire milanais. Mais outre que le *Codex Britannicus* est hors de pair &, croyons-nous, irréprochable, ce serait une utopie que de courir la chance absolument improbable d'une découverte qui nous livrerait un manuscrit antérieur à Guy d'Arezzo.

L'occasion du prochain centenaire de saint Ambroise nous détermine à ne pas différer davantage une publication devenue désormais, sous une forme ou sous une autre, inévitable. L'Antiphonaire décoré, comme la liturgie milanaise, du nom de saint Ambroise, ne saurait prendre rang plus à propos dans les collections scientifiques, & la *Paléographie musicale* est véritablement tenue d'apporter, dans cette circonstance, une contribution de ce genre aux travaux préparés en l'honneur du grand évêque.

Il y a néanmoins ici plus qu'une nécessité de circonstance ou de sentiment. Le programme de notre enquête, on le sait, devait amener tôt ou tard la déposition du témoin qui se présente aujourd'hui. On a pu constater dans les quatre volumes précédents l'iden-

(1) VIII Idus. Anno Domini MCV secundus ignis Mediolani. (*Calend. Sitonianum, apud* MURATORI, *Rerum Italic. Script.*, t. II, part. 2, p. 1028 & suiv.) IV Idus. MCD. Fuit ignis Rogerii. (*Calend. sancti Georgii, ibid.*) XVI Kal. Tertius ignis Mediolani (*Id. ibid.*) C'est toute une histoire en effet que celle des destructions de Milan par le feu. Il faut voir là-dessus ce que rapporte GIULINI dans ses *Memorie spettanti alla storia &c... della Citta... di Milano,* t. IV, 144 & suiv., 153 & suiv., 184 & suiv., 495 & suiv., 510 & suiv.; t. V, 189-462; t. VI, 211; t. VII, 57 & suiv.; t. VIII, 478, &c. Bornons-nous à deux citations. Voici comment s'explique le chroniqueur GALVANEUS A FLAMMA dans son *Manipulus florum.*

In MCIV fuit unus magnus ignis in Mediolano qui totam civitatem combussit, & ista fuit destructio istius civitatis *sexta decima.* Rehædificata civitate ex ligneis & pallearibus domibus statutum fuit, quod nullus accenderet ignem in domo, flante vento, & tunc lampadibus ecclexiarum ignis conservabatur. Quidam de Vincemaris, nuptias facere satagens, ignem occulte in domo succensit, qui totam civitatem *XVII vice* destruxit. Ex hoc omnes de Vincemaris exbaniti fuerunt ad perpetuum exillium; unde nunquam de cetero bene civitatem habitaverunt. Et in MCV in civitate fuit ignis maximus qui dicitur ignis Rogerii die 7 octobris, qui domos & palatia multa combussit, ubi est sciendum quod civitas Mediolani, propter multas destructiones, non erat interius muratis domibus hædificata, sed ex paleis & cratibus quam plurimum composita. Unde si ignis in una domo succendebatur, tota civitas comburebatur (GIULINI, l. c. IV, 513...)

LANDULPHE junior (cap. XIII) : Quis potest enarrare combustiones, desolationes, abominationes quæ combusserunt & desolaveruut Mediolanum & regnum & ipsum sacerdotium ex tempore quo lex presbyteri Liprandi venit in ambiguum? Etenim ut taceam combustiones quæ perturbaverunt & perturbant Mediolanum, &c.

(2) *Bibliotheca ambrosiana.* T. 103 Sup. Nous publierons bientôt ce manuscrit.

tité, sans contredit extraordinaire, des manuscrits neumatiques grégoriens, à travers les âges, à toutes les distances, sous toutes les formes calligraphiques. C'est fort bien. Il reste toutefois à entendre une voix non pas discordante, mais une autre voix, une voix nouvelle. L'Antiphonaire ambrosien nous transporte précisément dans un milieu, où, perpétuellement en relation avec les formules liturgiques & mélodiques grégoriennes, nous demeurons cependant, & cela systématiquement, sur le point d'être en coïncidence, sans presque jamais dépasser les limites d'une ressemblance plus ou moins accusée, mais incontestable. C'est surtout le caractère systématique de cette *dissemblance parallèle,* si l'on peut ainsi dire, qui est de nature à piquer la curiosité & à provoquer toute espèce de comparaisons & d'observations, d'où peuvent sortir des résultats historiques inattendus & peut-être des découvertes extrêmement précieuses.

Il est surprenant que l'attention se soit si peu portée de ce côté. Au fait, y a-t-il réellement lieu de s'en étonner? Il fallait jusqu'à présent une bonne volonté peu commune pour s'occuper d'une liturgie & d'un chant que les Milanais semblaient avoir pris à tâche de tenir à l'abri des regards étrangers. A la rigueur, & à condition de renoncer à toute prétention archéologique, le *texte* du Missel & du Bréviaire en usage de nos jours pouvait renseigner provisoirement un curieux ordinaire, peu en peine d'interroger l'état des choses aussi près que possible des origines. Il n'en allait pas ainsi pour l'Antiphonaire. La satisfaction même de cette curiosité élémentaire était refusée à quiconque n'était pas en mesure de se transporter dans une des paroisses du Milanais, assez heureuses pour posséder à leur usage le répertoire manuscrit complet. D'édition, point. On citera l'un ou l'autre extrait de ce répertoire qui ont pu être imprimés à diverses époques pour des usages plus ou moins restreints ou portatifs ; on ne citera pas une seule édition typographique complète (1).

En somme l'unique monument qui nous eût fait connaître jusqu'ici, d'une façon documentaire, la liturgie ambrosienne, c'était l'*Ordo* de Berold, du XII[e] siècle. Cet *Ordo* fut publié pour la première fois, assez négligemment du reste, par Muratori (2). Un jeune érudit milanais, le D[r] don Marco Magistretti, en donnait récemment une édition scientifique, illustrée de notes excellentes, riches surtout d'extraits complémentaires, puisés à diverses sources similaires peu abordables (3).

(1) Quant aux bibliothèques publiques de l'Europe, ou aurait bientôt fait le compte de celles qui en possèdent un manuscrit quelconque. En France, à part deux ou trois bibliothèques privées, nous ne pensons pas qu'il s'en trouve un seul. La Bibliothèque Nationale elle-même en était dépourvue naguère encore. Le manuscrit de l'Arsenal n'est ni un Antiphonaire, ni un manuel.

Nous ne considérons pas comme édités, cela va de soi, des documents tirés au nombre d'exemplaires strictement suffisant pour la distribution qu'on en fait à ses intimes. Tel *Il rotolo opistografo del Principe Antonio Pio di Savoia,* du docteur Ceriani, dont la partie liturgique ne se trouve que là. C'est du reste un recueil d'oraisons du type romain. Tels sont encore les quelques feuillets de *l'Antiphonarium Ambrosianum vetus,* imprimés *s. l. n. d.* par le même savant & cités par WARREN dans sa récente édition de l'Antiphonaire de Bangor.

(2) MURATORI, *Antiq. Ital. Med. ævi,* t. IV, dissertat. 57, col. 833-940.

(3) BEROLDUS, *sive Eccles. Ambr. Mediol. Kalend. et Ordines sæc.* XII ; Mediolani. J. Giovanola, 1894.

Si l'on joint à cela le *Sacramentarium triplex* publié par Gerbert (1), où se trouvent de temps en temps des pièces ambrosiennes mêlées à des pièces gélasiennes & grégoriennes, on aura l'état complet des publications documentaires de la liturgie de Milan. Il ne saurait être ici question du recueil de Pamélius (2), d'où procède l'*Ordo Missæ* de Daniel (3). Personne ne consentira plus à prendre ce fâcheux & trop personnel système de mosaïque pour un monument réel, quand on aura sous les yeux le véritable Sacramentaire dont le savant préfet de l'Ambrosienne, don Ceriani, nous donnera tôt ou tard, il faut l'espérer, l'édition scientifique & magistrale à laquelle il travaille depuis plus de vingt ans, ou même simplement la copie du manuscrit que nous préparons en ce moment pour notre *Auctarium* de Migne (4).

On le voit, il n'existe encore pour Milan aucun travail comparable à ceux qui, depuis trois siècles, ont exhumé & publié les anciens monuments de toutes les autres liturgies latines, léonienne, gélasienne, gallicane, celtique, mozarabe.

Si donc il fallait s'étonner ici d'une chose, c'est bien plutôt d'un pareil retard des savants milanais. Il n'en manquait pas dans le collège des docteurs de l'Ambrosienne & ailleurs, qui étaient dans des conditions idéales d'érudition, de facilité de travail & de compétence-née, pourrait-on dire (5). Comment un Bugati, par exemple, si curieux des sources & si apte, par les habitudes précises & rigoureuses de son esprit, à entreprendre ce genre de publication, comment un Saxi, un Mazzuchelli, un Giulini & tant d'autres, n'ont-ils jamais doté l'érudition chrétienne de monuments que leur Église, plus peut-être qu'aucune autre, était en droit de produire avec fierté? Le fait est d'autant plus curieux qu'à maintes reprises le public savant fut avisé qu'il se préparait quelque chose. Ainsi, dès le milieu du siècle dernier, Irico, docteur de l'Ambrosienne, parlant d'un Missel du IXe siècle & peut-être, disait-il, du VIIIe, qui se trouvait alors en la possession personnelle de son préfet, Saxi, finissait par

(1) MARTIN GERBERT, *Monumenta vet. lit. Alem.*, pars I., typis San-Blasianis, 1777.

(2) PAMÉLIUS, *Liturgica Latinorum*, t. I; p. 293 à 357, Cologne, 1571. Cf. la 11e p. de la préface.

(3) DANIEL, *Codex liturgicus Eccl. Univ.*, t. I. cap. 2.

(4) C'est le titre, classique du reste en ces matières, sous lequel nous travaillons à compléter les Patrologies de Migne & à les mettre au courant des publications postérieures.

(5) Il doit être bien entendu que cette remarque est toute rétrospective. Nous devons donc ici protester d'avance contre une interprétation de nos paroles qui nous prêterait l'injustice & le mauvais goût de rendre responsables de cet état de choses les docteurs actuels de l'Ambrosienne. Le monde savant leur est trop redevable des plus signalés services pour qu'il puisse venir à la pensée de qui que ce soit de leur demander de faire face à tout à la fois. Nommer le docteur Ceriani, c'est tout de suite éveiller l'idée d'une réputation d'orientaliste hors ligne. Quant au docteur Mercati, sa belle découverte des *Hexaples palimpsestes d'Origène* est de date trop récente, pour qu'il soit nécessaire de rappeler à quels travaux absorbants & méritoires il est voué, aussi bien que le docteur Ratti, qui, non content de suffire seul à l'énorme tâche de ses *Acta Mediolanensis Ecclesiæ*, trouve encore le temps, aussi bien que ses deux collègues, de faire à tous les étrangers, de quelque langue qu'ils soient, l'accueil le plus serviable & le plus sympathique. Nous sommes heureux de leur exprimer publiquement ici notre reconnaissance pour la cordiale fraternité avec laquelle ils nous ont traités pendant notre long séjour. Ils ont du reste été les premiers à encourager chaleureusement notre publication des monuments de la Liturgie ambrosienne. A leurs yeux, sans doute, le domaine liturgique est un bien de famille chez les fils de dom Guéranger, &, somme toute, en passant des Cénomans de la Cisalpine chez ceux de la Transalpine, la liturgie de Milan demeure encore chez elle.

cette belle promesse : *Alia quædam hujus generis exhibet codex clarissimi Saxii quæ tunc promenda in lucem reservamus, cum typis trademus quæ de ambrosiana liturgia jubente Emo Cardinali et Archiepiscopo Joseph Puteobonello conscribimus* (1).

Plus tard c'est Giulini qui s'exprime ainsi : *In quest' ampia messe (del rito nostro ambrosiano) ha gia posta la falce un valoroso scrittore, da cui del aspettare il publico d'essere pienamente istrutto sopra cosi importante argomento* (2).

C'étaient là des promesses très alléchantes. D'autres n'ont pas manqué. Le public attend encore.

Se tromperait-on beaucoup si l'on attribuait toutes ces faillites à un souci trop vif de ne produire que des chefs-d'œuvre? C'était à coup sûr une préoccupation louable, mais les travailleurs n'en demandaient pas tant. Ils auraient donné volontiers toutes les dissertations de Fumagalli (3) par exemple, & même les savants redressements de Mazzuchelli, pour de simples, mais bonnes & fidèles copies, livrées à l'impression & au public, des pièces elles-mêmes du dossier.

Nous ne prétendons guère faire davantage aujourd'hui. Persuadés qu'on nous saura gré d'aller sans plus de retard au plus pressé, nous n'avons d'autre ambition pour le moment que de jeter enfin dans la circulation chacun de ces manuscrits élémentaires, sur lesquels il sera toujours trop facile de disserter à perte de vue & à peu près sans résultat, tant qu'on ne les aura pas placés sous les yeux & mis à la disposition des hommes compétents ou cherchant à le devenir.

En même temps que nous versons au dossier de la *Paléographie musicale*, la pièce qui lui revient de plein droit, le codex neumatique de la liturgie ambrosienne, nous préparons pour l'*Auctarium* de la Patrologie de Migne, la série complète des autres livres liturgiques milanais : Manuale, Sacramentaire, Psautier, Lectionnaire, Evangéliaire, Homiliaire, &c.

Ainsi tous seront à même d'étudier à leurs vraies sources des questions qui seraient, croyons-nous, infiniment plus avancées à l'heure actuelle, si on en avait réuni plus tôt les éléments pour les examiner en eux-mêmes & dans leurs relations.

Sans aller plus loin que le champ de la *Paléographie musicale*, qui sait si le répertoire milanais analysé suivant la méthode comparative ne va pas nous livrer le secret de la composition même de notre répertoire romain? Qui sait si nous n'allons pas dégager là le type primitif ou, du moins, quantité de faits antérieurs à la codification, à la centonisation de notre Antiphonaire, & reconnaître le caractère de la loi musicale, qui aurait guidé la main du centonisateur dans les ressemblances maintenues, aussi bien que dans les modifications systématiques imposées à ses modèles. Mais n'anticipons pas. C'est ici une pure question d'ar-

(1) J. A. Iricus, *Sacrosanctus Evangeliorum Codex S. Eusebii Magni*, (Verceil), t. I. préface, p. XLII. Mediolani, 1748.

(2) Giulini, *op. laud.*, part. I. Milano, 1760, avant-dernière page de la préface.

(3) Fumagalli, *Delle Antichità longobardo-milanesi;* Milan. 1792-1793, tout le troisième volume. Cf. *Osservazioni di Pietro Mazzuchelli Prefetto del collegio e della biblioteca ambrosiana intorno al saggio storico critico sopra il Rito ambrosiano contenuto*, &c. Milano, 1828, in-4°.

chéologie dans sa première période, la période des fouilles & des coups de pioche. Il s'agit de considérer la chose sous toutes ses faces. Il convient surtout de procéder lentement, en tâtonnant, jusqu'à ce que des observations minutieuses, réitérées, nous aient mis en possession de résultats certains & inébranlables. C'est par conséquent une affaire à traiter l'esprit entièrement libre de parti pris, largement ouvert à l'hospitalité des hypothèses même les plus contradictoires. C'est précisément par des essais entrepris prudemment, cela va sans dire, & l'œil toujours ouvert, mais sans trop savoir où l'on aboutira, sans volonté préconçue d'assujettir les faits aux conjectures, qu'on arrive le plus sûrement à la vérité dans ces matières.

L'entreprise en vaut la peine. Les origines & les rapports du chant milanais & du chant romain une fois déterminés, est-il besoin de faire remarquer qu'une lumière très vive se trouve projetée du même coup sur les formes & les formules liturgiques elles-mêmes ? C'est une contribution très neuve & très féconde apportée à la solution de plusieurs problèmes pendants.

Combien aussi de points d'interrogation peuvent surgir au jour le jour, au fur & à mesure que le déblaiement du terrain met à découvert des éléments nouveaux.

Nous avons précisément sous la main un des exemples peut-être les plus curieux & les plus intéressants de ces problèmes inopinés. Il s'agit d'expliquer l'origine de la double concordance d'une pièce ambrosienne, avec un thème bysantin & un thème romain. Il n'y a pas si longtemps que le thème bysantin dormait encore enseveli dans les bibliothèques. Le cardinal Pitra, qui l'en a tiré, n'a pas songé, chose extraordinaire de sa part, au rapprochement que nous allons dire. Nul doute sans cela qu'il n'eût ouvert les aperçus les plus originaux sur un fait qui ne laisse pas, nous le répétons, que de retenir assez vivement l'attention.

Il s'agit d'un répons de la semaine sainte, qu'on trouvera f° 122 recto (1) de notre *Codex Britannicus,* au cours des matines de la sixième férie *in Authentica.* Ce même répons existait autrefois dans les livres de chœur romains. On peut le lire dans Tommasi, au tome IV de ses œuvres, p. 91, édition Vezzozi *(Responsoriale et Antiphonarium Romanæ Ecclesiæ)* (2).

Comme il ne faut rien négliger, ajoutons que l'Antiphonaire de Compiègne (IX-X[e] siècle) en donne seulement les premiers mots, & cela le samedi saint, & sous la rubrique d'un verset du répons précédent (3).

Mais la coïncidence incontestablement la plus intéressante est celle d'un cantique acros-

(1) P. 243 de notre reproduction.

(2) D'après M. l'abbé BATIFFOL qui le reproduit, p. 113 de son histoire du Bréviaire Romain, il était au nombre de « ces admirables répons dont Amalaire dit expressément qu'ils sont l'œuvre des maîtres de l'Eglise Romaine : *Composita sunt a magistris sanctæ romanæ Ecclesiæ.* » (p. 111). D'après le même auteur (ibid. p. 112), l'office du vendredi saint auquel appartient ce répons serait « sûrement une pure création romaine ». On va voir s'il est possible de s'en rapporter sur ce point à Amalaire, en admettant qu'il ait voulu dire cela, ce qui n'est pas démontré.

(3) MIGNE, *Patrolog. lat.,* t. 78, col. 768, ou bien *opera S. Gregorii,* (édit. de 1705) t. III, col. 783.

tiche du mélode Romanus. Ce cantique, dans le recueil de *Condacia* de Turin qui l'a fourni au cardinal Pitra, est affecté au vendredi saint sous ce titre : Κοντάκιον τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ ς', εἰς τὸ πάθος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ εἰς τοὺς θρήνους τῆς θεοτόκου, φέρον ἀκροστιχίδα· τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ. (1).

Il se compose de 385 vers, dont 7 réservés au *proœmium* ou *antistrophe*, les 378 autres répartis 21 par 21, en 18 tropaires ou strophes commençant chacune par l'une des lettres de l'acrostiche τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ. C'est ainsi que l'*humble Romanus* signait ses compositions. Notre rapprochement porte principalement sur le quatrième tropaire. Mais avant d'en disposer le texte parallèlement à celui du répons ambrosien & du répons romain, nous croyons utile de rapporter également l'antistrophe & le premier οἶκος ou deuxième tropaire. L'un & l'autre contiennent des éléments qui se retrouvent dans les pièces latines.

	I.	I.
	Τὸν δι' ἡμᾶς σταυρωθέντα,	Pro nobis crucifixum,
	δεῦτε πάντες, ὑμνήσωμεν.	venite omnes, celebremus.
	Αὐτὸν γὰρ κατεῖδεν Μαρία	Ipsum enim vidit Maria
	ἐπὶ ξύλου, καὶ ἔλεγεν·	affixum ligno, & aiebat :
	Εἰ καὶ σταυρὸν ὑπομένεις,	« Tametsi crucem sustineas,
	σὺ ὑπάρχεις	« tu es manifeste
	ὁ υἱὸς καὶ Θεός μου.	« filius ac Deus meus. »
	II.	II.
1.	Τὸν ἴδιον ἄρνα	Suum ipsius agnellum
2.	ἀμνὰς θεωροῦσα	ut agna aspexit
3.	πρὸς σφαγὴν ἑλκόμενον	ad cædem raptatum,
4.	ἠκολούθει Μαρία,	Maria sequebatur,
5.	τρυχομένη,	mœrore confecta,
6.	μεθ' ἑτέρων γυναικῶν,	cum cæteris mulieribus,
7.	ταῦτα βοῶσα·	hæc lamenta edens :
8.	Ποῦ πορεύῃ, τέκνον ;	« Quo vadis, fili?
9.	τίνος χάριν τὸν ταχὺν	« cur præcipitem
10.	νῦν τελεῖς δρόμον ;	« nunc cursum agis?
11.	Μὴ ἕτερος γάμος	« an forte aliæ sunt nuptiæ
12.	πάλιν ἐστὶν ἐν Κανᾶ,	« iterum in Cana,
13.	κἀκεῖ νυνὶ σπεύδεις,	« & huc properas,
14.	ἵν' ἐξ ὕδατος αὐτοῖς	« ut ex aqua illis
15.	οἶνον ποιήσῃς ;	« vinum facias?
16.	συνέλθω σοι, τέκνον,	« tene comiter, fili,
17.	ἢ μείνω σε μᾶλλον ;	« an te exspectem potius?
18.	δός μοι λόγον, Λόγε,	« Da verbum mihi, o Verbum,
19.	μὴ σιγῶν παρέλθῃς με,	« ne silentio me prætermittas,
20.	ὁ ἁγνὴν τηρήσας με,	« qui castam servasti me,
21.	ὁ υἱὸς καὶ Θεός μου.	« filius ac Deus meus. »

(1) *Analecta Sacra Spicilegio Solesmensi parata edidit* J. B. Pitra, t. I, p. 101 ; Paris, Jouby & Roger, 1876. in-4°.

III.

Οὐκ ἤλπιζον, τέκνον,
&c.

	IV.	IV.	℟. GRÉGORIEN.	℟. AMBROSIEN.
1.	Ὑπάγεις, ὦ σπλάγχνον,	« Pergis, o viscera mea,	℟. Vadis propitiatus (1)	℟. Vadis propitiator
2.	πρὸς ἄδικον φόνον,	« ad injustam necem,	ad immolandum pro omnibus:	ad immolandum pro omnibus:
3.	καὶ οὐδεὶς σοι συναλγεῖ.	« ac nemo tibi condolet.		
4.	Οὐ συνέρχεται Πέτρος,	« Non comitatur Petrus,	non tibi occurrit Petrus,	non tibi occurrit Petrus,
5.	ὁ εἰπών σοι·	« qui tibi dixit :	qui dicebat	qui dicebat :
6.	Οὐκ ἀρνοῦμαί σέ ποτε,	« Non te negabo unquam,		
7.	κἂν ἀποθνήσκω.	« etiamsi moriar !	mori tecum ;	Pro te moriar.
8.	Θωμᾶς ἔλιπέ σε,	« Thomas te reliquit,	reliquit te Thomas	Reliquit te Thomas
9.	ὁ βοήσας· Μετὰ σοῦ	« cum clamaverit : Tecum	qui aiebat :	qui clamabat dicens :
10.	θάνωμεν πάντες·	« moriamur omnes !	Omnes cum eo moriamur.	Omnes cum eo moriamur.
11.	Οἱ ἄλλοι δὲ πάντες,	« Et cæteri omnes,		
12.	οἱ οἰκεῖοι καὶ υἱοί,	« domestici tui & filii,		
13.	οἱ μέλλοντες κρῖναι	« judicaturi		
14.	τὰς σου δώδεκα φυλάς,	« tuas duodecim tribus,		
15.	ποῦ εἰσιν ἄρτι;	« ubinam sunt modo ?		
16.	οὐδεὶς ἐκ τῶν πάντων,	« Omnium ne unus quidem,	* Et ne ullus ex illis,	* Et nullus de illis (1),
17.	ἀλλ' εἷς ὑπὲρ πάντων	« at tu tantum pro universis	sed tu	sed tu
18.	θνήσκεις, τέκνον, μόνος,	« moreris solus, fili,	solus duceris,	solus duceris,
19.	ἀνθ' ὧν πάντας ἔσωσας,	« propterea quod omnes salvasti,		
20.	ἀνθ' ὧν πᾶσιν ἤρεσας,	« propterea quod satis pro om- « nibus fecisti,		
			qui castam me conservasti, (2)	qui immaculatam me conservasti,
21.	ὁ υἱὸς καὶ Θεός μου.	« filius ac Deus meus. »	Filius & Deus meus	Filius & Deus meus.
			℣. Promittentes tecum in carcerem & in mortem ire, relicto te fugerunt. * Et ne. ℟. Vadis propitiatus.	℣. Venite & videte Deum & hominem pendentem in cruce. * Et nullus.

(1) *alias* : propitiator.
(2) *alias* : confortasti.

(1) *alias* : ipsis.

Si l'on compare entre elles les deux pièces latines, on voit qu'elles sont semblables presque entièrement dans le corps du répons, & totalement différentes dans le verset. La similitude du corps du répons n'exclut cependant pas des variantes, qu'il est d'ailleurs impossible d'imputer à la distraction d'un copiste. Ainsi :

ligne 7 : l'Ambrosien nous donne PRO TE *moriar,* au lieu de *mori* TECUM.
ligne 9 : — — — *qui clamabat dicens,* au lieu de *qui aiebat.*
ligne 20 *bis* : — — — *qui* IMMACULATAM *me conservasti,* au lieu de *qui castam me conservasti.*

On peut négliger la variante de la ligne 16 : *Et nullus de illis,* au lieu de *et ne ullus ex illis.*

Mais pour les trois autres, la construction même de la mélodie nous avertit qu'elles sont bien contemporaines, ici & là, de leur adaptation au chant.

A considérer ces différences indépendamment du tropaire auquel nous avons rapporté les deux pièces latines, on serait déjà incliné, à priori, à voir dans la nature de leurs variantes, une différence originelle de traduction d'un même texte grec.

D'où cette conséquence que les deux versions seraient indépendantes l'une de l'autre.

Mais il reste à comparer les deux versions latines d'une part, & notre tropaire d'autre part. Voyons quel résultat va nous donner cette comparaison.

L'Ambrosien & le Romain sont d'accord pour n'emprunter à ce tropaire que 12 vers sur 21 ; d'accord pour emprunter les mêmes vers, c'est-à-dire, non plus seulement sur le nombre, mais sur le choix ; d'accord pour emprunter au premier tropaire son 20e vers ὁ ἁγνὴν τηρήσας με, *qui castam me conservasti,* & le réunir à l'*ephymnium :* ὁ υἱὸς καὶ θεός μου ; d'accord enfin sur les écarts & les directions de la traduction. Ainsi, au lieu de TECUM *moriamur omnes,* du grec, les deux latins ont *omnes* CUM EO *moriamur* (la 3e personne au lieu de la 2e) ; — au lieu de *non* COMITATUR, συνέρχεται, *Petrus,* les deux latins ont *non tibi* OCCURRIT *Petrus ;* — au lieu de *qui tibi dixit : Non te negabo unquam etiamsi moriar,* les deux latins suppriment l'idée du reniement pour aller droit à celle de la mort : *qui dicebat mori tecum* (G) *qui dicebat : Pro te moriar* (A) ; — au vers 16, ἐκ τῶν πάντων est simplement rendu par *ex illis* ; — aux vers 17 & 18, la pensée se contracte encore & prend une autre forme. Au lieu de *sed unus pro cunctis moreris, fili, solus,* les deux latins se contentent de, *sed tu solus duceris.* — En revanche, la pensée supprimée ici & dans les deux vers suivants se retrouve, chez les deux latins, équivalemment reportée ou plutôt fondue dans les deux premiers vers, où, du reste, on ne peut relever qu'un rapport imparfait aux deux vers grecs correspondants.

Quant aux versets des deux répons, après avoir accusé leur dissemblance réciproque, il faut encore constater qu'ils ne se rencontrent pas dans le grec, du moins le ℣. grégorien ; car, pour l'Ambrosien, on serait tenté d'en apercevoir quelque chose dans l'antistrophe τὸν δι' ἡμᾶς σταυρωθέντα · δεῦτε πάντες, ὑμνήσωμεν, *venite* & *videte* (Deum & hominem) *pendentem in cruce.*

Au reste, on pourrait prouver par d'autres exemples que, dans les translations directes même les plus indéniables, l'emprunteur demeure, en somme, assez libre de prendre & de laisser, de substituer un mot à un autre, &c. Par exemple, qu'on compare l'*Ingressa* suivante empruntée à notre Antiphonaire ambrosien fo 21ro (1), avec le 2e *Idiomèle* de la doxologie des *Stichères* du cantique *Benedictus,* au 24 juin (*Ménées,* éd. de Venise, 1843, juin, p. 89).

Ce parallèle appellerait naturellement plusieurs observations. Mais nous aurons à revenir sur toutes ces choses, qui sont données ici simplement pour jeter immédiatement les esprits *in medias res.* Nous nous bornons à signaler par des soulignements les écarts entre les deux textes.

(1) Page 41 de la reproduction phototypique.

Videsne Elisabeth	Βλέπε τὴν Ἐλισάβετ,
cum Dei Genitrice Maria	πρὸς τὴν Παρθένον Μαριὰμ
disputantem :	διαλεγομένην·
« Quid ad me venisti,	Τί παραγέγονας πρός με,
« Mater Domini mei.	ἡ Μήτηρ τοῦ Κυρίου μου;
« Si enim scirem,	
« in tuum venirem occursum.	
« Tu enim regnatorem portas,	σὺ Βασιλέα βαστάζεις,
« & ego prophetam ;	κἀγὼ στρατιώτην·
« tu legem dantem,	σὺ τὸν νομοδότην
« & ego legem accipientem ;	κἀγὼ τὸν νομοθέτην·
« tu Verbum,	σὺ τὸν Λόγον,
« & ego vocem	κἀγὼ τὴν φωνήν,
« proclamantis	τὴν κηρύξασαν
« adventum Salvatoris. »	τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

Résumons & rassemblons les faits & voyons quelles conclusions on peut en faire sortir.

1° Les variantes constatées entre les deux textes latins sont d'une nature telle qu'on croirait y voir la preuve de leur indépendance mutuelle, mais aussi de leur dépendance d'une source commune, traduite différemment.

2° Si leurs versets n'étaient pas dissemblables, on pourrait accueillir une autre conjecture, celle d'une tradition orale inexactement conservée dans l'un ou l'autre cas, sinon dans les deux cas.

3° D'autre part, mis en rapport avec le tropaire, Ὑπάγεις, ὦ σπλάγχνον, nos deux répons sont tellement parallèles entre eux dans leurs emprunts comme dans leurs exclusions, qu'on est nécessairement amené à abandonner les deux premières hypothèses pour en envisager une troisième, celle d'une seule traduction faite primitivement sur le grec, & dont l'un des deux textes latins aurait été postérieurement, on ne voit pas trop pourquoi par exemple, une modification.

4° Mais la différence des versets & la nature même assez libre & capricieuse des rapports de nos deux répons avec le tropaire de Romanus nous obligent à ne pas rejeter non plus une quatrième supposition qui verrait dans l'œuvre même de Romanus, au cas présent, une paraphrase, un développement poétique d'un texte antérieur, tel que serait un passage d'un évangile apocryphe perdu.

Il est peut-être à propos de signaler ici un rapprochement établi par le cardinal Pitra & qui donnerait quelque vraisemblance à cette pensée. On trouve les vers 8 à 19 du premier tropaire du cantique de Romanus reproduits en termes presque identiques dans le Χριστὸς πάσχων (1).

(1) MIGNE, *Patrologie grecque*, t. XXXVIII, col. 173, vers 454 à 460.

Πῆ, πῆ πορεύῃ, Τέκνον: ὡς ἀπολλόμην!	Ποῦ πορεύῃ, τέκνον;
Ἕκητι τοῦ νῦν τὸν ταχὺν τελεῖς δρόμον;	τίνος χάριν τὸν ταχὺν * νῦν τελεῖς δρόμον;
Μὴ γάμος αὖθις ἐν Κανᾷ, κἀκεῖ τρέχεις,	Μὴ ἕτερος γάμος * πάλιν ἐστὶν ἐν Κανᾷ,
	κἀκεῖ νυνὶ σπεύδεις,
Ἵν' ἐξ ὕδατος οἰνοποιήσῃς ξένως;	ἵν' ἐξ ὕδατος αὐτοῖς * οἶνον ποιήσῃς;
Ἐφέψομαι σοι, Τέκνον, ἢ μενῶ σ' ἔτι;	συνέλθω σοι, τέκνον, * ἢ μείνω σε μᾶλλον;
Δὸς, δὸς λόγον μοι, τοῦ Θεοῦ Πατρὸς Λόγε	δός μοι λόγον, Λόγε,
Μὴ δὴ παρέλθῃς σῖγα δούλην μητέρα.	μὴ σιγῶν παρέλθῃς με.

On s'accorde aujourd'hui pour placer au xie ou même au xiie siècle la composition du *Christus Patiens* (1). A moins donc que l'auteur ne se soit inspiré du tropaire, & que les différences de son texte ne s'expliquent par les exigences d'une poétique différente, on est amené à se demander naturellement si Romanus & le pseudo-Grégoire de Nazianze n'auraient pas eu connaissance l'un & l'autre d'un écrit plus ancien où figurait le passage traité par l'un, suivant les lois du mètre prosodique, & par l'autre, suivant celles du rythme tonique. Que si pourtant le pseudo-Grégoire était simplement tributaire de Romanus, il n'en serait pas moins intéressant d'avoir amené ce nouveau rapprochement. La vogue du *Cantique* de Romanus n'en est que mieux accusée, & rendrait aisément raison des emprunts liturgiques ou autres qu'on lui aurait faits partout.

Au surplus, à défaut d'évangile apocryphe comme source commune de tous ces rapprochements, il serait encore possible de chercher utilement dans la direction d'Édesse, parmi les cantiques de saint Ephrem. L'accord des témoignages contemporains de saint Ambroise qui nous le représentent introduisant le premier en Occident certaines mœurs liturgiques orientales *(secundum morem orientalium partium)* (2), au moment où Flavien & Diodore venaient eux-mêmes d'acclimater dans les communautés grecques d'Antioche les chants des églises araméennes, l'heureux fruit des rapprochements institués par dom Cabrol entre les récits de la *Peregrinatio Sylviæ* & plusieurs institutions liturgiques romaines (3), la nouvelle voie que ces premières restitutions ont ouverte aux savants, le P. Grisar, par exemple (4), les curieuses & fécondes observations faites par M. Martin sur le Διὰ τεσσάρων de Tatien (5) & ses rapports avec le Lectionnaire mozarabe, tout cela nous prouve qu'on ne s'adresserait pas en vain au berceau syriaque de l'Église pour éclairer certaines obscurités d'origines, & retrouver la source de certains courants.

Mais après tout on peut admettre, si l'on veut, un rapport direct entre le byzantin & l'un des deux latins, qui aurait servi de modèle à l'autre, à son tour.

(1) K. Krumbacher, *Geschichte der Byzant. litteratur* (527-1453); München, 1891, p. 356.

(2) Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

(3) *Étude sur la Peregrinatio Silviæ : Les Églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au* ive *siècle*, par le R. P. dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes; Paris, Oudin, 1895. Un vol. in-8 de viii-208 p. & deux planches.

(4) R. P. Grisar, S.-J. *Civilta cattolica*, Série xvi, fasc. 1086, t. III., 13 sept. 1895. *Gerusalemme e Roma nei secoli IV e V, Analogie di topografia sacra e di liturgia*, &c.

(5) Abbé Martin. Le Διὰ τεσσάρων de Tatien, articles publiés dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIII, 1 avril 1883, p. 349 & suiv.; t. XL, 1 juillet 1888, p. 5 & suiv.

Le poète des *Condacia,* Romanus, à qui nous devons le cantique qui vient de nous occuper, vivait sous l'empereur Anastase Ier (491-518) (1). Les bons rapports qui s'établirent, sous son successeur Justin Ier & le pape saint Hormisdas, entre Rome & Constantinople, ne rendent pas invraisemblable une infiltration partielle, à cette époque, de certains détails liturgiques qui auraient séduit par exemple la légation dirigée par saint Germain de Capoue.

C'est peut-être l'occasion de réunir aux faits précédents un nouveau rapprochement qui nous est encore suggéré par le manuscrit que nous éditons.

Le *Codex Britannicus,* f° 120ro (2), & après lui, hâtons-nous de le dire, tous les manuscrits & les imprimés de la liturgie ambrosienne nous offrent tantôt comme *Ingressa,* tantôt après l'évangile, une antienne qui, sauf en un ou deux points sans importance, se trouve être incontestablement la traduction mot pour mot d'un texte chanté quotidiennement, au moment de la communion, dans la liturgie grecque dite de saint Jean Chrysostome (3).

Cœnæ tuæ mirabili	Τοῦ Δείπνου σοῦ τοῦ μυστικοῦ,
hodie filius Dei	σήμερον Υἱὲ Θεοῦ,
socium me accipis;	κοινωνόν με παράλαβε·
non enim inimicis tuis	οὐ μὴ γὰρ τοῖς ἐχθροῖς σοῦ
hoc mysterium dicam,	τὸ Μυστήριον εἴπω,
non tibi dabo osculum	οὐ φίλημα σοι δώσω,
sicuti & Iude,	καθάπερ ὁ Ἰούδας·
sed sicut latro confitendo te :	ἀλλ' ὡς ὁ Ληστὴς ὁμολογῶ σοι·
Memento mei Domine	Μνήσθητι μου Κύριε,
in regno tuo.	[ὅταν ἔλθῃς ἐν] τῇ Βασιλείᾳ σοῦ.

Nous le répétons, la traduction est ici indéniable. Or, Cedrenus nous apprend que c'est sous Justin Ier (518-527) qu'on commença de chanter, de psalmodier ce tropaire. *Constitutum sub eo est ut psalmus* Tuæ cœnæ mysticæ *magna feria quinta caneretur.* Ἐπὶ τούτου ἐτυπώθη ψάλλεσθαι τῇ μεγάλῃ ε´· Τοῦ δείπνου σοῦ τοῦ μυστικοῦ (4). La circonstance pour laquelle il est

(1) Aux arguments énumérés par Krumbacher en faveur de cette date (*Bysantinische Literaturgeschite*), on pourrait ajouter des notes historiques contenues dans le 3e des *Condacia* de Romanus, offerts par le cardinal Pitra à Léon XIII pour son jubilé.

(2) Page 240 de la reproduction phototypique.

(3) Nous donnons le texte grec d'après Swainson qui l'emprunte à un manuscrit du xvie siècle, *The Greeck Liturgies;* London, 1884, p. 139. On peut le lire encore dans le ΜΙΚΡΟΝ ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ imprimé à la Propagande, p. 48, dans l'ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ ΤΟ ΜΕΓΑ, *ibid.*, p. 72.

L'Εὐχολόγιον de Goar, (Paris, 1647), donne ce même texte dans la liturgie de saint Basile, p. 170, aussi bien que dans celle de saint Jean Chrysostome, p. 82. De même Hammond, *Liturgies eastern aud Western,* 1re édition Oxford, 1878, p. 116 à 123. Mais dans l'édition de Goar aussi bien que dans celle d'Hammond, la liturgie de saint Basile restreint encore le troparion τοῦ δείπνου σοῦ au jeudi saint. Il faut remarquer en outre que le triodion ajoute au texte ὅταν ἔλθῃς ἐν (τῇ βασιλείᾳ σου), & cela non seulement dans les éditions anciennes, v. g. celle de Venise, 1850, p. 372, mais encore dans les éditions restituées & rythmées par les soins du cardinal Pitra. Typis Propagandæ, p. 663.

(4) *Georgii Cedreni Historiarum Compendium apud Historiæ Bysantinæ Scriptores ed. de Bonn;* t. II, p. 645. L'institution du chant du *Cheroubicon* date aussi de cette époque : Ἐτυπώθη δὲ ψάλλεσθαι καὶ ὁ Χερουβικὸς ὕμνος. (*id. ibid.*)

institué, c'est le jeudi saint. C'est aussi précisément au jeudi saint que l'Église de Milan insère l'antienne qui en est la traduction. Si la liturgie de saint Jean Chrysostome semble en avoir rendu l'usage quotidien, la liturgie de saint Basile, le *Triodion,* le *Typicon* & la liturgie ambrosienne ont maintenu la notion de l'usage premier.

Au surplus, nous serions assez disposés à croire que ces infiltrations du répertoire grec dans le répertoire ambrosien ne se sont pas toutes produites en même temps.

Voici une nouvelle pièce, celle-ci de saint André de Jérusalem, élevé à la fin du VII[e] siècle à la dignité épiscopale dans l'île de Crète. C'est un des *Stichères Idiomèles* affectés aux Αἶνοι (Ps. 148, 149, 150) du 25 décembre (1). Dans l'Antiphonaire ambrosien, ce tropaire devient un *Transitorium* assigné au 3[e] dimanche après l'Épiphanie, f° 60[ro] (2) du *Codex Britannicus.*

Εὐφραίνεσθε Δίκαιοι·	Lætamini justi,
οὐρανοὶ ἀγαλλιᾶσθε·	cæli exultate,
σκιρτήσατε τὰ ὄρη,	iocundate montes,
Χριστοῦ γεννηθέντος.	Christo genito ;
Παρθένος καθέζεται,	Virgo sedebat,
τὰ Χερουβὶμ μιμουμένη,	Cherubyn immitans,
βαστάζουσα ἐν κόλποις,	in gremio portans
Θεὸν Λόγον σαρκωθέντα.	Dei Verbum incarnatum.
Ποιμένες τὸν τεχθέντα δοξάζουσι.	Pastores stellam mirantur ;
Μάγοι τῷ Δεσπότῃ δῶρα προσφέρουσιν.	Magi Domino munera offerunt ;
Ἄγγελοι ἀνυμνοῦντες λέγουσιν·	Angeli Salvatorem adorantes clamant :
Ἀκατάληπτε Κύριε, δόξα σοι.	Incomprehensibilis Domine gloria tibi.

Mais le fait auquel il faut surtout prendre garde, à notre avis, c'est la variété des rapports qu'ont avec un même texte grec plusieurs traductions latines différentes entre elles. Indépendamment de la question de savoir à quelle date ces compositions ont pénétré dans les liturgies d'Occident, où nous constatons leur présence, il reste à expliquer le hasard qui a amené la rencontre, assurément singulière, de chacune d'elles pour choisir, entre mille tropaires grecs, un même thème interprété, ou lu, ou entendu & retenu diversement. Le répons *Vadis propitiator* donne déjà une idée de ces différences. Il y a des morceaux plus intéressants encore à ce point de vue.

Voici, par exemple, l'antienne *Sub tuum.* Chacun peut en lire l'original dans l'Ἀκολουθία τοῦ Ἑσπερινοῦ du premier Ὡρολόγιον venu. Nous l'empruntons à l'édition romaine de 1876 (3). En regard de ce texte grec nous faisons figurer les cinq leçons latines suivantes :

1° La Milanaise, qui se trouve au VI[e] dimanche de l'Avent, parmi les antiennes ou *psallendæ* litaniques, où elle occupe le trente-&-unième rang, sous la rubrique commune : *Mane ad sanctam Mariam ad Circulum,* dans le manuscrit T. 103 Sup. de la bibliothèque ambrosienne, f° 50[vo]. On la verra f° 21[ro] (ou page 41) du manuscrit de Londres.

(1) Ménées de décembre, édition nouvelle de la Propagande, p. 671.

(2) Page 119 de la reproduction phototypique.

(3) Ὡρολόγιον τὸ μέγα, Ἀκολουθία τοῦ Ἑσπερινοῦ. Rome 1876, p. 104.

2° Une version relevée par Trombelli, dans un Processional du XIVe siècle (1).

3° Une autre que nous extrayons d'un Antiphonaire de Saint-Maur-des-Fossés, du XIIe siècle (manuscrit 12044 de la Bibliothèque Nationale, f° 178ro, *per hebdomadam Assumptionis*), dont la bibliothèque de Solesmes possède une excellente copie figurée.

4° La leçon de l'Antiphonaire de Compiègne, qu'on peut lire, soit au t. III des Œuvres de saint Grégoire (Paris, 1705, col. 819), parmi les antiennes *in Evangelio* de la fête de l'Assomption, soit au t. LXXVIII de la Patrologie latine de Migne, col. 799.

5° Enfin la leçon qui a prévalu dans l'usage romain.

Horologium.	Antiphonaire ambrosien.	Processional du XIVe siècle.	Antiph. de St-Maur-des-Fossés, XIIe s.	Antiphonaire de Compiègne, Xe s.	Version courante.
1. Ὑπὸ τὴν σὴν	Sub tuam	Sub tuum	Sub tuum	Sub tuum	Sub tuum
2. εὐσπλαγχνίαν	*misericordiam*	præsidium	præsidium	præsidium	præsidium
3. καταφεύγομεν,	confugimus,	confugimus,	confugimus,	confugimus,	confugimus,
4.				*sancta*	*sancta* ·
5. θεοτόκε·	Dei Genitrix,	Dei Genitrix,	Dei Genitrix,	Dei Genitrix,	Dei Genitrix,
6. τὰς ἡμῶν	*ut* nostr*am*	nostras	nostras	nostras	nostras
7. ἱκεσίας	deprecation*em*	deprecationes	deprecationes	deprecationes	deprecationes
8. μὴ παρίδῃς	*ne inducas*	ne despicias	ne despicias	ne despicias	ne despicias
9. ἐν περιστάσει	*in tentationem,*	in necessitate,	in necessita*tibus,*	in necessita*tibus;*	in necessita*tibus;*
10. ἀλλ' ἐκ κινδύνων	sed de pericu*lo*	sed a periculis	sed a periculis	sed a periculis	sed a periculis
11.					*cunctis*
12. λύτρωσαι ἡμᾶς,	libera nos,	libera nos,	libera nos,	libera nos,	libera nos,
13. μόνη ἁγνή,	sola casta	sola casta	*semper Virgo*	*semper Virgo*	*semper Virgo,*
14.					*gloriosa*
15. μόνη εὐλογημένη.	& benedicta.	& benedicta.	benedicta.	benedicta.	& benedicta.

Des cinq versions latines, c'est celle de Trombelli qui serre le grec de plus près. Il paraît évident qu'aucune des trois premières ne dépend de l'autre, & qu'elles ont été faites sur un original lu différemment. Il est probable que l'auteur de la version ambrosienne, par exemple, aux lignes 8 & 9, aura lu : μὴ παριῇς ἐν πειράσει, au lieu du μὴ παρίδῃς ἐν περιστάσει actuel, tandis qu'à la deuxième ligne, les deux autres auraient lu quelque chose, comme συμμαχίαν. Maintenant, le grec mis en parallèle est-il lui-même dans son état primitif & complet? Notre version courante semble en effet laisser entrevoir à la ligne 14e une épithète telle que ἔνδοξος, & un hellénisme bien caractérisé : ἀειπάρθενος, qui peut seul expliquer le *semper virgo* de la 13e ligne, & rien de tout cela n'est représenté dans le texte de l'*Horologium*.

A la rigueur *gloriosa* peut ne pas laisser nécessairement conjecturer ἔνδοξος, si l'on suppose qu'il aurait été placé là pour donner un appui à *Virgo* devenu trop isolé quand *semper* en fut détaché pour être rapporté à *libera*. Dans tous les cas, il reste, dans les trois dernières leçons, l'hellénisme ἀειπάρθενος, qui trahit, à n'en pas douter, leur commune origine, distincte

(1) TROMBELLI, *Mariæ sanctissimæ vita ac gesta cultusque illi adhibitus*, t. V, pars II, appendix n° 2, p. 372; Bononiæ, 1764.

des deux autres, & voilà donc, à tout le moins, trois traductions indépendantes & directes, caractérisées : l'une, celle du Processional de Trombelli, par sa fidélité presque absolue au grec ; la deuxième, celle de l'Antiphonaire de Saint-Maur-des-Fossés, ou, si on le préfère, de l'Antiphonaire de Compiègne (qui nous fait gagner deux siècles d'ancienneté), par l'hellénisme ἀειπάρθενος ; la troisième enfin, c'est-à-dire l'ambrosienne, par la leçon vicieuse dont elle laisse deviner l'incorrection, derrière sa traduction *ne inducas in tentationem.*

Comment expliquer cette rencontre & en même temps cette indépendance ? Nous verrons plus tard quel élément fournit la mélodie pour la solution du problème.

En attendant, essayons de voir comment les choses ont pu se passer. Au chapitre x du livre II des *Gesta B. Caroli Magni* (1), le moine de Saint-Gall raconte comment les *Missi* de l'ambassade grecque se trouvant à la cour de Charlemagne, l'empereur les surprit à l'issue de l'office latin de l'octave de l'Épiphanie, psalmodiant à part leur office grec. Ravi du charme de leurs antiennes, il ordonna que ses clercs lui en présentassent une traduction latine. Laissons la parole au narrateur : *Hic replicandum videtur quam sapientissimos homines præclarissimus Carolus habuerit in omnibus. Cum igitur Græci, post matutinas laudes imperatori celebratas, in octava die theophaniæ secreto in sua lingua psallerent, et ille occultatus in proximo carminum dulcedine delectaretur, præcepit clericis suis ut nihil ante gustarent quam easdem antiphonas in latinum conversas ipsi præsentarent. Inde est quod omnes ejusdem sunt toni, et quod in una ipsarum* (2), *pro* contrivit, conteruit *positum invenitur.*

Nous ne garantissons pas, bien entendu, la réalité du fait rapporté dans cette anecdote par un historien d'aussi peu de crédit qu'est le moine de Saint-Gall. Rien n'est toutefois plus vraisemblable, étant donné l'intérêt bien connu de Charlemagne & des siens pour les institutions liturgiques. Quand même le moine de Saint-Gall ne nous aurait laissé aucun souvenir de ce genre, il nous paraît naturel d'aller chercher l'une des explications peut-être les plus obvies & les plus probables des rencontres qui nous occupent, dans un milieu aussi cosmopolite qu'étaient alors l'école & la chapelle du palais de Charlemagne. Certaines traductions plus ou moins disparates de textes liturgiques empruntés aux Grecs, seraient simplement la suite du groupement, en une même circonstance, (avec les ambassadeurs de l'impératrice

(1) MIGNE, *Patrologie latine*, t. XCVIII, col. 1395.

(2) On trouve encore cette antienne dans l'Antiphonaire de Compiègne : Caput draconis Salvator contrivit in Jordane flumine ; ab ejus potestate omnes eripuit. MIGNE, *Patr. lat.*, t. LXXVIII. col. 743. L'Antiphonaire de Hartker donne en effet la variante *conteruit*, & porte en outre *eripiens* au lieu de *eripuit. (Responsoria et Antiphonaria Romanæ Ecclesiæ,* &c. op. & stud. Joseph M. CARI (TOMMASI) ; Romæ, 1686, p. 248.) L'Antiphonaire de la Basilique Vaticane publié par Tommasi (*Ibid.* p. 56,) fournit une autre variante encore, *eripiemur*. Il y a même ceci de particulier que le manuscrit de Hartker donne en interligne au dessus de la version *conteruit* la syllabe *tri* répondant à la version *contrivit*, & il va sans dire que de part & d'autre la notation correspond au nombre différent des syllabes des deux mots. (fº 40 vº ou page 80 du mss. Nº 390-391 de la Bibliothèque de Saint-Gall.) Au reste le chant du manuscrit de Saint-Gall paraît différer d'autres manuscrits, par exemple de celui de Saint-Maur-des-Fossés (fº 28 vº), suivi par l'Antiphonaire du Mans de 1529, feuille I, 1 vº, & par l'Antiphonaire cistercien de 1545, fº 37. Au contraire, l'Antiphonaire dominicain, bien que lisant *contrivit* se rapprocherait cependant de Saint-Gall pour le chant. (Édition de Malines, 1862. Pars I, p. 249.) Mais ici comme là la série appartient en effet au même mode, le septième.

Irène, par exemple), de clercs romains, milanais, francs, &c, recueillant une impression commune, mais un souvenir ou une interprétation quelque peu modifiés, d'un même morceau chanté par leurs collègues de Constantinople.

Nous mettons en avant le nom de Charlemagne & de sa chapelle, parce que cette époque était précisément l'âge d'or de l'activité liturgique. Mais il va sans dire qu'on peut aisément supposer des circonstances analogues sinon aussi éclatantes, à toute autre époque. Le nom de Ravenne & de Milan s'impose, celui de Bénévent aussi, d'autres encore, Rome, cela va sans dire, bref tous les rendez-vous internationaux du haut moyen âge bysantin, y compris les conciles. Il n'est même pas nécessaire pour cela, de faire voyager les Grecs. La cour de Bysance n'était-elle pas perpétuellement visitée par les délégués des diverses nationalités latines, franque, lombarde, visigothique, &c. ? Il suffit que, venus de divers points de l'Occident, ils assistent, un jour donné, à quelqu'une des fêtes liturgiques de Sainte-Sophie, le poète des *Condacia*, Romanus, ou quelque autre occupant l'ambon, ou bien encore aux repas solennels de la table impériale, durant lesquels les paraphonistes du palais chantaient, comme au jour de Noël : Ἡ παρθένος σήμερον, κ. τ. λ. ; il suffit que la beauté du chant, l'éclat de la fête, l'art du chantre, aient particulièrement mis en relief telle ou telle pièce de l'immense répertoire grec, pour que, sans même se concerter, chacun ait pris ses notes afin de doter son église du morceau qui aurait obtenu le succès général.

Pour en revenir aux deux textes latins du répons *Vadis propitiator* qui nous ont entraînés dans cette digression, l'idée pourrait venir, comme pour d'autres traductions, de supposer à leur base quelques vieux débris du temps où la langue grecque était en quelque sorte la langue officielle de toute l'Église.

A vrai dire, cette explication ne nous séduirait guère au cas particulier. En tout cas, elle pourrait difficilement s'appliquer au *Sub tuum*. Ce n'est point là l'idée qu'on se fait des compositions liturgiques de l'époque à laquelle il faudrait dès lors remonter.

Cependant il serait plus aisé d'embrasser sous ce point de vue plusieurs autres cas de variantes entre différentes versions latines de très anciennes formes grecques. On arriverait même à former un recueil assez curieux, nous allions dire une sorte de *Vetus Itala* liturgique, de tous les fragments de style ecclésiastique appartenant à cette catégorie.

Il semble, par exemple, qu'on pressente sous les deux formes latines suivantes, un premier thème grec, écho développé des acclamations solennelles qui accompagnaient la célébration des *Natalitia* des martyrs à leur confession.

CODEX BRITANNICUS f° 67vo (p. 134).	ANTIPHON. ROMAIN (MISSARUM) Fête de sainte Agathe.
Lætemur omnes in Domino diem festum celebrantes *ob honorem* Agathæ martyris : de cujus *tropheo* gaudent angeli, & collaudant Filium Dei.	*Gaudeamus* omnes in Domino, diem festum celebrantes *sub honore* Agathæ virginis : de cujus *passione* gaudent angeli, & collaudant Filium Dei.

Ce serait ici le lieu de produire trois pièces extrêmement intéressantes au double point

de vue du texte & du chant, qui occupent les dernières pages du manuscrit de Londres. Nous voulons parler de la doxologie matutinale & des deux prières litaniques *Divinæ pacis* & *Dicamus omnes* (1). Ces deux dernières sont demeurées dans les missels milanais. La première, après s'être maintenue jusque dans les premiers bréviaires imprimés (2), a malheureusement disparu, de sorte que l'Orient est seul maintenant à conserver (3), avec ses adjonctions & cette attribution primitive, εἰς τὸν ὄρθρον, l'un des premiers éléments probablement qu'on puisse retrouver de l'Office divin (4). Notre *Vetus Itala* liturgique aurait là certainement ses plus anciens textes extra-canoniques. Mais nous réservons, pour le moment où nous aborderons l'étude & la classification des types mélodiques ambrosiens, les tableaux comparatifs que nous avons dressés des différentes formes sous lesquelles on rencontre, soit intégralement, soit à l'état de vestige, dans les monuments de tout rite, ces vénérables débris de l'antiquité liturgique la plus reculée.

Voici maintenant un cas d'un autre genre & que nous ne résistons pas à poser dès à présent sous les yeux du lecteur, puisque nous nous sommes laissés aller à donner, sous cette forme un peu incohérente, mais qui a ses avantanges, un avant-goût des questions que nous désirons aborder dans notre étude.

C'est une pièce pour laquelle nous n'avons, cette fois, aucun point de comparaison. Il s'agit du *Transitorium* assigné, dans notre manuscrit, au IV[e] Dimanche après l'Épiphanie, (f° 60[vo], page 120.) (5).

(1) F[os] 131 à 133, ou pages 261 à 266.

(2) Elle est citée par Tommasi *ex Breviar. Ambros.* an. 1539 & 1557. *ubi post cantica ponitur pro Matutino quotidie.* (Tommasi, *Opera omnia.* III, 613.)

(3) Cf. la Δοξολογία μεγάλη, dans l'Ὡρολόγιον de la Propagande Ἀκολουθία τοῦ Ὄρθρου, page 57, ou plutôt page 58, où l'ordre est plus conforme à celui de l'Antiphonaire ambrosien.

(4) Ussérius avait déjà cru voir une allusion à l'ὕμνος ἑωθινὸς dans ce passage de la célèbre lettre de Pline à Trajan : *Quod essent soliti stato die ante lucem convenire carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem.* C'était un témoignage vraiment par trop vague. La découverte du texte syriaque de l'Apologie d'Aristide nous fournirait une attestation plus ferme, & qui pourrait bénéficier du voisinage de celle-ci. Nous ne voyons pas qu'on y ait pris garde, soit dans les deux éditions anglaises de M. Rendel Harris, auteur de cette importante découverte (*Textes and Studies,* Vol. I, n° 1, seconde édition, Cambridge, 1893, page 93), soit dans l'édition allemande du Docteur Richard Raabe, (*Die Apologie des Aristides, aus dem syrischen übersetzt und mit Beiträgen zur Textvergleichung und Anmerkungen herausgegeben von D. Richard Raabe — Texte und Untersuchungen zur Gesch. d. altchrist. lit.* IX. Band. 1. Leipzig 1893, p. 22, 57, 95. Cf. Edgar Hennecke, *Die Apologie des Aristides, Recension u. Rekonstr. des Textes.* Leipzig 1893. Text. u. Unt. IV, 3, p. 38 & 39. (Voici comment le passage visé est traduit par l'éditeur M. Rendel Harris : *Every morning and at all hours on account of the goodnesses of God toward them they praise and laud Him.* Nous le traduisons ainsi : *Tous les matins et à chaque heure, à cause des bienfaits de Dieu envers eux, ils chantent ses louanges et lui rendent gloire.* Il nous paraît plausible de voir là une allusion formelle aux αἰνοῦμεν σε, εὐλογοῦμέν σε, ὑμνοῦμέν σε, δοξολογοῦμέν σε, εὐχαριστοῦμέν σοι du cantique de l'aurore dans les Constitutions apostoliques. Ce cantique aurait donc été déjà quotidien, à ce qu'il paraît, *every morning,* dès l'époque d'Aristide (A-D. 129-130). On n'en avait pas l'assurance, ou plutôt on l'ignorait jusqu'à la découverte de M. Rendel Harris. C'est intéressant & significatif.

(5) Le texte de ce *Transitorium* a été publié par le D[r] Ceriani à la fin de sa thèse liturgico-théologique. (*Notitia Liturg. Ambros... et ejus concordia cum... Conc. Trident.* Milan, 1895. p. 111). Le chant en a été plusieurs fois reproduit par D. Pothier, malheureusement avec des modifications qui altèrent la mélodie & qu'aucun manuscrit ne permet de maintenir.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
I														
1.			**Te**	lau-	**da-**	mus	**Do-**	mi-	ne	o-	**mni-**	po-	tens	11 syllabes
2.		Qui	**se-**	des	su-	per	**Che-**	ru-	bim	&	**Se-**	ra-	phim	12 syllabes
3.		Quem	be-	ne-	**di-**	cunt	**An-**	ge-	li	Arch-	**an-**	ge-	li	12 syllabes
4.		Et	**la-**	(u)	dant	pro-	**phe-**	tæ	&	a-	**po-**	sto-	li	11 syllabes
II														
1.			**Te**	lau-	**da-**	mus	**Do-**	mi-	ne	o-	**ran-**		do	10 syllabes
2.	Qui	ve-	**ni-**		sti	pec-	**ca-**		ta	sol-	**ven-**		do	10 syllabes
3.		Te	de-	pre-	**ca-**	mur	**ma-**	gnum	red-	em-	**pto-**		rem	11 syllabes
4.		Quem	**Pa-**	ter	**mi-**	sit	o-	vi-	um	pa-	**sto-**		rem	11 syllabes
III														
1.			**Tu**	es	**Chri-**	stus	**Do-**	mi-	nus	Sal-	**va-**		tor	10 syllabes
2.		Qui	de	Ma-	**ri-**	a	**Vir-**	gi-	ne	es	**na-**		tus	11 syllabes
3.		Hunc	sa-	cro-	**san-**	ctum	**ca-**	li-	cem	su-	**men-**		tes	11 syllabes
4.		Ab	o-	mni	**cul-**	pa	**li-**	be-	ra	nos	**sem-**		per	11 syllabes

Il est impossible de ne pas reconnaître à cette formule, à première vue, tous les caractères de l'archaïsme le plus prononcé. La mélodie donne une impression toute semblable, sinon plus vive encore. Nous avions cherché tout d'abord à retrouver l'original dans les livres liturgiques des Grecs. Nous ne l'y avons pas rencontré, ce qui ne suffirait pas, après tout, nous le montrerons ailleurs, à trancher la question d'origine.

Mais en regardant de plus près l'agencement du texte, & surtout en prenant garde à la ponctuation très remarquable qui lui est donnée par la mélodie (1), il a été facile de reconnaître la régularité périodique du retour de certains accents aux mêmes endroits. De là, à déterminer les lignes rythmiques & les arêtes de leur dessin tonique, telles que nous les disposons ici, il n'y avait qu'un pas.

Un simple coup d'œil suffit d'ailleurs pour écarter l'idée d'un mètre fondé sur la quantité prosodique. Nous sommes en présence d'un rythme tonique, c'est incontestable. On voit là de l'isotonie, de l'isosyllabie, de la rime ; tout cela est certainement voulu, cherché, sinon toujours atteint.

On ne saurait, en particulier, contester l'assonance, aux troisième & quatrième lignes de la première strophe, aux quatre lignes de la seconde : *archangeli, apostoli ; — orando, solvendo ; — redemptorem, pastorem.*

La préoccupation de l'isosyllabie doit avoir également poursuivi l'auteur. Voici les proportions réalisées :

1re strophe : 11, 12, 12, 11 syllabes
2e strophe : 10, 10, 11, 11 »
3e strophe : 10, 11, 11, 11 »

Notre division elle-même en trois strophes, de quatre lignes chacune, n'a rien d'arbitraire. Toutes les premières lignes commencent directement sur l'accent ; toutes les troisièmes lignes y conduisent par un podatus ; toutes les deuxièmes & quatrièmes, par la simple anacrouse d'une syllabe. Il n'y a d'exception que pour la deuxième ligne de la deuxième strophe. A la vérité nous croyons ce passage malade. Le fait est que les manuscrits ne sont pas d'accord sur la répartition de la mélodie entre les quatre syllabes de *Qui venisti.* Mais il nous reste, en dehors de cette exception, assez d'éléments différentiels symétriques pour justifier notre distinction en trois strophes.

(1) Cette observation, pour le dire en passant, a une portée générale. On n'imagine pas le secours que fournit la ponctuation du chant pour la philologie liturgique. L'attention des éditeurs de proses, séquences, hymnes, &c., ne saurait trop se porter sur cette particularité. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé de trancher par ce seul moyen, & de la façon la plus satisfaisante, la difficulté de prendre parti dans la détermination des vers & des strophes. Combien aussi de morceaux édités par Daniel, Mone & d'autres encore gagneraient à être revisés avec ce secours empirique, il est vrai, mais infaillible. Au surplus, la structure mélodique ne garantit pas seulement l'authenticité du mètre, elle garantit souvent celle du texte. La moindre distraction, la moindre infidélité du copiste s'y trahissent par des hiatus ou des incompatibilités qui sautent aux yeux, & souvent, par là aussi, le remède est à côté du mal, la restitution s'opère presque d'elle-même, au moins avec infiniment de probabilité. C'est peut-être cette étroite solidarité du texte & du chant qui nous a valu, dans la transmission des manuscrits liturgiques, une fidélité & une uniformité tout à fait exceptionnelles.

Quant à l'isotonie, la disposition même que nous avons adoptée en fait ressortir *ad vivum* le schéma. Ici quelques observations sont nécessaires. Il faut remarquer d'abord que l'auteur a bien pris garde de faire cadrer les deux derniers accents toniques, dans chacune des lignes de son texte, avec l'ictus rythmique correspondant (col. 6 & 10). — D'autre part, il n'y est pas toujours parvenu, ou il s'y est moins astreint sur les deux premiers (col. 2 & 4). Mais il est en règle, & le genre de poésie auquel appartient cette pièce a des lois, bien dégagées aujourd'hui, qui autorisent à considérer comme accentuées secondairement, à des titres divers, par suite de leur coïncidence avec la position assignée à l'ictus rythmique :

dans la colonne 2 : les syllabes *be* (1re strophe, 3e ligne)
— — — — *de* (2e strophe, 3e ligne)
— — — — *de* & *sa* (3e strophe, 2e & 3e lignes)
dans la colonne 4 : la syllabe *su* (1re strophe, 2e ligne)

Maintenant, d'où vient ce rythme? c'est une autre question, comme c'en est une autre aussi de savoir s'il est originairement inhérent au *texte* ou à la *mélodie*. Nous croirions volontiers que l'isotonie, si bien accusée, col. 2, 4, 6, 10, est latine, comme est le *texte* assujetti à ses lois, si même tous deux ne sont pas contemporains & faits l'un pour l'autre.

Au contraire, le rythme de la *mélodie* serait indépendant en soi de celui du texte : les élévations toniques de celui-ci ne correspondent pas en effet parfaitement aux élévations mélodiques de celle-là, & vice versa, contrairement à ce qui devrait se produire, si la composition musicale avait été, qu'on nous passe l'expression, faite sur mesure, de manière à s'adapter étroitement au texte, à lui adhérer adéquatement, comme on l'a vu dans les cursus latins de style grégorien. (Cf. le premier verset du *Benedictus,* étudié dans le tome précédent de la *Paléographie musicale,* page 129.)

La mélodie serait donc extérieure au texte & peut-être lui serait-elle antérieure, nous voulons dire que la mélodie serait première & le texte second. Divers indices tendraient à le prouver. D'abord, celui que nous venons de relever. Outre cela, la deuxième ligne de la seconde strophe, col. 2, présente un cas de conflit très significatif à ce point de vue : le nombre de syllabes exigées par le nombre des notes musicales individuelles entre l'accent de *peccata* & celui de *solvendo* n'ayant pas été fourni par l'auteur du texte, la mélodie ne cède pas ; plutôt que de renoncer à son nombre, elle reporte, en l'accumulant même surabondamment sur l'accent de *peccata,* le poids de la note que l'insuffisance du texte aurait laissée sans support & sans emploi. — Si dans la même colonne, les revendications de la mélodie ont été moins rigoureuses à la quatrième ligne de la première strophe, c'est apparemment que la prononciation disjointe de la voyelle double *laudant* (*la-ou-dant*) fournissait l'équivalence nécessaire. Si dans le mot *venisti* (deuxième ligne, deuxième strophe, même colonne), ses droits ont été sacrifiés, c'est peut-être qu'ayant déjà admis, à titre surnuméraire, avant le premier accent, la syllabe *qui,* l'auteur aura préféré maintenir l'isosyllabie (11, 12, 12, 11), d'autant plus que la note à l'unisson de l'accent de *venisti* pouvait être, en somme, occupée par une insistance sur la longue accentuée *ni.*

D'après ces observations, la mélodie serait, nous le répétons, indépendante du texte, elle lui serait même antérieure. Mais tout en le faisant transiger, comme nous venons de le voir, devant certaines de ses exigences, en le dilatant artificiellement à sa mesure (col. 6 & 7, deuxième strophe, deuxième ligne), elle a bien dû cependant, d'une manière générale, sacrifier son rythme propre, & accepter à son tour la prépondérance du texte sur ce point essentiel.

D'où cette question : le rythme propre de la mélodie, ce rythme sacrifié, était-il latin ou grec? Hasardons encore une hypothèse : il n'est pas impossible que le texte latin ne soit en définitive qu'une traduction plus ou moins libre. Se trouvant en présence d'un texte original grec, d'un rythme grec & d'une mélodie grecque, un traducteur a pu vouloir transporter le tout, texte & rythme, dans le génie latin, autant que les entraves de la traduction jointes à la différence des systèmes toniques des deux langues lui laissaient la faculté d'imiter en tout point le schéma mélodique sur lequel il se modelait.

C'est possible, mais les divers essais de restitutions ou supputations de ce qu'aurait pu être, dans ce cas, l'original, ne nous ont fourni aucun résultat satisfaisant. Ce qui fait sans doute illusion, c'est l'impression causée par le singulier style du *Te laudamus Domine*. Il est probablement plus sage de ne pas s'obstiner davantage à voir du grec là-dessous, soit pour le fond, soit pour la forme, soit pour l'un & l'autre, & de se résigner, comme dit quelque part M. l'abbé Duchesne (1), à ne pas tout savoir.

Quant à la mélodie, qu'est-elle au juste & d'où vient-elle? Il y a là certainement un *air*, ce qu'il faut peut-être considérer comme une antique forme de psalmodie perdue depuis longtemps? ou bien un idiomèle latin ou grec? ce qu'on appellera plus tard chez les Grecs un εἱρμός? Si tant est qu'il faille faire une différence fondamentale dans la constitution mélodique des tropaires & de la psalmodie? C'est à dessein que nous multiplions ici les points d'interrogation. Rien n'est moins approfondi que les aperçus que nous ouvrons, faute de mieux, à l'usage de ceux qui voudraient ébaucher la réponse.

Nous ne pouvons nous arrêter davantage en ce moment sur cet intéressant problème. Mais chacun peut entrevoir quelle féconde moisson promettent les recherches dirigées de ce côté. Il nous faudra nécessairement revenir avec méthode sur toutes les questions soulevées comme à plaisir & au hasard dans ce coup d'œil préalable.

Signalons cependant, puisque nous avons prononcé le mot d'*hirmus*, un *hirmus* assez

(1) Voici les propres paroles de M. Duchesne, écrites précisément à propos du genre de recherches qui nous occupent (*Bulletin critique*, 1895, p. 286) : « C'est avec des travaux comme ceux-ci que l'on arrivera à discerner dans les origines liturgiques ce qui peut être discerné. Car il ne faut pas croire qu'on peut tout savoir, en ce genre de choses comme en tant d'autres. » C'est le mot de la situation. Nous sommes bien aises de le voir prononcé par un homme du métier, dont il ne saurait venir à l'esprit de personne de contester du moins la compétence scientifique. En ce qui touche notre méthode & les résultats auxquels elle nous a conduits nous & nos imitateurs en Angleterre, c'est la deuxième fois que l'éminent directeur de l'École française de Rome en signale publiquement l'intérêt, à propos de *Un mot sur l'Antiphonale missarum*. C'est publiquement aussi que nous tenons à le remercier d'accréditer ainsi la nouveauté de nos travaux. C'est pour nous plus que justice, c'est plaisir & c'est honneur de nous exprimer de la sorte.

voisin de celui-là, celui du *Transitorium* de Noël, *Gaude et lætare* (f° 32ʳᵒ, page 63). Nous invitons aussi le lecteur à prendre en main le *Tractus* du samedi des Quatre-temps de l'Avent, du Carême & de Septembre, dans le Graduel romain traditionnel, & à en comparer la mélodie avec celle du *Transitorium : Te laudamus*. Si la place ne nous manque pas, nous produirons nous-mêmes ici cette comparaison, avec toutes les réflexions & observations qu'elle suggère.

Achevons aussi de désigner ce *Transitorium* à tout l'intérêt des liturgistes, des musicologues & même des philologues. On remarquera l'incise : *Qui sedes super Cherubim* ET SERAPHIM. *Sedere* SUPER SERAPHIM est une locution absolument excentrique & dont on ne trouvera pas d'autre exemple. Déjà saint Jérôme en avait fait la remarque à deux reprises, pour en réprouver l'abus : *Unde et Dominus,* dit-il dans son commentaire sur Isaïe (1), *in aurigæ modum super Cherubim aperte sedere ostenditur. Seraphim autem, præter hunc locum, in Scripturis alibi legisse me nescio qui stare dicuntur super templum, vel in circuitu Domini. Ergo errànt qui solent in precibus dicere :* QUI SEDES SUPER CHERUBIM ET SERAPHIM. C'est exactement notre texte. Dans la lettre XVIIᵉ, au pape Damase (2), le saint docteur est encore plus explicite & semble mettre le pontife en demeure de prendre une mesure prohibitive : *Illorum quoque,* dit-il, *pius licet, attamen* COARGUENDUS *error, qui orationibus et oblationibus suis audent dicere :* QUI SEDES SUPER CHERUBIM ET SERAPHIM. *Nam et super Cherubim sedere Deum scriptum est, ut ibi : Qui sedes super Cherubim, ostendere* (Ps. 79, 2). *Super Seraphim vero sedere Deum nulla Scriptura commemorat.*

D'après cela, notre *Transitorium* aurait donc été connu de saint Jérôme? Ce serait une assez belle documentation pour un texte liturgique latin de cette nature. Mais alors ce n'est plus seulement le texte qui bénéficierait de l'état civil que nous lui aurions découvert (3), ce serait la forme rythmique affectée par ce texte, ce serait la forme mélodique dans laquelle sont enveloppés ce texte & ce rythme. Ne précipitons rien. *Quærendo dicimus, non sententiam præcipitamus.* Il nous suffit d'avoir posé, à tout hasard, un jalon qui pourra nous servir (4).

(1) A propos du passage : *Seraphim stabant super illud.* (Isaïe, VI, 3.) Tome IV de l'édition de Vallarsi-Maffei, col. 91.

(2) Tome I des œuvres de saint Jérôme, éd. Vallarsi, col. 60, n° 17.

(3) Ni Martianay, ni Vallarsi, aucun éditeur de saint Jérôme n'a relevé ce curieux rapprochement.

(4) Il est certain en tout cas, que le texte du *Transitorium : Te laudamus*, ne se rencontre que dans la liturgie ambrosienne. Mais voici qui complique un peu la question : c'est qu'au temps de saint Jérôme la discipline latine empruntait invariablement, pour tous les jours de l'année, au psaume XXXIII le chant de la communion. C'est précisément dans le même commentaire sur Isaïe (lib. II, c. V, ℣. 20, *ed. cit.*, col. 82, ou Migne, t. XXVI, col. 86) qu'on en trouve l'attestation. « Et quotidie cælesti pane saturati dicimus : Gustate & videte, quam suavis est Dominus. E contrario quando dicimus : Libera nos a malo ; et : Mundus in maligno positus est, diaboli cupimus insidiis liberari. » Il ne nous paraît guère probable que saint Jérôme aurait eu en vue, dans ces paroles, les églises de Palestine.

Un siècle & demi plus tard, Cassiodore, commentant le psaume XXXIII, s'exprime de façon à nous laisser penser qu'en Italie ce psaume était affecté, de son temps encore, au rite eucharistique. D'abord à propos du verset 5 (Migne, P. L., t. LXX, col. 234) : « Accedite ad eum & illuminamini. Prius laudes præmisit, choros ordinavit ; nunc in secunda parte & ad ipsam communicationem populos hortatur accedere, ut Ecclesiæ futuræ ritum monitor

Quelque soit l'intérêt d'un fait isolé, la portée d'un texte, il faut savoir ne pas les forcer. La *Paléographie musicale* s'en est fait une loi. Au début de cette enquête où presque tout est déjà découverte ou imprévu, enquête qui sera longue, puisqu'elle doit nous donner, une bonne fois, la statistique complète des choses, & qui peut, à cause de cela, nous conduire à des résultats considérables, nous tenons d'autant plus à demeurer fidèles à notre méthode d'analyses patientes, d'investigations minutieuses, d'observations prudentes & précises,

spiritualis infunderet. Accedite non dicitur ebriosis... sed sobriis... christianis qui illuminari de sacra perceptione mereantur. » Plus loin, l'explication du verset 8, *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus,* qu'il rapporte, on s'y attend bien, à la communion. *Redit ad Domini sanctissimam communicationem,* se termine par cette réflexion : « Præcipua res quæ tam frequenter iteratur, ut nunquam illud desinamus expetere quod tanta cognoscitur assiduitate prædicari. » Enfin dans la conclusion du psaume (col. 240) : « Peracta sunt psalmi hujus sacrosancta mysteria, ubi sic missarum ordo completus est, ut eum conscriptum putes temporibus christianis. Hic enim & hymnorum ordo decursus est ; hic ad communionem devotus populus jubetur accedere... ut nulli sit dubium psalmum tantis virtutibus consecratum, memoriæ nostræ sacculis velut thesaurum cælestem frequenti meditatione condendum. »

Le fait est que la liturgie romaine n'a pas encore perdu tout souvenir de l'institution. L'antienne *Gustate* est indiquée pour la communion du VIIIe dimanche après la Pentecôte dans tous les manuscrits de l'Antiphonale Missarum. (Cf. *Paléog. musicale,* tome I, f° 118 du Codex 339 de Saint-Gall, & tome IV, f° 320 du Codex 121 d'Einsiedeln.) Dans l'Antiphonaire de Tommasi (Opp., V, 139) ce dimanche s'appelle : *Dominica III post Natale Apostolorum.* Voici le texte : *Antiphona ad communionem. Gustate et videte quoniam suavis est Dominus : beatus vir qui sperat in eum. Ton. II. oia. euouae. Psal. 33. Benedicam Dominum.*

L'église de Milan elle-même en conserve la trace dans le *Transitorium* de la feria II *in albis : Accedite et edite, alleluia ; Corpus Christi sumite, alleluia. Gustate et videte, alleluia, quam suavis est Dominus, alleluia.* (*Cod. Ambros.,* T. 103. sup., f° 115) Et l'on serait tenté de croire qui plus est, que saint Ambroise y fait allusion tout le premier dans ce passage du chap. IX *de Mysteriis* (Migne, P. L., tom. XVI, col. 407) : « Unde & Ecclesia videns tantam gratiam, hortatur filios suos, hortatur proximos, ut ad sacramenta concurrant dicens : Edite proximi mei & bibite, & inebriamini fratres mei : quid edamus, quid bibamus, alibi tibi per prophetam Spiritus Sanctus expressit dicens : Gustate & videte quoniam suavis est Dominus, beatus vir qui sperat in eo. »

La liturgie mozarabe reflète cette primitive coutume aussi parfaitement que possible, & cela jusque dans la rubrique *Ad accedentes,* sous laquelle elle circonstancie le chant en question : *Accedite ad eum et illuminamini,* est-il dit, en effet, dans le psaume XXXIII &, pourrait-on ajouter, chez bon nombre de Pères, pour qui ce psaume est de toute antiquité le psaume de la communion, &, à son propos, le verbe *accedere* synonyme de *communier.* La liturgie mozarabe en est tellement demeurée à la discipline quotidienne mentionnée par saint Jérôme, qu'elle n'abandonne jamais le *Gustate,* si ce n'est durant le Carême & le Temps pascal. Nous donnons le texte d'après le *Missale mixtum,* &c., du P. Lesley, Romæ, 1755, p. 7, lignes 5 & suiv., qu'on peut voir également dans la réimpression de Migne, P. L., tom. LXXXV, col. 119. « *Gustate et videte quam suavis est Dominus alleluia : alleluia : alleluia.* ℣. *Benedicam Dominum in omni tempore : semper laus ejus in ore meo.* P. *Alleluia : alleluia : alleluia.* ℣. *Redimet Dominus animas servorum suorum : et non derelinquet omnes qui sperant in eum.* P. *Alleluia : alleluia : alleluia.* ℣. *Gloria et honor Patri, et Filio, et Spiritui Sancto in sæcula sæculorum. Amen.* P. *Alleluia : alleluia : alleluia.*

Le *Gustate* se retrouve encore dans deux documents de liturgie celtique bien connus, dans le missel de Stowe publié par M. Warren (*The liturgy and Ritual of the celtic Church,* p. 743) : *Benedicam Dominum in omni tempore. Alleluia. Semper laus ejus in ore meo. Alleluia. Gustate et videte. Alleluia. Quam suavis est Dominus. Alleluia ;* & dans l'Antiphonaire de Bangor publié pour la première fois par Muratori (*Anecdota,* IV, 158), reproduit par Migne (P. L., tom. LXXII, col. 606), & récemment édité avec autant d'érudition que de magnificence par M. Warren (Volumes IV & X de la société Henry Bradshaw, I, f° 33 v°, & II, page 30. Cf. ibid. p. 73, & *The Liturgy of celtic Church,* p. 192 & 267) : *Item alia. Gustate et videte, alleluia, quam suavis est Dominus, alleluia.*

On est surpris après cela de ne rencontrer dans saint Augustin, habituellement si riche d'allusions circonstanciées, aucun texte sur lequel on puisse s'appuyer avec fermeté pour établir que l'église d'Afrique, suivait, en cela

jamais pressés de conclure objectivement, quelle que soit l'impression subjective que laissent derrière eux les faits. Nous laissons à d'autres, plus impatients, une fois mis sur les pistes que nous ouvrons toutes à la fois, de devancer le moment où nous nous réservons de procéder à notre tour par voie d'exposition catégorique. Mais nous sommes bien résolus d'aller lentement.

En attendant, la circonspection est ici de rigueur. Les questions soulevées par le seul

comme en tant d'autres points de discipline, les usages de Rome. On voit bien, il est vrai, que l'application eucharistique du psaume XXXIII lui était familière, par exemple, dans la seconde allocution paschale adressée aux nouveaux baptisés (Serm. CCXXV, tom. V, ed. bened., col. 1415) : « Cum veneris ad bibere, accede & illuminare : Accedite ad eum & illuminamini ; » & surtout dans les deux *Enarrationes* qu'il lui consacre (In Psalm. XXXIII, tom. IV, col. 314) : « Nos ad eum accedamus ut corpus & sanguinem ejus accipiamus... nos manducando crucifixum & bibendo illuminamur : Accedite ad eum & illuminamini ; » si bien qu'arrivé au verset 9[e], cette application eucharistique lui semble se justifier suffisamment & éclater d'elle-même, apparemment par ce qu'on entend & ce qu'on voit tous les jours dans les synaxes sacrées : « Aperte modo de ipso sacramento vult dicere... Gustate & videte quoniam suavis est Dominus. Nonne aperit se psalmus. » Cela est vrai, mais une attestation directe du chant eucharistique de ce psaume serait seule probante. Celle-ci, tirée du commentaire sur le psaume CXVIII, (tom. IV, col. 1840) : « Sic enim illud dictum est : Deus habitat lucem inaccessibilem & AUDIMUS tamen : Accedite ad eum & illuminamini, » semblerait nous mettre sur la voie, & saint Augustin peut avoir encore visé le chant qui nous occupe dans les deux passages suivants : « Sed tu qui cantasti : Benedicam Dominum in omni tempore ; semper laus ejus in ore meo. » (In Ps. XXXIII, tom. IV, col. 308). « Breve magisterium est ut semper laudes Deum, veroque corde non falso dicas : Benedicam Dominum in omni tempore ; semper laus ejus in ore meo. » (In Ps. CXLIV, *ibid.*, col. 2296.) Mais, encore une fois, rien de tout cela ne dépasse la portée d'une simple vraisemblance. La connaissance de la pratique de l'église d'Afrique demeure donc sur ce point conjecturale.

Par exemple, nous sommes renseignés à souhait pour l'Orient. Mais d'abord, il convient de citer les Constitutions apostoliques prescrivant ce qui doit être chanté après la communion du clergé : « Ψαλμὸς δὲ λεγέσθω τριακοστὸς τρίτος ἐν τῷ μεταλαμβάνειν πάντας τοὺς λοιπούς. » (VIII, 13, apud Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, I, 407). — A son tour, la liturgie grecque de saint Jacques s'exprime en ces termes : « Ἄρχονται δὲ οἱ ψάλται τὸ Γεύσασθε. » (Rouleau de Messine) ; ou mieux, suivant le Codex de Rossano, qui fournit l'identification de ce chant avec celui du Κοινωνικόν : « Οἱ Ψάλται λέγουσι κοινωνι[κόν]. Γεύσασθε καὶ ἴδετε οτι χρηστὸς ὁ Κύριος. Ἀλληλούϊα. » (Swainson, *The greek Liturgies*, p. 316).

C'était aussi la pratique de l'église de Jérusalem au IV[e] siècle, attestée par saint Cyrille : « Μετὰ ταῦτα ἀκούετε τοῦ ψάλλοντος μετὰ μέλους θείου προτρεπομένου ὑμᾶς εἰς τὴν κοινωνίαν τῶν ἁγίων μυστηρίων, καὶ λέγοντος· Γεύσασθε καὶ ἴδετε ὅτι χρηστὸς ὁ Κύριος. » (Migne, P. G., tome LIII, col. 1124, Catéchèse XXIII). Actuellement encore, le fond de la quatrième strophe du cantique chanté par les Arméniens durant la communion ne saurait dissimuler sa commune origine : *Venite filii novæ Sion, accedite ad Dominum nostrum cum sanctitate : Gustate, sed et videte quia suavis est Dominus Deus noster virtutum.* Dans un autre endroit de la même liturgie, il est dit plus clairement encore : *Christus immolatus distribuitur inter nos. Alleluia.* &c. *Accedite ad Dominum et illuminamini. Alleluia. Gustate et videte quoniam suavis est Dominus, Alleluia.* &c. (Lebrun, *Explication de la messe*, tome VII, Paris, 1778, p. 331, 317 ; Denzinger, *Ritus Orientalium*, tome I. p. 425 & 428.)

Toutefois la liturgie de Constantinople ne nous fournit aucun témoignage semblable, ou plutôt nous croyons voir dans l'institution du tropaire Τοῦ δείπνου σοῦ τοῦ μυστικοῦ (page 12, ci-dessus) une des innovations qui ont pu graduellement amener la disparition complète du psaume plus ancien, sous les κοινωνικά relativement plus récents.

La liturgie copte aurait-elle subi des atteintes analogues ? Renaudot cite, au tome I[er] de sa collection des liturgies orientales, dans le commentaire sur la liturgie copte de saint Basile, page 266, le passage suivant d'un traité écrit par Sévère d'Aschmonim sur les *Exercices des chrétiens* : « Post hanc orationem satis prolixam... clamantque omnes sicut tunc ad eum latro clamavit : Miserere mei Domine, dum veneris in regnum tuum. » Renaudot rap-

Répons *Vadis propitiator* démontrent qu'on ne saurait trop se mettre en garde contre la facilité avec laquelle on est parfois enclin à trancher sans la moindre hésitation certaines questions trop peu étudiées d'histoire liturgique. Mais en même temps, si des faits de la nature de ceux qui ont été examinés dans cet *Avant-Propos* apprennent à douter, ils apportent aussi leur contingent d'informations positives, & peuvent, une fois groupés & dûment élucidés & classés, mettre sur la voie de conclusions plus fermes, ou contribuer soit à préciser les idées, soit à mieux poser les questions. C'est tout ce que nous avons voulu prouver en laissant nous-mêmes le lecteur sans solution devant notre petite accumulation de problèmes. Nous nous gardons bien de décider : Ceci vient de cela, & de bâtir tout un système. Nous nous contentons de signaler des faits, de les faire envisager sous toutes leurs faces & de dire : Voilà ce qu'on sait, voilà ce qui est, voici ce qu'on ne sait pas. L'avenir nous dira peut-être en nous apportant d'autres faits, ce que tout cela peut bien vouloir dire (1).

proche à bon droit cette formule de celle qui termine le tropaire constantinopolitain : ὡς λῃστὴς ὁμολογῶ σοι· Μνήσθητι μου Κύριε ἐν τῇ βασιλείᾳ σου. Pareille rencontre trahirait-elle un emprunt analogue à celui que nous avons noté, sur ce texte même, dans l'Antiphonaire ambrosien ? Toujours est-il que dans les textes grecs de la liturgie d'Alexandrie publiés par Swainson (*The Greek liturgies,* p. 68), c'est un verset du psaume XLI & non du XXXIII qui est indiqué pour Κοινωνικόν. Ὃν τρόπον ἐπιποθεῖ ἡ ἔλαφος ἐπὶ τὰς πηγὰς τῶν ὑδάτων, οὕτως ἐπιποθεῖ ἡ ψυχή μου πρός σε ὁ θεός.

Ne perdons pas de vue le point d'où nous sommes partis. Il s'agit de savoir si l'usage quotidien, & peut-être universel au IV[e] siècle, du psaume XXXIII comme chant de la communion, était tellement exclusif qu'il n'y eût place en même temps pour d'autres chants tels que le *Transitorium, Te laudamus,* qui nous a conduits à cette recherche. En somme, le sens du psaume XXXIII est plutôt invitatoire, & dès lors fournit surtout (1) un chant préalable à la communion. A fortiori doit-on croire qu'il y avait place, après ce chant, pour un cantique d'actions de grâces. En fait, c'est ce qu'on peut observer dans la liturgie mozarabe. C'est avant la communion qu'on y chante le *Gustate,* & cela n'empêche pas qu'on y chante ensuite, sous la rubrique : *Antiphona ad communionem,* les paroles suivantes : *Refecti* [Christi] *corpore et sanguine, te laudamus Domine. Alleluia, alleluia, alleluia.* (*Missale mixtum,* p. 7, ligne 55; Migne, t. LXXXV, 120.)

Dans l'Antiphonaire de Bangor (loc. cit.), la formule offre une légère variante : *Refecti Christi corpore et sanguine tibi semper Domine dicamus : Alleluia,* & fait partie sous la rubrique : *Item alia,* de la même série à laquelle appartient le *Gustate.*

Dans la liturgie arménienne, c'est exactement ainsi que les choses se passent. Il y a chant avant & après la communion. On a vu plus haut le premier, voici le second : (Respondet chorus) : *Repleti sumus Domine bonis tuis gustando corpus tuum et sanguinem. Gloria in excelsis tibi cibanti nos.* (loc. cit.)

La formule des liturgies celtiques, avec l'adjonction d'un plus ou moins grand nombre de versets (Cf. Warren, *The liturgy... of the celtic Church,* Book of Deer, p. 165; Book of Dimma, p. 171; Book of Mulling, p. 173; Stowe missal, p. 224), a pour fonds commun le texte de la liturgie mozarabe, sauf la substitution des mots (nous allions dire la traduction différente), *Tibi semper dicamus Domine : Alleluia,* à leur équivalent : *Te laudamus, Domine, alleluia. Te laudamus* nous ferait presque rentrer dans notre *Transitorium.*

(1) Du reste à propos du ℟. *Vadis propitiator* autour duquel nous avons cru bon de grouper ces divers aperçus préliminaires, il n'échappera pas qu'une seule partie du problème est posée, celle du texte. Il resterait à présenter l'analyse comparée des diverses leçons du chant. Nous nous proposions de le faire en effet. Nous nous

(1) Nous disons *surtout* pour ne pas fermer la porte à une exception, dans le cas où l'on croirait pouvoir ajouter le témoignage suivant de saint Basile, à ceux que nous venons de réunir. Διὰ τοῦτο ὁ γευσάμενος αὐτοῦ, καὶ εν πείρᾳ γενόμενος τῆς ἡδίστης καὶ προσηνοῦς ἀπολαύσεως λέγει· Γεύσασθε, καὶ ἴδετε ὅτι χρηστὸς ὁ Κύριος. (S. Basile, *in Esaiam,* v, Tom. I, p. 703, éd. Gaume.)

C'est précisément d'une statistique de faits qu'il va être question dans ce travail : rien que des faits, & des faits puisés dans le document lui-même, car c'est à l'Antiphonaire ambrosien directement que nous voulons demander ce qu'il est, d'où il vient. On reproche parfois à certaines méthodes philologiques & historiques, avec plus de familiarité que de justice, de faire leur ménage trop en public. Il est clair que si l'on se contente de résultats, peu soucieux d'être mis en situation de vérifier par soi-même & d'apprécier les données, les procédés, les inductions qui ont conduit à ces résultats, le reproche peut paraître fondé,

apercevons trop tard que l'une des mélodies de ce répons, sur lesquelles nous avions travaillé, ne saurait être soumise aux érudits comme un document. On pourra la consulter, si l'on veut, dans la *Revue du chant grégorien* du 15 septembre 1895, où elle fait l'objet d'un commentaire, plutôt mystique, il est vrai, de dom Pothier. Au cours de ses considérations, dom Pothier n'a malheureusement pas cru devoir signaler un manuscrit déterminé, un imprimé nommément désigné, autorisant la leçon qu'il a choisie. Il l'a prise quelque part : dans quel manuscrit, dans quel recueil imprimé ? Nous ne saurions le dire. Aucun des livres techniques ou manuscrits spéciaux de notre bibliothèque ne contient la pièce en question. Au surplus, il ne faut naturellement pas demander à un article d'édification l'appareil & la rigueur scientifiques que ce genre de littérature ne comporte pas. On comprendra donc nos scrupules en ce qui touche la parfaite identité d'une version que nous n'avons pas le moyen de garantir en ce moment, & pourquoi, dans ces conditions, nous devons provisoirement renoncer à lui donner rang parmi les sources documentaires méritant foi scientifique, au titre des monuments dont la *Paléographie musicale* veut exclusivement faire dépendre ses études.

Tout ce que nous pouvons faire, pour orienter un peu les idées, & ne pas entièrement frustrer le lecteur, c'est de disposer parallèlement la version ambrosienne & celle du très curieux antiphonaire des *Archives de Saint-Pierre* de Rome, B 79, édité, pour le texte, par le bienheureux Tommasi, mais encore inédit, & c'est grand dommage, pour le chant.

Nous avons l'intention de combler cette lacune, en dehors de la *Paléographie musicale*, pour peu qu'un nombre suffisant de souscripteurs nous permette de couvrir les principaux frais de l'entreprise. En attendant, nous en offrirons prochainement un fac-similé photographique contenant le répons qui vient de nous occuper. Nous avons déjà signalé précédemment ce manuscrit ou du moins le caractère mélodique qui lui est commun avec le *Vaticanus* 5319 & le codex F 22 des *Archives de Saint-Pierre*. (Cf. *Paléographie musicale*, II, Préface, page 4, note 1, & planche 28.)

Pour le reste, nous demandons qu'on nous fasse crédit. On ne perdra vraisemblablement rien pour attendre, si, comme nous avons lieu de l'espérer, les recherches que nous faisons faire au Mont-Athos nous mettent en mains l'antique mélodie grecque du cantique de Romanus. Des dix-sept tropaires (1) que comprenait ce cantique,

(1) C'est par erreur que nous avons ci-dessus, page 7, compté 18 tropaires de 21 vers. Nous n'avions pas pris garde que l'iotacisme avait transformé la syllabe ει de ταπεινοῦ, dans l'acrostiche, en simple ι. Le nombre total des vers du poème est donc de 364, & non de 385, & celui des οἶκοι est de 357, & non de 378.

Puisque nous sommes en voie d'amendement, atténuons une affirmation chronologique trop tranchée (page 12), relativement à Romanus. Ni le cardinal Pitra, ni M. Krumbacher ne se prononcent aussi définitivement pour l'époque du premier Anastase, tout en y inclinant fort par leurs arguments. Le R. P. Edmond Bouvy hésite à prendre parti. D'autre part, mais sans oser trancher la question, les Bollandistes font une remarque analogue à celle de M. W. Christ, dont il faudrait peut-être tenir compte. « Le nombre considérable des κοντάκια composés par Romanus n'accuse-t-il pas un développement liturgique qui convient mieux au VIIIe siècle qu'au VIe ? » (*Analecta Bollandiana,* tome VIII, 1894, page 442). En somme, la question reste pendante entre Anastase Ier & Anastase II qui occupa le trône impérial de 713 à 716. S'il était permis de croire, avec M. Batiffol, qu'Amalaire a visé le ℟. *Vadis propitiator* dans la phrase : *Cæteri compositi sunt a magistris sanctæ Ecclesiæ Romanæ,* peut-être y aurait-il dans la méprise d'Amalaire un élément chronologique favorable au premier Anastase. Pareille méprise eût été moins facile en effet à distance si peu considérable, & de l'auteur supposé contemporain du second Anastase, & des circonstances qui auraient pu divulguer ses poèmes en Occident. Mais, nous l'avons déjà dit, rien n'est moins prouvé que l'intention attribuée à Amalaire dans ce passage, rien n'est moins identifié non plus que les répons qu'il englobe sous l'expression vague de *Cæteri.*

& nous allons certainement l'encourir dans une part très large. Mais les habitudes d'esprit du tempérament historique moderne sont, à bon droit, plus exigeantes, & nous devons croire que tel est le cas des souscripteurs de la *Paléographie musicale,* dont, au surplus,

un seul est demeuré dans les livres liturgiques du rite grec, un seul, c'est-à-dire le premier οἶκος, précédé de son Κοντάκιον. On sait que tel a été le sort de tous les cantiques de ce genre sans exception (1).



(1) **A** = le manuscrit ambrosien ; **V** = le manuscrit des Archives de Saint-Pierre ; **X** = la version dont nous n'avons pas le témoin déterminé.

cette méthode est à peu près toute la raison d'être & la devise : *Res, non verba.* Il faut se résigner à l'aridité de ce genre d'investigations, si l'on veut arriver à se rendre enfin un compte exact de ce qu'on peut tirer des documents liturgiques eux-mêmes, pour leur histoire & celle de la liturgie à laquelle ils appartiennent.

Nous pénétrons donc dans l'Antiphonaire ambrosien comme on pénètrerait dans une catacombe nouvellement découverte, & nous y pénétrons en même temps que le lecteur, faisant en quelque sorte table rase de ce que nous avons à dire, du plan que nous nous sommes assigné, des conclusions que nous possédons d'ores & déjà, ne nous réservant d'autre avantage que celui d'avoir déjà pris connaissance des lieux & reconnu les principales artères.

La marche à suivre qui, dès lors, s'offre le plus naturellement est celle-ci :

Relever, étiqueter, classer chacun des textes de l'Antiphonaire, comme on ferait des monuments épigraphiques ou iconographiques de la catacombe à étudier, c'est-à-dire, au cas particulier, noter soigneusement & grouper ensemble dans un inventaire statistique, sous autant de catégories :

1° les textes empruntés aux Livres saints, & se rapportant :
A. à la Psalmodie,
B. aux Lectures liturgiques : *a.* de l'Ancien Testament,
b. des Évangiles,
c. des autres livres du Nouveau Testament ;
2° les textes empruntés aux livres apocryphes ;
3° les textes empruntés aux Actes des saints & Passions des martyrs ;
4° les textes de style ecclésiastique : *a.* de composition latine
b. de composition grecque ou autre, traduits en latin.

Il est bien entendu que, fidèles à notre méthode comparative, nous aurons soin de noter, pour chaque catégorie, les pièces des autres liturgies qui se trouveraient en concordance, comme aussi de rapprocher des versions anté-hieronymiennes les textes bibliques usités de part & d'autre.

Un inventaire analogue exécuté sur les mélodies, sans nous donner des indications de sources aussi obvies, nous fournira cependant une classification dont il y aura certainement à tenir compte dans la recherche des origines & des genres.

Ce n'est encore là, du reste, qu'un premier travail de déblaiement.

S'il y a intérêt, au point de vue topographique & chronologique, à étudier dans quels rapports peuvent être, individuellement, tels & tels morceaux avec telle ou telle version des Livres saints, tels ou tels Actes des martyrs, tel ou tel mélode, & dans quelle dépendance tout cela peut être respectivement de la première apparition du *Liber Comitis,* de la distribution liturgique des lectures, du décret de Gélase, du Calendrier, &c. ; s'il y a intérêt à étudier ces diverses circonstances non seulement dans l'Antiphonaire ambrosien, mais par voie de confrontation de cet Antiphonaire & des Antiphonaires romain, monastique, mozarabe, ou recueils variés des autres liturgies, il ne sera pas moins intéressant & fructueux

de prendre garde aux séries, nous allions dire à l'*appareil* architectonique formé par la juxtaposition des morceaux d'un même office, ou des morceaux de divers offices aux mêmes endroits, c'est-à-dire, d'examiner successivement les divers groupements auxquels ils se rapportent ou bien ont pu se rapporter, les économies cycliques ou rituelles qui ont motivé leur insertion ici & là, les hiatus, les lacunes, les suppressions, les additions, intercalations, superfétations mises à nu par la restitution des *appareils* primitifs.

Une question qui peut être singulièrement éclairée par toutes ces recherches de détail, c'est celle des origines & des développements successifs de la psalmodie, & particulièrement du rapport que soutiennent avec les formes primitives, à travers la variété & la multiplicité des nomenclatures, les pièces de chant des diverses liturgies tant occidentales qu'orientales.

Sans déprécier les travaux antérieurs tels que ceux du bienheureux cardinal Tommasi, dont les préfaces aussi condensées que modestes à l'Antiphonaire & au Responsorial romains sont encore l'étude la plus consciencieuse & la plus solide qui ait été faite sur la matière, & demeureront vraisemblablement définitives dans les limites où s'est renfermé le docte théatin, il serait cependant à souhaiter que le sujet fût rajeuni & surtout élargi, examiné sous des angles nouveaux. Il y a là un point d'histoire ecclésiastique, il ne faut pas dire mal exploré, ce serait injuste, mais où l'on piétine un peu sur place. L'occasion de sortir des sentiers battus où se sont contentés de marcher l'un derrière l'autre le plus grand nombre des écrivains qui, depuis le XVIIe siècle, ont touché ces lieux communs de la liturgie, l'occasion, disons-nous, d'engager l'histoire de la psalmodie dans une voie nouvelle & plus féconde, semble tout indiquée en tête d'une édition archéologique de l'Antiphonaire ambrosien.

C'est en effet dans la vie de saint Ambroise par son notaire, Paulin, que nous lisons ce texte rebattu mais jamais épuisé : *Hoc in tempore primum antiphonæ, hymnique ac vigiliæ celebrari cœperunt, cujus celebritatis devotio usque in hodiernum diem non solum in eadem ecclesia* (Mediolanensi), *verum per omnes pene Occidentis provincias manet. (Vita S. Ambrosii a Paulino ejus notario ad B. Augustinum conscripta.* (Migne, P. L., t. XIV, 31.)

A coup sûr, l'opportunité d'un travail de rénovation de la doctrine historique touchant la psalmodie est toute soulignée par notre publication même & le centenaire de saint Ambroise. Mais nous ne visons nullement à écrire, du moins en ce moment, une pareille histoire. Par son importance autant que par son étendue, c'est un sujet qui veut être traité à part & à l'aise, & qui doit au surplus prendre rang nécessairement après nos statistiques.

Simplement nous proposons qu'on y regarde de plus près, qu'on s'enquière surtout avec plus de curiosité & de pénétration de la genèse des différents systèmes psalmodiques, de leur nature primitive, de leur répartition géographique, de leurs développements, réductions, déviations, &c.

Il n'y a pas jusqu'au caractère & au genre mélodiques de l'ancienne psalmodie qu'on ne puisse parvenir à discerner plus nettement, rien qu'en prêtant une attention plus pénétrante & plus curieusement mise en éveil sur des textes connus d'ailleurs, mais peu ou point étudiés à ce point de vue. A coup sûr des documents techniques contemporains feraient

bien mieux notre affaire. N'ayant pas nos fouilles de Delphes pour nous en procurer les fragments, force nous est bien de nous contenter des *obiter dicta*. Nous croyons, encore une fois, qu'on peut avancer d'un pas dans cette direction.

Bornons-nous à ce qui concerne la mélodie psalmique milanaise. Ce que nous allons essayer d'en découvrir ne relevant pas de la méthode rigoureuse de nos autres travaux, ne saurait mieux trouver sa place que dans ces considérations préliminaires. On nous permettra, pour cette fois, de nous contenter de la méthode conjecturale.

Commençons par rapporter quelques textes de saint Augustin qui peuvent contribuer au but que nous nous proposons. En matière de psalmodie, le témoignage de saint Augustin peut sans doute équivaloir à un témoignage milanais. Au reste, le saint docteur va nous fournir lui-même, un peu plus loin, le trait d'union qui le rattache à l'Église ambrosienne sur ce point. Nous prenons nos premiers textes de ceux des sermons prononcés par l'évêque d'Hippone pendant la première partie de la messe, dite des catéchumènes, après l'évangile.

De divinis lectionibus quod Dominus admonere dignatur intenti audite, fratres, illo dante, me ministrante. PRIMAM LECTIONEM AUDIVIMUS *Apostoli : Fidelis sermo et omni acceptione dignus,* &c. *Hoc de Apostolica lectione percepimus* (l'épître). DEINDE CANTAVIMUS PSALMUM (le psaume chanté sur les degrés, de la manière responsoriale, si souvent mentionnée dans les *Enarrationes) exhortantes nos invicem, una voce, uno corde dicentes : Venite adoremus,* &c. POST HÆC EVANGELICA LECTIO *decem leprosos mundatos nobis ostendit,* &c. HAS TRES LECTIONES, *quantum pro tempore possumus, pertractemus.* (Sermo 176, Migne, P. L., t. XXXVIII, col. 950.)

LECTIONES *sanctæ propositæ sunt quas audiamus, et de quibus aliquid sermonis, adjuvante Domino, proferamus. In* LECTIONE APOSTOLICA *gratiæ aguntur Deo de fide gentium, utique ideo quia ipse fecit...* IN PSALMO DICIMUS : *Deus virtutum converte nos et ostende faciem tuam et salvi erimus;* — IN EVANGELIO *ad cœnam vocati sumus,* &c. (Serm. CXII, Migne, P. L., t. XXXVIII, col. 643.)

DIVINÆ LECTIONES *omnes ita sibi connectuntur tamquam una sit lectio, quia omnes ex uno ore procedunt. Audivimus* APOSTOLICAM LECTIONEM, *et forte aliquem moveat quod ibi scriptum est : Secundum justitiam quæ ex lege est, qui fuerim sine querela.* — AUDI PSALMUM *interiora dicentem : Tibi soli peccavi.* — AUDISTIS ET EVANGELIUM ISTIS LECTIONIBUS *concordare : Voluntas, inquit, Patris est ut quæ dedit mihi non pereant.* (Sermo CLXX, Migne, P. L., t. XXXVIII, col. 927.)

Inutile de multiplier ces citations. Il suffit de parcourir au hasard les sermons de saint Augustin pour en trouver à tout instant de semblables.

Nous apprenons ici plusieurs choses d'un certain intérêt liturgique, mais dont la plupart ont été relevées. Contentons-nous de signaler quelques points qui nous touchent de plus près.

D'abord il s'agit d'un chant responsorial : *Psalmum audivimus... Psalmum cantavimus.* Ces deux expressions sont corrélatives dans saint Augustin, qui emploie indifféremment l'une ou l'autre. Elles supposent l'alternance de l'assemblée avec un lecteur qui lui chante premièrement les versets qu'elle doit répéter, *respondere.* Nous avons des attestations de cet usage à chaque page, pour ainsi dire, des *Enarrationes* du saint docteur, v. g. : *Brevis psalmus*

est et valde utilis (119) *quem modo nobis cantatum audivimus et cantando respondimus* (Migne, t. XXXVII, col. 1596); & : *Primo quod legenti respondentes cantavimus quanquam de medio psalmi* (40) *sit, hinc tamen sermonis ducamus exordium.* (Migne, P. L., t. XXXVI, col. 453.) Le lecteur chantait d'après le codex qu'il avait sous les yeux, *legenti,* & le peuple reprenait ce chant, *respondentes cantavimus.*

Or, le lieu d'où le lecteur s'adressait au peuple soit pour les lectures, soit pour le psaume responsorial, était l'ambon. On connaît la touchante histoire, rapportée par Victor de Vite (*De persec. Wandal.,* lib. I. Migne, P. L., t. LVIII, col. 197), de ce lecteur atteint d'une flèche à la gorge au moment où il entonnait l'alléluia sur les degrés de l'ambon, le jour de Pâques. C'était l'alléluia qu'il était d'usage d'ajouter au psaume responsorial durant le temps pascal, & qui se retrouve dans le verset alléluiatique de la messe : *Quodam tempore paschalis solemnitas agebatur... Et tunc forte audiente et canente populo Dei, lector unus, pulpito sistens, alleluiaticum melos canebat. Quo tempore sagitta in gutture jaculatus, cadente de manibus codice, mortuus post cecidit ipse.*

D'autre part, nous voyons que le *psalmus* des textes visés prend place entre la lecture de l'épître & celle de l'évangile. C'est également entre les lectures de la messe que nous rencontrons le *psalmellus* ambrosien & la *psallenda* mozarabe, qui trahissent ainsi, jusque dans leur nom, leur origine & la permanence de leur fonction. Si l'idée de la psalmodie s'attache moins à notre terme romain de *graduel,* il est connu que la fonction de celui-ci, comme sa position, doivent être identifiés sans hésitation avec la fonction liturgique & la position du *psalmus* africain. C'était un psaume chanté sur les degrés *(gradus, gradale)* de l'ambon par un lecteur, suivant la forme responsoriale *(responsorium),* d'où la mention, fréquente au moyen âge, du *responsorium graduale,* & le sigle ℟.G. de nos manuscrits. Il est plus difficile de retrouver le même lien, pourtant réel, sous le vocable qui a prévalu chez les Grecs, pour désigner cette psalmodie, προκείμενον Ἀποστόλου.

Tommasi croit que le ℟. graduel était autrefois un psaume tout entier. Indépendamment de la preuve implicite que renferment à cet égard les textes de saint Augustin & qui paraît on ne peut plus claire, l'usage actuel n'a pas tellement rompu avec cette haute antiquité qu'on n'y retrouve encore des traces profondes de l'usage primitif. Il n'est pas invraisemblable que les versets du psaume 117 répartis aujourd'hui (sur un thème mélodique d'ailleurs le même pour tous), entre chacun des jours de l'octave paschale, aient été jadis un psaume responsorial unique. Mais nous avons mieux que cela. C'est un psaume entier, le 90, qui se chante toujours au I[er] dimanche de Carême, c'est une bonne partie du long psaume 21 qui se chante au dimanche des Rameaux. Il est vrai que ce n'est plus sous la forme responsoriale, mais sous celle du *tractus, tractim,* tout d'un trait (1), mais le *tractus,* à part cela, est ordonné tout aussi étroitement aux lectures que le *psalmus responsorius.* Quoi qu'il en soit, les expressions de saint Augustin : *Psalmum audivimus, Psalmum can-*

(1) Hoc differt inter responsorium, cui chorus respondet, & tractum cui nemo. (Amalaire, *De ecclesiasticis officiis,* lib. III, cap. XII. Migne, P. L., tom. CV, col. 1121.)

tavimus s'appliqueraient difficilement aux parties tronquées auxquelles sont réduits maintenant nos graduels. Au moins faut-il admettre que, s'il ne s'agit pas d'un psaume entier, la portion chantée par le lecteur & le peuple devait en être assez considérable pour constituer la valeur d'une leçon ordinaire & justifier les autres expressions de saint Augustin, où il parle du psaume comme étant l'une des trois lectures sur lesquelles il se propose de parler : *Primam lectionem Apostoli... Deinde cantavimus psalmum... Post hæc evangelica lectio...* HAS TRES LECTIONES *pertractemus.*

Ces derniers mots nous amènent justement au point où nous voulions retenir l'attention, parce qu'ils peuvent nous servir à retrouver le caractère mélodique de cette psalmodie. C'est un chant. Nul doute sur ce point ; nos textes sont formels ; mais il n'est pas moins évident que c'est un chant d'une allure rythmique, assez libre & naturelle pour être qualifiée de lecture : *Has tres lectiones.* Sans doute, l'idée que doit éveiller ici le terme de *lectio* vise aussi la présence du codex qui se trouvait sous les yeux du lecteur, par opposition aux reprises que le peuple faisait *memoriter.* Cependant l'idée secondaire du chant récitatif n'est pas exclue par là, tout au contraire, car le contexte marque une assimilation toute naturelle & obvie entre le récitatif de l'épître & de l'évangile & celui du psaume, en les confondant tous trois sous cette commune dénomination : *Has tres lectiones.* Dans un autre prône (Sermo XLIX, Migne, P. L., col. 320), saint Augustin dit encore : *Lectiones sacras plures cum recitarentur audivimus... cum ergo in ultimum sit situm evangelium recitatum.* Le chant en question est donc un récitatif. Ne perdons pas de vue d'ailleurs que les lectures elles-mêmes des épîtres & des évangiles étaient des lectures chantées (1).

(1) Nous avons, dans les *Ordines romani,* un témoignage accusant assez bien cette analogie générique. Il s'agit de la dévolution *au même lecteur,* de la leçon & du *tractus* : « Deinde lector exuit se planeta : ascendens in ambonem non pronuntiat, *Lectio libri Genesis,* sed inchoat ita, *In principio fecit Deus cælum et terram.* Nam & reliquæ omnes sic inchoantur. In primis græca legitur, deinde statim ab alio latina. » (Il y a ici une date. Cette liturgie bilingue nous reporterait assez longtemps avant Amalaire : « Sex lectiones, dit-il au livre premier, chapitre 1er du livre cité dans la note précédente, *ab* ANTIQUIS *romanis* græce & latine legebantur, qui mos apud Constantinopolitanum hodieque servatur. ») « Tunc primum surgens Pontifex dicit *Oremus,* & diaconus, *Flectamus genua,* deinde, *Levate :* & datur oratio a Pontifice, & legitur lectio græce, *Factum est in vigilia matutina ;* & AB IPSO cantatur canticum hoc græce, *Cantemus Domino.* » Le terme de *canticum* n'a rien qui doive arrêter ; il est pris dans un sens corrélatif à celui de *psalmus.* Par ailleurs, au point de vue du chant, il s'agit bien d'un *tractus.* Voir par exemple dans le Codex 339 de Saint-Gall, tome I de la *Paléographie musicale,* f° 104 du manuscrit ou planches 73 & 74. « Post hæc ascendit alius & *legit* supradictam lectionem latine, & canticum *cantat* suprascriptum latine. Deinde Pontifex surgens dicit : *Oremus ;* & diaconus ut supra, & datur oratio. Post hæc *legitur* lectio græca, *Apprehendent septem mulieres ;* ET AB IPSO cantatur canticum græce, *Vinea.* Deinde ascendit alius legere suprascriptum latine ; canticum latine cantat suprascriptum. Et Pontifex, *Oremus.* Diaconus ut supra : & iterum legitur lectio græce, *Scripsit Moyses canticum :* & alius ascendens legit eam latine. Deinde Pontifex vel diaconus, ut supra. Post hoc cantatur psalmus, *Sicut cervus,* græce ; & alius ipsum psalmum latine. (MABILLON, *Museum Italicum,* tome II, pag. 25, n° 40 ; Migne, P. L., tome LXXVIII, col. 955.) L'étude du *Lectionarius Missæ* publié par Tommasi suggère une observation qui corrobore celle-ci. Dans plusieurs des manuscrits employés pour cette publication par le bienheureux cardinal, le *tractus* fait absolument corps avec la leçon, ce qui ne l'empêche pas, bien entendu, d'avoir le chant propre au genre de psalmodie directanée auquel il appartient. On y lit aussi parfois des rubriques de ce genre : « *Lectio decima de Jona.* In diebus illis factum est verbum Domini, &c... *Incipit cantare,* &c. *Oratio Jonæ Prophetæ.* Clamavi de tribulatione, &c... *Hic incipit legere in sono primo.* Et dixit Dominus... *Hic mutet sensus quasi lectio,* Et factum est verbum. » (Tommasi, Opp. V, 341.)

Complétons ces données par un autre passage de saint Augustin, célèbre & souvent cité en littérature, mais dont on ne saisirait pas toute la portée si on ne le considérait, avec la curiosité de l'archéologue, dans son ensemble, & surtout dans le rapport liturgique qu'il peut servir à documenter. Au chapitre XXXIII du livre X des *Confessions,* l'évêque d'Hippone expose un scrupule qui plusieurs fois agita son âme à propos du chant. Voici ce chapitre presque en entier (1).

« Les voluptés de l'oreille m'avaient captivé par des liens plus forts, mais vous les avez brisés ; vous m'avez délivré de cet esclavage. Cependant, je l'avoue, *aux accents que vivifient vos paroles chantées par une voix douce et savante,* je ne puis me défendre d'une certaine complaisance, impuissante toutefois à me retenir quand il me plaît de me retirer. Suaves mélodies, n'est-ce pas justice que, admises avec les saintes pensées qui sont leur âme, je leur fasse dans la mienne une place d'honneur? Mais j'ai peine à garder une juste mesure.

« Car il me semble que je leur accorde parfois plus qu'il ne convient, sentant que, par cette harmonie, les paroles sacrées pénètrent mon esprit d'une plus vive flamme d'amour ; & je vois que les affections de l'âme & leurs *nuances variées* retrouvent chacune sa note *dans les modulations de la voix,* & je ne sais quelle secrète sympathie qui les réveille. Mais le charme sensible, à qui il ne faut pas laisser le loisir d'énerver l'âme, me trompe souvent quand la sensation se lasse de marcher après la raison, & prétend autoriser de la faveur d'être admise à sa suite ses efforts pour la précéder & la conduire. C'est là que je pèche sans m'en apercevoir, mais bientôt je m'en aperçois.

« D'autres fois, un excès de précautions contre de telles surprises me jette dans un *excès de rigidité* & je voudrais éloigner de mon oreille & de l'église même *ces touchantes harmonies, compagnes ordinaires des psaumes de David.* Il me paraît alors plus sûr de s'en tenir à ce que *j'ai souvent ouï dire d'Athanase, évêque d'Alexandrie, qu'il les faisait réciter avec une légère inflexion de voix, plus semblable à une lecture qu'à un chant.*

« Et cependant quand je me rappelle ces larmes que *les chants de votre église me firent répandre aux premiers jours où je recouvrai la foi,* & qu'aujourd'hui même je me sens encore ému, non de ces accents, mais *des paroles modulées avec leur expression juste par une voix pure,* je reconnais de nouveau toute l'utilité de cette institution. Ainsi je flotte entre le danger de l'agréable & l'expérience de l'utile, & j'incline plutôt, sans porter toutefois une décision irrévocable, au maintien du chant dans l'église, afin que le charme de l'oreille élève aux mouvements de la piété l'esprit trop faible encore. Mais pourtant, lorsqu'il m'arrive d'être moins touché du verset que du chant, c'est un péché, je l'avoue, qui mérite pénitence ; je voudrais alors ne pas entendre chanter. — Voilà où j'en suis, &c... »

Il faut croire que la décision vers laquelle inclinait saint Augustin devint plus ferme avec le temps. Au livre II de ses *Rétractations,* chap. XI, parlant d'un livre contre Hilarus (qui nous serait probablement fort utile si l'éditeur viennois le retrouvait), il fait une allusion qui donne à penser que les diocèses voisins du sien s'étaient ouverts, peut-être à son exemple,

(1) Trad. Moreau, 3e édition, p. 417, Paris, 1854.

aux nouveaux chants, notamment à l'offertoire & à la communion : *Inter hæc Hilarus quidam vir tribunitius, laicus catholicus, nescio unde adversus Dei ministros, ut fieri assolet, irritatus morem qui tunc esse apud Carthaginem cœperat, ut hymni ad altare dicerentur de psalmorum libro, sive ante oblationem, sive cum distribueretur populo quod fuisset oblatum, maledica reprehensione, ubicumque poterat, lacerabat, asserens fieri non oportere. Huic respondi, jubentibus fratribus, et vocatur liber ipse, contra Hilarum. Hic liber sic incipit : Qui dicunt mentionem veteris testamenti.* (Ed. des Bénédictins, I, 44.)

Il y aurait quelque intérêt à rapprocher ce passage d'un autre endroit où saint Augustin, répondant (vers 400) aux questions de Januarius (lettre 55e) & faisant allusion aux objurgations des donatistes, venge les institutions de l'Église & donne la mesure où l'on peut introduire légitimement plus ou moins d'art dans la pratique du chant à l'église. Mais le passage des *Confessions* que nous avons transcrit suffit à nous renseigner sur le caractère de la psalmodie usitée dès cette époque.

Ce n'était déjà plus cette simplicité du temps de saint Athanase que se prend à regretter l'évêque d'Hippone dans ses accès de sévérité. Ce n'était plus cette sobriété de modulation dans laquelle l'ami des Pères des déserts, *tam modico flexu vocis faciebat sonare lectorem psalmi ut pronuntianti vicinior esset quam canenti* (1). Non, c'était un ensemble de cantilènes qui supposaient un certain art de composition & d'exécution : *Melos omne cantilenarum suavium quibus davidicum psalterium frequentatur... cum suavi et artificiosa voce cantantur... cum liquida voce et convenientissima modulatione cantantur.* — C'était même une mélodie dont l'influence était assez puissante pour surprendre les impressions de saint Augustin : *Dum rationem sensus non ita comitatur ut patienter sit posterior tantum, sed... præcurrere ac ducere conatur... accidit ut me amplius cantus quam res quæ canitur moveat ;* une mélodie riche & variée qui correspondait, en les excitant, aux sentiments les plus divers de l'âme : *Et omnes affectus nostri pro sua diversitate habere proprios modos in voce et in cantu, quarum nescio qua occulta familiaritate excitentur.* Et cependant c'est une psalmodie : *Quibus davidicum psalterium frequentatur ;* & ces chants s'adaptent si parfaitement aux textes, *ipsis sententiis quibus vivunt,* que les uns & les autres semblent se prêter un mutuel concours, ceux-ci donnant à ceux-là le sens & la vie : *in sonis quos animant eloquia tua,* pour en recevoir à leur tour une nouvelle onction, & comme leur expression adéquate : *convenientissima modulatione cantantur... Aliquando enim plus mihi videor honoris eis tribuere quam decet ; dum ipsis sanctis dictis religiosius et ardentius sentio moveri animos nostros in flammam pietatis cum ita cantantur quam si non ita cantarentur.* Et enfin, leur allure toute naturelle, malgré cet art exquis, demeure assez simple pour provoquer les récriminations des donatistes. Finalement, saint Augustin les justifie par le souvenir du bien qu'ils faisaient à son âme alors qu'au premier temps de sa conversion il ne pouvait les entendre dans l'église de l'évêque Ambroise, sans en être ému jusqu'aux larmes : *Verumtamen cum reminiscor lacrimas meas,*

(1) Nous ne pouvons nous arrêter à la pensée que cet usage ait été dans certains cas celui de l'église de saint Augustin. Celui-ci ne connaissait la chose que par ouï-dire : « *Quod de... Athanasio sæpe dictum mihi commemini.* »

quas fudi ad cantus ecclesiæ in primordiis recuperatæ fidei meæ, et nunc ipsum quod moveor, non cantu, sed rebus quæ cantantur, cum liquida voce et convenientissima modulatione cantantur, magnam instituti hujus utilitatem rursus agnosco (1).

Voilà le trait d'union qui rattache le chant d'Hippone au chant milanais dont nous cherchons à nous représenter la physionomie native au temps où saint Augustin fréquentait l'église d'Ambroise. Ces derniers mots, en effet, nous conduisent à Milan &, par là, nous font toucher aux mélodies ambrosiennes ou grégoriennes, tellement on croirait en voir une description dans la fine & suave analyse que saint Augustin vient de nous donner de celles d'Afrique.

Voici le passage du livre IXe où se trouve développé le souvenir auquel l'association naturelle des idées, corrélative à celle des institutions, vient de reporter saint Augustin : « Quantum flevi in hymnis & canticis tuis suave sonantis ecclesiæ tuæ vocibus commotus acriter ! Voces illæ influebant auribus meis & eliquabatur veritas in cor meum & exæstuabat inde affectus pietatis, & currebant lacrimæ, & bene mihi erat cum eis. — VII. *Non longe cœperat Mediolanensis ecclesia genus hoc consolationis* & exhortationis *celebrare magno studio fratrum concinentium* vocibus & cordibus. Nimirum annus erat aut non multo amplius, cum Justina, Valentiniani regis pueri mater, hominem tuum Ambrosium persequeretur hæresis suæ causa, qua fuerat seducta ab arrianis. *Excubabat pia plebs in ecclesia* mori parata cum episcopo suo, servo tuo. Ibi mater mea, ancilla tua, sollicitudinis & vigiliarum primas partes tenens, orationibus vivebat. Nos adhuc frigidi a calore spiritus tui excitabamur tamen civitate adtonita atque turbata. *Tunc hymni et psalmi ut canerentur secundum morem orientalium partium, ne populus mæroris tædio contabesceret, institutum est : ex illo in hodiernum retentum multis jam ac pæne omnibus gregibus tuis et per cetera orbis imitantibus.* Tunc memorato antistiti tuo per visum aperuisti, quo loco laterent martyrum corpora Protasi et Gervasi, unde opportune promeres ad cohercendam rabiem femineam, sed regiam. Cum enim prolata & effossa *digno cum honore transferrentur ad ambrosianam basilicam*... Quidam plures annos cæcus civis... impetravit admitti ut sudario tangeret feretrum *pretiosæ in conspectu tuo mortis sanctorum tuorum*... Inde illius inimicæ animus etsi ad credendi sanitatem non applicatus, a persequendi tamen furore conpressus est. Gratias tibi, Deus meus ! unde & quo duxisti recordationem meam, ut hæc etiam confiterer tibi, quæ magna oblitus præterieram ? & tamen tunc cum ita fragraret odor unguentorum tuorum, non currebamus post te ; *ideo plus flebam inter cantica hymnorum tuorum,* olim suspirans tibi & tandem respirans (2). »

Saint Augustin, retrouvant ses souvenirs au fur & à mesure qu'il s'y laisse aller, vient de les préciser jusqu'à désigner lui-même la translation solennelle des reliques des saints Gervais & Protais à la basilique ambrosienne comme ayant marqué d'une façon particulièrement émouvante l'institution de la nouvelle psalmodie. On serait presque tenté de chercher dans les deux citations scripturaires faites à ce propos par saint Augustin (Ps. 115, &

(1) S. Aurel. Augustini *Confessionum* lib. X, cap. XXXIII (50), p. 264. Ed. P. Knöll, Vindobonæ, 1896.
(2) Ibid., lib. IX, cap. VI-VII, p. 208-209.

Cant. I, 3) comme une vague réminiscence de ce qu'il entendit alors chanter. Ainsi les mots : *Cum ita fragraret odor unguentorum,* nous reporteraient-ils à l'office des martyrs ? On y lit, en effet, parmi les *psallendæ* de la procession, celles-ci, la XXXIIIe : *Ecce odor sanctorum meorum tamquam odor agri pleni;* la VIIIe : *Sancti tui... sicut odor Libani erunt ante te;* la Xe : *Quanta virtus est sanctorum martyrum, tanta salus erit* OCCURRENTI POPULO, *quia odor potens in eis ut palma victoriæ magna est per ipsos,* &c. (1). L'autre texte paraît deux fois dans ce même office, sous forme d'antienne à vêpres & de verset alléluiatique à la messe (2). On pourrait dire, il est vrai, que la rencontre est moins remarquable en ce qui le concerne, soit à raison de l'opportunité toute naturelle de son application, soit en raison de l'usage séculaire qui a consacré cette application. N'insistons pas.

L'ensemble des textes que nous venons d'alléguer provoque en tout cas l'archéologue étonné qu'on ne leur ait guère demandé ni fait rendre autre chose que l'acte de naissance de la psalmodie à deux chœurs. Précisément, ce serait à la rigueur l'allusion qui s'y trouve le moins. Qu'on nous permette de hasarder ici quelques idées que nous sommes les premiers à trouver aventurées. On a défini le paradoxe : une vérité inattendue. Peut-être est-il bon parfois de jeter au vent quelques paradoxes historiques, ne serait-ce que pour sortir de la routine & permettre de considérer certains objets sous des angles différents de celui sous lequel on s'est habitué à les voir. Eh bien, volontiers nous nous demanderions, à propos des textes de saint Augustin & de Paulin, si ce n'est pas plutôt l'acte de naissance de l'Antiphonaire ambrosien qui se cacherait là, *in cunabulis : Primum antiphonæ, hymnique et Vigiliæ celebrari cœperunt.*

Ne serait-ce pas aussi le secret de l'étroite parenté qui unit cet Antiphonaire à l'Antiphonaire romain ? « Cujus celebritatis devotio usque in hodiernum diem non solum in eadem ecclesia, verum *per omnes pene Occidentis provincias* manet. (Paulin, *loc. cit.*) Et ex illo in hodiernum retentum multis ac pene omnibus gregibus tuis & per cæteras orbis partes IMITANTIBUS (3). »

(1) Cod. Ambros., T. 103 Sup. f° 147vo.

(2) *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Ibid., f°s 145vo & 147vo.

(3) Il est curieux d'entendre, à deux siècles de distance, saint Grégoire parler du chant romain en des termes qui lui assignent les deux caractères qu'on a reconnus tout à l'heure à celui dont parlait saint Augustin. Le saint pape à la suite d'un concile tenu par lui, l'an 595, à Rome, s'élève contre une coutume abusive qui s'était introduite dans l'Église romaine, de maintenir dans leur fonction de chantres des clercs ordonnés d'abord pour cet office & postérieurement élevés au diaconat : *Modulationi vocis inserviunt quos ad prædicationis officium et eleemosynarum studium vacare congruebat.* Il donne de sa protestation ce motif. « Unde fit plerumque ut ad sacrum ministerium dum blanda vox quæritur, quæri congrua vita negligatur, & cantor minister Deum moribus stimulet, cum populum vocibus delectat. » En conséquence il décrète : « Qua in re præsenti decreto constituo ut in hac sede sacri altaris ministri cantare non debeant ; solumque evangelicæ lectionis officium inter missarum solemnia exsolvant : *psalmos vero ac reliquas lectiones* censeo per subdiaconos, vel, si necessitas fuerit, per minores ordines exhiberi. Si quis autem contra hoc decretum meum venire tentaverit, anathema sit. » (Migne, P. L., t. LXXVII, col. 1335.)

Les trois conclusions qui naissent de cette lettre apostolique sont de tout point conformes à celles que vient de nous fournir l'analyse des textes de saint Augustin.

Les *Vigiliæ* du notaire Paulin ne devraient-elles pas par hasard être identifiées avec les curieuses *Vigiliæ* de notre *Codex Britannicus,* tombées actuellement en désuétude? « Excubabat pia plebs in ecclesia... Ibi mater mea... Vigiliarum primas partes tenens orationibus vivebat. » (S. Augustin, *l. c.*) Hoc in tempore, primum antiphonæ hymnique ac Vigiliæ celebrari cœperunt (Paulin, *l. c.*), ne populus tædio contabesceret (S. Aug.). » En outre, les deux & trois *turmæ* entre lesquelles se partage l'office nocturne, en nous rappelant la *laus perennis* dont elles formaient la division, ne se rattacheraient-elles pas à ces *excubiæ sacræ* du peuple d'Ambroise?

Les *antiphonæ,* les *hymni,* ne seraient-ce pas aussi les longues séries affectées, dans les Antiphonaires milanais, à certaines fêtes, pour accompagner les litanies, c'est-à-dire les théories suppliantes ou triomphantes d'église en église, de station en station?

Ces sortes de théories litaniques, à ce moment même, s'établissaient partout en Orient, soit pour neutraliser la propagande arienne, soit pour conjurer les calamités publiques. En

En premier lieu, le chant de saint Grégoire, tout comme celui d'Hippone & de Milan, est composé avec assez d'art pour captiver l'attention, l'émotion du peuple, *cum populum vocibus delectat,* & requiert des qualités d'exécution spéciales. Par exemple, il y faut de belles voix, *dum blanda vox quæritur.* Il y faut de l'exercice; & le temps, le soin qu'on y consacrait, pouvaient être assez notables pour faire négliger aux diacres les fonctions plus importantes de la prédication & de la distribution des aumônes, dont ils étaient chargés. Le chant de l'évangile n'exige pas toutes ces préparations artistiques; que les diacres s'en tiennent là, *cantare non debeant, solumque evangelicæ lectionis officium inter missarum solemnia exsolvant.* Quant aux autres chants, saint Grégoire les réserve aux clercs spécialement députés pour cet office. Eux seuls désormais *modulationi vocis inserviunt.*

Observons toutefois en second lieu que, malgré les qualités requises pour leur exécution, ces chants sont tellement des récitatifs que le terme de *lectio* peut leur être appliqué comme aux lectures proprement dites, *psalmos vero ac reliquas lectiones.*

Enfin n'y a-t-il pas une dernière remarque à faire sur l'expression générique, *psalmos,* qui suffit à saint Grégoire pour relater tout ce qui peut constituer l'office des chantres & l'objet de leur chant, indépendamment des leçons. Il n'y a donc pour lui que des psaumes à chanter, ou tout au moins des psalmodies. La force acquise de la tradition, ou plutôt sa permanence ininterrompue imposait d'elle-même cette expression qui répondait naturellement à l'idée qu'on se faisait alors de la nature & de l'objet du chant ecclésiastique. Saint Augustin parlant des cantilènes sacrées ne les applique non plus qu'au psautier, nous venons de le voir : *Melos omne cantilenarum suavium quibus davidicum psalterium frequentatur.*

La constatation de ce fait n'est pas indifférente. Elle sert à mieux nous représenter l'ensemble originel & l'économie fondamentale de la mélopée comme de la poésie liturgiques. C'est du reste un fait auquel on commence enfin à faire quelque attention. Nous le répétons, il faudra désormais tenir compte de plus en plus de l'ordre spécial d'idées & de l'inspiration liturgique dont relèvent avant tout la plupart des compositions lyriques de la littérature chrétienne. On doit se convaincre qu'il s'agit ici d'un génie propre à l'Église, & d'un génie qui marquait si profondément son empreinte dans les mœurs, que le caractère s'en retrouvait jusque dans les œuvres d'initiative privée. Tel le cantique par lequel saint Méthodius termine son banquet des dix vierges (Migne, P. G., t. XVIII, p. 34, 207, 211). Méthodius appelle lui-même ψαλμός, un psaume, le chant qu'il met sur les lèvres de sainte Thècle, & ὑπακοή, l'intercalation responsoriale par laquelle les neuf autres vierges ses compagnes interviennent, en chantant en chœur, après chacun des vingt-quatre versets de ce psaume, disposés d'ailleurs alphabétiquement à l'imitation du modèle hébreu. La plupart du temps, l'hymnographie hérétique des premiers siècles affecte aussi la même forme & le même titre de psaumes, par exemple les quinze psaumes de la pénitence de la *Pistis Sophia,* plusieurs cantiques du Codex Nazareus, les psaumes d'Apollinaire, &c. Mais ce n'est pas le lieu de développer tout cela. Nous aurons probablement à y revenir.

Orient, saint Ephrem, Diodore, Flavien composaient de nouveaux chants & les apprenaient au peuple. En Orient était peut-être déjà pratiquée la *laus perennis* des Acémètes qu'on ne tardera pas à voir apparaître historiquement à Constantinople.

Et précisément, saint Augustin nous invite lui-même à aller chercher dans cet Orient le berceau de nouveaux rites, de nouvelles formes de cantiques & de nouveaux chants, *secundum morem orientalium partium*. C'est là que s'approvisionnait d'ailleurs, on l'à déjà remarqué, saint Ambroise, que le docteur Harnack a pu, pour cela, rattacher récemment aux pères grecs (1).

Notre insistance à revenir en Grèce & en Orient va peut-être nous susciter un procès de tendance, en donnant à penser que c'est un parti pris chez nous de rattacher la liturgie ambrosienne à la liturgie grecque, & de dissimuler ce but où nous tendrions, sous couleur d'investigations faites au hasard & l'esprit libre. Rien pourtant ne serait moins fondé qu'une semblable accusation. Nous aurions, il est vrai, une tendance, mais cette tendance nous entraînerait dans un sens diamétralement contraire. Nous pouvons bien en convenir au début de ce travail, soit pour mettre loyalement le lecteur en garde contre les sollicitations de textes qui nous échapperaient inconsciemment, comme il arrive aux gens préoccupés d'une idée fixe, soit pour avoir l'occasion de livrer quelques-unes des règles de critique liturgique que nous nous sommes proposées dans nos études, & de dire, en finissant, notre pensée sur ces questions d'origine & de rapports des diverses liturgies latines.

D'abord, nous croyons que la question, étant complexe, a besoin d'être divisée & distinguée, si l'on veut s'entendre. Ici, la divergence des idées ne se serait-elle pas le plus souvent produite conséquemment à la divergence des points de vue exclusifs sous lesquels le sujet s'est présenté à l'attention? La question ou plutôt toutes les questions une fois posées, distinguées & coordonnées, bien des malentendus seraient dissipés très probablement.

Sans prétendre exercer nous-mêmes ce rôle de médiateur, ni même chercher à réunir toutes les données du problème, nous voudrions cependant y contribuer en proposant certaines observations qui ne paraîtront sans doute pas indifférentes à la poursuite de solutions plus solides & plus nettes.

L'un des premiers points à décider est celui-ci : Quelle idée se fait-on des caractères respectifs des diverses liturgies? en d'autres termes, quels sont les critères auxquels on reconnaît que des rites observés tant en Occident qu'en Orient sont plutôt orientaux qu'occidentaux? plutôt grecs que latins? Et, pour serrer la difficulté de plus près, — car la présence ou l'absence de tels ou tels rites étrangers dans une liturgie ne suffirait pas, après tout, à engendrer des distinctions fondamentales, — les éléments vraiment décisifs de classification ne devraient-ils pas être cherchés dans une direction plus large, c'est-à-dire, en prenant garde principalement aux grandes économies rituelles, à certains ensembles de développements, en un mot aux systèmes constitutifs plutôt qu'à des particularités même carac-

(1) Adolf Harnack, *Gesch. der alchrstl. Litteratur bis Euseb.*, Lpzg., Hinrisch, 1893, I. 1, p. LV, note 3.

téristiques? Nous en sommes, pour notre part, absolument persuadés. Nous croyons que, posée dans ces termes, la question peut recevoir une solution des plus nettes & parfaitement obvie.

Philosophiquement, c'est du moins ainsi qu'on distinguerait les choses, par leurs éléments constitutifs. Historiquement, toutefois, il faudrait, au préalable, établir une autre distinction & prendre garde à ne pas confondre deux questions dont l'une ne dépend pas nécessairement de l'autre : l'origine des liturgies d'une part, &, d'autre part, la classification dont nous venons de parler. Cette classification n'ayant en vue que l'état adulte, ou, si l'on veut, l'aspect monumental des liturgies une fois construites, fait naturellement abstraction du point de savoir ce qui a précédé la construction dont elle s'occupe, quelles parties, quelles substructions même d'un plan antérieur ont pu être utilisées. Elle peut les reconnaître, elle peut en tenir compte subsidiairement. Elle n'en fait pas dépendre la détermination des classes, pas plus que le style d'un monument n'est déterminé par les matériaux, les ornements, les détails qui y sont entrés accidentellement, mais par ses grandes lignes, par son plan, par son aspect général. Le reste est affaire d'influence originelle, peut-être, à moins que ce ne soit l'effet de modifications successives. Le style vient d'ailleurs. De même encore, dans un autre ordre d'idées, il ne viendra jamais à l'esprit d'un philologue d'assigner au français une origine anglaise par le seul fait qu'on y rencontre un plus ou moins grand nombre de locutions & de formes anglaises plus ou moins acclimatées, fondues, assimilées dans l'organisme principal. Ainsi en va-t-il dans la matière dont nous nous occupons. Ce sont les organismes qu'il y faut considérer.

Pour expliquer immédiatement, par un exemple, jusqu'où nous conduirions à cet égard notre pensée, nous rangerions sans hésiter parmi les faits accidentels des circonstances comme celle de la position donnée à l'*osculum pacis,* soit avant l'offrande, soit avant la communion, de même la place occupée par la récitation des noms & jusqu'à la teneur même de la formule employée pour la consécration. Nous ne nions pas l'importance de semblables données, la dernière surtout, pour attester le rapport *originel* de similitude ou de différenciation des liturgies entre elles. Nous nions que de tels faits, à eux seuls, définissent des liturgies.

Au surplus, l'une des préventions que nous serions tentés d'apporter dans cette étude, serait de considérer comme à peu près définitivement acquise, au moins dans ses vues principales, la thèse renouvelée par le Dr Probst (1) sur l'unité liturgique, ou plutôt sur l'absence

(1) Dr Ferdinand Probst, *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderte,* Tübingen, 1870, in-8° de xii-419 pp. Déjà Renaudot avait consacré à la position développée de cette thèse un chapitre tout entier, le chapitre iii de la *Dissertatio de liturgiarum orientalium origine et auctoritate*, placée en tête de sa *Liturgiarum orientalium collectio.* (Paris, 1716, tome I, p. xvii, sqq.) Voici le titre du chapitre : « Ostenditur veteres liturgias græcas & orientales cum latinis convenire & utrasque apostolicæ celebrandorum mysteriorum formæ in præcipuis capitibus respondere. » Les développements ne sont touchés que *summatim* & le tout tient dans sept ou huit pages. Le P. Lebrun a traité le même sujet d'une façon plus ample au tome VI de son *Explication de la Messe*, &c., Paris, 1728, dans la xiie dissertation vers laquelle converge en résumé tout son ouvrage. Voici le titre de la dissertation : « Uniformité de toutes les liturgies du monde chrétien, dans ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice. » p. 572 à 697.

de différenciation essentielle dans la discipline liturgique des diverses églises du monde romain aux trois premiers siècles. C'est du moins une conception scientifique qui se justifie aussi objectivement que possible, vu la rareté des témoignages latins. Cette donnée une fois admise, rien n'est plus naturel que d'y recourir pour expliquer, dans certaines liturgies latines, la présence, disons plutôt la permanence de plusieurs archaïsmes rituels, communs d'abord aux liturgies tant orientales qu'occidentales, mais abandonnés par les unes & conservés par les autres. Ce qui, normal en Orient, semble exceptionnel en Occident, peut fort bien n'être que le fait d'une fidélité exceptionnelle ici, constante là-bas à une tradition d'abord universelle. Cette explication, toutes choses pesées sans parti pris, nous semble définitivement aussi plausible, sinon plus, que celles où, d'une façon ou d'une autre, on s'est efforcé plusieurs fois de découvrir dans les faits dont il s'agit, la trace de filiations, de compénétrations, gratuitement affirmées d'ailleurs sous le bénéfice du silence des témoins. Il est juste de reconnaître, à côté de cela, que l'étude de certains développements, de certains organismes peut révéler a leur base telle ou telle circonstance rituelle primitivement incolore & à peine différenciée, devenue cependant très vive par le fait même de son extension. A la bonne heure. Mais à quel moment de tels faits commencent-ils à être caractéristiques? Poser cette question, c'est la résoudre. Une chose ne devient caractéristique que lorsqu'elle a ... un caractère. Dès lors, le jugement à porter, le cas échéant, suivrait évidemment les conditions dans lesquelles ce cas se présenterait. Mais à dire vrai, nous nous demandons, malgré tout, si dans des questions de cette nature, il n'est pas plus prudent de suspendre toute conclusion dans un sens ou dans l'autre.

En revanche, & cette fois, nous prenons pied fermement sur un terrain de critique liturgique vraiment solide, quoi qu'il en puisse être de la permanence de rites primitivement universels ou dont l'accession se serait produite accidentellement, les circonstances historiques qui auraient mis, à un moment donné, même à l'origine, certaines églises d'Occident, par exemple, en contact plus personnel avec des églises d'Orient, ne nous ont jamais paru constituer un motif suffisant de conclure à leur commune généalogie liturgique. Le système disciplinaire, — & c'est de la discipline que relèvent, en principale partie, les institutions rituelles, — ne saurait dépendre de circonstances aussi contingentes ou transitoires. C'est de la juridiction qu'il relève. Il doit suivre, cela est évident, les lois qui le rattachent à la hiérarchie territoriale dont il est l'organe. Nous ne parlons pas, bien entendu, des institutions ou des modifications de détail qui auraient pu s'introduire soit librement, soit abusivement,

Le Dr Probst a élargi & tout ensemble spécialisé la question, en la précisant, c'est-à-dire, en la restreignant exclusivement aux trois premiers siècles. Non seulement il l'a mise au point, mais on peut dire qu'il l'a épuisée. Il n'est guère possible de pousser plus loin la poursuite, le discernement & l'utilisation des moindres indices que fournissent à cet égard les écrits de la période dans laquelle M. Probst s'est volontairement renfermé. Aussi trouverait-on difficilement à glaner derrière lui, si ce n'est dans les écrits découverts depuis la date de son travail, des témoignages dont il n'aurait pas tiré parti. Plutôt pourrait-on regretter que, poussant à bout la sollicitation du document, quand il faisait défaut, il ait eu quelquefois recours à des exploitations de textes plus ingénieuses & subtiles, à coup sûr, que solides & concluantes.

à la suite & sous l'influence des relations que nous visons en ce moment. Sous cette réserve, on pourrait aller jusqu'à décider à priori de la classification des liturgies d'après la géographie hiérarchique, tellement juridiction, discipline, liturgie sont choses étroitement liées & corrélatives.

On s'attend bien ici à nous voir citer la lettre de saint Innocent I à Decentius, évêque d'Eugubium (1). C'est un document capital, en effet, à ce point de vue. Le zèle même avec lequel le pontife s'élève contre les libertés abusives qu'avaient prises dans le ressort du patriarchat d'Occident certaines églises qu'il veut qu'on lui dénonce ou qu'on rappelle au droit (2), le scandale des peuples déconcertés par les innovations irrégulières (3), & jusqu'à la nature de ces innovations, loin d'infirmer, comme on pourrait le croire, la sûreté du principe dont nous nous ferions volontiers un instrument critique, nous paraît en consacrer au contraire l'objectivité de la façon la plus authentique, la plus nette & la plus précise ; la plus authentique, puisqu'il s'agit d'un acte émanant de l'autorité compétente elle-même ; la plus nette, puisque ce n'est du commencement à la fin, en quelque sorte, qu'une revendication on ne peut plus catégorique de primauté méconnue sur le terrain liturgique, un rappel formel à l'obligation de l'unité traditionnelle sur ce point ; la plus précise enfin, tant par l'énumération faite des églises sur lesquelles le siège apostolique exerçait ainsi ses droits (4), que par la spécification des griefs relevés, des abus réprimés par sa vigilance (5).

(1) Migne, P. L., t. XX, col. 551, seq.

(2) « Aut commoneas, aut indicare non differas, ut scire valeamus qui sint, qui aut novitates inducunt aut alterius ecclesiæ quam romanæ existimant consuetudinem esse servandam. » (*Loc. cit.*, col. 553, nº 3.)

(3) « Dum unusquisque non quod traditum est, sed quod sibi visum fuerit hoc æstimat esse tenendum, inde diversa in diversis locis vel ecclesiis aut teneri, aut celebrari videntur, ac fit scandalum populis qui, dum nesciunt traditiones antiquas humana præsumptione corruptas, putant sibi aut Ecclesiæ non convenire, aut ab apostolis vel apostolicis viris contrarietatem inductam. » (*Loc. cit.*, col. 552, nº 1.)

(4) « Quis enim nesciat aut non advertat id quod a principe apostolorum Petro romanæ Ecclesiæ traditum est ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari, ne superinduci aut introduci aliquid quod auctoritatem non habeat aut aliunde accipere videatur exemplum. præsertim cum sit manifestum in omnem *Italiam, Galliam, Hispanias, Africam, atque Siciliam, insulasque interjacentes,* nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes. »

(5) Voici les passages de cette lettre qui ont trait plus directement à notre observation : « Si les prêtres du Seigneur, dit saint Innocent, voulaient garder intactes les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles sont réglées par la tradition des saints apôtres, il n'y aurait aucune discordance dans les offices & les consécrations. Mais quand chacun estime pouvoir observer, non ce qui vient de la tradition, mais ce qui lui semble bon, il arrive de là qu'on voit s'établir des observances, des manières de célébrer diverses, suivant la diversité des lieux & des églises. Il en résulte un scandale pour les peuples qui, ne sachant pas que les traditions antiques ont été altérées par une humaine présomption, pensent, ou que les églises ne sont pas d'accord entre elles, ou que des choses contradictoires ont été établies par les apôtres ou par les hommes apostoliques.

« Car qui ne sait, qui ne comprend que ce qui a été donné par tradition à l'Église romaine, par Pierre, le prince des apôtres, & se garde maintenant encore, doit être par tous observé, qu'on ne doit rien ajouter ni introduire qui soit sans autorité, ou qui semble imité d'ailleurs. Et d'autant plus qu'il est manifeste que dans toute *l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, et la Sicile, et les îles adjacentes* (1), nul n'a institué les églises, si ce n'est

(1) Sur cette énumération, dom Coustant fait très à propos la remarque suivante : « Hilarius iis qui una fidei communione ac societate cum Gallis copulabantur, librum *de synodis* scribens, cum iisdem Germaniæ primæ & secundæ, *Britannia-*

Enfin nous croyons qu'il n'y a pas lieu de considérer comme essentiellement différentes, & pour ce seul fait, des liturgies, nous ne disons pas dont les langues, mais même dont les textes & les formulaires sont différents. Par exemple, il est clair pour quiconque a com-

ceux qui ont été constitués prêtres par le vénérable apôtre Pierre & ses successeurs. Au surplus qu'on lise, qu'on cherche s'il est dit quelque part qu'un autre apôtre aurait évangélisé ces provinces. On ne lit rien de pareil, par la raison qu'on ne trouve cela nulle part. Dès lors, quand on tire si indubitablement son existence de l'Église romaine, il faut se conformer à ses observances sous peine de donner à penser, en s'attachant à des théories étrangères, qu'on répudie son origine avec les institutions qui en découlent.

« Il est vrai que Votre Charité est venue souvent à Rome ; elle a assisté aux assemblées de notre église, elle a vu quel usage on y observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions secrètes. Cela suffirait pour l'instruction ou la réformation de votre église. Mais vos prédécesseurs, nous le savons assez, se sont moins astreints à ces observances ou les ont modifiées. De votre côté, vous avez cru devoir nous consulter sur plusieurs points. En vous répondant à cet égard, nous n'ignorons donc pas que vous n'avez personnellement rien à apprendre de ce côté ; nous voulons seulement augmenter votre autorité soit pour diriger les vôtres, soit pour admonester ou nous dénoncer sans retard ceux qui s'écartent des institutions de l'Église romaine. Nous arriverons ainsi à savoir quels sont ceux qui introduisent des nouveautés ou se persuadent qu'ils doivent suivre l'usage d'une église autre que l'Église romaine. » Après ce préambule, le pape corrige les abus qui s'étaient introduits dans l'église d'Eugubium en matière de liturgie, statuant plusieurs règlements, sur la paix que les communiants devaient se donner les uns aux autres, sur le moment du sacrifice auquel il fallait réciter les noms de ceux pour qui on l'offrait, sur le sacrement de confirmation, sur le jeûne du samedi, sur la défense de célébrer les mystères dans les deux jours qui précèdent la Pâque, sur les relations de l'église matrice avec les autres titres, sur les exorcismes, sur les pénitents, sur l'extrême-onction, &c. Après quoi, il conclut en ces termes : « C'est ainsi, très cher frère, que nous nous sommes mis en devoir de répondre suivant notre pouvoir, à ce que Votre Charité demandait de nous, & votre église pourra maintenant garder & observer les coutumes de l'Église romaine, de laquelle elle tire son origine. Quant au reste qu'il n'est pas permis d'écrire, quand vous serez ici, nous pourrons satisfaire à vos demandes (1). Au surplus, avec l'aide du Seigneur, vous arriverez à bien former votre église & ceux de nos clercs qui sont employés aux divins offices sous votre direction, & à présenter aux autres le modèle qu'ils doivent imiter. »

rumque episcopos recenset. (Migne, P. L., t. X, 479). His si adjungantur variæ Illyrici provinciæ quos Innocentius, epist. 13, n. 2, suam in eas vicem Rufo committens recenset, diœceseon, quæ ad Romanum patriarchatum attinent, satis accurata habebitur enumeratio. Ex ecclesiis autem ab hoc papa nominatis non desunt qui excipiendam censeant Lugdunensem, quam neque a Petro, neque a successoribus ejus primum sacerdotem suum accepisse arbitrantur. Sed opinionis hujus auctor, a quonam Potinus primus ejusdem ecclesiæ præsul vel ordinatus, vel missus sit, sibi incompertum esse alibi fatetur. »

A son tour le Dr Ceriani donne, sur ce passage de la lettre d'Innocent, l'important *confirmatur* que voici : Et si quod Innocentius proclamat de origine Ecclesiarum occidentalium testimonio indigeret, in ms. syriaco v vel vi sæculi, ab edesseno calligrapho conscripto, & edito in Cureton, (*Ancient Syriac Documents,* London, 1864, p. 34 Syriace, & 33-34 Anglice), iisdem fere verbis idem reperitur. Eadem exstant in alio ms. syriaco sæc. vii-viii, in alio ix fere, ex quo eadem dedit De Lagarde (Reliquiæ Juris Eccles. Antiq. Syr., 42-43), & in Ebediesu (Collect. Can. Synod. in Mai S. V. N. C. t. X, p. 7 translationis, p. 174 Syr.) Novitium documentum poterat quis dicere, si in uno Ebediesu exstaret, sed ms. Syrus Cureton tempora Innocentii fere attingit, & opus ideo est antiquissimum, quod & indoles ejus in aliis partibus indicat. En locus ex Mai, t. X, 7, ex Syro antiquissimo correctus : *Accepit manum sacerdotalem* (scilicet ordinationem sacerdotalem, sacerdotes) *Apostolorum Roma civitas, et tota Italia, ac Hispania et Britannia et Gallia cum reliquis aliis regionibus finitimis a Simone* (sic duo vetusti codices, Assemani cum Syro Ebediesu & De Lagarde *ab ipso Simone,* reapse statim antea ejus apostolatus Antiochiæ &c. indicatur) *Cepha, qui ascenderat ab Antiochia, et fuit præceptor ac rector* (sic in Mai, pressius usum syrum reddunt græcæ voces, quibus vertit De Lagarde (ἡγεμὼν καὶ προστάτης) *in Ecclesia quam ibi ædificaverat et in finitimis ejus.* Si quid differt hic locus ab Innocentio, hoc est, quod distinctius iste dixit, *nisi eos, quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes.* (A. Ceriani, *Notitia,* déjà citée plus haut, page 78-79,)

(1) Il s'agissait de questions sur les paroles mêmes du Canon, ou sur la forme des sacrements, détails qui étaient soumis alors encore à la loi de l'arcane. (Migne, *loc. cit.,* col. 550 & suiv., nn. 1, 2, 3 & 12. Cf. dom Guéranger, *Inst. Lit.,* tom. I, 1re éd., p. 13 & seq.)

paré quelques instants avec les livres romains proprement dits, les livres des liturgies dites parisiennes du xviiie siècle, que, bon gré, mal gré, ces liturgies demeuraient romaines par la forme, que la matière en avait été coulée dans le moule romain, sur le type romain. Il peut y avoir là, c'est incontestable, un élément de différenciation secondaire, mais il n'y a pas opposition de genre à genre.

Aussi la classification liturgique à laquelle nous tendons n'exclurait-elle pas justement, sous ses grandes divisions, des subdivisions répondant à ce que sont les dialectes par rapport à la langue dont ils sont des rameaux. La liberté relative d'action, l'initiative même dont jouissaient ou que s'arrogeaient sur ce terrain les métropolitains & les évêques, avant le concile de Trente, &, pourquoi ne pas le dire, le principe d'évolution historique dont il ne faut pas avoir peur de reconnaître l'application jusqu'ici, seraient autant de causes, entre autres, qui ont dû, malgré la vigilance des papes, contribuer, pour une bonne part, à la constitution lente & latente de ces rameaux du même arbre liturgique.

Nous bornerons là nos remarques théoriques. Nous voici en effet arrivés au point où nous voulions faire porter ces réflexions.

En accusant comme des déviations quelques divergences relevées dans la pratique des églises de son patriarchat, saint Innocent nous met lui-même sur la voie; ou plutôt les revendications qu'il exerce, la prescription contre laquelle il s'élève, équivalent à une constatation éclatante de l'unité liturgique entre toutes les églises d'Occident, à son époque. (Nous donnons, bien entendu, à la notion de l'unité liturgique un sens synthétique, en rapport avec les exigences restreintes d'une classification faite à grands traits, &, par le fait, en rapport avec les latitudes qui tempéraient encore les choses, & pour longtemps, au commencement du ve siècle.) Prenons pied, ce n'est pas indifférent, sur ce premier sol de l'histoire des liturgies, à ce premier âge où elles commencent à évoluer partout, chacune suivant la loi différentielle qu'elles renfermaient, d'une manière latente & d'abord imperceptible, dans leurs tendances originelles.

Il est donc constant, quoiqu'il advienne ensuite des liturgies gallicane, celtique, mozarabe, ambrosienne, africaine, léonienne, gélasienne, grégorienne, que leur point de départ est, au moment où nous sommes, l'unité latine, l'unité romaine faudrait-il dire, si le sens acquis aujourd'hui par ce mot ne risquait de présenter à l'esprit un état de choses inexact, un anachronisme.

Cela posé, il n'est pas nécessaire de suivre toutes les phases de l'évolution. Arrivons droit au but, à l'âge des monuments, l'âge des monuments, disons-nous, quel qu'il soit respectivement, pour chacune d'elles, dans l'ordre de la précision chronologique. Car on serait bien embarrassé de dater cette littérature sacrée.

En définitive, nous aurions pu, nous devrions même nous contenter de l'élément d'informations qu'apportent avec eux les monuments. Il faut bien, quand on n'a pas mieux, raisonner sur des témoignages péniblement arrachés à des auteurs préoccupés d'un tout autre souci que celui de renseigner la curiosité des archéologues de l'avenir. Avec les monuments nous n'en sommes plus là. Quoiqu'il en soit alors de la question de savoir si la restitution

archéologique de telle ou telle église, qu'on nous représente comme devant à l'Orient son existence, son évangélisation, sa hiérarchie, sa discipline, sa liturgie, a jamais eu une réalité historique, il est autrement sûr & obvie d'interroger le monument, de le définir, non d'après les préventions archéologiques fournies par un habile groupement de citations, mais abstraction faite de ces données, tout en reconnaissant ce qui en reste debout, s'il en reste.

Malheureusement, il faut bien en convenir, toutes ces importations orientales en Occident, toutes ces créations grecques s'évanouissent ou laissent peu de traces, dès qu'on est en présence de ces titres authentiques & décisifs, s'il en fut. Nous accordons bien volontiers tout ce qu'on voudra, jusqu'à preuve du contraire, aux archéologues qui croient apercevoir ces institutions grecques préhistoriques. Mais enfin, à l'âge des monuments, les liturgies représentées par les textes léonien, gélasiens, grégoriens, ambrosiens, gallicans, celtiques & mozarabes, ne sont, tout bien examiné, que les manifestations chronologiquement ou ethnographiquement diverses d'autant d'évolutions plus ou moins progressives & variées d'une même liturgie latine.

En dépit de tout ce que nous venons d'écrire pour la préparer, nous sentons tout ce qu'une pareille assertion conserve non pas d'invraisemblable, mais d'inattendu. Il en faut administrer immédiatement les preuves. Nous nous bornerons à la plus considérable, & nous la tirons de la comparaison des économies grecques & latines. Ceux de nos lecteurs à qui ces études sont familières n'auront pas de peine à suivre ce parallèle & verront tout de suite sa portée. Nous allons tâcher d'être aussi lucides que possible pour les autres.

Dans les liturgies grecques des patriarchats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem & d'Alexandrie, le système euchologique de la messe paraît au premier abord assez compliqué de dialogues, & surtout assez riche d'oraisons. En réalité, cette richesse n'est qu'apparente, elle s'épuise une fois pour toutes, sans se ménager aucune réserve. De même qu'on n'a pas autant de formulaires pour l'administration du baptême qu'il y a de jours dans l'année, de même on n'a, suivant les patriarchats, qu'un, ou deux, ou quatre formulaires pour la célébration de la messe, & ils servent pour toutes les messes de l'année invariablement. Aussi le Missel plénier de ces églises grecques, si l'on en détache les péricopes des lectures des livres saints & quelques rares pièces de chant, pourrait-il se réduire à nos canons d'autel développés ; c'est là un caractère commun à toutes les liturgies grecques, à celle de saint Jacques pour Jérusalem, comme à celle de saint Marc, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile & de saint Cyrille pour Alexandrie, comme à celle de saint Basile & de saint Jean Chrysostome pour Constantinople. L'immobilité, l'invariabilité de ces liturgies est telle qu'elles n'admettent en aucun temps, à aucun titre & sous aucun prétexte, aucune formule euchologique spécialement adaptée à telle fête, mise en rapport avec tel mystère. Ainsi pour toutes les circonstances, quelles qu'elles soient, de l'année chrétienne, le patriarchat de Constantinople n'a que ses deux liturgies (l'une, simple abréviation de l'autre), disons deux messes, toujours les mêmes, absolument impénétrables à quelque formule euchologique de rechange ou d'opportunité que ce soit. Une fois admis qu'on va célébrer suivant la teneur de la liturgie ou messe de saint Jean Chrysostome, par exemple, qui sert la plupart du temps, on n'a

qu'à lire sans interruption le formulaire continu, immobile qu'on a sous les yeux, & dont il n'y a à s'écarter sous aucun prétexte, puisqu'il n'existe ailleurs aucune partie propre au temps, propre aux saints, aucune adjonction, aucune intercalation à y insérer par le prêtre. C'est là, nous le répétons, un caractère absolument typique des liturgies grecques : elles ont toutes ce même système fondamental, exclusif d'embolismes ou de variations quelconques.

Tout autre est le système euchologique latin. Autant le système grec est fermé, tout d'une pièce, indivisible & dénué de ressources, autant le système latin est ouvert, souple & se prête au morcellement & aux variations. Son formulaire ressemblerait plutôt à un ensemble de compartiments dont toutes les pièces mobiles à volonté, entrent en composition dans des combinaisons chaque jour renouvelées, démontées, rajustées, suivant les exigences du cycle. Pour emprunter à la typographie une comparaison sensible, l'*Ordo missæ* serait la forme, & les textes du missel seraient les pages mobiles disposées chacune à son rang dans cette forme. Au contraire, dans les liturgies grecques, la forme & les pages ont été fondues, une fois pour toutes, d'un seul métal; c'est un cliché fixe dont toutes les parties sont indissolublement adhérentes & ne font qu'un. L'anaphore grecque est un bloc tout d'une venue. Le bloc une fois coulé, les ressources euchologiques de cette liturgie semblent épuisées. La messe latine est un assemblage de parties, de pièces, petites & grandes, distinctes les unes des autres, perpétuellement mobiles & séparables, quotidiennement renouvelables, & leur variété est indéfiniment susceptible de nouveaux accroissements. Aussi, tandis que l'euchologie de la messe grecque pourrait tenir, comme nous disions plus haut, en deux ou trois feuilles, ce sont des livres entiers qu'il faut à la messe latine. Par le fait, c'est seulement pour nos églises d'Occident qu'il est question de Sacramentaires, c'est-à-dire de manuscrits presque entièrement spéciaux à l'euchologie eucharistique. Ces sortes de recueils, ces mosaïques de prières sont parfaitement inconnues dans la liturgie grecque. C'est improprement d'ailleurs qu'on appelle *messe* chacune des mosaïques dont se compose le Sacramentaire ou le Missel latin. Ce Sacramentaire est un répertoire dans lequel, à des jours ou à des intentions déterminées, sont assignées tantôt des formules euchologiques, tantôt d'autres, & cela, non pas pêle-mêle, au hasard & comme ad libitum, mais dans un ordre, & presque toujours avec des étiquettes qui enlèvent à l'arbitraire tout prétexte pour les déplacer ou les répartir autrement. Or, toutes supposent en même temps un cadre ordinaire, l'*Ordo missæ,* l'*Ordo communis,* où viennent s'insérer les morceaux dont elles se composent; & ni le cadre ordinaire, à lui seul, sans l'adjonction de ces embolismes propres, ni seuls, sans le cadre, ces embolismes ne constitueraient une messe. Le cadre latin est vacant aux compartiments où doivent s'insérer les embolismes. Le cadre grec est toute la messe, un système complet en soi, une contexture unique & simple, à lire *ex integro per ordinem* & à épuiser *toties quoties.* Le Missel latin s'épuise au jour le jour.

Voilà donc deux genres nettement séparés & qui d'emblée fournissent à la classification des monuments & des liturgies un critère aussi apparent que fondamental & indiscutable. Il y a dans la seule opposition de ces deux genres un fait si considérable que nous nous étonnons d'être les premiers à l'apercevoir, ou du moins à en tirer parti. Il faut croire que l'ob-

servation trop minutieuse, trop analytique de détails, comme la place donnée au baiser de paix, à la récitation des noms, &c., aura hypnotisé l'attention pour que l'idée ne soit jamais venue de reculer à distance afin d'élargir son regard, de saisir l'ensemble & de s'arrêter sur la portée d'une différence si parfaitement tranchée qu'elle éblouit les yeux par son évidence, une fois qu'on y a pris garde. Il suffit en effet d'ouvrir au hasard le Missel mozarabe & les monuments des liturgies gallicane, celtique, ambrosienne, &c., pour constater l'étroite parenté, la fraternité de toutes ces liturgies sur ce point essentiel & vraiment décisif.

Pour rendre ce fait aussi frappant que possible & le présenter sous son jour le plus accessible aux lecteurs même les plus étrangers à l'archéologie liturgique, une exposition préalable, nous le sentons bien, serait nécessaire, ou du moins un tableau synoptique où les nomenclatures euchologiques des diverses liturgies seraient disposées de telle sorte qu'on pût immédiatement saisir soit leur concordance, soit leur singularité, en même temps qu'apparaîtraient vivement sortant du cadre commun, soit les compartiments remplis une fois pour toutes, soit les compartiments laissés libres pour les insertions variables dans chacune des liturgies comparées. En d'autres termes, il faudrait mettre en parallèle, point par point, chacune des liturgies & chacune de leurs parties, tant invariables & ordinaires que permutables & adventices. Pratiquement & dans le détail, c'est loin d'être toujours très simple. L'identification des circonstances auxquelles correspondent entre elles les séries de toutes les formules, suivant la différence des liturgies, n'est pas toujours aisée à déterminer avec certitude & précision, surtout dans les cas où ces formules n'ont aucun titre servant à les désigner. On pourrait contester. Il faudrait entrer dans des explications incidentes qui feraient perdre de vue la démonstration principale.

Donnons du moins le schéma des documents comparés. Tout cela n'est pas très intéressant, mais nous paraît utile, nécessaire même tant à la vérification qu'à l'explication de ce qui précède, & n'est pas indifférent, tant s'en faut, à l'étude de l'Antiphonaire & de la liturgie de Milan. Nous ne nous éloignons donc pas du but. Il est impossible d'étudier sérieusement la liturgie ambrosienne, une liturgie quelconque, sans se mettre immédiatement en rapport avec les autres. Ceci soit dit sans vouloir exagérer non plus les choses, & c'est précisément pour ne pas nous étendre indéfiniment que nous avons laissé de côté par exemple, mais à contre-cœur, les liturgies syriaques, en dépit des éléments qu'on pourrait y trouver pour éclairer certaines obscurités, marquer certaines étapes.

Si donc on veut se représenter par le moyen d'une description numérique l'opposition entre les deux genres, grec & latin, sur le point précis des embolismes, qu'on jette les yeux sur le tableau que nous dressons en regard de cette page, à cet effet (1). On y remarquera principalement deux choses : 1° Les liturgies grecques sont invariablement en face des liturgies latines, dans la proportion de zéro à chacun des treize cas de mutation énumérés sur ce tableau ; 2° les liturgies où les cas d'embolismes sont le plus multipliés, se trouvent être

(1) Nous supposons, pour couper court, que chacune des treize catégories en question sans en excepter aucune, se trouve représentée dans les liturgies grecques. Ce n'est pas tout à fait exact. De même le rang précis donné aux collectes ambrosiennes & romaines est très discutable, mais la question n'est pas là.

constatation piquante, celles qu'on a le plus souvent cherché à rattacher à la famille des liturgies grecques, qui, précisément, demeurent le plus fermées, ou plutôt systématiquement & irrévocablement fermées à toute espèce d'embolisme euchologique. Ainsi le Missel mozarabe offre onze cas de permutation, le *Missale gothicum* pousse la mobilité jusqu'à pourvoir à quatorze de ces cas, &c., tandis qu'en moyenne les Sacramentaires romains se contentent de varier, sept à huit fois au maximum, le formulaire euchologique.

	A	B					C	D				
		Sacramentaires Gallicans						Sacramentaires Romains		Grégoriens		
	Missel mozarabe	Missale gothicum VIIe s.	Missel de Reichenau VIIe s. *fragments*	Missale gallicanum VIIe s. *fragments*	Missale Francorum VIIe s. *fragments*	Sacramentaire de Bobbio VIIe s.	Missel ambrosien	Léonien VIIe s. *(incomp.)*	Gélasien VIIe s.	Muratori IXe s.	Ménard Xe s.	Liturgies grecques
1 Pr. Mis.	157	73	6	15	6	57	336	342	522	324	406	. .
2 a. nom.	157	73	8	14	13	46	. .	. .	. .	. .	. .	. .
3 p. nom.	157	68	7	16	13	42	336	. .	. .	. .	. .	. .
4 ad. Pac.	157	67	7	15	21	60	336	261	273	260	292	. .
5 VD.	157	68	15	18	10	76	263	269	58	87	214	. .
6 p. Scs.	157	23	6	2	4	. .	4	11	52	17	9	. .
7 p. Prid.	157	18	6	3	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .
8 a. Or. D.	157	17	3	. .	. .	. .	2	. .	. .	. .	. .	. .
9 p. Or. D.	. .	17	2	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .
10 Ben.	157	17	. .	8	. .	. .	. .	. .	. .	. .	93	. .
11 Pr. p. c.	. .	13	1	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .
12 p. Com.	45	15	2	7	10	. .	336	192	306	334	443	. .
13 s. pop.	. .	. .	2	6	10	. .	. .	192	86	40	121	. .
Nombre de messes entre lesquelles sont répartis les embolismes.	157	68	11	20	13	62	336	281	270	259	291	. .
Nombre des cas d'embolismes par messe, (en y comprenant la Collectio post Prophetiam *et la* Collectio post Precem, *pour les liturgies de type gallican, et l'*Infra Canonem *ou* Communicantes *pour les autres.)*	11	14	13	11	9	7	8	7	7	7	8	. .

1. A. Missa. — B. Præfatio missæ. Incipit missa. Collectio. — C. Oratio super populum. — D. Collectes anonymes. = **2.** A. Alia Oratio. — B. Collectio sequitur. Collectio ante nomina. Collectio. = **3.** A. Post nomina. — B. Collectio post nomina. — C. Oratio super sindonem. = **4.** A. Ad pacem. — B. Collectio ad pacem. — C. Oratio super sindonem. = **5.** A. Inlatio. — B. Contestatio. Contestatio missæ. Immolatio missæ. VD. — C. Præfatio. — D. Præfatio. VD. = **6.** A. Post Sanctus. — B. Collectio post Sanctus. — C. Infra actionem. — D. Hanc igitur. = **7.** A. Post pridie. — B. Collectio post mysterium. Post secreta. = **8.** A. Ad orationem dominicam. — B. Collectio ante orationem dominicam. — C. Anonymes. = **9.** B. Collectio post orationem dominicam. = **10.** A. Benedictio. — B. Benedictio populi. — D. Benedictio. = **11.** B. Præfatio post Eucharistiam, post Communionem. = **12.** A. Oratio. — B. Collectio sequitur. Consummatio missæ. — C. Oratio post Communionem. — D. Post Communio. Ad complendum. = **13.** B. Benedictio populi. — D. Ad plebem. Super populum.

Ceux de nos lecteurs qui sont au courant des matières que nous traitons, remarqueront que nous n'avons fait intervenir dans cet inventaire sommaire, ni les oraisons *post prophetiam,* ni la *collectio post precem*. Les variétés que nous en offrent les monuments nous paraissent trop peu nombreuses pour qu'on doive les rapporter à la catégorie des autres embolismes. Ceci est surtout vrai de la *collectio post precem :* il n'y en a que deux dans le *Missale gothicum,* deux dans le *Missale Francorum,* une dans le *Missale gallicanum vetus,* & deux dans le Sacramentaire de Bobbio. La place qu'occupe l'oraison *post prophetiam* avant les lectures étant analogue au siège des oraisons initiales des Sacramentaires romains (*oratio super populum* du Missel ambrosien), peut-être aurait-il été expédient de les énumérer en regard de ces collectes. Il suffira de dire ici qu'il y en a deux pour le *Missale gothicum,* trois pour le *Missale Francorum,* huit pour le Sacramentaire de Bobbio, trois pour le Missel de Reicheneau. Nous serions assez disposés à mettre sur le même rang les soixante-douze oraisons dont est muni le Missel mozarabe après l'*Officium,* ou plutôt après le *Gloria in excelsis,* qui a fini par faire disparaître en Espagne le chant plus ancien du cantique évangélique *Benedictus* (*prophetia*) au même endroit (1).

Il ne faudrait pas, bien entendu, considérer comme des termes adéquats, au point de vue de l'originalité, de la date & de l'intégrité, les onze documents analysés ici. Par exemple, à défaut de manuscrit publié auquel pût se référer le lecteur, il a bien fallu, pour la liturgie ambrosienne, prendre son Missel au point où l'ont porté jusqu'à nos jours les accessions successives de fêtes nouvelles. On peut, du reste, consulter le premier Missel venu (de

(1) Nous ne mentionnons pas non plus de *collectio post benedictionem,* (benedictio, *i. e.* canticum trium puerorum.) Celle du Sacramentaire de Bobbio, quel que soit son siège à la messe, nous paraît être seule de son espèce, à moins qu'il ne faille plutôt la rattacher à la catégorie des nombreuses *collectiones post benedictionem trium puerorum,* ou titres analogues, de l'Antiphonaire de Bangor (édit. Warren, II, p. 25, sqq.) où s'il s'agit du *cursus ad matutinum* & non pas de la messe. Nous ne nions pas pour cela que le cantique de Daniel n'ait eu sa place à la messe ; elle lui est assignée formellement dans l'*expositio brevis* de saint Germain : « Hymnum autem trium puerorum quod post lectiones canetur... Secundum hoc etiam Ecclesia servat ordinem ut inter benedictionem & evangelium lectio intercedat, nisi tantummodo responsorium quod a parvulis canetur. » (Migne, P. L., t. LXXII, col. 91.) De son côté, le canon 13 du IVe concile de Tolède statuait : « Ut per omnes Hispaniæ ecclesias vel Galliæ, in omnium missarum solemnitate decantetur hymnus trium puerorum. » A toutes les messes, est-il dit dans ce canon. Autant qu'on peut s'en faire une idée, l'usage romain réservait ce cantique aux samedis des IV Temps & des vigiles de Pâques & de la Pentecôte. L'usage des églises plus voisines de Milan aurait également comporté certaines restrictions, impliquées dans le passage suivant de la deuxième Apologie de Rufin (Migne, P. L., XXI, 612) : « Trium puerorum hymnus qui *maxime diebus solemnibus* in Ecclesia canitur. » L'emploi de ce cantique était du reste général & ancien, comme l'insinue plus loin le même Rufin : « Et omnis Ecclesia per orbem terrarum, sive eorum qui in corpore sunt, sive eorum qui ad Dominum perrexerunt, seu etiam sancti martyres quicumque, hymnum trium puerorum in Ecclesia Domini cecinerunt. » (*Loc. cit.*, 614.) Il est vrai que ces deux textes de Rufin peuvent aussi bien s'appliquer à l'office qu'à la messe. Mais il n'importe, c'est moins du cantique que de la *collectio post benedictionem* que nous nous occupons. Or, nous ne trouvons pas la place de cette collecte à la messe dans l'exposition minutieuse & détaillée de saint Germain, qui vient d'être citée, non plus qu'aucune autre trace dans les divers Sacramentaires connus du type gallican. Au reste, nous le répétons, les oraisons assignées dans l'Antiphonaire de Bangor au cantique de Daniel ont leur destination tout indiquée, d'une façon qui n'est pas sans présenter quelque analogie avec l'usage milanais de ce cantique.

l'église de Milan), bien assuré qu'on ne s'écartera de nos chiffres que dans une proportion insignifiante, suivant le nombre de messes nouvelles comprises ou non dans notre inventaire statistique. Aussi croyons-nous inutile de représenter les deux courants suivis par les éditions imprimées du Missel milanais, comme nous le faisons pour le Sacramentaire grégorien. Ici nous choisissons deux types, celui de Muratori & celui de Hugues Ménard (1). Pour la liturgie mozarabe, immobilisée qu'elle est depuis des siècles, le Missel de Ximénès est parfaitement suffisant. C'est là que nous avons pris nos renseignements.

Tous ces documents, jusqu'ici, sont complets. Il n'en va plus ainsi du Sacramentaire léonien, non plus que des Sacramentaires gallicans. Sauf peut-être le *Missale gothicum*, privé pourtant de son début, nous ne possédons en somme dans tous ceux-ci qu'un document entier, le Sacramentaire de Bobbio. Les autres présentent des lacunes nombreuses, comme le *Missale gallicanum vetus*, & paraissent être en même temps des recueils spéciaux & partiels, comme le *Missale Francorum* qui n'a plus que treize messes, ou n'offrent plus que des débris, comme le recueil palimpseste de Mone (Missel de Reichenau), avec ses onze messes seulement. C'est même pour ce motif que nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte d'autres fragments encore plus réduits, précieux néanmoins pour l'étude, ceux de Mai, de Peyron, de Bunsen (2).

Au surplus, peu importe. Ce n'est pas une question du plus ou moins grand nombre de documents inventoriés & de sujets d'expérience, qui nous intéresse en ce moment dans ces Sacramentaires entiers aussi bien que dans ces débris, c'est le fait même de leur organisme, c'est-à-dire de leur disposition en séries d'embolismes, quelle que soit la quantité de séries qui s'y retrouve. Le Missel mozarabe représente d'ailleurs parfaitement, si l'on y tient, un document complet du type gallican.

Voyons donc plutôt quelles observations suggère l'examen de l'inventaire sommaire dont le tableau de la page 47 nous donne la physionomie approximative.

Il y a d'abord le fait sur lequel nous nous sommes efforcés de fixer l'attention dans les pages qui précèdent : l'opposition générique des liturgies grecques & des liturgies latines, sur un point aussi essentiel qu'est l'économie du formulaire euchologique. C'est un fait désormais bien acquis. Il n'est pas besoin d'en mettre la signification plus en relief; il suffit de l'avoir relevée.

Il est utile maintenant de considérer ce fait, non plus en général & sous son aspect d'opposition, mais en lui-même, &, ici, de l'analyser dans le détail, c'est-à-dire sous les faces multiples où l'on peut saisir l'accord de toutes les liturgies latines sur le terrain des embolismes.

(1) MURATORI, *Liturgia romana vetus*, Venise 1748, tome II. Réimprimé au tome X des Œuvres de S. Grégoire, éd. Galliccioli; — Hug. MÉNARD, *Sacram. gregor.*, Paris, 1642. Reproduit au tome III des Œuvres de S. Grégoire, Paris 1705. & Venise 1744, & dans Migne, P. L., tome LXXVIII.

(2) MAI, *Scriptorum veterum nova collectio*, Rome, 1828, tome III, 2e partie, p. 247. Réimprimé dans HAMMOND, *Lit. east. and west.*, p. LXXXI, & dans Migne, tome CXXXVIII, col. 863 ; — PEYRON, *M. T. Ciceronis oration. fragm.*, Stuttgard, 1824, p. 226 (& dans HAMMOND, *The ancient liturgy of Antioch*, p. 51); — BUNSEN, *Analecta antenicæna*, vol. III, *Reliquiæ liturgicæ*, Londini, 1854, p. 263, & dans HAMMOND, *op. cit.*, p. 53.

1° Ainsi voilà d'abord un caractère commun à toutes ces liturgies : leur *Ordo missæ* n'est complet qu'à la condition d'être accompagné d'un recueil d'embolismes.

2° Dans toutes aussi, les cas d'embolismes sont multiples.

3° Chaque cas est pourvu d'une ample provision de formules.

4° Plusieurs de ces formules se retrouvent identiquement les mêmes, quant à leur texte, dans les documents tant romains que gallicans.

5° Quelquefois cette similitude, pour être moins parfaite, n'en est que plus significative, en ce qu'elle révèle des retouches, des additions, des retranchements, des changements apportés dans un groupe de documents, mais auxquels les autres sont demeurés étrangers.

6° Plusieurs points consacrés à l'insertion des embolismes sont, en somme, à peu près les mêmes, ce qui n'empêche pas, bien entendu, telle liturgie d'en avoir davantage, telle autre d'en avoir moins.

7° Chacun de ces embolismes est complet en soi & demeure indépendant de celui qui le précède & de celui qui le suit, c'est-à-dire qu'une conclusion doxologique, généralement apposée par son incipit aux derniers mots du texte, en marque la terminaison & le circonscrit.

8° Toutefois ce morcellement du formulaire eucharistique ne laisse rien flotter à l'arbitraire, & chaque embolisme est au contraire affecté à un moment déterminé de la messe & non à un autre, & cela en vertu même de la teneur de sa rédaction.

9° D'une manière générale, le style de toutes ces prières est assez différent du type grec, & assez conforme au type romain pour que, de ce chef encore, se dégage un nouveau caractère générique. Nous n'insistons pas sur des observations philologiques, telles que l'emploi du cursus ; ceci seul serait inefficace. La langue latine étant commune aux pays de rit gallican, mozarabe, ambrosien, romain, il va de soi qu'on en doit retrouver plus ou moins les originalités & les goûts, en suivre les vicissitudes partout où elle était en usage (1). Aussi n'est-ce pas le sens de notre observation. Nous entendons signaler surtout un certain mouvement de pensée, une certaine disposition des idées, une certaine direction imprimée par la composition, résultant non pas seulement de ce que, psychologiquement & philologiquement, c'est un écrivain latin qui a tenu la plume, mais de ce que, théologiquement, cet écrivain a été dominé par le génie liturgique latin & non par le génie liturgique grec, celui-ci s'énervant, se délayant volontiers en amplifications oratoires, à l'inverse du génie latin, soucieux avant tout de l'intensité de l'idée & de la netteté sobre & vive de son expression.

10° Nous croyons toutefois qu'il ne faudrait pas négliger absolument le fait philologique. Il faut bien qu'il ait, lui aussi, sa signification, pour avoir pu triompher de la poussée contraire que lui opposaient les langues diverses des peuples, au milieu desquels s'est maintenue la langue latine. Sans méconnaître la profonde empreinte que s'était creusée cette langue au temps de Rome païenne, il est permis de penser que les peuples barbares n'en auraient pas été d'eux-mêmes les conservateurs & n'auraient pas tardé à la laisser tomber en désuétude,

(1) Peut-être aussi l'abus qu'on commence à faire de cet argument risque-t-il de le discréditer un peu.

au milieu de l'universel bouleversement des choses, si l'héritière spirituelle des Césars, Rome chrétienne, n'avait été là, avec ses institutions gouvernementales & son éducation littéraire, pour en consacrer sinon l'usage exclusif, du moins une pratique populaire, suffisante à la vitalité de ses institutions. En nous mettant à ce point de vue, le motif décisif pour lequel le latin se trouve être la langue de toutes les liturgies dont nous nous occupons maintenant, nous paraît résider principalement en ceci que, de fait ou nécessairement, il s'est imposé dès l'origine comme étant le véhicule le plus populaire, le plus général, en même temps que l'affirmation & la sauvegarde de l'unité disciplinaire & hiérarchique du patriarcat romain. Ce ne serait pas un fait isolé. Il est remarquable que c'est la liturgie seule qui a sauvé d'une disparition inéluctable la langue des Coptes comme celle des Syriens, en les maintenant désespérément, au moins dans les livres du culte, au-dessus de la langue arabe qui les aurait, sans cela, totalement submergées.

Considérées à ce point de vue, les langues liturgiques deviennent elles-mêmes des témoins archéologiques du système originel & du rit, auxquels doivent être rattachés les formulaires & les églises où nous les trouvons en vigueur. Nous proposons cette pensée pour ce qu'elle vaut, sans nous dissimuler qu'elle soulève des objections de plus d'un genre, ou bien qu'elle ouvrirait, si la thèse prenait un certain corps, tout un champ d'observations parallèles à celles-là, mais où tel problème recevrait peut-être des solutions plus appuyées.

En écrivant ces lignes, nous avons, par exemple, présentes à la pensée, d'une part, la question du rapport, encore mal défini, qu'il y a entre le caractère populaire des liturgies & l'emploi des langues vulgaires pour y correspondre, &, d'autre part, celle de la compatibilité qui peut exister entre un lien disciplinaire rigoureux & les autonomies nationales, s'affirmant par la liberté des langues liturgiques sous un même gouvernement ecclésiastique. Cette question nous paraît être la même en Occident qu'en Orient.

Au reste, pour revenir sur un terrain historique plus limité, il n'est pas improbable qu'une étude attentive de la grammaire & de l'orthographe même des textes séculaires de certains monuments liturgiques permettrait d'y reconnaître les traces matérielles de leur origine & de leur formation, & d'en marquer la date avec une précision relative, en même temps que la provenance.

11° Dans le voisinage de ces observations philologiques s'en place une autre, dont le développement fournirait, en quelque sorte, tout un chapitre de la *diplomatique,* s'il s'agissait ici de diplômes. Il y a en effet, dans les prières latines, aussi bien du reste que dans les prières grecques, en même temps qu'un vocabulaire euchologique spécial, il y a, disons-nous, tout un *protocole* liturgique initial & final, voire un ensemble de procédés qu'on ramènerait aisément à des termes analogues à ce que sont, dans les diplômes, le préambule, l'exposé, le dispositif, les clauses. Nous ne pouvons qu'indiquer en ce moment la nouvelle méthode de critique liturgique qui sortirait de là. Mais chacun devine les intéressants résultats auxquels elle peut conduire. Pour en avoir immédiatement un exemple tout à fait obvie, nous renvoyons le lecteur aux conclusions doxologiques adaptées aux formules d'euchologie, tant en Orient qu'en Occident. La différence des deux protocoles, grec & latin, s'y manifeste avec on

ne peut plus d'évidence, &, une fois de plus aussi, l'accord des liturgies latines sur ce nouveau point d'une portée générale.

12° Nous disions, sous le n° 5, que nos formules sont généralement affectées à un moment déterminé de la messe, & nullement livrées à l'arbitraire de n'importe quelle répartition. Il faut ajouter qu'elles sont aussi réunies, *ne varietur,* en autant de petites collections qu'il y a de messes à fournir, & que toutes ces collections ont chacune leur unité d'intention, suffisamment marquée dans chacune des formules du groupe. Chaque circonstance du temps liturgique, chaque fête de saint, ou encore certaines nécessités générales, certaines opportunités communes ou même particulières sont ainsi pourvues de leur petite provision de formules propres, comme sont déjà propres, dans toutes les liturgies, les péricopes d'Écriture sainte, arrêtées pour les lectures & les antiques psalmodies qui leur sont associées.

13° Enfin l'ordre de ces formules, dans chaque groupe, est naturellement celui de l'*Ordo missæ*.

14° L'étude des *titres* de nos embolismes donne lieu aussi à d'ütiles observations. Chacun des groupes dont nous venons de parler est en effet précédé d'un titre spécial, celui du dimanche, de la fête, de la circonstance, & ce titre achève de fixer sa destination.

15° De même, par surcroît de précaution, chacune des pièces du groupe est à son tour étiquetée suivant le sens de sa teneur. Il en résulte une terminologie spéciale, parfaitement inconnue, cela va sans dire, non seulement aux liturgies grecques, mais à toutes les autres liturgies d'Orient. Il y aurait bien des choses à dire sur les titres des embolismes. Bornons-nous aux remarques suivantes.

Les variétés de nomenclatures que nous avons rassemblées au pied de notre tableau montrent qu'il s'en faut de beaucoup que cette terminologie soit la même dans toutes les liturgies latines. Nous devons ajouter que cette variété s'observe non seulement d'une liturgie à l'autre, mais d'un document à l'autre d'une même liturgie, & jusque dans un même document. Il n'y a pas, rigoureusement, un seul terme qui puisse être considéré comme universellement usité, pas même celui de *Collectio* ou *Collecta*. Disons-le toutefois, constatation faite de la variété des titres, les liturgies qui ont entre elles une affinité plus étroite, celles du groupe hispano-gallican d'une part, celles du groupe italo-romain de l'autre, ont aussi, respectivement, certains termes communs à tout le groupe, & il est à noter également que les liturgies même les moins voisines se rencontrent parfois, tantôt sur un vocable, tantôt sur un autre. Peut-être, tout à fait à l'origine, & c'est assez probable, aucune désignation extérieure n'avait-elle étiqueté les prières (1). La force des choses, s'il en a été

(1) A ce point de vue, le Sacramentaire léonien refléterait donc le mieux l'état de choses primitif. Toutes les pièces y sont anonymes. Deux fois seulement, il donne des titres à ses formules : c'est dans les premier & second groupes de la division XXVIIe, *mense septembri,* (col. 102, 103, 106 & 107 du tome II des *Opera omnia* de saint Léon, édition Ballerini, Venise, 1756.) La première messe est relative au jeûne du septième mois, la deuxième, à celui du dixième. Dans les deux cas, nous trouvons : une admonition, puis deux *Preces super oblata*, le *Vere dignum* de la préface eucharistique, *Postcommunio, Super populum*. Ces inscriptions avaient déjà été relevées par le premier éditeur, Bianchini (*De vitis rom. Pontif.*, Tom. IV, p. XL & XLII des prolégomènes), & par le second éditeur, Mura-

ainsi, dut cependant révéler de bonne heure, en Occident, la nécessité de définir d'un mot, & d'un mot précis, chacun des embolismes. Mais ce n'est pas en passant & d'une manière incidente que nous pouvons traiter ce point, qui nous engagerait dans une question plus générale & qui n'a jamais été étudiée à part & à fond : celle de l'origine ou de la première apparition & des modifications des termes liturgiques. Pour nous en tenir aux titres de nos embolismes, on conçoit que l'emploi de telles dénominations plutôt que d'autres, en trahissant des situations liturgiques diverses, pourrait fort bien laisser entrevoir également des époques de composition différentes. C'est, par le fait, ce qui se produit. Nous avons, parmi les manuscrits gallicans, un monument auquel cette simple observation va probablement rendre une valeur toute nouvelle, c'est le Sacramentaire de Bobbio. Nous en parlerons plus loin.

Il est intéressant, en tout cas, de prendre garde aux divers systèmes de coordination qui semblent avoir conduit à ces nomenclatures. Il y a d'abord des termes qui dessinent un plan général. — Au début de la messe proprement dite, nous trouvons une *Præfatio missæ*, comme nous trouverons, tout à fait à la fin, la *Consummatio missæ*, &, entre les deux, la formule eucharistique centrale, l'*Immolatio missæ*. C'est un premier système, très homogène, & qui présente nettement l'ambitus de l'euchologie eucharistique. Les traces les plus nombreuses s'en retrouvent dans le *Missale gothicum ;* il n'y en a aucune dans le groupe italo-romain. — Il y a d'autres systèmes, il y a la catégorie des titres impliquant un rapport avec des rites, des actes ou des moments particuliers de la messe : *Super populum, Super sindonem, Super oblata, Secreta, Infra actionem, Ad plebem*, dans le groupe italo-romain ; *Ante nomina, Post nomina, Super munera, Ad pacem, Post secreta, Post mysterium, Post eucharistiam,*

tori (*Liturg. romana vetus*, col. 410 & 417.) Mais le Rev. Charles Lett. Feltoe, qui vient de publier à son tour le Sacramentaire léonien d'après l'unique manuscrit de Vérone, n'a pas cru devoir faire entrer dans son édition, autrement qu'en note, les inscriptions des deux messes dont il s'agit. Ce sont, dit-il, des notes marginales en noir, & il les croit d'une main postérieure (*Sacramentarium leonianum edited with introduction, notes, and three photographs*... Cambridge, at the University Press, 1896, p. 109, 115 & 204). En revanche, M. Feltoe y admet, comme ses prédécesseurs, certains sigles abréviatifs, tels que P F E SP, & autres groupes semblables, qui peuvent n'être pas étrangers à cet ordre d'indications, mais que personne n'est encore parvenu à résoudre d'une façon pleinement satisfaisante. Ce qu'en dit M. Feltoe, page x de son Introduction & particulièrement dans la note de cette page, pourrait bien mettre sur la voie. Quoiqu'il en soit, sauf l'admonition, c'est, par le fait, au schéma précédent que se ramènent normalement presque tous les autres groupes. Il n'est pas malaisé de restituer le titre qui leur revient aux formules qui sont, par destination, *Super oblata*, Préfaces, *Postcommunio, Super populum*. Chacun peut s'en assurer comme nous : la formule qui précède immédiatement le *Vere dignum* renferme l'idée de l'offrande, mise d'ailleurs tout à fait au clair par l'emploi de mots tels que *suscipe, offerimus, munus oblatum, hostias, oblationes, hæc munera*, &c. La formule qui suit immédiatement la Préface trahit non moins clairement la fonction de *Postcommunio* qui lui est dévolue, par l'idée de communion & d'action de grâces formellement exprimée dans les termes, *satiati, vegetati, participatione sancta, refecti, pignus vitæ capientes*, &c. Enfin la formule qui suit à son tour immédiatement celle-ci renferme presque invariablement un mot tel que *plebi tuæ, populum tuum, gregem tuum, populus fidelis, inclinantes se tibi, tibi subjecti, benedic plebem, exaudiat vos*, qui lui restituent son vrai caractère d'oraison *Super populum* & la rattachent même deux ou trois fois, par certaines trilogies dans sa forme à la *Benedictio populi* de plusieurs Sacramentaires grégoriens & des Sacramentaires gallicans & mozarabes. Il ne reste plus à classer après cela que les collectes du commencement.

dans le groupe hispano-gallican ; *Benedictio populi, Post communionem,* de part & d'autre. — Il y a la catégorie des titres qui se réclament du texte auquel doivent se souder les formules : *Post prophetiam, Post precem, Post sanctus, Post pridie, Ante orationem dominicam, Post orationem dominicam,* dans le groupe hispano-gallican ; *Infra canonem,* dans le groupe italo-romain. — D'autre part, il y a parfois corrélation entre deux formules géminées, dont l'une sert d'introduction à l'autre. Ainsi la *Præfatio missæ* gallicane est généralement une monition aux fidèles, une courte invitation à s'orienter dans le sens qu'elle indique, & c'est ce que réalise la formule suivante. Le nom de *Collectio sequitur,* donné à cette formule, semble choisi à dessein pour exprimer formellement sa relation avec la *Præfatio missæ.* Dans les mêmes documents gallicans, à la fin de la messe, on voit apparaître un nouvel accouplement, symétrique à celui-là, c'est-à-dire une monition *(Post eucharistiam),* préalable à une nouvelle *Collectio sequitur,* où se trouve renfermée la prière d'action de grâces finale. Il en faut dire autant des monitions *Ante orationem dominicam* & des collectes *Post orationem dominicam.* Dans les trois cas, c'est la même économie. Or, c'est là un fait qui ne doit pas passer inaperçu. Il y a là un procédé d'euchologie caractéristique, qui peut être spécial à une époque, à une civilisation liturgique déterminée ; il n'est même pas impossible qu'on arrive à en reconnaître la date approximative. Il n'est pas particulier du reste aux documents gallicans. Nous le retrouvons dans nos *Orationes solemnes* du vendredi saint & dans un grand nombre d'*Ordines* du Pontifical romain. Qu'il suffise de rappeler les formules assignées à la collation des divers degrés de l'Ordre.

Les menues remarques que nous venons de présenter suffisent, en attendant, au but que nous nous proposons. Mais est-ce bien tout & n'y aurait-il pas, par hasard, un dernier indice à reconnaître, qui achèverait de nous mettre en possession des conclusions historiques auxquelles nous sommes parvenus ? Il y a en effet quelque chose. L'observation attentive des titres qui se réclament d'un texte quotidien, d'un cadre invariable, & pour tout dire, d'un *Ordo communis* ou d'un Canon, jointe à l'observation de certains points d'attache équivalant à ces titres, va nous mettre sur la trace du document où se rencontre l'incipit réclamé.

Éliminons les termes qui se réfèrent à des formules usitées dans toutes les liturgies. Il est clair à première vue que des titres, tels que *Post sanctus, Ante orationem dominicam, Post orationem dominicam,* ne sont pas caractéristiques en vertu de la teneur du renvoi, puisque dans toutes les liturgies nous avons le *Sanctus* & l'oraison dominicale (1).

Il y en a d'autres qui appartiennent à un cercle plus étroit, la *Collectio post prophetiam,* par exemple, qui nous renvoie au cantique *Benedictus,* par où s'ouvrait la messe gallicane. Tout cela, pas plus que la *Collectio post precem,* qui suit la litanie diaconale, ne laisse toutefois apercevoir ce que nous cherchons, à savoir quel est le document, le Canon, grec ou romain, servant d'appui, de cadre à nos embolismes.

Mais il y a, dans le groupe hispano-gallican, une liturgie, où se rencontre un titre abso-

(1) Il y aurait cependant à tirer parti des différentes façons dont le *Pater* est entouré dans les liturgies d'Orient & d'Occident.

lument lié au Canon romain, & cette liturgie est la liturgie mozarabe, qui, par ailleurs, semblait être précisément la plus éloignée du groupe italo-romain. Ce titre est le *Post pridie*. Or, *Pridie* est l'initium de la formule introductoire des paroles sacramentelles de l'institution de la sainte eucharistie; c'en est l'initium, disons-nous, mais seulement, — on n'y a justement pas assez pris garde, — seulement dans le Canon romain (1). Dans aucune autre anaphore on ne retrouvera l'expression *Qui pridie quam pateretur,* &c. La chose est capitale, puisqu'il s'agit de la partie la plus solennelle du protocole du sacrifice, & que, loin d'être un rapport de coïncidence exceptionnel, ceci se trouve couronner l'ensemble des résultats acquis dans les pages qui précèdent.

Nous nous bornons à l'exposition du fait sans entrer dans de plus longs développements. Il suffit de mettre sous les yeux du lecteur les pièces à conviction, c'est-à-dire les textes de chaque liturgie.

Nous avons donc d'un côté, du côté de l'Orient :

1° pour la liturgie des *Constitutions Apostoliques :* ἐν ᾗ γὰρ νυκτὶ παρεδίδοτο, λαβὼν ἄρτον, &c. (2).

2° pour la liturgie grecque de saint Jacques : ἐν τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδοτο (3).

3° pour la liturgie de saint Marc : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτὸν (4).

4° pour la liturgie de saint Basile : ἐν τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτόν (5).

5° pour la liturgie de saint Jean Chrysostome : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτὸν (6).

6° bien qu'aujourd'hui cette dernière se soit rapprochée du texte de la liturgie grecque de saint Jacques : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδοτο (7).

Nous avons au contraire du côté de l'Occident la formule romaine : *Qui pridie quam pateretur*. Chacun aperçoit ici du premier coup quels sont les termes topiques. Outre la réunion des liturgies d'Orient (8) dans l'usage du même verbe, *tradi*, *tradere,* au lieu duquel le Canon romain donne *pati,* il faut noter en même temps l'invariabilité des textes orientaux sur le mot *nocte,* tandis que le texte romain a *pridie*. Or, c'est précisément du *Pridie* romain que se réclame le titre de l'embolisme mozarabe, le *Post pridie* dont nous nous occupons. Il est clair que l'antique *Ordo* espagnol se trahit en cet endroit & qu'il ne lui est pas possible de dissimuler son appartenance à la famille liturgique romaine (9). Il

(1) L'insertion dans la liturgie en a été attribuée au pape saint Alexandre qui gouvernait l'église de Rome sous Trajan & Adrien. Voir là-dessus le *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, tome I, p. 127.

(2) BRIGHTMAN, *Liturgies eastern and western*. Oxford, 1896, vol. I, p. 20.

(3) Ibid., p. 51, Cf. p. 483. De même dans celle des Jacobites-Syriens, p. 86-87.

(4) Ibid., p. 132. De même dans la liturgie copte des Jacobites, p. 176, & des Abyssins, p. 232. & dans celle des Nestoriens, p. 285.

(5) Ibid., p. 327. Cf. p. 404.

(6) Ibid.

(7) Ibid., p. 385.

(8) C'est-à-dire que les églises d'Orient ont toutes conservé le texte de l'épître aux Corinthiens (I Cor., XI, 25), en l'entourant peut-être de ce qu'ajoutait saint Paul dans ses instructions verbales : *Cetera cum venero disponam*.

(9) Il y a ici dans le Missel mozarabe : 1° un hors d'œuvre, & 2° une formule de consécration, qui appellent un éclaircissement. Le hors d'œuvre consiste en ceci : sans prendre garde que le *Vere sanctus* reste béant au rac-

serait surprenant qu'un titre aussi révélateur qu'est le *Post pridie* n'eût jamais frappé l'attention de Pinius, de Mabillon, de Lebrun, de Lesley surtout, si ce n'était précisément l'écueil des érudits de ne pas assez prendre garde à ce qui leur est devenu trop familier par la fréquence & la répétition.

Au reste, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas seulement la liturgie mozarabe qui cache sous des rubriques inaperçues ses lettres testimoniales. Elle est seule, il est bien vrai, à nous

cord *Christus Dominus ac Redemptor* du *Qui pridie*, le Missel mozarabe, depuis fort longtemps, insère brusquement la prière *Adesto*. Voici comment les choses se présentent : « *Post Sanctus*. Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus qui venit e cælis ut conversaretur in terris : caro factus est, ut habitaret in nobis Christus Dominus ac redemptor æternus. — Adesto, adesto, Jesu bone pontifex, in medio nostri, sicut fuisti in medio discipulorum tuorum & sanctifica hanc oblationem ut sanctificata sumamus per manus sancti angeli tui, sancte Domine ac Redemptor æterne. Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur accepit panem, & gratias agens benedixit ac fregit, deditque discipulis dicens : Accipite & manducate : Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. Quotiescumque manducaveritis, hoc facite in meam commemorationem. ℟. Amen. — Similiter & calicem postquam cœnavit, dicens : Hic est calix novi testamenti in meo sanguine, qui pro vobis & pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Quotiescumque biberitis, hoc facite in meam commemorationem. ℟. Amen. — Quotiescumque manducaveritis panem hunc & calicem istum biberitis, mortem Domini annuntiabitis, donec veniat in claritatem de cælis. ℟. Amen. » — « Il s'est fait ici quelque changement, dit le P. Lebrun (*Explic. de la messe*, tome III, éd. de 1777, p. 323, dissert. V, art. III), & il y avait sans doute des mots que nous ne voyons plus. Il n'est pas naturel qu'après s'être adressé à Jésus-Christ pour le prier de se rendre présent, on change tout d'un coup la construction en disant, *Dominus noster Jesus Christus*, &c., sans aucune transition. Suivant l'ordre ordinaire de toutes les liturgies, on s'adresse ici à Dieu le Père pour lui présenter le sacrifice de Jésus-Christ ; & l'on entre ainsi dans les paroles de l'institution de l'eucharistie *Qui pridie*, &c. Il est bien certain que ces mots *Qui pridie* étaient autrefois dans la liturgie des églises d'Espagne, puisque dans toutes les messes du Missel mozarabe l'oraison qui suit les paroles de l'institution de l'eucharistie est toujours intitulée. *Oratio post pridie*. Et si l'on se donne la peine de jeter les yeux sur les oraisons intitulées, *Post sanctus*, dans le Missel mozarabe, on verra qu'elles finissent (ainsi que la précédente de la messe de Noël : *Dominus ac Redemptor æternus*) d'une manière qui vient se joindre naturellement à *Qui pridie*... Il est surprenant que le cardinal Ximénès & ce savant chanoine, qu'il employa pour mettre au jour le Missel mozarabe, n'aient pas remarqué cette omission ou ce changement. Et s'ils l'ont remarqué sans pouvoir trouver des manuscrits qui rectifiassent cet endroit, on doit leur savoir très bon gré d'avoir toujours laissé le titre *Post pridie*, comme ils l'ont trouvé dans les manuscrits. »

M. l'abbé Duchesne croit plutôt, & c'est notre avis, que l'*Adesto* est tout simplement une interpolation. « La prière *Adesto* ne peut être primitive, dit-il, car dans les Missels mérovingiens du septième & du huitième siècle, le *Vere sanctus* est toujours joint immédiatement au *Qui pridie*. — Les mots *Dominus noster*, &c., sont un raccord ; je les mets entre crochets avec l'oraison *Adesto* jusqu'à l'endroit où le texte se relie grammaticalement aux premiers mots du *Qui pridie*. »

C'est également l'opinion de Lesley qui a étudié plus que personne le Missel mozarabe. « Gotho-hispani, dit-il, orationem *Post sanctus*, his aut similibus vocibus claudunt : *Ipse Dominus ac Redemptor æternus. Christus Dominus ac Redemptor æternus* ; aut, pro varietate constructionis : *Christo Domino et Redemptori æterno* ; aut : *Per Christum Dominum Redemptorem æternum, qui pridie*, &c., statim enim verba consecratoria subjiciebant, quod etiam Galli observabant. At Mozarabes orationem *Post sanctus* a verbis Christi consecratoriis sejungunt, interposita oratiuncula *Adesto*, more suo adeo imperite, ut interpolatio manifesta sit ; nam orationes *Post sanctus* integras & intactas reliquerunt cum illis vocibus *Christus Dominus ac Redemptor æternus*, aut similibus, quas denuo repetunt, in oratione *Adesto*, quæ semper concluditur, *Sancte Domine et Redemptor æterne*. Et hinc accidit ut bis cogantur subitanea constructionis permutatione, filum orationis intersecare, primum cum verbis illis, puta *per Christum Dominum et Redemptorem æternum*, subdunt suum *Adesto, adesto* ; & rursus cum illis *Sancte Domine et Redemptor æterne*, adjugunt *Dominus noster Jesus Christus*, &c. Præterea, quod P. Petrus Le Brun, & ex eo P. Joannes Pinius

fournir son signalement dans un titre, les autres documents du même groupe nommant en effet *Post secreta, Post mysterium*, ce qui s'appelle ici *Post pridie.* Mais en examinant de près, non plus cette fois l'embolisme postérieur au récit de l'institution, mais celui qui le précède, & qui porte le nom de *Post sanctus* dans tout le groupe hispano-gallican, précisément parce qu'il sert de transition entre le *Sanctus* & le texte canonique *Qui pridie,* nous obtenons ce résultat que même les messes de Mone, réputées absolument & exclusivement gallicanes, entrent, elles aussi par ce côté, dans l'orbite du Canon romain. Mone n'a pu fournir l'*Oratio post sanctus* que pour six fragments palimpsestes sur onze édités par lui. Il n'en faut pas davantage. Chacun de ces six embolismes se termine invariablement par le raccord *Qui pridie.* Nous transcrivons ici l'incipit & le desinit avec le raccord de chacun d'eux, en ayant soin d'indiquer le folio du Codex rescriptus 253 in-4° de Karlsruhe, où l'éditeur les a découverts (1).

observarunt, voces illas Gotho-hispanis, Gallis & Romanis solemnes, *Qui pridie* sustulerunt & simul intactum reliquerunt titulum orationis quæ post consecrationem funditur, quæque constanter *Post pridie* inscribitur, quo palam fit vocem illam *pridie* præcessisse ; quare minime dubium est orationem *Adesto* Gotho-hispanis ignotam Mozarabes libris suis missalibus inseruisse : haud tamen puto interpolationem recentem esse, aut iis attribuendam quibus cardinalis Ximenius edendi Missalis mozarabici curam commisit. » (*Missale mixtum,* page 540, note de la page 229.)

Quant à la formule de consécration, c'est pour nous un problème qui reste sans solution. Défalcation faite du premier *Quotiescumque manducaveritis* & des mots *in claritatem de cælis,* qui lui sont propres, cette formule est purement & simplement, sans omission, la reproduction du texte du chapitre XI de la Ire Epître aux Corinthiens (23-26), augmentée des mots *deditque discipulis suis* (Matth. XXVI, 27). Or il n'y a aucune liturgie ni orientale ni occidentale, qui s'en tienne exclusivement ici aux textes scripturaires, & qui reproduise celui de saint Paul sans aucune omission. Toutes ont intercalé un plus ou moins grand nombre de mots transmis sans doute par tradition orale. Ces mots de saint Paul : 1° (avant *similiter*) : *Hoc facite in meam commemorationem ;* 2° (après *Hic est calix novi testamenti*) : *in meo sanguine,* ne sont ni dans les liturgies grecques ni dans les liturgies latines ; 3° le *quotiescumque biberitis,* associé au second *in meam commemorationem,* n'est que dans les latines, & encore celles-ci substituent-elles le verbe *feceritis* au *biberitis* de saint Paul. Quant aux additions qui se trouvent dans toutes les liturgies, par exemple : *in sanctas ac venerabiles manus suas* (liturgies latines) ; *in sanctas, (et impollutas), et immaculatas, (et immortales) manus suas* (liturgies grecques), la formule mozarabe ne les a point. Elle ne connait d'autre addition extra-scripturaire que les mots *in claritatem de cælis,* uniquement propres à elle, & l'addition *et pro multis* commune à presque toutes les liturgies. Nous nous trompons. Elle introduit aussi les mots *ex hoc omnes* après *manducate.* Or c'est là une addition qui ne se trouve dans aucune liturgie d'Orient. Elle est spéciale aux formules latines, à toutes sans exception, celle de Rome, comme celle de Milan, comme celle du *de Sacramentis.* Cela n'empêche pas la formule mozarabe dans son ensemble d'être isolée entre l'Orient & l'Occident. La chose est d'autant plus singulière que, d'après ce que nous venons de voir, ce n'est pas là la formule qui convient à la liturgie mozarabe, celle-ci réclamant la formule romaine par toutes ses oraisons *Post pridie.* On se demande ce que l'autre vient faire là & si ce n'est pas précisément comme l'*Adesto,* une interpolation extra liturgique (1).

Le lecteur qu'intéresserait une comparaison sérieuse des divers Canons doit lire la *Notitia* du Dr Ceriani déjà citée. En attirant l'attention sur le caractère du *Qui pridie quam pateretur* & sur sa présence dans toutes les liturgies gallicanes, nous sommes heureux de compléter une savante étude à laquelle on pouvait croire que rien ne manquait, & d'apporter ainsi notre petite pierre à l'appui des conclusions du vénérable préfet de l'Ambrosienne.

(1) MONE, *Lateinische und Griechische Messen,* &c., Frankfurt am Main, 1850, in-4°. Les textes latins sont reproduits dans Migne, au tome CXXXVIII.

(1) Cf. PINIUS, *Tract. hist. chron. de Lit. ant. hisp.,* nos 213, 456, 479 notes f & g, 507, &c., dans BLANCHINI, *Lit. Ant. hisp. goth.,* &c., Romæ, 1746, tom. I, & dans *Act. SS.,* tome VI de Juillet.

Missa II,	(Mone, p. 18. f° 58r du ms.).	Vere sanctus... Jhs Xps filius tuus. Qui pridie.
Missa III,	» p. 21. f° 81r »	Benedictus Deus... quam Ecclesiam ruiramus erigit. p. d. Qui pridie.
Missa IV,	» p. 23. f° 28v »	Deus qui nos... tradedit verba dicturi p. d. Qui pridie.
Missa V,	» p. 26. f° 64v »	Hinc inquam Christus... ad Patris dexteram relevaret p. d. ñm. Qui pridie.
Missa VI,	» p. 29. f° 34v »	Hanc in excelsis... sed etiam himetandam patuerunt. Qui pridie.
Missa VIII,	» p. 35. f° 139v »	Vere terribilis... qui repa[ra]tur adest nostrarum animarum. p. d. Qui pridie.

Le raccord *Qui pridie* se retrouve jusque dans le fragment gallican palimpseste découvert par Niebuhr à la bibliothèque de Saint-Gall & communiqué à Bunsen qui le publia au vol. III de ses *Analecta antenicæna* (Londini, 1854, p. 263) (1) :

cum gaudio securturæ immortalitatis exspectet. Per Dominum nostrum qui pridie quam pateretur.

Sauf cinq fois, toutes les messes du *Missale gothicum* de Tommasi, qui ont l'embolisme *Post sanctus,* nous offrent, dans des conditions semblables à celles de Mone, le raccord en question. L'énumération pouvant en tenir en quelques lignes, nous la mettons sous les yeux du lecteur (2).

p. 232. Vigilia Nativitatis.	Vere sanctus... manifestatus est in terris. Ipse enim pridie quam pat.
236. In die Nativitatis Domini.	Gloria in excelsis Deo... Per Christum Dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra omnium sal. (3).
239. In Nat. sancti Stephani.	Vere sanctus... mysterium sacræ solemnitatis instituit. Ipse enim pridie quam pateretur.
242. In Nat. Apost. Jacob. & Joh.	Osanna in excelsis. Vere sanctus... præstare dignatus est. Ipse enim qui pridie quam pat.
245. In Circumcisione D. N. J. C.	Vere sanctus... & salvum facere quod perierat. Ipse enim pridie quam.
252. In D. S. Epiphaniæ.	Vere sanctus... Jesus Christus Dominus noster. Qui prid. quam patere.
256. In Assumptione S. Mariæ Matris D. N.	Vere sanctus... mors non tenuit in sepulchro. Ipse enim prid. quam pat.
264. In Nat. S. Andreæ.	Osanna in excelsis... Ipse enim pridie quam.
277. In Traditione symboli.	Hæc est sine fine... Per Christum Dominum nostrum. Qui prid.
279. In Cœna Domini.	Vere sanctus & justus... Corporum redemptorem. Ipse enim q.

(1) Cette pièce a été réimprimée par Hammond *(The Ancient Liturgy of Antioch and other liturgical fragments,* Oxford, 1879, page 53), à côté des fragments donnés par Amédée Peyron, d'après un palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne, que nous croyons provenir du même manuscrit qui a fourni à Mai les fragments qu'il a publiés au tome III des *Scriptorum veterum nova collectio,* p. 247 (Migne, tome CXXXVIII, p. 883). Ni les fragments de Peyron, ni ceux de Mai ne nous permettent, du reste, de vérifier si le *Qui pridie* s'y trouvait.

(2) Tommasi, Opp., éd. Vezzozi, tome VI.

(3) Cette variante est dans tous les Sacramentaires grégoriens au jeudi saint. Cf. par exemple celui de Hugues Ménard (Migne, tome LXXVIII, col. 83), *Qui pridie quam pro nostra omnium salute pateretur.*

292. Vigilia Paschæ.	Tuo jussu Domine... omnibus legitima eucharistia. Per Christum Dominum nostrum. Qui pridie.
323. S. Leudegarii.	Osanna in excelsis... post triumpho corona. Per Dominum nostrum. Q. prid.
330. Missa dominicalis.	Vere sanctus... ut nos faceret sacerdotes. Ipse enim qui prid.
332. »	Vere sanctus... Rex Israel. Qui pridie.
333. »	Vere sanctus... non aperuit os suum. Ipse enim qui prid.
335. »	Sanctus in sanctis... Jesus Christus. Qui pridie.
336. »	Vere sanctus... per sanctum & benedictum Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Qui pridie.
337. »	Osanna in excelsis... credentibus daret. Ipse enim qui prid.

Le *Missale gallicanum vetus,* dont l'unité, d'après l'observation de M. Léopold Delisle (1) pourrait bien être factice & due à la réunion en un même volume des débris de deux Sacramentaires différents, n'offre de *Collectio post sanctus* que pour les trois premières messes. Voici l'incipit & le desinit pour deux d'entre elles.

p. 371. Missa S. Germani.	Benedictus plane... Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. Qui pridie quam pateretur.
p. 375. Missa de Adventu Domini.	Vere sanctus... per ipsum Dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra & omnium salute pati dignaretur.

Pour la troisième (Missa de Adventu, p. 373), le *Post sanctus* n'est pas annoncé comme tel, mais simplement sous cette forme & dans ces limites abrégées :

Post hæc : Hanc igitur obl.

Post hæc, c'est-à-dire après la *Contestatio.* C'est le rang de tous les embolismes de cette catégorie. Nous appelons l'attention sur la teneur de celui-ci.

Dans l'une des messes d'un autre cahier de ce manuscrit (2), nous trouvons au contraire la série romaine actuelle, après la préface eucharistique, c'est-à-dire : *Sanctus, Te igitur, Communicantes...* &c. *Hanc igitur...* &c., (avec une rédaction spéciale, mais y compris le *diesque nostros,*) *Qui pridie...* &c., le tout sous la seule rubrique, *Post.*

Il y a dans le Missel de Stowe une *Misa apostolorum et martirum et sanctorum et sanctarum virginum,* dont il n'est pas possible de contester le caractère gallican. On s'y rend en effet directement du *Sanctus* au récit de la cène, par le seul intermédiaire de la formule *Vere sanctus,* &c. Ici encore le raccord est *Qui pridie* (3).

Enfin, M. Warren cite en note, à ce propos (4), un fragment gallican du VIIIe siècle,

(1) Delisle, *Mémoires sur d'anciens Sacramentaires,* tome XXXII, 1ere p^ie des Mém. de l'Acad. des I. & B. L., page 73. Il est à remarquer que les deux premiers cahiers de ce manuscrit ont 14 ou 16 lignes à la page, les autres 20 ou 21.

(2) Fol. 44, cahier VI appartenant au groupe des quaternions signés Q XXVIII, Q XXIX, Q XXXII à Q XXXVIII; les précédents n'ont pas de signature. Cf. Delisle, *loc. cit.,* p. 76; Tommasi, p. 388.

(3) Warren, *The liturgy... of the celtic Church,* p. 246.

(4) *Ibid.,* p. 268.

découvert en 1867 par le Rév. H. B. Swete, dans le ms. 153 du collège Gonville & Caius, à Cambridge. Toujours le raccord du *Post sanctus* est notre *Qui pridie*.

En somme, parmi les textes gallicans connus jusqu'à présent, il n'en est pas un seul qui se sépare de Rome sur la question du récit de la cène. D'une façon ou d'une autre, tous se rattachent à la formule romaine. Les uns s'y réfèrent par le raccord de la *Collectio post sanctus (Missale gothicum,* première partie du *Missale gallicanum vetus,* Missel de Reichenau, fragments de Niebuhr, *Misa Apostolorum et martirum,* &c., du Missel de Stowe, fragment de Cambridge). Un seul, le mozarabe, s'y relie par le titre de l'*Oratio post pridie*. Les autres le possèdent intégralement : (Missel de Stowe, *Missale Francorum* & Sacramentaire de Bobbio) ; ou bien en représentent une fraction notable : *(Missale gallicanum vetus,* 2e partie).

Si l'on admet avec M. Probst (1) que le *de Sacramentis* n'est que la rédaction de notes prises aux catéchèses mystagogiques de saint Ambroise, on y trouverait pour le Sacramentaire ambrosien un témoignage semblable & incomparablement plus précieux par son ancienneté. Mais les motifs, mis en avant par M. Probst en faveur de cette attribution, ne paraîtront pas décisifs à tout le monde. Il suffit d'ailleurs des Sacramentaires manuscrits de l'église de Milan pour nous renseigner. Or le Canon milanais, comme celui des Sacramentaires gélasiens & grégoriens, n'est pas autre non plus que le Canon romain, & cela de quelque façon qu'on l'examine. Nous serions d'ailleurs très disposés à considérer l'état actuel du Canon ambrosien comme représentant une accession, à la vérité très ancienne, de l'église de Milan à une réforme disciplinaire de Rome, qu'il ne serait peut-être pas impossible de reconnaître & de préciser. Mais, comme l'a fait remarquer très justement M. Duchesne, il reste dans les plus anciens manuscrits une trace remarquable de la conformité primitive avec l'ordre gallican. A la messe du samedi saint, le *Sanctus* se relie au *Qui pridie* par une seule & unique formule, dont le type gallican n'est pas méconnaissable. M. Duchesne, en la publiant pour la première fois dans les *Origines du culte chrétien,* a, le premier aussi, croyons-nous, signalé ce très important rapprochement. Son texte est emprunté au Sacramentaire de Biasca (2).

Voici, par exemple, qui est digne de remarque. Tandis que ce *Post Sanctus* est maintenu dans les livres imprimés où, naturellement, il accuse par sa présence & son seul incipit, *Vere sanctus,* l'intrusion du *Te igitur* qui le précède & le sépare du *Sanctus,* des manuscrits de très bonne marque ont déjà sacrifié ce souvenir incohérent du passé, pour adopter franchement & absolument le Canon romain pur & simple. On cherchera vainement au samedi saint le *Vere sanctus* du Sacramentaire de Biasca dans le Sacramentaire du trésor de la cathédrale de Milan (XIe s.) (3), décrit par M. Delisle, sous le no LXXIV de son mémoire (4).

(1) Probst, *Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform,* Münster, 1893, page 232, sqq. Cf. Ceriani *Notitia,* p. 66 ; — D. Morin, *Revue Bénédictine,* Août 1894, (tome XI, p. 343 sqq.) ; — *Acta SS. Octob.,* tome VII, p. II, 1037-1042.

(2) Bibl. Ambros. A. 24 bis inf. ; Duchesne, *Origines,* p. 205.

(3) Fol. 106 ro & vo du manuscrit.

(4) Léop. Delisle, *Mém. sur d'anc. Sacram.,* p. 204.

A côté de cela, il faut noter que les manuscrits eux-mêmes, qui conservent malgré tout le *Post sanctus* en question, ne le présentent pas tous dans les mêmes conditions. Le Sacramentaire de Biasca & celui de Bergame (p. 307) le donnent franchement pour ce qu'il est, y compris son titre, insolite ici, *Post sanctus*. Le Sacramentaire triplex de Gerbert (1) lui donne le titre, *Infra act.* & l'incipit, *Hanc igitur.* Tous trois du reste le font suivre immédiatement du *Qui pridie*. Mais les Missels imprimés, ici encore, laissent la formule béante pour y glisser le *Memento des vivants* & le *Communicantes.* Voici, pour plus de clarté, ces différents états du Canon ambrosien du samedi saint disposés parallèlement.

Missel de 1831.	Missel de 1515.	Sacram. de Bergame.	Sacram. Triplex de Gerbert.
Præfatio Vere dignum, &c... dicentes.	*Prephatio* V.D. æquum & salutare.	*Præfatio* V.D. æquum & salutare.	
Sanctus.	Sanctus.	Sanctus.	
Canon hujus missæ.	*Sequitur Canon hoc modo.*		
Te igitur, &c... illibata.	Te igitur... illibata.		
	Statim sequitur.	*Post sanctus.*	*Infra Act.*
Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus	Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus	Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus	Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed & cunctæ familiæ tuæ, quæsumus Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, & in electorum tuorum jubeas grege numerari ;
qui cum Dominus esset majestatis, descendens de cælo, formam servi, qui primus perierat, suscepit & sponte pati dignatus est ; ut eum quem ipse fecerat, de morte liberaret. Unde & hoc paschale sacrificium tibi offerimus pro his, quos ex aqua & Spiritu Sancto regenerare dignatus es ; dans eis	qui cum Dominus esset majestatis, descendit de cælo, formam servi, qui primus perierat, suscepit & sponte pati dignatus est ; ut eum quem ipse fecerat, de morte liberaret. Unde & hoc paschale sacrificium tibi offerimus pro his, quos ex aqua & Spiritu Sancto regenerare dignatus es ; dans eis	qui cum Dominus esset majestatis descendit de cælo, formam servi, qui primus perierat, suscepit & sponte pati dignatus est ; ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret. Unde & hoc paschale sacrificium tibi offerimus pro his, quos ex aqua & Spiritu Sancto regenerare dignatus es ; dans eis	qui cum Dominus esset majestatis descendit de cælo, formam servi, qui primus perierat, suscepit & sponte pati dignatus ; ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret ; unde & hoc paschale sacrificium tibi offerimus pro his quoque, quos ex aqua & Spiritu Sancto regenerare dignatus es ; dans eis

(1) GERBERT, *Mon. vet. Lit. Alem.*, pars I, p. 91.

Missel de 1831.	Missel de 1515.	Sacram. de Bergame.	Sacram. Triplex de Gerbert.
remissionem omnium peccatorum, ut invenires eos in Christo Jesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine, supplices fundimus preces : ut nomina eorum, pariterque famuli tui Papæ nostri *N.*, & Pontificis nostri *N.* ac *N.* Imperatoris & Regis nostri,	remissionem omnium peccatorum, ut invenires eos in Christo Jesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine, supplices fundimus preces : ut nomina eorum, pariterque famuli tui *N.* Papæ nostri, & Pontificis nostri *N.* ac famuli tui *N.* Imperatoris nostri,	remissionem omnium peccatorum, ut invenires eos in Christo Jesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine, supplices fundimus preces ut nomina eorum pariterque famuli tui itt. Imperatoris	remissionem omnium peccatorum, ut invenires eos in Christo Jesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces ut nomina eorum pariterque famuli tui *N.*
scripta habeas in libro viventium. Per eumdem Christum Dominum nostrum.	scripta habeas in libro viventium. Per eumdem Christum Dominum nostrum.	scripta habeas in libro viventium. Per Christum Dominum nostrum.	scripta habeas in libro viventium. Per Christum Dominum nostrum.
Commemoratio pro vivis. Memento Domine famulorum famularumque tuarum... reddunt vota sua, æterno Deo vivo & vero.			
Communicantes... sed & beatorum Apostolorum & Martyrum. *et cetera, congruenter utique ad hujusmodi missam, sumantur ex Ordinario Missæ.*	*Infra Canonem.* Communicantes... in primis gloriosæ. *et cetera sicut habemus in Canonem communem.*		
Hanc igitur oblationem ... Per Christum Dominum nostrum.	Hanc igitur.		
Quam oblationem... ac Domini nostri Jesu Christi.	Quam oblationem.		
Lavabo.	Lavabo.		
Qui pridie.	Qui pridie.	Qui pridie quam pro nostra & omnium salute pateretur, accipiens panem elevavit oculos, &c.	Qui pridie quam pro nostra & omnium salute pateretur, accipiens panem, elevavit oculos ad cælos.

Cette singularité du reste est plus significative encore, si nous la rapprochons d'une autre formule semblable signalée par M. Duchesne dans le même Canon milanais, au jeudi saint. Chose bizarre, ni le samedi saint, ni le jeudi saint ne sont complètement archaïques, & tandis que la première partie du Canon ambrosien nous est ainsi restituée par le samedi, c'est le jeudi qui nous restitue, archéologiquement aussi, la seconde. Nous ne voudrions cependant pas affirmer d'une façon trop catégorique, que, dans la première partie du Canon, le jeudi saint ait totalement rompu avec ses origines. Il en reste, croyons-nous, des vestiges même assez apparents, si l'on y prend bien garde. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de tirer de l'observation que nous allons présenter le meilleur parti possible. Il faudrait avoir sous la main, pour les comparer, les principaux témoins de la tradition ou plutôt des traditions milanaises sur ce point. Nous croyons néanmoins notre remarque digne d'intérêt. Le fait auquel nous faisons allusion est celui-ci.

Le manuscrit du trésor de la cathédrale de Milan, dont nous venons déjà de parler, offre au jeudi saint (fol. 94 v°) une formule particulière, *Tu nos Domine participes,* &c., nettement distinguée du *Communicantes* incomplet qui la précède, par l'isolement à la ligne, en vedette & en rouge de son T majuscule. Cette formule, qui paraît bien être en fonction de *Post sanctus,* se raccorde immédiatement au *Qui pridie,* sans passer par le *Quam oblationem.* Nous insistons sur le relief donné à la formule *Tu nos Domine,* &c., dans le *Codex metropolitanus.* Il ne s'agit pas ici d'un de ces développements intercalaires tels qu'en comporte, en certaines circonstances, la formule *Communicantes.* Ces intercalations, en pareil cas, sont très habilement fondues dans la phrase, & en suivent, sans aucun soubresaut, le mouvement grammatical. Ici, rien de pareil. L'incipit de la formule *Tu nos Domine* se présente après les mots : *Communicantes et diem sacratissimum celebrantes quo traditus est Dominus noster Jesus Christus, sed et memoriam venerantes,* avec une brusquerie d'autant plus imprévue qu'elle laisse béante la phrase inachevée (1). Comme pour mieux accuser la maladresse de la soudure, une main très postérieure a transcrit en marge du fol. 95, en regard du *Qui pridie,* les premiers mots, *sed et memoriam venerantes,* & la suite du *Communicantes* ainsi interrompu. Au reste, c'est, en effet, définitivement sous cette forme écartelée & à cette place, qu'apparaît le *Communicantes* ambrosien du jeudi saint dans le *Sacramentarium triplex* de Gerbert (2), dans le manuscrit de Bergame (pages 283 & 284), dans ceux de Valle Travalia (bibl. Ambros., D. 87 inf.) & du marquis Trotti (3), enfin dans les Missels imprimés de 1515 (p. 74 v°), de 1560 (4), & de 1831, les seuls documents que nous puissions utiliser en ce moment.

(1) La compilation ambrosienne de Pamelius (*Lit. Latinorum,* I, 339) montre qu'il a dû avoir sous les yeux un document analogue à celui-ci. Son Canon du jeudi saint arrête également le *Communicantes* dès le début, puis le fait suivre de la formule *Tu nos Domine,* après laquelle il passe aussitôt à l'anamnèse propre : *Hæc facimus.* Malheureusement, l'absence d'indication de sources précises & le caractère subjectif de la compilation de Pamelius ne permettent pas de s'arrêter à ce nouveau témoignage.

(2) GERBERT. *Mon. vet. Lit. Alem.,* vol. I, p. 73.

(3) MURATORI, *Diss. de rebus liturg.,* cap. x, dans *Lit. Rom. Vet.,* col. 131 seq., & Migne, P. L., tome LXXIV, col. 943.

(4) MARTÈNE, *De antiq. Eccl. ritibus,* lib. IV, cap. XXII, tome III, 2e éd. (Anvers 1737), col. 347.

Mais ici nous rencontrons, après le *Communicantes* intégralement transcrit, une formule *Hanc igitur,* non moins curieuse autant par sa parenté avec une formule analogue du *Missale gallicanum vetus* (2e p[ie]) (1), que par le souvenir qu'on en retrouve dans les Sacramentaires gélasiens. Pour la seconde fois, nous serions ainsi en présence d'une assimilation du *Post sanctus* à la formule *Hanc igitur.*

Établissons la synopse de ces documents.

Sacram. Triplex de Gerbert.	Sacramentaire ambrosien du trésor de la cathédrale de Milan.	Missale gallicanum vetus.
SECUNDA CONTESTATIO	PRÆFATIO	CONTESTATIO
Vere quia dignum & justum est... Et ideo cum angelis, & archangelis, cum thronis.	V.D. æterne Deus per Christum Dominum nostrum... & ideo cum angelis & archangelis.	*Manque le commencement.* ... Per Christum Dominum nostrum Jesum.
[Sanctus, Sanctus, Sanctus]	[Sanctus]	*Post* Sanctus.
Te igitur... & apostolicæ fidei cultoribus.		Te igitur.
Memento Domine... æterno Deo vivo & vero.		
INFRA ACTIONEM		
Communicantes & diem sacratissimum celebrantes, quo traditus est Dominus Jesus Christus.	Communicantes & diem sacratissimum celebrantes quo Dominus noster Jesus Christus pro nobis traditus est, *sed et memoriam venerantes.*	Communicantes & diem sacratissimum celebrantes quo traditus est Dominus noster Jesus Christus, *sed et memoriam venerantes.*
Tu nos Domine participes Filii tui, tu consortes regni tui, tu incolas paradisi, tu angelorum comites esse jussisti, si tamen illæsa & intemerata fide cælestis militiæ sacramenta servemus. Aut quid desperare de tua misericordia possumus, qui tantum munus accepimus, ut talem tibi hostiam offerre mereremur : corpus scilicet & sanguinem Domini nostri Jesu Christi qui se pro mundi redemptione piæ illi ac venerandæ tradidit passioni, qui formam sacrificii salutis perennis instituens, hostiam se primus obtulit, & primus docuit offerri.	Tu nos Domine participes Filii tui, tu consortes regni tui, tu incolas paradisi, tu angelorum comites esse jussisti, si tamen illæsa & intemerata fide cælestis militiæ sacramenta servemus. Aut quid desperare de tua misericordia possumus, qui tantum munus accepimus, ut talem tibi hostiam offerre mereremur : corpus scilicet & sanguinem Domini nostri Jesu Christi qui se pro mundi redemptione piæ illi ac venerandæ tradidit passioni, qui formam sacrificii salutis perennis instituens, hostiam se pri-	

(1) Tommasi, Opp., VI, 388, *in Cœna Domini.*

Sacram. Triplex de Gerbert.	Sacramentaire ambrosien du trésor de la cathédrale de Milan.	Missale gallicanum vetus.
	mus obtulit & primus docuit offerri.	
Sed & memoriam venerantes... muniamur auxilio. Per Christum Dominum nostrum.		
Hanc igitur oblationem quam tibi offerimus ob diem jejunii cœnæ dominicæ, in qua Dominus noster Jesus Christus Filius tuus in novo testamento sacrificandi ritum instituit, dum panem ac vinum quod Melchisedech in præfiguratione futuri mysterii sacerdos obtulerat, in sacramentum sui corporis & sanguinis transformavit celebrandum, quæsumus Domine, placatus intende, ut per multa curricula annorum salvi & incolumes munera nostra tibi Domino mereamur offerre, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna nos damnatione eripi, & in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum.		Hanc igitur oblationem quam tibi offerimus ob diem jejunii cœnæ dominicæ, in qua Dominus noster Jesus Christus Filius tuus in novo testamento sacrificandi ritum instituit, dum panem ac vinum (quæ Melchisedech in præfiguratione futuri mysterii sacerdos obtulerat) in sacramento sui corporis & sanguinis transformavit, quorum Domine ut placatus accipias; diesque nostros.
Quam oblationem... dilectissimi Filii tui Domini nostri.		
Qui pridie quam pro nostra & omnium salute pateretur.	Qui pridie quam pro nostra & omnium salute pateretur.	Qui pridie quam pro omnium salute pateretur hodierna die, stans in medio discipulorum suorum accepit panem. *et rel.*

Il nous paraît assez probable que ce que nous avons là d'un côté ou de l'autre, sinon des deux côtés, c'est tout simplement l'équivalent du *Post sanctus* du samedi saint, & la façon maladroite, dont on a essayé de concilier ici l'usage romain & l'usage gallican, accuserait la postériorité de l'adaptation du romain au gallican. Même, il n'y a pas seulement maladresse, il y a aussi des traces de tâtonnements & des divergences qui trahissent le trouble & le désarroi, causés par l'arrivée en ligne de compte des formules romaines. Évidemment, tandis que dans tous les autres cas l'antique usage leur avait cédé la place, il semble qu'on ait tenu particulièrement à rester fidèle aux institutions primitives à ces deux jours solennels. Quand il fallut quand même céder à l'envahissement, on ne s'entendit pas partout pour transiger

de la même façon. Ainsi, tandis que le *Metropolitanus* & le *Missale gallicanum vetus* imaginent d'achever le *Communicantes* nouveau venu, avant d'entamer le *Post sanctus* propre à chacun d'eux, les autres, réunissant les deux formules *Tu nos Domine* & *Hanc igitur,* finissent par s'accorder sur la disposition incohérente que nous avons signalée.

Dans l'autre partie du Canon du jeudi saint, nous retrouvons la même hésitation, le même désarroi, en face du même problème de conciliation. Il s'agit de combiner l'antique *Post pridie* (1) avec le groupe euchologique romain *Unde et memores,* &c. Dans le *Metropolitanus* la même main postérieure, qui avait déjà suggéré en marge du fol. 94 v° un procédé de combinaison du *Post sanctus* & du *Communicantes,* contradictoire à celui du Codex original, renouvelle cette tentative en marge du fol. 95 v°, entre la fin du *Post pridie, Hæc facimus,* & le *Per quem hæc omnia.* C'est là qu'elle placerait l'*Unde et memores.* Les Missels imprimés de 1515, de 1560 & celui de 1831 le placent au contraire avant *Hæc facimus,* dont l'insertion est ainsi reculée jusqu'après *Nobis quoque peccatoribus.* On est déconcerté, c'est évident. Pour les deux manuscrits de Muratori, pour celui de Bergame, pour le *Sacramentarium triplex* de Gerbert, la difficulté n'existe pas encore. Il n'y a pas de combinaison. L'antique usage gallican a pu résister victorieusement sur ce point à l'envahissement du formulaire romain. Le *Post pridie (Hæc facimus)* demeure donc seul maître du terrain & se relie directement à la fin du *Pridie* (*Mandans*) & au *Per quem hæc omnia.* Voici, pour résumer, le schema de cet inventaire. Il n'est pas besoin de signaler le double emploi que forme avec l'*Unde et memores* la première phrase de l'*Hæc facimus.* La disposition suggérée par la note marginale du *Codex metropolitanus* rend cette anomalie plus sensible encore.

Ms. de Muratori. Ms. de Bergame. Ms. du trésor de la cathédrale de Milan. Sacram. Tripl. de Gerbert.	Missels ambrosiens de 1515, 1560 et 1831.	Ordre résultant de la note marginale du ms. de Milan.	Canon romain.
Qui pridie.	Qui pridie.	Qui pridie.	Qui pridie.
Mandans quoque & dicens ad eos : Hæc quotiescumque feceritis, in meam commemorationem facietis, mortem meam prædicabitis, resurrectionem meam prædicabitis, adventum meum sperabitis, donec iterum de cælis veniam ad vos.	Mandans, &c.	Mandans, &c.	Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.
	Unde & memores sumus Dñe nos servi tui, sed & plebs		Unde & memores nos servi tui, sed & plebs tua sancta ejusdem Filii tui Domini nostri tam

(1) Pour la commodité de l'exposition, nous demandons la permission d'adopter d'une manière générale le terme *Post pridie* (qui a l'avantage de localiser tout de suite la formule dont on parle), pour désigner toutes les formules de ce genre, qu'elles aient réellement ce titre, ou celui de *Post secreta, Post mysterium, Ad confractionem panis,* ou qu'elles en soient même dépourvues.

Ms. de Muratori. Ms. de Bergame Ms. du trésor de la cathédrale de Milan. Sacram. Tripl. de Gerbert.	Missels ambrosiens de 1515, 1560 et 1831.	Ordre résultant de la note marginale du ms. de Milan.	Canon romain.
	tua sca D. N. J. C. passionis, necnon & ab inferis mirabilis resurrectionis, sed & in cælos gloriosissimæ ascensionis, &c.		beatæ passionis, necnon & ab inferis resurrectionis, sed & in cælos gloriosæ ascensionis offerimus, &c.
	Supra quæ.		Supra quæ.
	Supplices.		Supplices.
	Memento etiam.		Memento etiam.
	Nobis quoque.		Nobis quoque.
Hæc facimus, hæc celebramus tua, Domine, præcepta servantes, & ad communionem inviolabilem hoc ipsum quod corpus Christi sumimus, mortem dominicam annuntiamus. Tuum vero est, omnipotens Pater, mittere nunc nobis unigenitum Filium tuum : quem non quærentibus sponte misisti. Qui cum sis ipse immensus & inæstimabilis, Deum quoque ex te immensum & inæstimabilem genuisti, ut cujus passione redemptionem humani generis tribuisti, ejus nunc corpus tribuas ad salutem. Per eumdem.	Hæc facimus.	Hæc facimus.	
		Unde & memores.	
Per quem hæc omnia.	Per quem hæc omnia.	Per quem hæc omnia.	Per quem hæc omnia.

On comprendra que nous nous attardions au côté, fort intéressant pour nous, de la question d'origine que soulèvent de telles observations. L'étude de l'Antiphonaire ambrosien ne peut demeurer étrangère à des recherches qui contribuent dans une si large mesure à le définir chronologiquement & liturgiquement, & à le situer dans ses assises fondamentales & son organisation première. Des faits de ce genre pourraient être négligés, s'il s'agissait d'une de ces circonstances liturgiques, telle qu'une fête d'institution récente, la fête-Dieu

par exemple, ou toute autre amenant des dérogations, des exceptions à la liturgie normale. Mais ici, l'existence dans les vieux Sacramentaires ambrosiens : 1° au samedi saint & peut-être au jeudi saint, d'une *Collectio post sanctus* conduisant directement de la Préface & du Trisagion au récit de l'institution ; 2° au jeudi saint, d'une formule unique *Post pridie* (pour lui donner son vrai nom), entre le récit de la cène & le *Pater,* tout cela suivant l'usage gallican ; de pareils faits, malgré leur isolement dans les Sacramentaires manuscrits eux-mêmes, sont bien autrement graves, tellement qu'il nous paraît difficile de ne pas les considérer comme témoignant de l'état primitif de la liturgie représentée dans ces Sacramentaires. Le samedi saint, comme tout ce qui l'avoisine, avant & après, appartient aux sous-sols les plus profonds de la liturgie chrétienne. C'est là, c'est dans les cryptes de l'*Ordo* du baptême pascal, qu'il faut généralement descendre pour trouver la première pierre de tout l'édifice liturgique. C'est là du reste aussi que le temps a déposé le moins d'alluvions. Rome elle-même a évité, depuis des siècles, de rien changer à la physionomie exceptionnellement archaïque de cette messe dans ses propres livres.

Ici se place une question assez analogue à celle qui se posa aux XVIIe & XVIIIe siècles, quand on s'occupa pour la première fois des liturgies gallicane & mozarabe. Frappés de la similitude des deux rites, les uns voyaient dans celle de l'Espagne une dérivation de celle des Gaules, sous prétexte que celle-ci procédait des évêques asiatiques de Lyon, & sans compter qu'elle avait subi plus tard encore l'influence de saint Hilaire au retour de son exil d'Orient, &c. ; d'autres, au contraire, faisaient dépendre la gallicane de la mozarabe pour d'autres raisons, d'ailleurs de moindre fondement encore, telles que celle-ci : le rite mozarabe venait d'Orient par les Wisigoths ; en débordant d'Espagne dans la province narbonnaise du nouveau royaume, il s'était ainsi répandu dans les Gaules.

M. Duchesne, en attirant l'attention sur les *gallicanismes* du samedi saint & du jeudi saint, a fait entrer la question dans une voie nouvelle. Aux deux fractions connues jusqu'ici du groupe gallican, il est désormais nécessaire d'adjoindre un troisième représentant, le milanais. Du même coup, les questions d'origine agitées précédemment changent d'aspect, ou plutôt elles se placent nettement pour ce qu'elles sont, ce qu'elles ont toujours été. Quand il n'y avait en présence que deux termes, insuffisamment définis d'ailleurs, on pouvait être excusable de se contenter de considérations vagues & générales & de recherches superficielles & sans profit. Aujourd'hui ce n'est plus cela. Le problème est maintenant bien posé.

Voilà les églises des Gaules, voilà les églises d'Espagne, deux des grands diocèses impériaux, formant avec la Bretagne la préfecture des Gaules, voilà les églises de Milan, & si l'on prend garde à l'importance relative du gisement de manuscrits gallicans & gélasiens à Reichenau, à Saint-Gall, disons en Rhétie, voilà les églises du diocèse impérial de la Haute-Italie, qui nous apparaissent groupées autour d'un type liturgique uniforme, quoiqu'il en soit de la liberté de rédaction des textes. Il faut expliquer cette unité autrement que par des influences quelconques ou des filiations de filiations interminables. Ce n'est vraiment pas par cette voie qu'on peut se représenter la rencontre d'une partie considérable du patriarcat

romain, dans l'ensemble aussi bien que dans les détails de tout un système liturgique. C'est de discipline qu'il s'agit ici, ne l'oublions pas, mieux encore, d'une institution disciplinaire sacrée entre toutes. Le caprice de la mode, le goût du changement & de la variété, l'instinct d'imitation peuvent bien amener des modifications de détail çà & là, mais non pas installer de fond en comble toute une économie, soustraire, & soustraire avec ensemble, en bloc, des églises entières, des églises placées dans des conditions politiques différentes, & cela sur un point de discipline aussi important que la liturgie du sacrifice, les soustraire, disons-nous, à la juridiction spéciale de Rome à laquelle elles appartiennent.

Dans ces conditions du problème, les questions de priorité du mozarabe sur le gallican, & vice versa, n'ont donc plus rien à voir en la matière, pas plus que la question d'un type grec. Il s'agit de rechercher, beaucoup moins d'où vient le gallican, d'où vient le mozarabe, d'où vient l'ambrosien, que d'où vient l'unité compacte du système liturgique commun à ces trois groupes. On nous dira qu'en dernière analyse la pétition est la même. Sans doute, mais ce n'est plus le même programme à remplir, ni le même itinéraire à suivre pour arriver à la réponse, & c'est beaucoup.

Le champ des supputations ainsi précisé & resserré, il n'y a vraiment place que pour deux solutions : rattacher tout à Milan ou à Rome.

M. Duchesne incline (1) pour Milan. Dans sa thèse très fournie de faits épars çà & là, mais habilement mis en œuvre, il y a lieu de distinguer divers éléments qui ne sont pas nécessairement liés l'un à l'autre. On peut parfaitement les isoler les uns des autres. Bornons-nous au sommet des choses :

Que les livres actuellement en usage, aussi bien que les manuscrits, ne nous représentent pas dans sa teneur originelle la liturgie ambrosienne, & qu'il soit aisé, néanmoins, d'y reconnaître les substructions gallicanes primitives, c'est un fait, à notre avis, qu'il n'est plus permis de révoquer en doute.

Que ce qu'on appelle les particularités gallicanes accuse une importation orientale de ce type liturgique, c'est une question qui n'est déjà plus la même.

Que le premier centre de cette importation en Occident ait été le siège impérial de la Haute-Italie, c'est encore une autre thèse.

Que l'intermédiaire ait été l'évêque grec Auxence, c'est une quatrième question ; &, du reste, nous croyons aussi que l'arianisme de l'intermédiaire n'est pas très inquiétant ; il n'a

(1) C'est du reste en investigateur qui cherche encore, plutôt qu'en maître assuré de conclusions définitives que M. Duchesne a présenté cette solution. « Si vous avez le malheur, dit-il, de signaler vous-mêmes dans vos préfaces ou ailleurs, les défauts de vos livres, soyez sûrs que les censeurs se jetteront sur votre franchise & en abuseront. Dans un travail comme le mien, il était inévitable que les faits acquis ne fussent reliés çà & là par quelques hypothèses. J'ai pris soin d'en avertir le public. Les critiques en ont fait leur profit. Exemple : L'origine de la liturgie gallicane est un petit problème historique. J'ai exposé ma solution, suivant laquelle cette liturgie aurait eu Milan pour centre de rayonnement. Mais je l'ai fait sous forme dubitative, de sorte que beaucoup de bras se sont levés au ciel. » (*Bulletin critique*, 1889, p. 268.) L'exemple de l'illustre auteur vaut mieux malgré tout que ses bons conseils & ses avis sceptiques aux gens consciencieux. Nous suivons l'exemple & négligeons les avis.

pas grand chose à voir au débat, sinon qu'il aurait plutôt fait obstacle à l'expansion des institutions dont, par hypothèse, on aurait été redevable à une autorité disqualifiée. C'est pourquoi nous aurions préféré le nom d'Ambroise, s'il fallait absolument un trait d'union grec.

Enfin que l'exemple & la situation de Milan aient entraîné les églises des Gaules & d'Espagne, c'est une dernière thèse.

On a eu tort de rejeter tout cela en bloc & sans examen, sous prétexte que rien de pareil n'est jamais venu à l'esprit de personne. L'unité gallicane ne dépend, il est vrai, dans ce système, que d'une adhésion bénévole & facultative des divers groupes ecclésiastiques qui l'adoptent malgré le discrédit d'Auxence, c'est-à-dire d'une influence purement morale, d'un rayonnement extra-hiérarchique, d'ailleurs éphémère, accidentellement exercé par la métropole milanaise en sa qualité de siège de l'empire d'Occident. Mais, dans la pénurie d'explications qu'on puisse raisonnablement imaginer, les considérations, par lesquelles M. Duchesne a été amené à concevoir & à justifier son hypothèse, n'en ont pas moins des aspects fort curieux. La critique a le devoir de les peser sérieusement & d'en tenir compte, quand bien même la situation scientifique de l'auteur ne les recommanderait pas. On peut différer sur l'interprétation des faits, on peut suspendre son adhésion à telle ou telle conclusion; mais il y a des faits nouveaux, des faits considérables versés au débat, il y a une poussée hardie, donnée à la direction des recherches, qui n'auront pas médiocrement contribué à la solution définitive, si on peut l'atteindre. Il fallait au moins le reconnaître.

C'est dans ces dispositions d'esprit que nous proposons à notre tour notre pensée. Nous le faisons timidement, qu'on veuille bien le croire, à plus forte raison, sans nous flatter que le nouvel essai d'explication tenté par nous va réussir à fermer d'emblée cette question d'origine, probablement encore ouverte pour longtemps. Ceci soit dit pour atténuer d'avance par une pointe de scepticisme ce qu'il y aurait de trop assuré & de trop convaincu dans le ton de notre exposé.

Nous inclinons, nous autres, non pour Milan, mais pour Rome. C'est à Rome que nous rattacherions volontiers l'unité gallicane. On a pu le pressentir dans les pages précédentes. D'une part, en effet, nos observations sur la communauté, à toutes les liturgies d'Occident, de l'*euchologie embolismique* nous ont conduits à conclure à un seul système liturgique latin; &, d'autre part, la convergence de tous les documents autour du *Qui pridie* romain nous permettrait dès à présent de faire un pas de plus & de donner à ce système latin un nom plus précis, le nom de *romain*. C'est même déjà fait par anticipation.

Tout irait bien sans ce qu'on appelle les particularités gallicanes, & qui leur fait précisément une situation à part en face de la liturgie romaine. Ainsi nous n'avons pas seulement à expliquer, dans notre système, l'unité gallicane, il nous faut encore concilier, ramener à l'unité les documents gallicans & les documents romains, ceux-là présentant la difficulté de leurs particularités gallicanes, ceux-ci (les romains) présentant un Canon qui paraît bien incompatible avec l'économie très restreinte des deux embolismes eucharistiques gallicans, qui encadrent le récit de la cène (*Post sanctus* & *Post pridie*). Expliquons-nous clairement.

Disons nettement d'abord où gît la difficulté & en quoi elle consiste. Nous avons deux choses à considérer : les particularités gallicanes, la contexture du Canon romain.

De toutes les particularités gallicanes, celle qui a toujours paru le plus considérable, c'est la position avant la Préface : 1° de la récitation des noms ou lecture des diptyques, accompagnée de l'oraison dite, pour ce motif, *Post nomina ;* &, 2° du baiser de paix.

Quant à la contexture du Canon romain, il suffit de dire que la série de ses formules constitue un ensemble assez complexe pour qu'on ne puisse le loger, dans les documents gallicans, ni entre le *Sanctus* & le *Post sanctus,* naturellement consécutifs, ni entre le *Post sanctus* & le *Qui pridie,* puisque le *Qui pridie* est nécessairement appelé tout aussitôt par le raccord du *Post sanctus,* ni enfin entre le *Qui pridie* & le *Post pridie,* pour la même raison impliquée dans le titre lui-même. En d'autres termes, le Canon gallican, par le fait de l'emboîtement exact de toutes ses pièces, est impénétrable aux complications de la formule romaine.

Maintenant, toutes ces particularités gallicanes sont-elles vraiment orientales, & cette contexture du Canon romain est-elle vraiment irréductible à l'homogénéité & à la plus grande simplicité du Canon gallican ? Toute la question est là. N'en sortons plus.

Disons-le sans détour. Pour nous, la question du baiser de paix & de la récitation des noms avant la Préface, encore un peu, n'en serait pas une. Nous ne voyons rien en effet qui autorise à dire que la position donnée ainsi à ces deux rites soit plutôt orientale qu'occidentale, & nous croyons qu'on pourrait tout aussi bien dire qu'à l'origine l'Occident ne différait en aucune façon de l'Orient sur ce point. Il n'y a pas plus de documents d'un côté que de l'autre.

Il y a l'*Ordo missæ* romain, nous dit-on. Peut-être. Mais si la liturgie romaine avait eu, elle aussi, très anciennement, avant le ve siècle, la récitation des noms & le baiser de paix durant la portion de la messe, antérieure à la Préface ? Loin que l'*Ordo missæ* romain fasse obstacle à cette hypothèse, l'étude attentive de son texte la suggèrerait déjà.

En effet, tout bien considéré, la seule chose qui empêche de faire coïncider la série euchologique du Canon romain & celle du gallican, c'est l'insertion, dans le premier, de cette récitation, de ces diptyques des vivants & des morts. Visiblement cette insertion interrompt le développement eucharistique qui s'étend de la Préface jusqu'au *Pater.* Cette continuité du développement eucharistique, jointe à son caractère grandiose, sont précisément les deux traits les plus frappants des liturgies orientales, les plus anciennes ou les plus rapprochées de l'Anaphore primitive. Les Préfaces eucharistiques d'Occident n'ont plus, pour un grand nombre, l'ampleur lyrique de celles-là. C'est un trait qui leur manque souvent & cela surtout dans les livres gallicans. Mais, du moins, l'autre trait s'y retrouve encore. La *Contestatio,* le *Sanctus,* le *Post sanctus,* le *Qui pridie,* le *Post pridie* forment dans le Canon gallican un enchaînement assez homogène, pour qu'on puisse y reconnaître la continuité dont nous parlons. Et c'est précisément cette continuité que trouble l'insertion des prières des diptyques dans le Canon romain. Là aussi on le retrouverait sans la désorganisation causée par l'intrusion de ces facteurs inattendus. La pensée ne vient-elle pas naturellement, dès lors, qu'une transposition a dû être faite à cet endroit ?

A première vue & à ne consulter que les analogies liturgiques, c'est bien en dehors du Canon que devrait se trouver la récitation des diptyques. Dom Cabrol n'a pas manqué de

relever en effet avec sa sagacité habituelle, dans la *Peregrinatio Silviæ* (op. cit., p. 41, sqq.), dans les Constitutions apostoliques, dans la liturgie monastique & dans les liturgies grecques ce fait, qu'une prière des diptyques y est constitutive, en quelque sorte, des principaux offices, à leur conclusion. En s'étendant à l'office de la messe, cet usage, on le conçoit, a naturellement dû commencer par se maintenir dans la partie de la messe répondant aux autres offices, ou du moins entre la synaxe psalmodique & la synaxe sacrée proprement dite, c'est-à-dire entre la messe des catéchumènes & la messe des fidèles. Sa présence dans le Canon est par ailleurs très inattendue &, pour tout dire, y fait l'effet d'un hors-d'œuvre.

De fait, nous n'avons malheureusement aucun témoignage formel qui nous apprenne que cette transposition ait été opérée. Il faut donc ici nous contenter de conjectures ; mais l'Orient, tout le premier, malgré l'immobilité dont on le gratifie quelquefois, nous fournirait des faits analogues qui les rendent assez vraisemblables. Il ne faut pas avoir longtemps comparé la longue liturgie de saint Jacques & de saint Basile avec celle de saint Jean-Chrysostome, pour s'apercevoir que celle-ci (la seule constamment usuelle aujourd'hui, chez les Grecs) n'est qu'une abréviation des précédentes. Il n'est personne qui ne porte un jugement semblable sur le Canon romain tout aussi bien que sur le gallican. L'impression qui reste, quand on y regarde de près, c'est que la liturgie romaine, les liturgies gallicanes, disons plutôt les Canons de ces liturgies ne sont non plus que des réductions, conformes au génie latin, de l'Anaphore primitive. C'est dans cette œuvre générale d'abréviation liturgique que pourraient s'être produites les transpositions & la condensation du Canon romain.

C'est du moins l'une des hypothèses qui se présentent naturellement. Nous croirions volontiers que le déplacement de la récitation des noms aurait également entraîné celui des *Preces* litaniques (la συναπτή), & que l'esprit de simplification de cette réforme aurait déterminé leur fusion & réduction avec les diptyques transposés après la Préface. En tout cas, la disparition de ces prières partout ailleurs qu'au vendredi saint, où M. Duchesne croit, à juste titre, en retrouver quelque trace dans les *Orationes solemnes*, cette disparition vivement accusée par l'*Oremus* sans suite (1) de l'Offertoire, mais dont aucun témoignage textuel ne nous avertit (2), montre clairement que nous sommes loin de savoir par la voie

(1) Voir sur cet *Oremus* sans suite, les *Origines du culte chrétien*, p. 164. Ni Bona, ni son éditeur Sala, ni Dominique Georgi n'ont ici la moindre explication, non plus que Benoît XIV, le P. Lebrun, dom Martène, Maskell qui a tout un volume sur l'Ordinaire & le Canon de la messe *(The ancient liturgy of the church of England)*. Gerbert le premier s'était arrêté à l'*Oremus* en question, ou plutôt l'avait rapporté, en passant, à la *Secreta*. (*Vet. Lit. Alem., disquis. præv.*, Pars I, Typ. San-Blas., 1776, pp. 316 & 331.) Une pareille explication ne supporte pas l'examen.

(2) Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce travail, notre excellent confrère, dom Cabrol, nous écrit que la messe des morts (sur laquelle il se prépare à publier sous peu une étude archéologique) lui parait renfermer, dans l'*Offertoire*, un vestige évident de l'ancienne discipline. Cet Offertoire, théologiquement & historiquement assez extraordinaire, ne serait ni plus ni moins qu'une épave des anciennes oraisons consécutives à notre *Oremus* béant. Mais nous ne voulons pas enlever au savant prieur de St Michael's Priory de Farnborough le soin d'exposer lui-même là-dessus ses idées, auxquelles nous adhérons pleinement. Voici seulement le texte de l'Offertoire sur lequel il appelle notre attention. Il est à remarquer qu'il n'apparait qu'assez tard dans les Antiphonaires de la messe à titre de pièce de chant. Nous le transcrivons d'après le manuscrit de Saint-Blaise du XIIe siècle,

documentaire tout ce qui a été fait ou défait dans la messe romaine. Sans le hasard de la conservation de la lettre de saint Grégoire le Grand à Jean de Syracuse, qui se douterait que la position actuelle du rite de la *Fractio* & de la récitation du *Pater* est une transposition effectuée par ce pape ? Les liturgies gallicanes, & notamment la liturgie ambrosienne, n'ayant jamais changé leur régime sur ce point, peut-être aurait-on été tenté d'y voir un trait oriental de plus à ajouter aux autres. Sans un autre hasard, le récit d'un incident de la vie de saint Benoît, nous ne saurions pas non plus que la liturgie romaine avait encore, au temps même de saint Grégoire, conservé l'exclamation du diacre entre la messe des catéchumènes & la messe des fidèles : *Qui non communicat, det locum.* On en chercherait vainement quelque mention que ce soit dans n'importe quel manuscrit du Sacramentaire grégorien. Combien d'autres cas analogues nous échappent encore & nous seront peut-être révélés au fur & à mesure que l'histoire liturgique trouvera de bons ouvriers qui la comprennent (1).

Maintenant, à quelle époque devrait se placer la réforme dont nous cherchons les traces ? Ce devrait être assez longtemps avant la lettre de saint Innocent I à l'évêque d'Eugubium. Pour que le saint pontife ait put s'exprimer comme il le fait, en 416, sur l'usage de réciter les diptyques avant la Préface, il fallait que l'abandon de cet usage par ses prédécesseurs fût déjà séculaire, ou bien qu'il ne fût pas venu à sa connaissance. Mais, d'autre part, ce devrait être à une époque où déjà le morcellement de l'empire & l'autonomie des diocèses impériaux avaient créé des situations géographiques nouvelles, en même temps qu'une certaine décentralisation favorable à l'isolement vis à vis de Rome.

Ainsi s'expliquerait que les églises groupées dans les diocèses éloignés, comme celles des Gaules, de Bretagne, d'Espagne, de la Rhétie, de la Haute-Italie, ou même isolées de fait sinon par la distance, comme l'église d'Eugubium, étant demeurées étrangères aux

utilisé par Gerbert pour compléter le vieux Graduel de Rheinau. (GERBERT, *Monumenta veteris Liturgiæ alemannicæ*, vol. I, p. 401.)

Off. Domine Jesu Christe, rex gloriæ, libera animas omnium defunctorum de manu inferni, & de profundo lacu : libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus, ne cadant in obscura : sed signifer sanctus Michael repræsentet eas in lucem sanctam : quam olim Abrahæ promisisti & semini ejus.

℣. Hostias & preces tibi, Domine, offerimus : tu suscipe pro animabus illis, quarum hodie memoriam agimus : fac eas, Domine, de morte transire ad vitam æternam.

℣. Redemptor animarum omnium christianorum, mitte archangelum S. Michaelem, ut ille dignetur eas eripere de regionibus tenebrarum, & perducat eas in sinum Abrahæ, in lucem sempiternam.

Ajoutons que dom Cabrol est arrivé de son côté, dans le même travail, & sans s'être le moins du monde concerté avec nous, simplement par le rapprochement des diverses formules du *Memento,* à conclure à leur déplacement postérieur, en même temps qu'à leur appartenance primitive à la zone de l'Offertoire.

Nous allons toucher nous-mêmes ce point dans un instant, page 78.

(1) On serait porté en effet à se demander comment le bouleversement du Canon aurait pu se produire sans qu'on en fût averti par aucun document, & l'on sait si le *Liber Pontificalis,* par exemple, a l'air soigneux de noter que tel pape a changé tel mot, ajouté tel autre. Pour réduire, au surplus, à sa juste valeur l'apparente prétention du *Liber Pontificalis,* sur le chapitre de la Liturgie, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'excellent relevé critique que M. Paul Lejay donne des indications liturgiques de ce document, page 182 à 185 du n° 2 (mars-avril 1897) de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* Paris, 74, Boulevard Saint-Germain.

réformes réalisées par Rome, se seraient maintenues, de la meilleure foi du monde, en possession des vieilles institutions abandonnées par celles-ci. Leur unité, qu'il s'agit en définitive d'expliquer aussi naturellement que possible, ne serait donc autre que la vieille unité romaine, perdue de vue par saint Innocent lui-même, quand il réclamait en faveur de la nouvelle, contre le dualisme qu'on lui dénonçait.

Cette réflexion s'appliquerait naturellement à toute autre époque qu'à celle de saint Innocent. C'est par une prudence, peut-être excessive, que nous continuons de voir, dans sa lettre à Decentius, la plus ancienne attestation historique de l'état actuel du Canon romain. Comment expliquer cependant que saint Jérôme écrivant, au commencement de 411, son commentaire sur Ézéchiel, parle de la récitation des noms comme étant encore dévolue au diacre, & cela non pas d'après l'usage obscur d'une petite église perdue au fond de l'Ombrie, dans les Apennins, mais d'après un usage courant, connu de tous. C'est du ton qui lui était familier, quand il s'en prenait à la cupidité & à l'ostentation des Romains, que le saint docteur s'exprime ainsi dans ce commentaire (lib. VI, cap. XVII, éd. Vallarsi-Maffei, tome V, col. 209).

Quod multos facere conspicimus clientes & pauperes & agricolas ; ut taceam de militantium & judicum violentia, qui opprimunt per potentiam, vel furta committunt, ut de multis parva pauperibus tribuant & in suis sceleribus glorientur. PUBLICEQUE DIACONUS IN ECCLESIIS RECITET OFFERENTIUM NOMINA : *tantum offert illa, tantum ille pollicitus est,* placentque sibi ad plausum populi, torquente eos conscientia.

Plus tard, en 415 ou 416, presque en même temps que saint Innocent adressait sa lettre à Decentius, il en est encore au même point, c'est le même abus qu'il vise dans ces paroles du commentaire sur Jérémie (lib. II, cap. XI, *Ibid.,* tome IV, col. 921).

Dicamus istud capitulum principibus Ecclesiarum. « Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa ? » vel certe divitibus qui, quum aliena diripiant & non auferant malitias cordis sui, putant se Dei clementiam mereri... *At nunc publice recitantur offerentium nomina, et redemptio peccatorum mutatur in laudem ;* nec meminerunt viduæ illius in Evangelio, quæ in gazophylacium duo æra mittendo, omnium divitum vicit donaria.

La récitation des noms était donc encore laissée au diacre, qui continuait de proclamer la quotité de l'offrande de chacun, chose bien étrangère au Canon. Peut-être, après tout, saint Jérôme parlait-il d'après les souvenirs de ce qu'il avait eu sous les yeux à Rome autrefois, & qui n'avait pas entièrement disparu hors de Rome, on le voit, d'après la lettre du pape. Ce serait donc vers cette époque que, sans doute en partie pour corriger radicalement les scandales amèrement dénoncés par saint Jérôme, il aurait été statué que dorénavant les diptyques, jusque-là récités avant la Préface & dévolus au diacre qui les récitait à haute voix, seraient reportés après la Préface & attribués au prêtre qui les prononcerait à voix basse, *non populo sed Deo,* suivant l'expression de dom Coustant. C'est possible ; mais il serait bien étrange que saint Jérôme eût ignoré une modification si importante, & raisonné comme si la situation n'avait pas été, au moins juridiquement, entamée. Et puis le texte de

saint Innocent appartient à un ensemble de réponses visant des nouveautés ; rien n'eût été plus indiqué que de rétorquer l'argument, en disant qu'ici la nouveauté, c'était la réforme.

Nous sera-t-il permis de hasarder une explication différente & que nous croyons meilleure ? Nous l'aurions même, tellement elle nous paraît vraisemblable, proposée exclusivement & en première ligne, si nous n'étions tenus d'attendre qu'une interprétation inaperçue des hommes doctes, qui ont passé par là, sorte fortifiée de l'épreuve de la critique. Donnons d'abord le texte de saint Innocent.

De nominibus vero recitandis, antequam precem sacerdos faciat, atque eorum oblationes quorum nomina recitanda sunt, sua oratione commendet, quam superfluum sit, & ipse pro tua prudentia recognoscis, ut cujus hostiam necdum Deo offeras, ejus ante nomen insinues, quamvis illi incognitum sit nihil. Prius ergo oblationes sunt commendandæ, ac tunc eorum nomina quorum sunt edicenda, ut inter sacra mysteria nominentur, non inter alia quæ ante præmittimus, ut ipsis mysteriis viam *futuris* precibus aperiamus.

Il faut bien en convenir, ce passage de la lettre n'est pas absolument clair, étant données l'élasticité, l'indétermination de certains termes auxquels il s'agit précisément de donner le sens qu'ils avaient dans l'esprit du pontife, & de son temps : « Antequam *precem* sacerdos faciat », « oblationes sua oratione *commendet* », « cujus hostiam Deo *offeras* », « *ut inter sacra mysteria* nominentur ». Voici comment nous comprenons tout cela. D'abord saint Innocent paraît bien distinguer trois choses : 1° une prière du prêtre, « antequam *precem* sacerdos faciat »; 2° la « commendatio oblationum »; 3° la récitation des noms. En second lieu, l'opposition entre le désordre & le rappel à l'ordre est marquée par les deux termes, *antequam precem sacerdos faciat,* d'une part, *et inter sacra mysteria nominentur,* d'autre part. Enfin, l'ordre auquel il rappelle Decentius est celui-ci : 1° la prière, 2° la « commendatio oblationum », 3° la récitation des noms. Cela posé, nous ne voyons dans cet *Ordo* rien qui contredise l'*Ordo* gallican. C'est exactement la même marche, la même succession : la *Collectio post precem,* (c'est-à-dire après la prière litanique) d'abord, puis la *Collectio ante nomina,* dont saint Isidore parle en ces termes : « *Secunda* (oratio) *invocationis ad Deum est ut clementer suscipiat* PRECES fidelium OBLATIONESQUE eorum » ; & enfin en troisième lieu, la récitation des noms. D'après cela, l'abus qui s'était glissé dans l'église d'Eugubium ou dans le voisinage aurait simplement consisté en ceci, que la récitation des noms aurait été anticipée à la messe des catéchumènes, *inter alia quæ ante præmittimus,* ou tout au moins avant la prière litanique & la *Collectio post precem,* « antequam precem sacerdos faciat ». En remettant les choses en ordre, la récitation des noms reviendra dans la messe des fidèles, « inter sacra mysteria ». Dès lors, il y a encore place pour les vanités dont se plaint saint Jérôme, & l'on n'a pas à se demander comment un pape a pu qualifier d'un trait de plume aussi leste que son *quam superfluum sit et ipse recognoscis,* une pratique qui définitivement n'était ni plus ni moins que la pratique universelle de toutes les églises. Au contraire, l'épithète du pontife & l'aveu du destinataire s'appliquent fort bien à la pratique obscure de quelques églises des Apennins. Si l'on admettait cette exégèse, il s'ensuivrait que la transposition des diptyques serait un fait postérieur à saint Innocent. Quand on cherche après lui le nom du pape qui

pourrait bien avoir opéré cette réforme, on se demande s'il ne faudrait pas descendre jusqu'à saint Grégoire. Sa lettre à Jean de Syracuse laisse deviner qu'il avait tranché dans le vif & soulevé bien des mécontentements. Les formules du Canon ni leur succession ne devaient avoir en lui un défenseur bien convaincu, pour qu'il en parlât, comme on sait, à propos de la place donnée au *Pater*. Ce pourrait même être à l'occasion du *Pater* qu'il aurait opéré dans le Canon le bouleversement dont il est facile, à ce qu'il nous semble, d'apercevoir les traces. Outre cela Jean Diacre (*Vita S. Gregorii,* lib. II) attribue au grand pape des opérations qui rentrent bien dans le genre de manipulations que dut subir le Sacramentaire, avant d'en arriver à l'état où nous le voyons : *Multa subtrahens, pauca convertens.* — Maintenant, rien n'empêche non plus qu'on cherche la date du déplacement des diptyques entre saint Innocent & saint Grégoire, & le motif peut fort bien en avoir été du reste l'abus signalé par saint Jérôme.

Quoiqu'il en soit, une chose certaine & fort curieuse assurément, c'est que si l'on transporte hors du Canon romain toute la partie du formulaire qui concerne les diptyques des vivants & des morts, pour les reporter avant la Préface, aussitôt le Canon romain & le Canon gallican s'adaptent & correspondent l'un à l'autre aussi étroitement que possible. L'opération même est tellement simple, qu'elle pourrait fort bien n'être, c'est notre hypothèse, ni plus ni moins que le retour à l'état premier du Canon romain.

Nous voudrions faire toucher du doigt la simplicité, disons mieux, la vraisemblance même de l'opération hypothétique que nous proposons, recueillir les traces qu'on en peut saisir dans les monuments, & enfin montrer la cohésion à laquelle elle ramène plusieurs petits problèmes secondaires, résolus, par ce moyen, d'un seul coup.

Nous demandons qu'on veuille bien avoir devant les yeux les deux groupes euchologiques à mettre en coïncidence. En voici pour plus de commodité le schéma. Les numéros d'ordre sont seulement placés en regard des formules complètes, c'est-à-dire circonscrites par une conclusion doxologique qui les termine, ou par un titre distinct. Les lettres subdivisionnaires sont réservées aux paragraphes d'une même formule. Il importe en effet de ne pas se laisser tromper par les apparences, & la division, très ancienne d'ailleurs, de certaines formules du Canon romain en paragraphes, pourrait faire illusion. En réalité ces paragraphes ne constituent pas des formules distinctes. Ce qui distingue ici une formule d'une autre, ce qui la détermine dans son unité relative, c'est, nous le répétons, soit la distinction du titre, soit la conclusion doxologique exprimée, formellement ou équivalemment, en totalité ou en partie. (*Voir le tableau ci-contre.*)

Il s'agit maintenant de savoir si, de fait, il n'y a qu'une conjecture intéressante, ni plus ni moins, à la base d'une restitution qui semble, au premier abord, remettre si commodément les choses en place, en rétablissant une concordance parfaite entre les diverses parties des deux Canons & leur ordre respectif.

Si les choses se sont passées comme nous le supposons, ne va-t-il pas de soi que les documents gallicans, représentant, par hypothèse, l'antique Canon romain, devraient en avoir conservé des traces matérielles, d'abord dans leur intention générale, & aussi, du moins

ÉTAT COMPARÉ DES FORMULES DU CANON GALLICAN ET DU CANON ROMAIN

1° dans l'état actuel du Canon romain

	Canon gallican.		Canon romain.
I	*Præfatio Missæ.*		
II	*Collectio sequitur* (ou *ante nomina*).		
III	*Coll. post nomina.*		
IV	Collectio ad pacem.		
		IV	Secreta.
V	Vere dignum.	V	Vere dignum.
VI	Sanctus.	VI	Sanctus.
		VII	a. *Te igitur.* b. *Memento (des vivants).* c. *Communicantes.*
VIII	Post sanctus.	VIII	Hanc igitur.
		VIII *bis*	Quam oblationem.
IX	QUI PRIDIE.	IX	QUI PRIDIE.
X	Post pridie.	X	*a.* Unde & memores. *b.* Supra quæ. *c.* Supplices te.
		XI	*Memento etiam (des morts).*
		XII	*Nobis quoque peccaribus.*
		XIII	Per quem hæc omnia.
XIV	Ante orationem dominicam.	XIV	Præceptis... audemus dicere.
XV	PATER NOSTER.	XV	PATER NOSTER.
XVI	Post orationem dominicam.	XVI	Libera nos.

2° dans l'hypothèse de la transposition des dyptiques du Can. rom.

	Canon gallican.		Canon romain.
I	*Præfatio Missæ.*		
II	*Collectio sequitur (ou ante nomina).*	VII	a. *Te igitur.* b. *Memento (des vivants).* c. *Communicantes.*
III	*Collectio post nomina.*	XI	*Memento etiam (des morts).*
IV	Collectio ad pacem.		
		IV	Secreta.
V	Vere dignum (Contestatio).	V	Vere dignum (Préface).
VI	Sanctus.	VI	Sanctus.
VIII	Post sanctus.	VIII	Hanc igitur.
		VIII *bis*	Quam oblationem.
IX	QUI PRIDIE.	IX	QUI PRIDIE.
X	Post pridie.	X	*a.* Unde & memores. *b.* Supra quæ. *c.* Supplices te rogamus.
		XIII	Per quem hæc omnia.
XIV	Ante orationem dominicam (post fractionem).	XIV	Præceptis salutaribus.. audemus dicere.
XV	PATER NOSTER.	XV	PATER NOSTER.
XVI	Post orationem dominicam.	XVI	Libera nos...
		XII	*Nobis quoque peccatoribus.*

une fois ou l'autre, jusque dans leur teneur. En d'autres termes, il nous faudrait, ici comme là, les mêmes idées topiques, les mêmes associations d'idées, &, nous le répétons, jusqu'à une certaine communauté d'expression de ces idées, bref un témoignage non équivoque qui nous autorise :

1° à identifier la formule romaine *Hanc igitur* (VIII) avec le *Post sanctus* gallican, & par conséquent à y voir la preuve qu'à un moment donné, le Canon romain, lui aussi, se rendait directement, par ce simple intermédiaire, du *Sanctus* au *Qui pridie,* sans s'arrêter, pas plus que le gallican, aux prières des diptyques (VII, a, b, c,) qui s'interposent aujourd'hui entre le *Sanctus* & *Hanc igitur.*

2° à ne voir, après la consécration, dans les trois paragraphes *Unde et memores* (X, a), *Supra quæ* (X, b), *Supplices te rogamus* (X, c), auxquels nous ajouterons même le *Per quem hæc omnia* (XIII), qu'une formule unique correspondant à son tour au *Post pridie,* & conduisant directement du récit de la cène (ou fin du *Qui pridie*) à la préface du *Pater,* sans être interrompue par le *Memento des morts* (IX), ni le *Nobis quoque* (XII).

Nous n'oublions pas, en disant cela, deux choses : premièrement, que le Canon romain est invariable dans sa teneur, tandis que la liturgie gallicane a poussé jusqu'au Canon inclusivement l'application du système embolismique ; — deuxièmement, que ce changement, pour ainsi dire quotidien, de rédaction doit nécessairement avoir pour conséquence une liberté relative de composition, qui diminue d'autant les chances de contact entre les deux Canons. Nous l'oublions si peu que nous en prenons occasion d'insister sur le caractère ultra-latin de pareils embolismes. Si le *Post sanctus* & le *Post pridie* étaient venus de la liturgie grecque au système gallican, on s'expliquerait malaisément que, grecques par leur origine, ces pièces eussent en même temps reçu la marque de fabrique ultra-latine du renouvellement embolismique, absolument inconnu dans la liturgie grecque.

Mais enfin, tout ceci posé, il est certain que si nous pouvions rassembler dans les ruines de la vieille unité romaine (c'est-à-dire les documents gallicans) quelques débris servant, entre les deux unités, de trait d'union, ce serait la contre épreuve qui nous donnerait le moyen de vérifier l'exactitude & le bien fondé de notre opération. La cohésion primitive du *Sanctus* (VI), du *Post sanctus* (VII & VIII bis), du *Qui pridie* (IX), & du *Post pridie* (X, a, b, c; XIII) romains, une fois établie & prouvée, la preuve est faite du même coup que l'interposition actuelle des diptyques (VII, a, b, c ; XI ; XII) est une intrusion postérieure, quel que soit d'ailleurs le motif de leur déplacement.

Ne perdons pas de vue, du reste, que nous avons déjà reconnu un point fixe commun, & ce point est central, le *Qui pridie.* C'est une première acquisition. Voici maintenant une petite reconnaissance qui peut en amener une seconde.

Le Sacramentaire gélasien du Vatican (Cod. 316 du fonds de la Reine) & celui de Saint-Gall (Cod. 348) (1) n'ont pas de *Memento des morts* après la consécration. Gerbert signale comme étant dans le même cas six Sacramentaires grégoriens, un de Rheinau, un autre de Saint-Gall, un troisième de Saint-Blaise, un quatrième de Petershausen, enfin deux de la bibliothèque de Vienne, dont un provenant de Reichenau & datant du IXe siècle (Cod. 1815 ; Theol. 149) (2). Il faut ajouter à cette liste le Sacramentaire de l'abbaye de Corbie, dit de

(1) Cf. éd. Wilson, pp. 235 & 239, note 62.

(2) Martin GERBERT, *Monumenta Vet. Lit. Aleman.*, Pars I, Typ. San-Blas., 1777, p. 236, note 2. Cf. DELISLE, *Mém. sur d'anc. Sacram.*, p. 91.

Saint-Éloi, n° 1205 de la bibliothèque Nationale (xe siècle) (1). Enfin dans la même collection de Gerbert (2), nous trouvons une *Expositio super missam*, d'après un manuscrit d'Einsiedeln, du xe siècle, où le texte du Canon glosé est également conforme, sous ce rapport, aux manuscrits gélasiens & grégoriens que nous venons de citer.

Il y a plus. Dans le *Sacramentarium triplex* édité par Gerbert, le *Memento des morts* fait immédiatement suite au *Memento des vivants*, en sorte que les deux formules *Memento* (VII, b) & *Memento etiam* (XI) sont tout à fait consécutives (3).

Il y aurait donc eu, d'après cela, toute une tradition dans laquelle se serait maintenu partiellement un état du Canon romain, différent de son état séculaire, attesté depuis le viie siècle (4). Faisons un pas de plus. Nous n'avons encore obtenu 1° que l'absence du *Memento des morts* après la consécration, 2° son union avec le *Memento des vivants*. Voici maintenant une formule tirée de la première partie du *Missale gallicanum vetus* (5), qui va reculer le tout avant la Préface. C'est en effet une *Collectio post nomina*, c'est-à-dire la collecte qui succédait à la récitation des diptyques des vivants & des morts. Or, cette formule n'est autre, dans toute sa seconde moitié, que le texte de conclusion du *Memento des morts* au Canon romain. Nous mettons en regard la formule romaine telle qu'elle figure maintenant après la consécration, & la *Collectio post nomina* gallicane, attestant l'usage de réciter cette même formule avant la Préface, & par conséquent, avec elle, les diptyques qu'elle concluait.

Canon romain.	**Collectio post nomina** *du Missale gallicanum vetus.*
Memento etiam, Domine, famulorum famularum que tuarum *N.* & *N.* *(Ici la récitation des noms des défunts.)*	Placare, Domine, quæsumus humilitatis nostræ precibus & hostiis, & ubi nulla suppetunt suffragia meritorum, tuæ nobis indulgentiæ succurre præsidiis : & eorum nomina
qui nos præcesserunt cum signo fidei & dormiunt in sommo pacis. Ipsis, Domine, & omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis & pacis, ut indulgeas deprecamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.	qui nos præcesserunt cum signo fidei & dormiunt in sommo pacis, ipsis & omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis & pacis, ut indulgeas deprecamur. Per.

Le *Missale gothicum* commence en termes exactement semblables la *Collectio post nomina* d'une *Missa dominicalis* (Tommasi, VI, 330) :

Istis & omnibus in Christo quiescentibus, Domine, locum refrigerii, lucis & pacis, ut indulgeas, deprecamur : ac si qui peccatorum meritis inferni tenebris ac suppliciis detinentur, misericordiæ tuæ,

(1) Cf. Hug. Ménard, dans Migne. P. L., tome LXXVIII, col. 280, note 70.

(2) Gerbert, l. c., Pars IV, p. 280.

(3) Gerbert, l. c., Pars I, p. 235. Ce manuscrit, probablement unique dans son genre, contient pour chaque messe les textes gélasiens, grégoriens & ambrosiens. M. Wilson n'a malheureusement pu le retrouver (Cf. Introduction, p. xx, note 1).

(4) Le *Missale Francorum* (Tommasi, p. 367), & le Sacramentaire de Bobbio (Mabillon, *Mus. Ital.*, I, 281), témoignent les premiers de cet état nouveau. Tous deux sont du viie siècle.

(5) Tommasi, VI, 373.

oramus, indulge clementia, eosque ad requiem transire præcipias; & prima anastasi cum sanctis & electis tuis jubeas sociari, ut portio tua sit in terra viventium. Per.

Il faudrait citer presque chacune des oraisons *Post nomina*. Si toutes ne reproduisent pas des membres de phrase aussi significatifs, dans un très grand nombre on retrouve l'un des termes familiers du *Memento des morts* romain, par exemple à la fin de celle-ci (Tommasi, VI, 265) :

Caris etiam nostris, *qui nos in somno pacis præcesserunt,* perennis ævi beatitudinem & perpetuæ *lucis* gratiam remunerare dignetur.

Citons encore cette autre *Collectio post nomina* du *Missale gothicum* (Tommasi, VI, 250) :

Defunctis *refrigerium* præstet. Et quorum texuit recitatio præmissa sortem, inter electos jubeas aggregare.

Refrigerium est le terme qui revient le plus souvent, mais il y a des équivalents, des expressions apparentées. Évidemment nous avons affaire à un thème familier de la conclusion des diptyques (1).

Voilà, croyons-nous, un ensemble de faits qui donnent à réfléchir (2). Il reste toutefois encore à dégager cet endroit du Canon du *Nobis quoque peccatoribus*. Nous sommes portés à croire, que saint Grégoire voulant donner au *Pater* une situation plus centrale, avant

(1) On aura remarqué le terme *caris nostris,* il faudrait en relever plusieurs autres ; mais nous voyons que dom Cabrol, dans le travail auquel nous avons fait allusion dans une note précédente, traite cette question & prouve l'antiquité des termes dont il s'agit par l'épigraphie chrétienne.

(2) Le lecteur nous saura gré de lui mettre sous les yeux le formulaire qui accompagne la récitation des noms avant la Préface, dans une liturgie de type gallican, la mozarabe.

« Per misericordiam tuam, Deus noster, in cujus conspectu sanctorum apostolorum & martyrum, confessorum atque virginum nomina recitantur. Amen.

« Offerunt Deo Domino oblationem sacerdotes nostri, Papa Romensis & reliqui pro se & pro omni clero & plebibus Ecclesiæ sibimet consignatis, vel pro universa fraternitate. Item offerunt universi presbyteri, diachoni, clerici ac populi circumadstantes. In honorem sanctorum pro se & suis. ℟. *Chorus.* Offerunt pro se & pro universa fraternitate.

« Facientes commemorationem beatissimorum apostolorum & martyrum, gloriose sancte Marie Virginis, Zacharie, Joannis, Infantium, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andree, Philippi, Thome, Bartholomei, Matthei, Jacobi, Symonis & Jude, &c.

« Item pro spiritibus pausantium, Ilarii, Athanasii, Martini, *etc., etc.,* & omnium pausantium. » (*Missale mixtum,* page 225).

Il n'est personne qui ne reconnaisse ici la parenté romaine : l'*In primis* du *Te igitur,* le *Communicantes,* le *Memento des vivants,* le *Memento des morts.* Il est même superflu d'en reproduire le texte. Ce sont de ces rapprochements qui s'affirment d'eux-mêmes, aussitôt qu'ils sont indiqués.

Voici seulement, pour en finir, quelques extraits d'un *Post nomina* du même Missel mozarabe. Le début en est significatif :

Post nomina. Sanctorum tuorum, Domine, COMMUNICANTES memoriæ, patriarcharum, prophetarumque tuorum non sumus immemores... Memoramus etiam apostolos... Facimus quoque & tuorum martyrum mentionem... Fidelium præterea tuorum... nomina recensemus... Non obliviscimur quoque defunctos... ut eis refrigeria tribuas sempiterne quietis.

l'accomplissement de la fraction sacramentelle, a quelque peu modifié l'ordonnance du Canon à cet endroit (1), sinon ailleurs.

Il obtenait le résultat cherché, moyennant le déplacement de la *Fractio panis* jusque-là préalable au *Pater* dans la liturgie romaine comme dans les liturgies gallicanes. La *Fractio,* dernier terme des rites du sacrifice, ne vient plus en effet qu'après l'embolisme *(Libera)* du *Pater,* lequel rentre donc en quelque sorte, par cet artifice, en dedans du Canon. Est-ce donc là, à l'endroit actuel de la *Fractio,* que saint Grégoire aurait trouvé le *Nobis quoque peccatoribus,* & son opération se serait-elle bornée à le faire permuter avec la *Fractio?* Ce n'est pas improbable, & provisoirement nous nous en tenons là. La liturgie mozarabe, qu'il y a toujours profit à observer de très près dans ces questions d'archéologie liturgique, nous fournirait presque, dans son unique embolisme du *Pater,* l'analogie de l'association primitive du *Libera nos* romain & du *Nobis quoque peccatoribus* (2). (Voir Lesley, *Missale mixtum,* p. 231.) Cette explication aurait en outre l'avantage d'éclairer un peu la justification de saint Grégoire. *In quo ergo Græcorum consuetudines secuti sumus qui aut veteres nostras reparavimus, aut novas et utiles constituimus.* On lui avait reproché d'imiter les Grecs. Or le *Nobis quoque peccatoribus,* en prenant place devant le *Pater,* se trouvait y occuper en effet le rang que les liturgies orientales conservent à leurs longues recommandations en cet endroit. De même aussi, la *Fractio* rejetée au delà du *Pater* se trouvait être dans la condition de la *Fractio* des liturgies grecques. Ce n'était pas imitation, dit saint Grégoire, c'était retour à des institutions primitives. Soit. Mais il faut que la déviation ait été bien ancienne pour avoir entraîné les liturgies gallicanes dans la même anticipation de la *Fractio.*

Au reste nous avons le moyen d'arriver, par une autre voie, à nous représenter un état du Canon romain dans lequel cette formule, *Nobis quoque,* ne figurerait pas à cet endroit, mais à un autre, quel qu'il soit.

M. Duchesne fait observer fort bien qu'il y a un hiatus évident entre la fin du *Nobis quoque,* après les mots *largitor admitte* & le *Per quem hæc omnia.* « On vient, dit-il, d'énumérer les saints au milieu desquels on demande d'être admis un jour, puis on continue : *Per Christum Dominum nostrum, per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et præstas nobis.* Il est clair que les mots *hæc omnia bona* ne se rapportent pas à ce qui précède. » Suffit-il pour combler cet hiatus de supposer que la formule *Per quem hæc omnia* aurait été originairement précédée d'une prière habituelle pour les biens de la terre,

(1) S. Grégoire le Grand, *Epistol.* lib. IX, ep. xii (inter Opp. S. Gregorii, éd. Gallicciolі, tome VIII, p. 56). Orationem vero dominicam idcirco mox post precem dicimus, quia mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent. Et valde mihi inconveniens visum est, ut precem quam Scholasticus composuerat, super oblationem diceremus, & ipsam traditionem quam Redemptor noster composuit super ejus corpus & sanguinem non diceremus. Sed & dominica oratio apud Græcos ab omni populo dicitur, apud nos vero a solo sacerdote. In quo ergo Græcorum consuetudines secuti sumus qui aut veteres nostras reparavimus. aut novas & utiles constituimus, in quibus tamen alios non probamur imitari... ? Tamen si quid boni vel ipsa vel altera Ecclesia habet, ego & minores meos quos ab illicitis prohibeo, in bono imitari paratus sum.

(2) Rien n'empêche même de considérer, si l'on veut, le *Nobis quoque peccatoribus* comme un second embolisme, une variante du *Libera,* bref une pièce de rechange.

telle qu'en offrent les anciens Sacramentaires pour être insérée à cet endroit du Canon dans quelques circonstances extraordinaires, par exemple la *benedictio fabæ* de l'Ascension, la *benedictio uvæ* du 6 août, la bénédiction du lait, de l'eau & du miel que l'on donnait aux néophytes à Pâques & à la Pentecôte, la bénédiction de l'huile des malades au jeudi saint (1)? Malgré son apparence plausible, cette explication ne nous paraît pas satisfaire pleinement aux exigences du texte (il est bien difficile par exemple d'appliquer le mot *vivificas* à des éléments tels que *has tuas creaturas fontis, mellis et lactis, has fruges novas fabæ, hos fructus novos uvæ),* sans compter qu'elle ne supprimerait une difficulté d'incohérence verbale, que pour en introduire une dans la suite des idées & dans la continuité du mouvement euchologique, si l'on peut ainsi parler. Par le fait (& cela est surtout évident le jeudi saint), les exemples extraordinaires qui viennent d'être rappelés ont bien le caractère d'insertions contingentes, en dehors du plan primitif de la rédaction du texte, où de bonne heure cependant on les trouve encadrées.

Il y aurait une explication beaucoup plus simple & qui trancherait en même temps la question du *Nobis quoque peccatoribus,* les deux problèmes se résolvant l'un par l'autre. Si l'on raccorde en effet la clausule *Per quem hæc omnia* immédiatement à la fin du groupe *Unde et memores, Supra quæ propitio, Supplices te rogamus,* c'est-à-dire en passant par dessus le *Nobis quoque peccatoribus* & le *Memento des morts* déjà élagué, tout s'enchaîne parfaitement.

Au premier abord, il est vrai, cette explication soulève encore une difficulté. Est-il admissible que les mots *hæc omnia bona* désignent les offrandes consacrées qui sont désormais le corps & le sang du Christ & par suite ne sauraient s'accommoder des termes *creas, sanctificas, vivificas?* Ce n'est pas tout à fait ainsi que nous formulerions la difficulté. Nous concevrions plutôt qu'on se demandât quelle idée pouvait encore s'attacher à ces termes après la transsubstantiation. Mais alors c'est la vieille question de l'épiclèse ou de l'invocation du Saint-Esprit après la consécration qui revient & qui se pose, cette fois, à Rome même comme en Orient. Nous sommes en effet de l'avis de M. Duchesne (2), le Canon romain a bel & bien, lui aussi, son épiclèse après la consécration, comme toutes les autres liturgies sans exception. Nous allons nous expliquer tout de suite.

Auparavant nous devons montrer que ce n'est pas uniquement en vertu d'une pétition de principe que nous déplaçons le *Nobis quoque* pour faire disparaître l'hiatus devant le *Per quem hæc omnia,* ou, réciproquement, que nous réunissons, sans intermédiaire, cette dernière formule au groupe *Unde et memores, Supra quæ, Supplices,* pour démontrer la transposition du *Nobis quoque.* Nous tournons si peu dans un cercle vicieux que notre double induction trouve sa contre-épreuve & se vérifie dans la réalité, & dans une réalité s'affirmant à chacune des messes de la liturgie mozarabe. Voici en effet la formule par laquelle sont directement conclues toutes les oraisons *Post pridie* de cette liturgie :

(1) On sait que la bénédiction de l'huile des malades, le jeudi saint, est actuellement encore prononcée à l'endroit du Canon dont il s'agit.

(2) *Origines,* p. 173.

Te præstante, sancte Domine : quia tu hæc omnia nobis indignis servis tuis valde bona creas, sanctificas, benedicis & præstas nobis, ut sint benedicta a te Deo nostro in sæcula sæculorum. Amen (1).

Il ne s'en faut guère que ce ne soit, mot pour mot, toute la formule romaine, que voici :

Per quem hæc omnia Domine semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis & præstas nobis. Per ipsum & cum ipso & in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor & gloria, per omnia sæcula sæculorum. Amen (2).

Nous pouvons même faire un rapprochement tout semblable pour la liturgie des Gaules. Voici une *Oratio post mysterium* du *Missale gothicum* (3) :

Hæc nos Domine instituta & præcepta retinentes, suppliciter oramus uti hoc sacrificium suscipere & benedicere & sanctificare digneris, ut fiat nobis eucharistia legitima in tuo Filiique nomine & Spiritus Sancti, in transformationem corporis ac sanguinis Domini Dei nostri Jesu Christi, per quem omnia creas, creata benedicis, benedicta sanctificas, & sanctificata largiris, Deus, qui in Trinitate perfecta vivis & regnas in sæcula sæculorum.

Dans cette formule, le *Per quem hæc omnia* reçoit vraiment la signification qui lui est propre, & il la reçoit de son étroite concaténation avec les mots *ut fiat nobis eucharistia legitima in transformationem corporis et sanguinis Domini,* &c. Du moins le sens logique est-il ici parfaitement suivi.

Nous voici donc revenus à l'épiclèse. Nous sommes convaincus qu'un examen critique & comparé de toutes les façons de formuler cette période du Canon, tant en Orient qu'en Occident, fournirait à l'exégèse théologique des éléments nouveaux pour préciser deux ou trois points de controverse, & des bases traditionnelles plus larges pour asseoir un jugement sur des questions, où le point de vue de l'antiquité liturgique dans la rédaction de ces textes ne semble pas s'être toujours présenté fort nettement à l'esprit. Le sujet vaudrait une

(1) Missel mozarabe, éd. Lesley, page 5, Migne, P. L., t. LXXXIV, col. 117. Le P. Lesley s'occupe spécialement de cette formule, page 542 de son *Missale mixtum* (note à la ligne 36 de la page 230) : « Hac autem oratione, dit-il, Ecclesia profitetur maximum eucharistiæ beneficium a Deo sibi esse collatum a quo panis & vinum, elementa eucharistica consecranda, creantur ; creata, cum altari admoventur, sanctificantur ; sanctificata, vivificantur, cum in corpus & sanguinem Christi transsubstantiantur ; vivificata, benedicuntur donisque Spiritus sui Sancti affatim replentur, atque ita benedicta, nobis indignis servis suis fruenda traduntur : quam explicationem Missale ambrosianum confirmat, in quo hæc oratio ita concluditur : « Et nobis famulis tuis largiter præsta ad aug- « mentum fidei, & remissionem omnium peccatorum nostrorum. » Unde apparet totam hanc orationem a Gothohispanis, tanquam orationis *Post pridie* complementum, super elementa consecrata fusam esse. Non ignoro viros eruditos opinatos esse orationem Canonis romani, *Per quem hæc omnia Domine semper bona creas*, &c., ad fruges novas benedicendas pertinere, quæ, in hac missæ parte, ante hanc orationem, altari benedicendæ inferebantur, de qua re sanctissimus Dominus noster Papa Benedictus XIV copiose & erudite, more suo, disserit in opere *de sacrosancto Missæ sacrificio, lib. 2, cap. 18, a. n. 10, edit. Rom., p. 191*. Huic tamen opinioni assentiri nequeo, &c. » Lesley est d'avis que les expressions *Per quem omnia, Domine, semper bona creas,* dans l'intention primitive de l'Église, avaient & ont bien conservé le sens qu'il leur donne, mais que la facilité de les adapter à la bénédiction des fruits nouveaux a dû naturellement leur donner l'extension qu'ils ont ainsi reçue dans plusieurs anciens Sacramentaires.

(2) Muratori, *Lit. rom. vetus*, II, 5.

(3) Tommasi, Opp., VI, 245.

thèse & la thèse en vaudrait la peine. On conçoit que nous ne pouvons l'aborder ici. Nous devons cependant faire part des résultats auxquels nous a conduits l'analyse de ces textes, dans la mesure où la chose intéresse les conclusions que nous cherchons à assurer.

Reconnaissons d'abord qu'il y a dans toutes les liturgies un même point central, correspondant au récit de la cène & que nous appelons le moment de la consécration. Il est important de le remarquer pour déterminer aussi exactement que possible la portée réelle d'expressions semblant encore demander la consécration après ce moment décisif.

Lisons, par exemple, l'*Oratio post pridie* suivante, empruntée au Missel mozarabe (1).

Complentes igitur atque servantes præcepta unigeniti Filii tui, precamur, omnipotens Pater, ut *his creaturis* superpositis altario tuo sanctificationis munus infundas, *ut per transfusionem cœlestis atque invisibilis sacramenti,* panis hic transmutatus in carnem, & calix transformatus in sanguinem, sit offerentibus gratia, sumentibus medicina.

Rien de plus explicite, à ce qu'il semble. C'est pourtant la même liturgie, qui, dans cette autre *Oratio post pridie* (VIe dim. après Pâques), entre autres, nous montre qu'on se tromperait étrangement sur sa pensée théologique, si l'on prenait à la lettre les termes *his creaturis, panis hic... et calix,* &c. La profession de foi est, ici, formelle, on va le voir.

Hæc est pia & salutaris hostia, Deus Pater, qua tibi reconciliatus est mundus. *Hoc est corpus illud quod pependit in cruce; hic etiam sanguis qui sacro profluxit ex latere.* Pietati tuæ proinde gratias agentes, ex hoc quod nos Filii tui morte redemeris, & resurrectione salvaveris, acclives mente te Dominum pietatis oramus : ut *hæc libamina Spiritus tui Sancti benedictione respergens,* sumentium visceribus sanctificationem accommodes, &c.

C'est encore la même liturgie qui s'exprime ainsi le Ve dimanche de Carême :

Hoc sacrificium respicere & *sanctificare digneris, quod est verum corpus et sanguis Filii tui.*

De même à la férie III après Pâques :

Offerimus tibi... corpus et sanguinem Filii tui, quod ipse *placatus* BENEDICENDUM *assumens,* &c.

C'est bien le cas aussi de cette autre formule, empruntée au *Missale gothicum* (Missa dominicalis, ap. Tommasi, Opp., VI, 336) :

Memores gloriosissimi Dei passionis & ab inferis resurrectionis, offerimus tibi Domine *hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, hunc panem sanctum et calicem salutarem,* obsecrantes *ut infundere digneris* Spiritum tuum Sanctum edentibus nobis vitam æternam regnumque sempiternum conlatura potantibus.

Au reste, quel est le titre de ces oraisons dans le *Missale gothicum? Post mysterium* ou *Post secreta. Post mysterium,* quel *mysterium?* Il y a donc un mystère qui vient de s'accomplir? On le voit, nous en sommes avertis par le titre même de ces formules, il ne faudrait pas s'arrêter à la lettre de l'invocation au Saint-Esprit, dans le cas où nulle confession de foi explicite ou implicite ne la précéderait.

Ceci est tellement vrai que nous trouvons des formules où ne figure pas même par

(1) *Missale mixtum,* éd. Lesley, p. 281.

allusion cette invocation. Par exemple, le premier *Post mysterium* du *Missale gothicum* (Tommasi, 232) :

Hæc facimus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, commemorantes & celebrantes passionem unici Filii tui Jesu Christi Domini nostri. Qui tecum vivit & regnat cum Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

Si la consécration était attachée dans la liturgie gallicane à l'invocation du Saint-Esprit, voilà donc une messe qui n'aurait pas de consécration ?

L'épiclèse grecque n'échappe pas à cette présupposition nécessaire de la réalisation antérieure du mystère. Ceci est frappant dans certaines anaphores orientales où, pour mieux accentuer la solennité de ce mystère, le peuple est appelé à interrompre, pour ainsi dire, à chaque moment, le récit de l'institution par une confession de foi, signifiant que les paroles auxquelles on acquiesce sont efficaces en même temps que prononcées. Dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze (1) c'est : *Amen, ita est in rei veritate, ita quoque est in rei veritate,* &c. Dans la liturgie de saint Jacques : *Credimus et confitemur,* &c. Or, toutes ces protestations n'empêchent pas que dans les mêmes liturgies le prêtre ne prononce une formule d'épiclèse, telle en vérité qu'on dirait la plupart du temps que rien n'était encore fait, que tout reste à faire. Pourtant il y a dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze, à cet endroit, une expression qui nous révèle bien que telle n'est pas non plus l'interprétation qu'il faut donner au texte. Voici le début de son épiclèse : *Tu, Domine,* VOCE TUA SOLA *commuta hæc quæ sunt proposita. Voce tua,* mais cette voix vient de se faire entendre, ces paroles viennent d'être articulées. Dès lors, qu'est-ce à dire ? Il est clair ici que la valeur théologique de cette expression doit être prise dans un sens rétrograde & concomitant avec les paroles de l'institution. C'est même la raison que l'on donne quelquefois, d'une manière générale, d'expressions vraiment difficiles dans les épiclèses d'Orient. Les actes humains, dit-on, ne pouvant être que discursifs, l'explication par l'homme de tout ce qui est contenu dans l'unité sacramentelle de la consécration, ne peut se développer non plus que successivement. Il arrivera ainsi que l'essence de l'acte sera déjà posée, que l'esprit de l'homme, à plus forte raison sa parole, en seront encore à détailler tout ce que cet acte est destiné à contenir, tout ce que le prêtre a l'intention qu'il contienne, & qu'il contient déjà.

Nous le voulons bien, c'est une explication de second plan partiellement exacte. Nous pensons toutefois qu'il ne faudrait pas insister plus que de raison sur cette argumentation qui cesserait d'être juste, si on la pressait trop & si on s'y arrêtait exclusivement. Il y a certainement un autre point du vue que voici, & qui atteint plus intimement les intentions & le contenu objectif des formules & des rites. Il y a vraiment une opération distincte & particulière attribuée au Saint-Esprit dans cette partie du Canon. Le propre de la consécration, c'est d'avoir posé le mystère, l'élément divin du sacrifice, le principe de sanctification.

Il reste à dispenser ce mystère suivant toutes les applications de culte & de sanctification, auxquelles la messe doit pourvoir. La sanctification des membres fidèles du Christ &

(1) RENAUDOT, *Liturg. Orient. coll.*, I, 31.

leur incorporation au mystère par la communion n'épuisent pas cette application ; il y a encore à réaliser extérieurement l'offrande de la victime, à consommer le sacrifice. Cette partie du Canon serait donc, on le voit, la part d'opération appropriée au Saint-Esprit, l'œuvre sanctificatrice, de même que la partie s'étendant du *Sanctus* à l'épiclèse était celle du Fils accomplissant l'œuvre rédemptrice, comme l'εὐχαριστία jusqu'au *Sanctus* (l'anaphore de la cène juive) était le sacrifice de louange de l'ancienne loi à Dieu le Père, la reconnaissance de l'œuvre créatrice & conservatrice.

Tout cela d'ailleurs se succède suivant une progression historique évidente, surtout dans les anaphores non abrégées (celle de la liturgie clémentine, & celle de saint Basile par exemple). L'Incarnation arrive ainsi à son rang, à sa date relative, puis l'institution de la cène & la consécration du corps & du sang du Seigneur, le précepte donné aux Apôtres de perpétuer représentativement & efficacement ce qui s'est accompli sous leurs yeux, enfin la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, le second avènement.

L'intervention du Saint-Esprit est appelée précisément au moment où le mémorial arrive à son terme, & s'arrête à la Pentecôte. Et c'est ainsi que les choses s'étaient passées pour la première fois. L'action sacramentelle des Apôtres n'avait commencé qu'à la descente du Saint-Esprit. Le principe de la rédemption, du sacrifice nouveau, de la sanctification, avait été institué au jour de la Passion, comme il est posé dans la messe, au moment de la consécration. Il était réservé à la mission temporelle du Saint-Esprit d'en valider l'accomplissement, d'en signifier la ratification, en même temps qu'en était inaugurée la dispensation. La *confirmation,* voilà le mot qui définirait le mieux le propre de l'opération du Saint-Esprit dans le cas présent, comme c'est aussi le terme consacré pour désigner le sacrement, le sceau de la validation imprimé au chrétien déjà baptisé. En nous rappelant le sens général de l'intervention du Saint-Esprit dans l'économie chrétienne, ces analogies nous aident à pénétrer le caractère très effectif de ce qui lui est attribué dans l'épiclèse.

Au fait, il y a, dans le vocabulaire liturgique gallican, une expression singulièrement profonde pour désigner la période du Canon qui nous occupe, & cette expression rentre littéralement dans l'ordre d'idées exposé présentement. Ce terme est celui de *confirmatio sacramenti.* Il était usité, dès le temps de saint Isidore, en Espagne. *Ex hinc,* dit l'évêque de Séville, *sexta* (oratio) *succedit confirmatio sacramenti, ut oblatio quæ Domino offertur Christi corporis et sanguinis confirmetur* (1). Or, en quoi consiste, à quels objets s'applique définitivement cette action sanctificatrice particulière, cette *confirmatio sacramenti?* C'est ce que nous apprend avec un ensemble remarquable l'analyse des épiclèses de toutes les liturgies. Il y a là un fait extrêmement intéressant. Certainement, nous ne voyons pas de moment de la messe, après le récit de la cène, où les intentions euchologiques soient moins abandonnées à l'arbitraire & partant plus identiques dans toutes les liturgies. Il suffit de les lire pour constater que toutes se meuvent, avec plus ou moins de concision, dans les lignes que nous allons relever. Toutes les formules, à la vérité, ne contiennent pas chacun des

(1) S. Isidore, *Off. eccl.,* lib. I, c. XV.

traits qui forment le thème commun, ni chacun de ceux qu'elles conservent, d'une façon également explicite. Mais toutes en expriment ou en développent toujours tantôt l'un, tantôt l'autre, souvent plusieurs & même tous à la fois. En tout cas, aucune ou presque aucune ne sort des lignes que voici.

1° Pour débuter, l'anamnèse proprement dite, suivant immédiatement le récit de la cène & renfermant assez souvent l'allusion au précepte, *In mei memoriam facietis :* « Hæc facimus, hæc celebramus tua Domine præcepta celebrantes (*Miss. ambr.,* in Cœna Dñi). — Recolentes igitur & servantes præcepta Unigeniti (3e messe de Mone). — Hæc nos Domine instituta retinentes (*Missale gothicum,* Circoncision). — Hoc agentes... sicut ipse præcepit (*Missel mozarabe,* lundi de Pâques). — Addit etiam istud edictum, ut quotiescumque corpus ipsius *sumeretur* & sanguis, commemoratio fieret dominicæ passionis, quod nos facientes... (5e messe de Mone). » Nous avons même cité plus haut un *Post mysterium* du *Missale gothicum,* consistant uniquement dans ce premier trait. Dans le Canon romain, cette idée de précepte n'est qu'impliquée dans l'incipit, Unde & *memores,* succédant aux derniers mots du *Qui pridie : In mei memoriam facietis* (1).

2° A l'anamnèse est associée l'oblation : « Offerimus majestati tuæ de tuis donis ac datis hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam, panem sanctum vitæ æternæ & calicem salutis perpetuæ (Canon romain). — Offerimus tibi Domine hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum & calicem salutarem. » La parenté de cette dernière formule empruntée au *Missale gothicum* (Tommasi, Opp., VI, 336, Missa dominicalis), avec la formule romaine est d'autant plus significative qu'elle débute aussi d'une façon assez analogue : « Memores gloriosissimi Domini passionis & ab inferis resurrectionis. » L'oblation d'ailleurs est fréquemment omise ou tellement enveloppée dans le sens implicite qu'on ne l'y aperçoit pas toujours au premier abord.

3° En troisième lieu, vient la demande d'acceptation du sacrifice avec la signification symbolique de cette acceptation. C'est un trait qu'on peut dire propre aux liturgies latines (2),

(1) Il y a ceci de particulier aux liturgies syriaques qu'elles entrent dans de grands développements sur le second avènement, à propos des derniers mots de la consécration, *donec iterum veniam.*

(2) Nous ne pouvons mieux compléter cette analyse qu'en reproduisant celle que Lesley donne des *Post pridie* mozarabes : « Hac oratione Gotho-hispani & Galli expresse commemorant mortem, passionem, resurrectionem, in cælos ascensionem, & alia quædam Christi Domini mysteria ; eaque de causa, ejus mandato obtemperantes, 1° se eucharistiæ sacrificium offerre profitentur, 2° deinde solemnem faciunt hostiæ oblationem, victimamque sacrificii, Christum Dominum, sub speciebus panis & vini latentem, Deo offerunt, 3° addunt postea supplicationem, ut Deus munus oblatum dignetur benigne acceptare, ac demum rogant ut Deus dignetur benedicere & sanctificare species consecratas, easque divinæ munificentiæ donis ac gratiis omnibus affatim replere, inter communicantes dispertiendis. — Verum quidem est quod in singulis orationibus *Post pridie* quatuor saltem explicite commemorata, non reperiantur ; singulis tamen horum unum aut plura, haud paucis, omnia distincte inseruerunt : *neque ulla ferme occurrit qua effectus sacramentales, vel quod in idem recidit, qua benedictionem aut sanctificationem hostiæ consecratæ non postulent.* Sunt etiam nonnullæ quibus effectus sacrificii petunt... Sunt aliæ quibus petunt ut dona gratiæ conferantur offerentibus & simul ut benedicantur eorum oblationes, atque ut vota precesque populi suscipiantur. » Le P. Lesley ajoute à cette analyse une explication du sens de l'épiclèse mozarabe & gallicane, qu'on pourra lire page 533 de son édition du *Missale mixtum,* note à la ligne 35 de la page 217.

tellement il est difficile de le retrouver dans les liturgies grecques. Nous le croyons primitif cependant. Mais il est vraiment absorbé dans ces liturgies par la préoccupation d'adapter le sacrifice à la communion. Cette application & ces effets sacramentels forment deux nouveaux traits, les derniers (1).

Arrêtons-nous à ce qui concerne la ratification du sacrifice. Encore une fois, la façon dont le Canon romain s'exprime ici est absolument caractéristique vis-à-vis de celle qui a prévalu dans les liturgies orientales. Or, on le conçoit, si nos formules gallicanes se trouvent être d'accord avec le Canon romain sur un point de cette importance, nous aurons presque achevé de prouver : 1° que le groupe euchologique romain n'est autre que le *Post pridie* gallican, & 2° par conséquent, que la présence actuelle des diptyques au milieu de ce groupe, ayant troublé son unité, ne peut être due qu'à une insertion postérieure, vénérable à coup sûr & immobile depuis des siècles, mais enfin étrangère au plan primitif.

Nous n'avons rien de mieux à faire qu'à inventorier les pièces.

Voici d'abord le reste du texte romain, dont la première portion *Unde et memores* vient d'être transcrite.

Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris & accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, & sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, & quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam. Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ : ut quotquot ex hac altaris participatione, &c.

Nous attirons l'attention sur les trois significations symboliques de l'holocauste qu'il est facile de reconnaître ici :

1° la sollicitation du regard divin, ratificateur du sacrifice, ou bien une demande d'acceptation ;

2° l'appel fait au souvenir d'interventions mystérieuses dans les holocaustes de l'ancien Testament, analogues à l'intervention qu'on sollicite.

3° enfin l'assomption de l'offrande en présence de la majesté divine.

Encore une fois, les liturgies orientales passent si elliptiquement sur l'idée maîtresse de ces trois articulations hiératiques, qu'à peine si l'on peut croire qu'elles songent à la *con-*

(1) Et c'est probablement tandis qu'on prononçait cette partie de la formule qu'avait lieu la *Fractio*, en attendant la consommation de tous ces rites qui devaient se résoudre finalement dans la communion. Cela est si vrai que le *Missale gothicum* donne le nom de *Collectio ad panis fractionem* à l'oraison *Post pridie* de la *Missa in vigiliis Paschæ* (Tommasi, VI, 293). Nous trouvons de même, dans le Sacramentaire de Bergame, le nom de *Post confractionem* donné au prologue du *Pater*, ce prologue succédant lui-même à l'épiclèse. On comprend mieux par là la répugnance de saint Grégoire à laisser le *Pater* relégué à la fin de tous ces rites, & peut-être, dès lors, ce qu'il entendait au juste par la prière, *quam Scholasticus composuerat super oblationem*, cette prière ne serait-elle autre pour lui que la *Collectio post pridie*. « *Ut ad ipsam solummodo orationem (dominicam) oblationis hostiam consecrarent.* » Ces dernières paroles nous paraissent au surplus se rapporter simplement à l'ordre d'idées qui est le nôtre en ce moment. Il ne saurait donc être question d'attribuer à saint Grégoire la pensée que les Apôtres n'auraient consacré (au sens moderne du mot) qu'au *Pater*. Si telle avait été réellement sa pensée, le mot *inconveniens* aurait été bien faible pour exprimer l'insuffisance, disons même l'inefficacité radicale de la rédaction du *Scholasticus*.

firmatio sacrificii, préoccupées qu'elles semblent être exclusivement d'obtenir la *confirmatio sacramenti* corrélative à l'effet sacramentel. Il en va tout autrement dans les textes gallicans. Plusieurs des citations que nous allons en faire expriment même avec plus de précision & de netteté le point de vue romain, qu'elles contribuent par suite à mettre en relief. Quant au retour à peu près textuel de certaines expressions qui se retrouvent dans la formule romaine, c'est là une dernière coïncidence qui ne peut manquer de frapper d'elle-même le lecteur. Nous n'avons pas à la signaler autrement.

Voici d'abord la dernière partie du *Post pridie* mozarabe, au IVe dimanche de l'Avent :

Per ipsum te ergo summe Pater exposcimus : ut hanc tuæ placationis hostiam, quam tibi offerimus, e manibus nostris placatus accipias, eamque de cælis a sede placato vultu respiciens benedicas : ut quotquot ex hujus sumptu libaverimus, &c.

Le *Post pridie* du dimanche de l'Épiphanie, dans le même Missel, est dans le même ton d'immolation propitiatoire :

Vespertini hujus sacrificii litatione placari te cupientes, omnipotens Deus : quæsumus ut appositum tibi hoc holocaustum ita placide acceptare digneris ; quo omnes, &c.

De même encore cette formule du VIIe dimanche après l'Épiphanie :

Deferentes altaribus tuis... oblationum vota non merita precamur... ut sit rationabile obsequium nostrum & fiat hæc oblatio in remissionem peccatorum, faciasque hanc hostiam vivam, placentem tibi, sanctam ac benedictam, referatur in sacrificio justitiæ ; ex quo in excelsis suavitatis odor ascendat, & holocaustum igne fidei ardens per membra populi dividendum, &c.

La formule suivante est remarquable en même temps par la demande d'intervention de l'Esprit-Saint sur le sacrifice, formellement considéré comme étant déjà « verum corpus & sanguis Domini nostri Jesu Christi ». (Dom. V. Quadrag., *Missel mozarabe.*)

Majestatem tuam supplices rogamus ac petimus ut in his sacrificiis benedictionum tuarum plenitudo descendat, & infundas in eis imbrem Spiritus tui Sancti de cælis, ut fiat hoc sacrificium secundum ordinem Melchisedech, fiat hoc sacrificium secundum ordinem patriarcharum & prophetarum, ut quod ab illis tipice facientibus unigeniti Filii tui significantibus adventum ; tua majestas acceptare dignata est : sic hoc sacrificium respicere & sanctificare digneris, *quod est verum corpus et sanguis* Domini nostri Jesu Christi Filii tui, qui pro nobis omnibus factus est sacerdos & hostia. Hanc itaque hostiam, tu piissime Pater, de tuæ claritatis respectu sanctifica : ut sumentibus eam, &c.

L'appel au souvenir des holocaustes de l'ancienne loi reçoit toute son accentuation dans cet autre *Post pridie* de l'Ascension.

Hæc munera offerimus quæ ut nobis in salutem percepta contingant, visitet ea Spiritus tuus Sanctus qui *in similitudinem flammæ Manues dona* suscepisti. Visitet & vivificet ea Spiritus Sanctus qui *per vaporem incendii Heliæ holocaustum* adsumpsit. Visitet & vivificet ea Spiritus tuus Sanctus qui ignearum divisione linguarum in apostolorum, &c... ut recepta in visceribus nostris.

Mais aucune formule n'est plus expressive à tous les points de vue que celle-ci, de la Pentecôte, notamment dans la description qu'elle donne de l'action mystérieuse du feu dans l'holocauste du prophète Élie.

Suscipe quæsumus, Spiritus Sancte, omnipotens Deus, sacrificia te auctore instituente decreta : qui inlibatæ Virginis in utero quondam membra, in qua Verbum caro fieret, quibus hoc rite sacrificium competeret, immaculata formasti, in cujus similitudinem hæc munera corporis & sanguinis ingerimus & *ut plenitudinem debitæ sanctificationis te deificante obtineant,* supplicamus. Quia tu vere ille ignis es qui patrum nostrorum acceptans *sacrificia divinitus consumpsisti.* Quemadmodum Heliæ quoque victimam aquis circumfluentibus natitantem cum lapidibus & lignis exurens, etiam madefacti pulveris rivulos calore inconsummabili arefactos inextimabiliter absumendo finisti. Simili nunc quæsumus has hostias dignatione suscipias : divinitatis tuæ igne salvifico omnium pectorum nostrorum affectionem exurens : atque ad percipiendam cælestis cibi potusque substantiam vivificans corda mortalium, &c.

A noter encore le *discurrente sancto Angelo tuo* du *Post pridie* du Ve dimanche après Pâques.

Pro quo te Deus omnipotens rogamus & petimus, ut oblata in conspectu nostræ servitutis libamina, ipse tibi acceptabilia facias, & accepta discurrente sancto Angelo tuo nobis sanctificata distribuas.

Le *per manus sancti Angeli tui* du Canon romain pourrait bien avoir quelque rapport à ce *discurrente sancto Angelo tuo* du sacrifice de Manué (Jud., XIII), tellement le courant symbolique est le même de part & d'autre.

Les théologiens se donnent bien du mal pour découvrir ce qui constitue la raison formelle du sacrifice dans les rites de la messe. Personne ne paraît avoir songé à interroger les liturgies sur la question. Il nous semble pourtant que le Missel mozarabe, en particulier, dans les oraisons *Post pridie* que nous énumérons en ce moment, jette sur le sujet une lumière & fournit des développements d'une clarté qui ne laissent rien à désirer. Au moins, l'explication suggérée par ces textes pourrait-elle être honorablement substituée à beaucoup de celles qui encombrent les dissertations sur la matière & ne satisfont personne. Ici, comme dans l'holocauste fameux du prophète Élie (III Reg., XVIII, 23-39) & celui du père de Samson, c'est le feu du Saint-Esprit qui consume la victime & consomme le sacrifice : *in similitudinem flammæ Manues. — Quia tu vere ille ignis es qui patrum nostrorum acceptans sacrificia divinitus assumpsisti.*

On a pu remarquer, dans le premier des textes qui précèdent, l'expression, *de cælis a sede placato vultu respiciens benedicas,* & son rapport avec le texte du Canon romain, *Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris et accepta habere.* En voici quelques autres du même genre. Il s'agit évidemment d'une idée passée à l'état de lieu commun liturgique dans les églises latines. Ici encore, les textes gallicans ajoutent des précisions qui achèvent de mettre en relief toute la valeur théologique des différents points de l'épiclèse romaine. Par exemple, cette *Collectio post secreta* que nous trouvons à la *Missa in symboli traditione* dans le *Missale gothicum,* aussi bien que dans le *Missale gallicanum vetus :*

Aspice (*in cælo :* add. Miss. goth.) sincero vultu pie miserator hæc munera, qui semper es propensus ad dona, UT IPSA CONTEMPLATIONE OBLATA SANCTIFICES NATURALI MAJESTATE qui perpetue sanctus es & sancta largiris.

De même, dans le Missel mozarabe :

Hanc hostiam VIVAM *illustratione* adventus *sanctifica* (Dom. I. Adventus).

Tam oblationem quam oblatores *ita respiciendo sanctifices,* vivificandoque tibi ipse commendes (Fête de S. Jean, 27 déc.).

Hoc sacrificium *serenus* accipias (Fête de S. Jacques).

Has hostias sancto altario tuo superpositas *intendas propitius* (V^e dim. ap. l'Épiphanie).

Rogamus ut hæc oblatio quam in sancto altario tuo deferimus *sit oculis tuis placita* (VIe dim.).

Ut hæc hostia quæ a nobis indignis offertur, *gratiam in conspectu majestatis tuæ* inveniat, benedictionumque tuarum ubertate repleta... (Fer. IV. post dom. I. Quadr.).

Ea quæ tibi offerimus *luce perlustras æternæ sanctificationis*... (Dom. II. Quadr.).

Hæc sacrificia *pietatis tuæ obtutu* sanctificentur (Dom. Palm.).

Nous pourrions arrêter là nos citations, mais on nous permettra, pour en couronner le résultat, de réunir quelques-uns des débris de la formule romaine, reconnus çà & là dans l'une ou l'autre *Collectio post pridie* & de les disposer parallèlement au texte actuel de cette formule, tel qu'il a prévalu dans les Canons gélasiens & grégoriens. Inutile d'avertir qu'on ne trouvera rien de pareil dans les liturgies d'Orient.

Unde & memores, Domine, nos servi tui, sed & plebs tua sancta ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ passionis, nec non & ab inferis resurrectionis, sed & in cælos gloriosissimæ ascensionis :	Memores gloriosissimi Domini passionis & ab inferis resurrectionis. (*Missale gothicum, Missa Dominicalis,* Tommasi, VI, 336.) Facientes commemorationem passionis, mortis & resurrectionis Domini nostri Jesu Christi. (*Missel mozarabe, Dom IV. post Epiph.*) Recitatis Domine Unigeniti tui sacramentorum præceptis, simulque præclaræ passionis, & resurrectionis & in cælos ascensionis memoriam facientes. (*Missel mozarabe, Dom. V. Quadrag.*)	Ergo memores gloriosissimæ ejus passionis, & ab inferis resurrectionis, & in cælum ascensionis,
offerimus præclaræ majestati tuæ de tuis donis ac datis, hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam, panem sanctam vitæ æternæ & calicem salutis perpetuæ.	Offerimus tibi, Domine, hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum & calicem salutarem. (*Missale gothicum, loc. cit.,* VI, 336.)	offerimus tibi hanc immaculatam hostiam, hunc panem sanctum & calicem vitæ æternæ
Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris : & accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, & sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, & quod tibi obtulit summus	e manibus nostris placatus accipias, eamque de cælis a sede placato vultu respiciens benedicas. (*Missel mozarabe, Dom. IV. Advent.*) Hanc quoque oblationem ut acceptam habeas & benedicas supplices exoramus, sicut accepta habuisti munera Abel pueri tui justi, & sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ & quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchise-	

sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam. Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ :	dech. Descendat hic quæso invisibiliter benedictio tua, sicut quondam in patrum hostiis descendebat. Ascendat odor suavitatis in conspectu divinæ majestatis tuæ, ex hoc sublimi altario tuo per manus Angeli tui, & deferatur in ista solemnia Spiritus tuus Sanctus, qui tam astantes quam offerentes populi & oblata pariter & vota sanctificet. (*Missel mozarabe, Feria II. post Pascha.*)	& petimus & precamur ut hanc oblationem suscipias in sublimi altario tuo per manus Angelorum tuorum, sicut suscipere dignatus es munera populi tui justi Abel & sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ & quod tibi obtulit summus sacerdos Melchisedech. (*Lib. de Sacramentis.*)
ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui corpus & sanguinem sumpserimus, omni benedictione cælesti & gratia repleamur.	ut quotquot ex hujus sumptu libaverimus salubritatem ac remedium animæ & corporis hauriamus. (*Missel mozarabe, Dom. IV. Adv.*) ut quod ex hac tua benedictione acceperimus æternitatis gloriam consequamur. (*Missale gothicum, Missa dominicalis,* Tommasi, VI, 333.)	
Per eumdem Christum Dominum nostrum, per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis & præstas nobis, per ipsum & cum ipso & in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti omnis honor & gloria per omnia sæcula sæculorum. (*Canon romain.*)	Te præstante sancte Domine quia tu hæc omnia nobis indignis servis tuis valde bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis ac præstas nobis, ut sit benedicta a te Deo nostro in sæcula sæculorum. (*Conclusion de toutes les oraisons* Post pridie *mozarabes.*) Per quem omnia creas, creata benedicis, benedicta sanctificas & sanctificata largiris Deus, qui in Trinitate perfecta vivis & regnas in sæcula sæculorum. (*Post secreta* du *Missale gothicum,* Tommasi, VI, 245.)	

Nous ne revenons pas sur l'union du *Per quem hæc omnia* avec le *Post pridie.* On conviendra que devant ce faisceau de rapprochements & d'observations, ce n'est ni imprudence, ni témérité de proposer aux liturgistes de voir, dans le *Post pridie* gallican, le témoin archaïque de l'usage romain primitif.

Cette restitution une fois reconnue, la question du déplacement des diptyques est acquise du même coup, & il ne reste plus qu'à s'occuper de l'identification du *Post sanctus.* Celle-ci est elle-même déjà entamée, si l'on y a pris garde. Premièrement, nous avons trouvé le *Memento des morts* réuni au *Memento des vivants,* (pag. 79) ; deuxièmement, nous avons surpris la prière du *Memento des morts* à la fin d'une oraison *Post nomina* gallicane (*ibid.*).

Il suivrait de là que la partie du Canon qui se trouve entre le *Sanctus* & le *Qui pridie,* pourrait être, elle aussi, dégagée des diptyques. En troisième lieu, nous rappelons que deux fois déjà, à propos du jeudi saint & du samedi saint ambrosiens, deux formules ont été rencontrées qui mettraient sur la voie d'un *Post sanctus* romain primitif, conduisant lui aussi directement du *Sanctus* au *Qui pridie.* Nous prions le lecteur de se reporter à la page 61, où nous avons mis en regard le *Post sanctus* ambrosien du samedi saint & la même formule, le même texte, se présentant comme n'étant autre que *Hanc igitur* dans le Sacramentaire tripartite de Gerbert. Ceci est un fait solide.

Voici deux autres faits dont la coïncidence au même point, *Hanc igitur oblationem,* nous paraît confirmer singulièrement la conjecture qui verrait décidément dans la formule *Hanc igitur* le *Post sanctus* romain primitif que nous cherchons. Le *Missale gothicum* nous donne, après la *Contestatio* des Rogations, la rubrique suivante : *Post sanctus per totas tres missas dices :* HANC IGITUR OBLATIONEM, &c. (1). Le *Missale gallicanum vetus* nous donne également, aussitôt après la *Contestatio* d'une *Missa de Adventu,* cette rubrique : *Post hæc :* HANC IGITUR OBL. (2) Ces inductions paraissent d'autant plus plausibles qu'elles sont en harmonie parfaite & nullement forcée avec l'ensemble des restitutions que nous venons d'établir.

Reste le *Te igitur.* Nous l'avons considéré jusqu'ici comme étant l'introduction des diptyques, la *Commendatio oblationum,* une *Collectio ante nomina.* Mais, nous l'avouons sans détour, le transport de cette formule, au moins dans sa première partie, avant la récitation des diptyques, ne nous satisfaisait que médiocrement. Nous y aurions vu plus volontiers le début d'une *Oratio post pridie.* C'est, croyons-nous, une impression dont on ne peut se défendre, quand on a l'esprit pénétré de la lecture attentive & consécutive de toutes les oraisons *Post pridie,* étudiées comme dans une monographie. A chaque instant on y retrouve l'intention, la direction euchologique du *Te igitur* jusqu'à *in primis,* & plusieurs fois même l'association des deux verbes *rogamus ac petimus.* Même le *supplices ac rogamus ac petimus* du *Te igitur* se retrouve en toutes lettres dans l'*Oratio post pridie* du V[e] dimanche de Carême, dans le Missel mozarabe. Nous en étions là, n'osant, malgré tout, conclure, quand nous remarquâmes, au jeudi saint, dans le *Codex vaticanus* du Sacramentaire grégorien, édité par Angelo Rocca (3), la disposition suivante du Canon : 1° *Communicantes ;* 2° *Hanc igitur ;* 3° *Qui pridie ;* 4° TE IGITUR *clementissime Pater per Jesum Christum Filium (tuum) Dominum nostrum supplices rogamus,* &c. Dans les conditions où elle se présente, cette rencontre est vraiment significative (4).

(1) Tommasi, l. c., VI, 306.

(2) Ibid., p. 373.

(3) Inter S. Gregorii opera, v. g. éd. de Paris, 1640, tome V, col. 105, ou bien les éd. de Rome, 1593, 1613, 1645.

(4) Il ne faut pas se lasser de signaler à cet égard le *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires,* Imprimerie Nationale, 1886, par lequel M. L. Delisle a eu l'honneur d'ouvrir une voie nouvelle où viennent de s'engager à leur tour le D[r] Ebner (*Quellen und Forschungen zur Geschichte... des Missale romanum in Mittelalter. Iter italicum,* in-8°),

Ceci nous amènerait à réformer une assertion trop prompte qui nous a échappé (1) sur l'invariabilité du Canon romain, & corollairement sur le caractère ultra-latin des embolismes gallicans *Post sanctus* & *Post pridie*. A la réflexion, rien ne prouve que la liturgie romaine n'aurait pas eu, elle aussi, multiplicité de *Post sanctus* & de *Post pridie*. En matière d'observation archéologique, il faut se payer de mots le moins possible. Or, le caractère *ultra-latin* des embolismes *Post sanctus* & *Post pridie*, c'est bientôt dit. Passe encore, s'il s'agissait d'un seul monument gallican. Mais tous, mais le mozarabe, le *Gallicanum vetus*, le *Gothicum*, le Missel de Reichenau, &c. D'où vient donc que toutes ces églises se seraient rencontrées pour appliquer à ces formules un renouvellement embolismique qui n'aurait pas été autorisé par le type romain, leur source commune? A priori, l'on devrait être incliné à penser que Rome elle-même avait d'abord connu ce renouvellement. La remarque dont le *Te igitur* vient d'être l'objet nous restituerait déjà un tronçon d'épiclèse de rechange. Outre cela, si l'on proposait de voir dans les Secrètes d'aujourd'hui les *Post secreta* d'autrefois, transposées avant la Préface, par un mouvement inverse de celui qui aurait transposé les diptyques après la Préface, nous ne voyons pas pourquoi cette hypothèse ne recevrait pas provisoirement l'hospitalité. Voici un premier fait dont elle pourrait se réclamer. Le *Post mysterium* de l'Épiphanie dans le *Missale gallicanum vetus* (Tommasi, VI, 253) devient une *Secreta* dans tous les Sacramentaires romains. Voici les deux textes :

Missale gallicanum vetus (Post mysterium).	Sacramentaires Romains (Secreta).
Sacrificiis præsentibus, Domine quæsumus, intende placatus, quibus non jam aurum, thus & myrrha profertur, sed iisdem muneribus declaratur, offertur, immolatur, sumitur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum & cum Spiritu Sancto vivit.	Ecclesiæ tuæ, quæsumus Domine, dona propitius intuere, quibus non jam aurum, thus & myrrha profertur, sed (quod) (de) eisdem muneribus declaratur, immolatur & sumitur (Jesus Christus Dominus noster). Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum.

Des fouilles pratiquées dans cette direction ne seraient peut-être pas sans résultats. Nous ne garantissons rien, nos recherches ne s'étant pas encore appliquées à vérifier la solidité d'une remarque que nous livrons sans l'avoir encore suffisamment murie (2). Sous le béné-

& M. Hugo Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecæ apostolicæ vaticanæ manu scripti*, Lex.-8°, XII-592 p., Herder, Fribourg en Brisgau, comme le précédent.

(1) Ci-dessus, page 78.

(2) Au moment où nous imprimons ces pages, nous prenons tardivement connaissance d'un important ouvrage où le Dr Probst s'est occupé récemment, lui aussi, de la question des origines du système gallican. (*Die abendländische Messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert*, Münster, 1896, in-8° de XV-444 pp.) Il conclut également à l'origine romaine. Par sa compréhension, comme par sa construction & ses procédés, son travail est notablement différent du nôtre. Mais peut-être, le fait d'une rencontre si peu concertée tendrait-il à persuader qu'il y a vraiment là « quelque chose », c'est-à-dire que nous sommes dans une direction où il est permis d'espérer qu'on aboutira. Nous comprenons fort bien cependant que le point de vue auquel s'est placé le Dr Probst, & le système de démonstration qui lui est familier, n'inclinent pas encore l'esprit à la conviction. Nous relèverons par exemple

fice de cette réserve, voici un autre aperçu qui peut avoir aussi son intérêt. Les trois paragraphes de l'épiclèse romaine, *Unde et memores, Supra quæ, Supplices,* à les examiner de près, pourraient bien n'avoir été réunis qu'après coup dans une seule formule. Il n'y a pas rigoureusement tout le rapport grammatical désirable entre ces mots, *hostiam sanctam,* &c., de l'*Unde et memores* & le *Supra quæ* initial du paragraphe suivant. D'un autre côté, la demande d'acceptation contenue dans le paragraphe *Supplices* fait double emploi avec celle du *Supra quæ*. Nous verrions donc là volontiers des tronçons de trois épiclèses différentes. Le *Supra quæ* aurait eu pour début quelque chose comme le *Te igitur,* dont les accusatifs pluriels, *hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata,* se raccordent grammaticalement & logiquement fort bien avec *Supra quæ*. Le *Te igitur,* de son côté, aurait eu un complément analogue à celui-là. A son tour le *Supplices te rogamus,* qui rappelle vaguement le *Supplices rogamus ac petimus* du *Te igitur,* constituerait une troisième épiclèse distincte des deux précédentes. Enfin nous en restituerions une quatrième, en raccordant le *Quam oblationem* aux accusatifs singuliers, *hostiam sanctam,* &c. du paragraphe *Unde et memores,* auxquels ils se relient grammaticalement beaucoup mieux que ne le fait l'accusatif pluriel du *Supra quæ*. Cette dernière supposition offre un avantage & un inconvénient. L'avantage serait de rendre plus frappante encore la similitude entre l'épiclèse romaine & certaines tournures d'épiclèses gallicanes, & de faire rentrer une épiclèse, exceptionnellement située avant la consécration, dans le rang de toutes les autres épiclèses de toutes les liturgies, y comprise la romaine. L'inconvénient, c'est de se heurter à un document du ve siècle, le *de Sacramentis,* où déjà l'essentiel du *Quam oblationem* précède le *Qui pridie*. Il faudrait par conséquent supposer le déplacement assez antérieur au ve siècle. C'est possible ; mais on conviendra qu'il ne saurait être question d'asseoir quoi que ce soit de scientifiquement démontré, sur

ces deux points. Dans la pensée du savant prélat, si nous la comprenons bien : 1° ce sont les liturgies gallicanes qui auraient déplacé les prières des diptyques, & 2° ces prières n'occupent pas chez elles la place qu'elles ont dans les liturgies d'Orient. Cette dernière observation est bonne, mais la première est moins solide. Que le docte professeur nous permette de le dire avec tous les ménagements dûs à l'un des vétérans les plus graves de la science liturgique, & le respect que nous inspire sa personnalité, nous croyons qu'il s'est mis là dans une position difficile à conserver, & cette position est d'autant plus désavantageuse qu'avant tout elle crée cette difficulté préjudicielle : Comment les liturgies d'Espagne, des Gaules, &c., se sont-elles concertées pour opérer toutes ensemble, partout & de la même manière, cette transposition ? On le voit, c'est toujours à ce problème extrêmement intéressant d'unité qu'il faut en revenir, & la solution qu'on lui donne est un peu la pierre de touche de tout le reste.

Autre remarque. M. Probst prend le Canon romain comme centre de ralliement auquel il s'efforce de ramener les liturgies gallicanes, considérées par lui comme en étant des déviations. Le travail d'identification & de restitution devient alors parfois un véritable tour de force de subtilité, où l'esprit d'ingéniosité subjective tient trop souvent lieu de réalités objectives. Ainsi, nous avouons ne pas comprendre sur quel fondement le *Te igitur* est présenté comme correspondant au *Post sanctus* du VIe dimanche après l'Épiphanie, dans le Missel mozarabe ; le *Hanc igitur,* à une oraison *Post nomina* du Ier dimanche après l'Épiphanie ; le *Quam oblationem,* à la prière *Adesto* dont nous avons parlé, page 55, note 9. (*Die abendländ. Messe,* p. 240.) Que M. Probst nous pardonne cette observation faite sans la moindre intention blessante. Nous regrettons d'ailleurs que l'importante contribution apportée depuis 25 ans par ce bon travailleur à l'histoire de la liturgie soit en somme assez peu connue en France. Quelque jugement qu'on porte sur son œuvre, on ne peut méconnaître qu'il a fait avancer la science.

des données aussi conjecturales, quelque impression de vraisemblance qu'elles laissent dans l'esprit. Nous livrons donc la chose, sans en rien tirer à l'appui de notre restitution, & simplement pour éveiller l'attention. D'autres plus heureux saisiront peut-être, soit dans les monuments connus, soit dans les manuscrits, le trait d'union qui nous échappe.

Il y a ici une dernière observation intéressante à faire. On cherchera vainement la *Collectio post sanctus* dans ceux des documents gallicans, qui nous présentent l'intégralité du Canon romain depuis le *Te igitur*. On n'y trouvera pas davantage la *Collectio post secreta, post mysterium*. Voici l'intérêt de cette remarque. Nous croyons saisir ici sur le vif deux manières d'être des églises du rit gallican, par rapport à l'unité romaine : 1° maintien de l'unité romaine archaïque, manifesté par la continuité de l'Anaphore, du *Sanctus*, du *Post sanctus*, du *Pridie*, du *Post pridie ;* 2° adoption de l'unité romaine nouvelle, manifestée par l'abandon du *Post sanctus* & du *Post pridie ;* &, corrélativement, substitution du *Te igitur* & de sa suite à la simplicité & à l'homogénéité du système primitif. Il n'est pas impossible qu'une analyse plus attentive des documents gallicans nous fournisse des données qui contribueraient à marquer assez exactement les étapes soit des réformes romaines, soit de l'accession plus ou moins lente & progressive des églises latines à ces réformes.

Voici, par exemple, une constatation qui ne peut manquer d'apporter à cette histoire une contribution considérable. Le Sacramentaire de Bobbio n'est pas seulement dépourvu sur les deux points que nous venons de dire *(Post sanctus, Post pridie)*, comme le sont le *Missale Francorum*, & la deuxième partie du *Missale gallicanum vetus ;* il est totalement dégarni de toute espèce d'embolisme, à partir de la *Contestatio* exclusivement, jusqu'à la fin de la messe. *Dégarni*, disons-nous, voici pourquoi. Nous ne pouvons nous empêcher de voir en ceci le résultat d'une exécution, c'est-à-dire le témoignage d'une déférence plus zélée qu'intelligente à des avis tels que ceux du pape Vigile (537-555) à Profuturus, évêque de Braga. Le texte auquel nous faisons allusion est très connu. Il est bon de le relire néanmoins.

Ordinem quoque precum in celebritate missarum nullo nos tempore, nulla festivitate significamus habere diversum : sed semper eodem tenore, oblata Deo munera consecrare. Quoties vero Paschalis aut Ascensionis Domini, vel Pentecostes & Epiphaniæ, sanctorumque Dei fuerit agenda festivitas, singula capitula diebus apta subjungimus, quibus commemorationem sanctæ solemnitatis, aut eorum facimus, quorum natalitia celebramus ; cetera vero ordine consueto prosequimur. Quapropter & ipsius canonicæ precis textum direximus subter adjectum, quem Deo propitio ex apostolica traditione suscepimus. Et ut caritas tua cognoscat quibus locis aliqua festivitatibus apta connectes, paschalis diei preces simul adjecimus (1).

Le rédacteur du Missel de Bobbio a bien soin de placer en tête de son recueil le texte de la prière canonique, *ipsius canonicæ precis textum*, puis, satisfait d'avoir, en transcrivant le *Communicantes* (2), pourvu au minimum de variations qu'il croit seul permis, il aura supprimé tout le reste, & pu dire à la lettre : *Cetera vero ordine consueto prosequitur... ; sed semper eodem tenore, oblata Deo munera consecrare [significamus]*. Par conséquent, qu'on

(1) Migne, P. L., tome LXIX, col. 18.
(2) Migne, P. L., tome LXXII, col. 453. c.

ne cherche ici ni *Post sanctus,* ni *Post secreta,* ni *Ante,* ni *Post orationem dominicam,* ni *Benedictio populi,* ni *Post communionem,* &c. Tout ce qu'il faut, depuis la *Contestatio,* est en tête, une fois pour toutes. Nous ne disons pas que ce soit précisément la connaissance de la lettre de Vigile à l'évêque de Braga qui aurait conduit à cet autodafé liturgique, mais il est facile d'imaginer toute autre revendication du même genre, plus directe sinon même plus générale, bien que nous serions fort empêchés d'en citer le texte.

Quoiqu'il en soit de cette explication qui n'est pas, à tout le moins, invraisemblable, & qui a l'avantage de rendre compte des choses d'une manière assez satisfaisante, le Sacramentaire de Bobbio nous réserve bien d'autres problèmes à résoudre &, entre autres, cette surprise pour laquelle nous demandons au lecteur d'entrer encore dans quelques développements.

Nous étions frappés, comme tous ceux qui ont étudié le Sacramentaire de Bobbio, de nous ne savons quelle confusion dans le contenu de ce Sacramentaire, où les titres & le texte sont tantôt romains, tantôt gallicans, le tout dans un désordre apparent & suivant une disposition capricieuse inexplicable ; si bien qu'on a pu prononcer, avec un certain fondement, que définitivement ce Missel est l'un des plus médiocres témoins de l'usage gallican, malgré sa haute antiquité (VII[e] siècle). Peu s'en fallait que telle ne fût aussi notre conclusion, quand l'idée nous vint d'examiner plus attentivement si, par hasard, au lieu de la confusion des éléments romains & gallicans, nous n'aurions pas à relever une combinaison bien autrement intéressante, celle de la juxtaposition de ces éléments divers ; & enfin, s'il ne serait pas possible de découvrir la loi, la raison de cette juxtaposition, d'où suivrait la possibilité de dégager, d'isoler la contribution diversement apportée par l'élément romain, comme par l'élément gallican à la rédaction du livre total.

Étant donné que le problème se posait dans ces termes, une méthode de fouilles & de déblaiement s'imposait, celle qui nous a souvent réussi, notamment dans la découverte du système organique des communions de Carême. Nous l'appliquâmes. Une fois de plus, l'efficacité de cette méthode apparut dans le résultat que nous allons présenter.

Nous prions le lecteur de jeter d'abord les yeux sur le tableau synoptique où se trouvent consignées l'analyse & la classification des différentes pièces du manuscrit de Bobbio, dans l'ordre exact où elles se succèdent. Nous n'avons compris dans ce tableau que les messes, laissant de côté, par exemple, ce qui concerne la *Traditio symboli* au dimanche des Rameaux, l'administration du baptême au samedi saint, &c. La disposition est celle-ci : Chaque ligne horizontale figure une messe, c'est-à-dire la série des embolismes affectés à cette messe. Au lieu de représenter ces pièces par l'incipit & la mention de leur rapport avec d'autres textes, ce qui sera produit ultérieurement & ailleurs, nous nous contentons, pour le moment, de les représenter au moyen du titre qui leur est donné dans le manuscrit. Les titres semblables des différentes messes sont groupés les uns sous les autres dans une colonne distincte. C'est tout l'artifice de ce procédé qui se réduit, on le voit, au cas particulier, à un dépouillement & à une coordination parallèle d'étiquettes, au fur & à mesure qu'elles se présentent dans le document.

Au premier abord, on est tenté de sourire en voyant s'aligner toutes ces répétitions où l'on n'aperçoit qu'une innocente distraction, sinon du temps perdu. Mais nous croyons qu'en érudition rien n'est petit, rien de ce qui semble petit n'est à négliger non plus. C'est précisément le cas dans la patiente statistique qui nous occupe. D'une observation puérile en apparence vont surgir des nouveautés assez inattendues.

La première chose qui frappe dans l'appareil formé par l'alignement consécutif des étiquettes de notre tableau, c'est que les couches horizontales, bien que ne se ressemblant pas toutes entre elles, sont cependant dans deux rapports homogènes constants. Il y a deux genres d'assises, mais les lits ne se confondent pas, ne se mélangent pas. Il y a premièrement la série, *Præfatio missæ* (1), *Collectio sequitur, Post nomina, Ad pacem, Contestatio.* On peut négliger la *Collectio post prophetiam.* Il y a deuxièmement la série, *Collectio* (anonyme), *Secreta, Contestatio.* Mais, qu'on le remarque bien, les couches caractérisées par la rubrique *Secreta* ne sont mélangées d'aucune *Collectio post nomina,* ni *Ad pacem,* pas plus que celles de l'autre série ne sont construites avec une *Secreta.* Ceci est frappant & sans exception. Il n'y a pas à en douter, nous sommes en présence d'une de ces importantes substructions qui annoncent à l'archéologue qu'un coup de pioche vient d'être donné au bon endroit.

Qu'est-ce à dire en effet? C'est à dire que, partout où il y a *Secreta,* il n'y a plus ni récitation des noms *(Collectio sequitur,* [alias *Ante nomina*], *Collectio post nomina),* ni baiser de paix *(Collectio ad pacem)* avant la *Contestatio.* Or, cette récitation des noms, ce baiser de paix avant la *Contestatio* sont caractéristiques du type gallican. L'exclusion de ces parties d'une part & la substitution de la *Secreta* d'autre part sont au contraire caractéristiques du type romain. Le manuscrit appartient donc à deux régimes, c'est-à-dire que le copiste a dû mettre un Sacramentaire, appartenant exclusivement au régime gallican, au courant d'un état liturgique plus avancé. Ne trouvant pas dans le recueil gallican qu'il avait à transcrire ce qu'il fallait pour répondre aux nouveaux besoins d'un calendrier plus développé, il en a emprunté le propre au régime nouveau qui était le sien, l'intercalant dans sa transcription de l'ancien répertoire, au fur & à mesure que le cas se présentait, ou même le rejetant à la fin de chacune des deux ou trois parties qu'on peut reconnaître à son œuvre.

Cette première constatation faite, rien n'est plus indiqué que d'isoler chacun des groupes de messes formés par la distinction des deux genres. Mais ceci nous ouvre du même coup tout un champ d'observations des plus fertiles en surprises nouvelles. Si nous prenons garde au calendrier des messes de la première série, nous y trouvons les grandes fêtes cardinales de l'année chrétienne, par exemple Noël, l'Épiphanie, Pâques, la Pentecôte. Tout cela est encore sous l'ancien régime, disons sous le régime gallican. Mais ce qui attire bien autrement, au premier coup d'œil, notre attention, c'est la série des messes nouvelles. N'est-ce pas un fait des plus significatifs que la présence ici de l'Ascension & des Rogations? Allons-nous donc maintenant obtenir des dates en quelque sorte, au moins des limites vont-elles être assignées en deça desquelles l'ancien régime ne saurait être avancé, au delà desquelles le nouveau ne saurait être reculé? Il n'y a pas à en douter. On connaît la date de l'institution

(1) Ces formules sont anonymes pour la plupart. — L'astérisque désigne la forme invitatoire du texte.

Notes du Tableau suivant.

[1] C'est de seconde main seulement, en noir & en marge, que cette messe se trouve chiffrée I dans le manuscrit 13 246 de la bibliothèque Nationale.

[2] Il y a ici deux formules réunies sous un seul titre.

[3] Le numéro d'ordre (II) de cette messe est également en noir, en marge & de seconde main. — Le titre de la messe est immédiatement suivi de la rubrique *Oratio post prophetiam,* ainsi que de la formule correspondant à cette rubrique. Le même cas se représente pour trois messes dominicales de la troisième partie du document. Pour ménager la place, nous n'émargeons pas ces pièces, non plus, du reste, que les titres des lectures.

[4] A la suite de cette *Contestatio,* le manuscrit en contient une autre, sous le titre : *item Contestatio de Adventu.*

[5] Nous avons ici une double *Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum,* la première contenant la généalogie abrégée, l'annonciation de l'Ange à saint Joseph, l'imposition du nom de Jésus ; la seconde relatant la venue des Mages.

[6] La première des trois lectures de cette messe porte cette rubrique : *Lectio libri regum quæ legitur* INITIO QUADRAGESIMÆ ; l'Épître a ce titre : *Epistola Pauli apostoli ad Corinthios* [legenda] *in Quadragisima.*

[7] L'Épitre de cette messe a pour titre : *Epistola Pauli Apostoli legenda in jejunio.*

[8] A la suite de cette *Contestatio,* le Missel en offre trois autres sous ces titres : *Contestatio de Joseph, Contestatio quando de manna legitur, item Contestatio* IN MEDIO QUADRAGINSIMÆ. — Après quoi viennent trois lectures d'Évangile, avec les titres suivants : *Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum* QUÆ LEGITUR INITIO QUADRAGINSIMÆ, *Lectio sancti Evangelii secundum Lucam* QUANDO HISTORIA DE JOSEPH LEGITUR, *Lectio sancti Evangelii secundum Johannem* QUÆ LEGITUR TERTIA DOMINICA. Suit la tradition des Évangiles & du symbole : *in Symbolum ad aurium apertionem, ad electos.* Nous l'omettons ici, pour nous en tenir uniquement à la messe.

[9] Nous suppléons ici le titre de *Contestatio,* qui n'est pas exprimé. Aussitôt après cette formule en vient une autre avec ce titre : *item Contestatio eodem die,* puis la triple *lectio Evangelii secundum Johannem quæ legitur in Parasceve ad Tertia..., quæ legitur ad Sexta in Parasceve... quæ legitur ad Nona,* & enfin une lecture évangélique du samedi saint, deux chants responsoriaux, les *Orationes in vigiliis Paschæ* & l'*Ordo* du baptême. Nous reprenons ici.

[10] Suit une autre pièce : *item Contestatio.*

[11] Suit une autre pièce : *item Contestatio paschalis.*

[12] Ce titre est précédé de trois lectures d'Évangile, précédées elles-mêmes d'une lecture unique de Joël sous le titre : *In Letanias legenda. Lectio Joel prophetæ.*

[13] Ce titre est précédé d'une oraison *Post prophetiam* & d'une double lecture évangélique, la seconde sous ce titre : *Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum quæ legitur post sancti Johannis missam.*

[14] La première des trois lectures de cette messe porte ce titre : *Lectio Hieremiæ prophetæ* IN DEPOSITIONE *sancti Martini episcopi.*

[15] Suivent deux pièces isolées, sous ces titres : *Collectio post prophetiam in dedicatione Ecclesiæ; item alia ejusdem.*

[16] Suit une autre pièce : *item Contestatio.*

[17] Il y a ici, après le titre de la messe, une *Collectio post prophetiam* que nous n'émargeons pas.

[18] Même observation que dans la note précédente.

[19] Suit une autre pièce : *item Contestatio dominicalis.*

[20] Même observation qu'à la note 17.

[21] Suit un autre *Contestatio* sans titre.

[22] Ce titre est précédé d'une formule intitulée *Incipit apologia* & qui est bien connue.

[23] Quatre autres Préfaces s'ajoutent à cette *Contestatio* sous les titres suivants : la 1re, *Contestatio de Abraham. Incipit Contestatio dominicalis dicendas;* les trois autres, *item Contestatio dominicalis.* On trouve à cet endroit du manuscrit, maladroitement rapporté, un feuillet d'une main différente mais à peu près contemporaine. C'est la messe à laquelle Mabillon a donné le titre : *Missa pro principe.* Nons n'en tenons pas compte. Elle n'appartient qu'accidentellement au Missel de Bobbio.

[24] Suivent une leçon d'Épître & une leçon d'Évangile sous la rubrique : *it. alias lic. cottidianis.* Mais aucune formule euchologique.

[25] L'Epître & l'Évangile sont précédés du titre : *Item lectiones cottidianæ.*

[26] Même observation que dans la note précédente. Il y a ici en outre deux leçons d'Évangile.

[27] Les lectures de cette messe sont précédées de la rubrique, *Lic. in dep. sacer.*

1. Le manuscrit n'a pas de titre. Voici l'énumération des pièces qui précèdent la rubrique *Incipiunt lectiones de Adventu Domini.* Trois lectures : 1° de Daniel, 2° de l'épître aux Corinthiens, 3° de l'évangile de S. Luc, — *Missa romensis cottidiana* (prière sans titre), — *Collectio post nomina,* — *Ad pacem,* — *Contestatio,* — Te igitur... In primis... Memento... Communicantes... Hanc igitur... Quam oblationem avec le Qui pridie... Unde & memores sumus avec le Supra quæ propitio... Supplices... Memento etiam... Nobis quoque... Per quem hæc omnia... Divino magisterio... — *Post Pater noster.* — *Post communionem.* — *Consummatio missæ,* — *D. post Aios,* — *Gloria ad missam decantanda* suivi d'une prière sans titre. — *item alia.* — *Oratio post precem,* — *item post precem,* — *item alia,* — *Coll. post Aios,* — *Or. post benedictionem.* L'édition de Migne a, nous ne savons pourquoi, déplacé les titres. Nous avons collationné tout ce qui est ici avec l'original.

Incp. Liccionis de Adventum Dni.

2. Missa in adventum Domini[1]	anonyme[2]	Collectio[2]	Post nomina[2]	ad pacem		Contestatio
3. item Missa in adventum Domini[3]	* Collectio	Collectio	Post nomina	Coll. ad pacem		Contestatio
4. item Missa in adventum Domini	anonyme	Coll. sequitur	Post nomina	ad pacem[2]		Contestatio[4]
5. Missa in vigiliis natalis Domini	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
6. Missa in natale Domini[5]	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
7. Missa sancti Stephani	anonyme	Collectio	Post nomina	Coll. ad pacem		Contestatio
8. Missa in sanctorum infantum	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
9. Missa Jacobi & Johannis	* anonyme	Collectio	Post nomina	Coll. ad pacem		Contestatio
10. Missa in die circumcisionis Domini	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
11. Missa in Ephyfania	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
12. Missa in cathedra sancti Petri	* anonyme	Collectio	* Post nomina	ad pacem		Contestatio
13. Missa sanctæ Mariæ solemnitate	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
14. *Missa in adsumptione sanctæ Mariæ*	* *anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
15. Missa quadragesimalis[6]	anonyme	Collectio	* Post nomina	ad pacem		Contestatio
16. item Missa jejunii[7]	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
17. item Missa jejunii	* anonyme	* Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
18. item Missa jejunii	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
19. *item Missa jejunii*	* *anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*[8]
20. Missa in symboli traditione	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
21. Missa in cœna Domini	anonyme	Collectio	Post nomina	Coll. ad pacem		[Contestatio][9]
22. Missa in vigiliis Paschæ	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
23. Missa prima die Paschæ	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio[10]
24. item Missa paschalis	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
25. item Missa paschalis	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio[11]
26. *Missa in inventione sanctæ* ✠	* *anonyme*				* *Secreta*	*Contestatio*
27. *Missa in letanias dicenda*[12]	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
28. *Missa in ascensione Domini*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
29. Missa in Quinquagisimo	anonyme	Collectio	Post nomina	Coll. ad pacem		Contestatio

In Dei nomine incipit Lic. Cottidianas

30. Missa sancti Johannis Baptistæ [13]	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
31. *Missa in sancti Johannis passione*	*anonyme*				*Collectio secreta*	*Contestatio*
32. Missa in natale Petri & Pauli	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
33. *Missa in sancti Sigismundi regis*	* *anonyme*				*Secreta*	[*Contestatio*]
34. *Missa in sanctorum Martyrum*	*anonyme*				*Secreta*	*Immolatio missæ*
35. Missa unius Martyris	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
36. Missa de uno Confessore	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
37. Missa sancti Martini episcopi [14]	* anonyme	Collectio	* Post nomina	ad pacem		Contestatio
38. Missa unius Virginis	anonyme	Collectio	Post nomina	[ad pacem]		Contestatio [15]
39. Missa pro ægroto	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
40. Missa in Dedicatione	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio [16]
41. *Missa in honore sancti Michahel*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
42. Missa pro iter agentibus	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
43. Missa quomodo sacerdos pro se orare debet	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
44. Missa omnimoda	anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
45. *Missa votiva*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
46. *Missa votiva*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
47. *item Missa votiva*	* *anonyme*				*Secreta*	[*Contestatio*]
48. *item Missa votiva*	*anonyme*				*Dic. secreta*	[*Contestatio*]
49. *Missa pro vivis et defunctis*	*anonyme*				*Dic. secreta alia*	*Contestatio*
50. *Missa in domo cujuslibet*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*

Lictiones Dominicalæ

51. Missa dominicalis [17]	Præfatio	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
52. Missa dominicalis	* anonyme	* Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio
53. Missa dominicalis [18]	* Præfatio	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio [19]
54. item Missa dominicalis [20]	* Missa dom.	* Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio [21]
55. Missa dominicalis [22]	* Præfatio	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio [23]

Legendas Cottidianis

56. *Missa cottidiana dominicalis*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
57. *item Missa dominicalis*	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio* [24]
58. *Missa cottidiana* [25]	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
59. *item Missa cottidiana* [26]	*anonyme*				*Secreta*	*Contestatio*
60. Missa sacerdotis defuncti [27]	anonyme	Collectio	Post nomina			Contestatio
61. Missa pro defunctis	* anonyme	Collectio	Post nomina	ad pacem		Contestatio

des Rogations (1). L'état liturgique sous lequel a été composée la première édition du Sacramentaire ne connaissait pas encore le *triduum* de l'évêque de Vienne. Elle est donc antérieure à 470. Mieux encore : l'Ascension n'était pas encore célébrée à part, à son jour, le quarantième après Pâques, au moment où doit se placer le Sacramentaire original, puisqu'elle figure dans la série des messes nouvelles. Or, l'Ascension avait déjà reçu cette fixation, au moment de l'institution des Rogations. « Eligitur tempori triduum præsens qui inter Ascensionis sacræ cultum diemque dominicum, &c. (2) » Ceci est peut-être encore plus intéressant & correspond à d'importantes observations faites en ces derniers temps. Comme l'a fort bien établi dom Cabrol (3) d'après la *Peregrinatio Silviæ*, à Jérusalem même, la fête de l'Ascension était encore, au IVe siècle, combinée avec celle de la Pentecôte. Silvia qui mentionne cette double fête, *quinquagesimarum die* (c'est le nom qu'elle donne à la Pentecôte (4), & c'est aussi

(1) Ce fut vers 470. Voici ce que pouvait déjà dire, vingt ans après, saint Avit, successeur de saint Mamert : « Prædecessor namque meus & spiritalis mihi a baptismo pater, Mamertus sacerdos..., totas in ea quam supra diximus vigiliarum nocte sancto Paschæ concepit animo Rogationes ; atque ibi cum Deo tacitus definivit quidquid hodie psalmis ac precibus *mundus* inclamat... Eligitur tempori triduum præsens qui inter Ascensionis sacræ cultum diemque dominicum... secutæ sunt succiduo tempore quædam ecclesiæ Galliarum rem tam probabilis exempli ; sic tamen quod hoc ipsum non apud omnes iisdem diebus quibus penes nos institutum fuerat celebraretur... Tamen cum dilectione Rogationum, etiam sacerdotum crescente concordia, ad unum tempus id est ad præsentes dies, *universalis observantiæ* cura concessit. » (S. Aviti Viennensis, Homilia V, page 295 sq. des Œuvres complètes de saint Avit, édition Chevalier, Lyon, 1890.) Dès 511, le 1er concile d'Orléans statuait (canon XXVII) : « Rogationes, id est, litanias ante Ascensionem Domini *ab omnibus Ecclesiis* placuit celebrari, ita ut præmissum triduanum jejunium in dominicæ Ascensionis festivitate solvatur. » (Concil. Galliæ, éd. Labat, col. 842.) Grégoire de Tours écrivait de son côté à la fin de ce même siècle : « Cessantibus quoque exinde terroribus, per cunctas provincias dispersa facti fama cunctos sacerdotes imitari commonuit quod sacerdos fecit ex fide. Quæ usque nunc in Dei nomine per omnes ecclesias in compunctione cordis & contritione spiritus celebratur. » (*Hist. Francorum*, lib. II, cap. XXXIV, ed. Arndt. Monum. Germ. Script. rer. merov., I, 1885, p. 97-98.)

(2) S. Avit, *l. c.* Cf. la note précédente.

(3) Dom Cabrol, *Étude sur le Peregrinatio Silviæ, Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle*, Paris, Oudin, 1895, p. 122, sq. — Cf. Gamurrini, *S. Hilarii tractatus, &c., et Silviæ... peregrinatio ad loca sancta*, Romæ, 1887, p. 101.

(4) Le ms. de Bobbio écrit *die quinquagisimo*, & il faut ajouter qu'il est seul à conserver cet archaïsme. Le *Missale gothicum* écrit *in die sancte Pentecoste*, le lectionnaire de Luxeuil, *in sancto Pentecosten*. L'archaïsme *in quinquagisimo* dans le ms. de Bobbio est significatif. Silvia, suivant son habitude de désigner les fêtes par leur double nom grec & latin, n'a pas manqué de dire aussi (*l. c.*, p. 100) : *A Pascha autem usque ad quinquagesima, id est Pentecosten.* — Dans l'Indiculus des œuvres de saint Augustin, Possidius, son disciple dit tantôt *de die Pentecostes*, tantôt *de quinquagesima*, de même qu'il appelle l'Ascension, *de quadragesima Ascensionis Domini*. Cf. saint Augustin, sermo 267 in die Pentecostes, no 3 : « Quando celebravimus *Quadragesimam*, recolite quia commendavimus vobis Dominum Jesum Christum Ecclesiam suam commendasse & ascendisse. » A ce propos, les réflexions par lesquelles dom Cabrol termine sa démonstration sont bonnes à noter. « Il faut se souvenir aussi, dit-il, que, pour les anciens, jusqu'au IVe siècle, la Pentecôte, c'est moins la fête du cinquantième jour que l'ensemble des cinquante jours qui forment une époque liturgique privilégiée, un temps de joie & comme une seule fête. L'Ascension n'est pas indiquée comme une fête à part ; elle est confondue dans la fête générale des cinquante jours de la Pentecôte. La fête spéciale de la Pentecôte n'aurait été établie, d'après certains archéologues, que lorsque le peuple chrétien eut cessé de fêter solennellement les cinquante jours... Il était bon de signaler dans le récit de Silvia cette particularité, au moins comme une preuve de haute antiquité pour notre document, car de bonne heure l'Ascension fut transportée à son véritable jour, le quarantième après Pâques. » De nos jours encore, la liturgie romaine conserve à l'Ascen-

celui que lui donne, à peu près, le manuscrit de Bobbio), Silvia disons-nous, non seulement n'en mentionne aucune au quarantième jour, pas même à l'*Imbomon,* mais elle établit formellement l'alibi du clergé ce jour-là, sans du reste émettre à cet égard la moindre réflexion, sans signaler en cela une dérogation, une différence avec d'autres usages occidentaux, qu'elle n'aurait pas manqué de relever, suivant sa coutume, si c'eût été le cas. La Haute-Italie, non plus que les provinces de la vallée du Rhône, ne connaissaient, cela paraît clair, & moins encore que Jérusalem, une fête d'Ascension quarante jours après Pâques, vers l'époque où elle écrivait sa narration. Ce n'est que par tâtonnements qu'on peut arriver à saisir à peu près le moment de l'institution d'une fête séparée. A Turin, non loin de Bobbio, l'Ascension est en possession de son siège actuel vers le milieu du ve siècle. Nous en avons la preuve dans quatre sermons au moins de saint Maxime (1) qui ont spécialement cette fête pour objet. Mais il est possible de circonscrire encore plus l'approximation. Saint Augustin a plusieurs sermons sur l'Ascension. On lit dans le CCLXV, n° 1 : « Ipso ergo quadragesimo die, quem hodie celebramus, ascendit in cælum. » Dans le CCLXII, n° 3 : « Hodierno ergo die, hoc est quadragesimo post resurrectionem suam, Dominus ascendit in cælum... Ecce celebratur hodiernus dies toto orbe terrarum. » D'après cela, le dédoublement de la Pentecôte & de l'Ascension avait donc dû s'opérer entre 380, date de la rédaction de Silvia, & 430, date de la mort de saint Augustin. Dans tous les cas, à en croire saint Augustin, aux environs de 430, l'univers catholique célébrait l'Ascension au quarantième jour. La première édition du Sacramentaire de Bobbio doit par conséquent être cherchée par là, c'est-à-dire avant 430 au moins, puisque cette première édition ne connaissait pas encore l'Ascension. Nous croyons qu'on peut encore préciser. Il faut remarquer en effet que la première rédaction du Sacramentaire contient une messe de saint Martin, ce qui nous limite de ce côté à l'année 397, mais non loin de là. Il est dit en effet dans la *Præfatio missæ : « Hic vir, quem adnumerandum apostolis, martyribus adgregandum* PROXIMA *ita in rem* TEMPORA *protulerunt.* » Nous pouvons faire encore un pas dans la voie de la précision chronologique. Voici ce qu'on lit dans la *Præfatio missæ* d'une *Missa Dominicalis* de la première rédaction (col. 551 du tome LXXII de Migne : « Oremus Dominum, dilectissimi nobis, qui amara nobis adveniunt tempora & *periculosi adproximant anni.* MUTANTUR REGNA, VOCANTUR GENTES, &c. » Toute la messe est dans ce ton. La *Contestatio* est tout entière à la pensée de la fin du monde & du jugement dernier (2). *Vocantur gentes* est remarquable. Cette vue sur l'économie providentielle de la grande migration des peuples au ve siècle, se retrouve dans la *Collectio : « Gentes barbaras ad invocatio-*

sion l'ordonnance propre aux fêtes de l'année, ce qui naturellement constitue une anomalie, au milieu de l'ordonnance toute différente du temps pascal. On voit maintenant la raison de cette anomalie. C'est la marque d'origine adventice. Ceci ne laisse pas en même temps que d'assigner dès lors à l'office pascal une antiquité tout à fait remarquable, & qui, pensons-nous, n'avait jamais été soupçonnée avec cette précision.

(1) MAXIME DE TURIN, Migne, P. L., tome LVII, serm. XLIV à XLVII, col. 623 seq. cf. Homil. LX, *ibid.*, col. 367.

(2) Saint Maxime de Turin disait aussi dans le même temps : « Movet fortasse vos fratres quod tumultus bellorum & incursiones præliorum fieri audimus assidue... & cur nostris temporibus fiant... sed hæc causa quia... magis proximi sumus mundi excidio. » Homil. 86, Migne, *loc. cit.*, col. 449.

nem nominis tui convertere... per interventum sanctæ Mariæ, » & dans la *Collectio ad pacem* : « *Pace mitescant barbaræ nationes... per intercessionem beatissimi Joannis Baptistæ,* &c. » (Migne, col. 552.) Si l'on prend garde aux termes extrêmes où nous sommes chronologiquement parvenus à nous resserrer, il est bien difficile de ne pas nous reporter à la grande invasion d'Alaric, suivant de si près celle de Radagaise. Toutefois nous ne sommes plus au fort de l'invasion : *Dum ergo tempus est, convertamur ad Dominum* (Migne, col. 551). La messe aurait-elle été écrite sous l'impression de répit qui suivit la mort d'Alaric, & des espérances que put faire naître le mariage d'Ataulf & de Placidie? Cela n'empêchait pas l'avenir d'être menaçant, *periculosi adproximant anni,* & le bouleversement d'être en réalité permanent, tandis que les barbares commençaient à s'établir partout, & que les usurpateurs s'élevaient & disparaissaient sans trêve, *mutantur regna.*

Il n'est pas besoin de dire l'importance que donneraient au Missel de Bobbio ces données chronologiques, si l'histoire liturgique les enregistrait comme définitivement acquises. On pourrait interroger la partie de ce document, constituée par l'isolement des séries gallicanes, comme si l'on avait sous les yeux un témoin liturgique du v[e] siècle. Ce serait l'équivalent de la découverte d'un manuscrit de cette époque. Or une découverte de ce caractère à pareille date ne peut manquer d'entraîner à sa suite tout un cortège de corollaires & de conséquences.

Continuons l'examen du Calendrier. Pour plus de commodité, nous désignerons à l'avenir la partie fondamentale du Codex, par la lettre A, & l'appendice, le groupe des messes construites avec *Secreta,* par la lettre S. Nous nous attachons uniquement en ce moment au document A. Son calendrier donne l'impression d'une très haute antiquité. On n'est encore, dirait-on, qu'au début de la littérature embolismique. Les lecteurs qui nous ont suivis jusqu'ici savent ce que nous entendons par là, & probablement certaines interrogations latentes de l'esprit vont-elles se préciser à cette occasion. Il y a en effet deux questions qui doivent s'être posées devant notre description du système de rechange propre aux messes latines. Premièrement, comment a-t-on été amené à renoncer à l'unité primitive & universelle d'un *Ordo missæ* quotidiennement identique à lui-même & invariable? Cette question du point de départ & de l'impulsion première qui aurait donné naissance à la liturgie embolismique est plus facile à poser qu'à résoudre ; mais peut-être la réponse à la deuxième question contribuerait-elle à mettre sur la voie. La deuxième question est celle-ci : Entre l'uniformité originelle & l'extrême variété euchologique de nos Sacramentaires romains, que s'est-il passé? C'est précisément ici que le document A nous fournit des renseignements aussi précieux qu'inattendus.

Ainsi l'organisation du Propre du Temps est encore à l'état rudimentaire, à l'époque de A. Pour toute la période de préparation à la fête de Pâques, nous n'avons que trois messes assignées à des jours déterminés : la *Missa quadragesimalis,* « *initio quadraginsimæ* », **15**, puis la *Missa in Symboli traditione* du dimanche des Rameaux, **20**, & enfin la *Missa in Cœna Domini,* **21**. En dehors de là, trois messes seulement, sous le titre de *Missa jejunii,* **16** à **18**, doivent suffire à toutes les synaxes quadragésimales. Admettons que ces trois messes aient été celles des dimanches de Carême, autres que le premier dimanche, *in ini-*

tio Quadr., & le dernier, *in traditione symboli*. Il ne reste rien pour les féries, & nous n'avons que cinq dimanches au lieu des six auxquels on est arrivé dans le Gélasien. Le document S accuse un état plus avancé, en ajoutant une quatrième *Missa jejunii*, **19**, ce qui met au pair le Missel de Bobbio. Bien entendu, nous n'avons ici ni Quinquagésime, ni Sexagésime, ni Septuagésime.

La période pascale, en dehors des deux termes extrêmes, *prima die Paschæ*, **23**, & *in Quinquagesimo*, **29**, auxquels il faut joindre la solennité de la nuit du samedi saint, *in Vigiliis Paschæ*, **22**, ne possède que deux messes de rechange, aémères d'ailleurs, **24** & **25**. Cet archaïsme du Missel de Bobbio est d'autant plus précieux à recueillir qu'il est unique. Le *Missale gothicum*, le *Missale gallicanum vetus*, le Lectionnaire de Luxeuil sont tous trois pourvus d'un *Propre* à chacun des jours de la semaine pascale, y compris le *Sabbato Octava Paschæ* & la *Missa clausum Paschæ*.

Aux cinq messes pascales du Missel de Bobbio & à ses six messes quadragésimales, si l'on ajoute les cinq messes dominicales, **51** à **55**, les quatre messes *in Vigiliis Natalis Domini*, **5**, *in Natale Domini*, **6**, *in die Circumcisionis*, **10**, *in Ephyphania*, **11**, & les trois messes *in Adventum Domini*, **2**, **3**, **4**, on obtient un total de dix-huit messes pour représenter l'état d'avancement du Propre du Temps dans le document A. Notons en passant les trois messes *in Adventum Domini*. Jamais encore on ne s'était douté que l'institution de l'Avent fût si ancienne. « Institution » est peut-être un peu trop précis ; mais enfin le mot d'*Adventus* est là pour attester l'existence d'une période, quelle qu'elle soit, de préparation à Noël. Il est remarquable au surplus que les nestoriens, peu suspects de s'être conformés, depuis leur schisme, aux pratiques d'églises dont ils avaient répudié la communion au v[e] siècle, ont, au mois de décembre, quatre dimanches de l'Annonciation (1).

Le *Propre des Saints* est plus primitif encore. Saint Étienne, **7**, les saints Innocents, **8**, saint Jacques & saint Jean, **9**, sainte Marie, **13**, saint Jean-Baptiste, **30**, saint Pierre & saint Paul, **32** (2), saint Martin, **37**, sont les seuls qui aient reçu les honneurs d'une messe spé-

(1) Cf. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, tom. III, pars II, p. CCC L XXX. n° 6. Assemani attribue l'*Ordo* où figurent ces indications à Jésuiab d'Adiabène, patriarche des nestoriens de 650 à 660. Nous ne garantissons rien, & même, comme nous sommes sur le terrain de l'érudition orientale, nous serions plutôt sceptiques. Par prudence nous nous abstenons de rien tirer des indications qu'on entrevoit dans les rubriques des préfaces & des lectures surnuméraires signalées dans les notes du tableau, page 100 ; v. g. *in medio quadragesimæ, quæ legitur tertia dominica*, &c. Il est bien difficile de décider ce qui dans ces préfaces & ces lectures appartient à S ou bien à A. Toutefois la *Lectio sancti Evangelii secundum Matthæum* QUÆ LEGITUR INITIO QUADRAGESIMÆ (formant avec deux autres lectures évangéliques & trois préfaces l'appendice de la messe additionnelle, **19**, note 8) fait visiblement double emploi avec la lecture évangélique de la *Missa quadragesimalis*, **15** de A, dont la première leçon porte déjà textuellement une rubrique qui fixe la destination de cette messe : *Lectio libri regum* QUÆ LEGITUR INITIO QUADRAGESIMÆ. Dès lors, on ne risque guère de se tromper en voyant dans tout ce petit groupe additionnel un essai postérieur de S pour mettre A au courant des progrès du Lectionnaire & du Calendrier.

(2) On remarquera la *Missa in Cathedra sancti Petri*, **12**, au mois de janvier. Outre cette messe & celle du 29 juin, saint Pierre possède encore un titre spécial sur la *Missa romensis cottidiana*, dont la première oraison le vise

ciale. Encore les quatre premiers doivent-ils au temps de Noël d'être mis à part, (il est du reste intéressant de constater, au passage, l'antiquité de leur groupement,) & la *Missa S. Martini* paraît-elle n'avoir été d'abord qu'une messe anniversaire de sépulture, *in depositione*. Ceci jetterait naturellement un très grand jour & un jour assez nouveau sur la liturgie des saints. En ce qui les concerne, on le voit, le principe primitif d'invariabilité du formulaire euchologique est plus sévèrement maintenu, ou du moins affirmé, par la fixation au nombre de trois seulement des formulaires communs, l'un à toutes les fêtes de martyrs, l'autre à celles des vierges, le troisième à celles des saints non martyrs. On voit par là que les *Communs* représentent les plus anciens formulaires liturgiques affectés au culte des saints, en même temps qu'ils témoignent de la réserve avec laquelle on modifia d'abord la discipline primitive d'un formulaire unique, uniforme, pour toutes les messes de l'année. Cette remarque s'applique aussi bien à l'extrême sobriété de messes dominicales, comme de messes pascales & quadragésimales. Nous sommes encore assez près des origines pour que le principe du renouvellement embolismique n'ait pu produire encore toutes ses conséquences. On ne craint pas de répéter plusieurs fois les mêmes formules. On ne s'est encore affranchi que timidement de l'uniformité monotone de l'*Ordo* invariable où se sont maintenus les Grecs. Chose intéressante, nous trouvons déjà parmi les circonstances qui ont obtenu le privilège d'un formulaire spécial, la maladie, **39**, les voyages, **42**, les besoins personnels du prêtre, **43**. La *Missa in Dedicatione*, **40**, les deux messes des Défunts, **60** & **61**, & même à la rigueur la *Missa omnimoda* sont moins inattendues.

Le titre placé en tête du groupe, **30-50**, donne bien à tout ce groupe sa physionomie. Ce sont des messes journalières (quotidiennes en ce sens) à répéter au fur & à mesure que se renouvellent, au cours de l'année, les circonstances pour lesquelles on les a instituées. Les saints privilégiés qui sont là appartiennent au même cycle de périodicité cathémérinale. Au contraire le premier groupe, **2** à **29**, se rapporte à la périodicité fondée sur la date de Pâques.

En dehors de ces deux groupes, il ne reste plus à pourvoir que les dimanches & les jours de la semaine inoccupés par une fête ou une intention votive. Ces derniers ont la *Missa romensis cottidiana* placée en tête du manuscrit, & n'appartenant d'ailleurs au document A que par certains côtés, celui des embolismes. Encore n'en reproduit-elle pas toute la série. Quant aux dimanches, la fixation au nombre de cinq des messes qui leur sont assignées représenterait peut-être l'une des mesures intermédiaires qu'on dût prendre entre l'uniformité du formulaire & sa variabilité pour tous les cas.

Nous prions le lecteur de ne pas passer légèrement sur cette constatation. Il n'est guère douteux pour nous qu'on saisit ici sur le vif l'une des premières progressions de l'euchologie embolismique. D'après un ensemble d'observations que nous espérons exposer ailleurs avec les développements que réclame cet intéressant chapitre d'archéologie liturgique, voici comment nous nous représentons le procédé.

formellement : *Deus qui beato Petro apostolo tuo, conlatis clavibus regni cælestis, animas ligandi atque solvendi pontificium tradidisti*, &c.

D'une manière générale ce qui est premier, c'est l'uniformité absolue, telle à peu près qu'elle s'est maintenue en Orient. La première déviation, ou si l'on veut, le premier progrès se sera produit sous couleur de varier l'euchologie à l'occasion de certaines solennités, telles que la Théophanie, Pâques, la Pentecôte, une fête de saint à laquelle s'attachait un éclat exceptionnel. — L'institution, romaine par excellence, de la liturgie stationale &, par une certaine corrélation, la célébration des Dédicaces & de leurs anniversaires, en même temps que la convocation des synaxes aux diverses confessions des saints, fournissaient également autant de prétextes à des adaptations circonstanciées de l'euchologie.

Puis l'usage de ces nouvelles compositions, d'abord restreint au cas spécial qui avait déterminé leur création, aura été étendu à toute une période, à tout un ensemble de cas analogues, les exceptions faisant ainsi à leur tour, chacune dans sa sphère, fonction de l'antique formule uniforme, celle-ci demeurant toutefois maîtresse du terrain dans tous les cas où les exceptions ne l'avaient pas encore dépossédée. De là, par exemple, ce qu'on appelle les *Communs*. Avant d'aboutir à ce caractère banal, les *Communs* ont donc commencé par être eux-mêmes des *Propres*, des exceptions au Commun universel.

Ce régime est encore celui du plus grand nombre de fêtes de saints. Mais pour la liturgie du cycle dominical, il est devenu à peu près méconnaissable, si ce n'est que les messes propres aux dimanches ont, depuis une époque qui reste à fixer, envahi chacun des jours de la semaine régie par leur dimanche respectif, faisant ainsi fonction de Commun pour toute la semaine, & bannissant du même coup toute trace de l'unique & uniforme *Ordo missæ* primitif.

Tel est du moins l'état des choses dans le rit romain. Avant d'en arriver là toutefois, la liturgie du cycle dominical a passé par d'autres phases, par des situations mixtes tenant à la fois du *Propre* & du *Commun* : du *Propre*, par un caractère dérogatoire qui distingue leurs formules de l'Ordo uniforme auquel elles sont substituées ; du *Commun*, par le mode de leur distribution purement rotatoire & sans affectation exclusivement déterminée. C'est le cas des cinq messes dominicales du document A de Bobbio. Comme leur nom l'indique *(Missa dominicalis)*, ces messes étaient affectées à la célébration des dimanches de l'année non pourvus déjà par des exceptions supérieures. Elles sont dérogatoires en ce sens qu'elles se substituent à la primitive & universelle *Missa communis*. Elles sont communes en un autre sens, par l'indétermination de leur répartition. Qu'était en effet cette répartition ? On peut se la représenter sous deux formes : ou bien le choix *ad libitum,* ou bien la succession matérielle, par voie de retour ou de récurrence indéfinie, de la 2e à la 1re, de la 3e à la 2e, de la 4e à la 3e, de la 5e à la 4e, de la 1re à la 5e, & ainsi de suite. Ni dans l'un, ni dans l'autre cas, un même dimanche n'est assuré de se retrouver, d'une année à l'autre, en possession de la même messe.

Il est remarquable qu'aujourd'hui encore, la liturgie ambrosienne n'a qu'une série de six messes pour tous les dimanches après la Pentecôte. Qu'on ouvre le premier Missel milanais venu, la série des formules euchologiques s'y retrouve identique à elle-même de six en six dimanches. Nous nous servons de préférence, pour faire cette constatation, du Missel

de Gaisruck (édition de 1831). Le Missel de 1515 contient une messe de plus, mais, — chose assez singulière, — la première y demeure exclusivement spécialisée au premier dimanche après la Pentecôte. Dans le Missel de Gaisruck cette messe ouvre au contraire le circuit & revient aux VIIe & XIIIe dimanches après la Pentecôte, 4e après la Décollation, 3e après la Dédicace. Le Missel de 1515 est cependant d'accord avec celui de 1831, sauf en ces quatre dimanches, auxquels il donne une messe surnuméraire, inconnue de l'autre document, comme des documents plus anciens que nous avons sous les yeux. Le chiffre de la limitation de ces messes donne lieu de se demander si leur roulement n'aurait pas été tout d'abord hebdomadaire, avant de devenir dominical. On en pourrait dire autant de la série de cinq dans le document A de Bobbio. La différence de cinq à six s'expliquerait alors par cette circonstance que les féries IV n'auraient pas encore eu de synaxe eucharistique à l'époque de la composition du Bobiensis, non plus que la férie VI à l'époque de l'établissement du roulement ambrosien. Cette différence correspondrait à la date respective des situations liturgiques représentées par les deux chiffres.

Les anciens Sacramentaires favoriseraient cette supposition. Les quatre messes assignées aujourd'hui aux 3e, 4e, 5e & 6e dimanches, ainsi qu'aux dimanches suivants qui leur sont coordonnés de six en six, y sont encore marquées de la rubrique : *Missa quotidianis diebus*. C'est le cas du manuscrit de Bergame, par exemple ; c'est sous cette rubrique qu'y sont insérées les messes en question, entre la *Missa IV post Pentecosten,* dernière de celles où l'euchologie dominicale est pourvue d'embolismes de rechange, & la *Missa V post Pentecosten,* qui ouvre la série des dimanches pour lesquels on n'a plus à spécifier que les lectures assignées à chacun d'eux. — Le chiffre de quatre messes dominicales après la Pentecôte dans le Sacramentaire de Bergame est lui-même intéressant. Seule la première de ces quatre messes se retrouve dans les Missels modernes, celui de 1515, comme celui de 1831. Les trois autres en sont absentes. En revanche celle du deuxième dimanche des Missels modernes n'y figure pas.

Ce n'est pas tout. S'il était permis de raisonner en toute sûreté sur l'important *Sacramentarium triplex* de Gerbert, il faudrait ajouter que, vers le xe siècle, la partie ambrosienne insérée dans ce document n'avait encore, après la Pentecôte, que la première messe dominicale actuelle & les quatre messes *quotidiennes* versées maintenant dans notre répertoire sextenaire (1). Ceci nous reporterait assez haut. L'économie aurait été celle-ci : du premier au dernier, chaque dimanche après la Pentecôte aurait repris l'unique formulaire du premier. De même chacun des quatre jours de la semaine (feria II, III, V, sabbato) restant à pourvoir de messes, après défalcation des féries IV & VI, avait respectivement les quatre formulaires quotidiens à répéter jusqu'à l'Avent. La Postcommunion d'une de ces quatre messes, (aujourd'hui 3e dimanche après la Pentecôte,) réunit un ensemble de caractères archaïques dont nous aurons à tirer parti. En somme le témoignage fourni par le document Gerbertin pourrait bien nous faire toucher de très près aux premiers essais du développement de l'euchologie embolismique.

(1) La date de ce virement est certainement postérieure au xie siècle.

Quoiqu'il en soit, l'Ὀκτώηχος & le Παρακλητική des Grecs ont conservé, pour tous les jours de l'année, une distribution hymnologique qui rappelle absolument ce système de rénovation hebdomadaire. Chacun des huit tons y est pourvu de tropaires & de canons pour chaque jour de la semaine, soit 8 séries de 7, c'est-à-dire un total de 56 offices qui reviennent à tour de rôle de huit en huit semaines. C'est, on le voit, le roulement hebdomadaire combiné avec la récurrence de chacun des huit tons. Cela n'empêche pas du reste les Ménées d'être pourvus à leur tour d'un office propre de saint pour chaque jour de l'année ; car, à l'inverse des Latins, les Grecs ont été aussi prodigues de compositions liturgiques diversifiées dans le champ de l'hymnologie, qu'ils sont demeurés immobiles & impénétrables au système embolismique dans le champ de l'euchologie eucharistique.

La liturgie mozarabe, elle non plus, n'a que sept messes pour subvenir au rechange des dimanches après la Pentecôte, pour la partie euchologique. Quant à la portion chorale du Missel, le nombre des *Psallenda* (graduels) & des *Sacrificia* (offertoires) y est également de sept seulement, mais nous n'y trouvons que cinq *Lauda* (℣. in Alleluia), & le chant de l'*Officium* (introït) & de la communion n'y varie pas.

Il y a un point où cette liturgie se rapproche encore plus des origines, c'est dans l'ordonnance de son Bréviaire, toujours en ce qui concerne les dimanches après la Pentecôte. Il n'y est pourvu qu'à un renouvellement de trois dimanches, en sorte que le roulement s'y établit de trois en trois, & encore pour une partie seulement du *Cursus*. Il doit suffire d'indiquer ici ces divers rapprochements. Une pareille indication, sous l'angle où nous nous plaçons, acquiert un intérêt qui ne saurait échapper à personne.

Il va sans dire que nous n'hésitons pas à rapporter au même système de renouvellement par voie de roulement, mais déjà notablement plus avancé, les seize messes seulement assignées dans le Gélasien à l'euchologie embolismique des dimanches après la Pentecôte.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans signaler également dans l'Antiphonaire ambrosien, pour les dimanches après la Pentecôte, une disposition analogue à celle du Sacramentaire. Le nombre d'antiennes & de répons y est limité à un chiffre qui ne coïncide en aucun cas avec celui des dimanches à pourvoir, puisqu'il leur est notablement inférieur. Ici encore la distribution s'établit par voie de roulement. Notons en outre un fait curieux, c'est qu'à la messe, par exemple, l'*Ingressa* & l'*Offertorium* forment chacun une série de neuf, les *Antiphonæ post Evangelium* & les *Confractoria* chacune une série de huit, les *Psalmelli* une de sept, tandis que le nombre des versets alléluiatiques ne dépasse pas trois, & celui des *Transitoria* s'élève jusqu'à douze, ce qui, naturellement, modifie d'autant le rapport mutuel du roulement des diverses pièces. Faut-il voir dans ces divergences mêmes la trace d'institutions liturgiques chronologiquement diverses, l'inégalité des séries trahissant une différence d'origine correspondante ? C'est un problème à résoudre. Le lecteur nous saura gré de lui en mettre tous les éléments sous les yeux.

Sauf de légères variantes inévitables entre les traditions des manuscrits, les résultats concernant l'Antiphonaire peuvent être contrôlés soit avec le Bréviaire, soit avec un Antiphonaire quelconque. Nos chiffres correspondent au dépouillement de l'excellent Antipho-

naire de Muggiasca (1388), dont nous avons confronté les listes tant avec le Bréviaire actuel qu'avec un Manuale du XII[e] siècle, de la Bibliothèque de Solesmes.

C'est, on va le voir, aussi bien *ad Matutinum* & *ad Vesperas* qu'à la messe que nous constatons le fait de ces séries & celui de leur inégalité. Pour permettre d'embrasser ces diverses successions d'un seul coup d'œil, & mettre en même temps en un relief plus appa-

	Dominicæ post Pentecosten															Dom. post Decollationem					Dom. I Oct.	Dom. ante Dedic. Eccl.	Dominicæ post Dedicat. Ecclesiæ		
1. Sacramentaire.	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	I	II	III	IV	V			I	II	III
Or. Super populum	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
Or. Super sindonem	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
Or. Super oblationem	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
Præfatio	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
Post Communionem	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
2. Antiphonaire.																									
Ad Matut. ℟. post hymnum	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	A	B	A
Antiphona I	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	A	8	6	9	8
Antiphona II	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	10	7	8	10
Antiphona III	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	A	B	C	D	B
℟. ad Lect. I	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	A	B	1	A	B
℟. ad Lect. II	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	A	B	1	A	B
in Benedictus (Aña)	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	3	2	3	4
Antiphona ad Crucem	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	A	B	C	A	B
in Cantemus (Aña)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	11	5	2	3	5
in Benedicite (Aña)	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	A	6	7	A
in Laudate (Aña)	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	6	5	1	4	5
Psallenda in baptisterio	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	3	2	1
Psallenda in alio	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	3	5	1
Ingressa	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	7	8	6	7	8
Psalmellus	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	A	B	4	A	B
℣. in Alleluia	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	1	2	3	1	2	3
Antiphona post Evangelium	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	*8*	7	2	8	7
Offertorium	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	7	8	6	7	8	6
Confractorium	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	*8*	7	2	2	*8*
Transitorium	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	5	7	9	5
Antiphona in Choro	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	*7*
℟. in Choro	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	*5*	2	3	*5*
Antiphona in Magnificat	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	3	A	8	9	10
Psallenda in Baptisterio	1	2	3	4	5	6	7	1	3	4	5	6	7	3	4	5	6	*7*	1	3	4	A	1	3	5
Psallenda in alio	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	2		3	5	4

rent leurs particularités, nous représentons les textes par des numéros d'ordre exprimant le rang qu'ils occupent, du premier au dernier dimanche, dans chacune des révolutions circulaires dont nous parlons. Un caractère spécial désigne le point *terminus* des séries.

Enfin pour achever de donner à la constatation toute la netteté possible, nous groupons ci-dessous d'une façon synoptique, les diverses séries classées, non plus suivant leur rang de voisinage effectif, mais d'après la similitude de leur récurrence.

Ad Mat. ℟. p. hym.	2	Aña ad Crucem	5	Ad Mat. Ps. in alio	7	Ad Mat. Aña I	9
Aña III	2	Ad Vesp. ℟. in choro	5	Psalmellus	7	Ingressa	9
℟. ad Lect. I	3	Ps. in alio	5	Ad Vesp. Aña in choro	7	Offertorium	9
Ps. in bapt.	3	Or. sup. pop.	6	Ps. in bapt.	7	Ad Mat. Aña II	10
℣. in Alleluia	3	Or. sup. sind.	6	Ad Mat. Aña in Ben.	8	Aña in Magnificat	10
Ad Mat. ℟. ad Lect. II	4	Or. sup. obl.	6	in Laudate	8	Ad Mat. Aña in Cant.	11
Aña. in Ben.	4	Præfatio	6	Aña p. Evang.	8	Transitorium	12
		Post Communionem	6	Confractorium	8		

Nous ferons encore sur le tableau deux remarques. La première concerne les éléments qui y sont entrés : c'est, en somme, la liturgie tout entière de la messe aussi bien que celle de l'office. C'est en effet toute la liturgie du Temps après la Pentecôte qui, dans l'Ambrosien, demeure réduite aux sévères proportions d'un répertoire rudimentaire à épuiser, reprendre, épuiser encore & reprendre invariablement, au fur & à mesure de son insuffisance chronique. On ne trouve, en un mot, sous un régime différent que la distribution des lectures liturgiques. Mais le principe qui régit celles-ci suppose un autre ordre d'idées (1). Quant à la distribution des psaumes, elle-même est basée sur un principe si évidemment analogue à celui qui régit ici l'euchologie & l'hymnodie, qu'on serait tenté d'y voir le type

(1) Ce n'est pas que cet élément nouveau n'ait aucun rapport avec l'objet qui nous occupe, mais précisément la nature de ce rapport, la priorité de l'institution des lectures liturgiques sur celle de l'euchologie, de l'hymnodie, &, d'une manière préjudicielle, sur les procédés & progrès de la fériation de l'année & de ses parties, ou vice versa, ce sont là tout autant de questions qui n'ont jamais été abordées *ex professo*, & que nous ne sommes pas en mesure de trancher. Il y a là toute une accumulation de problèmes encore mal éclairés & qui mériteraient une étude approfondie. Ici encore la comparaison des usages des diverses liturgies peut seule nous assurer la possession du terrain & nous mettre sur la voie d'intéressantes découvertes. Elle ne peut manquer de nous fournir, en tout cas, un certain nombre d'observations & de faits, qui, bien classés & considérés attentivement, permettraient peut-être de faire, à tout le moins (& c'est bien quelque chose), l'histoire de la Lecture liturgique depuis la Synagogue jusqu'à la fixation définitive des Lectionnaires, Épistolaires, Évangéliaires, &c. Que, par exemple, les liturgies romaine, ambrosienne & mozarabe se rencontrent pour placer la lecture de la Genèse au moment du Carême ; que le Mozarabe & l'Ambrosien lisent de concert les Proverbes aux heures du jour, également en Carême, ce sont là des rencontres qui ne tiennent pas au hasard & qui doivent avoir une signification. A côté de cela la continuité des lectures bibliques *per ordinem* à travers l'année, ou bien l'attribution à certains jours de péricopes déterminées, ou encore tantôt la liberté laissée au président de l'assemblée chrétienne, évêque ou autre, de désigner lui-même le passage à lire & son étendue, tantôt la fixation canonique d'une répartition invariable de toutes les péricopes de l'année, sans parler de certaines coagmentations diatessariques des textes, toutes ces questions & d'autres encore sont autant de chapitres du livre qu'il y a décidément à écrire sur l'histoire de la Lecture liturgique.

même dont l'ordonnance euchologique & hymnodique ne serait après tout qu'une application, ou mieux une amplification, peut-être devrions-nous plutôt dire un retentissement & un développement naturel, tellement sont liées étroitement à la psalmodie l'hymnodie antiphonique & responsoriale, &, pour une très grande part, l'euchologie elle-même. Pour choisir immédiatement un exemple obvie, il n'est guère possible de contester que le nombre de deux *Responsoria post Hymnum, ad Matutinum,* dans notre tableau, ne soit corrélatif au système de distribution semi-hebdomadaire des psaumes dans l'église de Milan, la récitation du Psautier ne s'y accomplissant que de quinze en quinze jours, tandis qu'à Rome, elle s'exécute chaque semaine, & chaque jour chez les Grecs.

Notre seconde remarque sur le tableau sera brève. Nous ne voulons que signaler le fait que voici. A partir du premier dimanche d'Octobre jusqu'à la fin, c'est-à-dire au troisième dimanche après la Dédicace inclusivement, on remarque un bouleversement dans les séries des pièces de l'Antiphonaire. La succession est brusquement interrompue partout, & l'ordre une fois troublé ne parvient pas à se rétablir. Il est assez probable que la régularité du mouvement circulaire aura été déconcertée dans les derniers dimanches par l'interposition de la Dédicace. Mais cette désorganisation ne se remarque que dans la partie chorale (2. *Antiphonaire*); elle n'atteint pas la partie euchologique (1. *Sacramentaire*). Du 1er dimanche au 25e celle-ci évolue sans le moindre heurt, sans substitution ni soustraction d'aucune sorte. Qu'est-ce à dire? sinon que le règlement de l'Antiphonaire, sur ce point, serait antérieur, & le règlement du Sacramentaire postérieur à cette Dédicace. Cela pourrait nous mettre en mains définitivement d'intéressantes données chronologiques. Maintenant le lecteur ne doit pas oublier qu'en ce qui touche la répartition des formules euchologiques, nous n'avons fourni qu'un témoin de 1515. Évidemment cette répartition est bien antérieure. Mais nous sommes en ce moment dépourvus des éléments nécessaires pour assigner avec précision un terme plus ancien.

C'est pourquoi nous préférons ajourner une conclusion plus ferme. Qu'il nous suffise de laisser entrevoir de quelles ressources peut être à la critique, dans les matières que nous traitons, une méthode de travail qui s'en va chercher ses moyens d'observation dans les infiniments petits auxquels l'accoutumance ne nous avertit pas de prendre garde. Dans tous les monuments liturgiques, même (nous allions dire surtout) les plus défigurés en apparence sous l'alluvion des éléments disparates accumulés par les siècles, il est possible & il y a lieu d'isoler des fragments archaïques, quelquefois de vieux murs tout entiers demeurés intacts au milieu de ce qui les entoure, bref, des substructions qu'il importe de traiter avec toute la délicatesse & la sagacité requises dans les fouilles de ce genre. C'est toute une étude d'appareils architectoniques en quelque sorte. Il serait grandement à souhaiter qu'encouragés par les résultats de cette méthode, les spécialistes se décidassent enfin à pousser plus activement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici l'étude archéologique des liturgies d'Orient, dans toutes leurs manifestations, & qu'on traitât leurs monuments (à publier, d'ailleurs, au préalable) comme nous venons de dire, c'est-à-dire en leur appliquant notre procédé d'investigation.

Nous avons maintenant un dernier mot à dire au sujet du Sacramentaire de Bobbio.

Mais auparavant nous devons un soulagement à l'attention des lecteurs. Ceux d'entre eux qui ont eu la constance assurément méritoire de nous suivre jusqu'ici, n'ont sans doute pas manqué de se demander depuis quelque temps où nous sommes, où nous les menons, où finalement nous prétendons aboutir à travers tous ces méandres. Il est vrai que nous avons pris avec les lois du développement logique d'une thèse bien des libertés dont s'accommode assez mal au surplus la clarté de l'exposition. C'est un fait. Mais il est également vrai que nous nous sommes défendus (avec plus de sincérité que de constance) de vouloir écrire une thèse, n'ayant en vue que de communiquer au lecteur, loyalement & un peu à l'aventure d'un avant-propos, nos préjugés, nous ne dirons pas nos partis pris, mais du moins les systèmes dont il est bon de savoir que nous avons l'esprit hanté, pour apprécier (ou déprécier, le cas échéant) les procédés tendancieux qui pourraient nous trahir dans nos recherches ultérieures. A vrai dire, nous avons fini par jeter ainsi dans la circulation les idées favorites qui nous préoccupaient depuis longtemps & que l'occasion ne s'était pas encore présentée de livrer au public. On peut contester que l'occasion fût bien obvie dans la circonstance. Mais enfin nous avons cru l'apercevoir, la plume nous a brûlé les doigts &, qu'on nous pardonne,... c'est fait.

En y regardant bien toutefois, le sillon tracé jusqu'à présent peut être embrassé, somme toute, assez commodément moyennant les points de repère que voici.

Nous avons commencé par nous jeter *in medias res,* accumulant, semblait-il, à plaisir tout ce qui pouvait persuader d'aller chercher en Orient la patrie de l'Antiphonaire ambrosien, de la liturgie milanaise. A ce moment, par un brusque retour, nous avons déclaré, malgré toutes ces apparences, que la liturgie ambrosienne, comme la liturgie gallicane, la mozarabe, la celtique & la romaine, ne nous semblaient être que des évolutions chronologiquement distinctes d'une même liturgie latine, & respectivement immobilisées dans l'état d'isolement où elles se sont peu à peu trouvées aux diverses étapes du mouvement progressif de la liturgie romaine. Après quelques observations générales : sur l'unité liturgique universelle aux trois premiers siècles, sur la valeur caractéristique inégale & presque toujours insuffisante des particularités rituelles de détail, enfin sur l'exigence & les conséquences pour toutes les églises latines de leur commune appartenance hiérarchique à Rome, nous avons retenu l'attention sur la caractéristique bien autrement générale & décisive des deux économies euchologiques qui se partagent nettement, d'une part, tout l'Orient, &, d'autre part, tout le patriarchat d'Occident. Entrant dans l'analyse de ce fait, nous avons montré que l'économie occidentale, c'est-à-dire l'euchologie embolismique se présentait, en outre, dans tous les rites latins, entourée du même appareil de nomenclature, de diplomatique, d'ordonnance matérielle, &c. L'un des traits dégagés de cette analyse nous a conduits à reconnaître dans tous les répertoires, dans tous les fragments du type gallican, une convergence commune & sans exception vers une formule centrale *Qui pridie quam pateretur,* dont nous avons en même temps démontré que la teneur était exclusivement romaine.

La constatation de ce fait nous ayant conduits jusque dans les sous-sols du Sacramentaire ambrosien, les substructions gallicanes de ce Sacramentaire se sont trouvées mises à

nu. La solennité même des jours où elles s'étaient maintenues ne permettait pas de douter que c'étaient bien là des témoins authentiques de l'état archaïque qui avait précédé l'état actuel de la liturgie milanaise. Ainsi l'église de Milan prenait donc place à côté des églises des Gaules, à côté des églises d'Espagne, à côté des églises celtiques dans le classement liturgique ; ainsi prenait corps de plus en plus un fait corollaire de celui-là : il fallait bien reconnaître enfin que nous sommes en présence d'une étroite unité liturgique de type gallican, commune à tous ces groupes. Une fois reconnu pareil fait, une fois prononcé le mot d'unité liturgique qui le définissait pour la première fois avec toute la netteté de sa réalité, il a bien fallu le regarder de plus près, il a fallu se demander d'où venait définitivement cette unité, puisqu'elle ne vient pas d'Orient d'une part & qu'il est impossible de l'attribuer d'autre part à l'acceptation bénévole & unanime, dans toutes ces églises, d'une influence purement morale exercée par l'une d'entre elles sur les autres, en une question de discipline si considérable. Le problème ainsi posé nous acculait donc à la solution romaine & formait, par sa seule position, argument à priori dans le sens de cette solution. C'était rentrer par une voie nouvelle dans la confirmation de notre assertion générale.

Alors nous avons entrepris d'expliquer la possibilité de ramener, de réduire elle aussi la liturgie romaine au type gallican remis par là même en possession de sa dignité romaine primordiale. Divers obstacles paraissant s'opposer à cette opération, nous avons concentré toute la difficulté sur la question de la place des diptyques, la seule qui, tout bien considéré, maintenait l'écart entre les deux Canons, gallican & romain. Pour établir au contraire leur coïncidence, nous avons réuni divers faits tendant à prouver que les diptyques des vivants & des morts, insérés aujourd'hui dans le corps du Canon romain, non seulement n'y avaient pas toujours figuré, mais encore qu'ils avaient occupé la place que les oraisons *Post nomina* des Sacramentaires gallicans leur assignent. La légitimité de l'ablation des diptyques une fois établie, comme étant l'opération inverse d'une transposition antérieure, nous avons voulu, pour faire la contre-épreuve, nous assurer que le reliquat du Canon romain ainsi dégagé, pouvait & devait être identifié avec les formules gallicanes *Post Sanctus* & *Post pridie,* l'une préalable, l'autre consécutive au *Qui pridie,* point central de convergence déjà reconnu. Cette opération a entraîné par concomitance l'identification de l'épiclèse du *Post pridie* romain avec celle du *Post pridie* gallican. L'étude assez étendue de l'épiclèse, que nous avons alors esquissée, nous a révélé en même temps une nouvelle caractéristique à ajouter aux notes servant à reconnaître une seule famille liturgique dans tous les rits latins & une famille nettement distinguée de la famille orientale, nous voulons dire la communauté étroite de leurs allusions bibliques & de leurs procédés littéraires dans la signification symbolique du sacrifice.

L'unité primordiale du groupe occidental tout entier ainsi recouvrée par hypothèse, notre curiosité s'est portée à nous enquérir des étapes qui peuvent servir à jalonner les déviations graduelles du type primitif ou plutôt à rechercher par quelle succession ou variété de demi-mesures ou de mesures radicales les monuments typiques se sont peu à peu mis en harmonie avec le Romain réformé.

Sans entrer dans le détail de cet examen, nous avons eu la bonne fortune de découvrir

dans le Sacramentaire de Bobbio tout un ensemble de substructions qui nous représente l'état des choses surpris en quelque sorte en plein exercice, au commencement du ve siècle (1).

Nous en sommes là. La date de ce que nous appelons le document A de Bobbio se trouve à peu près circonscrite, & déjà le simple examen de la table des matières, ou, si l'on veut, du Calendrier de ce document nous a livré d'importantes acquisitions liturgiques. Nous ne pouvions pas négliger de recueillir des conclusions se rapportant si à propos à notre sujet. Ainsi nous voilà maintenant rapprochés autant que possible des origines de l'euchologie eucharistique. Disons même qu'on n'était jamais arrivé par la voie des monuments techniques à toucher d'aussi près les incunables de la liturgie latine, à prendre contact avec ses premiers développements. Nous sommes désormais bien avertis, par la réserve avec laquelle sont encore traités le Propre des Saints, le Propre du Temps, les groupes cardinaux du cycle pascal, à l'époque de A, qu'il faudra plus que jamais être extrêmement circonspect dans la supputation de l'âge d'un assez grand nombre d'offices propres à ces diverses catégories, dont les Sacramentaires & les Antiphonaires romains les plus vénérables sont déjà largement fournis.

Ce serait toutefois céder à un entraînement de circonspection excessive que d'ériger en

(1) Plus on étudie le document A, plus il semble en effet que cette date s'impose à l'impression. Aux motifs déjà exposés qui tendent à le persuader, ne pourrait-on par hasard ajouter le suivant? Dans aucun cas, le document A n'emploie pour désigner Notre-Dame le Θεοτόκος latin, c'est-à-dire le *Dei Genitrix* du concile d'Ephèse (430). Dans les six endroits où la « Missa *sanctæ Mariæ* solemnitate » donne le nom de *Maria*, on ne voit employer encore d'autre qualificatif que *venerabilem Mariam* (première collecte), *beatæ Mariæ* (Collectio, deux fois), *sanctæ Mariæ* (Post nomina), *beatæ Mariæ* (ad pacem), *venerabilem Mariam* (Contestatio). De même, « in Vigiliis Natalis Domini » : *Mariam matrem*, simplement (Collectio), *Mariæ partum... Hodie quippe Maria Christum genuit* (ad pacem), *sacræ Mariæ utero* (Contestatio). De même encore comme conclusion de la troisième « Missa dominicalis » : *per interventum sanctæ Mariæ*. Le document S au contraire est franchement postérieur au concile d'Éphèse, il n'a garde d'omettre la tessera de l'orthodoxie. Bien que la « Missa in Assumptione sanctæ Mariæ » n'ait que trois formules, il trouve moyen d'y placer deux fois la profession de foi antinestorienne : *Virgo Dei Genitrix Maria* (Contestatio), *Dominicæ Genitricis* (1ere oraison). En revanche le document A se date d'un autre côté par l'insistance qu'il met à s'exprimer sur la virginité de Notre-Dame en termes qui semblent bien viser les hérésies combattues par saint Jérôme. (Cf. surtout la Contestatio de la « Missa sanctæ Mariæ solemnitate ».)

Ce n'est pas à dire, pour cela, que ce document ne contienne point de formule antérieure à saint Jérôme. Il suffirait, pour prouver le contraire, de jeter les yeux sur la « M(issa) unius martyres » (Cf. Migne, P. L., LXXII, col. 526), notamment sur l'oraison *ad pacem*, qui nous reporte en pleine époque de persécutions : « *...jubeas esse... in persecutione firmos... ut si nos dies persecutionis invenerit...* » Cette même messe est d'ailleurs remplie de traits archaïques, celui-ci par exemple, qui nous transporte au milieu même de l'assemblée réunie à la *Confession* du martyr : « *...custodi locum istum... vel omnes convenientes in eo... ut mereatur hic locus martyris gratiam qui misit eumdem martyrem ad coronam...* » La messe qui suit celle-là, *de uno confessore* (ibid. col. 527), nous offre un autre trait de bonne époque aussi, dans le *Post nomina* : « *...ut cujus depositionem colimus...* », qui nous met en contact direct avec le point de départ immédiat de la liturgie des saints non martyrs. Nous avons déjà noté un trait semblable dans le titre de la messe de saint Martin. — Mais pour ce qui est de nous circonscrire précisément dans les premières années du ve siècle, on peut encore noter l'absence, dans notre Bobiensis, de toute formule analogue à celles qui, depuis saint Pierre Chrysologue (vers 450), donnent au 1er janvier son caractère de réaction contre l'idolâtrie. (Cf. la « Missa ad prohibendum ab idolis » des kalendes de janvier, dans la plupart des anciens Sacramentaires.)

canon universel un système festival & férial qui peut fort bien n'être plus à l'époque où nous en constatons encore l'existence qu'une singularité, une exception arriérée. Ce serait évidemment forcer la note aussi que de vouloir faire dépendre absolument & exclusivement le développement de l'Antiphonaire, même pour les chants de la messe, de celui du Sacramentaire. Aujourd'hui encore la partie chorale du Missel demeure bien plus stationnaire que la partie euchologique. Mais à l'origine, nous serions tentés de le croire, les deux recueils pourraient bien s'être trouvés au contraire dans un rapport inverse de celui-là. — On pourrait tirer argument à cet égard de la différence de stratification que nous avons constatée plus haut dans la succession des séries de l'Antiphonaire & du Sacramentaire ambrosiens, à partir du 1er dimanche d'octobre. — L'Antiphonaire romain ne manquerait pas non plus de nous montrer, lui aussi (très probablement avant même l'époque (VIIe s.) où nous place l'âge paléographique de la compilation de A & de S), presque chacune des féries de Carême pourvues d'un chant propre, alors que nous en sommes si loin dans le Sacramentaire de Bobbio, même amplifié & dilaté dans la mesure compatible avec les exigences naturellement restreintes d'une église isolée peut-être dans les montages & n'ayant pas à s'occuper d'une liturgie stationnale à laquelle elle ne participait pas. — Rien du reste ne nous fait mieux toucher du doigt l'indépendance réciproque des deux développements que ce qui s'observe dans la liturgie grecque. L'immobilité de l'anaphore y laisse parfaitement place à la variété des chants & des lectures de la messe. — Quant aux Lectionnaires, leur témoignage serait peut-être encore plus décisif, s'il n'était à propos de se souvenir qu'ici la multiplicité des assignations de péricopes à travers l'année n'entraînerait pas nécessairement la preuve de l'existence de synaxes liturgiques correspondantes. C'est chose connue en effet, que l'antique caractère a-liturgique des féries IV & VI, auxquelles nous voyons les anciens Lectionnaires assigner des lectures pour toute l'année. Sous toutes ces réserves, nous maintenons notre observation & nous croyons qu'il faudra tenir compte, en tout état de cause, des révélations liturgiques dont l'étude du calendrier du document A peut être l'occasion.

Il s'en faut de beaucoup que nous ayons ainsi le total des indications suggérées par la découverte de A. Les questions se pressent en ce qui le concerne lui-même. Où ce document a-t-il pris naissance? Pour quelle contrée témoigne-t-il? Est-il seulement autochtone? Exprime-t-il l'état liturgique de la Haute-Italie, de Milan, par conséquent, au commencement du Ve siècle? Ou bien a-t-il été apporté à Bobbio par saint Colomban? Et saint Colomban lui-même, où l'a-t-il pris? L'a-t-il apporté d'Irlande ou des Gaules?

Sans soulever autant de problèmes, le document S ne laisse pas que de provoquer aussi l'une ou l'autre de ces interrogations. Or de telles questions ne peuvent pas nous laisser indifférents. Est-il nécessaire de signaler l'importance qu'il y aurait pour nous à acquérir, par exemple, la certitude du caractère ambrosien de l'un ou de l'autre? surtout de A. Cette acquisition nous livrerait aussitôt tout un calendrier ambrosien primitif, &, par conséquent, un fil conducteur pour nous guider dans les catacombes de notre Antiphonaire & nous permettre d'en dégager le massif fondamental, débarrassé préalablement des alluvions qui l'auraient recouvert.

Disons-le tout de suite, en procédant par éliminations successives, S du moins n'est pas ambrosien. On peut & l'on doit écarter sa candidature d'un seul mot. Les litanies des Rogations y figurent avant l'Ascension. Or rien n'est plus connu que cette singularité de l'église ambrosienne à savoir que les Rogations y sont, chez elle, postérieures à l'Ascension & préparatoires à la Pentecôte. S n'est donc pas ambrosien.

Nous pouvons du reste, sans tâtonner davantage, nous prononcer immédiatement sur l'origine précise du manuscrit total, abstraction faite des deux sources dont il est le confluent. En ce sens il est autochtone. Il a été écrit pour Bobbio même. C'est presque dit en toutes lettres dans les formules d'une fête appartenant à S ; & il est en vérité surprenant que ni Mabillon cherchant à déterminer sa provenance, ni Muratori, bref aucun de ceux qui se sont occupés du manuscrit trouvé à Bobbio (1), n'ait pris garde à une allusion topographique parfaitement évidente & qui méritait au moins d'être relevée. La « Missa in honore sancti Michahel » (2) s'exprime ainsi :

1° Dans la secrète : « Preces populi tui, Domine, dignanter exaudi ut... in culto *templi* HUJUS ob honorem sancti archangeli tui Michaelis... »

2° Dans la *Contestatio* : « ...in die festivitatis hodiernæ, quo in honore beati archangeli Michaelis *dedicata* nomini tuo loca sacris sunt instituta mysteriis. »

Une lacune dans la première collecte ne permet pas de décider si à la suite des mots : *ut in hac sollemnitate quam sub tui nominis invocatione in honore archangeli Michaelis...* on lisait en outre quelque nouvelle précision dans le sens du *templi* HUJUS de la secrète. Mais il suffit d'une mention de ce genre. Il y a là évidemment une allusion soit à la dédicace, soit à l'anniversaire d'une église dédiée à saint Michel, & cette église est précisément celle pour laquelle les formules dont il s'agit ont été composées (*templi hujus*) ; en d'autres termes il s'agit de l'église du Sacramentaire.

La question est de savoir s'il y avait, au VIIe siècle, une église dédiée à saint Michel, soit à Bobbio, soit aux environs. Le fait est qu'il existe encore au haut des montagnes sises en face de Bobbio, sur la rive droite de la Trebbia, une grotte dite de Saint-Michel. Il est constant d'autre part que cette grotte a toujours appartenu au monastère de Bobbio. Mais il y a mieux. Sur le penchant de la montagne, il existait encore au commencement du XVIIe siècle une église en ruines dédiée à saint Michel, & cette église en remplaçait elle-même une plus ancienne érigée, dit-on (3), par saint Colomban & que le temps n'avait pas plus respectée. Cette église, après s'être appelée *Saint-Michel de la grotte,* avait fini par être indifféremment désignée sous le nom de *Saint-Michel et de Saint-Colomban de la grotte*. Quelque temps

(1) Les derniers éditeurs (NEALE & FORBES, *The ancient liturgies of the Gallican church,* Burntisland, 1855, p. 205) traitent la chose avec désinvolture : « We have ventured to change the title of this sacramentary, to prevent confusion with the last one. The MS though found by Mabillon in the Monastery of Bobio is evidently not drawn up for a Monastic community. It had probably been carried from Luxeuil by S. Columbanus, and from the mention of S. Sigismund of Burgundy, we have called if after Besançon. » Et c'est tout. Un peu plus de profondeur eût mieux justifié la prétention des éditeurs de faire mieux que leurs devanciers.

(2) MIGNE. P.-L., tome LXXII, col. 335. (*Mus. ital.*, I, 356, MURATORI, *Lit. Rom. vet.*, II, 902.)

(3) Cf. A. GIANELLI, *Vita di S. Columbano...*, Torino, 1894. p. 186, sq.

église paroissiale elle-même, elle fut plus tard incorporée à la paroisse de son ancienne succursale, San-Lorenzo di Rossi. Quant à la grotte, elle est encore pleine de souvenirs de saint Colomban (1).

Il est vraiment bien inutile, après cela, d'aller jusqu'à Besançon chercher l'église pour laquelle notre Sacramentaire a pu être compilé. L'appartenance à Saint-Michel de Bobbio est encore soulignée par le choix du passage de Daniel relatif à saint Michel, assigné comme lecture prophétique dans la *Missa cottidiana* placée tout au commencement du Sacramentaire. Cette messe est difficilement assignable au document A comme au document S, à l'exclusion de l'un des deux ; mais, c'est à peine douteux, cette lecture doit avoir un lien avec le vocable sous lequel était placée l'église où l'on en faisait l'usage journalier suggéré par son titre. A ce propos Mabillon déclare que s'il comprend bien le motif de l'adaptation du passage de l'Apocalypse à la *Missa in honore sancti Michael,* puisqu'il y est question de son combat, en revanche il ne voit pas ce qui a pu déterminer le choix de l'évangile de la Transfiguration. Il est certain qu'il est malaisé d'assigner un rapprochement satisfaisant pour nous. Mais il faudrait peu connaître le moyen âge pour s'étonner qu'il ait pu suffire aux moines irlandais de Bobbio d'une simple analogie dans l'élévation de la montagne du Thabor, & de la montagne de l'Apparition de saint Michel, soit au mont Gargano, soit même au lieu de la grotte de saint Colomban, pour justifier une adaptation accommodatice d'une subtilité qui nous fait sourire, mais dont leur époque était coutumière (2).

Quoiqu'il en soit de ces menus détails, une chose demeure certaine, c'est que la compilation de A & de S & des autres parties que nous n'avons cherché à restituer à l'un ni à l'autre, a bien été dressée pour le monastère de Bobbio. On serait tenté d'en relever un nouvel indice dans le surcroît d'égards dont saint Jean-Baptiste est l'objet dans ce Sacramentaire. Il ne faut pas perdre de vue les obligations étroites qui liaient saint Colomban & ses

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. le chanoine Cesare Bobbi, vicaire général de Bobbio, la communication de quelques anciens témoignages puisés par lui dans les archives de l'évêché, à défaut des archives & de la bibliothèque de Bobbio dispersées aux quatre coins de l'Europe. Nous extrayons du savant mémoire qu'il a bien voulu nous envoyer à ce sujet les notes suivantes. Nous ne pouvons mieux faire que de les transcrire, en le priant de vouloir bien agréer une fois de plus tous nos remerciements pour la générosité de sa communication.

Anno 1590. Dal Reg. O dell' archivio vescovile di Bobbio a pag. 309 sonvi poche notizie sul monastero di S. Columbano, firmate da M. Bellini, vescovo di Bobbio, dove tra l'altro sta scritto : « *Vi sono due priorati uno di S. Martino vicino a mezzo miglia, l'altro di S. Michele vicino a tre miglia, detto* DELLA SPELUNCA *perchè fu il speco di santo Colombano, ed hora abbandonatissimo.* » — Anno 1596. « *Vacante Ecclesia campestri seu rurali S. Columbani de spelunca et S. Michaelis.* » — Anno 1603, in actis synodi Bobiensis, inter alios qui solverunt cathedraticum, reperitur « *Prior Ecclesiæ parochialis S. Michaelis seu S. Columbani ad Speluncam ; his verbis « Rev. Celerarius mon. S. Columbani Bob. pro Ecclesia S. Columbani ad speluncam.* » — Anno 1606. In libro S. Visitationis Dñi Epi Aulari : « *Die septima mensis maii. Dñs Episcopus accessit ad visitandam Ecclesiam sancti Laurentii loco Russi tamquam capellam sive membrum Parochialis Ecclesiæ* S. Michaelis de spelunca, *nunc dirute in parte, existentis sub cura monasterii et Abbatis S. Columbani Bobii... et a presbytero Joanne Manfredo Barbarino rectore et curatore pro cura animarum ejusdem Ecclesiæ S. Michaelis de spelunca matricis.* » — Anno 1643, die 18 octobris : « *Provisio rectoris parocchialis Ecclesiæ* SS. Michaelis & Columbani de spelunca, *et Oratorii loci Rutii Diœc. Bobiensis.* »

(2) On ose à peine songer à un autre rapprochement (Bonum est nos hic esse : Faciamus hic tria tabernacula), qui aurait été sollicité par la prédilection de saint Colomban pour le *Speco di san Michele*. Et cependant!

fils aux Lombards, & notamment à leur roi Agilulfe, fondateur & bienfaiteur de leur monastère. D'autre part il est connu que saint Michel & saint Jean-Baptiste étaient extraordinairement en honneur dans le royaume lombard, dont ils étaient même les protecteurs invoqués comme tels (1). Dès lors n'est-il pas possible de voir dans la Dédicace de saint Michel & dans la double messe de saint Jean-Baptiste un nouveau motif de penser que le Sacramentaire qui les renferme sort des mains des protégés d'Agilulfe, nouveaux venus à Bobbio ? Ceci ressort mieux encore du caractère additionnel commun tant à la messe de la Dédicace de saint Michel qu'à la seconde messe de saint Jean-Baptiste. Additionnel en effet de deux façons, premièrement en ce que ces deux messes appartiennent à S, lequel est tout entier postérieur, & secondement en ce que celle de la Dédicace de saint Michel se surajoute à une « Missa in Dedicatione » déjà existante immédiatement devant elle, dans A, de même que celle de saint Jean-Baptiste fait immédiatement suite à celle que le même document A contenait déjà pour la nativité du même saint. La conclusion de la *Collectio ad pacem* de la troisiéme « Missa dominicalis » pourrait bien apporter son contingent à cette petite démonstration. La conclusion dont il s'agit est très inattendue dans une messe dominicale commune, & sa construction grammaticale trahit au surplus une interpolation maladroite : *Pacem tuam omnipotens* DA *nobis per intercessionem beatissimi* JOANNIS BAPTISTÆ MEREAMUR ACCIPERE.

Nous tenions à bien fixer ce point de départ. Il importe de constater en outre que nous acquérons du même coup une notion chronologique qui ajoute à ce que nous savions déjà par les données paléographiques, une précision assez intéressante. L'écriture est du VII[e] siècle. D'un autre côté, le canon de la messe, canon qui appartient à S, contient déjà le nom du pape saint Grégoire, entre saint Augustin & saint Jerôme, & cela de première main. Il est naturel que dans le royaume de Théodelinde, les diptyques aient inséré pareil nom de très bonne heure. Mais, ce n'est pas là que nous voulons en venir. Simplement la compilation se révèle ainsi comme ayant été faite après 603. Ce serait donc probablement entre 603 & 615, date de la mort de saint Colomban, qu'aurait eu lieu la dédicace de l'église *sancti Michaelis de spelunca,* & qu'aurait été écrit notre monument.

On le voit, c'est au document S, en définitive, que nous devons les deux résultats auxquels nous venons d'arriver. C'est lui qui nous a permis de localiser & de dater le répertoire dont il est un des affluents. S'en suit-il que pris *dans son ensemble* S ait, à son tour, le commencement du VII[e] siècle & Bobbio pour date & lieu de naissance ? Ceci est autre chose. S'il est bien certain que le document A forme un bloc réel, c'est-à-dire représente le dernier terme d'une élaboration, ou plutôt l'état d'avancement d'une formation successive dont nous retrouvons, grâce à lui, l'empreinte stratifiée en quelque sorte au commencement du V[e] siècle, rien ne prouve qu'il soit légitime de considérer, à son tour, S comme ayant été

(1) Constantinus augustus... ad solitarium quemdam qui prophetiæ spiritum habere dicebatur adiit, studiose ab eo sciscitans utrum gentem Langobardorum... superare... possit... Servus Dei... facto mane... respondit : Gens Langobardorum superari modo ab aliquo non potest quia regina quædam... basilicam beati Johannis Baptistæ in Langobardorum finibus construxit & propter hoc ipse beatus Johannes pro Langobardorum gente continue intercedit... (Paul Diac., éd. Waitz, lib. V, n° 6, p. 146-147).

introduit de toutes pièces, à un moment donné, dans le document plus ancien. S évidemment n'a jamais existé isolé. Seulement on pourrait se le représenter soit comme étant la somme des emprunts faits par un seul compilateur, saint Colomban, par hypothèse, à un Sacramentaire local plus au courant que A, soit comme étant l'ensemble de ses travaux personnels exécutés dans le but de remplir, en une seule fois, les lacunes de A, soit comme étant un total d'insertions diverses faites à des époques également diverses, mais toutes déjà placées sous le régime liturgique où les secrètes sont substituées aux collectes *Ad pacem* & *Post nomina*. De ces trois hypothèses, laquelle est la plus probable? A notre avis c'est la troisième, & celle-ci n'exclurait d'ailleurs ni l'hypothèse des emprunts, ni celle des compositions nouvelles, mais alors avec cette différence qu'il s'agirait simplement d'une contribution quelconque au résultat final.

Au reste il paraît impossible de déterminer & de distinguer dans S ces diverses sources. Tout ce qu'on peut faire, c'est de constater ses rapports avec l'un ou l'autre des monuments liturgiques avec lesquels il peut se rencontrer, mais dont il demeure en tout cas l'aîné; & la question subsiste tout entière de reconstituer le ou les documents *x* (?) qui ont fourni leur apport à l'un comme aux autres.

Dans cette hypothèse, du moins, nous n'avons plus à nous préoccuper de localiser S, puisqu'il n'existe pas comme tel. Tout au plus peut-il être intéressant de faire préalablement la part de ce qui correspondrait évidemment au temps de la compilation, comme, par exemple, la Dédicace de saint Michel & la Passion de saint Jean-Baptiste. Pour le reste on en est réduit aux conjectures. Seulement ici la localisation de A peut être d'un grand secours.

C'est donc au problème de A que nous sommes ramenés. Lui aussi peut être confronté avec les autres monuments liturgiques, & cette double confrontation ne laisse pas que de nous donner des résultats fort curieux.

Il nous faut remarquer ici trois choses : la multiplicité des points de contact en même temps que leur caractère sporadique &, qu'on nous passe le mot, leur éclectisme. Nous nous expliquons. Les rapports de A (aussi bien, du reste, que ceux de S) ne nous renvoient pas à un monument particulier, c'est à tous indistinctement qu'ils nous adressent. Tantôt c'est l'Ambrosien qui sera seul visé, tantôt ce sera le Grégorien, tantôt le Gélasien, tantôt le Gallican, le Léonien, tantôt même plusieurs à la fois, mais sans qu'il soit possible, à ce point de vue, de rattacher notre document à l'un plutôt qu'à l'autre type. C'est ce que nous appelons l'éclectisme de ses relations. Nous accusons également leur caractère sporadique & ceci, de prime abord, peut paraître contradictoire, puisque nous reconnaissons en même temps leur multiplicité. Il suffit de s'entendre, & l'observation que nous allons faire a, croyons-nous, une réelle portée, d'autant plus que son application dépasse de beaucoup l'unique recueil gallican dont nous nous occupons. D'abord il arrive le plus souvent que les cas de rapprochement appartiennent, dans le Bobiensis & dans le monument qu'on lui compare, à des rubriques différentes, soit qu'une pièce affectée ici à une messe le soit ailleurs à une autre, soit encore qu'une formule qualifiée *Contestatio* dans le Bobiensis se retrouvera ailleurs à l'état de simple oraison, ou vice versa. Ensuite ce n'est pas par séries complètes

que s'opèrent les rapprochements. Mais, par exemple, une messe donnée du Bobiensis sera d'accord avec l'Ambrosien pour la première de ses formules, au moins quant au texte (puisque celle-ci pourra d'ailleurs recevoir dans l'un & dans l'autre des qualificatifs & des destinations dissemblables), la deuxième du Bobiensis sera conforme à telle autre du Gélasien, la troisième ressemblera à une pièce quelconque du Grégorien, la quatrième à l'un des matériaux divers de Saint-Gall & de Reichnau dont le texte & les notes du Sacramentaire de Gerbert sont encombrés, enfin la cinquième à une pièce de l'un des Sacramentaires gallicans de Tommasi. Les très rares exceptions que nous aurons à relever n'en seront que plus dignes d'attention.

Comme il ne saurait être question d'attribuer, d'une part, de si nombreux points de similitude, &, d'autre part, une si capricieuse disposition à un travail de compilation arbitraire qui aurait fait délibérément de A une mosaïque des différents types, ne serait-il pas plus simple & peut-être plus historique aussi d'admettre à la base de ceux-ci comme de celui-là un prototype? Il n'est pas impossible en somme que le Bobiensis ne reflète plus fidèlement que tous l'état primordial, & les autres monuments seraient des éditions remaniées, retouchées, augmentées, bouleversées à diverses époques & par autant de mains qu'ils forment de familles nettement distinctes.

Nous n'allons pas, — ce serait absurde, — jusqu'à donner à entendre que l'euchologie latine est une production littéraire unique & que les répertoires gallicans, par exemple, ne contiennent que cela, mais différemment, *alius sic, alius vero sic,* suivant l'édition qu'ils en reproduisent. Il est trop clair que des compositions spéciales, entièrement neuves, originales, se sont mêlées dans ces divers recueils au fonds commun. Peut-être même y ont-elles parfois pris une place absorbante où ce fonds commun aurait presque entièrement disparu. C'est précisément à dégager cette part d'originalité des compositions locales telles que celles d'un Musæus (1), d'un Zénon de Vérone, celles aussi des réformateurs généraux, tels que saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire (2) & autres, que peut contribuer notre système.

Ce n'est, ni plus ni moins, nous nous en rendons parfaitement compte, que toute une révolution dans le traitement critique des Sacramentaires des différents types que nous proposons là, & le travail statistique qui en serait l'instrument pourrait aboutir à échelonner chronologiquement, avec une précision relative, ce que nous appellerions volontiers les périodes celtique, gallicane, ambrosienne, gélasienne & grégorienne de l'euchologie latine. Aussi n'est-ce pas au hasard que nous posons la question, mais après expérience faite, sinon mûre encore, de la très utile & très lumineuse contribution d'observations précieuses qui résultent d'une recherche instituée sur toute la ligne & l'esprit bien éveillé dans cette direction.

Nous allions oublier d'ajouter qu'à côté de ces relations générales de document à docu-

(1) Cf. Gennadius, ap. Migne, P. L., LVIII, col. 1099, cap. 67; col. 1103, cap. 78, cap. 79; col. 1115, cap. 94; col. 1087, cap. 48, &c.

(2) Cf. le *Liber Pontificalis,* éd. Duchesne, tome I, page 257, note 14.

ment, la comparaison du texte lui-même des pièces mises en contact révèle tantôt une conformité si étroite, tantôt des variantes d'une telle importance & d'un tel caractère, que la critique littérale n'a plus rien à y voir, & qu'il faut de toute nécessité se reconnaître en présence de bouleversements systématiques d'un côté ou de l'autre, de modifications profondes, de remaniements tout à fait intentionnels, quand ce n'est pas, au contraire, de stricte conformité qu'il s'agit. Ce sont là des éléments de critique qui peuvent devenir autant d'instruments de classification, autant de critères, le dernier surtout, pour établir les filiations, les parentés, les origines.

Au reste on en pourra juger par l'essai de mobilisation de nos cadres que nous allons faire ici, sans plus tarder, sur le terrain de A & de S.

Dans l'analyse synoptique que nous avons donnée ci-dessus (page 100) du Sacramentaire de Bobbio, la « Missa romensis cotidiana » du début (nº **1**) n'a pas été alignée parmi les messes du document A, non plus qu'avec celles du supplément S. C'était pour éviter des explications qui auraient nui peut-être alors à la marche de l'exposé. En réalité, si l'on fait abstraction de toute la partie de cette « Missa romensis » qui s'étend du *Te igitur* jusqu'au *Pater*, & qui représente l'insertion postérieure du Canon romain réformé, le reliquat rentre, sans aucune difficulté, par ses titres, dans l'ordonnance des messes du document A. La difficulté d'attribution n'est donc qu'apparente. Nous avons en effet, comme dans les messes **2** à **13**, **15** à **18**, **20** à **25**, **29** & **30**, **32**, **35** à **40**, **42** à **44**, **51** à **55**, **60** & **61** :

la formule initiale anonyme (*Præfatio missæ*),
puis la *Collectio,*
la formule *Post nomina,*
la formule *ad Pacem*
la *Contestatio.*

Toutefois nous avons de plus ici non pas le *Post sanctus,* ni le *Post mysterium,* qui sont remplacés par le Canon *Te igitur,* mais une formule *Post communionem*, & une *Consummatio missæ.* Ces titres, nous l'avons vu, appartiennent, le dernier même exclusivement, à la terminologie des Sacramentaires gallicans. Il suit de là que la série euchologique qui nous occupe doit être attribuée tout entière à notre type A, mais avec les particularités que voici. Nous y voyons que deux formules, les formules finales, postérieures au Canon, ne sont pas soumises au renouvellement embolismique, comme le sont les formules antérieures au Canon. C'est par conséquent à la « *Missa romensis cotidiana* » que toutes les autres messes devront emprunter leur *Post communionem* & leur *Consummatio missæ,* comme elles lui empruntent le Canon adventice *Te igitur.* Si l'on prend garde à ce caractère des formules en question, si l'on prend garde en même temps au titre lui-même de cette messe *(cotidiana),* on peut se demander si ce n'est pas dans cette direction qu'on devrait chercher le noyau de l'euchologie eucharistique d'Occident, ou du moins l'une des premières dislocations de l'Anaphore latine primitive, demeurée fondamentale à certains égards.

Nous prions le lecteur de ne pas sourire. Nous nous contentons d'insinuer la possibilité

d'une conjecture quelconque dans ce sens, à l'usage des chercheurs que n'effarouchent pas les imaginations imprévues. Nous resterons, nous, sur le terrain solide des faits. Nous avons précisément ici la matière d'une monographie très suggestive, dans l'histoire du texte de l'unique *Consummatio missæ* du Sacramentaire de Bobbio.

Voici ce texte. Pour plus de commodité, nous le distribuons en membres numérotés, mais ceci ne doit pas faire perdre de vue l'unité totale de la formule complète, qui n'est close qu'avec la doxologie : *Per* [*Dominum nostrum Jesum Christum*], &c.

1. Gratias tibi agimus,
2. Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus,
3. qui nos corporis & sanguinis
4. Christi Filii tui communione satiasti,
5. tuamque misericordiam humiliter postulamus,
6. ut hoc tuum, Domine, sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed sit intercessio salutaris ad veniam,
9. sit ablutio scelerum,
10. sit fortitudo fragilium,
11. sit contra mundi pericula firmamentum.
12. hæc nos, Domine, communio
13. purget a crimine,
14. & cælestis gaudii tribuat esse participes.
15. Per.

La date que nous avons conquise au document A nous permet de le considérer comme l'aîné de tous les autres monuments qui peuvent actuellement lui être comparés. Étant donc posée la formule qu'il vient de nous fournir, suivons-en l'histoire littéraire, comme si le *Bobiensis* nous en donnait sinon l'édition princeps, au moins l'état primordial. Commençons par les Sacramentaires romains. Le léonien d'abord. Inutile d'y chercher notre formule dans son intégrité. On ne l'y trouve déjà plus, du moins dans la partie qui nous est parvenue de ce Sacramentaire. Mais on l'y reconnaît, déjà détaillée, & cela de trois manières. En voici d'abord la première moitié de 1 à 8, dans la XXIVe messe de la XVIIIe série, au mois de juillet (MURATORI, *Lit. Rom. Vet.*, col. 369) (1) :

1 & 2. Gratias tibi, Domine, laudesque persolvimus,
3. qui nos corporis & sanguinis
4. dilectissimi Filii tui Domini nostri communione vegetasti,
5. misericordiam tuam suppliciter exorantes,
6. ut hoc tuum, Domine, sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed fiat intercessio salutaris ad veniam.
15. Per.

(1) L'édition de Feltoe reproduit en marge la pagination de Muratori. Migne a réimprimé l'édition des Ballerini avec sa pagination, mais les indications qui précèdent peuvent suppléer à l'absence de référence plus précise.

Au contraire, au mois de septembre, c'est toute la deuxième partie, disons plutôt les deux derniers tiers, qui nous en sont conservés dans la IIe messe de la XXVIIe série (MURATORI, 412) :

2. Omnipotens sempiterne Deus,
5. misericordiam tuam suppliciter exoramus,
6. ut hoc tuum, Domine, sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed fiat intercessio salutaris ad veniam ;
9. sit abolitio peccatorum,
10. sit fortitudo fragilium,
11. sit contra mundi pericula firmamentum.
12. hæc nos communio
13. purget a crimine,
14. & cælestis gaudii tribuat esse consortes.
15. Per.

La IVe messe de la XXXIIe série (au mois d'octobre) abrège à son tour celle du mois de septembre (MURATORI, col. 450) :

6. Hoc nobis tuum, quæsumus, Domine, sacramentum
9. sit abolitio peccatorum,
10. sit fortitudo fragilitatis humanæ,
11. sit contra mundi pericula firmamentum.
12. hæc nos communio
13. purget a crimine,
14. & cælestis gaudii tribuat esse consortes.
15. Per.

Dans cette rédaction comme dans la précédente, on le voit, le membre 12-14 est étroitement associé à l'unité de la formule. Il importe de le remarquer. Dans aucun autre Sacramentaire romain nous n'allons retrouver cette disposition. L'unique formule du Sacramentaire de Bobbio y donne définitivement naissance à trois rédactions distinctes. Même le gélasien abandonne les deux derniers tiers, 6 à 14. Ce qu'il conserve du reste suffit cependant à marquer sa filiation & nous livre un de ses procédés. C'est : 1° à la XIVe *Missa pro Dominicis diebus* de la IIIe partie ; 2° au XCIIIe groupe de la Ire partie *(dedicatio loci ubi fuerit synagoga)* qu'il attribue son épave de la *Consummatio missæ romensis cotidianæ*.

1. Gratias tibi referimus,
2. Domine,
(3 & 4. sacro munere vegetati)
5. tuam misericordiam deprecantes
ut dignos ejus nos participatione perficias.
Per.

Les manuscrits grégoriens conservent les autres membres & surtout, avec une réelle prédilection, le membre 12-14, mais dissociés sans retour. Désormais la rupture de l'inté-

grité du type *Bobiensis* est consommée. Nous allons transcrire les deux rédactions grégoriennes.

Le membre 6-11 fournit la Postcommunion d'une messe votive contenue dans toute une classe de manuscrits, tantôt sous le titre de *Missa communis* (ms. de Petershausen, ap. Gerbert, p. 270), tantôt sous celui de *Missa communis S. Augustini* (ms. de S. Gall, *ibid.*) &c. Dans l'Ottobonien de Muratori (col. 386), le titre est celui de *Missa tam vivorum quam defunctorum*. Voici le texte :

Purificent nos, quæsumus,
omnipotens & misericors Deus,
sacramenta quæ sumpsimus,
& præsta
6. ut hoc tui mysterii sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed intercessio salutaris ad veniam ;
9. sit ablutio (*ms. de Saint Blaise* : abolitio) scelerum
10. sit fortitudo fragilium,
11. sit contra mundi pericula firmamentum,
sit vivorum atque mortuorum remissio omnium delictorum.
Per.

Quant au membre 12-14, l'exemplaire de Muratori (*in Octava Domini,* janvier, col. 15, *feria II,* [*post Dom. vacat. Quadrag.*], col. 35, *Dom. III. post Pent.*, col. 166, *Benedictio episcoporum,* col. 358, *Die Dominica vacat* [*post Pent.*] col. 95, & aux fêtes des saints Protais & Gervais, col. 97, de saint Étienne pape, col. 108, &c.) le présente invariablement sous la forme suivante :

12. Hæc nos communio, Domine,
13. purget a crimine,
14. & cælestis remedii faciat esse consortes.
15. Per.

Passons aux monuments de type gallican. La rédaction que nous donne le *Missale gothicum* de Tommasi (p. 247) est assez semblable à celle ci-dessus du léonien pour le mois de septembre. Mais le membre 12-14 n'y est déjà plus. La rencontre des deux documents au sujet de la variante *fiat* de la 8ᵉ ligne n'est peut-être pas à négliger. Nous en disons autant de leur accord à substituer l'expression *supplices (suppliciter) exoramus* aux termes *humiliter postulamus* du prototype. Donnons le texte.

5. Misericordiam tuam, Domine, supplices exoramus,
6. ut hoc tuum sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed fiat intercessio salutaris ad veniam.
Quod ipse præstare digneris, &c.

La formule que le mozarabe assigne au jeudi saint & au samedi saint, à la fête de saint Jacques, ainsi qu'à la *Missa omnimoda* & aux sept messes votives qui lui font suite, nous

semble également, bien que dans des conditions moins saillantes & avec une conformité moins vive, se mouvoir dans le même ordre d'idées & procéder du type A :

Corpus Domini Nostri Jesu Christi quod accepimus,
& sanctus sanguis ejus quem potavimus,
adhæreat visceribus nostris,
æterne omnipotens Deus,
ut non veniat nobis ad judicium
nec ad condemnationem,
sed proficiat ad salutem
& ad remedium animarum nostrarum
in vitam æternam. Amen.

Nous avons hâte d'arriver aux monuments celtiques. C'est une coïncidence extrêmement remarquable en effet que celle que nous fournit le Missel de Stowe. Nous y retrouvons, de toutes pièces, sans la moindre variante, sans la moindre addition, & sans autre omission que celle du mot *Domine,* ligne 12, la formule complète du *Bobiensis* (1) :

1. Gratias tibi agimus,
2. Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus,
3. qui nos corporis & sanguinis
4. Christi Filii tui commonione satiasti,
5. tuamque misericordiam humiliter postulamus,
6. ut hoc tuum Domine sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam,
8. sed sit intercessio salutaris ad veniam ;
9. sit ablutio scelerum,
10. sit fortitudo fragilium,
11. sit contra mundi periculo firmamentum.
12. hæc nos communio
13. purget a crimine,
14. & cælestis gaudii faciat esse participes.
15. Per.

Étant données les libertés prises déjà par le léonien & le *Missale gothicum* vis-à-vis de cette rédaction, étant données les diverses centonisations que lui ont fait subir les auteurs des compilations gélasienne & grégorienne, étant donné l'état où l'ont peut-être amené les Pères de l'église d'Espagne dans leurs diverses manipulations de la liturgie mozarabe, la constatation d'une rencontre si adéquate du Missel irlandais de Stowe & du Missel trouvé par Mabillon dans la colonie irlandaise de Bobbio, où s'était déjà conservé le vieil Antiphonaire également irlandais de Bangor, pareille constatation, disons-nous, ne laisse pas que d'amener insensiblement l'esprit à se poser cette question : Le Bobiensis A serait-il lui aussi de provenance celtique? aurait-il été importé sur le continent par le chef de l'expédition des

(1) Cf. WARREN, *The Liturgy and Ritual of the celtic Church*, Oxford, MDCCCLXXXI, p. 243.

moines celtes à Luxeuil, Saint-Gall, Bobbio? Et enfin serait-ce donc que l'église bretonne aurait été, d'après cela, conservatrice obstinée non pas d'une liturgie hypothétique d'Éphèse, mais des archaïsmes liturgiques de Rome, comme elle l'était du cycle pascal de 84 ans? Aurait-elle reçu l'un comme les autres, en même temps que l'évangélisation de ses apôtres romains? N'allons pas trop vite.

Voici un fragment de liturgie celtique trouvé dans un manuscrit de Saint-Gall (nº 1394 du IXe siècle) & qui nous procure, une fois de plus, précisément dans l'une des grandes stations de nos moines celtes, le texte exact dont nous nous occupons.

1. Gratias tibi agimus,
2. Domine, sancte Pater, omnipo[t]ens æterne Deus,
3. qui nos corporis & sanguinis
4. christi filii tui commo[ni]one satiasti,
5. tuamque misericordiam humiliter postulamur,
6. ut hoc tuum domine sacramentum
7. non sit nob[is] reatus ad pœnam
8. sed intercessio salutaris ad [ven]iam,
9. sit...

Ici la suite est, par malheur, interrompue brusquement au bas du fº II vº de la collection de fragments dont se compose le nº 1394 de Saint-Gall (1). Mais la concordance exceptionnelle des huit premières lignes nous est un garant sérieux que les dernières n'ont pas dû moins conserver ce contact.

Au reste il faut ajouter à ces indices significatifs que, dans le manuscrit de Bobbio, comme dans celui de Stowe & dans le fragment de Saint-Gall, la formule qui précède celle-ci est absolument identique dans chacun d'eux : *Quos cælesti, domine, dono satiasti, præsta ut a nostris mundemur occultis et ab hostium liberemur insidiis, per dominum nostrum ihesum.* La seule différence qu'il y ait ici entre le Bobiensis & le fragment de Saint-Gall, c'est que le premier ajoute *quæsumus* après *præsta.* Quant au Missel de Stowe, le changement se borne à une légère inversion. Il va sans dire que la juxtaposition de ces deux textes est uniquement propre aux trois documents où nous venons de retrouver la rédaction première du *Gratias agimus* dans son intégrité. Sans doute la formule *Quos cælesti* se rencontrera maintes fois ailleurs, mais ce sera dans de tout autres conditions.

C'est le moment d'insister sur un rapprochement qui aggrave singulièrement la constatation d'identité que nous venons d'obtenir entre Stowe & Bobbio sur une simple mais considérable question d'intégrité de texte. Là ne se borne pas en effet l'accord des deux manuscrits, non plus que la condition divergente des autres Sacramentaires. C'est sur chacun des embolismes de la « Missa romensis cotidiana » & sur leur attribution à un même système euchologique, dans un même ordre de succession, que se maintient la concordance parfaite. Le schéma comparé des deux systèmes va rendre le fait sensible à première vue. Naturelle-

(1) Cf. WARREN, *loc. cit.*, p. 174 à 179.

ment la question n'est pas de savoir si le schéma du Missel de Stowe, plus complexe que celui du Missel de Bobbio, doit être considéré comme ayant mieux conservé, bien que plus récent, l'*Ordinarium missæ* du premier âge dans sa plénitude. Il s'agit seulement de constater que les embolismes de la « Missa romensis cotidiana » de Bobbio se retrouvent tous, sans exception & suivant le même ordre de succession, dans le Missel de Stowe(1).

Missel de Stowe.	**Missel de Bobbio.**
1. Letania, &c.	
2. Oratio Augustini, &c.	
3. In solemnitatibus Petri et Christi. Deus qui beato petro apostolo tuo conlatis clavibus regni cælestis, animas ligandi autque solvendi pontificium tradidisti, suscipe propitius preces nostras, & intercessione ejus, quesumus, domine, auxilium, ut a peccatorum nostrorum neximus liberemur, per dominum.	3. Missa romensis cotidiana. Deus qui beato Petro apostolo tuo conlatis clavibus regni cælestis, animas ligandi atque solvendi pontificium tradidisti, suscipe propitius preces nostras, & intercessione ejus, quæsumus, Domine, auxilium, ut a peccatorum nostrorum nexibus liberemur.
4. Imnus angelicus, &c.	
5. Orationes et preces misericordiæ æclesiæ romanæ. Hec oratio prima Petri. Deus, qui culpa offenderis, penitentia placaris, adflictorum gemitus respice, & mala que justæ inrogas misericorditer averte, per.	5. Collectio. Deus, qui culpa offenderis, penitentia placaris, afflictorum gemitus respice, & mala quæ juste inrogas misericorditer averte.
6. Lectio Pauli apostoli, &c.	
7. Deprecatio... Dicamus omnes, &c.	
8. Incipit lectio Evangelii, &c.	
9. Oratio gregoriana super evangelium, &c.	
10. Oblata, domine, munera sanctifica, nosque a peccatorum nostro[rum] maculis emunda, per dominum.	10. Post nomina. Oblata, Domine, munera sanctifica, nosque a peccatorum nostrorum macolis emunda.
11. *Secunda pars augmenti hic super oblata.* Grata sit tibi hæc oblatio plebis tuæ quam tibi offerimus in honorem domini nostri ihesu christi & in commemorationem beatorum apostolorum tuorum ac martyrum tuorum & confessorum quorum hic reliquias spicialiter recolimus. n. & eorum quorum festivitas hodie celebratur	11. Ad pacem. Grata sit tibi, Domine, hæc oblatio plebis tuæ quam tibi offerimus in honore nominis tui

(1) On peut voir ce qu'ont écrit sur les divers points soulevés ici, le P. Grisar, *Der gelasianische Messcanon*, & dom Baeumer, *Das Stowe Missale*, l'un & l'autre dans la revue d'Innsbruck. (*Zeitschrift. f. Kath. Theol.*, 1885 & 1892) ; Probst, *Die Abendländische Messe*, II P^ie, p. 28, sqq., Münster, 1896, &c.

	Missel de Stowe. (*Suite.*)		Missel de Bobbio. (*Suite.*)
	& pro animabus omnium episcoporum nostrorum & sacerdotum nostrorum, & diaconorum nostrorum, & carorum nostrorum & cararum nostrarum, & puerorum nostrorum & puellarum nostrarum, & pœnitentium (*nota*) nostrorum		
	cunctis proficiant ad salutem, per dominum.		cunctis proficiat ad salutem
12.		12.	Contestatio
	Sursum corda... Vere dignum		Vere dignum, &c.
13.	Canon dominicus papæ Gilasi.	13.	
	Te igitur, &c.		Te igitur, &c.
14.	Divino magisterio edocti & divina institutione formati audimus dicere Pater noster, &c.	14.	Divino magisterio edocti & divina institutione audemus dicere Pater, &c.
15.		15.	Post *Pater noster.*
	Libera nos, domine, ab omni malo preterito presenti & futuro, & intercedentibus pro nobis beatis apostolis tuis petro & paulo, patricio, da...		Libera nos Domine, ab omni malo præterito presenti & futuro, & intercedente pro nobis beata & gloriosa semperque virgine Maria & beatis apostolis tuis Petro & Paulo, da, &c.
16.		16.	Post Communionem
	Presta ut quos celesti, Domine, dono satiasti, & a nostris enundemur occultis, & ab ostium liberemur insidiis		Quos cælesti, Domine, dono saciasti, præsta quæsumus, ut a nostris mundemur occultis, & ab hostium liberemur insidiis
17.		17.	Consummatio missæ
	Gratias tibi agimus (*le reste comme ci-dessus*).		Gratias tibi agimus (*le reste comme ci-dessus*).

Nous le répétons, ce qu'il faut considérer ici, c'est la présence dans une même messe, & se succédant dans le même ordre, de part & d'autre, des formules nos 3, 5, 10, 11, 14, 16 & 17. Assurément rien n'est plus aisé que de retrouver individuellement chacune de ces pièces dans l'un ou l'autre des Sacramentaires étudiés en ce moment. Mais nulle part ailleurs on ne les retrouvera ensemble, ni assignées à la même circonstance.

Aucune d'elles, sauf la 17e, ne se rencontre en tout cas dans le léonien.

Le *Missale gothicum* reste béant après la formule de début d'une messe ayant précisément pour titre : « Missa cotidiana romensis », & cette formule est notre no 5 : *Deus qui culpa offenderis*. La disparition de ce qui faisait suite est bien regrettable.

Quant au gélasien, il place le no 3, au 29 juin, *in natali sancti Petri proprie* (Muratori, 652), & le no 16, dans la première messe dominicale de la IIIe partie (Muratori, 687). Les nos 5, 10 & 11 lui sont inconnus.

Les grégoriens ont tout conservé, mais avec les nouvelles attributions qu'on peut voir dans le tableau ci-après. Les chiffres de chaque colonne indiquent les références aux documents consultés.

On voit en quel état de dispersion les réformateurs liturgiques ont jeté, dans leurs diverses éditions, la série primitive des formules de la *Missa romensis cotidiana*. Or, il faut

	N° 3	N° 5.	N° 10.	N° 11.
	Deus qui b. Petro.	*Deus qui culpa.*	*Oblata Domine.*	*Grata sit tibi.*
Muratori	29 juin. ad Vesp. 103	fer. V. in Quinq. 28 Orat. pro peccatis. 249	Dom. II. post Theoph. 159	Missa votiva. 195
Rocca [1]	Cathedra S. Petri. 8 29 juin. alia. 136	fer. V. in Quinq. 85 Orat. pro peccatis. 206		it. alia pro amico vel pro quo volueris. 222
Pamelius [2]	Cathedra S. Petri. 208 29 juin. ad Vesp. 316	fer. V. in Quinq. 215 Orat. pro peccatis. 374	Dom. II. post Theoph. 398	it. alia pro amico vel pro quo volueris. 438.
Ménard [3]	Cathedra S. Petri. 29 29 juin. alia. 113	fer. V. in Quinq. 35 Orat. pro peccatis. 195		
Gerbert	Cathedra S. Petri. 30 29 juin. ad Vesp. 145	fer. V. in Quinq. 35 Orat. pro peccatis. 245	Dom. II. post Theoph. 19	
Nevers [4]	Cathedra S. Petri. 157 29 juin. ad Vesp. 279	fer. V. in Quinq. 162	Dom. I. post oct. Theoph. 148	pro salute vivi. 340
Jumièges [5]	Cathedra S. Petri. 164 29 juin. alia. 186	fer. V. in Quinq. 62	Dom. II. post Epiph. 56	it. alia (pro devoto). 255
St-Gall ms. [6]	Cathedra S. Petri. 221 29 juin. ad Vesp. 316	fer. V. in Quinq. 233 Orat. pro peccatis. 397	Dom. I. post Theoph. 226	alia (pro amico vivente). 457
Le Mans ms. [7]	29 juin. ad Vesp. 69	fer. V. in Quinq. 29 Orat. pro peccatis. 94	Dom. II. post Theoph. 119.	it. alia pro amico vel pro quo volueris. 139
West Monast. [8]	Cathedra S. Petri. 770 Cœna Domini (Mandatum). 572 29 juin. 855			unius virg. non mart. 1629
Leofric [9]	Cathedra S. Petri. 138	fer. V. in Quinq. 74	Dom. II. post Theoph. 68.	it. pro amico. 190
Lateran. [10]	Cathedra S. Petri. 188	fer. V. in Quinq. 39	Dom. II. post Epiph. 32	
Drummond [11]			pro omni ecclesiast. gradu. 3	
Schulting [12]		pro qualicumque trib. fer VI. 197		
Fontavellan. [13]	Cathedra S. Petri. 316			

1. Angelo Rocca. S. Gregorii... opera... Parisiis, 1640, tom. V.
2. Pamelius, *Liturgicon Eccl. Latin.*, Coloniæ, 1571, tom. II.
3. Ménard, dans l'édition de 1705 des œuvres de S. Augustin par les Bénédictins, tome III; & Migne, tome LXXVIII.
4. [Crosnier & de Lespinasse], *Sacramentarium ad usum Ecclesiæ Nivernensis*, s. l. n. d.
5. Wilson, *The Missal of Robert of Jumièges*, London, 1896, H. Bradshaw Society, vol. XI.
6. Manuscrit n° 339 de Saint-Gall, xe s.
7. Manuscrit n° 76 de la bibliothèque du Mans, ixe s.
8. Wickham Legg, *Missale ad usum Ecclesiæ Westmonasteriensis*, London, 1891-1896, H. B. Society, vol. I, V & XII.
9. Warren, *The Leofric Missal as used in the Cathedral of Exeter*... Oxford, 1883.
10. *Vetus Missale Rom. Monast. Lateran*... Romæ, 1754. La préface explique fort bien que ce volume qui devait inaugurer une vaste collection liturgique, a été en réalité préparé par Antonelli. C'est celui-ci donc qui en est l'éditeur, & le nom d'Azevedo sur le titre est seulement celui du directeur de la collection, lequel en est resté, pour sa part, comme tant d'autres, au plan d'une entreprise dont l'œuvre d'Antonelli fut l'unique résultat. *La Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* devra tenir compte de cette circonstance, pour rendre à chacun son dû, dans ses additions & corrections.
11. G. H. Forbes, *Missale Drumondiense*, Burntisland, 1882.
12. Corn. Schulting, *Biblioth. ecclesiast. seu Comment. Sacr. de Exposit. et illust. Missalis et Breviarii*, Coloniæ, 1599, t. III.
13. Mittarelli, *Annales Camaldulenses*, tom. II, 301, sqq. *Vet. Sacrament. a cl. V. Octavo Turcio editum*, Venise, 1756.

savoir qu'il y a tout au plus six ou sept messes du Sacramentaire de Bobbio qui aient échappé à cette désagrégation, à cette action analogue peut-être au travail dont parle Jean Diacre à propos des réformes liturgiques de saint Grégoire : *pauca convertens, multa subtrahens, nonnulla vero superadjiciens.* La haute importance de l'exception qui procure la rencontre de Stowe & de Bobbio n'en ressort que mieux & plus opportunément.

Nous n'avons relevé ci-dessus le n° 14 que pour avoir l'occasion de noter au passage que la liturgie ambrosienne a conservé l'usage de ce prologue du *Pater* au jour de Pâques. Dès le x[e] siècle, l'échange de cette formule avec le prologue *Præceptis salutaribus* était facultatif. En effet, le manuscrit de Gerbert s'exprime ainsi (p. 93) : Oremus. *Præceptis salutaribus moniti, et divina.* Vel : *Divino magisterio edocti et salutaribus monitis instituti audemus dicere : Pater noster, qui es in cœlis.* Toutefois dans le manuscrit de Bergame, p. 314, aussi bien que dans les Missels imprimés, l'alternative n'est pas laissée de prendre ou de laisser la vieille formule. C'est purement & simplement celle-ci qui est prescrite. Nous avons déjà vu plus haut quel souci l'église de Milan avait de garder les traces de l'antiquité, le jeudi saint & le samedi saint. Ce nouvel archaïsme, du jour de Pâques, doit s'ajouter aux précédents. Il est lui aussi de type gallican. Le *Missale gothicum* nous en offre l'emploi dans deux circonstances : 1° *in Cathedra sancti Petri* (Tommasi, 269) ; 2° *item missa dominicalis* (ib., 335). Au reste le Missel ambrosien continue de se maintenir dans ses antiques positions durant toute la semaine pascale, & il n'est pas possible de nier que ses doubles messes pour chaque jour de cette semaine, la première *in Ecclesia minore* (alias : *hyemali*) *pro baptizatis,* la deuxième *in Ecclesia majore* (alias : *in omni ecclesia*) ne nous représentent l'antique usage, disons, si l'on veut, l'usage gallican, dont le *Missale gallicanum vetus* nous fournit l'attestation la plus claire dans les rubriques suivantes & dans les messes dont elles forment les titres :

Missa in Vigilia Paschæ. — Missa in diem sanctum Paschæ. — Missa Paschalis. — Item missa III. feria Paschalis. — Missa Paschalis IV. Feria. — Item missa V. Feria. — Item missa Paschalis VI. Feria. — Missa matutinalis, per totam pascham pro parvulis qui renati sunt, mature dicenda. — *Missa in Pasche die sabbati. — Mis. clause Pas.* (Tommasi, 402 à 403). Les mêmes rubriques se lisent d'ailleurs à peu de chose près dans le *Missale gothicum* (ibid., 290-299) : *Missa in Vigiliis sanctæ Paschæ. — Missa prima die sanctum Paschæ.* — Missa matutinalis per totam pascha pro parvulis qui renati sunt. *Secunda Feria. — Item missa Paschalis. Tertia Feria. — Item missa Paschalis. Quarta Feria. — Item missa Paschalis. Quinta Feria. — Item missa Paschalis. Sexta Feria. — Missa in die sabbato Octava Paschæ. — Missa clausum Paschæ.* Pour le moment nous nous en tenons là. Peut-être allons-nous retrouver encore tout à l'heure le Sacramentaire ambrosien.

Pour en revenir au schéma de la page 129, il est superflu sans doute d'attirer l'attention du lecteur sur le n° 15 & sur la façon commune aux deux documents de se rattacher aux derniers mots du *Pater (sed libera nos a malo),* par la soudure *Libera nos, Domine, ab* omni malo, præterito, presenti et futuro. Le maintien du singulier est plus primitif en effet que le pluriel qui a prévalu dans les documents postérieurs : *ab omnibus malis præteritis,*

præsentibus et futuris (1). En même temps on peut remarquer que si le Missel de Stowe a conservé plus complètement que le Bobiensis, ce qui n'est pas contestable, certaines parties de l'*Ordo missæ* primitif, il est resté moins pur, en revanche, de toute trace de localisation, par exemple, en insérant ici le nom de saint Patrice à la suite de ceux des Apôtres Pierre & Paul.

(1) On trouve cependant déjà des exemples de l'emploi du pluriel dans le *Missale gothicum* & dans le *Missale gallicanum vetus*.

Le mozarabe ne sort pas de sa formule invariable : *Liberati a malo, confirmati semper in bono...* &c.

Le léonien parle également au singulier : *Libera nos ab omni malo propitiusque*, &c. (MURATORI., série XVIII (juillet), XII, col. 359.)

Le lecteur nous saura gré de lui relever ici l'incipit de toutes les formules *post orationem dominicam* des Sacramentaires gallicans.

Le recueil de Mone n'en a que pour la 1re & la 6e messes palimpsestes du manuscrit de Carlsruhe. *Libera domine, libera nus ab omni malo et constitue nos in omni opere bono. Qui vivis.* (*Lateinische und Grieschische Messen*, p. 16.) — *Libera nus a malo, nostra libertas*, &c. (*ib.*, p. 29.)

Les dix-sept formules du *Missale gothicum* sont les suivantes :

Libera nos a malo, O. D., & custodi in bono, &c. (TOMMASI, 233.)
Libera nos, O. D., ab omni malo, ab omni periculo, &c. (*ib.*, 237.)
Libera nos a malo, O. D., & tribue nobis... (*ib.*, 240.)
Libera nos a malo, O. D., & præsta ut incisa mole... (*ib.*, 246.)
Libera nos a malo, O. æternæ D., & dominare Tu nostri... (*ib.*, 253.)
Libera nos ab omni malo, ab omni delicto, Auctor omnium... (*ib.*, 256.)
Ab omni malo nos eripe, O. D., & præsta... (*ib.*, 264.)
Libera nos, æterna pietas, & vera libertas... (*ib.*, 269.)
Adesto Domine fidelibus tuis... (*ib.*, 271.)
Exerce, liberator, in nobis juris proprii facultatem... (*ib.*, 278.)
Libera, domine, libera nos ab omni malo : & a fortissimis adversariis. (*ib.*, 279.)
Libera nos ab omni malo, O. D., & quia... (*ib.*, 331.)
Libera nos a malo, O. D., & custodi in bono. Qui vivis. (*ib.*, 332.)
Libera nos a malis, Auctor bonorum omnium, Deus... (*ib.*, 334.)
Libera nos, O. D., a malis & constitue nos in bonis, &c. (*ib.*, 335.)
Libera nos a malis præsentibus & futuris, O. D., &c. (*ib.*, 336.)
Libera nos a malo Domine Christe Jesu... (*ib.*, 338.)

Le *Missale gallicanum vetus*, étant fragmentaire, ne nous fournit que quatre formules :

Libera nos a malis omnibus, Auctor bonorum, Deus... (*ib.*, 371.)
Libera nos ab omni malo. O. æterne D., & quia... (*ib.*, 375.)
Exerce, liberator in nobis... (*ib.*, 385.)
Domine D. O., libera nos a malo, & in tempore... (*ib.*, 388.)

Ajoutons enfin à la formule de Stowe qui figure au tableau parallèle, celle que le même Missel assigne à l'*Ordo ministrandi sacramentum extremæ unctionis*, & quatre autres empruntées à divers fragments liturgiques :

Libera nos domine ab omni malo & custodi nos in omnibo *(sic)*, ihesu christe aucto[r] omnium bonorum, qui regnas in sæcula sæculorum. (WARREN, *loc. cit.*, p. 223.)

Libera nos, domine, a malo, domine christe ihesu, custodi nos semper in omni opere bona, fons & auctor omnium bonorum deus evacua nos vitiis, & reple nos virtutibus bonis per te christe ihesu. (*Book of Deer*. WARREN, 164.)

Libera nos, domine, ab omni malo, & custodia nos semper in omni bono, christe ihesu, auctor omnium bonorum, qui regnas in sæcula. (*Book of Dimma*. WARREN, 170.)

Tout n'est pas à négliger non plus dans les menues observations qu'on pourrait faire sur la dislocation de la « Missa romensis cotidiana » dans les centonisations grégoriennes. Ainsi le manuscrit édité par Angelo Rocca nous fournit la rédaction suivante du n° 11 :

Grata tibi sit, Domine, hæc oblatio famuli tui ill. quam tibi offerimus in honore beati PETRI apostoli tui & quæsumus ut eidem proficiat & saluti.

Cette rédaction (quoique paléographiquement postérieure de deux ou trois siècles), pourrait bien nous représenter mieux que le Missel de Bobbio le texte & l'appropriation de la pièce; & peut-être contribuerait-elle à nous donner une explication obvie du titre de *romensis* donné à la *Missa cotidiana* de ce Missel. Il y a une chose qui frappe quand on y regarde de près, c'est la convergence de toute cette messe autour du nom de saint Pierre. D'abord la première formule (n° 3) : *Deus qui beato Petro*. Ensuite, dans le Missel de Stowe, la formule n° 5 : *Deus qui culpa offenderis,* est précédée de la rubrique : *Hec oratio prima Petri*. L'attribution de cette formule, dans les Sacramentaires grégoriens, à la feria V de Quinquagésime, porte d'ailleurs dans ce fait même, la marque d'interpolation, la preuve d'adaptation postérieure, puisque les féries V du Carême n'ont été dotées de messes que par saint Grégoire II. Or à cette époque le Sacramentaire de Bobbio était déjà copié. En troisième lieu, voici (n° 11) pour la troisième fois, le nom de saint Pierre dans le manuscrit d'Angelo Rocca, où probablement il sera demeuré comme naturellement, par droit de continuité. Enfin la formule n° 16 *Quos cælesti* (1) n'est autre encore, dans sa première partie, que la Postcommunion du Natale de saint Pierre dans tous les manuscrits grégoriens. On serait tenté de voir ici par conséquent la messe propre, ordinaire, quotidienne de la basilique de Saint-Pierre de Rome, *Missa romensis cotidiana,* conservée presque intacte, grâce à la ténacité des irlandais, depuis que leurs missionnaires romains la leur auraient apportée (2).

On peut penser ce qu'on voudra de cette conjecture. En tout cas, plusieurs autres conclusions peuvent être tirées sans difficulté des pages précédentes & passer au rang des faits acquis. Dégageons-les.

Libera nos a malo, domine christe ihesu, & custodies nos in omni opere bono, auctor omnium bonorum, manens & regnans in sæcula sæculorum, amen. (*Book of Mulling*. WARREN, 172.)

Lib[era] nos, domine, ab omni malo præterito præ[senti] & futuro, & intercedentibus pro nobis be[atis a]postolis tuis petro & paulo & patrocio [episcopo] da propitius pacem tuam in diebus nostris [ut op]e misserícordiæ tuæ adjuti & a peccatis s[empe]r simus liberi & ab omni perturbatione securi... per dominum. (Ms. 1394 de Saint-Gall. WARREN, 177.)

(1) La deuxième partie de cette formule a donné naissance à la Postcommunion de la feria IV. IV Temp. Quadrag. & de la fête de saint Chrysogone (MURATORI, 32 & 131) : *Tui, Domine, perceptione sacramenti et a nostris mundemur occultis, et ab hostium liberemur insidiis.*

(2) Nous avons déjà fait remarquer que le Missel de Bobbio ne s'en tient pas là. Saint Pierre y est traité largement, eu égard à la sobriété de ce Sacramentaire. Il a donc, outre sa *missa romensis cotidiana,* la messe du *Natale* (29 juin) & celle *in cathedra sancti Petri*. La présence ici de cette dernière est d'autant plus significative qu'il y a toute une classe de manuscrits grégoriens & non des moins qualifiés, sans parler du Sacramentaire gélasien, tout le premier, qui ne l'ont plus. Ceux qui le possèdent lui attribuent précisément la formule n° 3.

1° Le Missel de Bobbio a le caractère non seulement d'un aîné, mais encore d'un prototype vis-à-vis des monuments avec lesquels nous l'avons apparenté jusqu'ici ;

2° Il représente, dans sa partie A, l'état liturgique romain tout à fait au commencement du ve siècle ;

3° Son original est passé, précisément à cette époque, de Rome en Irlande ;

4° Il s'y est développé de bonne heure, dans le sens d'une première évolution du rit romain, sous la forme de S, mais s'est arrêté, de bonne heure aussi, semble-t-il, dans ce développement ;

5° Ainsi accru, il a été ramené en Italie par saint Colomban, qui lui a donné ses dernières additions en l'enrichissant, à Bobbio, de la messe pour la Dédicace de saint Michel entre autres, peut-être aussi de la messe nouvelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste (cf. ci-dessus, pages 118 & 119), de la messe de saint Sigismond, &c.

6° Le codex qui nous est parvenu représente la rédaction, exécutée probablement à la même date, de cette édition définitive.

Les deux premières assertions n'ont pas besoin d'être autrement appuyées. L'étude que nous venons de faire de la *missa romensis* pourrait être, en effet, renouvelée sur chacune des autres messes & donnerait les mêmes résultats. C'est un travail qui n'a pas sa place ici & qui sera publié ailleurs.

Les assertions suivantes sont plus inattendues dans quelques-uns de leurs termes. En les émettant nous avons légèrement anticipé sur ce qui nous reste à dire, mais nous y gagnons d'éclairer notre marche. Reprenons.

Le document A, disons-nous, serait passé de Rome chez les Bretons au ve siècle. Il y a ici trois articulations à isoler. Le fait de la sortie de Rome ou de l'Italie n'impliquerait pas nécessairement la spécification du lieu d'arrivée, encore moins la date de ce transfert. La disjonction des trois questions ainsi opérée, voici comment nous raisonnons.

Qu'on veuille bien se reporter d'abord à la discussion chronologique instituée ci-dessus, pages 102 & 103. La messe de saint Martin nous a placés non loin de sa mort (*proxima tempora*). Une *missa dominicalis* nous a montré la terreur des premières invasions planant encore sur toutes les têtes, tout en laissant entrevoir que le rédacteur de cette messe visait un moment d'accalmie, tel que le mouvement de détente un instant produit par le mariage d'Ataulphe & de Placidie. Ceci nous met en face d'un témoin des bouleversements qui s'opéraient alors. Le manuscrit A était par conséquent encore en Italie dans le même temps. Jusqu'ici pas de difficulté. Mais d'autre part, notre recueil A s'arrête avant que l'Ascension n'ait fait l'objet d'une fête distincte de la Pentecôte, ce qui se produisit vraisemblablement à Rome, vers cette époque, & certainement pas plus tard que le règne de saint Léon (440-461), puisqu'il nous reste de ce pape deux sermons pour la fête de l'Ascension à son 40e jour.

Nous voici au cœur de la question. Serrons de près la conséquence qui résulte de là.

Le Missel de Bobbio a été écrit au viie siècle, & c'est avant la fin de ce siècle que nous voyons apparaître paléographiquement le Sacramentaire de Vérone & le Sacramentaire gélasien du Vatican, déjà complètement dégagés des vieux cadres gallicans, pleinement au niveau du

nouvel état liturgique de Rome. On ne concevrait pas, dès lors, que l'idée fût venue à un italien, ayant à former un recueil semblable, un recueil qui, visiblement, veut & croit être romain, (le supplément S le prouve,) on ne concevrait pas, disons-nous, que l'idée fut venue à cet italien d'aller remuer des parchemins vieux de deux siècles, d'y puiser naïvement les éléments les plus disparates, dont un bon nombre tombés en désuétude, dont aucun ne correspondait exactement au rit réformé, & tout cela pour aboutir à cet assemblage bizarrement composite où la Pentecôte est de type gallican, l'Ascension de type romain, & ainsi du reste. Il faut en prendre son parti. C'est bien dans ces termes très nets que se pose le problème, car il y a toujours problème, après la découverte de A, telle que nous l'avons présentée plus haut : Le Missel de Bobbio du VII[e] siècle veut & croit être romain ; & c'est par le fait même que le problème est ainsi posé, que deux des faits que nous recherchons sont acquis du même coup. Pour avoir été conservé de toutes pièces dans un manuscrit du VII[e] siècle qui prétend être romain, & nous être ainsi parvenu toujours dépourvu d'un propre A de l'Ascension, il faut que presque à partir du moment précis de la clôture de sa rédaction, & immédiatement avant la publication d'un propre de l'Ascension du même type gallican, le document A se soit trouvé dans des conditions d'isolement particulières. Voilà pour la date.

Mais ces conditions n'ont pas été telles que ce document puisse être considéré comme ayant été dès ce moment hors d'usage, relégué, mis au rebut. Pas du tout. Il est demeuré livre pratique. Il a même accueilli par intermittences, & parallèlement à son vieux fonds demeuré intact, divers développements dans un sens différent de son origine, dans le sens de S, dans le sens d'une transformation romaine tardivement parvenue à sa connaissance il est vrai, & cela encore, dans des conditions assez peu exactes. Mais enfin il a vécu, il a suivi partiellement la mode & il vit encore, quand, arrivé aux dernières acquisitions des pièces de rechange qui se sont groupées autour de lui, il apparaît à Bobbio dans le singulier appareil d'archaïsme & d'actualité légèrement fantaisiste qui est le sien. Où est-il passé dans l'intervalle, qu'est-il devenu, d'où vient-il ? C'est la question à débattre. Mais, & c'est là le second point nettement acquis, il n'est pas resté à Rome, ni à portée de Rome. Il a été transféré quelque part où il a échappé à l'action réformatrice de Rome, où du moins cette influence s'est raréfiée. Il est allé loin.

Or voici qu'à présent nous précisons & nous prétendons qu'il a passé les mers, qu'il est allé en Irlande & qu'il en est revenu au VII[e] siècle avec saint Colomban. Les préjugés ne sont pas toujours à rejeter sans examen. Or c'est un préjugé de ce genre que crée la présence à Bobbio, depuis saint Colomban, de ce singulier manuscrit. La première réflexion qui se présente, c'est qu'une épave de ce genre a toutes les chances du monde de venir des mêmes moines celtes à qui nous sommes redevables de tant d'autres épaves palimpsestes & autres, dispersées maintenant à Turin, à Milan surtout, à Rome & ailleurs, à qui nous sommes également redevables d'un autre manuscrit liturgique, tout à fait unique en son genre, manuscrit irlandais sans conteste, l'Antiphonaire de Bangor.

Saint Colomban a si bien connu le document A qu'il s'en est servi & que certaines réminiscences empruntées à l'une des formules spéciales à A semblent encore hanter son

esprit dans une lettre qu'il écrit au pape Boniface. Il s'agit justement de la *missa dominicalis* qui nous a reportés au temps & aux conditions sociales des premières invasions. La troisième *missa dominicalis* s'exprimait ainsi dans la *Præfatio missæ : Oremus Dominum, dilectissimi nobis, quia amara nobis* ADVENIUNT TEMPORA ET PERICULOSI ADPROXIMANT ANNI. MUTANTUR REGNA, VOCANTUR GENTES... *dum ergo tempus est, convertamur ad Dominum.* La *Contestatio,* nous l'avons dit, est tout entière à la préoccupation du jugement dernier. De son côté, dans la lettre V^e^, à Boniface IV, saint Colomban écrivait : *Ideo ego dixi : Papa, vigila : tempus est de somno surgere : Dominus appropinquat, et prope jam consistimus inter* TEMPORA PERICULOSA. ECCE CONTURBANTUR GENTES, INCLINANTUR REGNA : *ideo cito dabit vocem suam Altissimus, et movebitur terra...* On peut voir la suite (1). La citation est indéniable & ne saurait avoir été inconsciente. Le saint abbé, pour approprier la chose aux circonstances, ne néglige pas de solliciter habilement le texte, de l'atténuer, sans omettre cependant de donner sa part à la rhétorique & à l'inévitable préoccupation de la fin du monde, qu'on retrouve à toutes les époques troublées. Nous avons donc en faveur de notre assertion le fondement d'un a priori dans le *terminus ad quem* des pérégrinations de A (2).

Quittons maintenant Bobbio & transportons-nous en Irlande, le *terminus a quo* d'où nous sommes si naturellement portés à croire qu'arrivaient avec les moines celtes leurs livres liturgiques, & notamment l'exemplaire recopié dans celui qui nous occupe. Le moment où nous avons acquis plus haut la certitude que le codex A est sorti de Rome, coïncide précisément avec l'époque où les préoccupations bretonnes sont à l'ordre du jour auprès du Saint Siège. Supposons le diacre romain Pallade recevant de saint Célestin le dépôt de ces traditions liturgiques avec la mission dont il est investi, comme seront investis ensuite les évêques Loup & Germain dans la patrie de Pélage, comme peut-être, avant Célestin, d'autres papes avaient investi d'autres missionnaires, ceux qui probablement avaient doté l'église celtique du malencontreux comput abandonné depuis par Rome (3). Supposons le codex A pénétrant dans ces conditions au fond d'un monastère d'Irlande. Rien n'étonne plus alors. Les anomalies du Sacramentaire de Mabillon s'expliquent de la seule façon qui soit satisfaisante & deviennent même presque naturelles. Étant donnés l'éloignement & le caractère de

(1) MIGNE, tome LXXX, col. 273, n° VI. Cf. ci-dessus, p. 103 & 104. L'atténuation des verbes *mutantur* & *vocantur* était d'autant plus facile à saint Colomban dans la réminiscence de ce passage, qu'il n'avait qu'à se rappeler le ps. 45 : *Conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna.* Toute cette messe est propre au *Bobiensis.*

(2) M. l'abbé Duchesne a fort à propos élevé des doutes sur la valeur de l'argument par lequel Mabillon proposait de faire naître le manuscrit de Bobbio sur le sol gaulois, à Luxeuil, en Bourgogne, sous prétexte qu'on y voit une messe du roi de Bourgogne saint Sigismond. En réalité rien n'est en effet moins local qu'une pareille messe. (Cf. DUCHESNE, *Origines,* p. 151.) Et puis il n'y a guère apparence qu'un moine qui avait avec les évêques des Gaules les démêlés liturgiques dont l'Epistola II (MIGNE, 264) nous a transmis l'écho, se soit mis, sur ces entrefaites, à leur remorque & leur ait emprunté des traditions qu'il faudrait au surplus démontrer préalablement avoir été particulièrement & exclusivement gallicanes. *Nullas istorum suscipimus regulas Gallorum.* (*ib.* 269.)

(3) Sur tout cela voir DUCHESNE, *Liber Pontificalis, Introduction.* tome I, p. CII, seq. Cf. *Origines du Culte chrétien,* p. 228 ; — *Haddan et Stubbs Councils and Ecclesiastical documents relatives to Great Britain and Ireland,* I, p. 11 seq. & vol II. part. II.

ces moines celtes, on conçoit très bien la genèse du système incohérent & contradictoire en apparence auquel finit par aboutir leur Missel au commencement du VII[e] siècle. Ils sont fidèles à l'Église mère & maîtresse, c'est entendu. *Nos enim SS. Petri et Pauli et omnium discipulorum divinum canonem Spiritu Sancto scribentium, discipuli sumus, toti Heberi, ultimi habitatores mundi, nihil extra evangelicam et apostolicam doctrinam recipientes : nullus hæreticus, nullus judæus, nullus schismaticus fuit; sed fides catholica, sicut a vobis primum, sanctorum scilicet apostolorum successoribus, tradita est, inconcussa tenetur* (1)... *Nos enim, ut ante dixi, devincti sumus cathedræ S. Petri* (2)... C'est même précisément pour ce motif qu'ils s'obstinent fidèlement à conserver la « vieille règle pascale en usage à Rome vers le commencement du IV[e] siècle », sans prendre garde que « Rome avait modifié plusieurs fois son comput depuis le temps où les Bretons le lui avaient emprunté (3) ». Ils entendaient bien être catholiques, apostoliques & romains avec leur vieux cycle démodé. Mais alors qu'est-ce à dire? C'est bien simple. D'abord ils ont une obstination dans la fidélité qui ne laisse pas que d'être parfois aveugle & pas toujours selon la science. C'est le cas. Il faut ajouter à leur décharge qu'ils sont on ne peut mieux placés, au fond de leur cloître, au delà des mers, *ultimi habitatores mundi,* pour être vaguement & tardivement, bref aussi mal informés que possible de ce qui se passe sur le continent. La transformation de la liturgie latine primitive, c'est-à-dire la transition du type gallican au type romain était un fait accompli d'ores & déjà, quand parvint à leur connaissance l'institution d'une fête de l'Ascension distincte de la solennité de la Pentecôte ; & vraisemblablement, c'est par la même occasion qu'ils apprennent l'évolution liturgique qui, en introduisant les diptyques dans le Canon, a entraîné du même coup la simplification de l'euchologie de la messe. Peut-être en sont-ils avisés à peu près comme l'évêque de Braga, Profuturus, l'est par le pape Vigile (ci-dessus, page 96), & font-ils dès lors le sacrifice de toutes les formules de rechange *Post Sanctus* & *Post pridie* de leur Sacramentaire. La lettre de Vigile ne parlant que de la prière canonique, à partir de la Préface, *semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare... cætera vero ordine consueto prosequimur,* il leur aura paru loisible de conserver les formules *Post nomina, ad pacem,* & ils se seront maintenus en possession de toute cette partie du formulaire avec la ténacité touchante, qui est un des attributs historiques de leur race, mais par exemple sans se demander autrement quelle peut être encore la raison d'être d'une oraison *Post nomina* quand on ne récite plus les noms avant cette formule. Ou bien peut-être continuent-ils de réciter les diptyques suivant l'ancienne coutume (4), sans comprendre que c'est après le *Te igitur* que tout cela se doit accomplir désormais, ou bien, s'ils le savent, sans se préoccuper outre mesure de la tauto-

(1) Migne, Epist. V, tome LXXX, col. 275, n° II.

(2) *Ibid.*, col. 279, n° X ; *& alibi passim.*

(3) Duchesne, *Origines*, p. 229.

(4) Il ne faudrait pas aller très loin pour entendre, de nos jours encore, réciter au prône d'interminables listes de noms propres, & nous ne doutons nullement qu'il ne faille faire remonter jusque là l'origine de cet usage à pareil moment de la messe.

logie créée par ce double emploi (1). Peut-être encore dans leur pensée, les titres gallicans des formules n'étaient-ils maintenus que par habitude, *tituli sine re,* & le sort des formules elles-mêmes n'était-il pas lié nécessairement, après tout, au rite qu'on délaissait. Rien n'empêchait donc qu'on récitât encore la *Præfatio missæ,* la *Collectio,* le *Post nomina,* la *Collectio ad pacem,* l'une après l'autre & cumulativement, sans plus de façon que dans les messes plus récentes, on n'en récitait plus qu'une, la *Secreta.* C'étaient trois oraisons au lieu d'une, & peut-être en fin de compte est-ce là toute la différence, une différence de plus ou de moins, qu'avec le temps on avait fini par établir entre les deux (2).

Toujours est-il qu'au moment où ils arrivent à Bobbio, la pleine lumière, la pleine connaissance des rubriques réformées n'était pas encore parvenue à pénétrer jusqu'à eux. La lettre de leur chef au pape saint Grégoire montrait bien, quelques années auparavant, qu'au moins l'intelligence de saint Colomban, pour exceptionnellement cultivée qu'elle fût, n'était pas extraordinairement hospitalière aux revendications d'une discipline inattendue. Heurté dans son respect des traditions des saints moines à qui de proche en proche l'antique discipline avait été jadis confiée par l'autorité romaine, il était d'autant plus jaloux d'y demeurer fermement attaché. Il ne semble pas que la souplesse ait été la qualité dominante de cette trempe vigoureuse & tout d'une pièce. Ce comput si nouveau pour lui n'était ni plus ni moins à ses yeux qu'une erreur, & saint Grégoire en reçoit la confidence aussi peu dissimulée que possible : *Quid ergo dicis de Pascha XXI aut XXII lunæ?... quare ergo tu tam sapiens... Pascha tenebrosum colis?... Miror fateor, a te* HUNC GALLIÆ ERROREM... *jam diu non fuisse rasum nisi forte putem, quod vix credere possum, dum eum constat a te non fuisse emendatum, apud te esse probatum.* (MIGNE, tome LXXX, col. 261.) Il faut convenir qu'orienté de cette façon, l'esprit de saint Colomban pouvait trouver tout naturel & parfaitement correct le Sacramentaire dont il allait faire exécuter à Bobbio la copie que nous possédons, & sans doute il n'aurait pas compris que la Congrégation des Rites de ce temps-là eût eu besoin d'une *Concordia discordantium canonum,* & son Missel d'une refonte.

(1) On a vu plus haut, pages 60 & 61, seq., comment au samedi saint, dans l'église de Milan, le *Vere sanctus,* le *Post sanctus* antique s'accomode encore aujourd'hui, vaille que vaille, de l'intrusion du *Te igitur* moyennant des soudures maladroites qui ne servent qu'à mieux souligner l'anomalie de cette cote mal taillée. — Il y a mieux. C'est tout le long de l'année que la rubrique de l'*Ordinarium missæ* ambrosien prescrit au diacre, avant l'*oratio super Sindonem,* de chanter : *Pacem habete.* (Au XIe siècle, d'après le Missel ms. de la métropole de Milan déjà cité — n° LXXIV du mémoire de M. Delisle ; cf. ci-dessus, p. 60. — La teneur entière porte : *Pacem habete, corrigite vos ad orationem.*) Le peuple doit répondre : *Ad te Domine.* Or, le rite du baiser de paix ne s'accomplit plus qu'après l'embolisme du *Pater,* sur nouvel avertissement du diacre : *Offerte vobis pacem,* à quoi l'on répond : *Deo gratias.* Voilà bien, dans le premier cas, l'exemple de la permanence jusqu'à nos jours d'une formule à laquelle ne correspond plus le rite disparu qu'elle accompagnait. La *Collectio ad pacem* du *Bobiensis* & le reste a fort bien pu se maintenir dans des conditions analogues.

Sans sortir de chez nous, qu'est-ce autre chose que l'*Oremus* actuellement sans suite, dont M. Duchesne a si heureusement retrouvé la vraie signification (*Origines,* 164).

(2) Le *Missale Francorum* pourrait bien avoir, lui aussi, passé par ce régime de transition & nous en représenter une phase plus avancée, plus radicale, durant laquelle les titres ont disparu, *etiam periere ruinæ.*

En dernière analyse, plus on y réfléchit, plus l'histoire dont nous venons de supposer la trame peu compliquée paraît avoir été celle de notre document A, & moins on aperçoit d'explication qui soit plus satisfaisante que celle-là pour donner au problème de la juxtaposition de A & de S une solution vraisemblable & acceptable. Notre ambition va plus loin. Cette solution ne nous paraît pas seulement acceptable, nous voudrions la faire accepter. C'est pourquoi nous rappelons le résultat obtenu dans les pages précédentes à propos de la *missa romensis*. La rencontre des monuments irlandais & d'eux seuls sur les textes & l'ordonnance de cette messe, nous a mis sur la voie d'une incontestable parenté. Une seule considération pourrait suspendre l'action décisive d'un pareil argument, c'est qu'il nous place sur le terrain de A. Il est bien vrai qu'aucun monument autre que les celtiques ne se rencontre avec lui sur ce terrain, du moins en ce qui concerne la messe qui vient d'être examinée ; mais A n'étant après tout qu'un représentant du prototype universel de toutes les liturgies latines, c'est pur hasard, pourrait-on dire, que personne ne se rencontre avec lui dans l'occasion, si ce n'est les celtiques. Il ne s'en suit pas qu'il soit lui-même celtique, il peut être une épave d'une autre région latine, également éloignée de Rome. A la rigueur, c'est vrai. Cela est si vrai que le *Missale gothicum* paraît avoir possédé une « *missa cotidiana romensis* » (Tommasi, 338), assez analogue à celles de Stowe & de Bobbio ; du moins la première pièce (c'est la seule qui ait échappé aux injures du temps), est la même que la deuxième de Bobbio (1).

Il faut donc renforcer la signification de cette première coïncidence. C'est à quoi visaient les observations & les inductions sur lesquelles nous venons de nous étendre. Mais voici mieux. Ce n'est plus sur le terrain de A, c'est sur celui de S que nous allons constater maintenant une nouvelle rencontre suggestive du Missel de Stowe & de celui de Bobbio. Il s'agit d'une coïncidence portant encore & sur les textes & sur la coordination de ces textes dans une même messe du supplément S. Ce supplément nous transportant, pour le coup, dans le milieu où le manuscrit primitif A recevait, au cours des temps, la plupart des additions dont S se compose, à commencer par celle de l'Ascension, il est tout indiqué que l'étude des points de contact qu'offrirait S à son tour, peut faire découvrir, en même temps que les relations de parenté plus récentes, la patrie d'adoption dans laquelle se sont contractées les alliances nouvelles. Or c'est ce qui arrive. La coïncidence dont nous parlons est de même nature que celle qui a été constatée sur le terrain de A, dans l'étude de la *missa romensis*. Elle est de même nature & se représente entre les mêmes personnages, c'est-à-dire qu'elle est encore exclusivement propre au Missel de Stowe & à celui de Bobbio. De nouveau les autres monuments en sont si parfaitement exclus, que, des trois formules 1, 3, 4, qui constituent la messe en question, dans le Missel de Stowe, aucune ne reparaît ailleurs, sauf quelques lignes

(1) Ajoutons que le même Missel possède tout entière la *Missa in symboli traditione* (Tommasi, 276), & que le *Gallicanum Vetus* a la messe de la Vigile de Pâques. Ces deux messes ont d'ailleurs toutes chances, par leur importance liturgique exceptionnelle, d'être en dehors des conditions qui ont amené les différenciations locales. La présence des formules de la messe *in Cœna Domini*, dans le gélasien, pourrait être un fait du même genre, mais il ne se présente pas dans des conditions de groupement & d'application suffisantes pour être parfaitement assimilé aux deux précédents.

de la *Contestatio,* reprises dans les grégoriens & pour des circonstances différentes. Arrivée à ce degré de cohésion intense, à cette convergence d'inductions, on peut dire que la preuve est bien près d'être faite. Nous nous bornons donc à mettre sous les yeux du lecteur une simple transcription parallèle des deux documents. Il suffit de regarder.

Missel de Stowe.	Missel de Bobbio.
INCIPIT MISSA PRO PENITENTIBUS VIVIS. PRO PENITENTIBUS VIVIS.	MISSA VOTIVA.
1. Exultatio divina, paterna pietas, immensa maestas, te supplices trementes depræcamur pro famulis tuis, ut des eis mentem puram, caritatem perfectam, in actibus sinceritatem, in corde puritatem, in opere virtutem,	1. Exultatio divina, paterna pietas, immensa majestas, te supplices, trementes quidem precamur pro servo tuo ill. ut des ei, Domine, mentem puram ; caritatem perfectam, in actibus sinceritatem, in corde puritatem, in opere virtutem, in necessitatibus fortitudinem,
in moribus disciplinam, & que justitiæ tuæ timore intigra mentes vel devotione pro ipsis. n. tibi offerimus pietatis tuæ obtinentia agnoscant. per.	in moribus disciplinam, & quod pro justitiæ timore, integra mente vel devotione pro ipso tibi offerimus, pietatis tuæ obtinenda cognoscat.
2. Indulge, domine penetentibus nobis famulis tuis poscentibus secura mente tibi, domine, deo nostro victimam pro ipsis. n. offerri valeamus, & pie dictis suis veniam obteniant, sanitatis, per te, pater sancte, munere consequti, ad salutem gratiæ æternæ possint cum tuo adjutorio pervenire.	
	Secreta.
3. Iteramus, omnipotens deus, deprecationem nostram ante conspectum maiestatis tuæ, quam spicialiter pro famulis tuis. n. in honore sanctorum, mariæ, petiri, pauli, iohannis, & omnium sanctorum tuorum,	3. Iteramus, omnipotens Deus, deprecationem nostram ante conspectum majestatis tuæ, quam specialiter pro famulo tuo ill.
oblationem pro peccatis eorum offerimus, vota perficias, petitiones eorum ascendat ad aures clementiæ tuæ, discendat super eos pia benedictio, ut sub umbra alarum tuarum in omnibus protegantur, & orationes nostræ, te propitiante, pro ipsis non refutentur a conspectu pietatis tuæ, sed in omnibus auxiliare atque defendere digneris. per.	oblationem pro peccatis vel pro auxilio ejus offerimus, vota perficias. Petitiones ejus ascendant ad aures clementiæ tuæ, & descendat super eum pia benedictio tua : ut sub umbra alarum tuarum in omnibus protegatur, & orationes nostræ te propiciante pro ipso non refutentur a conspectu pietatis tuæ, sed in omnibus ei auxiliari atque defendere digneris.
	Contestatio.
4. V[ere] d[ignum]	4. Vere dignum & justum est omnipotens Deus,
per dominum nostrum Ihesum Christum filium tuum	
cujus potentia deprecanda est missericordia adoranda, piatas amplectare. Quis enim aliis putare poterit omnis potentiæ tuæ miracula? nec aures	cujus potentia deprecanda est misericordia adoranda, pietas amplectenda. Quis enim disputare poterit opus omnipotentiæ tuæ, nec aures homi-

Missel de Stowe. (*Suite.*)

hominis audire, nec in cor hominis ascendere, nec estimatio hominum poterit invenire

quanta præparas sanctis electis tuis ; sed in quantum possimus misseri terrenique de incontinentia sed de tua missericordia veniam misserationis & refugium postulantes atque in commemoratione sanctorum

per quorum suffragia sperantes veniam ut famulis tuis. n. remissionem tribuas peccatorum, opera eorum perficias, vota condones ; dona eis denique servis tuis, intercedentibus sanctis, remedium animarum suarum quod postulamus, ut vota desideriorum eorum perfeciat, presta, omnipotens, supplicantibus nobis indulgentiam, postulantibus veniam, poscentibus vota pingesce,

protege eis nomen dei jacob, jube eis auxilium de sancto & de sion tueri. n. memor esto, missericors deus, sacrificium eorum, & holocaustum eorum ante conspectum sanctorum apinge fiat ; tribue eis desideria sancta eorum, & omne consilium eorum confirma in bonum, ut inletentur coram te corda desiderium eorum.

per christum.

5. Deus qui confitentium tibi corda purificas, & accusantes se conscientius & omnium iniquitate absolvis, da indulgentiam reis, & medicinam tribue vulneratis, ut, percepta remissionem omnem peccatorum, in sacramentis tuis sincera deinceps deditione permanent, & nullam redemptionis æternæ susteniant tetrimentum. per dominum nostrum (1).

Missel de Bobbio. (*Suite.*)

num audire, nec in cor hominis ascendere, nec stimatio hominum poterit invenire, quanta sit pietas misericordiæ tuæ,

quantum præparas sanctis & electis tuis. Sed in quantum possumus miseri, territi quidem de conscientia, sed fidi de tua misericordia, veniam miserationis, & refugium postulantes, atque in commemoratione sanctorum tuorum Petri & Pauli,

per quorum suffragia sperantes veniam, precamur ut famulo tuo ill. remissionem tribuas peccatorum, opus ejus perficias, vota condones. Dona idemque servo tuo ill. intercedentibus sanctis remedium animæ suæ, quod postulamus, ut vota desideriorum ejus perficias. Præsta, omnipotens Deus, supplicantibus nobis indulgentiam postulanti, veniam poscenti,

protege ei nomen Dei Jacob, mitte ei auxilium salutis de sancto & de Sion tu erige eum : Memor esto misericors Deus sacrificium ejus & holocaustum ejus ante conspectum omnium sanctorum tuorum pingue fiat.

Per Christum Dominum nostrum.

(1) Nous n'avons pas à suivre l'histoire littéraire des cinq formules du Missel de Stowe, si ce n'est pour signaler la Postcommunion : *Deus qui confitentium* (n° 5), absente du Bobiensis, ce qui n'est pas particulier du reste à la messe comparée, nous le savons. Voici, par exemple, qui n'est pas dépourvu de signification. Le gélasien, qui a cette formule (n° 5) dans l'*Ordo* de la réconciliation des pénitents le jeudi saint (MURATORI, 551), ne possède aucune des quatre autres. Il est naturel de penser que c'est le Missel de Stowe qui est sur ce point tributaire du gélasien. Écrivant vers le IXe siècle, le copiste breton était dûment averti qu'il fallait enfin se décider à varier les Postcommunions, comme tout le monde, si ce n'était déjà fait. N'en trouvant pas dans les Sacramentaires nationaux analogues au Bobiensis, il aura adopté de préférence une pièce qui allait d'autant mieux à son but, que l'*Ordo* gélasien la présente avec une certaine prédilection & l'assigne lui-même, la seconde fois qu'il la transcrit, à la circonstance de la communion : *Oratio post reconciliationem, vel posteaquam communicaverit.* (MURATORI, 553.) Nous prions qu'on retienne le caractère de supplément que présente évidemment la Postcommunion du Missel de Stowe, & l'emprunt fait par ce Missel au gélasien pour se mettre au niveau de la liturgie de son temps. Ceci tendrait à indiquer que notre supplément S est antérieur à son tour à l'état liturgique auquel correspond le gélasien.

Nous serions trop naturellement inclinés, par une aveugle tendresse, à trouver notre induction décisive. Plus désintéressé, le lecteur l'appréciera pour ce qu'elle vaut. Avant de l'abandonner à son sort, qu'on nous permette seulement de la nantir encore de deux ou trois protections.

D'abord il est à considérer que le Missel de Stowe ne nous a conservé que trois messes, & voilà que de ces trois messes, deux, — deux sur trois, — se retrouvent dans le *Bobiensis*. En regard de cela, que voyons-nous? Tous les autres monuments réunis arrivent à peine à se rencontrer complètement avec nous pour quatre messes entières, &, pour être absolument exact, c'est trois, ni plus ni moins, qu'il faut dire. Et encore deux de ces messes (*in symboli traditione* & *in Vigilia Paschæ*) appartenant aux fondements mêmes de la liturgie baptismale, doivent-elles être considérées, nous le répétons, comme échappant aux influences locales, & représentant plutôt le type universel d'une période euchologique.

Et même si nous n'avions pas laissé systématiquement à l'écart tout ce qui, dans le Missel de Bobbio, n'a pu se répartir entre A & S d'après les seules données matérielles du titre des embolismes des messes, nous trouverions ici, dans la *traditio symboli* qui précède la messe de ce nom, l'occasion de nous éloigner non seulement de Rome, mais encore des pays gallicans, au ve siècle. L'*Expositio symboli* du Bobiensis nous y montre l'*Apostolicum* sous deux formes, sans préjudice d'une troisième rejetée à la fin du manuscrit (Migne, col. 579) & qui est plus archaïque encore que les deux autres. Des deux formules de l'*Expositio symboli* (Migne, col. 489) la première est celle qui se présente sans glose, après le prologue. Elle a été évidemment substituée là à une autre formule plus ancienne. Celle-ci devait être naturellement conforme au texte qui fait l'objet de l'exposition proprement dite, *Repetendus vobis est... sermo symboli* HUJUS... On ne retrouve plus en effet dans cette exposition ni le

On n'aura pas manqué de s'arrêter à certaines variantes des deux textes. Cela n'atteint en rien l'incontestable parenté des deux documents comparés. Nous y insistons néanmoins pour écarter l'hypothèse d'une filiation directe. Ce qu'on peut y voir de plus clair, c'est la preuve de la multiplicité des témoins & de l'extension, au delà des limites d'une église particulière, d'une commune tradition liturgique chez les Celtes. Ce qu'il faut voir encore dans quelques-unes de ces variantes, c'est la preuve manifeste de l'ignorance paléographique du copiste, d'ailleurs illettré, qui avait probablement sous les yeux un exemplaire du vi^e ou du viie siècle. (Cf. *On the Stowe Missal* by Rev. B. Mac Carthy, 1886, *The transactions of the Royal Irish Academy*, vol. 27. — Par exemple M. Warren, *The Academy*, 20 octobre 1894, p. 304, allègue de fort bonnes raisons pour rejeter la date du viie siècle proposée par MM. Todd & Mac Carthy, pour la partie la plus ancienne du Missel de Stowe, & celle de 750 pour l'œuvre de Moel Caich. C'est tout au plus s'il maintiendrait encore pour sa part celle du ixe siècle, qu'il avait assignée en 1881 à la copie la plus ancienne, & celle du xe à celle de Moel Caich.)

Puisqu'il est encore une fois question de l'absence de Postcommunions propres, aussi bien dans A que dans S, disons toute notre pensée là-dessus. N'y aurait-il pas, pour expliquer cette absence de propres, une explication beaucoup moins compliquée que celle que nous avons suggérée déjà deux fois, en attribuant la chose à une mesure de suppression motivée par un malentendu? N'est-ce pas plutôt que l'action de grâces après la communion serait la dernière des circonstances de la messe, pour lesquelles l'euchologie embolismique se serait developpée en thèmes variés? N'est-ce pas que le Bobiensis, une fois de plus, nous aurait conservé l'état primordial sur ce point important? La chose est de conséquence. Nous attirons l'attention sur l'extrême sobriété de la liturgie mozarabe & des liturgies gallicanes à cet égard. Mais nous allons ramener plus loin cette question dans l'examen des rapports du Sacramentaire ambrosien avec celui de Bobbio.

Creatorem cæli et terræ, ni le *Sanctorum communionem.* En cela cette seconde formule est aussi près du vieux texte romain du IVe siècle, qu'elle s'éloigne du texte dit gallican qui, dès le Ve siècle, apparaît dans Fauste de Riez & qu'on trouve définitivement installé dans le *Missale gothicum* & le *Missale gallicanum vetus* (1). Cette constatation n'est pas indifférente à notre objet.

En dernier lieu, nous rappelons que, pour l'identification de la *missa cotidiana romensis,* la rencontre du fragment 1394 de Saint-Gall nous a fort opportunément permis d'adjoindre au Missel de Stowe un second témoin de la même race. Une bonne fortune analogue va peut-être, croyons-nous, nous servir ici, & nous montrer cette fraternité celtique des Missels de Stowe & de Bobbio, se perpétuant dans la région de Saint-Gall, & cela non seulement autour de A, mais autour de S lui-même. Le Sacramentaire n° 30 de Zurich, du VIIIe siècle, rédigé, paraît-il (2), par l'irlandais saint Fintan, patron du monastère de Rheinau, contient, outre la partie utilisée par M. Wilson pour son édition du Sacramentaire gélasien, plusieurs traces fort intéressantes d'une tradition liturgique antérieure & différente de celle qui a prévalu dans le manuscrit. Il suffit, pour en donner un exemple, de signaler ce début d'une *Secreta : Auditis nominibus offerentium, fratres Karissimi, rogemus Deum Patrem omnipotentem ut oblationem...* Impossible de méconnaître ici le début d'une ancienne *Collectio post nomina ;* on saisit sur le vif, en quelque sorte, la transition du type gallican au type romain & l'un des procédés de cette transition. Le procédé se devine ; il est transparent. On changea le titre de la formule, en inscrivant *Secreta* au lieu de *Post nomina,* & tout fut dit. Gerbert a eu soin de nous transmettre ces précieuses reliques, dans ses *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ.* Il reproduit notamment, pages 282 & suiv., trois messes votives qui sont dans ce cas. « Has tres missas votivas pro salute unius vivi ex *Rhenaugiensi* (3) damus, prout ibi continentur, satis mendosas, neque eas aliunde emendare licet, cum nec in editis, nec in mss. aliis habeantur, si pauca ex Sacramentario gallicano (notre *Bobiensis*) excipias. » Dans la troisième de ces messes dont Gerbert accuse ainsi le caractère exceptionnel, nous reconnaissons précisément le n° 5 de la messe de Stowe, avec la teneur si caractéristique de son début : *Iteramus, omnipotens Deus, deprecationem nostram,* où il semble qu'on entend un écho des incessantes reprises déprécatoires de l'antique liturgie : ἔτι καὶ ἔτι δεηθῶμεν. C'est, du reste, tout ce que cette messe a de commun avec celle de Stowe. Par exemple, nous reconnaissons sa Préface dans la troisième *missa votiva* (Migne, 542) de Bobbio, qui n'a d'ailleurs de point de contact qu'avec ce document, pour la Préface en question. Dans

(1) Nous n'avons pas à rappeler les ouvrages de Caspari sur la matière. Il existe déjà toute une bibliothèque sur l'histoire du symbole. L'un des derniers travaux est celui du Dr Kattenbusch, *Das apostolische Symbol.* Leipzig. Hinrichs, 1894-1897... Notre aimable & savant confrère dom G. Morin vient de fournir une importante contribution à ces études (*Revue Bénéd.,* nov. 1897). La même Revue publiait en 1894 un bon exposé de la question sous la signature de dom J. Chapman, & le titre de : *Une nouvelle histoire du Symbole des Apôtres.* Cf. aussi P. Batiffol, dans la *Revue Biblique,* 1894, p. 30 sqq. Il nous faudra bien entendu revenir sur tout cela en temps & lieu.

(2) Wilson, *The Gelasian Sacramentary,* p. XXXIV & XXXV.

(3) C'est le Ms. n° 30 de Zurich.

une autre messe du même *Rhenaugiensis* (1), la même formule se représente, comme première Collecte, avec des modifications & surtout avec ce nouveau début : *Exaudi, omnipotens Deus, deprecationem nostram*. C'est précisément dans la messe où nous venons de noter la Secrète, *Auditis nominibus offerentium*. C'est avec le nouveau début, mais sous forme de *Secreta*, qu'elle reparaît, une troisième fois, dans la messe précédente (2). Mais ici nous nous trouvons en face de deux manuscrits. Le nouveau témoin qui survient ainsi est le Sacramentaire 348 de Saint-Gall, écrit également au VIIIe siècle (Delisle, *Mém.*, p. 84). M. Wilson qui l'a utilisé, comme le *Rhenaugiensis,* attire l'attention sur l'influence irlandaise qu'on peut y reconnaître dans l'ornementation des lettres initiales & l'emploi des points rouges pour la bordure des titres. Nous ne sortons donc pas de la famille. Il y a toutefois une différence dans la façon dont le *Rhenaugiensis* & le *Sangallensis* reproduisent cette messe. C'est que le premier n'a point la préface. Or cette préface, que le *Sangallensis* possède en surplus, est précisément notre nº 4. Il suit de là que le nouveau venu nous ramènerait complètement à Bobbio, sauf variantes dans la teneur, si sa première Collecte était conforme à la nôtre. Malheureusement il n'en va pas ainsi. La première oraison de cette nouvelle messe est la Secrète de la *missa votiva* de Bobbio, dont la Préface vient d'être remarquée dans le groupe où le *Rhenaugiensis* conserve intacte la formule *Iteramus,* nº 3. Les rencontres que nous signalons ainsi au passage sont encore, hâtons-nous de le dire, exclusivement propres au Bobiensis (3).

Nous n'ajouterons rien à ces indications de consanguinité des manuscrits de Bobbio, de Stowe, de Saint-Gall & de Rheinau. Elles nous paraissent établir d'une manière satisfaisante la communauté du clan autour duquel ils se groupent. Dans les limites où nous examinons le *Sacramentarium gallicanum*, c'est tout ce qu'on peut dire, ou plutôt, c'est tout ce que nous avons à dire, &, sur cela, nous prenons congé de notre argumentation, jusqu'à la publication de l'édition nouvelle du Bobiensis qui s'élabore à Solesmes.

La question que nous venons de débattre pourra paraître n'offrir d'autre intérêt que celui d'une pure curiosité. Cela dépend. Au point de vue de l'histoire des églises celtiques, on ne saurait être indifférent à la fermeté d'une conclusion qui sert à définir plus nettement les rapports de ces églises avec l'église romaine. Ce serait l'équivalent de la découverte de tout un Sacramentaire qui leur aurait servi jusqu'au VIIe siècle, au moins, & dont le noyau primitif, noyau romain, remonte aux premières années du cinquième.

Nous ne parlons pas de l'intérêt qu'y peut trouver l'histoire biblique ; il est trop clair qu'un pareil manuscrit, avec ses lectures d'Écriture sainte, fournit des éléments précieux aux

(1) Gerbert, p. 282.

(2) « Précédente » du moins dans Gerbert, car en réalité, dans l'ordre du manuscrit cette messe est séparée des trois autres par une nombreuse série d'autres pièces, comme il est facile de le voir dans la table dressée par M. Wilson (p. 367 & 370.)

(3) La dernière messe, telle qu'elle est dans le *Rhenaugiensis*, se lit également, fº 496 du Codex 339 de Saint-Gall, auquel nous avons emprunté l'Antiphonaire publié ici même pour la première fois, tout au début de la *Paléographie musicale*.

recherches critiques sur la Vulgate & les versions latines antehieronymiennes ou indépendantes.

Dans un autre ordre d'idées, notre manuscrit verse au dossier de la question, toujours ouverte, du Pénitentiel de Saint-Colomban, un *Judicius pœnitentialis* classé jusqu'ici parmi les pénitentiels francs, & qu'il faudrait peut-être, par conséquent, ramener dans la zone des règles disciplinaires irlandaises.

L'archéologie liturgique y trouve aussi son compte, bien qu'à vrai dire, le parti qu'elle doit tirer de l'ensemble ne dépende pas nécessairement du point de savoir si c'est chez les Bretons, ou dans les Gaules, ou partout ailleurs que s'est accru le monument primitif. Il lui suffit à la rigueur de voir ce qu'est devenu, loin de Rome, un Sacramentaire qui s'en était éloigné dans le premier quart du v[e] siècle, & dont elle constate en même temps l'existence à cette date ; comment il s'est comporté là où il est allé, quelque part que ce soit ; comment il s'y est maintenu, & partiellement mis au courant jusqu'au vii[e] siècle. En matière d'antiquités, — nous n'apprenons rien à personne, — les moindres acquisitions conduisent parfois à des résultats hors de proportion avec l'intérêt qui s'y attache.

Une fois admise, il est vrai, l'histoire des pérégrinations de A, telle que nous l'avons esquissée, histoire bien irlandaise à coup sûr (1), la question se précise alors, & nous sommes autorisés à rechercher comment A s'est développé chez les Celtes, comment il n'a pas attendu son retour sur le continent pour se compléter, par exemple, des messes de l'Ascension & des Rogations, en un mot, comment S n'ayant pas été rédigé, compilé d'un seul trait à Bobbio, — les rapports avec Stowe le prouvent, — avait déjà pu commencer à se former en Irlande, malgré l'esprit, réfractaire aux innovations, des églises celtiques.

Mais enfin la question irlandaise pourrait être abandonnée sans détriment des résultats qu'il y aurait toujours lieu de poursuivre dans l'étude de A & S. La probité critique nous fait même un devoir de ne pas dissimuler les difficultés que nous verrions tous les premiers à considérer comme acquises, sans conteste, les positions rencontrées au terme de nos inductions. Étant donnée en effet la signification des rapports constatés ci-dessus, c'est-à-dire celle d'une commune & exceptionnelle fidélité à des formulaires romains surannés, tout ce que, en logique rigoureuse, on peut tirer de là, c'est que les seuls témoins idoines du vieux prototype sont, *à notre connaissance,* d'une part des répertoires d'origine celtique, d'autre part le Sacramentaire de Bobbio. Rien de plus. L'absence *seule* d'autres témoins nous autorise-t-elle suffisamment à conclure : 1° qu'au vii[e] siècle les manuscrits celtiques aient été seuls à conserver l'intégrité de traditions abandonnées partout ailleurs, & 2° que, par conséquent, le Bobiensis était, au même titre qu'eux, de tradition romaine primitive & de conservation celtique ? De tradition romaine primitive, à la bonne heure, mais de conservation

(1) Il suffit de rappeler deux précédents, celui du Codex Amiatinus, désormais célèbre par la brillante découverte de M. de Rossi, & celui du *Book of Lindisfarne* dont, avec non moins de bonheur, dom Germain Morin révélait peu de temps après l'origine napolitaine & l'importance liturgique. (Cf. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate,* (le Codex Amiatinus, Lindisfarne & Naples, p. 37 suiv.) & D. Morin, *Rev. bénéd.* 1891, p. 481 sqq. 529 sqq.)

celtique, convenons-en sans détour, on ne peut l'accorder qu'en vertu d'une logique complaisante (1).

On peut d'autant moins établir, par la voie de simples confrontations, qu'à la date dont nous parlons, les églises celtiques d'outre-Manche & leurs colonies continentales aient eu le monopole de l'esprit conservateur, que nous avons signalé nous-mêmes, pages 139 & 142, deux ou trois exemples de messes du Bobiensis, conservées non moins intégralement dans les Sacramentaires gallicans. Il est vrai qu'il s'agissait des colonnes mêmes de l'édifice liturgique. Eh bien, voici une messe qui, pour le coup, appartient si peu à l'économie cardinale & nécessaire de la liturgie, qu'on pourrait plutôt l'appeler *ad libitum*. C'est la *Missa omnimoda* (nº 44 ci-dessus, page 100 (2)). Les cinq formules s'en retrouvent textuellement & dans le même ordre, avec les mêmes attributions, dans la *Missa votiva omnimoda* du Missel mozarabe, p. 441. Il est clair que, si la désuétude & la variabilité peuvent atteindre des institutions, c'est bien quand il s'agit de ces dévotions surérogatoires, essentiellement facultatives & abandonnées à la liberté de chacun. Aussi n'en est-on porté à attribuer que plus d'importance aux similitudes qui se manifestent sur ces points.

Voici le schéma comparé de la *Missa omnimoda* de Bobbio & de la *Missa omnimoda* mozarabe :

	Bobbio. p. 359.		**Mozarabe.** p. 441.
A	O. Æt. Ds. tuæ gloriæ pietatem supplici devotione.	A *Missa.*	O. S. Ds. tuæ gloriæ majestati supplici devotione.
B *Collectio.*	Attende Dñe propitius meæ servitutis obsequium.	B *al. or.*	Attende Dñe propitius meæ servitutis officium.
C *post nom.*	[Accipe] Deus [piissime] tuorum supplicum vota & nomina q. tuo coram altario.	C *post nom.*	Ds. tuorum supplicum vota & nomina q. tuo coram altario.
D *ad Pacem.*	Ds. qui caritatis es auctor & puræ pacis ac dilectionis amator.	D *ad pacem.*	Ds. qui caritatis es auctor & puræ pacis & dilectionis.
E *Contestatio.*	verum pontificem & solum sine peccati macula sacerdotem.	E *Illatio.*	verum pontificem & solum sine peccati macula sacerdotem.

Ce qui augmenterait la signification du rapprochement que nous établissons ici, c'est l'isolement absolu du Mozarabe & du Bobiensis, dans le cas qui nous occupe, vis-à-vis de tous les autres monuments liturgiques. Aucune des formules qui composent cette messe ne se retrouve ailleurs, à l'exception de la formule A, qu'un assez grand nombre de Sacramentaires nous représentent le plus souvent à titre de Collecte, quelquefois comme Préface, d'autres fois comme Postcommunion, dans l'une ou l'autre de leurs *Missæ propriæ sacer-*

(1) C'est, au fond, la seule base objective des inductions qui ont été tirées de l'identification de la *Missa quotidiana* de Bobbio & de celle de Stowe, par les savants qui se sont occupés de celui-ci. Nous nous plaçons sur un tout autre terrain.

(2) Mabillon, *Mus. Ital.*, p. 359. Migne, P. L. t. LXII, p. 539.

dotis. Nous pourrions ajouter d'ailleurs qu'on ne trouvera pas d'autre exemple d'une messe de n'importe quel Sacramentaire en concordance intégrale avec le Mozarabe, & qu'il est souvent difficile de saisir, noyés qu'ils sont dans le contexte, les points de contact même éparpillés, de ce recueil avec les autres. On les trouvera pour la plupart dans notre édition du Bobiensis (1).

(1) Il en va tout autrement des autres liturgies latines. Il n'en est aucune où l'on n'ait à relever, bien qu'à l'état de morcellement, nombre de conformités fort intéressantes soit avec A, soit avec S. On ne doit pas être autrement surpris de la singularité du Missel mozarabe, au point de vue du texte de ses formules, quand on songe aux refontes, aux remaniements, aux rédactions nouvelles par lesquels l'ont fait passer les évêques de Tolède, tels que saint Eugène, saint Ildefonse, saint Julien, & dont il n'est pas impossible du reste de prendre une idée générale.

L'histoire liturgique des églises d'Espagne a, sur beaucoup d'autres en effet, l'avantage d'être assez bien documentée de bonne heure, grâce à des écrits généralement contemporains, tels que le *De viris illustribus* de saint Isidore, mis à jour par Ildefonse, Julien, Félix. On y voit, par exemple, Ildefonse écrire de son prédécesseur saint Eugène (646-657) : *Cantus pessimis usibus vitiatos melodiæ cognitione correxit, officiorum omissos ordines, curamque discrevit.* (S. Isid. opp., ed. Arevalo, tome VII, *De vir. ill.*, app., cap. XIII, n° 20, p. 173.) Presque aussitôt après, Julien, énumérant les œuvres de son prédécesseur saint Ildefonse (657-667), relate que celui-ci avait distribué lui-même ses écrits en quatre groupes, & l'un d'eux comprenait les messes : *Partem sane tertiam*, dit-il, *missarum esse voluit, hymnorum, atque sermonum.* (*loc. cit.*, n° 28, p. 174.) Enfin le dernier continuateur du *De viris*, Félix de Tolède (693-700) écrit, à son tour, de son prédécesseur saint Julien (680-690) : « Item *librum missarum* de toto circulo anni, in quatuor partes divisum, in quibus aliquas *vetustatis incuria vitiatas & semiplenas emendavit* atque *complevit*, item librum orationum de festivitatibus anni quas Toletana ecclesia per totum circulum anni est solita celebrare *partim stylo sui ingenii deprompttum, partim correctum* in unum congessit. » (*loc. cit.*, n° 41, p. 178.)

On a déjà pu entrevoir le résultat de ce travail littéraire des évêques d'Espagne, dans les citations données ci-dessus, p. 89 & suiv., de plusieurs *Orationes post pridie*, qui ne sont autre chose au fond que des paraphrases & des variations de l'épiclèse romaine. Voici un autre procédé des auteurs des messes mozarabes. Ce n'est plus une composition nouvelle, c'est un remaniement d'une rédaction existante. Ils prennent un texte & le suivent pas à pas, sans intervertir en rien l'ordre des idées, & même en modifiant le moins possible l'expression qu'ils utilisent très ingénieusement, sans presque en rien sacrifier dans leur contexte. Seulement ils insèrent çà & là quelque idée nouvelle plus ou moins développée. Ailleurs, au contraire, ils opèrent des réductions. C'est le cas de la *Contestatio Dominicalis* de Bobbio (*Mus. Ital.*, p. 377), correspondant à l'*Illatio* du VI[e] Dimanche après Pâques dans le Mozarabe.

Sacramentarium gallicanum.	Missel Mozarabe.
ITEM CONTESTATIO DOMINICALIS. (p. 377.)	DOMINICA VI POST PASCHA. INLATIO. (p. 248.)
Vere dignum & justum est credentium populum semper Deo dicere laudes, & in Christo dominicæ sublimitatis præferre virtutem, & in filio misericordem prædicare pietatem, per quem cuncta protulit, universa restituit.	Dignum & justum est nos dominice potestatis preferre virtutem : & in filio paterne plenitudinis agnoscere majestatem. Per quem cuncta restituis : & universa restauras. Quem in hominis effigie misisti in seculo : ut amares in nobis quod diligebas in filio.
Sublata sunt omnia quæ propheticis vocibus a te mandaveras ; perfecta sunt cuncta quæ de adventu tuæ sublimitatis ante prædixeras.	Impleta sunt que propheticis vocibus antea mandaveras. Perfecta sunt cuncta quæ de adventu ejus ipse predixeras.
Tu es leo de tribu Juda fortis in prælio ;	Hic namque est leo de tribu Juda fortis in prelio.
tu catulus leonis resurgens victor a mortuis ;	Hic catulus leonis victor resurgens a mortuis.
tu verus agnus Dei, diu quæsitus ad victimam, per cujus sanguinem placata sunt omnia ;	Hic agnus immaculatus diu questus ad victimam

L'exemple que nous venons de produire suffit au but que nous nous proposons. Il est bien clair par là que, si libres qu'aient été les évêques d'Espagne, si affranchis qu'ils aient été de tout attachement servile à la lettre du recueil primitif, rendu presque partout mécon-

Sacramentarium gallicanum. *Suite.*	**Missel Mozarabe.** *Suite.*
tu lapis angularis ædificantibus spretus, in Ecclesiæ capite constitutus, admirabilis postmodum effectus.. Tu sacerdos excelsus & verus minister. Tu virga de radice Jesse prolata. Tu templum verum, quod pro nostra redemtione prostratum est. Tu post triduum resurgens vivus a mortuis.	Hic lapis ab ædificantibus spretus : postmodum admirabilis factus : & in Ecclesiæ capite constitutus.
	Hic dux militie celestis & princeps. Hic Ecclesie sponsus & Dominus.
Tu igitur in Noe rector arcæ, non solum Noe sed Ecclesiæ gubernator.	Hic in Noe non solum arche : sed Ecclesie gubernator.
In Abraham fidelissimus patriarcha,	In Abraam fidelissimum patriarchalis privilegii fastigium:
in Isaac gloriosissima hostia patris,	in Isaac gloriose hostie sacramentum,
in Jacob summæ patientiæ magister, in Joseph misericordiæ prædicator, in Moyse laudabilis dux, in David patriarcha præclarus, in Salomone abundantissimus fons sapientiæ, in Isaia auctor omnium prophetarum, in Johanne primus baptista, in Stephano primus martyr, in Petro negantium fides, in Paulo spiritus sanctus Paraclitus	in Jacob summum patientiæ documentum,
Quod merito tibi Domine conlaudant opera illa viginti quatuor seniores & quatuor animalia senas alas habentes, dicentes Sanctus.	in Sanctis omnibus totius justicie plenitudo quem conlaudant omnes Angeli & Archangeli ita dicentes. ℟. Sanctus, Sanctus, Sanctus.

L'exemple suivant nous donne un spécimen de la transformation d'une formule de monition initiale en une invocation proprement dite & en même temps de son transfert à un autre siège, *post nomina*.

Sacramentarium gallicanum.	**Missel Mozarabe.**
MISSA S. MARTINI EPI. (p. 349.)	IN FESTO S. MARTINI. POST NOMINA ORATIO. (p. 402).
Sanctum in mirabilibus, mirabilem Deum in Sanctis suis & confessore suo Martino,	Deus qui mirabilis es in Sanctis tuis
	cujus cultui deputatur : quicquid amicis tuis honoris impenditur,
fratres carissimi, deprecemur,	intenta oratione te poscimus : ut hunc diem quem sancti & incomparabilis viri Martini inlustravit excessus : prosperum nobis & posteris in rebus nationum propitiatus indulgeas. Tribuasque
ut cujus venerabilem diem celebramus mereamur ejus esse participes.	ut cujus veneratores sumus, imitatores effici mereamur
Hic vir quem adnumerandum Apostolis, Martyribus adgregandum proxima ita in rem[1] tempora protulerunt.	Hunc etiam virum quem celicolis ammirandum Martyribus adgregatum etatis nostre tempora protulerunt : jubeas auxilium nostris ferre temporibus.

[1] « ita in rem » est évidemment une mauvaise lecture d'un manuscrit où la leçon *ætatis nostræ* présentait une disposition paléographique abrégée qu'il est aisé d'entrevoir, mais dont le sens échappait au copiste.

naissable grâce à leurs réformes successives, ils ont pu cependant nous en conserver, eux aussi, & bien après le VII[e] siècle, des épaves comme celle qui vient de passer sous nos yeux. Assurément nous ne prétendons pas que, pour le seul fait, pourtant si remarquable, de la

Sacramentarium gallicanum. *Suite.*	**Missel Mozarabe.** *Suite.*
Dubium enim non est ut sit martyr in cælo, qui fuit confessor in sæculo : cum sciamus non Martinum martyrio, sed martyrium defuisse Martino.	Dubium enim non est : quod sit martyr in celo : qui fuit confessor in seculo. Cum sciatur non Martino martyrium : sed martyrio defuisse Martinum.
Oremus qui in tantum Domini potuit æquare virtutes dignetur	Oramus Domine : ut qui tantum potuit tuis se æquare virtutibus : ut vitam mortuis redderet dignetur etiam defunctorum spiritus consolari :
in tribulatione defendere,	ac viventes in tribulatione defendere :
qui potens fuit mortuos suscitare.	qui potens fuit mortuos suscitare.

On serait tenté de croire que la condition chronologique de la recension mozarabe s'est trahie dans la substitution de *Sciatur* au *sciamus*, plus contemporain, du Bobiensis, si l'équivalence de cette note d'actualité ne se retrouvait dans les mots *ætatis nostræ*. Néanmoins Lesley préfère *sciamus : Recte autem*, dit-il, *in Bobiano est cum sciamus, ii enim loquuntur qui S. Martinum cognoverant.* Ajoutons que la pensée exprimée dans cet endroit est également défigurée dans le Mozarabe. C'est bien *non Martinum martyrio, sed martyrium defuisse Martino*, qu'a voulu dire l'original & non pas l'inverse que lui prête, en quintessenciant la même pensée, la rédaction mozarabe (1).

Pour ne pas prolonger davantage cette excursion, nous terminons par la comparaison des deux préfaces de la *Missa votiva* qui nous fournit l'occasion de cette note. Les quatre oraisons du Mozarabe sont, d'ailleurs, à très peu de chose près, celles du *Bobiensis ;* quant à la Préface, on va le voir, le Mozarabe est parvenu à en utiliser tous les membres de phrase, sauf deux, sans en changer l'ordre, tout en quadruplant & au delà, l'étendue totale du contexte, c'est-à-dire qu'il y a dans cette refonte juste ce qu'il faut pour rattacher à l'original la nouvelle composition. C'est assez curieux. Il va sans dire que le copiste de Bobbio pourrait être responsable, de son côté, d'altérations, omissions ou négligences.

Sacramentarium gallicanum.	**Missel Mozarabe.**
MISSA OMNIMODA. CONTESTATIO. (p. 359.)	MISSA VOTIVA OMNIMODA. INLATIO. (p. 442.)
Verum pontificem & solum sine peccati macula sacerdotem,	Verum pontificem : & solum sine peccati macula sacerdotem. Qui lavit nos a peccatis nostris & fecit nos regnum : & sacerdotes tibi Deo Patri suo : ut justificati in sanguine ejus, salvi simus ab ira per ipsum. Qui peccata nostra portavit in corpore suo super lignum : ut a malis omnibus separati : cum justicia vivamus : cujus sacro vulnere sanati sumus. Quique pacificavit omnia per sanguinem crucis sue : sive que in celis : sive que in terris sunt : ut in nomine ejus omne genu flectatur celestium : terrestrium : & infernorum : & omnis lingua confiteatur : quia ipse est in gloria Dei Patris.
per quem te æterne Pater & Domine omnimoda intentione deposco	Per quem te eterne Pater : & Domine omnimoda intentione deposco : per ipsum qui pependit in ligno propter salutem nostram : qui factus est mediator tuus & noster : ut nos ad te perduceret. Quique nos reconciliavit tibi

(1) Sulpice Sévère dit tout simplement lui aussi : *Nam licet ei ratio temporis non potuerit præstare martyrium, gloria tamen martyris non carebit, quia voto adque virtute et potuit esse martyr et voluit.* (Sulp. Sev., Epist. II. ed. Halm, p. 143-144.)

Missel mozarabe. *Suite.*	**Sacramentarium gallicanum.** *Suite.*
	per sanguinem crucis sue : imo qui nobis hanc fiduciam dedit : ut omne quod petierimus a te Patre in nomine suo : des nobis. In ipsius dilecti filii tui comparis tibi per omnia : & coæterni Domini nostri Jesu Christi nomine : te invoco : ut omnibus malis meis innocens : cunctas maculas criminum meorum abstergens : finem delictis meis omnibus hodie ponens : ab omnibus tentationibus sordidissimis : vanis libidinibus : & blasfemiis cor meum eluens : atque spiritualibus donis replens :
ut oblationem hanc, quam pro famulis tui offerimus ill.	& hanc oblationem quam tibi offero : ego indignus propter remedia animarum fidelium & pro conversione infidelium : atque pro Ecclesia tua sancta catholica que est in oriente usque in occidentem : septentrione & meridie : per universum orbem terrarum in pace diffusa :
benigne suscipias,	benigne suscipias. Jam tandem Domine exaudi eam clementer : sustenta eam in periculis : protege in adversis : & moderare in prosperis. Ut nihil contra eam prævaleat noxium dum in cunctis te meruit habere propicium. Itinerantium famulorum tuorum *N.* vel omnium Christianorum adoptata desideria gressus perducere jubeas.
ægrotantium	Egrotantibus famulis tuis *N.* vel omnibus fidelibus christianis
medellam sanitatis impertias, locum lucis & refrigerii animabus	infirmis medelam sanitatis impercias. Locum lucis ac refrigerii animabus famulorum tuorum *N.* vel omnium
defunctorum in pace vocatus tribuas, nostram omnium humilitatem intendas, crimina relaxes & peccata dimittas : simulque orationes exaudias,	fidelium Christianorum defunctorum requiem tribuas. Nostrumque omnium humilitatem placatus intendas,
& ubique nos protegendo custodias : ut eruti adversitatibus mundi, hic & in æternum sanctificati, te incessabiliter cum Angelis & Archangelis conlaudemus ita dicentes, Sanctus.	& ubique nos te protegente custodias. Ut eruti ab adversitatibus mundi : & hic & in eternum sanctificati : te incessabiliter cum Angelis & Archangelis conlaudemus : ita dicentes. ℟. Sanctus, Sanctus, Sanctus.

Il serait très utile, à l'aide d'indications telles que celles du *De viris* isidorien, combinées avec l'étude philologique & comparée du document, de chercher à dégager çà & là les étages les plus apparents de la construction composite résultant des manipulations successives & des superpositions accusées, nous le voyons, par les évêques eux-mêmes. La possibilité de ce travail n'avait pas échappé à Lesley qui s'en explique nettement dans la préface de son édition (p. LXXV, n° 272) : « Quicumque enim Missale mozarabicum paulo attentius evolverit, inveniet illud neque unius scriptoris, neque unius ævi opus esse. Nam præter styli varietatem, quæ in eadem missa non nunquam deprehenditur, plures sunt missæ, quæ ante ætatem S. Isidori compositæ fuerunt. Plures etiam sunt quæ post mortem S. Doctoris conscriptæ sunt. »

L'Antiphonaire mozarabe a-t-il subi le même sort ? Il sera fort intéressant de le rechercher. Mais, ici encore, comme pour le Sacramentaire, nous avons, sur les traditions de la liturgie romaine, l'avantage de posséder des références de premier ordre, c'est-à-dire les témoignages contemporains des hommes les plus qualifiés pour nous renseigner. C'est saint Ildefonse écrivant de son prédécesseur immédiat, on vient de le voir : *Cantus pessimis usibus vitiatos, melodiæ cognitione correxit.* C'est saint Isidore écrivant à son tour, plus près encore des origines, & écrivant de saint Léandre son frère aîné, l'ami de saint Grégoire : *Siquidem et in ecclesiasticis officiis idem non parvo laboravit studio : in toto enim psalterio duplici editione orationes conscripsit : in sacrificio quoque, laudibus, atque psalmis multa dulci sono composuit.* (*De viris ill.*, cap. XLI, n° 58, p. 161.) Ce qui fait la valeur de pareils témoignages, c'est qu'ils

similitude que l'on vient de voir, il y a lieu d'examiner sérieusement les titres de l'Espagne à la conservation du Sacramentaire de Bobbio (1). Nous prions seulement de remarquer que c'est en nous engageant sur une piste semblable que nous avons été conduits jusqu'en Irlande. Il est vrai, hâtons-nous de l'ajouter, qu'ici rien ne vient appuyer l'induction. Dans le premier cas, au contraire, cette insuffisance de rigueur logique était du moins couverte par un ensemble de vraisemblances latérales qui pouvaient déterminer l'impression historique à laquelle nous nous sommes arrêtés. Non seulement cette impression n'est donc pas détruite, mais elle se renforce de l'élimination des titres mozarabes & nous nous y maintenons.

Il reste en effet que nous sommes toujours en présence d'une convergence de faits dont on ne trouve pas, en définitive, d'explication plus satisfaisante que la nôtre. A côté des rapports liturgiques dont nous avons donné quelques exemples, il y a, ne l'oublions pas, d'abord la coïncidence du Calendrier rudimentaire immobilisé dans A avec l'époque des missions romaines dans les îles britanniques au commencement du v[e] siècle. Il y a, corollairement, la permanence curieuse, au vii[e] siècle, d'une discipline sacramentelle singulièrement arriérée, cadrant fort bien, à son tour, avec l'attachement aveugle de saint Colomban pour son vieux comput romain, non moins suranné. Il y a enfin le préjugé, créé par la présence de notre manuscrit dans la colonie irlandaise de Bobbio, dès les premiers temps de sa fondation.

Nous n'avons peut-être pas assez explicitement noté ce dernier point. On dit même assez généralement que c'est saint Colomban qui a apporté notre Sacramentaire à Bobbio. Mais on ajoute qu'il l'a apporté de Bourgogne. Une simple remarque suffit pourtant à éliminer les titres prétendus gallicans de ce Sacramentaire. Concevrait-on que saint Colomban,

se produisent à un moment où, déjà, les institutions liturgiques nous apparaissent sous un jour historique éclairant plus nettement les objets, détachant les lignes. Saint Isidore contribue par dessus tous à nous doter de ces notions circonstanciées. Nous lui devons plusieurs détails accusés pour la première fois, v. g. dans les *Étymologies* (lib. VI, cap. xix, & passim) ; dans le *de Officiis* (i, xiii, xiv) où il nous décrit deux chants, les *laudæ*, (c'est le nom de l'Alleluia dans la liturgie mozarabe) & les *offertoria* que le Missel appelle maintenant les *sacrificia* ; dans le même ouvrage, i, xv, où il énumère les oraisons de la messe & où il identifie tout cela avec ce qui se faisait partout de son temps, &c. Sur plusieurs des questions que nous venons d'effleurer, on peut lire Arevalo, chap. lxxxviii & suiv. des *Isidoriana* placés en tête de son admirable édition des œuvres de S. Isidore. (tome II.)

(1) Il ne suffirait pourtant pas d'invoquer l'invraisemblance d'une communication liturgique faite par l'Espagne à l'Italie au vii[e] siècle. Ne voyons-nous pas le très précieux & peu connu *libellus orationum* mozarabe (Bianchini, *Liturgia antiqua Hispana Gothica Isidoriana Mozarabica Toletana mixta*, &c., Romæ 1746) transplanté très anciennement à Vérone ? Le marquis Maffei qui l'y découvrit au siècle dernier remarque qu'on lit à la 6[e] page une indication additionnelle datée de la 20[e] année de Luitprand (732), ce qui donnerait à penser qu'à cette date le « libellus orationum » avait déjà quitté son lieu d'origine & abordé l'Italie. *Hæc libro jam usu trito adjecta sunt*, ajoute Maffei, *et ab Hispania ad Veronenses canonicos jam traducto, neque enim Luitprandi annus extra Italiam adnotaretur.* (Note manuscrite de Maffei trouvée dans les papiers de Zaccaria par Arevalo, qui l'insère dans ses *Isidoriana*, chap.. lxxxviii, n[os] 89 & suiv.) On peut se demander avec Maffei : *Quomodo ab Hispanis hæ membranæ multis ab hinc sæculis Veronam accesserint quis divinet ?* Mais le fait est là. Sans parler de l'excentricité liturgique de ce Ms au nord de l'Italie, on ne voit aucune circonstance locale qui puisse expliquer semblable transfert. Il en est tout autrement du Sacramentaire de Bobbio.

déjà si peu accessible aux nouveautés romaines, eût sacrifié bénévolement ses traditions aux « erreurs » des églises des Gaules? Ne dit-il pas lui-même formellement : *Nullas istorum suscipimus regulas Gallorum ?* Il y a donc, dans l'appartenance ou l'appropriation de notre Sacramentaire à l'usage définitif du monastère de Bobbio, il y a là, disons-nous, un fait qui peut être très utilement invoqué pour écarter les hypothèses auxquelles donneraient lieu certains rapprochements dont nous n'avons pas parlé & qui seront produits dans notre édition, aussi bien que ceux sur lesquels il nous reste à nous expliquer & que nous avons réservés jusqu'à présent (1).

On a pu s'étonner, en effet, de voir la liturgie ambrosienne, tenue à l'écart dans les investigations sommaires auxquelles nous venons de nous livrer. Ce n'était pas sans un secret dessein, & ce dessein, pour le dire en passant, n'était rien moins qu'habile, si nous avions été préoccupés de faire triompher un système. Ce système-là précisément risquerait d'être affaibli par l'impression dernière, résultant de ce qui nous reste à dire ; aussi n'est-ce pas de cela qu'il s'agit. La vérité est que nous cherchons, & nous cherchons, on le voit bien, sous les yeux mêmes du lecteur. Ce ne serait plus chercher, encore moins chercher la vérité que d'user d'artifice pour faire prévaloir un système dont, au surplus, nous ne serions pas autrement sûrs. L'ajournement de l'Ambrosien n'était qu'une mesure de clarté, un procédé d'exposition. En réalité, notre but était, qu'on nous passe l'aveu, de nous ménager une transition pour rentrer dans l'Antiphonaire ambrosien. On a pu croire cet Antiphonaire loin de notre pensée. Par le fait, on le comprendra mieux bientôt, c'est bien lui qui continue de nous occuper dans ces explorations. Nous cherchons à nous orienter, c'est-à-dire à situer dans l'histoire les notes chronologiques & liturgiques de cet Antiphonaire. Or la liturgie ambrosienne nous offre dans son Sacramentaire, avec le Sacramentaire de Bobbio, des points de contact sur lesquels le moment est donc enfin venu de nous expliquer.

Bien que nous ayons négligé systématiquement jusqu'ici tout rapport de similitude n'ayant qu'une pièce pour objet ou ne s'étendant pas à toute une messe, nous devons faire une exception pour la Postcommunion *Gratias tibi agimus,* eu égard à la curieuse histoire philologique de ce texte (ci-dessus pages 123 suiv.) & de ses dégradations successives, en passant du Bobiensis au Sacramentaire léonien, au Gélasien de Tommasi & aux Grégoriens. La constatation de la présence du texte intégral dans les seuls documents celtiques (de Stowe & de Saint-Gall) a été le point de départ de nos recherches. Eh bien, il faut ajouter maintenant que l'Ambrosien nous fournit, non pas malheureusement la *Missa quotidiana romensis* complète, telle qu'elle ne se rencontre que dans les Missels de Stowe & de Bobbio, mais du moins le texte intégral de la Postcommunion de cette messe. Nous le transcrivons d'après le manuscrit de Bergame, page 399. C'est du reste le texte qu'on lit encore aux IIIe, IXe, & XVe dimanches après la Pentecôte & au Ier dimanche d'Octobre dans les Missels

(1) On pourrait être tenté de demander quelque secours à l'argument paléographique. L'autorité de ceux qui ont cru reconnaitre les caractères irlandais dans l'écriture du Codex 13246 de la Bibliothèque nationale est ou trop peu qualifiée ou trop combattue pour qu'on puisse prendre pied par là.

de 1515 (page 106vo), & de 1831 (page 238), & c'est exactement aussi le texte de Gerbert (*Monum. Vet. Lit. Alem.*, I, 240), à l'exception du mot *humiliter,* ligne 5, que ce dernier a laissé tomber :

1. Gratias tibi agimus
2. Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus
3. qui nos corporis & sanguinis
4. Domini nostri Ihesu Christi communione satiasti
5. tuamque misericordiam humiliter imploramus
6. ut hoc tuum, Domine, sacramentum
7. non sit nobis reatus ad pœnam
8. sed sit intercessio salutaris ad veniam
9. sit ablutio scelerum
10. sit fortitudo fragilium
11. sit contra mundi pericula firmamentum
12. Hæc nos communio
13. mundet a crimine
14. & cælestis gaudiis (sic) tribuat esse participes
15. Per eumdem.

Ne nous arrêtons pas aux légères variantes que présente ce texte avec celui de Stowe & de Bobbio, savoir : ligne 4 : *Domini nostri Jesu Christi,* au lieu de *Christi Filii tui ;* ligne 5 : *imploramus,* au lieu de *postulamus ;* ligne 13 : *mundet,* au lieu de *purget.* Ce qui fait l'intérêt du rapprochement actuel, c'est la commune fidélité du Bobiensis & de l'Ambrosien à conserver, dans sa totalité, ce texte que nous avons vu déjà tronqué de trois manières dans le Léonien, & définitivement désagrégé partout ailleurs, si ce n'est précisément parmi les Celtes. Dans Gerbert, c'est sous le titre de *item cottidianis diebus,* & dans le manuscrit de Bergame, sous celui de *Missa cotidiana* que sont transcrites les messes, en nombre d'ailleurs tout à fait restreint, destinées à varier l'euchologie du Temps après la Pentecôte. En relevant ce détail, page 108, nous signalions déjà la Postcommunion d'une de ces messes. C'est précisément celle qui nous occupe.

Nous ne pouvons nous empêcher de voir ici une nouvelle phase des traditions, en quelque sorte préhistoriques, de l'euchologie eucharistique. Que serait exactement la première phase ? Le répertoire euchologique est-il déjà constitué ou non, du moins à l'état rudimentaire ? Il serait difficile de le dire. En tout cas, s'il y a quelques messes assignées à certaines périodes, telles que le Carême & le Temps Pascal, il n'y a pas encore à proprement parler de Temps après la Pentecôte pourvu comme tel. Peut-être y a-t-il quelques messes dominicales, comme en présente le Missel de Bobbio, mais ce n'est pas sûr. Nous croirions plus volontiers qu'il n'y a antérieurement qu'une *Missa quotidiana,* pour tous les jours de l'année, peut être celle-là même qui figure en tête du Missel de Bobbio.

La présence de *Missæ dominicales* dans ce Missel accuserait déjà, par conséquent, un progrès sur ce premier état de choses. Avec le Sacramentaire ambrosien nous serions proba-

blement voisins d'une autre phase. Alors l'immobilité de la *Missa quotidiana* commence à se laisser entamer à son tour. La tendance aux diversifications s'y introduit, timidement encore, mais après avoir déjà fait triompher son principe dans la liturgie stationnale, dans la liturgie des fêtes cardinales & des saints, & dans un certain nombre de circonstances rituelles placées en dehors des deux cycles périodiques. De là, sans doute, les quatre messes *quotidianis diebus* des manuscrits ambrosiens. C'est dans l'une d'elles que nous rencontrons, on vient de le voir, la *Consummatio missæ,* d'abord invariable, *Gratias tibi agimus*. Partout ailleurs où la liturgie est arrivée plus ou moins à son développement définitif, cette formule a disparu. On peut croire qu'en se constituant ou en se perfectionnant, les *Missæ quotidianæ* de l'Ambrosien auront été naturellement plus conservatrices d'un état de choses plus près d'elles, & c'est pourquoi nous y retrouvons, à titre d'action de grâces après la Communion, non seulement la *Consummatio missæ, Gratias tibi agimus,* avec toutes ses incises, mais aussi la *Postcommunionem : Quos cælesti,* qui précède cette formule dans la *Missa quotidiana romensis* (cf. ci-dessus, p. 127). Sans doute il eût été plus conservateur de maintenir côte à côte les deux formules *Gratias tibi agimus* & *Quos cælesti,* comme ont fait le Bobiensis, le fragment de Saint-Gall & le Missel de Stowe, mais on doit savoir gré à l'Ambrosien de n'avoir pas trop éloigné la seconde de sa destination primitive & de l'avoir affectée du moins à l'une de ses nouvelles *Missæ quotidianis diebus*. Maintenant pourquoi les deux seules pièces soustraites au remaniement qui aurait été la conséquence de l'émancipation de la liturgie quotidienne, sont-elles précisément les deux prières de la Communion ? Ne serait-ce pas qu'à l'époque de ce remaniement, il n'aurait pu être question d'y toucher encore, par l'excellente raison que l'action de grâces demeurait toujours la même à cette époque ? Le jour où l'on en vint à étendre jusqu'à cette circonstance le système des variations embolismiques, les *Missæ quotidianis diebus* étaient naturellement indiquées pour recevoir de préférence les épaves de la liturgie quotidienne uniforme, qu'on sacrifiait une dernière fois. Ceci peut expliquer comment deux de ces quatre messes furent dotées des textes si parfaitement en situation (1).

(1) On ne doit pas s'y méprendre, nous entendons bien laisser à cette théorie conjecturale son caractère essentiellement indécis. La liturgie quotidienne peut, non moins vraisemblablement, être envisagée sous l'aspect que nous allons dire. Elle serait encore première sans doute, mais ce que nous appelons son émancipation serait un fait corrélatif aux autres développements euchologiques. Il y aurait eu, en effet, parallèlement au système des fêtes cardinales, au système stationnal, au système encénial, au système des diverses contingences extra périodiques, il y aurait eu, disons-nous, tout un système euchologique quotidien parfaitement normal & canonique. L'année ecclésiastique aurait été régulièrement partagée entre ces divers systèmes, dont le développement aurait suivi une marche simultanée, jusqu'au moment où l'un d'eux se serait trouvé en conflit avec les autres. Assez longtemps peut-être le système quotidien serait demeuré en vigueur & sans concurrence sérieuse, *per annum*. C'est sans doute sous la poussée de jour en jour plus envahissante du Calendrier des Saints qu'il aurait peu à peu cédé la place au Propre ou au Commun des Saints. Il ne semble pas que l'assignation à chaque jour de la semaine de messes votives déterminées lui aurait encore donné le coup de grâce. Les Sacramentaires qui accueillent en effet ces spécifications nouvelles (certains documents en rendent Alcuin responsable), n'en conservent pas moins leur canon de *Missæ quotidianæ*.

Nous avons déjà remarqué (page 109) que le vieux système est demeuré intact dans l'Ὀκτώηχος & le

Nous avons déjà laissé entrevoir, page 142, cette explication de l'absence de Postcommunions de rechange dans le Sacramentaire de Bobbio, en attirant l'attention sur l'extrême sobriété du Missel mozarabe & des Sacramentaires gallicans à cet égard. Peut-être le cercle restreint d'idées & d'expressions dans lequel se meuvent en somme les Postcommunions des autres Sacramentaires, peut-être aussi l'étroite parenté même de ces idées & de ces expressions avec celles dont le *Gratias tibi agimus* & le *Quos cælesti* semblent être, au fond, le thème fondamental & original, seraient-ils autant d'éléments qui contribueraient à fortifier la thèse que nous risquons? Mais ce n'est pas le moment de nous engager plus avant dans cette direction (1).

Que la *Consummatio missæ* qui fait l'objet, entre le Bobiensis & l'Ambrosien, d'un rapport exclusivement propre à ces documents & aux fragments celtiques, soit ou non l'unique formule originelle, il n'en reste pas moins que nous acquérons ici la preuve nouvelle de l'antiquité de certaines parties de la liturgie ambrosienne. Mais ce n'est pas d'inventorier les pierres appartenant aux substructions gallicanes de cette liturgie, qu'il s'agit en ce moment. Le point de vue où nous nous plaçons est plus borné.

Παρακλητική des Grecs. Il ne nous en reste plus, à nous, d'autre trace que la distribution fériale du Psautier & de ses annexes (hymnes, antiennes, &c.). Mais l'euchologie fériale de l'office, les *Orationes matutinales, vespertinales*, &c., des vieux Sacramentaires, que nous rapporterions volontiers à la même économie rituelle, ont disparu non moins complètement que l'euchologie quotidienne de la messe.

Cette conception de l'histoire de la liturgie cathémérinale parait plus séduisante que la première, en ce qu'elle semble plus en harmonie avec les données & les analogies de l'évolution générale de la liturgie. La question est assez neuve. Il est superflu d'en faire ressortir l'intérêt. Nous y revenons ailleurs.

(1) Nous n'avons dit qu'une faible partie de ce que suggère l'étude monographique de ces deux formules. Par exemple il ne serait pas indifférent à la question, que nous soulevons ici, de remarquer la permanence du dernier membre du *Gratias tibi agimus (Hæc nos Communio)*, dans l'*Ordinarium Missæ* de certains Missels, ceux entre autres, qu'étudie W. Maskell dans *The ancient Liturgy of the church England*. (cf. p. 192.) Il y a en même temps une autre remarque à faire & qui nous paraît avoir sa signification, c'est la complaisance avec laquelle on a multiplié les applications de ce même tronçon, *Hæc nos Communio*, dans les Sacramentaires gélasiens & grégoriens. A coté de cela il serait encore intéressant de suivre, dans les diverses traditions euchologiques, les rédactions qui sont plus ou moins directement tributaires du modèle original. En voici une que nous trouvons dans le Sacramentaire ambrosien de Bergame (*it. alia missa sacerdotis propria*, p. 608). Gerbert en donne un texte tout semblable d'après les divers manuscrits suisses utilisés dans les notes de ses *Monumenta*, p. 295. « Gratias tibi ago Domine Deus qui me peccatorem satiare dignatus es corpore & sanguine Domini nostri Jesu Christi. Et ideo peto, omnipotens Deus, ut hæc sancta communio non sit mihi in judicium neque ad condemnationem pœnæ. sed sit mihi arma fidei & scutum bonæ voluntatis, ad evacuandas omnes insidias diaboli de corpore meo, & illud introire convivium me peccatorem permittas ubi lux vera est & gaudia sempiterna justorum. Per eumdem. »

Plus d'un lecteur sera sans doute étonné de reconnaître ici le fond de la *Gratiarum actio* que nos Missels romains décorent du nom de saint Thomas d'Aquin. Il est certain que nous empruntons notre texte à un manuscrit du xe siècle & que saint Thomas appartient au xiiie. Si le texte plus développé de nos Missels porte son nom, c'est peut-être qu'il aurait été familier au saint docteur, ou bien que saint Thomas serait l'auteur des retouches & des additions qui ont fini par faire prendre à la formule ambrosienne sa physionomie actuelle. W. Maskell publie (l. c. tome I, p. 108), d'après le Missel d'York, une autre variété du même motif. Dans l'édition d'Henderson, cette nouvelle rédaction est précédée de la formule de saint Thomas, mais sans cette attribution & sous la simple rubrique *Oratio ad Patrem*. Le Pontifical de Bangor (HENDERSON, *The York Missal*, tome II. p. 335), en présente une rédaction plus courte au contraire. Bref, sous une forme ou sous une autre, la *Consummatio missæ* du Bobiensis apparaît bien comme étant le thème le plus usité, le *leitmotiv* en quelque sorte de l'εὐχαριστία.

Nous avons posé en principe, on se le rappelle, que S n'est pas une compilation milanaise, en raison de la place qu'y occupent les Rogations, avant l'Ascension, tandis que ces Litanies précèdent immédiatement la Pentecôte dans l'Ambrosien. Voilà pour S. Mais A ne serait-il pas, lui, tout ensemble de tradition romaine & de conservation ambrosienne? La première rencontre que nous venons de faire est insuffisante, en tout cas, à balancer les titres précédemment acquis aux documents celtiques. Les identifications qui concernent ceux-ci n'ont rien à craindre d'une constatation si incomplète, non plus que d'autres ayant le même caractère sporadique. Nos fragments celtiques conservent sur le Missel milanais l'avantage de porter, seuls, & sur des messes entières, telles que la *Missa cotidiana romensis,* & sur les autres points marqués plus haut.

Il faut toutefois le reconnaître : à défaut de concordances complètes & irréprochables, des rencontres qui seraient absolument spéciales au Bobiensis & à l'Ambrosien, à l'exclusion de tous les autres monuments liturgiques, de telles rencontres formeraient, par leur ensemble, un argument digne de considération. Voyons donc ce que l'Ambrosien nous réserve de ce côté.

Notons d'abord au passage, dans la *Missa de Uno Confessore,* page 347 de Mabillon (1), la seconde formule : *Omnipotens sempiterne Deus cui cuncta famolantur elementa...* Cette formule devient propre à saint Sévère (évêque de Ravenne, † 390), dans le Sacramentaire ambrosien (2). Nous n'en retrouvons le texte dans aucun autre monument liturgique. Ceci est une bonne note incontestablement.

La *Missa in sanctæ Mariæ solemnitate* (3) semble, au premier abord, devoir augmenter les chances. Examinons. Dans le Bobiensis, le relevé des *initia* des cinq formules nous donne le schéma suivant :

1. O. S. D. qui terrenis corporibus verbi tui veritatem.
2. COLLECTIO. Exaudi nos Dñe, S. Pat. O. Ds. ... Te quæsumus Dñe famulantes.
3. POST NOMINA. Offerimus Dñe, preces & munera in honore.
4. AD PACEM. Altario tuo, Domine, proposita munera.
5. CONTESTATIO. Qui nos mirabile mysterium & inenarrabile sacramentum.

Nous retrouvons bien ces formules, sauf la 3e, dans l'Ambrosien, mais, 1° il y a cette lacune de la 3e, 2° si les pièces conservées par l'Ambrosien demeurent toutes appliquées à Notre-Dame, elles ne le sont plus dans la même messe. Voici dans quelles conditions s'opèrent les concordances. Nous les exprimons encore sous forme de schéma, pour plus de clarté. C'est seulement aux pièces numérotées qu'il faut faire attention, & nous ne numérotons que les pièces qui appartiennent à la comparaison. Les chiffres servent respectivement de référence à ceux du schéma de Bobbio.

(1) N° 36 de notre tableau, p. 100.

(2) Ms. de Bergame, p. 142. Missel de 1515, f° 37vo. Le Missel de 1831 ne l'a plus. Gerbert ne l'a pas.

(3) MABILLON, *Mus. Ital.*, II, 299. Cf. ci-dessus n° 13 du tableau, p. 100.

Ms de Bergame, page 523.

eodem die (xviii Kal. Sept.) Assumptio beatæ Mariæ.

1.	[Sup. pop.]	O. S. D. qui terrenis corporibus Verbi tui veritatis.
	sup. sindonem.	*Concede nobis.*
	sup. oblata.	*Intercessio.*
	Præfatio.	*V. D. nos te in tuis.*
	Postcomm.	*Cælesti munere satiati.*

Même Ms, page 439.

viii Kal. April. Annuntiatio sanctæ Mariæ.

	[Super pop.]	*O. S. D. qui coæternum.*
2.	sup. sind.	Exaudi nos Dñe, S. Pat. O. (la section *Te quæsumus* fait défaut.)
	sup. obl.	*Oblationes nostras* (4) (1).
5.	Præfatio.	qui nos mirabile mysterium & inenarrabile sacramentum.
	Postcomm.	*Gratiam tuam.*

Même Ms, page 79.

Dominica VI Adventus. item ad Sanctam Mariam.

	Or. sup. pop.	*Excita.*
	sup. sind.	*Præsta q. o. D. ut redemptionis.*
4.	super oblata.	Altari tuo Dñe superposita munera.
	Præfatio.	*non tibi Dñe* D. O. gratias agere.

Il faut, on le voit, recourir à trois messes différentes pour recouvrer l'intégralité (sauf une pièce) de la *Missa bobiensis*. Malgré tout, comme l'objet de ces trois messes est le même en définitive, la concordance aurait ici l'intérêt que nous cherchons, s'il ne fallait ajouter aussitôt qu'elle n'est malheureusement pas spéciale à l'Ambrosien. Le Sacramentaire gélasien possède les deux premières formules, savoir : **1** dans la messe de l'Assomption (Tommasi p. 147), **2** dans la messe de l'Annonciation, avec l'avantage sur l'Ambrosien que cette formule nº **2** y est immédiatement suivie de la section *Te quæsumus* (2).

En abordant les manuscrits, nous trouverions mieux encore. Le Sacramentaire de Gellone, nº 12048 de la Bibliothèque nationale, nous renvoie, comme les précédents, à l'Assomption (fº 103) pour le nº **1** ; quant aux nºs **2**, **4** & **5**, il les représente tous trois dans une seule & même messe, celle de l'Annonciation (fº 70), suivant le schéma que voici :

(1) Voici le texte de cette secrète : « Oblationes nostras quæsumus Domine propitiatus intende, quas in honore beatæ & gloriosæ semperque Virginis Dei genitricis Mariæ annua sollemnitate deferimus. Et coæternus *Sps. Scs.* tuus *qui illius viscera splendore suæ gratiæ veritatis replevit*, nos ab omni facinore delictorum emundet *benignus.* » Il n'est pas possible de négliger le rapport de l'incidente imprimée en italique avec le passage correspondant de la formule nº **4** : Altario tuo Domine proposita munera *Spiritus Sanctus benignus* adsumet *qui beatæ Mariæ viscera splendoris sui veritate replevit.* (Cf. Sacram. gelas., ed. Wilson, p. 169 & note 6.)

(2) Cette section est détachée de l'*Exaudi* dans le Gélasien, pour former une collecte distincte.

	O. S. D. qui coæternum.
ALIA.	[*Gratiam*].
2. ITEM ALIA.	Exaudi nos Dñe S. P. O. (moins la section *Te quæsumus*).
4. SECRETA.	Altari tuo superimposita munera.
	[*Accepta sit*].
ITEM ALIA.	*Oblationes.*
5. CONTESTATA.	V. D. qui nos mirabile mysterium.
POST COMM.	*Adesto.*
SUP. POP.	*Protege* &c.

A la différence près des *initia* compris entre crochets, ce schéma nous représente également la disposition du manuscrit 816 de la Bibliothèque nationale (messes n^{os} CXXVIII & CCXXVIII), du manuscrit n° 348 de Saint-Gall, page 185 (1), du Sacramentarium triplex de Gerbert, page 31, bref de toute la tradition liturgique à laquelle appartiennent ces Sacramentaires. On le voit, cette enquête, loin d'être en faveur de l'Ambrosien, vient accroître les titres irlandais.

Nous négligeons d'autres concordances plus ou moins importantes, mais en tout cas d'un caractère encore moins compact, pour arriver tout de suite à la *Missa quomodo Sacerdos pro se orare debet* (2). Cette fois rien ne manque à l'Ambrosien, si ce n'est de grouper toutes les formules dans la même messe & d'observer tout à fait le même ordre. Voici en effet le schéma de Bobbio :

1.	Suppliciter te Deus Pater omnipotens qui es creator...
2. COLLECTIO.	Deus misericordiæ, Deus pietatis, Deus indulgentiæ...
3. POST NOMINA.	Deus qui vivorum es salvator omnium...
4. AD PACEM.	Deus caritatis & pacis qui pro salute generis humani...
5. CONTESTATIO.	VD. qui pro amore hominum factus in similitudinem peccati...

Dans l'Ambrosien, pour retrouver ces cinq formules, il faut nous adresser à deux messes distinctes, bien qu'ayant le même objet. Le manuscrit de Bergame, dont nous nous servons, a en effet jusqu'à cinq messes propres au prêtre (3) : 1° Missa in ordinatione presbyteri seu anniversario, p. 604; 2° item alia missa sacerdotis propria, p. 606; 3° item alia missa sacerdotis, p. 609; 4° item alia missa sacerdotis, p. 611; 5° missa sacerdotis in temptatione carnis, p. 612. C'est dans la deuxième & dans la cinquième que nous recueillons les cinq formules de l'unique messe de Bobbio, les n^{os} **2, 3, 4** & **5** dans la deuxième, & le n° **1** dans la cinquième, suivant l'ordre que voici :

(1) Ce manuscrit est du VIIIe siècle. Précieux détail à noter, une main du Xe siècle (DELISLE, *Mém. sur d'anc. Sacr.*, p. 86), dont on peut suivre le curieux travail de recension, presque à chaque page du manuscrit, a tracé en regard de la formule *O. S. D. qui coæternum*, p. 185, les mots : *hanc prætermitte*. En revanche, f° 273, en regard de la formule *O. S. D. qui terrenis corporibus* (le n° **1** de Bobbio) la même main a tracé les mots : *in adnuntiatione sanctæ Mariæ*, rétablissant ainsi, semble-t-il, la série **1, 2, 4, 5**, le n° **3** étant définitivement tombé.

(2) Page 357 de Mabillon. N° 43 de notre tableau.

(3) Ce n'est pas extraordinaire du reste. Plusieurs Sacramentaires grégoriens sont tout aussi bien pourvus.

Item alia Missa sacerdotis propria, (p. 606).

3.	[SUPER POPULUM].	Deus vivorum & salvator omnium...
2.	SUPER SINDONEM.	Deus misericordiæ, Deus pietatis, Deus indulgentiæ...
4.	SUPER OBLATA.	Deus caritatis & pacis qui pro salute generis humani...
5.	PRÆFATIO.	VD. qui pro amore humani generis factus in similitudinem carnis...
	INFRA ACTION.	*Hanc igitur... licet meis manibus offeratur.*
	POST COM.	*Gratias ago tibi.*

Missa sacerdotis in temptatione carnis, (p. 612).

1.	[SUPER POPULUM].	Suppliciter Deum Patrem omnipotentem qui es creator...
	SUP. SIND.	*Ure igne S. S. renes nostros.*
	SUP. OBLATA.	*Disrumpe gr. Dñe vincula.*
	PRÆFATIO.	*tuam plorantes clem. ut salvare nos.*
	POST COM.	*Domine adjutor nostra.*

Malheureusement, ici, pas plus que précédemment, l'Ambrosien n'est seul à se trouver en contact avec Bobbio. Le relevé suivant donne le résultat d'une petite enquête provisoire que nous avons faite pour donner une idée de la façon dont les traditions se sont formées, chacun se pourvoyant à la source commune du Bobiensis, ou s'en écartant suivant ses goûts. Sur une trentaine de documents comprenant 123 variétés de formules réparties en 85 *missæ propriæ* (ou *speciales*) *sacerdotis,* (ou *missa pro seipso sacerdote*, ou encore *missa quam debet sacerdos cantare pro seipso,* &c.), voici ceux qui sont en rapport avec le Bobiensis, & comment. (Voir le tableau ci-après, p. 160.)

Il y aurait ici matière à plusieurs observations intéressantes. D'abord celle-ci. Au point de départ (nº 1) tout le monde est d'accord ; sur la Préface aussi (nº 5), du moins ceux qui l'acceptent. Mais où la difficulté commence, c'est quand il s'agit 1° d'ajouter une Postcommunion, 2° de transformer en messe du nouveau type, une messe du type gallican, c'est-à-dire de sacrifier ou d'utiliser les Collectes *Post nomina* & *Ad pacem,* & de pourvoir la nouvelle messe d'une *Secreta*. C'est à propos de la Postcommunion que le désarroi est le plus significatif. Le Sacramentaire de Gellone a la sienne, qui n'est pas celle du Sacramentaire de Nevers, différente elle-même de celle de Fontavellane. Le Sacramentaire de Bergame & le Vaticanus de Rocca ont adopté tout simplement le *Gratias tibi ago,* cette variété de la *Consummatio missæ* dont nous avons parlé un peu plus haut, page 155. Une importante tradition grégorienne s'est décidée pour affecter à cette destination le nº 3 *Post nomina,* un plus petit nombre pour le nº 4 *Ad pacem,* dont plusieurs autres au contraire ont fait une Secrète. Après le nº 1, c'est pour le nº 2 qu'il y a eu le moins d'hésitation. Le courant grégorien tout entier l'a adopté comme Secrète. Par la lettre M, qui sert à désigner la Postcommunion de la dernière messe, nous entendons viser la formule de la *Missa omnimoda* du Bobiensis & du Mozarabe dont-il a été question ci-dessus, page 146, A.

		Collectio	Post nomina	Ad Pacem		Secreta		Præfatio	Post-Comm.		
Sacramentarium gallicanum de Bobbio, *Mus. it.*, p. 357 .	1	2	3	4				5			
Sacram. ms de Gellone (N° 12048 de la Bibl. nat., f° 137) .	1	2	3	4				5			
Sacramentaire ms ambrosien de Bergame, p. 604 . . .			3		2		4	5			
Sacramentaire ms ambrosien de Bergame, p. 612 . . .	1										
Angelo Rocca, Sacram. grégorien (int. opp. S. Greg. ed. Paris, 1640, tome V, col. 196.)	1						4	5			
Sacram. ms N° 350 de Saint-Gall, f° 99	1				2		4	5	3		
Gerbert, Monum. Liturg. Aleman., p. 291					2		4	5	3		
Sacram. ms N° 2296 de la Bibl. nat., f° 38	1					2		5	3		
Gerbert, Mon. Liturg. Aleman., p. 291	1					2		5	3		
H. A. Wilson. The Missal of Robert of Jumièges, H. B. S. 1896, p. 252	1					2		5	3		
W. Henderson, The York Missal *(Surtees Society.)*, tome LX, 1874, p. 175	1					2			3		
Wickam Legg, Missale Westmonaster. (H. B. S. tome II, 1891, col. 1152.)	1					2			3		
Schulting, (Biblioth. Eccles., tome III, Miss. angl. vet. p. 191).	1					2			3		
Muratori, Lit. Rom. Vet. Sacram. Ottobon	1					2			3		
Octav. Turcius, Sacram. Fontavellan. *(Annal. Camaldul.*, tome II, p. 401	1					2			3		
Sacram. ms N° 339 de Saint-Gall, f° 433	1					2			3		
Warren, The Leofric Missal, p. 181	1					2		5			
Sacram. de Nevers (ed. Crosnier & de Lespinasse), p. 336. .	1					2					
Octav. Turcius, *(ut supra)*, p. 452	1					2					
Angelo Rocca, *(ut supra)*, col. 197						2					
Octav. Turcius, *(ut supra)*, p. 335	1					2				4	
Pamelius, Liturg. Eccl. lat., tome II, p. 431						2				4	
Antonelli, Vet. Missale Rom. Monast. Later. Rom., 1754, p. 312	1									4	
Pamelius, *(ut supra)*, p. 432	1							5			M

Pour en revenir à l'objet propre de cet examen, il est facile de voir, au tableau, que le Sacramentaire ambrosien, s'il maintient mieux que tous ceux qui l'y suivent, l'ordre primitif des pièces, n'en est pas moins devancé par Gellone qui laisse tout à son rang, sauf à ne pas conserver les titres *Post nomina* & *Ad pacem* & à se pourvoir ailleurs de Secrète & de Postcommunion. Il est même primé par le ms 350 de Saint-Gall qui, du moins, garde les cinq formules dans la même messe, tout en les distribuant ensuite à son gré.

C'est un dernier avantage remporté sur l'Ambrosien par l'esprit de conservation de la

tradition irlandaise & nous voilà donc, après avoir éliminé successivement la concurrence du Gallican, du Mozarabe & de l'Ambrosien, rentrés plus solidement dans nos positions.

Nous pourrions en rester là; mais l'argumentation préjudicielle par laquelle nous avons écarté les titres gallicans risquerait de paraître à quelques-uns trop sommaire. Il peut être utile d'appuyer cette conclusion par une discussion plus directe. Nous nous placerons, pour le faire, sur le terrain de la messe de saint Sigismond. Ce choix n'est pas arbitraire. La messe de saint Martin nous offrait une Préface, il est vrai, dont les termes sont identiques, aussi bien dans le Bobiensis (MIGNE, LXXII, 529), que dans le *Missale Gothicum* (TOMMASI, 329). Mais, d'abord, n'oublions pas que le culte de saint Martin n'est rien moins que restreint à la Gaule. Au besoin cette messe en témoignerait : nous en avons vu plus haut les relations mozarabes; il serait facile de faire une constatation analogue dans d'autres régions liturgiques. Ainsi l'identité de Préface dont nous parlons se retrouve, par exemple, dans les Sacramentaires ambrosiens (1), dans le Sacramentaire *ex triplici ritu* de Gerbert (2), &c. La fête de saint Martin, déjà dépourvue de caractère local, n'a donc même pas, dans cette messe, le caractère exclusif & spécifique qui nous importe au cas particulier. Pour le même motif, nous écartons résolument quantité d'autres rapprochements qui provoqueraient des observations nombreuses & du plus haut intérêt, jusqu'à des messes entières, telles que la *Missa in Cathedra sancti Petri* du Bobiensis, dont toutes les formules, sauf la première, sont conformes aux formules correspondantes de la même messe dans le *Missale Gothicum* (TOMMASI, p. 267). Il ne s'agit pas de donner ici la statistique complète de ces cas parfois fort complexes & souvent fort suggestifs (3). Évidemment la cause ne sera entendue définitivement que lorsque ce bilan scientifique aura été établi & étudié. Mais nous n'en sommes pas là pour le moment. Nous ne faisons autre chose, il ne faut pas le perdre de vue, que de proposer certaines orientations nouvelles aux recherches d'histoire liturgique.

Encore une fois la *Missa sancti Sigismundi* nous paraît on ne peut mieux répondre *ad rem*. C'est précisément sa présence dans le manuscrit de Bobbio, qui avait porté jusqu'ici les uns & les autres à faire dériver le recueil lui-même d'une église gallicane de Bourgogne &, plus précisément, du diocèse de Besançon. Choisir ce terrain, c'est par

(1) Manuscrit de Bergame, page 40; Missel ambrosien de 1515, page 2, & page 275 de celui de 1831.

(2) GERBERT, Mon. Vet. Lit. alem. pars I, p. 193.

(3) Il n'est pas possible, au cours d'une causerie, comme nous le faisons en ce moment, d'exposer avec une suffisante largeur le sujet très curieux des relations de notre Sacramentaire avec les recueils euchologiques des différents types qui lui sont plus ou moins apparentés. Nous avons hésité quelque temps néanmoins sur l'opportunité de livrer au lecteur, par anticipation, le tableau synoptique, dressé pour notre usage, des moindres ramifications de notre document. Nous devons y renoncer. Il faudrait, pour donner à cette statistique le maximum de clarté & d'intérêt démonstratif qu'on doit toujours se proposer en ces matières, entrer dans des explications interminables & ce serait décidément abuser des hors-d'œuvre. Ceci soit dit, une fois pour toutes, à l'adresse d'amis trop bienveillants, à qui nous avons peut-être eu tort de céder déjà trop souvent, en nous laissant glisser sur cette pente. Que cet aveu nous soit en même temps compté comme une amende honorable, pour les omissions qu'on pourrait être tenté de nous reprocher, dont nous sommes parfaitement conscients tous les premiers, mais dont est seul responsable le hasard du monologue, qui nous a successivement fait aborder ou plutôt déflorer tant de sujets nouveaux, sans méthode & sans ordre suffisant.

conséquent nous établir au cœur de la question, puisque c'est apparemment la position qui jusqu'à présent avait semblé préférable à la critique.

Voyons donc cela. La question vaut la peine d'être travaillée. On sera surpris de constater la nouveauté comme l'intérêt des problèmes soulevés par l'analyse & l'examen détaillé des circonstances dans lesquelles se présente ce cas, fort simple pourtant en apparence.

D'abord, il y a un premier fait dont il est impossible de ne pas tenir compte, c'est que la *Missa sancti Sigismundi* du Sacramentaire de Bobbio, n'appartient pas au groupe A, de type gallican, mais au groupe S, de type romain. Si l'on songe qu'en Bourgogne, non seulement on demeurait sous le régime gallican, mais qu'on composait encore des messes gallicanes, dans la seconde moitié du VIIe siècle, puisque telle est, dans le Sacramentaire mérovingien d'Autun (1), celle de l'évêque martyr d'Autun, saint Léger († 678), il est difficile d'admettre que ce soit à ce même milieu burgundo-gallican qu'ait été empruntée la *missa* de type romain consacrée au roi de Bourgogne martyr.

C'est un raisonnement analogue, on se le rappelle, qui nous a fait écarter l'hypothèse de l'origine burgonde de A, par la raison que les Rogations, instituées précisément dans la même région, n'y figurent pas. Maintenant que voici ces Rogations, ou plutôt *des* Rogations dans S, allons-nous du moins pouvoir concéder l'origine bourguignonne de cet appendice? Pas davantage. Chose remarquable en effet, la messe des Rogations de Bobbio non seulement est de type romain, tout comme celle de saint Sigismond, mais aucune de ses formules ne se retrouve dans l'une ou l'autre des trois messes correspondantes du Sacramentaire mérovingien d'Autun (2). Elles ne sont pas davantage dans le *Missale Gallicanum vetus*. (TOMMASI, 414 & 415). Or ce sont les seules que nous ayons conservées de type gallican.

Nous ne pouvons malheureusement soumettre à l'épreuve d'une semblable confrontation la *Missa sancti Sigismundi* de Bobbio. Le Sacramentaire d'Autun, auquel M. Delisle a prouvé qu'il manque les quatre premiers cahiers du volume (*Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, p. 70), reste en outre béant à la fin, dès les premiers mots d'une *Missa romensis*, qui vraisemblablement devait être suivie de tout un groupe de messes diverses, *pro defunctis*, votives, &c. Ce n'est donc pas l'absence de *Missa sancti Sigismundi* dans ce document mutilé, qui fait obstacle à ce qu'on en fasse dériver la messe de Bobbio. Les termes dans lesquels il y est parlé des martyrs d'Agaune, dans la messe de saint Maurice, ne permettent pas de croire que le saint roi, devenu leur compagnon d'outre-tombe, ait été négligé, du moins sous la forme assez exceptionnelle de son culte, dans son propre royaume. Par ailleurs il suffit, pour isoler de ce Sacramentaire gallican notre messe de S, il suffit, nous le répétons, de considérer qu'elle est de type romain.

La lacune du *Missale gothicum* est doublement regrettable. Nous sommes, par suite, dépourvus de tout moyen de confronter notre messe avec un formulaire complet de type gallican, aucun des documents de ce type ne nous ayant conservé quoi que ce soit de pareil.

(1) TOMMASI, *Missale gothicum*, p. 322.

(2) TOMMASI, *Missale gothicum*, pp. 303 sqq.

Il n'est pas douteux, cela va sans dire, que les églises des Gaules aient cependant eu leur messe de saint Sigismond. Voici pourquoi.

C'est au 1er mai 524 que se place la mort tragique du roi de Bourgogne. Or, dès 590 nous lisons dans le *De gloria Martyrum* de Grégoire de Tours (1) : « Postea vero captus a Chlodomere rege cum filiis, interfectusque ejus jussu, ad eodem locum delatus, sepulturæ mandatus est ; quem in consortio sanctorum adscitum ipsa res quæ geritur manifestat. Nam si qui nunc frigoritici in ejus honore missas devote celebrant ejusque pro requie Deo offerunt oblationem, statim, compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati præstinæ restaurantur. » Ainsi, soixante ans après l'événement, saint Grégoire de Tours peut déjà rapporter comme établi & justifié l'usage de célébrer des messes à la fois *pro requie* & *in honore* (double expression à noter) du roi de Bourgogne, dans le but d'être guéri de la fièvre.

Il faut admettre qu'un certain temps a dû s'écouler après 524 jusqu'à ce qu'un formulaire vînt fixer l'intention spéciale de ces messes. Quoiqu'il en soit, la chose est faite au moment de la composition du *De gloria Martyrum*. Où s'est-elle faite ?

A priori c'est saint Maurice en Valais qu'on déterminerait comme point de départ. Les moines d'Agaune n'étaient-ils pas redevables de la fondation ou de la restauration de leur monastère au malheureux prince qu'ils avaient même un instant compté parmi leurs frères, &, dès lors, n'étaient-ils pas qualifiés mieux que personne au monde, pour ne pas laisser tomber dans l'oubli la mémoire de leur insigne bienfaiteur ? De fait, la *Passio sancti Sigismundi,* écrite par un de ces moines d'Agaune, ne laisse à cet égard aucun doute. C'est l'abbé même d'Agaune qui procède (527) à l'invention des reliques du saint roi, demeurées jusqu'alors ignorées, dans le puits où les meurtriers les avaient jetées après l'exécution ; c'est lui qui en effectue la translation solennelle en son monastère, & c'est là enfin que commencent les miracles (2) : « In quo loco tantas virtutes Domini misericordia præstare dignatur, ut, quisquis quartanum typum invasus, fideliter sanctorum cineribus fuerit advolutus, statim integra sanitate recepta, revertatur incolomes ; seu etiam & reliquæ infirmitates, quæ genus hominum invadere solent, assidue per Domini misericordiam, intercedentibus sanctis martyribus, ad pristinam redeunt sanitatem. »

Ad pristinam redeunt sanitatem est une expression qui n'est peut-être pas autrement caractéristique, mais nous ne pouvons nous empêcher d'y soupçonner une réminiscence, l'influence sur le rédacteur, de certains centons euchologiques de la messe de saint Sigismond, qui lui revenaient en mémoire tandis qu'il écrivait. Il est certain qu'il n'est pas rare de

(1) Lib. I, n° 74, éd. Krusch, *Mon. Germ., Script rer. merov.* I, p. 537.

(2) ...Una cum conjuge & filiis suis in puteum jactaverunt. Ibique per triennium sancta corpora limosi gurgites aqua inlesa celaverunt... Transactum triennium, sanctus ac venerabilis Venerandus monasterii sanctorum Augaunensium abba per angelum in visu admonitus est, ut sacra corpora, sicut animæ eorum in cælestibus sanctæ legioni erant conjunctæ, ita & in eo loco sepulturæ sociarentur... Tunc cum magna admiratione sancta corpora de puteo abstracta, cum psallentium choris Augauni monasterio in ecclesia quæ est in honore beatissimi Johannis apostoli & euvangelistæ dignissimæ sepulturæ tradiderunt. In quo loco... (*Mon. Germ., Script. rer. merov.* II, 339).

rencontrer dans les vieux Sacramentaires, qui ont une messe de ce genre, la clausule : *ad sanitatem pristinam revocare digneris.* Tantôt ce sera, comme dans le Sacramentaire de Bobbio, tout à la fin de la Préface, tantôt dans la Collecte, tantôt dans la Postcommunion. Nous pouvons citer, de ce côté des Alpes, Nevers, Angoulême, Angers, Rouen, Winchcombe ; — Monza, Milan, Bergame en Lombardie ; — Biasca, Lodrini en Suisse, &c. Déjà Grégoire de Tours s'exprimait d'une manière analogue : *sanitati pristinæ restaurantur ;* en sorte qu'on pourrait croire, si notre conjecture était fondée, qu'il avait déjà, lui aussi, sous les yeux, l'une ou l'autre des formules dans lesquelles nous rencontrons cette expression. Ceci ne nous apprendrait d'ailleurs que peu de chose, puisqu'en somme, à distance assez faible de la mort de Grégoire de Tours, nous sommes largement renseignés à cet égard par le manuscrit de Bobbio.

Ce qu'il nous faudrait, c'est le formulaire même dont faisaient usage les moines d'Agaune. Nul doute que les autres formulaires usités dans les diverses églises où la *Missa sancti Sigismundi pro febricitantibus* était admise, en deçà comme au delà des Alpes, n'aient été plus ou moins tributaires de ce formulaire primitif, & d'autant plus, sans doute, qu'ils étaient plus voisins d'Agaune.

Nous voici rendus, on le pressent, au point où nous voulions en venir. Nous ne pouvons malheureusement pas montrer ce formulaire d'Agaune, pas plus que celui du Sacramentaire d'Autun. Aucun monument liturgique, que nous sachions, ne nous est parvenu de l'abbaye de Saint-Maurice, & c'est même une question de savoir si la messe qu'on y lisait était de type gallican ou de type romain. Nous serions portés à croire qu'elle était plutôt gallicane. Tels manuscrits d'Italie, (de Padoue, de Lucques, de Florence) nous offrent pour cette messe une Secrète extrêmement curieuse, où se lisent en toutes lettres des portions considérables du *Communicantes* soudées à la finale du *Memento* des vivants, bref tout ce qu'il faut pour constituer une *Collectio post nomina* dans le rit gallican (1).

(1) On comprendra mieux notre pensée si l'on veut bien jeter les yeux sur le parallélisme que nous allons établir entre ces documents & la portion du Canon romain à laquelle nous les rapportons :

Canon Romain.	**Lucques** (*Miscellanea de Baluze, ed. Mansi,* II, 319).	**Florence** (*Bib. Laurent. Ædilium* 123, f° 80r).	**Padoue** D. 47, f° 297.
	SECRÈTE.	SECRÈTE.	SECRÈTE.
Memento Domine famulorum famularumque tuarum *N.*, & omnium circumstantium quorum tibi fides cognita est & nota devotio pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt	Offerimus tibi Domine	Offerunt tibi Domine	Offerimus tibi Domine
hoc sacrificium laudis pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis & incolumitatis	(*pour mémoire :* pro ardore febrium)	(*pour mémoire :* pro ardore febrium)	(*pour mémoire* : pro ardore febrium)
suæ, tibique reddunt vota sua	vota	votiva vota	vota sancta
æterno Deo, vivo & vero	Deo vivo & vero	sancto Deo vivo & vero	Deo vivo & vero
	in nomine electi tui Sigismundi pro ardore febrium	in nomine Unigeniti tui Domini nostri & in electi tui Sigismundi per ardorem febrium	in nomine Unigeniti tui Domini nostri & in electissimi Sigismundi pro ardore febrium
Communicantes & memoriam	communicantes & memoriam	communicantes & memoriam	communicantes & memoriam

Rien n'est plus indiqué dès lors que d'y voir un débris du formulaire primitif, & comme vraisemblablement Padoue, Lucques & Florence dépendent en cela de la tradition d'Agaune, qui était à leur portée, plutôt que d'une église quelconque des Gaules, il s'en suit que la messe qu'ils exploitaient ainsi, pour la transposer en rit romain, était bel & bien gallicane à

Canon Romain. (*Suite.*)	(*Suite de la Secrète.*)	(*Suite de la Secrète.*)	(*Suite de la Secrète.*)
venerantes in primis gloriosæ semper virginis Mariæ genitricis Dei & Domini nostri Jesu Christi : sed & beatorum apostolorum	facientes beatissimorum Patriarcharum	facientes beatissimæ Mariæ semper Virginis & sanctorum apostolorum, patriarcharum	facientes beatissimæ Mariæ semper Virginis & sanctorum apostolorum, patriarcharum
ac martyrum tuorum, Petri & Pauli, A. J. J. Th. J. P. B. M. S. & T. L. C. C. X. C. C. L. C. J. & P. C. & D.	& martyrum	prophetarum, martyrum & confessorum, virginum	prophetarum & martyrum
& omnium sanctorum tuorum : quorum meritis precibus que concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio.	omnium sanctorum tuorum quorum precibus meritisque concedas ut in omni protectione confirmati muniamur ejus auxilio.	omnium sanctorum precibus meritisque concedas ut in omnibus protectionibus tuis infirmus muniatur auxilio.	omniumque sanctorum precibusque concedas ut in omnibus meritis tuis famulum tuum ill. muniatur auxilium.

Nous n'avons encore rencontré que ces trois manuscrits pour nous mettre en face de si curieuses particularités, dans la Secrète *Offerimus* de la messe de saint Sigismond. Tous les autres ont un texte à peu près généralement libellé comme celui-ci, du Mont-Cassin, (NN 426, p. 57), à moins, bien entendu, qu'ils n'aient la secrète *Inclina :*

Offerimus tibi Domine munera et vota (Le manuscrit de Schulting, III, 1 P., p. 77, ajoute ou plutôt conserve ici DEO VIVO ET VERO, *in commemorationem*, &c.) *in honore electi tui Sigismundi martyris et sociorum ejus* (le Codex *Ædilium* 123, f° 80v, de Florence, ajoute (?) UNA CUM SANCTA LEGIONE AGAUNENSIUM MARTYRUM) *pro præsente ægroto qui cotidiano, biduano, tertiano vel quartano tipho laborat* (cette énumération de fièvres varie beaucoup) *ut ab eo omnes febrium ardores repelli jubeas* ET TUO SEMPER IN OMNIBUS MUNIATUR AUXILIO. Le même manuscrit *Ædilium 123* qui consacre jusqu'à trois messes à saint Sigismond contre la fièvre, & une seconde messe du codex *Ædilium 111,* nous fournissent cette autre finale : *quia tibi est potestas imperandi, liberandi* (*Ædil. 111* om. *liberandi*) *atque salvandi,* à laquelle le second ajoute encore : *et has oblationes quas tibi offerimus in commemoratione sanctorum tuorum ill. benedicere et sanctificare digneris per illuminationem J. C. F. t. D. N. ;* son texte maintenait d'ailleurs dans la 1re partie : DEO VIVO ET VERO.

Il y a eu, c'est évident, dans la plupart de ces manuscrits, une sélection faite de toutes les expressions qui, rappelant trop intimement la teneur du Canon, rendaient la tautologie trop criante. La suppression, cependant, n'a pas été tellement radicale, qu'elle n'ait laissé subsister partout les mots révélateurs : *tuo semper in omnibus muniamur auxilio.* Ces mots joints au dispositif général tel qu'il ressort, dans la confrontation de Padoue, Lucques & Florence, ne permettent guère de douter que les sacramentaires de Padoue, Lucques & Florence ne nous aient conservé la formule, à peu près dans son premier état, ou du moins plus fidèlement qu'aucun autre. — Nous avons déjà surpris (ci-dessus, page 79) la teneur du *Memento* des morts du Canon romain sous la forme d'une collecte *Post nomina*, dans le *Missale gallicanum vetus.* Cette fois c'est le Memento des vivants & le *Communicantes* qui font les frais d'une constatation analogue, non moins considérable. Ce n'est plus, il est vrai, dans un document gallican que l'on fait ici cette constatation, ni dans une *Collectio post nomina,* mais dans une pièce étiquetée (maintenant) Secrète. D'accord, mais ce ne serait pas la première fois que nous verrions un *Post nomina* devenir une Secrète. Sans aller bien loin, on verra justement quelques pages plus haut, 156, un début tout semblable au nôtre dans le *Post nomina* [3] de la *Missa in sanctæ Mariæ solemnitate.* Quoi de plus naturel que de supposer une opération semblable ici, surtout dans l'ensemble de circonstances où se place la messe de saint Sigismond?

Signalons encore, dans le missel de Leofric, (WARREN, p. 10), la série suivante, qui a l'avantage de nous conserver un fort curieux groupement, où nous pouvons lire, dans l'ordre successif de leur emploi, la série des formules invariables précédant & accompagnant la lecture des diptyques :

sa source. Il est remarquable en effet que, sans avoir joui d'une vogue absolument universelle, le culte de saint Sigismond pour la guérison des fiévreux se trouvait anciennement assez répandu dans les pays de liturgie romaine, aussi bien que dans ceux de liturgie gallicane.

Veni, sanctificator omnipotens æterne deus, benedic sacrificium preparatum tibi ; in nomine dei patris, & filii, & spiritus sancti, sit adunatum & benedictum atque sanctificatum hoc sacrificium laudis.

Accipe, sancte pater, hostiam immaculatam, quam tibi deo meo vivo & vero ego indignus tuus famulus & sacerdos pro æterne salute animarum nostrarum suppliciter offero.

Memento, domine, famulorum famularumque tuarum, & omnium in te credentium amicorum carorum propinquorum meorum, & qui me habent in suis orationibus & quibus orationem meam promisi, tu deus omnipotens, illis miserere quorum tu nosti nomina singulorum, & omnium circumadstantium quorum tibi fides.

Memento etiam, domine, & eorum nomina sanctorum tuorum apostolorum ac martyrum, omniumque sanctorum qui meruerunt pro nomine gloriæ tuæ coronari, ut in

En voyant en pareille compagnie le *Veni sanctificator omnipotens,* dont l'*Ordo missæ* de Rome prescrit la récitation quotidienne *super oblata,* plus d'un lecteur fera réflexion, comme nous, que la permanence de cette pièce â son ancien siège contribuerait à témoigner de la dislocation de l'euchologie préparatoire au Saint Sacrifice, & donnerait un nouvel appoint à notre théorie du transfert des diptyques *infra actionem*, la dislocation devenant naturellement la conséquence du transfert.

Il y aurait, on le pense bien, toute une monographie à écrire sur l'important sujet de l'euchologie préparatoire de la messe, & sur les prières variées que nous en ont conservé, plus ou moins pêle-mêle & au hasard, des documents comme la fameuse messe illyricienne, & la double récitation *super sindonem* & *super oblata* du rit ambrosien *d'aujourd'hui.* On doit s'apercevoir, sans qu'il soit besoin de souligner, que les observations faites sur ce terrain viennent toutes s'harmoniser avec les lignes principales du système proposé plus haut, (page 77 & suiv.), pour réduire notre Canon romain séculaire & actuel, au type gallican, qui aurait été préalablement le sien. Nous n'examinons pas si l'époque où saint Fridan, par exemple, siégeait à Lucques (560-588) ne serait pas celle à laquelle la 1[re] édition du Sacramentaire de Lucques empruntait à Agaune la Secrète que nous venons d'étudier, encore moins s'il n'en faudrait pas conclure qu'à cette date la transposition des diptyques n'était pas encore opérée. Nous nous contenterons des deux remarques que voici : le *Communicantes* de ce Sacramentaire se réclame — ce qui n'est rien moins que banal — des noms suivants, les seuls, avec saint Vincent, ajoutés à la série ordinaire : *Victoris et sociorum ejus,* MAURICII ET SOCIORUM EJUS, *Dionysii, Rustici, Eleutherii.* Nous venons de voir d'autre part un manuscrit de Florence associer au nom de saint Sigismond, la « sainte légion » *Agaunensium Martyrum.* L'autre manuscrit de Florence (*Æd. 111*) où nous suivons la messe de saint Sigismond, conclut la série commune du *Communicantes* par « *Hilarii Martini* FRIDIANI », (toujours nos Celtes!), & se range au nombre des très rares sacramentaires qui conservent après la consécration le nom de sainte *Eogenia* (1).

Notre seconde remarque est que l'emprunt intégral de la formule *Offerimus* avec son *Communicantes* ne s'expliquerait guère si déjà l'emprunteur avait eu l'usage d'un *Ordo missæ,* dans lequel le *Communicantes* était rejeté *infra actionem.* Il aurait dû, nécessairement, dans ce cas, être frappé de la tautologie. Si donc on attribuait cet emprunt à notre voyageur irlandais, dans le troisième quart du VI[e] siècle, c'est seulement après cette date qu'aurait eu lieu la transposition des Diptyques. Sans insister plus que de raison sur des considérations si péniblement motivées, mais non pas invraisemblables, nous avouerons que, par ailleurs, nous ne nous défendons pas de soupçonner que cette modification du Canon pourrait être imputable à saint Grégoire, à l'occasion du déplacement du Pater.

L'étude des Secrètes, nous le répétons, est, en tout cas, l'un des moyens de mettre le mieux en lumière ce point d'histoire liturgique. Il n'est pas rare de rencontrer des formules qui, dans certains recueils, sont Secrètes, &, dans d'autres, s'en vont siéger dans le Canon, à titre de *Hanc igitur oblationem.* Nous ne voudrions pas répondre — car il faut tout noter — que la rubrique : *Tenens manus expansas* SUPER OBLATA, *dicit* HANC

(1) Notre Bobiensis est dans le même cas & plus archaïque encore : c'est non pas de sainte Anastasie, mais de cette sainte Eugénie qu'il s'agit pour lui dans la messe *in Vigilia Natalis Domini.* A propos de Lucques & de l'irlandais saint Fridian, on peut lire dans *Six Months in the Apennines,* ce qu'écrit Miss Margaret Stokes, p. 63-80, au cours de son voyage « in search of vestiges of the Irisch Saints in Italy ».

De là, la nécessité pour la messe originale, gallicane par hypothèse, en passant en pays romain, de subir diverses transpositions, suppressions & retouches, suivant le goût des églises qui entraient de cette manière en participation de la source commune. C'est ce qui explique qu'en changeant le siège de la *Collectio post nomina,* pour en faire une Secrète, on n'ait pas pris garde au dispositif : *Communicantes,* &c., plus spécial à la conclusion des diptyques qu'à la teneur d'une Secrète. De là aussi, & c'est ce qui nous intéresse le plus en ce moment, de là la possibilité de grouper les manuscrits en classifications régionales, soit en raison de leur proximité d'Agaune, soit en raison de leur façon uniforme ou différente d'exploiter le fonds commun, d'y ajouter, de le compléter. Arrêtons-nous ici.

On doit voir maintenant dans quelles conditions se présente le cas de Bobbio. C'est un cas de transposition romaine, puisque, nous le répétons, la messe appartient au groupe S. Le fait de la transposition s'y trahit même dès le début, & par conséquent aussi celui de la préexistence de la forme gallicane :

IGITUR, &c., ne serait pas un souvenir de l'ancien siège de l'*Hanc igitur.* Quoiqu'il en soit, les anciens sacramentaires conservent assez souvent, par mégarde, tantôt dans les messes votives, tantôt ailleurs, des archaïsmes où l'on peut arriver à surprendre soit une tradition tombée en désuétude, soit la trace d'un changement. Voici par exemple un fait étrange. La *Missa ad sponsam benedicendam* du Sacramentaire de Nevers place une *Secreta,* & sous ce titre même, entre la Préface & le *Hanc igitur.* La disposition est celle-ci :

MISSA AD SPONSAM BENEDICENDAM (p. 122)

Exaudi nos. O. & m. D... tua benedictione potius impleatur. Per.

PRÆFATIO

V. D. æterne Deus, qui fœdera nuptiarum... Et ideo.

INFRA ACTIONEM

SECRETA.

Suscipe, quæsumus, Domine, pro sacra connubii lege munus oblatum ; & cujus largitor es operis, esto dispositor. Per. Hanc igitur oblationem famulorum tuorum quam tibi offerunt pro famula tua ill... quos, Domine, ut *placatus accipias.*

Ce *placatus accipias* est une expression consacrée dans la formule *Hanc igitur.* Il nous rappelle la Secrète de la messe de l'Annonciation du Sacramentaire de Gellone, dont nous avons donné l'*incipit* quelques pages plus haut (page 158). Voici le texte :

Accepta sit tibi quæsumus Domine hæc oblatio plebis tuæ quam offerimus hodie ob incarnationem simul & passionem redemptoris nostri Jesu Christi te supplices deprecamur *ut placatus accipias.* Per Dominum Jesum Christum.

Mais voici beaucoup mieux encore. Nous pouvons citer un fait de situation de la formule *Hanc igitur* avant la Préface. C'est le Manuscrit 2116 (*Sessor.* 136) de la Bibliothèque Nationale de Rome, qui nous le fournit (Cf. Ebner l. c. p. 171). Il y figure, f° 70, à titre d'*offersio mortuorum,* à la suite d'une série de formules pré-eucharistiques. Nous transcrivons les *initia* seulement, dans l'ordre du manuscrit.

fol. 70ª *Offersionem pro salute vivorum :* Suscipe S. Trinitas hanc oblationem que tibi offerimus &c.
Off. pro salute vivorum : Suscipe S. Trinitas hanc oblationem quam tibi offero &c.
Off. pro temetipso : Suscipe S. Trinitas hanc oblationem quam &c.
Pro infirmo : Suscipe clementissime Pater &c.
Off. mortuorum : Hanc oblationem quam tibi offero &c.
fol. 71ª Præfatio Communis ; fol. 71ᵇ Canon.

Il faut convenir que toutes ces convergences sont, à tout le moins, fort suggestives. Ceci complète même, sur un point important, qui n'avait pas été très directement établi, notre thèse du déplacement des dyptiques & de leur cortège d'oraisons. Le *Memento* des vivants, le *Communicantes,* l'*Hanc igitur* paraissent bien être des formules pré-eucharistiques. Nous renonçons donc à identifier, comme nous l'avons fait, le *Post sanctus* avec la formule *Hanc igitur.* Du reste nous n'abandonnons rien de ce qui concerne le *Post sanctus* ambrosien, si ce n'est dans la portion qui n'est autre que le *Hanc igitur* assez mal soudé au *Post sanctus.* — Il y a lieu d'attendre plus de maturité dans les recherches avant d'exposer le sujet dans toute sa largeur. Mais dès à présent les lignes principales sont posées. C'est l'essentiel.

Omnipotentem Dominum qui per apostolos & martyres suos diversa sanitatum dona largitur, fratres dilectissimi, deprecemur, ut huic servo suo ill. qui typi quartani vexatione fatigatur, fidelis famuli sui Sigismundi precibus clementer occurrat & dum nobis illius facit merita, isti conferat medicinam.

C'est bien là le dispositif d'une *Præfatio Missæ* gallicane. On n'a pas pris garde de changer la direction des verbes dans le sens vocatif, dès lors qu'on faisait de cette formule monitoire la Collecte, qui deviendra plus tard en effet, presque partout :

Omnipotens sempiterne Deus qui per sanctos apostolos & martyres tuos diversa sanitatum dona largiris, te suppliciter deprecamur..., &c,

De même c'est la *Collectio sequitur* de cette *Præfatio Missæ* qui est devenue la Secrète, ainsi nommée sans que le titre en soit d'ailleurs justifié : c'est presque uniquement, sauf le début, la répétition au vocatif de ce qui est annoncé dans la première formule :

SECRETA. Inclina, Domine, pias preces ad desideria supplicantium & quæ devoto corde poscimus, benignus admitte *ut servo tuo ill. qui typi vexatione fatigatur, fidelis famuli tui Sigismundi precibus, clementer occurras : nobis patefacias merita, præsenti ægroto conferas medicinam.*

Nous regrettons de ne pouvoir faire part au lecteur de tous les résultats comparés de la petite enquête à laquelle nous avons soumis la messe de saint Sigismond. Il faut nous borner. D'ailleurs l'unique point sur lequel l'attention doit maintenant se porter, nous paraît décisif. Il s'agit de la Préface eucharistique. Le scripteur du manuscrit de Bobbio a-t-il oublié de lui donner son titre de *Contestatio,* suppléé par l'éditeur, & qui, pour cela, aurait dû être inscrit entre crochets ? Le fait est que dans le Codex, on ne reconnaît ici la *Contestatio* qu'à son protocole : *Vere dignum et justum est.* Comme il n'est pas rare de rencontrer des manuscrits qui s'abstiennent de signaler ces Préfaces par un titre, & se bornent au sigle abréviatif V D, plus ou moins orné, on peut se demander s'il n'y aurait pas précisément, dans ce simple détail, la trace d'un emprunt fait à un Sacramentaire local de ce genre, qui aurait déjà adapté la messe gallicane d'Agaune à l'usage romain de son pays (1).

Quoi qu'il en soit de cette minime particularité, qu'il était bon cependant de relever en passant, disons tout de suite comment se répartissent les divers Sacramentaires sur lesquels nous avons fait porter notre enquête. Il y a donc en premier lieu les Sacramentaires qui n'ont rien du tout, aucune messe de saint Sigismond, ni *pro febricitantibus,* & c'est peut-être le plus grand nombre. — Ensuite, par rapport à la Préface, les autres se groupent en quatre

(1) Nous ne devons pas omettre de remarquer deux autres cas où les Préfaces de S sont dépourvues de titre : ce sont les messes numérotées 47 & 48 (ci-dessus, page 101). La messe 34, toujours de S, tranche sur les autres d'une autre façon, par le titre *Immolatio missæ* donné à sa préface. Cela fait, au total, pour S seulement, quatre cas irréguliers d'inscription, contre quinze où le titre est normal. Dans A, sur quarante-&-une messes, ce cas ne se présente qu'une fois, le Jeudi Saint, & encore lit-on tout de suite dans la pièce suivante : *item contestatio.*

Est-il besoin d'ajouter que, dans le Sacramentaire léonien, c'est le cas de toutes les Préfaces, de s'y présenter sans titre & sans sigle, simplement par le début *Vere dignum?* (Voir les trois planches photographiques de l'édition Feltoe.)

catégories. La première est celle des messes de saint Sigismond dépourvues de Préface propre ; — la seconde, celle des messes où c'est la première formule de Bobbio, ni plus ni moins, qui devient Préface, moyennant l'addition du protocole *Vere dignum ;* — la troisième, celle des messes dont la Préface ne reproduit celle de Bobbio que partiellement ; — la quatrième enfin, celle où le texte n'est autre que le texte intégral de Bobbio.

Nous n'avons à nous occuper naturellement des deux premières classes que pour prendre acte de l'impossibilité de les faire entrer dans la famille de Bobbio. Bien entendu c'est de la famille du Sacramentaire de Mabillon, dont il a été question jusqu'à présent, que nous voulons parler ; car, au x[e] siècle, tout était changé, depuis longtemps sans doute, dans le vieux Bobbio, tout s'y était mis pleinement au niveau des dernières réformes romaines. Témoin le Sacramentaire du nouveau Bobbio, conservé maintenant sous la cote *D 84 inf.* à la Bibliothèque Ambrosienne. La messe de saint Sigismond (f[os] 403-405) y appartient précisément à la catégorie de celles où l'on a fait de la première formule du vieux Bobbio la nouvelle Préface (1).

Nous en venons donc aux deux dernières catégories, les seules qui doivent nous retenir. Il faut entrer dans quelques détails. Voici d'abord, pour plus de commodité, le texte du Sacramentaire de Bobbio.

(1) Nous pouvons citer encore, comme appartenant à cette catégorie, les trois Sacramentaires suivants : 1° le codex Magliabechianus *B. A. 2, f° 3, n° 7*, de Florence (Bibl. Nat.), dont M. Combarieu a eu l'obligeance de nous procurer le texte, qui occupe les f[os] 236 & 237 du codex ; 2° le manuscrit 339 de Saint-Gall, f° 500 ; le *Missale* dit *ad usum Ecclesiæ Brixiensis* & coté 1132 dans le dernier catalogue (1898, n° 100) de l'Antiquariat de M. Ludwig Rosenthal, à Munich. La messe de saint Sigismond y est annoncée le 1[er] Mai, parmi les saints, f° 183, par cette note : *Dies sancti Sigismundi est in die apostolorum Philippi et Jacobi et missam invenies an. commune sanctorum.* De fait cette messe est au f° 169, à la fin des messes votives & immédiatement avant le Propre des Saints, commençant à saint Sylvestre. Ajoutons que, dans ce document, comme dans celui de Saint-Gall (cod. 339), on trouve associés à saint Sigismond, dans la Préface & trois autres formules, les saints suivants : *et sociorum ejus Domnini, Basilini, Basilii, Petri, Pirrini, Restituti, Desiderii.* Mais le plus curieux, c'est que la Préface du Missel de Brixen a conservé par mégarde le *fratres dilectissimi* de son modèle gallican, sans se douter qu'il trahissait ainsi son origine & l'opération de transfert à laquelle il en était redevable. Faut-il dire là-dessus toute notre pensée ? Nous serions tentés d'attribuer cette dérivation de la formule invitatoire initiale en Préface, dans les quatre manuscrits de la deuxième classe, à la double circonstance que voici : 1° la formule gallicane aurait porté, de fait, le titre de PRÆFATIO *missæ*, dans le Codex gallican qui servait de modèle au premier transpositeur ; 2° celui-ci, peu familiarisé sans doute avec la terminologie du rit gallican, tombé — c'est probable — en désuétude de son temps, & trompé par la similitude équivoque des dénominations, aurait pris, de bonne foi, mais sans grande réflexion, la PRÆFATIO *missæ* gallicane pour l'équivalent de la PRÆFATIO eucharistique romaine. (Cf. ci-dessus, page 53 & suiv.) Une dernière remarque : les quatre Sacramentaires de cette catégorie se trouvent occuper géographiquement, au Nord-Est (Saint-Gall — ms. 339), à l'Est (Brixen — ms. de M. Rosenthal ; le Tyrol — ms. Magliabech, de Florence, cf. Ebner *Quellen u. Forschungen...*, p. 42), & au Sud-Est (Bobbio — Ambrosianus *D 84 inf.*), trois points à peu près également & relativement peu distants d'Agaune, Le commun modèle aurait-il été la messe même conservée dans l'abbaye de Saint Maurice en Valais ? Toujours est-il qu'aucune de ces quatre messes n'est absolument conforme aux trois autres, particulièrement dans les Postcommunions, & l'on pourrait difficilement prononcer leur dépendance originelle. Le fait n'en serait que plus intéressant à suivre, mais il s'agit d'autre chose. Sur le terrain des pièces de chant & des lectures, le désaccord est encore plus grand, & le nouveau Bobbio n'a, pas plus qu'aucun des autres, conservé les lectures du premier Bobbio. La lecture évangélique qui semble avoir le plus généralement prévalu, c'est la péricope concernant la guérison de la belle-mère de Pierre.

1. Vere dignum & justum est, omnipotens Deus,
2. nomen tuum laudare cujus majestatem tuam tanto magis obnoxii sumus,
3. quantum illi pro suscepto nostri corporis humilitate debemus,
4. exemplum nobis relinquens ut sequamini vestigia ejus
5. qui peccatum non fecit nec dolus inventus est in ore ejus.
6. Quis in hoc mundo ita poterit sequi,
7. ut nec dolus in ore, nec peccatum ejus inveniatur in opere
8. sed in patientia, quæ Deus amat, majestas divina commendat.
9. Nunc ergo dono majestatis tuæ agnoscimus
10. reliquias esse homini pacifico
11. Tu ergo, Domine Deus noster, qui
12. inter bellatorum tumultus, non examinatione persecutoris
13. electo tuo Sigismundo triumphum martyrii contulisti
14. tu dispensando pauperibus, pulsanti aperire dignatus es
15. secutus gratiam, consecutus misericordiam
16. ut post mortem ostendas in virtute quem ante mortem formasti in fide.
17. Tua enim dona sunt Domine, ut
18. in nomine electi tui Sigismundi
19. per communionem corporis ac sanguinis Domini nostri Jesu Christi Filii tui,
20. tempestatis frigora febrium ardorem repellas
21. & sanitatem pristinam revocare digneris
22. Præsta
23. quem in Trinitate laudant omnes Angeli

Au lieu de la première partie de Bobbio (2 à 10) les Sacramentaires d'Angers (ms nº 83, fº 261), de Rouen (ms A, 287), d'Epternach (Bib. Nat. Lat. 9433, fº 125), & de Winchcombe (ms 105 d'Orléans (1)), présentent le début suivant (2).

	Angers	Rouen	Epternach	Winchcombe
B	qui hunc famulum tuum ill. ideo corporaliter verberas ut	qui hunc famulum tuum ill. ideo corporaliter verberas ut	qui hunc famulum tuum *N*. corporaliter verberas ut	qui famulum tuum corporaliter verberas ut
C		in te compunctus & sanitati redditus		
D	mente proficiat	proficiat	mente proficiat	mente proficiat
E	potenter ostendens	ε omnia quæ desideras & ei luceat	potenter ostendis	potenter ostendens
F	quod sit	quæ sit pietatis tuæ salutatio	quod sit pietatis tuæ præclara salvatio	quod sit pietatis tuæ præclara salvatio
G	dum *præsentas* ut operetur nobis etiam ipsa pietatis medicina	dum *præstas* ut *succurrat* nobis ipsa pietatis medicina	tu *præsta* ut operetur in nobis ipsa *infirmitas* medicinam	dum *præsentem* operaris etiam in ipsa *infirmitate* medicinam

(1) Cf. Delisle, Mémoire sur d'anc. sacr. p. 211, — Dom Martène, De Antiq. Eccl. Rit. II, 1062, éd. d'Anvers, 1736, in-fº.

(2) Ils sont, en outre, d'accord tous les quatre, à intervenir l'ordre des deux membres 18 & 19 de Bobbio.

De même, au lieu de s'arrêter, comme le Bobiensis, au membre 21 : *et sanitatem pristinam revocare digneris,* trois de ces mêmes manuscrits ajoutent l'incise suivante :

	Angers	Epternach	Winchcombe
K	qui sochrum beati Petri apostoli febritatem integram restituisti corporis sanitatem Christi Jesu Salvator mundi	qui socrum beati Petri apostoli febricitantem integra restituisti corporis sanitati Christe Jesu Salvator mundi.	qui socrui beati Petri apostoli integram restituisti sanitatem Christe illum Salvator mundi
(23)	Quem laudant	Per quem.	Per quem majestatem

Il y a une troisième manière de terminer, laquelle est commune aux Sacramentaires : 1° de Saint-Thierry de Reims (du IXe siècle, cod. 214 de la Biblioth. de Reims (F, ancien 418), 2° de Nevers (Ms latin 17333 de la Bibl. Nat., XIe siècle, éd. Crosnier) & même, autant qu'on en peut juger par ce qui subsiste de plusieurs lignes grattées après les mots : *et ad sanitatem pristinam revocare digneris,* 3° au Sacramentaire ambrosien de Biasca (*A 24 bis inf.* de la Bibliothèque Ambrosienne, Xe siècle).

	Reims (f° 120)		Nevers (page 229)		Biasca (f° 297)
22	Præsta per invocationem famuli tui Sigismundi	22	Præsta Domine		. . . .
L	infirmus plenam mentis obtineat medelam quam desideravit	L	ut infirmantes plena mente quod desiderant obtineant		. . . .
M	& desiderata lætitia inluminetur	M	& desiderata lætitia illuminentur		. . . .
N	cor ejus	N	ut corda eorum fidei desideria	N	... eorum fidei desiderio
		O	pro quo beneficio digne te omnis terra	O	pro quo beneficio dignetur omnis terra
(23)	per Christum.	23	conlaudat sed & cœli cœlorum & angelicæ potestates	23	conlaudant sed & cœli cœlorumque virtutes & angelicæ potestates
		P	non cessant clamare dicentes	P	perpetim sine fine dicentes : Sanctus.

Il ne nous reste plus, cela posé, qu'à montrer dans quels rapports se trouvent, sur ces différents points, les Sacramentaires de la 3e & de la 4e classe, ceux où l'on rencontre, en tout ou en partie, la Préface du Bobiensis. Le schema suivant, dans lequel les membres de phrase sont remplacés par les numéros d'ordre ou sigles, que nous venons de leur donner, présentera, croyons-nous, à l'esprit, le résultat de la comparaison, dans des conditions telles que toute explication paraîtra superflue. Les classifications s'y offrent d'elles-mêmes au premier coup d'œil, & le relief de nos deux classes s'y détache avec une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Quatrième classe

Bobbio	1							2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22						(23)
Bergame	1							2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21							(23)
Milan (1)	1							2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21							(23)
Monza (2)	1							2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21							(23)
Lodrini (3)	1							2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21							(23)
Biasca (4)	1	A						2	3	4	5	6	7	·8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		....		N	O	P	23

Troisième classe

Reims	1														9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	L	M	N			(23)
Monza (5)	1																11		13		15		17	18	19	20	21							(23)
Nevers	1																						17	18	19	20	21	22	L	M	N	O	P	23
Rouen	1	B	C	D	ε	F	G										11		13		15		H	19	18	20	21							(23)
Winchcombe	1	B		D	E	F	G										11		13		15		17	19	18	20	21	K						(23)
Angers	1	B		D	E	F	G										11		13		15		17	19	18	20	21	K						(23)
Epternach	1	B		D	E	F	G										11		13		15		17	19	18	20	21	K						(23)

(1) Missel imprimé de 1515. — (2) Sacramentaire ambrosien, côté $\frac{F - 2}{102}$ de la Bibliothèque capitulaire, (Frisi 127. Ebner, p. 110). — (3) Lodrini-Lodrino-in-Lepontiis ; Sacram. Ambros. coté A. 24 inf. à la Bibliothèque ambrosienne. — (4) Sacram. ambros., coté A. 24bis inf. — (5) Sacram. romain, coté $\frac{B - 15}{128}$ dans la Bibliothèque capitulaire, (Frisi 184). — La Préface du Sacramentaire de Lorsch (Palat. 485, fol. 15) débute au nº 11 de Bobbio. Elle devrait donc figurer dans la 3ᵉ classe. Mais nous n'en avons pas le texte complet. Notons seulement qu'au nº 13 le nom de saint Sigismond y est suivi d'une mention que n'ont pas les autres Préfaces : *una cum sociis tuis Domnino, Basilino, Petro, Pyrro,* &c.

Observons ce que nous avons sous les yeux. Visiblement c'est le texte de Bobbio qui forme pivot. Nous y voyons un noyau commun à toutes ces Préfaces ; il est formé des membres 11, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21. Nous nous trompons, il y a une Préface, celle de Nevers, qui débute seulement au nº 17. En revanche il y en a une autre, celle de Reims, qui prend contact dès le nº 9 & reste dès lors étroitement fidèle à Bobbio jusqu'à la fin, nous allions dire & au delà. Cette fidélité, exceptionnelle dans la 3ᵉ classe, du Sacramentaire de Reims à une tradition dont les autres documents de cette classe ne dérivent que plus bas & non sans intermittences, donnerait à penser en effet qu'il aurait conservé peut-être le contact jusque dans la finale, plus fidèlement par conséquent, non seulement que les témoins de sa classe, mais même que la plupart de ceux de la quatrième. En d'autres termes, la finale 22, L. M. N. O. P. 23 appartiendrait donc bien au texte primitif, disons au texte d'Agaune, si l'on veut. Il est remarquable que Reims donne en ceci la main à Nevers & à Biasca. Nevers nous attirant non loin des environs d'Orléans, où furent découverts les restes de saint Sigismond, Biasca se trouvant être, de toutes les Églises dont nous avons exploré les Sacramentaires, la plus proche d'Agaune, il y a grande chance que cette petite conjecture soit d'accord avec la réalité. Tout le premier, du reste, le Bobiensis laisse entrevoir, *a priori,* quelque lacune à cet endroit de sa rédaction : 22 *Præsta*, 23 *Quem in Trinitate laudant,* &c. *Præsta quem... laudant* n'est évidemment qu'une abréviation. Un peu plus loin, dans la *Missa quomodo sacerdos pro se debet orare,* (*Mus. ital.* p. 358), cette lacune est ainsi comblée :

Præsta PER SANCTUM ET GLORIOSUM ET ADORANDUM DOMINUM NOSTRUM JESUM CHRISTUM FILIUM TUUM *quem laudant angeli atque archangeli Cherubim quoque ac Seraphim* (1).

Quoi qu'il en soit de cette recherche de paternité qui n'intéresse pas autrement le but que nous poursuivons, ce qui doit surtout & finalement retenir notre attention dans le tableau d'autre part, une fois dégagés les détails qui précèdent, c'est la provenance ou plutôt l'appartenance respective des six documents de la quatrième classe. Regardons bien encore. Ils offrent, on le voit, un bloc d'une homogénéité parfaite en lui-même, & nettement distingué des Sacramentaires de la 3ᵉ classe, par le groupe 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, qui leur est exclusivement propre. N'oublions pas, pour mieux apprécier la portée de la constatation synoptique que nous faisons en ce moment, que ce qui est là sous nos yeux représente le résultat d'une enquête suffisamment étendue & variée, pour qu'il reste peu de chance de rencontrer, loin d'Agaune, d'autres cas semblables à celui de notre 4ᵉ classe (2).

Or à quelle région précisément avons-nous affaire ici? Les documents dont se compose la classe de Bobbio se localisent tous dans un périmètre géographique dont la limitation, fort étroite, nous semble on ne peut plus suggestive, si nous ne sommes pas sous l'empire d'une idée fixe. En somme, nous ne sommes parvenus à mettre en parfait parallèle avec Bobbio, que les Sacramentaires des Églises de Lombardie voisines de la Suisse, ou bien des Églises du Tessin (Biasca & Lodrini-Lodrino-in-Lepontiis). Le fait que tous ces sacramentaires sont de rit ambrosien est, nous devons en convenir, de nature à faire impression, mais nous

(1) La conclusion *Præsta* vers la fin des Préfaces est une des marques distinctives des pièces de ce genre, au rit gallican. Citons, dans le Missel Mozarabe, au 5ᵉ Dim. de Carême, p. 141 : *Præsta ergo nobis, O. D., ut mortificato corde... consona voce proclamantes ac dicentes : sanctus;* — dans la messe *pro itinerantibus*, p. 447 : *Præsta Pater perpetue per D. N. J. C. F. t. quem conlaudant Angeli, atque Archangeli non cessant clamare quotidie una voce dicentes...;* — dans la messe *pro uno sacerdote defuncto*, p. 458 : *Præsta, Domine, quia te conlaudant Angeli atque Archangeli non cessant clamare una voce dicentes...* — Quelquefois une même *Contestatio* ou *Illatio* réunira plusieurs des procédés de transition au Trisagion, *cui merito, quem laudant, per quem majestatem*, &c. Nous en avons un exemple ici même dans le *pro quo beneficio* de la ligne O. On lit de même à la fin de *l'Illatio* mozarabe du Iᵉʳ Dimanche après la Pentecôte, p. 265, 40 : *pro quibus beneficiis Cherubim exultant.*

(2) Nous avons collationné trente-cinq messes différentes, sans parler des Sacramentaires & vieux missels pléniers où nous n'avons rien trouvé du tout. Nous évaluons, en somme, à une centaine, le nombre de documents mis à contribution, sans parler du dépouillement des catalogues ou bibliographies spéciales, telles que le mémoire de M. Delisle, les *Libri liturgici* d'Ehrenberger, les *Quellen und Forschungen* du regretté Adalbert Ebner, où sont parfois décrits dans le plus grand détail & analysés très soigneusement les recueils liturgiques du genre qui nous occupe. La messe de saint Sigismond paraît avoir été assez répandue en Italie. Nous l'y avons suivie jusqu'au Mont-Cassin. En France, où nous nous attendions à la rencontrer partout, elle est absente d'un certain nombre de Sacramentaires, très hospitaliers d'ailleurs aux messes de cette nature. En Allemagne, nos témoins ne nous permettent pas de franchir la zone marquée par les points suivants : Cologne, Lorsch, Epternach, Fulda, le Tyrol. L'Angleterre ne nous a fourni que la messe de Winchcombe, laquelle a grande chance d'être fortement apparentée à Fleury-sur-Loire. Un point sur lequel nous n'avons pas fait porter méthodiquement notre enquête est celui-ci : Combien de temps ces messes demeurent-elles dans les formulaires sacerdotaux? L'impression qui nous reste est qu'elles disparaissent d'assez bonne heure. Mais, en même temps, nous devons noter que l'une des Postcommunions qu'on lit parfois dans les anciens missels n'est autre que la dernière des prières prescrites aujourd'hui par le Rituel *in Visitatione infirmorum*. Un cas analogue (non pas le même) se présente pour le Rituel & les Sacramentaires ambrosiens.

croyons qu'il n'y a pas lieu pourtant d'en conclure au caractère ambrosien de l'appendice du Sacramentaire de Bobbio. Nous le répétons, S ne saurait être ambrosien, puisque les Rogations, au lieu d'y précéder immédiatement la Pentecôte, comme c'est l'usage dans le rit de Milan, y occupent la place normale qui leur est donnée partout ailleurs, avant l'Ascension. En outre, la *Missa sancti Sigismundi,* bien qu'ayant sa première formule & sa Préface identiques à la première formule & à la Préface des messes ambrosiennes correspondantes, n'en procède pas moins du type romain, par sa répartition en *Collecte, Secrète* & *Préface,* tandis que l'ordonnance ambrosienne est celle-ci : *Super populum, Super sindonem, Super oblata, Præfatio,* &c.

D'autre part, l'analyse critique & comparée des textes laisse suffisamment entrevoir, à notre avis, que ce ne sont pas, inversement, les Ambrosiens qu'il faudrait considérer comme étant tributaires du Bobiensis. Ce n'est pas certainement chez celui-ci que le Missel de Milan (1515) par exemple, a pris la variante *ut nec dolus in ore nec peccatum ei inveniatur in* VOCE (ligne 7). Ce n'est surtout pas chez lui qu'ils ont pris, d'un commun accord, la leçon supplémentaire *requie* (alias *requiem*) de la ligne 10, leçon vraisemblablement originale, ayant de plus l'avantage de présenter un sens conforme à l'intention qui a dû viser dans ce passage, par une accommodation historique ingénieuse, le verset 37 du Psaume 36 : *quoniam sunt reliquiæ homini pacifico* (1). La permanence du *requie* supplémentaire dans les sacramentaires ambrosiens, tels qu'ils nous sont parvenus, est d'ailleurs d'autant plus méritoire que l'incorrection même de cette leçon laisse deviner que le sens intentionnel en échappait aux copistes de ces éditions. Nous rétablirions en effet : *Nunc ergo dono majestatis tuæ agnoscimus reliquias* [IN] *requie esse* (ou encore REQUIESCERE) *homini pacifico.* Il n'est pas besoin de rappeler que les corps des victimes de Clodomir demeurèrent trois ans dans l'eau stagnante & fangeuse du puits de *Columna* (2). Ne croirait-on pas surprendre, dans cette phrase de la Préface, comme le soupir de soulagement & d'action de grâces de la première heure, quand l'abbé d'Agaune, Ansemundus, averti par un songe, ayant enfin procédé à l'invention, à la translation & à la sépulture solennelle des précieuses reliques, les moines d'Agaune purent chanter en toute vérité : *Nunc ergo dono majestatis tuæ agnoscimus, reliquias* [*in*] *requie esse homini pacifico?* Il paraîtra sans doute de plus en plus probable, d'après toutes ces observations, que nous sommes ici, géographiquement & chronologiquement, très près de la source.

Il n'en est que plus évident aussi que la rencontre exceptionnelle de Bobbio, pour le surplus, avec les seuls documents du massif géographique où nous sommes maintenant resserrés, signifie quelque chose. Mais qu'est-ce à dire au juste? On peut supposer que les uns & les autres se sont approvisionnés directement & de première main à la source

(1) Nous ne nions pas qu'on puisse faire un bon sens avec la citation pure & simple du psaume : *reliquias esse homini pacifico.* Mais alors l'insistance des ambrosiens à circonstancier historiquement ce sens accomodatice n'en est que plus significative, comme on va le voir. — Les moines de Saint-Thierry de Reims, n'y comprenant rien, ont écrit l'énigme : *Ergo domum majestatis agnoscimus loqui homini pacifico,* dont, plus heureux que nous sans doute, ils avaient la solution.

(2) Aujourd'hui Saint-Péravy-la-Colombe, à 4 lieues N.-O. d'Orléans.

commune d'Agaune, dont ils étaient relativement voisins. Nous ne répugnons pas du tout à ce sentiment. Mais on ne s'explique guère, dans cette hypothèse, comment les Columbanistes, si conservateurs des messes de A, trouvant à Agaune une messe gallicane, n'en auraient pas accepté toutes les pièces, au même titre qu'ils maintenaient dans A toutes les pièces aussi de leur vieux fonds. C'est pourquoi nous préférons de beaucoup cette autre hypothèse, qui ne modifie la précédente, au surplus, que dans un de ses termes : La région d'Italie dans laquelle venaient s'installer les moines irlandais était partagée, à cette époque, comme elle l'est encore, entre l'usage de Rome & celui de Milan, bien que peut-être avec plus d'avantage pour celui-ci ; en tout cas, dans la juridiction même de Milan & à ses portes, Monza, qui se flatte d'être invariablement demeuré grégorien, au moins depuis Théodelinde, était romain. Que la Suisse & la Lombardie aient dès le principe, tout comme la Gaule & plus naturellement, plus facilement, suivi l'influence d'Agaune, c'est ce qui paraît infiniment probable, quand on entend Grégoire de Tours raconter ce qui se passait déjà de son temps au tombeau de saint Sigismond. Mais il va de soi qu'en subissant cette influence, on s'y soumettait respectivement, suivant le cas & le pays, à la façon romaine ou à la façon ambrosienne. De part & d'autre on avait transposé, chacun dans son rit, la messe de saint Sigismond. Dès lors, à son tour, saint Colomban pénétrant dans les États d'Agilulfe, & très partisan, comme on le sait, des procédés les plus expéditifs pour la guérison des fièvres de ses moines, n'aurait eu qu'à insérer dans son Sacramentaire la messe agaunienne qui faisait si bien son affaire, mais réduite, bien entendu, aux conditions où il la trouvait, c'est-à-dire adaptée à l'usage romain.

Ce système a l'avantage de fortifier par une analogie nouvelle l'explication tout aussi simple que nous donnions déjà tout à l'heure : 1° de la transformation d'une *Collectio post nomina* en secrète, dans les Sacramentaires *romains* de Padoue, de Florence & de Lucques, & 2° de la confusion qui avait fait prendre pour *Præfatio* eucharistique la *Præfatio missæ* du modèle gallican, dans les Sacramentaires, romains aussi, de Saint-Gall & du Tyrol (ci-dessus, page 169, note 1), à moins que l'on ne préfère dire que ce sont, au contraire, ces explications qui confirment le système. Le rayonnement d'Agaune, en Suisse & en Italie, semble ainsi procéder par traditions concentriques, la première expansion s'étant arrêtée à l'arc de cercle formé par Biasca, Lodrino, Bergame, Monza, Milan, Bobbio, les plus proches, on le voit, pour se limiter ensuite à peu près suivant une ligne partant de Saint-Gall & aboutissant à Lucques & à Florence, en passant par Brixen, le Tyrol & Padoue. (Voir plus haut, page 166, dans la note.) Au delà, c'est différent.

Mais enfin, de quelque façon qu'on se représente la participation des divers pays, cis ou transalpins, au pèlerinage d'Agaune & à sa messe de saint Sigismond, une chose constante & qu'il nous faut retenir, c'est le fond même du résultat auquel nous sommes parvenus. Voici de retour au VII[e] siècle dans l'Italie septentrionale, d'où nous ne sommes pas loin de croire qu'il était précisément parti, le vieux Sacramentaire romain que nous avons vu émigrer en Irlande au V[e] siècle. A force de circonscrire autour de nous le terrain d'investigation, nous nous sommes tellement approchés de Bobbio qu'il n'y a plus qu'à y entrer. Nous y entrons

précisément avec les deux protecteurs du royaume d'Agilulfe, fondateur de Bobbio, saint Michel & saint Jean-Baptiste, dont nous trouvons dans S les messes additionnelles.

Nous avons déjà fait allusion, ci-dessus (page 119), aux égards significatifs dont saint Jean-Baptiste est l'objet dans le Sacramentaire de Bobbio. Il nous a semblé du moins qu'ils y sont accusés, d'un côté, par l'addition d'une seconde messe (& cette messe appartient au supplément S) en l'honneur du saint Précurseur, alors que la liturgie des Saints y est si sobrement traitée, & d'un autre côté, par l'interpolation maladroite du *per intercessionem beatissimi Johannis Baptistæ* concluant inopinément & contre la grammaire, une formule de Messe dominicale. Nous n'y revenons que pour mémoire & pour réunir ces menus éléments à l'ensemble des inductions que nous faisons en ce moment converger vers Bobbio, pour essayer de découvrir derrière le titre de possession historique immémoriale que son monastère possédait sur le manuscrit de Mabillon, un titre de possession liturgique complémentaire & contemporain de celui-là. Nous n'avons rien dit de la présence remarquable, au *Memento,* des noms de saint Grégoire, ami de Théodelinde, & de saint Ambroise, de Milan. Mais il est clair que l'insertion de ces deux noms, chers à la cour de Monza, n'aurait plus rien d'extraordinaire dans la liturgie de moines redevables à cette cour, de la fondation de leur monastère & d'autres bienfaits, comme étaient les fils de saint Colomban.

Nous ne revenons non plus à saint Michel que pour verser au même dossier la contribution qu'il nous a déjà fournie prématurément dans cet ordre d'idées. Si la conclusion que nous nous hâtions de prendre à notre point de départ a pu paraître quelque peu somnolente dans ses prémisses & insuffisamment justifiée, on nous aura fait crédit de patience, nous n'en doutons pas, en escomptant par anticipation le supplément d'enquête qui restait à présenter & qui sollicitait, à cette heure même, notre jugement. Nous ne pouvons, bien entendu, que maintenir ce jugement, actuellement plus circonstancié & partant mieux préparé, par la convergence des autres inductions & de toute l'histoire du recueil (1).

(1) Nous avons peut-être eu tort, par exemple, de compliquer cette petite démonstration provisoire, d'un raffinement de recherche, à propos du choix de l'Évangile de la Transfiguration pour la messe de saint Michel. Ceci, n'appartenant pas à l'argumentation, pourrait égarer le lecteur; mais la forme alternative que nous donnions à nos conjectures indique bien que nous n'en prétendions rien tirer. Dom Morin nous fait gracieusement observer, du reste (*Revue bénédictine,* mars 1898, p. 106), qu'il avait déjà tranché la question & dit ailleurs la raison véritable de ce choix (même Revue, 1891, p. 487, note 6), dans une note de son important & beau travail sur le Calendrier de Naples. C'est vrai. Nous n'avions eu garde de négliger en son temps l'ingénieuse trouvaille de notre docte confrère, mais, qu'il nous pardonne, (la mémoire n'est-elle : pas une faculté qui oublie?) nous avions perdu de vue sa précieuse note & nous n'y pensions plus en écrivant. Nous y regarderons à deux fois dorénavant avant d'en prendre à notre aise, soit avec Muratori, soit avec Mabillon. Dom Morin a raison, c'est à peine douteux. Nous croyons même trouver un développement d'idées conforme à son opinion, dans la Préface de la 5e des messes léoniennes de saint Michel (Muratori, 409) : *qui, sicut nos per apostolum tuum dignanter informas, jam conversationem nostram in cœlis esse benignus instituis, ut illuc attollamur mente ubi quos veneramur adsistunt, ut in excelsa tendamus quæ in b. Archangeli Michael contemplamur adfectu.* Il est vrai que tout cela semble bien moins viser le mystère de la dédicace que celui de la vie contemplative angélique; que, d'autre part, nul document n'applique à d'autres dédicaces qu'à celles de saint Michel, la péricope de la Transfiguration, & qu'enfin c'est l'histoire de Zachée qui est la péricope classique de ces autres dédicaces, & même, nous allons le voir, de celle de Saint-Michel-du-Dôme, à Milan. Il est vrai. Mais l'affaire, après tout, n'est pas de conséquence. Le lecteur choisira.

Rappelons-le, c'est au début même du Sacramentaire, que nous avons trouvé, dans la *missa quotidiana romensis*, l'une des indications maîtresses, qui nous ont permis d'identifier le terme du pèlerinage de saint Colomban & de ses compagnons, avec le lieu de compilation & de destination originelle du manuscrit, qu'y retrouvait encore Mabillon au XVII[e] siècle. Il nous a paru qu'une lecture concernant saint Michel, dans une messe *quotidienne*, nous invitait à chercher si quelque tradition locale ne justifierait pas cette insistance quotidienne, peu ordinaire & partant caractéristique, à l'honorer d'un culte si particulier (1). Nous avons en effet pu constater, après Rossetti, après Miss Margaret Stokes (2), après Antonio Gianelli, &c., l'existence à Bobbio, près d'une grotte où saint Colomban se retirait fréquemment, où il mourut, où ses disciples l'ensevelirent, d'un oratoire dédié par lui-même à saint Michel, sans préjudice d'un autre oratoire situé dans un autre endroit de la montagne & dédié de même à saint Michel. Évidemment on tenait à saint Michel. Il eût été permis d'ajouter que l'invocation de saint Pierre dans cette même messe quotidienne, encore bien qu'elle pût n'être pas spéciale à Bobbio, dans sa destination première, mais précisément parce qu'elle y était maintenue & qu'elle associait le nom du prince des apôtres, patron de l'église abbatiale, à celui du prince de la milice céleste, patron des deux oratoires en question, n'était pas une circonstance indifférente à la confirmation de cette petite conjecture. Mais, en même temps, une insistance nouvelle, la *Missa in honorem sancti Michael*, (de type S, c'est-à-dire additionnel), faisant suite à une messe de dédicace existant déjà, mais du type A, nous avait induit à penser que l'église à l'usage de laquelle notre Sacramentaire avait été compilé, devait offrir cette coïncidence, qu'un oratoire y était dédié à saint Michel, la messe en question n'étant autre que celle de la Dédicace de « ce temple », *templi hujus*.

Il est remarquable que les Sacramentaires Grégoriens & Gélasiens, qui tous, plus ou moins, se rencontrent avec l'une ou l'autre des formules assignées à la fête de saint Michel *in via Salaria*, dans le Sacramentaire Léonien (Septembre, groupe XXVI[e], messes I, II, III, IV, V, MURATORI, p. 106, suiv.), semblent avoir évité le texte où figure le *templi hujus*. Le Léonien & le Bobiensis (qui sont mutuellement indépendants), s'étant trouvés dans le cas de pourvoir à une situation locale qui leur était commune avec le prototype inconnu d'où ils procèdent, n'avaient aucune raison de renoncer à une formule circonstanciée correspondant si bien à leur condition. — Pour ce qui concerne la *Missa communis*, dite *in Anniversario Dedicationis Ecclesiæ* de la tradition romaine encore en vigueur, c'est bien différent. En soi le *templi hujus* de ce formulaire est anonyme, & se prête à telle désignation qu'il plaira. Aucun vocable n'est visé, ni dans le titre, ni dans les textes. Cette messe est essentiellement locale par destination. Elle est bien d'une teneur uniforme pour toutes les églises, mais son emploi n'est précisément motivé, déterminé, c'est bien clair, que par l'anniversaire de l'église *du lieu*, ou, ce qui revient au même, de l'église centrale du diocèse, la Cathédrale. C'est

(1) Cette lecture, en tête du manuscrit, est d'autant plus saillante que, dans la messe de Stowe, identique par ailleurs, on se le rappelle, à celle-ci, les lectures étant toutes différentes, le changement semble ici bien intentionnel.

(2) ROSSETTI, *Bobbio illustrato*, Torino 1795. — MARGARET STOKES, *Six Months in the Apennines, or a pilgrimage in search of vestiges of the Irish saints in Italy*, London, 1892, p. 143 suiv., 192 suiv., &c.

dans les temps modernes, que les Dédicaces de Saint-Pierre du Vatican, de Saint-Paul hors les murs, & du Latran (1), ont été commémorées, dans l'univers entier, par l'emploi de cette *Missa communis*. La rubrique n'en est pas moins attentive à prescrire, dans ce cas, l'omission de l'incise de la Secrète relative au *templi hujus,* partout où la solennité n'est que représentative. Elle a négligé toutefois de supprimer éventuellement un autre *hujus sancti templi* dans la Collecte du commencement, ou bien, si elle y a pris garde, il faut convenir qu'elle n'a pu le maintenir que par une subtilité. *Hujus* est en effet bien lointain. On était plus exigeant dans l'antiquité. Quand les fêtes de Dédicaces des Saints du calendrier de Rome, telles que la *Dedicatio S. Nicomedis,* aux Kalendes de Juin, la *Dedicatio S. Mariæ*, au III des Ides de Mai, la *Dedicatio basilicæ sancti Michaelis,* au III des Kalendes d'Octobre, & tant d'autres, où la *Dedicatio* n'est même plus demeurée dans le titre, mais a fait place à l'inscription *Natale,* quand ces fêtes, disons-nous, passèrent au calendrier universel, par l'adoption officielle des livres romains & du calendrier romain, sous Charlemagne, la Dédicace ne fournit jamais qu'une date, mais jamais on ne vit le formulaire même de l'euchologie encéniale servir de véhicule à cette extension du culte.

Il y a, dans la liturgie de Milan, toute une histoire, précisément de la messe de saint Michel, qui nous fait comprendre à merveille la pratique & la pensée des anciens à cet égard. Il y avait, autour de l'antique cathédrale, avant l'édification du Dôme, qui les absorba presque toutes, une véritable ceinture d'églises, en quelque sorte complémentaires, parmi lesquelles l'église stationnale de Saint-Michel-du-Dôme. Cette église est bien connue dans les annales de la liturgie ambrosienne (2). Elle tenait de son voisinage & de son union liturgique au siège central, & le vocable sous lequel on la désignait, & comme une participation de la dignité du foyer commun de la famille diocésaine. Cette église, nous le répétons, a disparu. Il est curieux d'en suivre les vicissitudes dans la liturgie, & de voir le culte de saint Michel lui être en partie subordonné (3). Pendant un temps que nous ne saurions exactement déterminer, ce n'est pas au 29 Septembre, c'est au 7, date de la *Dedicatio sancti Michaelis in domo,* que

(1) Avant l'adoption du Bréviaire de saint Pie V, ces fêtes étaient absentes des calendriers liturgiques des églises particulières.

(2) Voir, par exemple, dans le *Beroldus* (éd. MAGISTRETTI, p. 98), les cérémonies de la *feria secunda in Authentica.* Cf. GIULINI, *Memorie*, &c., I, 297, 367 ; III, 264, 393 ; V, 117 ; VIII, 366.

(3) L'évangéliaire *A 28 inf.* de l'Ambrosienne n'a rien au 29 septembre, mais il contient, dans la série des Dédicaces des églises de Milan, un titre & l'évangile de Zachée pour la *Dedicatio sancti Michahel.* Le Sacramentaire de Bergame n'a pas davantage de fête au 29 septembre, mais, au 7, on lit cette rubrique : *VII die mensis Septembris, Dedicatio Basilicæ beati Arcangeli Michahel.* Le *Manuale T. 103 sup.*, de la même Bibliothèque (XIe siècle), & même un Antiph. ambros. de la Bibliothèque des Bénédictins de Marseille, beaucoup plus récent, sont muets également au 29 septembre, mais ils ont tout l'office de saint Michel, au 7, sous cette rubrique : *Die septim. mens. sept. Dedicatio sancti Michalis.* Le *Manuale T. 103 sup.*, précise, en ajoutant : IN DOMO. Au contraire, un autre *Manuale* ambrosien du XI-XIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Solesmes, n'a rien au 7 septembre, mais reporte au 29 ce même office exactement, & la rubrique a perdu tout caractère local, pour devenir *III. Kal. Oct. Dedicatio sancti Michaelis* IN MONTE GARGANO. Des deux *Kalendaria* publiés par le Dr Magistretti, dans son *Beroldus*, page 10, celui du XIIIe siècle n'a plus de fête du 7, non plus que l'antiphonaire de Mugiasca. Le *Kalendarium Sitonianum* (MURATORI, *Scriptores*, t. II, p. II, 1039 & 1040), comme le *Beroldus* de l'Ambrosienne (I, 152 inf.), a l'une & l'autre.

les livres liturgiques ambrosiens nous présentent la fête du saint Archange. Ceci marque une première période. Dans la seconde période, rien n'est changé dans le formulaire, mais tout passe au 30 Septembre. Le Missel de 1515 nous donne encore & l'évangile de Zachée & la messe composite, sorte de combinaison de Grégorien & de Gélasien propre à la liturgie ambrosienne. La Préface elle-même demeure intacte & le prêtre y chante toujours : *Quod* TEMPLUM HOC *in sanctis usibus præparatum in beati archangeli tui Michahelis commemoratione lætatur.* On peut chercher, au 29 Septembre, dans le Missel moderne (v.g. GAISRUCK, 1831, p. 438), cette Préface a disparu, comme a disparu la basilique dont on chantait : *templum hoc,* &c.

Mais c'est assez mettre à l'épreuve la signification de notre *hujus templi* Bobiensis. Nous croyons qu'à présent la question est assez mûre pour qu'il soit possible de prendre définitivement pied à Bobbio, afin d'y rechercher maintenant quels ont pu être les recueils romains, qui auraient fourni à son Sacramentaire les diverses messes de S, qu'il n'avait pas encore en quittant l'Irlande, & même aussi, par la même occasion, celles qu'il avait déjà.

N'est-ce pas un fait digne d'attention, qu'aucune des éditions, refontes gélasiennes, ou grégoriennes, ou autres, des formulaires romains, pas même le Sacramentaire Léonien, ne nous remettent en face d'aucun des groupements de S, bien qu'on y rencontre *passim,* à l'état sporadique, quelques-uns des éléments de ces recueils ? N'est-ce pas à dire que S représenterait, à l'état pré-documentaire, les épaves, en quelque sorte, d'une vieille reconstruction de la liturgie romaine primitive, différente de la première représentée par A ?

La messe de saint Sigismond, celle de saint Michel, ne nous mettraient-elles pas sur la voie ? La Préface du Bobiensis pour saint Michel est évidemment en rapport avec celle de la première des cinq messes du Léonien sur cet objet, & cela suffit pour laisser entrevoir un prototype commun diversement exploité par l'un & par l'autre, puisque, par ailleurs, ils n'ont au cas présent que ce point de contact.

Le parallèle suivant ne manquera peut-être pas d'intérêt.

Bobbio (Mabillon, 356)	Léonien (Muratori, 407)	Pamelius (Liturg. II, 603) *(ad postul. Angelica suffrag.)*
Vere dignum & justum est omnipotens Deus	Vere dignum teque profusis gaudiis prædicare	V. D. æterne Deus
in die festivitatis hodiernæ	in die festivitatis hodiernæ	
quo in honore beati archangeli Michaelis	quo in honorem beati archangeli Michael	
dedicata nomini tuo loca	sacrata nomini tuo loca	
sacris sunt instituta mysteriis :	Divinis sunt instituta mysteriis	
	Quamvis enim illius sublimis	Quamvis enim illius sublimis
	gloriosæ substantiæ	angelicæ substantiæ
	sit habitatio semper in cœlis	sit habitatio semper in cœlis
	tuorum tamen fidelium præsumit affectus	tuorum tamen fidelium præsumit affectus
	pro tuæ reverentia potestatis	pro tuæ reverentia potestatis

Bobbio *(Suite)*	Léonien *(Suite)*	Pamelius *(Suite)*
	per hæc piæ devotionis officia quoddam retinere pignus in terris adstantium in conspectu tuo jugiter ministrorum	per hæc piæ devotionis officia quoddam retinere pignus in terris adstantium in conspectu tuo jugiter ministrorum
omnium societate sanctorum ipsa fides quæ illos tibi fecit amicos esse pro nobis apud te faciat advocatos. Illorum corona, nostra sit venia imitatio nos faciat esse sina pœna, illorum oratio salutem nobis conferat sempiternam		
per Christum Dominum nostrum		Per Christ.

Si l'on voit bien comment la Préface grégorienne pourrait être dépendante du Léonien ou d'une source analogue, il faut reconnaître que le Bobiensis vient d'ailleurs.

Mais voici, sans sortir de la messe de saint Michel, qui fait mieux toucher du doigt le problème. Ce sont encore des Préfaces. Il y en a quatre autres dans le Léonien, mais nous ne leur connaissons de rapport avec aucun autre Sacramentaire, non plus que pour un texte différent de tous ceux-là, que nous a conservé le Codex *Ædilium 111* de la bibliothèque Laurentienne, f° 161 vo. Aussi n'avons-nous pas à les confronter ici.

La confrontation porte seulement sur le Léonien, l'Ambrosien & le Grégorien. Nous avons déjà parlé de la Préface ambrosienne, à propos de son *templum hoc*. C'est la Préface grégorienne mise en regard, qui maintenant occupe sa place dans le Missel de Milan. Or quelle est de ces deux la plus ancienne, & que sont-elles par rapport à la Collecte léonienne ?

Léonien (Muratori, 407.)	Ambrosien (Milan, 1515.)	Grégorien (Muratori, 337.) Ambrosien, éd. Gaisruck Milan, 1831.
COLLECTE	PRÉFACE	PRÉFACE
Omp. semp. Ds.	V.D. æterne Deus Te laudabilem in sanctis, te mirabilem in tuis angelis prædicare : quod TEMPLUM HOC in sanctis usibus præparatum in	Vere dignum, &c., æterne Deus
	beati archangeli tui Michaelis commemoratione lætatur	sancti Michaelis merita prædicantes
aput quem cum totius rationabilis pia merita creaturæ semper accepta sunt		quamvis enim nobis sit omnis angelica veneranda sublimitas quæ in majestatis tuæ consistit conspectu
certum est *magis esse præcipua* quæ *reliquam spiritualem superant dignitatem*		illa tamen est propensius honoranda

(*Suite de la Collecte.*)	(*Suite de la Préface.*)	(*Suite de la Préface.*)
grata tibi sit quæsumus nostra festivitas pro veneratione ejus oblata		
qui tuæ majestatis arcanis naturali per tuam gratiam decore servato	*qui tuæ majestatis*	
devotis *semper excubiis est propinquus*. per.	*semper excubiis est propinquus* *qui inter cælestis militiæ secretum summus obtinet principatum* : quem supplices per tui nominis reverentiam postulamus, ut fragilitati nostræ magnificus suffragator accedat, cum quo majestatem tuam laudant Angeli.	*quæ in ejus ordinis dignitate cælestis militiæ meruit principatum.* Per Christum.

Nous pourrions multiplier les exemples, présenter d'autres cas encore. Comment expliquer ces similitudes & ces différences, ces lacunes & ces transpositions ? Comment expliquer, — ce que nous ne pouvons développer ni même indiquer autrement ici, — cette indépendance & par conséquent cette variété dans les groupements des pièces, c'est-à-dire dans les séries, dans la constitution des messes ? Comment encore expliquer l'absence de certaines pièces, la surabondance des autres ?

Suivons la messe la plus favorisée, la *Missa in Natale sancti Petri,* dans le Bobiensis & le Léonien. La première formule de Bobbio se trouve être la première formule de la première messe des Apôtres dans le Léonien (MURATORI, 330). Pour obtenir la seconde, il faut aller jusqu'à la XXIII[e] messe du Léonien chez qui, d'ailleurs, elle occupe le premier rang (MURATORI, 342). La troisième, (*post nomina*), est à la messe suivante, toujours en tête (ib. 343), mais c'est à la condition de revenir sur nos pas, jusqu'à la treizième (MURATORI, 336), que nous finirons par rencontrer la quatrième, *ad Pacem,* & nous n'avons toujours pas la *Contestatio,* qui, de fait, n'est pas dans le Léonien. Nous le répétons, cette messe est de beaucoup la plus favorisée, & nous ne parlons pas des variantes. Sur une soixantaine de pièces dont se composent les 19 messes de S, nous n'en avons trouvé que cinq à peine, en cherchant bien. Quant aux deux cents pièces des 41 messes de A, nous n'en retrouvons que dix dans le Léonien (1). D'où viennent les autres ? D'où viennent les pièces du rouleau de Ravenne (2),

(1) Nous n'avons pas établi par des chiffres les relations du Bobiensis avec les Gélasiens, Ambrosiens, Grégoriens, mais elles sont de même nature, c'est-à-dire aussi rares qu'intermittentes & incomplètes.

(2) *Il rotolo opistografo del Principe Antonio Pio di Savoja.* — (*Ediz. di 60 copie fuori di commercio.*) Milano, Tip. e libr. arciv. Boniardi-Pogliani. — M DCCC LXXXIII ; — reproduit par l'*Archivio storico lombardo,* dans son n° du 31 Mars 1884, pages 1 à 34. C'est un fragment de rouleau liturgique peut-être du milieu du VI[e] siècle, sur le dos duquel on a transcrit, au X[e], 8 diplômes de 900 à 910. La partie liturgique comprend, outre 39 Collectes, une quarantième pièce, de forme *invitatoire,* laquelle pourrait bien être la *Præfatio Missæ* de la nuit de Noël, & l'on doit noter en tout cas l'usage, en Avent, de cette forme gallicane, à Ravenne, pays de rit romain, un peu avant saint Grégoire. Les 39 Collectes seraient alors les prières qu'on joignait à la psalmodie préparatoire de la παννυχίς, à moins qu'on ne préfère y voir une de ces séries dont nous parlons, page 155, à la fin de la note de la

d'où viennent celles des Gélasiens, Grégoriens &c., communes aux uns & aux autres, absentes du Léonien? Si tous les éléments du Bobiensis & des Grégoriens se retrouvaient dans le Léonien, il n'y aurait évidemment pas lieu de chercher un quatrième terme. Le Léonien pourrait être considéré comme une fidèle canalisation de la source. Mais nous sommes loin de compte, même en mettant A de Bobbio, par exemple, tout à fait à part, même en distinguant dans le Léonien deux sources, celle où les messes s'arrêtent à la Préface, comme dans le Bobiensis, & celle où elles comprennent la Postcommunion & au delà. L'excédent des uns & des autres peut fort bien s'expliquer parfois par des compositions personnelles, surtout dans la liturgie mozarabe. C'est incontestable. Pourtant il ne faudrait pas abuser non plus de cette explication, fort commode à coup sûr. Le procédé serait par trop simpliste. Dès qu'un excédent se présenterait, on l'écarterait en même temps que la difficulté, comme étant de création individuelle & n'appartenant pas au patrimoine euchologique commun. Le malheur est que l'attitude capricieuse de ces excédents, dans des manuscrits divers, ne permet pas toujours qu'on s'en tienne là.

Pour tous ces motifs & d'autres encore, l'évocation d'un prototype antérieur au Léonien n'a rien que de très plausible. Nous hésitions à présenter cette supposition. Mais voici que l'idée est dans l'air. Le Docteur Mercati la formulait, il y a quelque temps, avec tranquillité, dans ses notes de littérature patristique, comme conclusion du morceau intitulé : *Frammenti liturgici apparentati col Sacramentario Leoniano* (1). Le Docteur Adalbert Ebner l'avait

page 154. Or une seule de ces oraisons est représentée dans les Sacramentaires, mais sous deux formes & dans des conditions diverses. Il y a la forme de Ravenne : *Largire quæsumus, Domine, famulis tuis fidei* ET SECURITATIS *augmentum*, **a** ; il y a la forme : *Largire q. D. fam. t. fidei*, SPEI ET CHARITATIS *augmentum*, **b**. Le Léonien (MURATORI, 468) donne la forme **a** comme dernière oraison de la première messe de Noël. Le Gélasien donne la même forme, au second rang des six oraisons comprises sous la rubrique : *V. Item Orat. de Natal. Domini ad Vesp. sive Matut.* (TOMMASI, page 6. Cf. la note 4, ibid.) C'est également sous ce titre, & au même rang, qu'on peut la lire dans un grand nombre de Sacramentaires Grégoriens, mais sous la forme **b**. Le Sacramentaire Ambrosien s'en tient toujours à la forme **a**, &, mieux encore, sa tradition paraît être plus près du rouleau de Ravenne qu'aucune de celles que nous énumérons. C'est en effet au nombre & au 9ᵉ rang des 16 oraisons comprises sous la rubrique, ITEM OR. DE ADVEN., qu'on le lit à la page 83 du Sacramentaire de Bergame, à la suite du VIᵉ Dimanche de l'Avent. C'est même dès le Vᵉ Dimanche de l'Avent que nous la retrouvons dans le *Manuale* du même rit (*T. 103 inf.* de la Bibliothèque ambrosienne, fol. 47), & jusque dans le Bréviaire actuel. Est-il nécessaire de faire remarquer l'intérêt qu'auraient toutes ces constatations au point de vue présent? Un mot encore. Est-ce notre rouleau que viserait par hasard le *Liber Pontificalis* de Ravenne, dans ce passage de la notice de Maximien (546-556) : *Edidit namque* MISSALES *per totum circulum anni et sanctorum omnium, cotidianis namque et quadragesimalibus temporibus, vel quicquid ad Ecclesia ritum pertinet, omnia ibi sine dubio invenietis;* GRANDE VOLUMEN *mire exaratum* (*Mon. Germ., SS. rer. langob.*, p. 332)? Le fait est que, si l'on connaissait des rouleaux d'*Exsultet*, on n'en connaissait pas encore d'euchologie, & M. Ceriani a raison d'appeler celui de Ravenne unique en son genre. Les seules oraisons dont il vient d'être question, prennent un développement de 3ᵐ60 de long, sur 0ᵐ19 de large, à raison de deux ou trois mots, en onciale de 6 à 7 millimètres, par ligne; il est facile, d'après cela, de se figurer véritablement *grande* tout le *volumen*, si toutefois, — timide insinuation, — le rouleau de Ravenne & celui de Maximien, ne font qu'un. Celui-ci n'était plus à Ravenne, mais à Rome, au moment (IXᵉ siècle) où Agnelli en parle (*loc. cit.*). Marinien (595-606) l'aurait-il communiqué à saint Grégoire, son ami, pour la réforme de la liturgie romaine, qui, décidément, 40 ans avant lui, aurait encore présenté quelques traits gallicans?

(1) *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Scienze e lett., serie II, vol.* XXXI. 1898.

entrevue, lui aussi, quand il publiait en 1896 ses *Quellen und Forschungen z. Gesch... des Missale Romanum*. Nous voyons (p. 377 & 318), qu'il n'a pas craint, lui non plus, de hasarder cette opinion, sans y insister toutefois, non plus que le Docteur Mercati. L'idée, croyons-nous, a de l'avenir.

Saint Colomban, ou ses premiers disciples, ont évidemment puisé dans un répertoire qui n'était pas le Léonien, qui n'était ni le Gélasien, ni le Grégorien, ni rien de connu. C'était apparemment le répertoire usité dans le pays perdu des Apennins où il venait de se fixer. On y conservait sans doute de ces vieux formulaires romains, premières réformes d'un plus ancien déjà, réformes, dirions-nous, de A, de temps en temps accrues, nous venons de le voir, de messes telles que celle de saint Sigismond, mais où les plus récentes réformes, — saint Grégoire mourait à peine, — n'avaient pu parvenir encore.

Posée dans ces termes, la question que nous semblions avoir examinée jusqu'à présent au seul point de vue d'un problème de localisation, d'identification, dépasse de beaucoup l'intérêt de cette recherche. Au fond, ce qu'il y a d'essentiel ici, ce n'est pas tant la spécification géographique d'une région ou d'un lieu d'origine, de stationnement, que la prise de possession d'éléments chronologiques nouveaux, en même temps que la reconnaissance des diverses évolutions littéraires de l'euchologie latine.

Entre le document A, pris comme point de départ, & les divers points d'arrêt ou d'arrivée mozarabe, celtique, gallican, ambrosien, léonien, gélasien, grégorien, peut-on reconnaître des documents intermédiaires aujourd'hui perdus ? Ce n'est ni plus ni moins que le problème des diverses manipulations, compilations & recensions de l'euchologie romaine, qui revient sous cette forme. La découverte qu'il n'a pas été possible de recueillir jusqu'à présent par la voie des témoignages extrinsèques, on entrevoit qu'on peut l'obtenir maintenant par la voie des analyses & des comparaisons intrinsèques des monuments eux-mêmes, dans tous les détails comme dans tout l'ensemble de leur contenu.

C'est déjà une conquête précieuse que celle du prototype A, si rien ne vient la compromettre, & si, tout bien examiné, la critique l'accueille parmi les faits solidement acquis. L'éveil étant maintenant donné, il paraît assez naturel de se demander s'il ne faudrait pas voir dans la coïncidence du *Bobiensis* & du Missel de Stowe, sur le terrain de S (pages 139, 140, 141), l'avertissement qu'un nouveau recueil, un recueil X, reste à découvrir, où figureraient des messes telles que celle où nos deux manuscrits sont d'accord. Le manuscrit de Bobbio se trouvant être, paléographiquement, soit l'aîné, soit à tout le moins le contemporain des plus anciens manuscrits liturgiques latins actuellement connus, ne peut être considéré comme étant leur tributaire. En revanche, il faut bien admettre que, dans les messes où le Léonien, le Gélasien, le Grégorien ont avec lui quelque rapport incomplet, c'est-à-dire sur l'une ou l'autre formule seulement, de deux choses l'une : ou bien c'est qu'ils sont, eux, des tributaires, ou bien c'est que tous, les uns comme les autres, dépendent d'une recension inconnue, dont aucun manuscrit ne nous est parvenu, diversement modifiée & plus ou moins directement exploitée par chacun d'eux. C'est à la seconde hypothèse que nous nous rallions, mais avec cette concession, faite à la première, que le document S de Bobbio, considéré comme

dépendant partiellement de cet X, pour les parties qui manquaient au document A, nous aurait conservé, plus fidèlement qu'ailleurs, la teneur & l'ordonnance des messes ainsi empruntées. En d'autres termes, les messes de S, apographes en quelque sorte de l'X cherché, pourraient être traitées comme étant des fragments de l'original lui-même. Du moins on pourrait trouver, dans l'exactitude reconnue des rapports entre Stowe & Bobbio, deux précédents de nature à garantir que la persévérance constante de cet esprit conservateur ne s'est pas démentie (1).

Au surplus, pour ne pas demeurer dans l'abstraction, nous aurions, avant toutes choses, à considérer sous toutes leurs faces les relations ou l'absence de relations des dix-neuf messes qui constituent notre supplément. Ce n'est pas, en effet, au moyen de tel ou tel rapprochement fortuit, qu'on peut établir ici l'état de la question avec quelque sûreté. On ne fait plus grand fond aujourd'hui sur des résultats anecdotiques obtenus, ou plutôt rencontrés par les bonheurs faciles ou les procédés superficiels dont se contente la fantaisie de l'amateur. C'est méthodiquement, systématiquement, patiemment qu'il faut s'engager dans une semblable recherche. La littérature chrétienne ne nous offre rien de comparable au genre philologique qu'est celui de l'euchologie latine. C'est à la fois de la littérature pour le style & le cursus, de la diplomatique en quelque sorte, pour les protocoles & le dispositif sacramentel de certaines parties, de l'épigraphie même pour l'impersonnalité, le peu d'étendue, le cercle d'idées lapidaires qu'affectent souvent les divers morceaux de ses répertoires, le tout avec une physionomie monumentale extrêmement mobile, une aptitude sans limites à entrer en composition dans une foule de petites constructions plus variées les unes que les autres. Il faut donc, tour à tour, appliquer à cette archéologie spéciale les diverses méthodes des sciences auxiliaires de l'histoire. Par-dessus tout, il faut la patience & l'attention observatrice constamment en éveil.

Les préliminaires de cette étude appartiennent de droit à l'édition nouvelle du Sacramentaire de Bobbio. Il est donc superflu de développer plus longtemps ici ces considérations générales.

Nous nous arrêtons. S'il fallait jeter un coup d'œil en arrière, nous éprouverions trop de confusion à revoir le nombre de questions que nous avons soulevées ou effleurées au cours de cet Avant-propos, ou plutôt au cours de ces propos interrompus. D'ailleurs nous avons déjà donné, à la page 113, un fil conducteur pour aider le lecteur à se diriger dans le labyrinthe qui s'étend jusque-là. Depuis lors nous n'avons guère fait que des battues dans les églises d'Irlande, d'Espagne, des Gaules & enfin d'Italie, suivant pour ainsi dire la trace de nos Celtes sur tous les chemins, pour essayer d'en retrouver l'itinéraire & de marquer les étapes historiques de ce qu'on pourrait appeler les aventures du plus ancien Sacramentaire romain. Que si l'on nous demandait en quoi tout ce que nous avons écrit sur cette question des rapports entre les diverses liturgies latines peut intéresser l'antiphonaire ambrosien, nous répondrions que la question est exactement la même d'un côté comme de l'autre. Nous

(1) Ceci soit dit, toute réserve faite des circonstances où le *Bobiensis* aurait cru bon de se donner des textes exclusivement propres à son usage, ce qu'il faut toujours, croyons-nous, soigneusement observer partout & à toutes les époques de la liturgie.

annoncions au début, page 38, que si nous avions, avant d'aborder cette étude, des préjugés, ce n'étaient pas des préjugés grecs, mais des préjugés latins. Nous avons justifié, croyons-nous, dans une mesure convenable, la persuasion où nous sommes de l'identité des diverses liturgies latines.

L'étude de la liturgie ambrosienne, on en conviendra, doit nécessairement précéder celle de son répertoire musical. Or cette liturgie ne nous apparaît plus, dans notre système, que comme une stratification d'un état donné de cette liturgie latine unique & continuellement progressive. Si nous nous sommes attachés presque exclusivement, dans cette première prise de possession du sujet, au Sacramentaire de Bobbio, le motif doit en sauter aux yeux, à ce qu'il semble. Aucun document n'est comparable à celui-là, pour nous renseigner sur les origines & les premiers développements de la liturgie dominicale, de la liturgie quotidienne, de la liturgie cardinale, c'est-à-dire propre aux grandes périodes christologiques de l'Avent, de la Théophanie, du Carême & du Temps pascal, de la liturgie des saints ou encéniale, de la liturgie votive, en même temps que sur certains points d'histoire euchologique, tels que la question des Postcommunions.

Nous avons touché, un peu pêle-mêle & à l'aventure, chacun de ces points & plusieurs autres, au fur & à mesure que l'occasion s'en présentait. On aura remarqué notre insistance à revenir sur le sujet de la Postcommunion. Ce n'est pas sans une arrière-pensée, & l'on en peut pressentir l'intention, si l'on veut bien se rappeler les développements avec lesquels nous avons étudié au passage le *Transitorium* ambrosien *Te laudamus* & le chant de la communion primitive. Les deux questions se tiennent.

Ceci n'est qu'un épisode, — & il nous y faudra revenir, — mais il est facile de voir à quel point il intéresse l'histoire de l'antiphonaire lui-même, de l'ambrosien comme du grégorien, de leurs origines, de leurs accroissements, de leur fixation. A priori ne voit-on pas se dessiner, avec le chant du Psaume 33 des Constitutions apostoliques, la période *antiquissima* dont la trilogie mozarabe : *Ad confractionem, ad accedentes, Communio* pourrait bien n'être pas fort éloignée? Ne voit-on pas se détacher vaguement une période gallicane distincte, peut-être plus ancienne, avec l'unique (?) *antiphona* psalmodique dont l'*Expositio missæ gallicanæ* de saint Germain dit qu'elle accompagnait la *fractio,* comme l'est, dans la période ambrosienne, le *Confractorium* suivi peu après du *Transitorium?* Ne voit-on pas, au milieu de tout cela, non pas une période, mais des influences byzantines passagères & secondaires, s'exerçant on ne sait trop comment, mais laissant des traces telles que le tropaire τοῦ Δείπνου σοῦ τοῦ μυστικοῦ du Jeudi Saint (ci-dessus, page 12), d'autres encore, &, par exemple le Δεῦτε λαοὶ, *Venite populi,* de Pâques, aussi bien dans l'ambrosien, qui s'en est fait un *Transitorium,* que dans certains manuscrits romains qui l'inscrivent : *in fractione* (1), la liturgie romaine nous apparaissant ainsi comme ayant eu, peut-être après le déplacement

(1) Nous réservons à un vétéran des études musicales ambrosiennes, M. Stephen Morelot, le soin de faire part lui-même au public des renseignements par lesquels il voudrait compléter son étude de la Revue de Danjou. (1847, tome III, p. 93 & s. Cf. même Revue IV, 1854. p. 32 & s.) Tout l'article est à lire. Personne n'avait encore parlé alors avec cette compétence & ce sens critique, des matières passablement difficiles qui y sont abordées.

de la *fractio* par saint Grégoire, mais avant l'*Agnus Dei* de Sergius, son chant de *fractio*, comme le mozarabe, le gallican, l'ambrosien. Ne voit-on pas enfin, mais alors très nettement, apparaître la période grégorienne, avec son système de Communions de Carême, &c.?

Était-il indifférent de soulever, sur le terrain de l'euchologie, des problèmes qui, résolus dans le sens où nous nous dirigeons, se retrouvent identiquement les mêmes sur le terrain de la psalmodie, & nous laissent entrevoir des solutions analogues & des périodes semblables : antique, gallicane & mozarabe (1), ambrosienne, grégorienne?

Quant à l'intérêt immédiat ou pratique de l'étude même, que nous avons entreprise, de l'Antiphonaire ambrosien, n'est-il pas superflu d'en parler? La reproduction du manuscrit de Londres, & la traduction que nous en publions en même temps, sont assez éloquentes, aux yeux de quiconque en voudra prendre sérieusement connaissance, pour justifier à elles seules un pareil travail. Mais nous n'avons pas à refaire l'article de M. Morelot, que nous venons de rappeler fort opportunément en note. Cet archéologue avisé s'était persuadé, longtemps avant nous — & les musicologues peuvent l'en croire, — de l'indispensable nécessité d'analyser comparativement les chants des diverses liturgies, (surtout quand les textes sont les mêmes & les thèmes musicaux analogues,) pour acquérir une science éprouvée de l'économie des mélodies grégoriennes, pour arriver même à en dégager le caractère spécifique, le génie propre, l'originalité constitutive. La suite de nos études ambrosiennes, nous pouvons le dire sans présomption, ne peut donc manquer d'éclairer, pour sa part, d'un jour nouveau les questions auxquelles est plus directement intéressé l'Antiphonaire grégorien.

Au reste, d'une façon beaucoup plus générale, il semble que ce soit la mission de la grande Église des Ambroise & des Borromée, de nous conserver, au milieu des autres Églises d'Occident, l'intelligence des origines, des rits & des institutions qui furent nôtres, en maintenant toujours vivant, c'est-à-dire en action, chez elle, ce qui n'est plus qu'un passé plus ou moins inconnu, chez nous.

C'est en même temps, pour l'histoire liturgique, une vraie bonne fortune, — bien rare en archéologie, — que nous soyons par là si facilement à même de commenter, par l'expérience & la vue des choses en plein exercice, les révélations que nous apportent les textes arrachés péniblement aux vieux auteurs.

Que, par exemple, l'*expositio missæ gallicanæ,* de saint Germain, nous parle de la substitution des *gesta sanctorum, in solemnitatibus eorum,* à la première des trois lectures scripturaires de la Messe (MARTÈNE, Thes. nov. anecd. t. v, vol. 92);

(1) La *Paléographie musicale* a déjà parlé du *Sitientes* mozarabe & du *Sitientes* romain, au tome Ier. Ce n'est pas en ce moment qu'il peut être question d'aborder d'autres détails. — Achevons seulement de réhabiliter les documents purement euchologiques, même gallicans, aux yeux des musicologues impatients d'entendre parler du chant grégorien. Voici ce qu'ils pourront lire dans l'*Immolatio missæ* de la messe de saint Laurent, dans le *Missale Gothicum* de Tommasi :

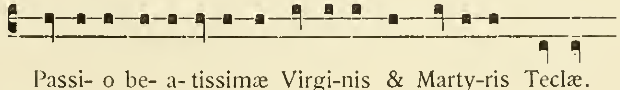
...*Cujus vocem per hymnidicum modolamini Psalmi* AUDIVIMUS (sur la portée de cette expression, voir ci-dessus, page 31, paragraphe 2e, ce qui est dit du psaume responsorial chanté à l'ambon, comme le Graduel) *canentis atque dicentis : Probasti cor meum Deus et visitasti nocte,* id est in tenebris sæculi : *igne me examinasti; et non est inventa in me iniquitas.* Sur quoi l'on ne peut que souscrire à la réflexion de Mabillon : *Hic ergo versiculus* TUNC *in festo S.* Laurentii UTI NUNC, *canebatur in* ORDINE GALLICANO. (*De Liturgia Gallicana*..., p. 277).

que l'on puisse tirer de deux ou trois citations de saint Grégoire de Tours, des attestations semblables (1);

que pareille induction, pour l'Espagne, sorte naturellement de ce passage de la vie de saint Emilien par Braulion de Sarragosse : « *libellum de ejus sancti vita brevem conscripsi, ut possit in missæ ejus celebratione quantocius legi* », (MIGNE, Pat. lat., t. LXXX. S. Braulionis, Vita S. Æmiliani, col. 701, n° 2);

que Paul & Gebeard, écrivant au prêtre Martin, custode du trésor de saint Ambroise, nous laissent entrevoir la permanence d'un pareil usage à Milan, au XIe siècle « *nam gestis sanctorum quæ missarum celebrationibus apud vos interponi solent, non indigemus* (2) » ; c'est fort bien, mais, pour nous tous tant que nous sommes, que tout cela est donc loin ! & que c'était déjà loin au XIe siècle, & même au IXe, quand Charles le Chauve s'en voulait donner le spectacle à Tolède par curiosité ! Et combien, sortant d'une conférence qu'on leur aurait faite là-dessus, s'en reviendraient en disant : Après tout, c'est bien possible (3).

A la bonne heure ! mais qu'en plein XIXe siècle, au milieu des pompes incomparables de la merveilleuse cathédrale élevée sur les ruines de sainte Thècle, dans le cadre animé de tous ces dignitaires du haut & bas chœur, de tous ces ministres de l'autel, demeurés en possession de l'étiquette & des dénominations du passé, comme ils le sont, jusque dans la vie privée, de la cité capitulaire commune à tous ; — qu'en l'an de grâce 1895, un matin du 23 septembre, un voyageur, sachant qu'il est sur l'emplacement de l'antique *basilica æstivalis, Sanctæ Theclæ,* ayant pris d'ailleurs connaissance au préalable du Missel ambrosien, qui ne lui laisse entrevoir rien de ce qui se prépare, non plus qu'aucun vieux lectionnaire manuscrit, entende tout à coup la voix du lecteur s'élever éclatante à l'ambon des vieux jours, à cet ambon septentrional où viendront successivement & le chantre entonner le *Psalmellus,* & le sous-diacre hebdomadaire dire son Épître, & le *Diaconus cardinalis* avec son Évangile, précédé du verset alléluiatique & suivi de l'*antiphona post evangelium,* que notre voyageur, au lieu de la lecture scripturaire habituelle, sur laquelle il compte, entende, disons-nous, le lecteur prononcer solennellement, (à la messe, encore une fois), ce début absolument inopiné :



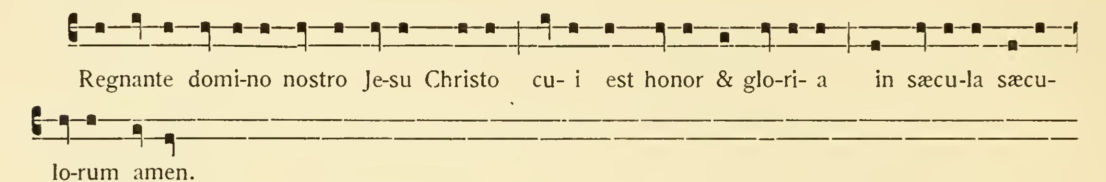
Passi- o be- a- tissimæ Virgi-nis & Marty-ris Teclæ.

(1) Dies passionis erat Policarpi martyris magni & in Ricomagensi vico civitatis Arvernæ ejus solemnia celebrabantur. *Lecta igitur passione* cum reliquis lectionibus, quas canon sacerdotalis invexit, *tempus ad sacrificium offerendum advenit* (*lib. De gloria martyrum*, éd. Krusch, Mon. Germ., SS. R. Meroving. I. 545, 34). — Denique sacerdotibus qui advenerant *ad agenda solemnia* procedentibus, cum lector, cui legendi erat officium, advenisset, & arrepto libro, *vitam sancti cœpisset legere confessoris*... (lib. II. De virtutibus S. Martini. *ibid.*, p. 626, n° 49.)

(2) *Mus. ital.* t. I, II p., p. 97.

(3) Mabillon lui-même, se trouvant, dans le Lectionnaire de Luxeuil (*De lit. Gallicana*, lib. II, p. 159), en présence de la Passion des SS. Apôtres Pierre & Paul, donnée comme lecture préalable à l'Épitre & à l'Évangile, n'est pas autrement sûr du fait. Il dit : *Videtur* loco primæ lectionis recitata fuisse Passio Apostolorum, *nisi dicatur* recitata ad Matutinum...

que, dressant l'oreille à cette résurrection bien imprévue des vieux rites, notre voyageur entende encore le lecteur poursuivre sa légende &, parvenu au terme, achever sur cette finale triomphante :



se figure-t-on la puissance de réalité, l'intensité de vie que projette, à ses yeux, sur l'archéologie de tout à l'heure, cette soudaine évocation du passé, cette dramatique apparition en pleine lumière, dans la pleine lumière du présent, de toute une civilisation liturgique qu'il croyait bien détruite & à jamais perdue ?

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'on emporte de là, nous ne savons quelle leçon de choses non seulement vécues, mais qui, dès ce moment, entrent dans la vie, lui communiquent quelque chose du tempérament de l'époque, la placent dans l'atmosphère du temps, bref ressuscitent les circonstances & les milieux sans lesquels les vieilles institutions liturgiques demeurent lettre morte, langue morte, des ruines.

C'est donc une bonne fortune, encore une fois, pour l'archéologue, mais aussi, qui ne le voit, c'est un danger. Quand il s'agit d'un sujet bien & dûment archaïque, irrémédiablement tombé dans le domaine de l'archéologie pure, la personne est morte & n'est plus là pour se défendre ; il est moins périlleux d'en parler à distance, puisque, après tout, l'on ne peut pas faire autrement ; on n'a pas à s'en prendre à l'écrivain si, d'aventure, la vérité se trouve être, elle aussi... à distance. Mais quand la personne est là, tout près de nous, pleine de vie, qu'elle a des témoins, disposés à réclamer certainement en son nom, si l'on s'exprimait inexactement sur son compte, c'est véritablement, pour un étranger, l'écueil auquel se heurtera toujours son incompétence née, vis-à-vis de ceux qui appartiennent au foyer & à la famille dont on prétend parler.

Mais nous n'avons pas à revenir sur les précautions prises à cet égard dès le début de cet Avant-propos. Les encouragements & l'indulgence qui ont affermi nos premiers pas ne nous feront pas défaut, nous en avons l'assurance, pour la suite d'un travail qui, définitivement, est tout à l'honneur de l'Église de Milan, puisque c'est son incomparable fidélité qui le rend possible.

1633. — Solesmes, Sarthe. Imprimerie Saint-Pierre. Janvier 1899.

TABLE MÉTHODIQUE (1)

Ire PARTIE

ORIGINES DE L'ANTIPHONAIRE AMBROSIEN

§ I. L'ANTIPHONAIRE AMBROSIEN ET LES TROPAIRES GRECS.

1. Étude comparée du ℟. *Vadis propitiator.*

a. Texte ambrosien, texte romain. — *b.* Ses rapports avec un tropaire de Romanos le mélode, p. 7. — *c.* Avec un passage du *Christus patiens,* p. 11. — Double chant, romain & chant ambrosien, de ce répons, p. 26.

2. L'*Ingressa : Cœnæ tuæ mirabili.* Rapport de son texte avec le κοινωνικόν· Τοῦ δείπνου σοῦ, p. 12. Sa date, ibid.

3. L'*Ingressa : Videsne Elisabeth.* Rapport de son texte avec l'idiomèle Βλέπε τὴν Ἐλισάβετ du 24 juin, p. 9.

(1) Ce n'est pas l'habitude que les Avant-propos soient élevés aux honneurs d'une table méthodique. Mais aussi, ce n'est pas non plus l'habitude qu'ils sortent, comme celui-ci, de l'humilité de leur genre jusqu'à prendre les proportions, sinon l'allure régulièrement ordonnée, d'un véritable livre. Comme on peut le voir à la page 38, rien de tout cela n'était prémédité. C'est « en finissant ! » disions-nous, que nous allions présenter quelques-unes des vues dont le mirage nous a conduits, de hasard en hasard, jusqu'à la page 188. On voit jusqu'où la sollicitation d'occasions séduisantes a pu nous entraîner. Dans ces conditions, tous les inconvénients du vagabondage d'une causerie devaient se produire. C'était inévitable. De là le désordre dans lequel apparaissent pêle-mêle les systèmes, les observations & les preuves. De là le défaut de proportion des diverses parties, l'insuffisance de relief donné à certaines lignes maîtresses, qui n'ont été qu'à peine indiquées en passant, & surtout l'absence presque totale d'orientation, ou, ce qui revient au même, une multiplicité d'angles divergents pour le même objet, qui, nous le savons, a déconcerté plus d'une fois nos amis les plus intrépides. Des hommes que n'effraient point les choses abstruses ne nous ont pas caché qu'ils ont bel & bien perdu pied dans les broussailles du labyrinthe. Nous n'avons nulle peine à les en croire, & nous en serions vraiment confus, si la chose avait pleinement dépendu de notre bon vouloir. On nous dit que le mal est réparable, & que les aperçus semés dans cet Avant-propos valent la peine d'être coordonnés logiquement, c'est-à-dire en puissance nettement dégagée & clairement exprimée des préoccupations complexes qui les dominaient trop implicitement dans notre esprit. C'est aux instances de ces amis bienveillants que nous cédons en publiant ce plan rétrospectif. C'est, en effet, bien un plan, beaucoup plus qu'une table, & c'est surtout un plan retrospectif, car c'est définitivement beaucoup moins la table de ce que nous avons dit, que le programme de ce que nous avons voulu & aurions dû dire.

Pour achever cette amende honorable, il resterait à publier une liste d'*errata.* Par exemple, page 142, lignes 5 & 6, il nous a échappé de dire que le Missel de Stowe ne contient que trois messes, c'est quatre qu'il faut lire. Nous demandons grâce pour le reste.

IIe PARTIE

OBSERVATIONS

POUR SERVIR A UN ESSAI DE RESTITUTION ARCHÉOLOGIQUE DE LA LITURGIE LATINE COMMUNE A TOUTES LES ÉGLISES DU PATRIARCAT ROMAIN VERS LA FIN DU IVe SIÈCLE

CHAPITRE I

EUCHOLOGIE GRECQUE ET EUCHOLOGIE LATINE

1. Préambule du récit de la Cène, au Canon de la messe, p. 55.

a. Teneur de ce préambule commune à toutes les églises grecques : *In nocte qua tradendus erat.*

b. Teneur commune à toutes les églises latines : *Qui pridie quam pateretur.*

2. L'Épiclèse. Idée & mode de signification symbolique de l'acceptation du sacrifice exclusivement propres aux liturgies latines, notamment à la liturgie romaine & à la liturgie mozarabe, p. 88.

3. Réduction à deux économies nettement distinctes des formulaires euchologiques entre lesquels se partagent les églises grecques & latines, p. 44 & suiv.

a. Chez les Grecs : Invariabilité absolue & indivisibilité du formulaire eucharistique.

b. Chez les Latins : Principe radicalement opposé : Divisibilité du formulaire en morceaux complets en eux-mêmes & distincts les uns des autres ; sa différenciation systématique suivant les circonstances annuelles du cycle, ou les convenances extra périodiques.

4. Les protocoles, les teneurs & les conclusions liturgiques différentes dans l'euchologie grecque & dans l'euchologie latine, p. 50-51.

CHAPITRE II

EUCHOLOGIE LATINE

I. SES DEUX TYPES. — II. SA PLUS ANCIENNE FORME. — III. SON PLUS ANCIEN DOCUMENT.
IV. SON ÉVOLUTION. — V. SES SOURCES.

I

LES DEUX TYPES DE L'EUCHOLOGIE LATINE

1. Évolution divergente de l'euchologie latine attestée :

a. par la variété même & les économies diverses des titres donnés aux pièces similaires, p. 52.

b. par le fait, — variable aussi, — de l'extension du système de fractionnement & de différenciation, à un plus ou moins grand nombre de circonstances de la messe, p. 47.

2. Exagération ultra-latine de ce système dans les liturgies auxquelles on a précisément coutume d'attribuer une origine grecque, p. 46.

3. En revanche, maintien sévère, à Rome même, de l'invariabilité du formulaire depuis la Préface jusqu'à la fin de la messe. — Lettre du pape Vigile à Profuturus, évêque de Braga, p. 96 & 137. — Absence de toute pièce de rechange après la Préface, dans le Sacramentaire de Bobbio, p. 96.

4. Bifurcation définitive de l'Euchologie latine. Direction gallicane. Direction romaine. Leurs caractères distinctifs, p. 70 & suiv.

5. Alternance, sans confusion, dans un même Sacramentaire, celui de Bobbio, de deux documents coordonnés l'un à l'autre : l'un, A, de type gallican ; l'autre, S, de type romain, p. 97. — Tableau synoptique de la répartition du Sacramentaire entre l'un & l'autre, p. 100 & suiv.

II

LA PLUS ANCIENNE FORME DE L'EUCHOLOGIE LATINE

(Universalité primordiale & origine romaine du type gallican.)

§ I. CARACTÈRE SUPPLÉMENTAIRE ET POSTÉRIEUR DU DOCUMENT DE TYPE ROMAIN, S, VIS-A-VIS DU DOCUMENT DE TYPE GALLICAN, A, DANS LE SACRAMENTAIRE DE BOBBIO, p. 98 & 119.

§ II. GALLICANISMES PERSISTANT DANS LES DOCUMENTS DE TYPE ROMAIN.

1. LECTURES. — La lecture des Passions des martyrs, à la messe, dans la liturgie ambrosienne, p. 186 à 188.

2. LA PRÆFATIO de la *Collectio sequitur*. — La dernière formule du Rouleau de Ravenne & sa forme invitatoire, insolite au temps de Noël dans un document romain. — Abolition de ces

préambules euchologiques, consommée de temps immémorial dans les Sacramentaires romains, partout ailleurs qu'au Vendredi Saint, dans les Ordinations, & au *Pater*. — Leur extension, dans les Sacramentaires gallicans, à toutes les circonstances liturgiques, notamment aux grandes *Vigiliæ* préparatoires des fêtes de Noël, de l'Épiphanie, &c. — Analogie de situation liturgique entre la 25e formule du Rouleau de Ravenne & la même formule dans les sacramentaires gélasiens & grégoriens, & surtout ambrosiens, p. 181, note 2.

3. La Litanie. — La prière litanique du Missel de Stowe, dans la première partie de la messe. — Les deux prières litaniques des Dimanches de Carême dans les Sacramentaires ambrosiens, p. 17. — Les *Orationes solemnes* du Vendredi Saint, dans l'ambrosien, le gélasien & le grégorien, p. 72. — L'*Oremus* béant de l'Offertoire dans la liturgie romaine, p. 64.

4. Les Diptyques.

a. Le *Communicantes* maintenu dans une ancienne formule de récitation des noms, sous le titre de *Secrète,* de la messe de saint Sigismond, p. 164.

b. Présence des deux *Memento* romains (des vivants & des morts) avant la Préface, dans le Missel de Léofric, p. 165 & 166, en note.

c. Identification de la formule romaine *Infra actionem (Hanc igitur)* avec d'anciennes oraisons *Super oblata,* c'est-à-dire avant la Préface, p. 166 & 167.

d. Identification de l'oraison *Super oblata* ou *Secrète* avec l'oraison *Post nomina* gallicane. — La *Secrète* du Sacramentaire de Zurich : *Auditis nominibus* (p. 143) & l'or. *Post nomina* du Sacramentaire de Gellone, p. 165 & 156.

5. Le Post Sanctus. Le *Post Sanctus* ambrosien : *Vere Sanctus* du Samedi Saint. Son titre, son début ; — son fusionnement, dans l'Ambrosien de Gerbert, avec le *Hanc igitur* romain du Samedi Saint, p. 60 sqq. — Le *Post Sanctus* ambrosien : *Tu nos Domine*, du Jeudi Saint, p. 64. — Le *Post Sanctus* celtique : *Vere Sanctus,* p. 59.

6. Le Post pridie. — Le *Post pridie* ambrosien du Jeudi Saint, p. 64.

7. La Fractio. — Le rite, de type gallican, de la *Fractio* avant le *Pater* dans la liturgie romaine jusqu'à saint Grégoire, p. 73 & 88. — Cette antériorité maintenue dans le Missel de Stowe & dans l'Ambrosien comme dans les Gallicans, p. 185.

8. Le Pater. — Le Prologue gallican du *Pater* dans les canons, de type romain, de Bobbio, Stowe & Milan, p. 131. — L'Épilogue gallican du *Pater* dans le Sacramentaire léonien. Identification de son texte avec celui des documents gallicans. Relevé statistique de ces textes, p. 131 & 132, & note 1.

9. La Missa pro baptizatis propre à chaque jour de la semaine pascale dans le Missel ambrosien, & la *Missa matutinalis per totum Pascha pro parvulis qui renati sunt,* du *Missale Gothicum* & du *Missale gallicanum vetus,* p. 131.

§ III. ARCHAISMES ROMAINS DANS LES DOCUMENTS GALLICANS.

1. Les Diptyques.

a. Parenté littéraire du *Memento* des vivants & du *Communicantes* du Canon romain, avec une oraison *Post nomina* & le formulaire commun de la récitation des noms du Missel mozarabe, p. 80.

b. Voir, § II, 4 : Les Diptyques.

2. Le récit de la Cène : *Qui pridie.* Convergence de tous les documents gallicans autour de la formule romaine du récit de la Cène : *Qui pridie.*

a. le Missel mozarabe, en vertu même des titres : *Post pridie;* (note sur l'*Adesto*).

b. les autres documents gallicans, sans exception :

α. soit en donnant le texte complet de cette formule,

β. soit en l'exigeant par le raccord *Qui pridie,* demeuré béant aussitôt après leurs *Post Sanctus,* p. 55-60.

3. L'Épiclèse, p. 82-92.

a. Texte ou dérivations de l'Épiclèse romaine dans les *Post pridie* mozarabes & gallicans, p. 91.

b. Le texte romain *Per quem hæc omnia* concluant des Épiclèses (oraisons *Post pridie*) gallicanes, directement, & sans hiatus ni insertion quelconque, p. 81-83.

4. La Missa romensis de type gallican, 122-133, 153-155.

a. Titre & origine romaine, mais type gallican de la *Missa* romensis *cottidiana* de Bobbio, & fragment de *Missa cottidiana* romensis, à la fin du *Missale gothicum,* p. 122, 128, 129.

b. Les rubriques romaines de la même messe dans le Missel de Stowe, p. 128-129.

c. Caractère archaïque de la concordance existant à Stowe, à Bobbio, &, pour les fragments parvenus jusqu'à nous, à Saint-Gall & dans le *Missale gothicum,* au point de vue de la teneur & surtout de la succession des formules de la *Missa romensis,* p. 123, 126-129.

d. Postériorité des traditions grégoriennes, gélasiennes & même léoniennes sur ce point, prouvée par l'état de désagrégation & de dispersion où s'y présentent les formules de la vieille *Missa romensis,* p. 129-133.

5. Permanence du nom de sainte Eugénie (non encore substitué à celui de sainte Anastasie) au Canon de la messe & à la fête de Noël, dans le Sacramentaire de Bobbio, p. 166, note 1.

§ IV. RESTITUTION DU CANON ROMAIN SOUS LA FORME GALLICANE.

1. Exemples d'instabilité, même dans la liturgie eucharistique, autorisant l'hypothèse d'un remaniement du Canon romain primitif, p. 73.

2. Simplicité & vraisemblance de l'opération à laquelle se serait réduit tout ce remaniement : le déplacement des diptyques, c'est-à-dire leur translation de leur ancien siège (avant la Préface), à leur siège actuel (après la Préface), p. 76-77.

3. Portions du Canon romain actuel dont la présence fait obstacle à sa parfaite coïncidence avec le Canon gallican, p. 70-71.

4. Identification de ces portions avec les prières gallicanes des diptyques *Ante nomina* & *Post nomina :*

a. Voir ci-dessus. § II, 4 & § III, 1.

b. Sacramentaires dépourvus de Diptyques ou *Memento* des Morts, p. 78.

c. Sacramentaires dans lesquels les deux *Memento* se suivent sans interruption avant le *Pridie,* p. 79.

5. Identification des *Post pridie* gallicans & de l'Épiclèse romaine, dégagée du *Memento* des Morts

& du *Nobis quoque*, p. 89-92. (Voir ci-dessus § III. Archaismes romains, &c., n° 3. L'Épiclèse). — Connexion possible du déplacement du *Nobis quoque* avec la translation de la *Fractio* par saint Grégoire avant le *Pater*, p. 80.

6. Caractère d'intrusion de ces deux portions, démontré par l'hiatus qui en résulte entre l'Épiclèse & sa conclusion doxologique *Per quem hæc omnia*. Sens théologique traditionnel & comparé de cette conclusion, p. 81.

7. Union, sans intermédiaire, de cette conclusion (dans ses termes mêmes) avec l'Épiclèse gallicane, ou *Post pridie* des Sacramentaires gallicans, p. 83.

§ V. ÉVALUATION DE L'ÉPOQUE A LAQUELLE LE TYPE ACTUEL DU CANON ROMAIN AURAIT ÉTÉ SUBSTITUÉ AU TYPE PRIMITIF GALLICAN

1. Lettre de saint Innocent à Decentius, p. 75 (cf. p. 41).

2. La proclamation des offrandes avant la Préface au temps de saint Jérôme, p. 74.

3. Conciliation des deux données, p. 75.

4. Permanence de particularités gallicanes dans le Rouleau romain de Ravenne peu de temps avant saint Grégoire, p. 181, note 2.

III

LE PLUS ANCIEN DOCUMENT DE L'EUCHOLOGIE LATINE

§ I. ÉTAT RUDIMENTAIRE DU CALENDRIER RÉSULTANT DE L'ISOLEMENT DU DOCUMENT A DE BOBBIO, P. 98.

1. Le Propre du Temps.

a. Les trois messes propres & les trois messes indéterminées pour le Carême, p. 104. Absence de Quinquagésime, Sexagésime, Septuagésime, p. 105.

b. Les trois messes propres & les deux messes indéterminées du Temps Pascal, p. 105.

c. Les quatre messes du Temps de Noël & les trois messes de l'Avent, p. 105.

2. Les Saints. En tout, sept messes propres, dont quatre au Temps de Noël, & trois messes communes seulement, soit dix messes, p. 105.

3. Les messes extra périodiques, p. 106.

4. Les messes dominicales, p. 106.

5. Les messes quotidiennes, p. 106.

§ II. DESTINATION NON PRIVÉE DU SACRAMENTAIRE DE BOBBIO RÉSULTANT DE LA PRÉSENCE DES FORMULAIRES COMPLETS DES GRANDES FONCTIONS PUBLIQUES, TELLES QUE LA « TRADITIO SYMBOLI », L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME, P. 97.

§ III. DATE APPROXIMATIVE DU DOCUMENT GALLICAN, A, DE BOBBIO

1. Son silence sur les Rogations, p. 98. — Sur l'Ascension, p. 102. — Sur la Messe contre l'idolâtrie, du 1er janvier, p. 115, note. — Sur la *tessera* éphésienne de l'orthodoxie mariale, p. 115, note.

2. Archaïsme de la désignation de la Pentecôte sous le nom de : *In Quinquagesimo,* p. 102 & note 4.

3. Allusions aux hérésies mariales combattues par saint Jérôme, p. 115, note. — Présence d'une messe de saint Martin à peu près contemporaine *(ætatis nostræ proxima tempora),* p. 103. — Allusion aux invasions des premières années du v[e] siècle, p. 103-104.

§ IV. SUPPUTATIONS RELATIVES A LA PROVENANCE DU DOCUMENT FONDAMENTAL, A, DE BOBBIO, — A SES VICISSITUDES HISTORIQUES, ET AU DERNIER TERME LITURGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE SES ACCROISSEMENTS.

A. — Hypothèse d'une provenance gauloise.

Exclusion de cette hypothèse, fondée :

1° Sur la teneur italienne de son Symbole des Apôtres, p. 142.

2° Sur l'ordonnance ou la rédaction trop souvent différentes des formulaires qui y sont placés sous les mêmes titres que ceux des Missels francs.

3° Sur la postériorité de la fête des saints Jacques & Jean à celle des saints Innocents, bien qu'avec un formulaire en partie semblable au formulaire gallican placé avant les saints Innocents.

4° Sur la différence entre le Lectionnaire gallican de Luxeuil & celui de Bobbio, pour la première leçon de cette messe.

5° Sur le rang de la *Cathedra sancti Petri :* antérieur à la *Festivitas sanctæ Mariæ* dans Bobbio, postérieur dans les Gallicans.

6° Sur la diversité de *Præfatio missæ* de part & d'autre.

B. — Hypothèse d'une provenance espagnole.

Vraisemblance qu'offrirait cette hypothèse à première vue. Le *Libellus orationum* mozarabe transporté à Vérone dès la 20[e] année de Luitprand (732), p. 151, note 1.

Conformité remarquable de la succession des cinq oraisons de la *Missa omnimoda* de Bobbio, avec la même succession dans une messe analogue du Missel mozarabe, p. 146.

Exclusion de l'hypothèse espagnole, fondée :

1° Sur le caractère exceptionnel de la conformité précédente, p. 146.

2° Sur les conditions différentes où s'en trouve de part & d'autre la rédaction des textes. Exemple : les deux rédactions de la Préface de la *Missa omnimoda,* p. 149, note.

3° Sur la même différence de condition des textes dans plusieurs autres cas de conformité apparente. Note sur l'histoire littéraire de la liturgie d'Espagne au vii[e] siècle, p. 147.

4° Sur une certaine différence dans l'économie des titres, v. g., *Contestatio* pour *Illatio,* & dans le nombre des pièces de rechange par messe, p. 147-149.

5° Sur la division, dans la liturgie mozarabe, en deux fêtes distinctes (séparées par celle des saints Innocents), de la fête des saints Jacques & Jean, unique dans Bobbio, &c.

C. — Hypothèse d'une provenance ambrosienne.

1. Concordance, exclusivement propre à l'Ambrosien, d'une pièce du document A de Bobbio, p. 156. La Postcommunion *Gratias,* p. 153-155.

2. Économie toute différente de la distribution & des titres des pièces mobiles des messes ambrosiennes & des messes de Bobbio, A, p. 174, & p. 47.

3. Dédoublement de la fête de saint Jacques & de saint Jean dans l'Ambrosien, avant & après celle des saints Innocents.

4. Concordance de quatre sur cinq formules de la *Missa in sanctæ Mariæ solemnitate* de Bobbio, & des mêmes formules réparties sur trois messes différentes & désagrégées dans le Sacramentaire ambrosien, p. 156.

5. Intégralité des formules de la *Missa quomodo sacerdos pro se debet orare* de Bobbio, retrouvée dans l'Ambrosien, mais à l'état désagrégé, c'est-à-dire à la condition de les chercher dans deux messes différentes, p. 158.

6. Absence de messes intégrales de Bobbio dans l'Ambrosien, p. 156.

D. — Les Sacramentaires gélasiens et grégoriens.

1. La *Missa quomodo sacerdos pro se debet orare* de Bobbio & les traditions grégoriennes, p. 158.

2. La *Missa in Mariæ solemnitate* de Bobbio & les traditions gélasiennes, p. 156.

E. — Hypothèse d'une provenance italo-celtique.

1. L'*Apostolicum* d'Aquilée dans Bobbio, p. 142-143.

2. Explication de l'état liturgique du document A de Bobbio par le fait qu'il aurait été soustrait à l'influence immédiate de Rome presque aussitôt après sa compilation, p. 134.

3. Explication des rapports exceptionnels de ce document avec celui de Stowe par le fait qu'il aurait été transporté dès lors en Irlande, p. 136.

4. Explication des mêmes rapports exceptionnels avec la liturgie celtique, mais cette fois sous la forme des accroissements du type romain S, par le fait de développements reçus en Irlande même, tardivement, c'est-à-dire une fois connus le nouveau type romain & les accroissements de ses fêtes, p. 137, 140 à 144.

5. Analogie de ces données avec tout ce qu'on sait de la fidélité opiniâtre des moines celtes aux plus anciennes traditions romaines, p. 138.

6. Exclusion de l'hypothèse d'accroissements réalisés en France : type romain auquel appartiennent, dans le document S, les messes — originellement gallicanes — des Rogations & de saint Sigismond, p. 162. Répugnance décidée de saint Colomban pour les usages gallicans, p. 136, note 2, 138 & 152.

7. Exclusion de l'hypothèse d'accroissements ambrosiens : place qu'occupent, dans S, les Rogations (avant l'Ascension, au lieu d'y être dans la semaine préparatoire à la Pentecôte, p. 174.)

8. Quelques observations tendant à prendre Bobbio pour terme des pérégrinations celtiques du document A, & pour lieu de compilation définitive du Sacramentaire tout entier.

1. La messe de saint Sigismond. — Agaune, lieu d'origine de la messe de saint Sigismond, p. 165. — Insertion significative, dans certains formulaires de cette messe, des noms de saint Maurice & de ses compagnons, p. 165 & 166, note. — Relations de voisinage d'Agaune avec les églises lombardes, notamment avec Bobbio, 172-173. — Coup d'œil sur l'histoire de la messe de saint Sigismond d'Agaune, p. 161-175. — Classement des diverses formes des messes suivant leur rapport plus ou moins étroit avec Bobbio, p. 168-172. — Type auquel appartient la messe originale d'Agaune : le Gallican. La *Secrète* des manuscrits de Lucques, Florence & Padoue. Traces curieuses d'une formule *Post nomina* gallicane conservées dans cette pièce, p, 166. — Bifurcation de

la messe originairement gallicane du monastère d'Agaune, suivant qu'elle passe en pays de rit romain, ou doit être adaptée au type ambrosien, p. 175. — Similitude exceptionnelle & indépendance mutuelle de la Préface de cette messe dans le Sacramentaire de Bobbio & dans les Missels ambrosiens, p. 172. Type romain de la messe de Bobbio. Acceptation par saint Colomban de l'adaptation romaine en usage dans le pays où il venait de s'établir, p. 175.

2. Égards exceptionnels dont sont l'objet dans Bobbio les deux patrons des Lombards, saint Jean-Baptiste & saint Michel, p. 119 & 176.

a. Saint Jean-Baptiste. Double messe de saint Jean-Baptiste, l'une de type A, l'autre de type S. — Interpolation significative du nom de saint Jean-Baptiste dans une *Missa dominicalis* du type A, p. 119 & 176.

b. Saint Michel. Deux fêtes de Dédicace dans le missel de Bobbio, placées côte à côte, mais dont l'une est de type A & l'autre, celle de saint Michel, surajoutée, est de type S, p. 117 & 177. — Caractère essentiellement local des messes de Dédicace, même indéterminées, du moins avant les temps modernes. — Caractère de spécification & de précision locale, inhérent à l'expression *templum hoc* dans les messes de Dédicace en général, & dans celles de saint Michel en particulier, p. 117 & 177 à 179. — Substitution à la première lecture prophétique du Missel de Stowe d'un passage de Daniel relatif à saint Michel dans la même *Missa Romensis* (quotidienne) de Bobbio, p. 118 & 177. — Prédilection de saint Colomban pour le culte de saint Michel d'après les traditions relatives aux oratoires & grottes dédiées par lui au saint archange, dans la montagne de Bobbio. — Le *templi hujus* & le saint Michel du formulaire de la seconde Dédicace dans Bobbio, p. 117, 118, 177.

3. Possession immémoriale du manuscrit dans le monastère de Bobbio, d'où il fut tiré par Mabillon, p. 135, 151, 177. — Les noms des premiers abbés de Bobbio, écrits en marge, mais assez peu de temps après l'exécution du travail original.

4. Usage qu'a fait saint Colomban de ce Sacramentaire, attesté par la citation, dans une de ses lettres, d'un passage d'une *Contestatio dominicalis* de A, laquelle ne se trouve que dans Bobbio, p. 135, 136.

IV

COUP D'ŒIL SUR L'ÉVOLUTION DE L'EUCHOLOGIE LATINE

§ I. EUCHOLOGIE DE LA COMMUNION

Invariabilité du formulaire *post Communionem* & de la *Consummatio Missæ* dans le Sacramentaire de Bobbio, p. 122.

Histoire du texte de la *Consummatio Missæ* de Bobbio.

a. Sa Conservation. 1. Sa conservation intégrale exclusivement propre aux églises demeurées exceptionnellement fidèles aux plus anciennes traditions romaines. — Églises celtiques : Le Missel de Stowe, le fragment celtique de saint Gall, p. 126 & 127. — Église milanaise : les Sacramentaires ambrosiens, p. 153-155.

2. De part & d'autre assignation du texte à une messe quotidienne, *ibid.*

3. Maintien du voisinage de la *Consummatio missæ* & de l'oraison *post Communionem* de Bobbio dans le Missel de Stowe. — Leur déplacement & leur répartition entre deux messes quotidiennes contiguës dans les Sacramentaires ambrosiens, *ibid.*

b. Sa Désagrégation. 1. Les trois rédactions sous lesquelles on en retrouve tantôt un, tantôt deux éléments encore réunis dans le Sacramentaire léonien, p. 123.

2. La dislocation gélasienne. La dislocation gallicane. Les deux dislocations grégoriennes. — L'adaptation mozarabe, p. 125.

c. Formules dérivées, entre autres la *Gratiarum actio* commune ou quotidienne, dite de saint Thomas d'Aquin, p. 155.

Caractère supplémentaire de la Postcommunion gélasienne de la messe de Stowe *pro pœnitentibus vivis,* p. 141 & 142 (la note 1).

Spécimen de variété de la Postcommunion d'un Sacramentaire grégorien à un autre, pour une même messe, variété généralement propre aux Postcommunions, p. 141, 142.

§ II. APERÇU SUR L'HISTOIRE DE LA FORMATION DES PROPRES ET DES COMMUNS, P. 106 A 112, 153 A 155.

État premier : invariabilité absolue d'un unique & uniforme texte euchologique pour la messe, p. 122.

Inauguration des Propres différentiels au profit des grands *anniversaires* christologiques.

Applications exceptionnelles de ce système au culte de quelques *Saints.*

Extension des Propres soit à certaines *périodes* (Propre du Temps), soit à des cas similaires (Commun des Saints).

Application progressive du système de différenciation aux Dimanches ordinaires :

a. Les cinq messes dominicales de Bobbio A.

b. Les quatre messes dominicales du Sacramentaire ambrosien de Bergame. — La *Missa dominicalis* unique du Sacramentaire ambrosien de Gerbert. — Les six messes dominicales des Missels ambrosiens modernes. — Les séries variant de 2 à 12, de l'Antiphonaire ambrosien, p. 110.

c. Les sept formulaires dominicaux du Missel mozarabe. — Les trois offices dominicaux du Bréviaire mozarabe, p. 109.

d. Les séries de huit semaines de l'Ὀκτώηχος & du Παρακλητική, p. 109.

e. Les seize messes du Sacramentaire gélasien, p. 109.

Nouvelle phase de différenciation. Application du système aux féries elles-mêmes : l'unique *Ordo missæ* primordial, c'est-à-dire la *Missa romensis cottidiana* de Bobbio, exclusivement affectée à la célébration fériale. — Le roulement des quatre *Missæ quotidianis diebus* des anciens Sacramentaires ambrosiens. — La distribution fériale du Psautier & l'euchologie psalmique des *Orationes Matutinales & Vespertinales,* p. 153 & suiv.

Différenciation définitive de chacun des Dimanches. Les Sacramentaires grégoriens.

Les messes dominicales devenues Commun de la semaine & se substituant aux formulaires fériaux.

Disparition de l'euchologie psalmique (*Orationes Matutinales et Vespertinales*) dans la liturgie romaine. — Maintien du principe dans la liturgie ambrosienne, p. 154, note.

Élément particulier qu'apporterait à ces questions l'histoire des lectures liturgiques & des Antiphonaires, p. 111.

Nature des rapports existant entre les divers développements de l'euchologie, de l'hymnologie, de la Lecture liturgique, p. 115-116.

§ III. DIVERS MODES D'ADAPTATION DU SYSTÈME GALLICAN AU NOUVEAU SYSTÈME ROMAIN

1. Le dualisme de Bobbio, p. 137.

2. Maintien du *Post pridie* & du *Post Sanctus* à côté du nouveau Canon (Missale gallicanum vetus. — Missel de Stowe), p. 59, &c.

3. Acceptation pure & simple du système romain, mais sans le déplacement de la *Fractio*, & conservation partielle du système gallican le Jeudi Saint & le Samedi Saint. Missel Ambrosien, p. 60, &c.

4. Le procédé du *Missale Francorum*, p. 138, note 2.

5. Les transactions de certains Sacramentaires gélasiens & grégoriens, v. g.

a. Transformation de *Post nomina* en Secrètes, p. 143, 167.

b. Leur translation pêle-mêle avec les Diptyques, sous forme de *Hanc igitur propre*, dans le Canon, p. 166, 167.

V

SOURCE OU PROTOTYPE COMMUN DES PLUS ANCIENS DOCUMENTS LATINS

Les cas de conformité des diverses liturgies latines avec le document A de Bobbio considérés comme représentant autant de souvenirs plus ou moins complets & fidèles d'un commun prototype romain, de forme gallicane, antérieur à tous les Sacramentaires connus.

A. — Probabilités & garanties spéciales qu'offrent à cet égard :

1. l'origine romaine des traditions celtiques, p. 137 ;

2. la date reculée du document A de Bobbio, p. 103-104 ;

3. la nature exceptionnelle des rapports d'identité entre ce document & les fragments celtiques, notamment en ce qui concerne la *Missa romensis quotidiana* & la *Consummatio Missæ* de cette messe, p. 128 ;

4. l'intransigeante fidélité des Celtes à leurs traditions romaines surannées, p. 138.

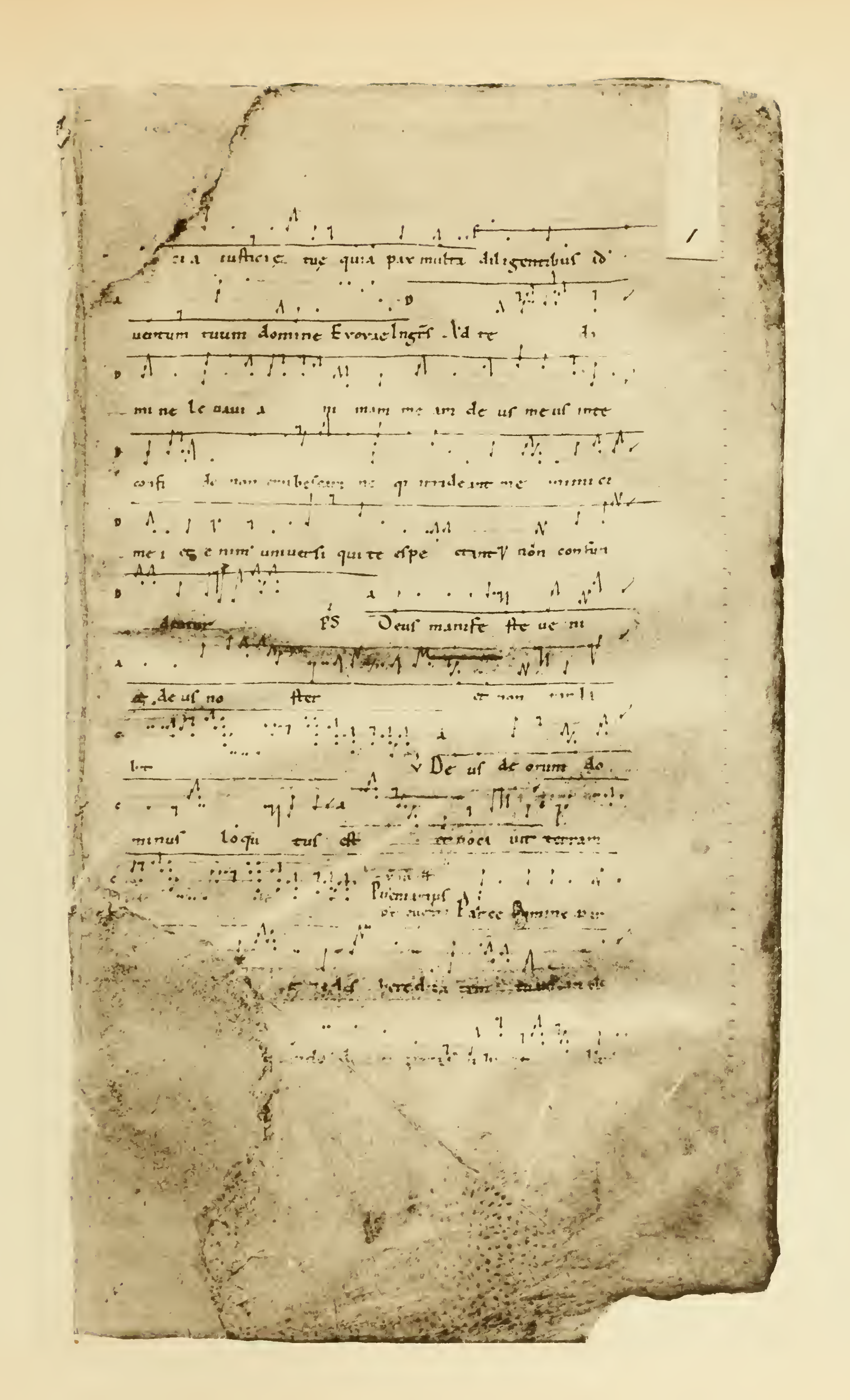
B. — Nature des rapports entre le document A de Bobbio & les autres latins, p. 120.

Proximité plus grande de la source commune dans les documents gallicans, — moins grande pour le mozarabe, en raison des retouches & remaniements littéraires des évêques d'Espagne, p. 147.

État désagrégé des relations ambrosiennes. Leur analogie avec les suivantes. — Évidence des bouleversements profonds apportés dans les traditions romaines auxquelles appartiennent les documents gélasiens, grégoriens & même léonien, p. 179 & suiv. Cf. p. 123-125, 130, 160, &c.

C. — Intérêt spécial des identifications se rapportant à des faits liturgiques d'ordre général & surtout romain ; par exemple, la *Missa in Cathedra sancti Petri* dans les documents gallicans. État de désuétude des archaïsmes romains, marqué par le « secundum Gallos » du Sacramentaire de Gellone à propos de cette messe.

1702. — SOLESMES, SARTHE, IMPRIMERIE SAINT-PIERRE. OCTOBRE 1899.



tia iustitie tue quia pax multa diligentibus
tuum domine
mi ne le uaui a ni mam me am de us me us in te
con fi do non erubescam ne que irrideant me inimici
me i etenim universi qui te expe ctant non confun
Deus manife ste ue ni
deus no ster
De us de orum do
minus lo qu tus est

offr̄ Pronunciabo ueritatem tuam do

ne in g̃ re me e quoniam dixisti in eter num mi

sericor di a bedi fica benī confr̄ Dirige

me inueniat te tu a et doce me qui

a tu es de us meus et te sustinui tota di e

et e nim uniuersi qui te expe ctant non con

fun dentur tranſ Sicut fulgor exiit ab

o ri ente et pa ret in occi dente sic e rit ad

uentus filii hominis uigilate omnes et o rate

nescitis diem neque horam quando dominus ue

et secula seculorum amen Laude

bones e psalmus alle lu

die

cus inmagñ

inea magñ pr̄ inb Qui emittit eloquium suum

terre uelo citer currit sermo eius Euouae

Pa cem tuam da nobis et possidere nos do mine qui

preter te alium ne scimus v Domine deus noster

pacem tuam da nobis omnia enim reddi disti no

bis qui Letetur cor querentium dominum Con

ps Sic fulgor

Dom iii de aduentu dni

ad mat̄ ps hym

fitemini dño et inuocate

PEREAT inte qui nouerunt no

men tuum quia non dereliquest

que rentes te do mi ne v Confi

[illegible] qui abs te [illegible] sanitas est nobis Euouae.

gloriatur qui gloriatur intelligere et cognoscere do

minum Euouae. Dum appropinquare [illegible] annis co

gnosceris domine in adventu temporis ostenderis [illegible]

[illegible] Erit radix yesse qui veniet [illegible]

[illegible] re gentes [illegible] o gentes sperabunt et erit nomen

e ius benedictum in secula [illegible] Laudate pue

ri dominum laudate nomen domini sit nomen do

mini benedictum [illegible] Qui sedes super cherubin appare

coram ephrem et beniamin et manasse

[illegible] in [illegible] ne [illegible]

[illegible] Deus [illegible]

Respice de celo et vi de et ve ni Xpe. Ostende nobis

domine misericordiam tuam et salutare tuum da nobis [illegible] At

tende celum ad crucem. Ante multum temporis prophetavit

Ezechihel vidi portam clausam et te deum ante se.

cula exeat proceden tem pro salu te mundi et ter

rem per clausa demonstrans virginem quia post par

tum permanet virgo Euouae. Cantate [illegible] Sion

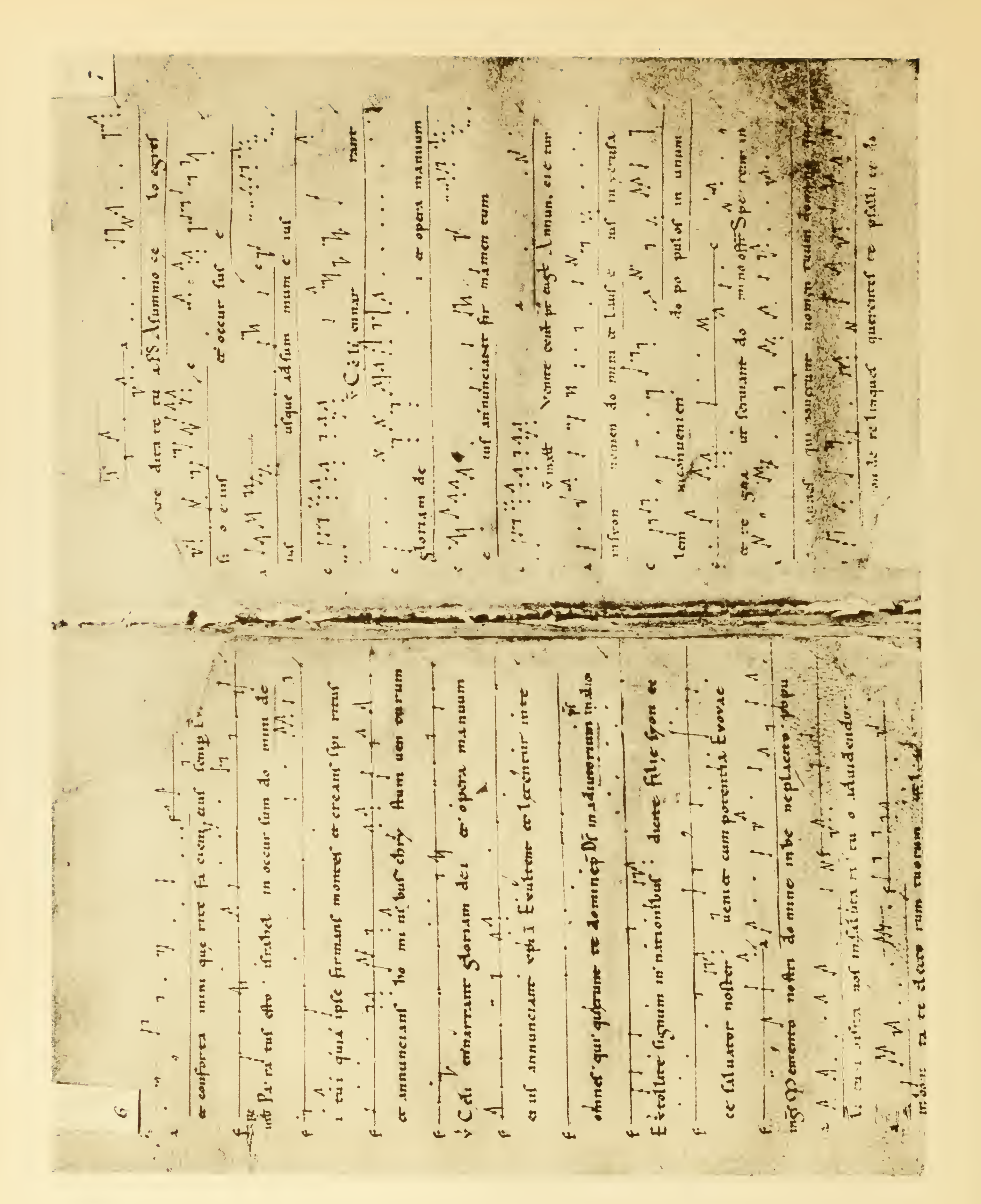
damentum terre clama te montes in adventu domini canticu

[illegible] dno [illegible] Terra nostra dabit fructum suum benedicat nos

deus [illegible] in secula [illegible] Rorate celi desuper et nubes pluant

iustum aperiatur terra et germinet salvatorem [illegible]

[illegible]



mino. qui ha bitat in syon quoniam non est obli

oratio nes paupe rum confrac Exulta uit ut gigans ad

currendam uiam a summo ce lo egressio eius et oc

cur sus eius usque ad summum e ius Transiens uenit for

tior me post me cuius non sum dignus soluere corrigiam

calciamentorum eius Ā inchoro . Annun. cia bitur domino

generatio uentu ra et annunciabunt iusti ei [illegible]

eius populus qui nascetur quem fecit dominus [illegible]

Parce do mine ma num tuam de al to et libera nos

de manu fi lio rum ali eno rum [illegible] Qui das salutem

[illegible] gibus qui liberas dauid ser uum tu um de gladio

[illegible] magna [illegible]

et po ner in uia gressus eius Euouae Do. mine deus uir

tutum de us israhel intende ad ui sitandas omnes gentes

Euouae Au. dite uerbum domini gentes et an. nuncia

te illud in fi nibus terre et in insulis que longe sunt

di ci te saluator noster ad ue niet [illegible] Vox clamantis

in deserto parate ui am domi ni rectas facite semitas

de i nostri et in insulis [illegible] Nam qui expectant dominum ipsi

hereditabunt terram [illegible] Letare ce lum et

exultet ter ra erumpant montes iocunditatem et colles iu

sticia quia dominus ueniet salua re populum suum Euouae

S[illegible] israhel aduen tum christi sui suscipe quoniam Saluator [illegible] an inchoro.

[illegible] uiet et filios nos fa ciet

℟ Quoniam rex omnis terre deus ueni et psallite sapienter ℣ Omnes gentes plaudite manibus iubilate deo in uoce exultationis psallite

inmagnum iustitia ante eum. ℟ Audite uerbum ℣ Vox clamantis. A Illam qui expectant ... Noli emulari.

omnis psalmi Dom. III. ad matutinum ℟ pro hymno

UNIVERSI qui te expectant non confundentur domine ... ecce dominus noster ... et cum sa... ℣ Venite exultemus in domino iubilemus deo salutari nostro ueniet. A Domine excelsum est brachium tuum et nescierunt. dum autem adueneris confundentur ... ℣ Deus noster iudicium regni ... ipse uenit et saluos nos faciet. Confirmatum est ante faciem eius ... uerbum et exibunt in campum pedes

eius ... dominus ... ℟ Sicut mater consolatur filios suos ita consolabor uos dicit dominus et de hierusalem ciuitate quam elegi ueniet uobis auxilium et uidebitis et gaudebit cor uestrum ℣ Et dominabitur a mari usque ad mare et a flumine usque ad terminos terre et uidebitis. ℟ Aspiciens a longe ecce uideo dei potentiam uenientem et nebulam totam terram tegentem ite obuiam ei et dicite nuncia nobis si tu es ipse qui regnaturus es in populo israhel ℣ Qui regis israhel intende qui deducis uelut ouem ioseph qui sedes super cheru

met·pme,
dem
hyn nuncia populo [illegible] po

pulo Sede

po

pulo

Descendat sicut ros domine deus misericordia tua sup nos.

Attende celum aderuce Transite transite per portas

domi ni planum facite i ter et erigi te lapides et

leuate si gnum in gen tes ecce e nim dominus

audi tum fe cit ab extre mo terre dicite fili

a bus syon ecce [illegible] uobis salua tor adue nit eterne

Ex ova tancat Lapides qui sunt inuia sermone te

ce ce dominus noster ueniet cū salute ca Cantem dño inbe

Letare uirgo filia ierusalem ecce rex tuus uenit

A nseculi int Paratus esto israhel inoccursum domini dei

tui cap Quia ipse firmans montes et creans sps et annun

tians hominibus xpm uenturū ps Erit radix yesse et

q exurget regere gentes in e o gentes sperabunt

Exorie R De [illegible] yesse exiet uirga et flos de ra

dice eius ascen det et erit iusticia cingulum lumbor

eius et fi des cincto rium re num eius Et domi

nabitur amari usq ad mare et a flumine usq ad ter

minos terre et erit [illegible] et intellegamus quando

uenies domine p(ro)piciam et iudicium pl. Gaude syon in

domino letare et exul ta ye ru salem quia rex tuus

uenit chry stus Sanare contritos corde Evovae

Su per extolle tur sup le banum fructus eius et flo

rebit de ciuita te sicut fenum terre et e rit nomen

eius benedi ctum in se cula ante so lem p(er)manebit

nom eius et ante lunam sedes eius et benedicentur in

ipso omnes fines terre. Qui regis ... do

mine su per cherubyn excita potentiam tuam

et ueni ... Qui re gis israhel intende

qui de du cis uelut o uem yo seph ...

Dominus regnauit ... israhel ...

mini de i tis quia ipse firmans montes et creans spi

ritus et annuncians hominibus chrystum ost. Alle

gentes transi bunt p(er) yerusalem amplius

et in illa di e stilla bunt montes dulce dine et col

les flu ent lac alle lu ia alle luia

Ecce quoniam dominus ad ... filium ... di

cens surge et accipe plebem et legem et transi yor

danem transit yordanem

... et tu cum par

tieris terram plebis hu ius et in illa confra...

mee do minus et omnes sci eius ...

illa lux magna ... regnum celo ...

[illegible] illud in choro Quis est iste

qui venit de edom dominus fortis et potens

ipse est rex glorie [illegible]

decorus in veste et impleuit terram maiestas

[illegible] qui exurget regere gentes

[illegible]

[illegible] et impleuit in magna [illegible] potentiam tuam et veni

domine ut nos saluos facias Euouae ps Intende qui regis

Qui sedes super cherubim [illegible] Euouae Ps Protector

noster veni et libera nos de manibus eorum [illegible]

[illegible] deus [illegible]

[illegible] nostris [illegible]

[illegible] ipsorum ne [illegible] Patre verbum tuum et [illegible]

[illegible] Confirmans deo Deus Leuate [illegible]

[illegible] ecce ego [illegible] et commorabor in medio tui

Sabbato. Ad mat. regredientes. Ducti [illegible] in choro.

Eleuate signum in [illegible]

Dominica iii. de aduentu domini ad mat. [illegible] hym

[illegible] adue nier

E[illegible] domine [illegible]

[illegible] peccata [illegible] bi

[illegible] ut in adiutorium nostrum intende

domine ad adiuuandum [illegible] Confundantur

[illegible] qui querunt [illegible]

[illegible]

a l'ata te uium domini rectas facite semitas dei nri

Confirmatu e a Deus noster albano ueniet et repleuit

terram magestas ejus [illegible] audiui adt [illegible] Hec dicit domi

nus et tu Bethle hem nequaquam minima uocabe

ris in ciuita tibus iuda ex te enim egredi

e tur dux qui regat populum meum israhel

Clama in fortitudine qui annuncias pacem in yerusalem

dic ci. ciuitatibus iuda ecce quem expectabimus

ueniet dux [illegible] ud isra hel ecce ue

ni o ego do minus et absol uo pecca ta

ple bi tu e u [illegible] hel

si me audieris non erit in te deus [illegible]

adora bis de um alle num et absol a Expectetur

sicut pluuia pronunciatio mea et descendant sicut ros

uerba mea [illegible] Attende celum [illegible] Ecce iam aperti st

celi ad descensum archan geli qui factus est nuncius

uerbi ut auris concipiat quod uterum impleat et

pudor predam non sentiat ut p uirginis partum susci

piamus natum christum do minum alle lu ia Euouae

cantor. Albano audi [illegible] ec. ec saluator ueniet et sa [illegible]

contritos corde Euouae Gaudete filie syon ecce rex

aduenit et auferet iugum captiuitatis ure [illegible] in secula int

Ecce mitto [illegible] in celum meum [illegible] ante faciem

[illegible] Laudate dnm de celis que expectabam iudic

uenerum ps̄ Audi israhel ecce uenio ego dominus et absoluo

pecca ta plebi tue Evovae infant Sperent inte om nes qui

noue runt nomen tuum quo ni am non de re lin

ques querentes te do mine v̄ Tibi do mi

ne de re li ctus ē pa up pupil

lo tu e ris ad iutor met Querer

res re

ini in in iii

re do mine i Ostende faciem tua

domine et salui erimus p̄ Qui regis isrl ps̄ Qui regis israhel

intende qui sedes sup cherubyn manifestare respice de

ce lo et [illegible]

de serto pirate uiam domini rectas facite semi tas

de i nostri ps̄ Uniuer si qui expectant non

confundentur domine v̄ Vi as tuas domine

notas fac mi chi et se mitas tuas xs̄ v̄ in ueritate Veniet eux

et doce me ī pr̄ cugtm Conso lamini qui estis

pusillani mes conso la mini et iam nolite time re ecce

deus nr̄ iudicium retri buet ipse ue niet et saluos nos fa

ciet et ostē Benedixisti v̄ Ostende nobis do mine miseri cor

di am m̄ ii ii

iii iii iii

tuam et sa lutare tu um da no

[illegible]

fra confract Populus syon ecce dominus ueniet ad

saluandas gentes et audi tam fa ciet domi nus gloriam

laudis sue inleticia cordis ue strictam Nunciate iohan

ni quia ceci uident et claudi ambulant pauperes letant

in aduentu domini a in choro Clama in fortitudi ne qui an

nuncias pacem in ieru salem dic ciuitatibus iuda et ha

bitatoribus syon ecce deus nr manifeste ue niet sub

auferetur sceptrum de iu da nec dux de femore ribus

eius do nec ue niat qui mittendus est ipse e rit

expectatio gentium ant v Ecce aduenie... nobis

...sedens sup ... nouellum ...

Gens ... plaudere manibus ...

et Euouae ps Bethlehem terra iuda exte egredietur dux

qui regat populum meum israhel Euouae inbap Ecce domi nus

ue niet de syon et salua bit populum suum

Orietur stella ab iacob et exurget homo ex israhel et salua

a Parce manu tuam de alto et libera nos domine ps Benedix

dns ds ms qdocet ps Exaltare ye ru salem ne ri meas die

ciuitatibus iu da ecce deus noster ecce dominus cum uir

fer. vi. ad mat ... pr hym.

Veni dne v ds uirtutu. ad lec ... Ecce dns egredie... orietur ... ecce dns

tute adueniet Euouae dn... salutem inbnt Gaude

inmis ... Laudem nom... inbap ... uenitur ... v

Ds manifeste. a Ostende faciem ps Qui regis.

Sab. v. de aduentu an in choro. ad om de dnico die retro

Qui sedes sup cherubyn appa re coram potentiam tu

...et ue ni ut ... heres nos

Dom ... ad mat ... pr hym

...e domina ...

[illegible] gnũ in'm [illegible] ero po [illegible]

impe rium V̄ Venite exultemus in domino

iubilemus deo salutari nostro et re Suscepimus [illegible]

res [illegible] tolles populo tuo per misse de nocte in Orietur de [illegible]

sericordia quia salus mundi ueniet redemptor seculi [illegible]

firmatum est in Veni domine [illegible] ple bi [illegible]

iudum adlet [illegible] Intuemini quantus sit iste qui ingreditur

Ad saluandum populum iste est rex iustitie

cuius generatio non habet finem [illegible] Tol

lite portas principes uestras et eleuamini porte e ternales

[illegible] introibit rex glorie [illegible]

Syon ramos [illegible] expan dite germi nate [illegible]

Rores offerte populo meus israhel [illegible]

ligite dominum [illegible] Transite transite per portas [illegible]

tur facite populo meus israhel [illegible] maiore

Egre[illegible] sicut ros [illegible] mundi et descendet in

uterum uirginis sicut imber super gramen [illegible] cruce

Missus est angelus gabrihel ad mariam uirginem

desponsatam ioseph nuncians uerbum uirgini et

expauescit uirgo de lumine ne timeas maria

inuenisti gratiam apud dominum ecce concipies

et paries et uocabitur altissimi filius [illegible]

Ecce uirgo in utero concipiet et pariet filium et uocabitur

[illegible]

maria gratia plena dominus tecum ℣ In secula [illegible]

bethlehem non es minima inter principes iuda ex te

enim exiet dux qui regat populum meum israhel [illegible] Egres-

sio ei ab inicio eternitatis ps De radice iesse exiet uirga

et regni eius non erit finis Evovae ... cum inf Letetur

cor queren ti um do mi num queri te do mi num

et conforta mi ni querite faciem e

ius semper ℣ Confitemini domino et inuoca te

nomen e ius annuncia te inter gentes gloriam e

ius cantate et psallite nomini e i [illegible]

[illegible] eius semp

Deus manifeste ueniet deus noster et non tardabit ps Deus deorum

Ecce aduenit dominator dominus et regnum in manu

e ius et potestas et impe ri um in eternum Evovae ...

Rorate celi desuper et nubes pluant iustum aperi

atur terra et germinet saluatorem ps Ex syon spe

ci es decoris eius de us manifeste

ue ni et ℣ Congrega te

illic sanctos eius qui ordinaue runt

testamentum e ius super sacrificia

℣ [illegible]

P[illegible] a

ps Celi enarrant glo riam de i et

opera manuum e ius an nunciant firmamentum

[illegible] uerbum off ℣ Conforta mi

28

ni et iam nolite timere ecce enim do mi

nus iudicium recti bue ipse ue ni et et saluos nos

fa. ciet ℣ Audite itaque do mus dauid non pusillū uobis

certamen prestare homi nibus quo niam do minus pre

stat certa men propter e a da bit uo bis signū

ecce uirgo inutero conci piet ipse ue niet confrac

Ecce uirgo inutero concipiet et pa ri et fili um et

uo cabi tur nomen e ius e ma nu hel ℣ Dominus pro

pe est occurrite illi dicentes magnum principi um et

regni eius non erit finis deus fortis dominator princeps pa

cis alle luia in choro Plena sunt celi et terra glori mi

... de ... benedictus ... in nomine

29

domi. ni rex israhel ut hymnum dica mus nomini tuo

do. mine ℣ Ecce apparebit dominus sup nu bem candi

dam et cum eo sanctorum milia et habens inuestimen

to et in phemore suo scriptum rex . re gum et dominus.

dominan ... ti um ℣ Dominus cū uirtute ueniet et bra

... et habens in ma ... Qui re

gis israhel intende et ueni domine ut nos saluos facias

Excitata ... hanc quam uideris solus dominus ueni et

egredietur p eam et erit semp clausa Exorie ... Gaudete

filie ... ecce rex aduenit et uo bis et ipse auferet iu

gū captiuitatis nostre ℣ R ... celi desup et nubes

pluant iustum aperiatur terra et germinet saluato

n et ipse A Intende domine prospera et regna pertractaut

ps Montes et colles cantabunt coram deo laudes et omnia

ligna silvarum plaudent manibus quoniam veniet

... dominator insignum eternum quoniam ipse

est deus Evovae R de ... A v. Nunc oratio non tuam

... tuas et ...

quindecim annos et de manu mor tis eruam te V.

Hoc erit tibi signum adomino quia faciet dominus

hoc quod loquutus est et de manu ... Fer. v. ebdom. v. an

Non demus somnum oculis haud requiem timporibus do

...

Quomodo cantabimus canticum domini ...

Fer. vi. ebdom. v. R post hym

Ecce dns iudicium V. Venite exult. Ad lec. R Ecce dns egredie. V.

cta p Sup flumina babylonis Ab ortu. R Obsecro dne mitte. V. Dns virtutum. inbrevi Gaude et letare. in mis In ut omes. inta Laudem nom. R inbap. Vere veniet. V. Et in manu ei. A Os manifeste. p Ds deus. Sab. vi Adve. A in choro ad ma regre

E ... Sion speci es de coris eius de us manife ste

... nos de us noster et non tarda bit R

Sicut cedrus exaltata sum in li bano et sicut cypres

sus in monte Syon quasi myrra electa dedi

suavitatis ... do rem ... Myrra ... gutta et

cassia ... vestimentis tuis ... a gradibus eburneis ex quibus

te delectaue runt suavitatis A Ave virgo maria gra

tia plena dominus tecum p Dilexi qa audiet in ma g Ecce

ancilla domini fiat michi secundum verbum tuum

Evovae ps Spiritus scs inte descendit maria et ti

me as habes in utero filium dei Evovae. ad mg. R. sub.

Por ... tam hanc quam uide ... tis

so lus dominus ... e ni ... et egredie ... tur

p e ... am et erit sem p cla

usa V. Vi ... di portam in do ...

mo domi ... ni clausam ...

angelus so lus a dupl. Ave maria gratia plena dominus

tecum benedicta tu inter mulieres V. Ecce ancilla domi ni

fiat michi secundum verbum tuum. Confirmatum est R.

Suscipe verbum virgo maria quod tibi p angelum a

domino transmissum est concipe per aurem ... panies

et homi nem ut benedicta dicaris inter omnes mulie-

e res V. Spiritus sanctus inte descendit maria ne ti me

as habes in utero filium de i ut benedicta a. Beatus

ille venter qui te portavit xpe et beata ubera que te lacta

verunt dominum et salvatorem mundi V. Qui pro salute

generis humani carnem assumere dignatus es V. Pleni panibus

R. Per gabrihelis angeli os nuncia tum e virginis ma... ri ...

et verbum concepit e ce lo et illum su scepit mo di

cus ... cui parvus fuerat mundus V. Spiri tus scs

inte ingreditur et virtus altissimi obumbrabit tibi

et illu a. Magnificamus te dei genitrix quia exte nat

est xps V. Salvans omnes qui glorificant V. ... ...

... dei genitrix quem totus non capit orbis in tua

se clausit uiscera factus homo uera fides geniti pur

gauit crimina mundi et tibi uirginitas inuiolata ma

net Euouae ℟ Sancta dei genitrix intercede pro nobis ℣

Deprecare pro nobis filium dei intercede ps Virgo uerbū con

cepit uirgo permansit uirgo genuit regem omnium regū

Euouae [illegible] Ecce [illegible]

ECCE annuntio uobis gaudium ma

gnū quod e[illegible] te in uniuer

terra Venite exultemus in domino iubilemus deo salu

tari nostro [illegible] Ecce dūs [illegible] cum uirtute [illegible]

[illegible]

[illegible] Cong[illegible]

Plena te signum in celo quoniam prope est redemptor se

Ave ℟ Porta hanc. ℣ Vidi portā

culi [illegible] Dñe audiui ℟ Beatus uterus marie uir

ginis qui portauit inuisibilem quem septem thro

ni capere non possunt in e[illegible] o [illegible] habi[illegible] re

di gratus est et portabat le[illegible] ue in synu su o ℣ Dedit

illi dominus sedem dauid patris sui et regnauit in domo

iacob in eternum cuius regni non erit finis et porta

Vide [illegible] salutare dei [illegible] celum. Deduce

Missus est gabrihel archangelus ad salutandum

uirginem mariam a[illegible] ue gratia dei plena

tu [illegible] la [illegible] in mulieribus benedicta [illegible] que in [illegible]

[illegible] mundi Euouae incantem

Pan. ti cstore si miles hominibus expectantibus dominum

quando reuertatur anuptiis Evovae in be Gaudete indomi

no iterum dico gaudete dominus prope est v. In secula inta.

Canticum nouu cantabant domino filii israhel domino

appropinquanti capl audatio ea in eccta scor ps Sicut ue

isti domine ad habraham patrem ... fac redemptio

nem populo tuo Evovae puer... ol lite por tas prin

ci pis uestri et e le ... mini porte e terna

les et intro i bit rex glori e v

Domini est ter ra et pleni tu do eius orbis terra

... ... qui habitant ... o et in

... i bit rex EX ...

ps Sps ses

rex a Veni domine et noli tardare ps Ds in adiutorium ingsi

Cre dite salvatorem nostrum uentu rum esse cu glori a et

nos estote pa ra ti su scipere regnum de ips Pope

est dominus omnibus inuocan tibus eum omnibus

qui inuocant e um in ueri ta te

... do ... loque tur os

meum et benedicat omnis caro no men

mane ps i Septies in die ii Ut omnis eloqui iii Excellite signu iiii Dne ds uirtutum v Letare celum vi

scm eius

O radix yesse qui stas in signis populorum sup quem contine

bunt reges os suum q em gentes deprecabuntur ueni ad libe-

randū nos' iam noli tardare vii Gaude syon viii O clauis dauid

et sceptrū domus israhel aperis et nemo claudit claudis

et nemo aperit ueni et educ uinctos de domo carceris

sedentes in tenebris et umbra mortis xiiii Letare ierlm xpe. x O

oriens splendor lucis eterne sol iustitie et creator om

nium ueni et illumina in te credentes xi Audi ... ecce ...

O rex gentium et desideratus earum lapisq angularis

qui facis utraq unum ueni salua hominem quē de li...

xiii O rex regis irl' intende qui mo plasmasti xiiii O emanuhel lex et legifer no

ster expectatio gentium et saluator earum ueni ad sal

uandum nos domine deus ... xv Beth... xvi O sapientia

que ex ore altissimi processisti attingens afine usq adfine

fortiter suauiter disponensq omnia ueni addocendū nos

xvii Exaltare yerusalē uiam scientie xviii O adonay et dux domus irl

qui moysy in igne flamme rubi apparuisti et ei in syna

legem dedisti ueni adredimendum nos in brachio excel

xviiii Ecce aduenit dominator xx O uirgo uirginum quomodo fiet istud

quia nec primam ... similem uisa es nec habebis sequentem

filie yerusalem quid me ammiramini diuinū ē mysteri

um hoc quod cernitis ... Gaudebunt campi et omnia q

in eis sunt tunc exultabunt omnia ligna siluarum ante

faciem domini quoniam uenit ... erunt praua in directa

et aspera in uias planas et uidebit omnis caro salutare

... bo donec ...

sicut splendor iustus meus xxv Populę meus habitator syon noli

timere prope est ut veniam dicit dominus xxv Veni domine

et noli tardare libera nos positos in seculi finem xxv Veniet

ex sion salvator omnium qui eripiat et avertat impieta

tem ab iacob xxv O ammirabile commercium creator gene

ris humani animatum corpus sumens de virgine nasci

dignatus est et procedens homo sine semine largitus est

nobis suam deitatem xxv Virgo hodie fidelis et si verbum

genuit incarnatum virgo mansit et post partum quem lau

dantes omnes dicimus benedicta tu in mulieribus xxv

Nesciens mater virgo virum peperit sine dolore salvato

rem seculorum ipsum regem angelorum sola virgo

[illegible] bit ubere de celo pleno xxv Gaudeamus omnes fideles

salvator noster natus est in mundo hodie processit proles et ma

gnifici germinis perseverans pudor virginitatis xxv

Sub tuam misericordiam confugimus dei genitrix ut nostram

deprecationem ne inducas in temptationem sed de peri

culo libera nos sola casta et benedicta xxv Sub tuam presidium

[illegible] confugimus ubi infirmi susceperunt virtutem et

[illegible] dei genitrix vera post [illegible] gloria

Ecce ancilla domini fiat michi secundum verbum tuum Ecce virgo

[illegible] Videsne helisabeth cum dei genitrice maria dispu

tantem quid dicere venit ad mater domini mei si enim

[illegible] filius tuus regnaturus

… tas et ego prophetam tu … gem dantem et ego legē
accipientem tu … verbum et e … go uoce p(ro)claman
tis … uenturum sal ua toris ℣ Re spice de celo de
us … ui de … et o sten de fa
ci em tuam … et sal ui eri
mus … qui isra
hel inten de q(ui) de du
cis uelut o uem io seph q(ui) se
des super cherubyn appare coram e
phrem be ni a min e ma
… montes
… populo tuo pacem …

… egenos popu li ut sal uet fi
lios paupe rum ℣ De us iudicium tuum
da … re gi et iustitiam
tuam filio re gis ut iudi cet populū tuum
cum iusti cia et pa uperes tuos in iudi cio
indicabit ℣ Humi liabit calumpniatorem …
et p(er)mane bit cum so le et ante lunam gene
rationis gene ratio num et descendet sicut pluuia
in uel m m
lus et sicut stillicidia stillantia su per
terram … Ipse tamquā sponsus proce dens e thala
mo su o exulta uit ut gi gas ad currendā ui …

a summo ce lo egres sio e ius Ecce do

minus de syon ue plet et de ierusalem dabit

uo cem su am et exulta bunt ante illum ce li et ter

ra et in illa die stilla bunt montes dulce dine et

omnes col les flu ent lac et mel

Confirmatum e cor uirginis mariae ... domini di

cente ad e am aue gratia plena dominus tecum bene

dicta tu int mulie res et benedictus fructus uen

tris tu i ... Aue maria gratia plena dominus tecum

benedicta tu int mulie res et benedictus fructus

... tris tu i ... Hierusalem surge sta in

... et uide iocunditatem que ueniet ti bi a deo

deum dominus Ecce domi nus dominator ueniet et

nomen e ius al tis simi filius Hic est saluator

quem prophete dixerunt et hic e agnus quem dixit

esa yas et nom ... iusticia ante eu ...

Veni domine et noli tardare relaxa facinora

ple bi tue et reuoca singu los in terram suam

Deus uirtutum conuerte nos et ostende faciem tuam et

salui erimus et reuoca Omnes gentes plaudite manibus ...

deus ... manifeste ueniet ... Iubilate deo in uoce ...

... Obsecro domine mitte ... Ecce dominus ueniet ... Orietur stella ... Ecce dominus sedet ...

... Paratus esto ... Exiet uirga ...

... deorum in syon ... Quam amabilia sunt



Visita nos domine in salutari tuo. p Confitemini dno. ℟ Loquebatur ... Gaudete filie ... Ostende faciem ...

Ecce dns iudicium ... ℟ Protector nr ... Ecce uenit dns protector ... Ex syon species ...

Veni et noli tardare relaxa ... Ds uirtutum ... Gaudete in dno ... Ecce dns ...

Mitte manum tuam de alto et libera nos ... Benedictus dns ...

Uirga est domi nus his qui tribulato sunt corde et humiles spiritus sal uabit ... tribulationes iustorum et de omnibus his liberabit eos do minus

... populum su um ...

eripiat eum de ma nibus inimico rum su orum

ad occasum ... ex syon species de coris ... deus noster manifeste ...

... ue niet ... Obsecro domine mitte quem mis surus es et uide afflictionem populi tui sicut locutus es

ueni et li bera nos. Deus uirtutum conuerte nos ostende faciem tuam et salui erimus sicut in ...

oriens iam aduentus domini illuminat mundum. Euouae.

Ecce iam uenit dies quo procedat dominus de ... uirginis ...

iam enim ascendit dominus in montem syon Euouae. ... in manu ei ... Veni et noli ... Ds in adiutor.

Ad uesperas Para ui lucernam christo me o an ... inimicos e ius induam con fu sio ne ...

... super ipsum ... sanctificatio

me a ℣ Memen to domine
da uid et om nis mansuetu dinis e
ius sup ipsu autem efflorebit sanctificatio mea Pre sepe iam fulget tu
um; lumenque nox spirat nouum uenit redemptor
gentium osten de partum uir ginis ℣ Non ex
uirili semine sed diuino spi ramine uerbum dei factum est
et tua e ter ra orbem
terra rum et plenitu dinem e ius tu fun
da sti ℣ Misericor
dias tuas domi ne in eter num canta bo
in generatio ne et proge nie pronuncia bo
ueritatem tu am in ore me o

ps Nascetur nobis paruulus et uocabitur deus for
tis ipse sedebit sup thronu dauid et impe ra bit
Magnus dominus et laudabilis nimis in ciuitate de
i nostri ipse ps Saluator noster descen dit de celo
p marie uirgi nis u terum ab angelis colla udatur
et uoca tur ammirabi lis de us ℣ Regnum tenens uir
ginita tis et re gem ge nu i et uocatur ps Obsecro
domine de us ut angelum quem missi sti ueniat i te
rū et doceat nos qd operemur in pue rum q nasci
tu rus est nobis ℣ Tollite portas principis uestri
et eleuamini porte e ternales ut introeat rex glo
... domini ...

qu de du cis uelut o uem yoseph ost
ēfrāē
tran

an Veniet ex syon qui eripiat et auertat impieta

In hōt dñe
tem ab iacob p Benedixisti dñe. Usq; ostende a Veni redemp

tor gentium osten de partum uirginis p Ostende nobis

dñe in imagn Hodie scietis quia ueniet dominus et mane

uidebitis gloriam dei Evovae In sc̄o die natiuitatis dñi

Ex ... uerbū pa tris lucet in uirgine q

ante secu la cum patre fit ... omni a

... hodie nobis natus est v Veni te exultemus in do

mino iubilemus deo o salu tari no stro ipse hodie v

... in psalmis

... ipse uidit ... magna est

dominus et rex magnus sup omnes de os ipse hodie

a Summo celo egressio domini et occursus eius usq; ad

usq; ad testimonium dñi
summū eius p Celi enarrant a Tunc dixi ecce uenio in

capite libri scriptum ē de me p Expectans expectaui Dn̄s

dixit ad me filius meus es tu ego hodie genui te p Quare

fremuerunt a Notū fecit dominus salutare suum p Canta

te dño q a mirab. a Letare nunc sterilis que si tie bas

et exultent deserta v Et gaude te solitudines ...

... quia dominus nr̄ uenit et redemit nos p Omī

s plaud a Descendit sicut pluuia in uellus et sicut stilli

cidia stillantia su per terram p Ds̄ iudicium, a Tues uia

... tues uita mundi dominis ...

... In principio deus ante quam terram faceret

pri us quam abyssos consti tu eret prius quam

producerer fontes aquarum ante quam montes collo

caren tur ante omnes colles generavit me dominus

minus V. In principio virtutis suae splendoribus san

[illegible] ante luciferum

generavit ... Congratulamini michi omnes

qui diligitis dominum quia dum essem famula ...

cui altissimo et per mea ut fecerat genui de um

et hominem V. Clausa parentis ut fecerat celestis

[illegible] secreta que

non novit [illegible] mea ... De

[illegible]

Sede dom

De...

[illegible]

in secta

procedens [illegible] ipse tanquam sponsus

[illegible]

uenit p̄ Vnxit te ds̄ ds̄ t̄ Ego sū dn̄s qui loquor iustitiam

annuncio ueritatem p̄ Dn̄e dn̄s nr̄ ī Annunciauerunt

celi iusticias domini et uiderunt om̄s populi gloriam

dei p̄ Dn̄s regn̄ exult ī Non ē s̄cs quomodo dominus et

non ē iustus quomodo deus nr̄ ē ī Confirmatū ē cor ℟ alle

Be ita uiscera marie uirgi nis quē porta ue runt eterni

patris filiū et beata ubera que lacta uerunt chrystū

do minum qui hodie pro salute mundi ex uirgine na sci

di gnatus est ṽ Dē dit illi do minus sedem dauid patris

sui et regnauit in domo yacob in eternum q hodie ℟ cū pueris

Quem ...uerunt omnia membra me ... dum nunciare

... ingredi ... ... Sperantes

dei refloru it ca ro mea quia germina uit germen

iusti ei e... ... rem mundi ṽ Ecce enim ex hoc

be atam me dicunt om ... nes gene ra tio

met ... nū ... nū

alia ... nū ... ti ones

qui germinauit in ... Ex utero ante luciferum

genui te p̄ Dix dominus ī Celi et terra mare et omnia

que in eis sunt date gloriam deo p̄ Sutu ... ds̄ ī dupt

Quis ē iste qui uenit ex edom rubor uestimentorum eius ex

bosor ṽ Et sic speciosus in stola splendida quare rubi

cunda sunt uesti menta tua p̄ Dn̄s fortis et pot ī Veritas de

terra orta ē et iusticia de celo p̄ ... Benedictus ...

Hic est saluator quem prophete dixerunt et hic ē agnus

quē dixit esaias. V. Hunc annunciauit gabrihel uirgini

ipsum adoremus et ei seruiamus. p̄. Venite exultemus

A. Adorabunt eum omīs reges terre omīs gentes seruient ei

p̄. Pariter pauperi. A. Operuit celos maiestas domini et laude

eius plena ē terra. Dōne audiui [illegible] tas rega

lem nobis hodie partum diuina uirtute operata ē

qui sola puer pera eterne puritatis. Gloria ful

get agnū dei christum mundi protulit p[illegible]

cro rem. V. Vere gratia plena es et gloriosa p̄ma

[illegible] nobis hodie natus e xpistus p̄ quem

[illegible] omnia uenerunt. Tu rex glorie christe [illegible]

tris sempiternus es filius tu ad liberandum ho

minem [illegible] abhorruisti uirginis uterum. V. Tibi

omnes angeli tibi et archangeli tibi celi et uni

uersi potestates hymnum canentes dicunt tu ad libe

A. Attende celum et loquar da te magnitudinē deo

nro [illegible] tus et scs. dominus. V. Sanctus scs scs domin' eā

Et audiuit [illegible] crucem. Hodie nobis celorum rex p̄ uirgi

nem natus ad [illegible] ut hominem [illegible] parium ad

te gratia celestia te uocaret gaudet exercitus

angelorum quia salus eterna humano gene

ri aduenit alleluia. E v o v a e. in ea. Hic deus

[illegible] et honor [illegible] cum [illegible] patris mei et exaltabo

eum qa factus est nobis insalutem cāÑ Cantem⁹ domino in bē

Angeli domini et filii hominum hymnū dicite gloria

in excelsis deo quia natus est no bis hodie xp̄s dn̄s de

us noster V̄ In secula in ta Hodie inbethleem puer natus ē

et nomē eius scm̄ et terribile cāp Cuius imperiū factū ē

sup humerū eius et uocabitur nomē ei magni cōsilii an

gelus hymn⁹ Intende q regis israhel sup cherubyn qui

sedes appare ephrem coram exita potentiam tuam

Ad cornu altaris. et uenit ad diacon⁹ Ex u te ro ante lucife rum

genu i te V̄ Di xit dominus domino meo

se de adextris me is ge nu i te p̄s Iurauit ad

habraham patrem nostrum da turum se nobis uis

ta ut nos benedictus dominus Evovae Ifcū puEe ce

annun cio uo bis ga udiū

ma gnū quod erit omni po

pulo quia natus est ho di e salua tor mundi

Alle luia V̄ Fa cta

est mul. titudo angelo rū laudan

tium de um et dicen tium Glo ria in al

tissimis de o et in ter ra pax

qa nat⁹ ē xp̄c Alle

lu ia X̄ Ecce ipse ē que uenturus erit cuius uirga floruit.

de radice yesse p Benedictus dn̄s ds̄ ist̄ p̄s Per uiscera mi

sericordie sue uisitauit nos dominus in domo dauid

pu e ri suy' r v A d faciendā misericordiā ingressa

Lux fulge bit ho die su p nos quia natus est nobis

do minus et uoca bitur ammira bilis de us prin

ceps pacis pater futuri se culi cuius re gni non

erit finis PS Tecum principi um in di e

uirtu tis tu e splendo ri bus san

ctorum ex u tero ante luci fe rum

ge nui te

Dixit dominus domino meo

se de

ad dextris meis donec ponam inimicos

scabellum pedum

tu o rum v in ett Hodie

in betle hem puer natus est

et no men eius sem

et terribi le Ā ān eugtm Gloria in excelsis deo et inter

ra pax al le luia alleluia al le luia p' eugt Ecce

annuncio uo bis gau dium magnum quod erit in

uniuersa ter ra hodie natus est nobis saluator

mundi inclita te dauid regna bit et regni

eius non erit fi nis Allelu ia Off Ecce apertum

est templum taberna culi te sti mo ni i et ye

rusalem no ua descen dit de ce lo in qua

sedes dei et a gni et sei

6

of ferunt ei. munera dicentes scs sanctus san

ctus do minus deus. omni potens q' erat et qui

est m̄ et qui uen tu rus est ℣ Ecce

sedet in me di o eius sup thro nū maiestatis sue agn'

et uox so nat ante eū di cens ite

le c de tribu iu da ra dix dauid et quem

or anima m̄ m̄ m̄

lia re qui em non ha bent dicen

tia sedenti su per thronum scs ē frac Pignū

et situra re myste rium dei nostri quē pepperit

uirgo ... qui pepperit ho me ...

... omnium filius uirginis domini

genuit ... Gaude et letare exultatio angelor

Gaude domini uirgo prophetarum gaudium Gaudeas

benedi... dominus tecum est Gaude que p angelum

gaudiū mundi suscepisti Gaude que genuisti factorē

et dominum Gaudeas quia digna es esse mater

chrysti Pare dominum uidit et timuit unde ob

uiam ... ut ado rarent eum hoc uidens petrus

clamabat di cens miserere mei deus ... L...

celi simul cū e o et adorent eum omnes angeli de i

℟ Hodie no bis domi nus ad uenit ueni re

po pu li collaude mus ... de ... lluxit

no bis lux uer ... do

unige[niti] ... niti uem te inmag Beata es que

credidisti Evovae ps Joseph conturbatus e de utero

uirginis uerbu caro factum e et habitauit in nobis

Evovae Inuit sci Stephani protomartyris duo i inchoro.

Dne sine causa tradiderunt morti

animam meam et insultauerunt sup me

lapides ... Coronam glo rie ponam sup capud eius

dicit dominus et induam illum stola candida quia

seruauit mandata mea et ppt nom meum effu

sus est sanguis eius in terra V Manus enim mea au

xiliabitur ei et brachium ... meum confor

tabit eum ... Evovae ... dominus ...

iustitie et dedit tibi nom scm glorie V Dilexi qua audiet

Calicem salutaris accipiam et nom domini inuocabo p

Credidi ppt ... Coronam glorie ponam sup capud ei

Evovae p. Stephanus e plenus gratia et uirtute fa

ciens signa et prodigia magna in populo Evovae

hym ad uigiliam Stephani primi martyris canemus nouum

canticum quod dulce sit psallentibus opem ferat cre

dentibus Lapidabant Stephanum sanctum inuocan

tem et dicentem domine ne statuas illis hoc pecca

tum quia nesciunt quid faciunt V Hoc opus eorum

a detrahunt michi apud dominum et qui loquuntur

mala aduersus a[nimam meam] ... tu domine

domine fac mecum misericordiam qa nesci a t Leuita

de tribu sacra minister altaris dei v Qui suu sangui

nem martyrio consecrauit et puenit ad palmam ui

R Coronauit te dns. v Certam bonu. A Calice. p Credidi ppt. v Man eni mea. A Coronauit te dns. p Beatus uir qui. ps Benedictus coro

ctorie p Dilexi qa ni. R Beatus uir qui. v In mandatis ei.

ps k cugsta Ecce uideo celos apertos et filium hominis stantem

adextris dei Euouae R p hym Beata . adm[illegible] et uenerabilis

uirgo que sine tactu pudo ris mater inuenta e saluatoris

iacebat inpresepi o et fulgebat in celo v Celi [illegible]

maris inferni creator auctor ppetuus dominus in

mense maiestatis iacebat A Gloria et honore coronasti

[illegible] tuu domine p Dne dns nr A Testimonia tua

domine [illegible] facta sunt nimis p Dne regn decore

A Qui coronat te in misericordia et miseratione p Benedicam

mea. et omnia A Posuisti in capite eius coronam domine de

A Coronau te dns p Beatus uir qui A Calicem p Credidi.

lapide precioso p Dne in uirtute

adlea R Lapidauer Stephanu v Nocopus eor R Corona ste

[illegible]tus in celo fidelis p [illegible] tua dne pona. v Manus eni [illegible]

Ecce uideo celos apertos et filium hominis stantem adextris

dei Euouae Adest hodierni diei solempnitas ce le

bratur uirginalibus membris recipitur de us natus est

ocingenito pa tre ut cele stem ger minet florem

transit mate stas pintacti corporis uiam ille lu ia

incante hic ds ms.

Ex ora e inbene. Domus leui benedicite dominum qui

timetis dominu benedicite domino A In secula inta Leuita de

Euouae

tribu sa[illegible] minister altaris dei [illegible] Qui suu sanguine martyrio

[illegible] et puenit ad palma [illegible]

ps Lapides torrentes illi dulces fuerunt ipsum sequuntur

omnes ho mines iusti Evovae Ymbu venite et uide te

magnum miste rium de i deus uenit p uirginem

ut redi me ret mundum v̄ diē est saluator quē pphe

te dixerunt et hic ē agnus quem dixit esa yas deus

ps Iherusalem iherusalem que occidis prophetas et lapidas
man p̄s
Benedicet coronā
v̄ te decet hymnus n
eos qui ad te missi sunt Evovae Desiderabiliora sū.

Tu principatū tenes inchoro sanctorum similem angeli

[illegible]

Lesus [illegible] stephane apud deum potens es [illegible]

[illegible]

[illegible]

pro ini micis su is et uidit gloriam dei itim tenentē
Corona decoris
coronam magni certaminis vi Splendida facta

est facies eius dū loqueretur cum eo deus uidentes se

nio res claritatem uultus e ius paucescentes te

muerunt ualde vi facta ē multitudo angelorum lau

dantium de um gloria in altis simus deo et inter

ra pax alleluia alle lu ia vii Stephanū proto

martirem xpi domini [illegible] omnes gentes et populi laudent

honore mus ut mitiget scelus suis p nobis iracundiā
viii Lapides torrē.
x hyerusalem
gvitm q̄ occi
dei xi Sup te ierusalem orietur dominus
xii Stephan' est
plen' p' fe cū gta.
Ecce uideo.
et gloria eius inte uidebitur [illegible] gressa uideo ce los

[illegible]

vesu ac cipe spiritum me um et ne statuas illis hoc peccatum

quia nesciunt quid faci unt PS Ste phanus

plenus gra tia

spiri tus sancti facie bat

mirabi li a ma gna in po

pulo V Positis genu

nibus orabat dicens

domi ne ne sta tu is illis hoc pec

ca tum qui nesciunt id faci unt V in … Puer natus est

… nobis et filius da tus est nobis et uocabitur nomen

… eius … magni consilii

ange l usq cugt Po su erunt domine aduersum me

me La probonis et hodi um p dilectione mea ego

autem semp orabam … salutare … tran ea gnu

heredi tas mystic ri um templum dei factus est uterus ne

scientis uiru non est pollutus ex ea carnem assumens om

nes gentes uement dicentes gloria tibi do mine.
Insci iohannis apti et eugte luc. Exortu e vbear uir.
x in choro

In principio erat uerbu et ubu erat apud dm al

lelu ia et deus erat ubu alleluia hoc erat in prin

cipio a pud de um alle lu ia hym …

chrusti nobilis et filius tonitrui arthana iohannes dei

factu reuelare … Hic est discipulus qui dignus

fu et esse interfecere ti de i ipse solus meruit

diuina inspiratione di cere in principio erat ūbū

et uerbū erat apud deum et deus erat uer

bū ṽ Cepisti deus uerbū suū uerbū caro factū est et ha

bitauit in nobis et de plenitudine eius nos

omnes ac ce pimus gratiam p gra

ti a et deus ā Hic est discipulus qui dignus fuit esse

interfecere ta deip Dilexi qa ā Principium uerborū

tuorum ueritas p vide humilitatem in magi Sic eum

uolo manere donec uenio Euovae ps Non moriar

sed uiuam et ennarrabo opera domini Euovae ps

Ecce uir splendidus amictus est lumine habens

in capite su o coronam iustitie et cinctus est zona

lesti tatis V Beatus uir qui non abiit in consilio impi

orum et in uia peccatorum non stetit sed cinctus ī aupt

Iste est iohannes q supra pectus domini recubuit V Dile

ctus discipulus cui reuelata sunt secreta celestia p Dilexi

qa R In conspectu potenti um ammirabilis factus est

acies principum mirabantur te ideo ac cepisti clari

ta tem et honorem a domino V Certam bonū certa

sti cursū consumasti re posita est tibi corona ī dupt

Dicit dominus symoni petro tu uero me sequere V Sic

eum uolo manere donec uenio p Credidi R egnum

dei ppanetū e tibi et terre dec deprecare pro bis

filium. de i v Regnū tuū domine regnū omniū seculor

dominatio tu a in omni generatione et proge nie dep

ā ℟ Hic est disci pulus quē in cruce dominus constitutus

ps In principio erat. ℟ Beat uir. v In man dat eius. ps Dilexit di scipul. ps ℟ cū gla

v Virginis filius subrogauit p Beatus uir qui im

Quam speciosi pedes

Admat ℟ p hym

Ecce uir. v Beat uir. ā

Principiū p Videbunt ā In deo laudabo uerbū et in domino lau

dabo sermonem p Pis mea dē q ecint ā Vox tonitrui tui do

mine in rota p Voce mea. uox mea ā Diffusa ē gratia in labi

is tuis ppter ea benedixit te deus p Eructauit cor meū ā

Dominus dabit uerbū euangelizantibus uirtutes multas p

Exurgat dē ā Casti gans castigauit me dominus et morti non

tradidit me p Confitemini dño Dicant nē

adlē ℟ In conspectu potentiū v Certam. ℟ Regnū dī. v Re gnū tuū. ... inbūt.

Quā speciosi pedes.

... ruet Magnificatū ē cor uirginis quando dñm num

myste rium angelo narrante cogno uit tunc speciosus

forma p̄ filiis hominum castis concepit uisce ribus et gene

dicta in eternū deum no bis protu lit et hominē Ex ora e incumbit dī mī et hoū. inbe Sic eū uolo. in ta hic ē discipul. cap Ipse solus meruit diuina inspiratione dicē in principio erat ūbū 7 ūbū erat ap dm et deus erat ūbū hoc erat in principio ap dm. ps Bene euangelizaui.

mane ps i In prin ci pio erat uerbum et uerbū erat apud

de um et deus erat uerbū hoc e rat in princi pio ap

deum ii Speci osus forma p̄ filius hominum diffusa ē gratia

iii Castigans castig. iiii Principiū ubor.

in labiis tuis v Hic est discipulus qui dignus

fuit eē int secreta de i ipse solus me ruit diuina inspira

tione dicere in principio erat uerbū et uerbū erat apud

vi In do laudabo

de um et deus erat uerbum vii Dilectus disci

pulus domini cui matrem commendat dicens apostole

ecce mater tua mari a ecce filius tuus vi Bene euangeliza uiiii dñs da
bit ubu. x
hic ē discip
ui iusticiam tuam domine in ecclesia magna quē uerucet
vi
Dic dñs simoni petro- pt
k cū gta Quam speciosi pedes euangelizantium pacem

euangelizantium bona Euovae. Hgressa

In excel so throno uidi sede re uirum quem ado rant

multitu do angelorum psallentes in unum ecce, ce

cuius impe rium non e sti mabi tur l's Speci

o sus for ma pre fi li is ho minum diffusa

est gratia in la biis tu is

v Eructauit cor me

um uer

bum bo nū dico e

go opera me a re gi

v in att Quam speciosi pe

des euange lizan tiū pacem

e uan tium bo nape eugt In deo spe

rabo non timebo qd faciat michi homo in me sunt dī

uota que reddā laudes ti bi quia libera sti a

nimam me am de morte off Stetit angelus super

aram de i habens turribolum aureum et date sunt

ei suplicationes multe ut darent de orationibus san

ctorū ad altare de i quod ē ante thronum et ascen

dit fumus suplicationum de manu ange li incon

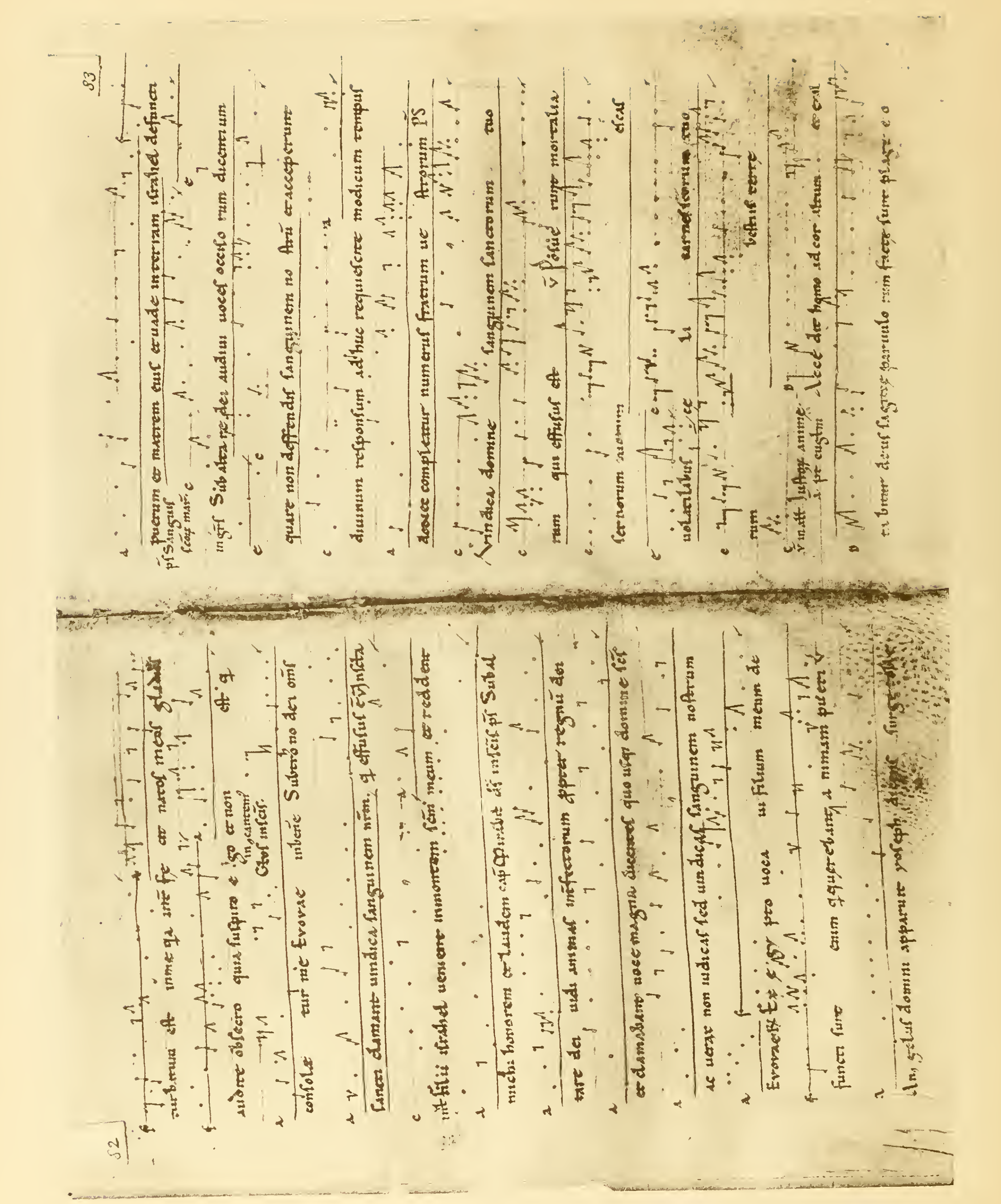
spectu de i alle luia alle luia

alle luia V Vidi librum in dextera dei sedentis super
thronum scriptū intus et foris signatum signis septem
et uidi angelum fortem predicantem uoce magna
quis dignus est aperire li brum et soluere signa
eius neque quisqua poterat neque in celo neque in terra neque
[illegible] aperire librū aut pspicere illum et ego
flebam multum quod nemo dignus inuentus esset ape
rire li brum aut pspicere illū Dicit ad me unus de
senioribus ne fleueris ecce uicit leo de tribu iuda ra
dix dauid aperire li brū et soluere signa eius in conspect
[illegible] fratres quod discipulus ille non
moritur et non dixit ihc non moritur sed sic eum uolo

Iste ē transi iohns qsup
[illegible] mane re donec [illegible] uem o In nat innocentū aduespū ī mcho
Isti sunt innocentes et recti adhese runt mi chi quo
niam sustinui te do mine Ex Herodes rex
ad pdendum puerum et non inuenerunt cum qa nuncius
do mini apparuit ioseph dicens uade in egyptum V Ex
Egypto uocaui filium meum defuncti sunt enim qquere
bant a nimam pu eri et non ī Innocentes et recti adhe
serunt michi [illegible]
Sagitte paruulorum facte sunt plage eorum Exaud. ad [illegible]
magn Maria autem conseruabat omnia uerba hec conferens
in corde suo Euouae ps Vox in rama audi ta est flet
et ululatus rachel plorans filios suos et noluit consolari

ps̄ Nesciens mat̄
qa non sunt adm̄at̄ ẽẽp ly. Ubinicio domine tue secum
pat̄ tre et infine mundi assumpsisti carnē de uir
gine sine se mine maria mat̄ tre v̄sus iurandum
quod iurauit adhabraham patrem nostrum datu rum
se nobis de uirgine a Testimonia tua domine credibilia
... sunt nimis. Dn̄s regn̄ decore a Testimonium dn̄i
fidele sapientiam p̄stans paruulis p̄ Celi ennarrant ā
innocentes et recti p̄s
Adte dn̄e leuaui. ā Lauabo inter innocentes manus meas et cir
cumdabo altare tuum domine p̄ Iudica me a qm̄ ego ā
Sagitte paruulor.
p̄ Exaudi d̄s uocē mea.
ā Ex ore infantium et lactantium do
mine p̄fecisti laudem p̄ Dn̄e dn̄s n̄r ā Declaratio sermo
nū tuor. illuminat domine et intellectu dat paruuli.

p̄ Mirabilia testimonia ā Quam magna multitudo dul
cedinis tue te laudamus do mine p̄ Inte dn̄e speraui
ā Sancti circuitu tuo domi ne splendor magnus ē ubi
sunt lucidissi me mansi o nes ubi requiescunt san
ctorū ani me v̄ Dilatans exultationes uniuerse tre
mons syon latera aquilonis ciuitas magni re gis
ubi requiesce ℟ Celum domine fulget et terra purpura
ta resplendet a sanguine Sanctorum tu orum ṽ
Effuderunt sanguinem eorum sicut aqua in circuitu ye
rusalem et non erat qui sepelliret sanguinem in ...
Gaudete sci ante
ad cruce. Vide domine quoniam tribulor uenter
meus turbatus est a fletu me o cor me um co...



rū et firmatę sunt in ipsis lingue eo rumoꝝ Splendet

egypti campus de candidata turba infantū ꝑciosa cor

pora pro chrysto occisa iace bant ab herode ē frać Vox in

rama audita est ploratus et ululatus rachel plorans tran Sanguis scor marty In sci ya

filios suos noluit consola ri qui a non sunt cobi apti ad uesp in choro um luc Exortū est

Iacob puer me us quem ele gi et israhel ele ℣ Beat uirgi

ctus me us in quo bene placu it a nima mea ℣ Ver

bum misit in yacob et auditum est in isra hel ecce

dominus no ster quem ex pectaba mus ad uenit ℣

Dicite pusillanimes confortamini et iam nolite ti me

re ecce … iacob puer meus quem elegi electus meus in

quo bene complacuit … [illegible] nos dns …

reditatem suam speciem yacob quam dilexit p Omnes gl plau inmagnū Beata es

dite ps Protegat te nomen dei yacob mittat tibi

auxilium de sco Evovae … Clarum magni

tudo de i et uirtus apparuit p uir ginem quonia sic

uo luit nasci excel sus hu milis ut in ipsa humilita

te ostenderet mage sta tem ℣ Altissimi filius

de i uenit p uir ginem nūqd non erat sed na sci

uo luit ut in ipsa … Letetur yacob et exultet israhel p Elegit nos dns p Omnes gl plaud

Dixit insipiens … Dominus uirtutum nobiscum

susceptor noster de us yacob p … nr refugiū … ipse rex

meus et deus meus qui mandas salutem yacob p …

bus … Hec ē generatio querentium dominū querentium

Fa cien dei yacob p Dni e terra i Exultate deo ad

iutori nro iubilate deo yacob p Summe psalmu i In psalsus

uersatus su ut caderem et dominus suscepit me p Confitemini

Dicite nc adt R Beata et uenerabilis uir go quibus

te laudibus pre fe ram ne scio quem celi non ca piunt

Benedicta tu inter mulieres

et benedictus fructus uentris tu i q est xpistus dominus

que celis Benedicta tu inter muli eres et

benedi ctus fructus uentris tu i qui est

Beata que credidit

persicientur ... que dicta sunt tibi a do mino e est de cruce

Saluator mundi intemera ta sui conserua uiscera

templi illesum uacuauit iter pro uirgine testis partus

adest clausa ingre diens et cla usa relinquens incant

Puer natus e nobis et fili us

datus est nobis cuius imperium sup humeru e ius et uo

cabitur nom eius magni consili i an ge lus PS

Viderunt omnes fi nes ter re salutare de i

nostri iubilate de o omnis ter

... dominus salutare su um

ante conspectu gentium reuela uit iusti ciam su am

Posuisti in capite

Audi me yacob serue me us

et isrl quem ele gi ... meum ... te

benedicere ... nem sup po pulum i ... tuum et ego primus

et ego novissimus et prae me non est deus ... nutritura tua dne.

confite Tolle puerum et matrem eius et vade in terram israhel defuncti sunt enim qui quaerebant animam

pueri. Ad mat. ... V. p. hym.

Priusquam fierent montes aut firmaretur orbis terrae a saeculo et usque in saeculum tu es deus.

... nos de annis in quibus vidimus mala respice in servos tuos et in opera manuum tuarum ...

Domine refugium factus es nobis a generatione et progenie ... tues Dom. ... ad mat. ... V. p. hym.

Venite procidamus et adoremus deum qui ipse est deus noster ...

exultemus in domino iubilemus deo salutari nostro.

Christus ... Quando firmos ponebat montes sub celo cum patre ... componens gratulabatur ... autem orbe perfecto ego sum cum patre congaudebat.

S. ... corr... alle luia alle luia V.

Ante secula fundavit me priusquam montes fierent ante omnes colles genuit me alle. V. Placuit

deo castitas et immaculata virginitas propter ea in utero inventa est tanta prosperitas de quo sumpsit carnem et ostendit rem mirabilem genuisse virginem deum et hominem. In sole posuit tabernaculum suum et ipse tamquam sponsus procedens de thalamo suo ...

In prole mater in partu virgo gaude et letare virgo

ma | ter domini Evovae adest Adveniens dominus ab stu

li om nem cali ginem noctis et ibi non erat lumen

facta est cla ritas et appa ruit dicens Evovae ...

Beata progenies unde xps natus e quam gloriosa e uirgo

que . celi regem genuit Evovae ibe Dignus es domine ds

nr accipere gloriam et honorem vel in secula uit Laudabilis

uirgo que meruisti portare in tuo utero saluatorem

mundi Evovae ps Nobiscu deus fortitudo gentes scitote

gentes et ammiramini Evovae Misericordia tua

domine subsequatur me omnibus diebus uite

mee v Nam et si ambule in medio umbre mortis no

timebo mala quoniam tu me cu es domine diebus

Ap elior es domine misericordia tua sup uita ps Di ds mi

adtepsi Suscepimus deus misericordiam tuam in me

dio plebis tue secundu nomen tuum Evovae Regstit

In patre manet eternitas quia non peribit de matre

uirgini tas inuisi bi lis non dedignatus est carnem

assu mere natus non reli quit im peri um ps Bene

di ctus qui ue nit in no mine domini

deus dominus et illu xit

nobis v Confitemini

do mi no quo

niam bo nus

quoniam in se culum ... misericordia

cor dia ei us ... v in att. Venite exult

pr eug Laudate dominu oms angeli eius laudate eum

omnes uirtutes eius laudate eum sol et luna

laudate eum oms stelle et lumen offr Visi sunt gres

sus tu i do mine gressus dei mei regis q est in sancto

preuene runt principes coniuncti psallen ti bus

V Montem de i montem uberem mons case

atus mons uber ut quid suspica mini montem mon

tem in quo bene placuit de o habita

re in e o

o preuene runt prin

cipes coconfrac Spiritus domini sup me eo quod un

xerit me euangeliza re pauperi bus misit me p

dica re capti uis re missi o nem trans

Maria uirgo semp letare que tanta gratiam merui

sti celi et terre creatorem de tuo utero generare

aduet luc Q m tu itt. v Q m inte errip. a in choro Ds mi sereat. R Pacem tua da v O ne ds nr.

a Facta est in dea sci ficatio eius

israhel potestas eius p1 n exitu isrl mag Beatam me dicent

generati ones quia ancillam humilem respexit deus

Evovae ps Deus autem rex noster operatus e salutem

in medio terre Evovae

at Virgo uerbu ecep. in octaua dni aduet luc. Q m tu itt. v Q m inte errip. a in choro Letamini celi. R

Domine li bera nos in manu tua

et ad iuua non habentes a uxi li um pr

te deus israhel V Quoniam non ado ra uimus deum

ali e num pret te. ā Omš dii gentiū demonia dš aūt noster

celos fecit. p̄ Cantate dño. cant dño ā Confundant omš q ado

rant ydola q gloriantur in symulacris suis p̄ Dñš regn exult

immag Domine in ciuitate tua imagines ipsorum adnichilū

rediges Evovae p̄ Tua ē potentia tuum regnū do mine

ā Virgo hodie

tues sup omš deos libera nos in ma nu tua Evovae ādmat

Adoremus do minum de um no strum in cuius ma nu

sunt omnes fines ter re V Veni te exultemus in do

ā Omš dii gentiū. cā De nocte.

mino iubil emus de o salutari nostro in cursus ā Confundāt omš p̄ Dñš regn exult ā In ciuitate p̄ Quā bonus dš ā Symulacra gentiū ā Confirmatū ē ā Similes illis p̄ Laudate nom dñi ā

[illegible] ego enim sū dominus deus tuus

[illegible]

[illegible]

gnum domine tu [illegible] sup omnes de os da pa cem do

mine in diebus nostris V Confitebimur tibi deus confite

āIV Dñe mis nobis

v2 confitebimur

bimur tibi et inuocabimus nomen tu um de ān dupt

Videte. uidete quoniam ego sū et non ē alius deus pret

me V Ego occidam et uiuere faciam percutiam et ego sanabo

cā Attende celum ad cruce V e ni te et uide te imberh

Celum regem proce dentem quē celi non ca piunt

go in a te ro ba bunt ueni te po puli collaudemus

q natus ē propter genus ho minum filius

tor gloria tibi alle luia Evovae incant

Non ē similis tibi indi is domine et non est secundū opera

tua Evovae in bñe Scient gentes qa nomen tibi dominus

In secula uit Tu solus altissimus in om ni terra dominus Evovae

ps. expandimus manus nostras ad deum alienum nonne deus

re quiret ista ipse enim nouit occulta cordis Evovae

Canite in ini ei omensis tuba indie insignis solempnitatis

tis uestre. Exultate deo adiutori nostro iubilate deo

iacob indue Sumite psalmu et date tympanu psalte

riu cu cythara indie insignis tuae Solempnitatis

tis uestre

Ecce ipse est p Benedic anima pr tua et potentia ingressa

In conspectu gentium nolite metuere uos enim in corde

ue stro adora te et timete dominum angelus eius

e um uo biscum APS Sciant

gen quoniam nomen tibi de us tu

so lus altissimus sup om nem terram

Quoniam ecce inimi ci tui so nue

runt et qui te hode runt extulerunt capud

sup omnia iubilate deo omnis terra

psalmum dicite nomini eius p cug

Dic et nr inuenit in se cula et re gni eius non

fi nis bitur et potestas eius in eter nu

e rit alleluia ex offi Ubi sunt nunc di

e orum in qbus con fi de batis in

e is quorum adipe sacrifi ci orum ede

ba tis et bibebatis uinu libationu e o rum

Surgant nunc et ad iu uent uos et fiant uobis

protegto res confrā Nunc dimittis

domine seruum tuum secundum uerbum tu um in pa

ce qa uiderunt o culi mei saluta re tuum tranp u

er cresce bat et confortaba tur usqz ado stensio nem

a inchoro Letamini celi. R̄ Libera nos. V̄ Q̄m ñado
rauim. inmagn̄ Maria aut̄. ps̄ tua ē potentia. at
Virgo hodie.

suam israhel | Inuigt epyphanie dn̄i ad uespū luc

Puo te domine fons e m te inlu

mine tuo uidebimus lu men preten

de misericor diam tu am scientibus

te Non ueniat mi chi pes sup

bi e et manus peccato ris non

mo ue ant me interrogabat magos

herodes quod signu uidistis sup na tum re gem stellā

magnā fulgentem cognouimus et uenimus adorare

eum alle lu ia V̄ Magi uenerunt aboriente yero

solimam dicentes ubi ē qui na tus est rex iudeo

rū stellam ps̄ Benedi ctus do mi nus de

us israhel qui facit mirabilia so lus et

benedi ctū no men magestatis e ius in eter num

V̄ Deus iudicium ty

um re gi da et iustitiam tuam filio

regis et benedi ps̄ O regem celi cui talia famulantur

obsequia in stabulo ponitur qui continet mundum ia

cet inpresepi o et in nubibus to nat V̄ Sicut audiuimus

ita et uidi mus inciuitate dei no stri ia cet ps̄ Omnes

desabba ueniet aurum et thus defferentes et lau
dem domino annuncian tes V Omnes isti con
gregati sunt de longe uenient aurum ps Vidimus glo
riam dei gloriam unigeniti qa uer bū caro
factum est et habitauit in no bis V Et nos omnes
de plenitu dine e ius acce pimus gra ti am et ha
cum Sup flu mi na babylonis se dimus et fleuimus
dum recorda re mur tu i syon an ps misit dns
Illuminatio mea et salus mea dominus quē timebo ps
Dns protector a Apud te domine fons est uite et in lu
mine tuo uidebimus lumen ps Dne in celo misericordia Orietur
stella ex iacob et exurget homo ex israhel Et conte...

ad mat . IX . ps bt im
BENEDICTUS domi nus
deus i srahel qui fa cit mira bi lia
solus et benedi ctū nom magesta tis eius in eter
nū et in seculum ps Deus iudiciū tuum regi da
et iustici am tuam filio re gis in eternum Judicare plm
tuū in iusticia et pauperes tu os in iudicio
in eternum A Adorabunt eū oms reges terre oms gentes
seruient ei in eternum A Quia lux es domine precepta
tua De nocte a Fluminis impetus letificat ciuita te
dei et in medio eius dominus non commouebitur ps
Ds nr refugium Repulsa fecisti tu domine deus mira
bilia solus ps Expectans expectaui
a dns Laure nc... ps Et gaudete a
ps Oms gētes plaudite
a Pons

...manum eius et in fluminibus dexteram eius...

invocavit me... Spiritus sanctus ... in columba vox patris

audita est. V. Hic est filius meus dilectus in quo bene com

placui. V. Dns dixit ad me ... Vox domini super aquas deus

maiestatis intonuit dominus super aquas multas. V. Affer

... domino ... domino ... nunc ...

... et cognoscet ... quia fecit deus ... inde ...

... et flumina ubi non erat aqua. V. Quoniam

percussit petram et fluxerunt aque et torrentes inunda

... ubi non ... venerunt ibo ...

gesi tharsis et insule

munera offerunt reges arabum et saba dona ad

ducent aurum ... illuminans dominus tu mirabilis

a montibus eternis. V. Notus in iudea ... stellam ut

... dixerunt ad invicem hoc signum magni regis est. V.

venite adoremus eum et offeramus illi munera

aurum thus et myrram. V. Reges tharsis ... super ma

ria fundavit ... et super ... flumina preparavit

eum ... deus ... terra ... Viderunt te aque deus viderunt te

aque et timuerunt turbate sunt abyssi. V. A multitudine

sonitus aquarum vocem dederunt nubes ... voce

usque dum in sec°
mea. uox mea a. Coram fecisti in populis uirtutem tuam
domine p Dne in sec° uia a Hodie in celo stella magna appa
ruit quam magi adorauerunt et optulerunt domino
a Non e let ca
Confirma
sic audiuimus tu e cor.
aurum thus et myrram p Magnus dns usq ad lec. p Tria sit
mun- ra precio ia que optulerunt magi do mino de-
o nostro habent in se diuina mysteria in a uro
uide regis potentiam in thure sacerdotem magnum
considera in myr ra dominicam sepultu ram v
Reges tharsis et insule mune ra offe
runt reges arabum et saba dona adducent in mu
cu ffa Gaudebunt cum ui et om ma que
e sitis ante faci em domini quoniam

nit. alle luia e Ad. ora
te dominum om nes ange li eius audi uit et le
tata est syon ante faci em tua. All. leluia al
le
in. iii. ema luia
a Annunciauerunt celi iusticias domini et uiderunt omnes
populi gloriam dei p Dns regnauit exulta a Magi interroga
uerunt ubi e rex qui natus est stellam eius uidimus et
adorare ue nimus Venite et uide te posuit in prese
pio et ado rate eum hymnis spiritalibus p Sic audiuimus
Alleluia Fecit ... summus Cantate dno ... mir
a Celi rira p
Saluauit ne
dupla Venite omnis creatura adoremus dominum

qui illu erit no bis quem predicauerunt prophete a moyse

usque ad iohannem baptistam ℣ Hodie apparuit xps deus de

deo lum(en) de lumine ℣ Venite exultemus A Adorabunt eu(m) om(ne)s

reges terre om(ne)s gentes seruient ei ps Ds iudicium A Splendor ei

sicut lumen erit cornua in manibus ipsius sunt ea A Audiui

dilecti mi ... presepio ... iumentorum plaustra mirabantur in pan

nis quem in excelsis sub dim uenerantur angeli ℣ Celi en

narrant gloriam de i et opera ... annunci

ant firmamentum que in excel ... Pastores ui ...

... eregem su um uiderunt mirabi lia cho ros an

gelo rum ... quia ...

... tor et redem ptor ... ℣ Herodes

q(ui)d formidas rex regum est quem times sul gentem ui di

stellam lux lucis et rex regum uere quia natus e(st) chorus

A Attende celu(m) ℣ Et audiat terra A In cruce

In excelsis ... omnis creatura omnis spiritus de ter

ra date gloriam deo qui lux nobis illuxit Euouae A cruce

Videntes stel lam gauisi sunt gaudi o magno magi in

trantes in do mu(m) inuenerunt puerum cum maria

matre e ius et aperien tes thesauros su os op

tulerunt ei munera aurum thus et myr ram Euouae

incan Omnis propheta impleta e(st) hodie creatura exultat chri

stus natus est uenite adoremus Euouae in benedictus Parua flu

mina et fontes hymnum di cite do mino in secula . Ita

Laudate dominum om(ne)s angeli eius laudate eu(m) om(ne)s uir

tu res eius cui magi aboriente munera offerunt cap Omnes

de saba uenient aurū et thus defferentes et laudē dño

annunciantes alla. V Deus domi nus et illuxit no

bis V Constitu ite solempnitatem inconfrequentatio

nibus usque adcornu alta ris et illux hym Illumi

nans altissimus micantium astrorum globos pax uita

lum ueritas ihu faue precantibus pi Oriens exalto il

luminare hiis qui intenebris et in umbra mortis sedent

Euouae Rcū ista Viderunt te aque deus uiderunt te

aque et timuerunt multitudo sonitus aquarū

uocem dederunt nubes alle luia alle

lu ia V Illuxerunt fulgura tua orbi terre

uidit et cōmota est terra uocem tua Alle

lu ia V Benedictus

dominus deus israhel qui facit mirabilia solus V Et fecit

redemptionem pi Illuminare illuminare yerusalem uenit

enim lux tua et magestas domini inte exorta est Adoratienda.

Euouae Ingsta Ciuitas non eget sole neque luna ut

lu ceant ei quoniam claritas dei illuminat eam

et ambulabunt gentes in lumine eius et reges

terre offerunt claritatem su am in e am

PS Benedictus do mi nus de us i srahel

qui facit mirabilia magna

solus in secula V Surge

ant mon tes pa

tem populo suo

Huius ... magi uene runt

ab orien te yerosolimam dicentes

ubi est qui natus est rex iudeorum

In bethlehem iude saluator natus est Herodes tur-

batus est totus mundus gaudet Iohannes testificans

sup flum yordanis Qui post me uenit ante me factus

est ... Cum yesus natus esset in bethle hem iude

ecce magi ab oriente uene runt yeroso limam

dicen tes ubi est qui natus est rex iudeorum

uidimus stel lam eius et ue nimus ado

ra re cum mu[neribus] ... tur in diebus eius iusticia

et habundantia pa cis do nec extolla tur luna

Et domina

bitur a mari us que ad

ma re et a flu mi ne usque ad ter-

mi nos terre et habundantia ... Hodie ... ini

cium signorum ihesus in chana galilee et manife sta

uit glo riam suam disci pulis suis Hodie

celesti sponso iuncta est ecclesia Quoniam in yordane

lauit eius crimina Currunt cum munere magi ad regales

nuptias Et ex aqua facto uino letantur conuiue ...

miles regem seruus dominum suũ iohannes saluatorem

aqua yordanis stupuit collumba protesta tur paterna uox

audita est filius meus hic est inquo bene conplacui. ẽ ip-
[illegible] luc Om tuit. ṽ Om ime et.

sũ audite ĩ inchoro Om nes patriarche preco nati

sunt te et omĩs pphete annunci a uerunt te pastoribus

angeli ostenderunt te celi per stellam dẽ clara uerunt

te et omnes in fri cũ gaudio suscepierunt te cũ infã

Ecce completa sunt omnia que predi cta sunt marie

uirgini abangelo domini natus ẽ pu er inpresepio

po si tus apastoribus demonstra tur et incelis apare

clamatus hic est filius meus inquo bene con

placui ĩ Ego autem constitutus sum rex abeo sup

syon montem sanctum eius pdicans peceptum domini — met de p̄ ueniam p̄me et S̄.

dominus dixit ad me hic ẽ ĩ Apparuit gratia saluatoris

nri et uidimus gloriam dei Benedixisti dñe in mag Ecce

completa sunt que dicta sunt abangelo uirgini marie

Euouae ps̄ Apparuit in mundo cuius principium nescitur

in celo de uirgine nasci dignatus est qui omnia creauit

Euouae ps̄ Vidimus stellam eius in o ri en te cuius splen

dor illuminat mundum et nos cũ muneribus uenimus

adorare eum ṽ Magi uenerunt aboriente ye

rosolimam dicentes ubi ẽ qui na tus est rex iu deo
ĩ Benedictꝰ dñs [illegible] redẽpti

rũ et nos debitis [illegible] Videntes stellam magi gaui

sunt gaudio magno et intrantes domũ optulerunt dñ

Sabb. ps. epyph. dni ad mat. R. ps. hym.

mino aurum thus et myrram Evovae

A generatio ne et progenie domine refu gium factus

es no bis V. Prius quam montes fierent aut firmaretur or

Dom. prima ps. epyph. dni. Domc. R. ps. hym.

bis terre a seculo et in se culum domine

D ... ator dne V. Exaudi. A. De nocte sps. mea ... confirmatum e cor meum auditu tuu d

obdet ps.

Dum tempus habemus operemur bonum ... bonum fac

entes non defficia mus V. Si esurierit inimicus tuus cyba il

lum ... si sitierit potum da illi ut et bonum R. Nichil intulim

in mundum verumtamen auferre quod possu mus thesauri

zate vobis fructum bonum invitam eter nam V. Ecce nunce

tempus acceptabile ecce nunc dies salu ... thesauri ...

Ap. paruit gratia saluato ris nostri et ui di mus gloriam

eius et de plenitudine eius acce pi mus gratiam alle

incant. Cantemus dno ... Laudem patre. ... inbe. Opa dni inta cap. Cantate dno

lu ia Evovae ps. Confirma hoc deus qd operat.

es in nobis et dona fortitudinem plebi tue Evovae R. T. abesce

re me fecit ... zelus domus tue do mine qa obli ti sunt

uerba tu a inimici me i V. Ignitum eloquiu tuu uehementer

et seruus tuus di lexit illud qa oblitus. A. Domine deus meus

magnificatus es. uehementer ps. Benedic anima mea ps. Reges

tre conuenerunt inunum ipsi uidentes ita ammirati sunt

sicut audiuimus ita et uidimus alleluia alleluia Evovae

... A. Dum medi um silentium te ne rent omni a et nox in

suo cursu medi um iter ha be ret omni potens sermo

tuus do mi ne de celis a regalibus sedibus uenit

ps Benedicite gentes deum no strum et obau
di te uo ci laudis e ius q posuit animam
me am ad ui tam jubila te deo
omnis te ne ... et no mi
ni ei ... Dominus yesus dum
esset ... annorum duo decim ... sapientia etate
et gratia apud deum et ... nemterra ... agni
ficamus te ... est xpus saluans
omnis qui te glori ficant ... domina dei genitrix san
ctificationes tuas transfer ... nobis ... miserator
... magn... esse
in mari Rubum quem uiderat moyses incombustum con
seruatam agnouimus tuam laudabilem uirginitatem

de i genitrix intercede pro nobis Euouae ps Splendor
tuus illuminabit nos qui uenisti domine in salutem popu
li tui Euouae Custodite uos amurmuratione et de
tractione parcite lingue quia os quod mentitur occi
dit animam Cohibe linguam tuam amalo et labia
tua ne lo quantur do lum qui ostendite de luce uigilo
deus ut uideam uirtutem tuam ps Sitiuit in te anima ps
O portet solem pue ni re ad benedictionem tuam et ab
oriente lucis adora re te ... Euouae ps ...
Confirma ... audicione tui ...

Dom. II. post epyphaniam ... hymnus ... orem ... ortu ...

Quod est in corde hominis oculi tui uident do
mine et in libro tuo omnia ... homo uidet
in facie deus autem in cor de ... homo q

in corde suo fabricat malum et de labiis suis loquitur

beni gne homo ℟ Verbū iniqui et dolosum longe fac a

me domine divitias et paupertates ne dederis mi chi

sed tantū victui meo tribue necessariam ut ne

satiatus fuero dimitti is haud paupertate compulsus diea

quis est do mi ne sed tantū

Mysteri um magnū factum est in babiloni a ut flam

minus extinguere tur tribus pueris exultantibus di

centibus benedictus qui venit in nomine do mi ny

V [illegible] factus est fac et habebis

ex eo laudem tu ue ro permane in his que didicisti

et credita sunt tibi bonum ℟ Sum in tribulatione po

situs ne derelinquas me deus ut omnis qui in te credunt

exaltentur in te domine ℣ Et in umbra alarum tuarum spera bo donec transeat iniquitas ut omnis

Le tamini iusti celi exultate iocundate montes clm

sto genitori uir. go sedebat cherubyn imminans in.

gremio portans dei uerbum incarnatum pastores

stellam mirantur magi domi no mu nera offerunt

angeli saluatorem adorantes clamant in comprehen

si bilis do mi ne gloria tibi

regulus cuius filius infirmabatur hic uenit ad yhm

di xit domine ueni salua filium me um cui ihc

di xit uade filius tuus ui uit et saluus factus est ex

il la hora. V. Occurrerunt ei pu eri eius dicentes ga

heri ho ra septi ma reli quit eum fe bris et saluus

in magn. Magnificemus honoremus.

ps. Hoc secundum signum fecit ihc in chana ga

lile et credidit regulus et domus eius tota. Evovae. ps.

Exurge et inpugnat. Dom. iiii. ps. ep. ps. hym.

O rem dnm. V. A sol ortu. A. Tollatur impius. ii Non uideat ubi. iii Consideraui opera tua. Ad lec. R. Dne clamaui ad te. V. Exaltabo te dne quoniam. R. Facite m. in bnd. Memorare dne. Ad cruc. Dicent. Int. Et ueniant equum et ascensorem. in be. Opa dni. Inta Celi celorum laudate. ps. Fac nobiscum. in at. Peccauimus tibi dne. ingsla. Creatur omnis in ... ps. Jacta cog. V. Uoce clamare. jnatt. V. Dne regni. p. eug. Quiescat ira. off. Si oblitus. Confrac. Introibo.

Te laudamus domine omnipotens qui sedes super che

...ub in ... quem benedicunt angeli archan

... laudant prophete et apostoli te laudamus

domine orando qui uenisti pecca ta soluendo te de

precamur magnum redemptorem quem pater misit ouium

pastorem tu es xps dominus saluator qui de maria

uirgine es natus hunc sacrosanctum calicem sumentes

ab omni culpa libera nos semper

A. In choro. Laudans inuoc. R. Dns miserator. V. Qui magnificat. In magn. Magnificemus xpm regem. ps. Tibi dr decet. In at.

P eccata mea dne. Dom. v. ps. ep. ps. dni. ad mat. R. ps. hym.

D ominator dne. V. Exaudi. A. Face tua da. ii Arcum potentum. iii In turbatione aie. Ad lec. R. Media nocte. V. Porcio mea. R. In toto corde meo. V. Recordare mei. in bnd. Visitaui te. Ad cruc. In uoluntate tua. in ae. Memento dne. gentes. in be. Tres pueri. Inta Celi celorum sol. ps. Exaudi nos dne. Ad Salui estote. in gsla. Cantate dno. ps. Conuertere. V. Refugium. V. In att. Venite. p eug. Dne dne omnium. off. Si oblitus. Ad. Ego autem. confrac. Vouete.

Conuerti mini filii hominum dum habetis tempus dicit

dominus et ego scribam nomina uestra in libro patris

A. In choro. Dne miserere. R. Veniant michi. V. Dns tue. in magn. Sic loquetur. ps. Populum humilem. Ad. Fiat sit nobis

mei qui in celis est. In scorum sebastiani et soluteris lue.

T imete dnm. V. Benedicam dnm. A. in cho. Justi eput. R. Verum tam uestri. V. Eripe me dne. V. In conspectu scorum. ps. Confitebor tibi q ad. A. Preciosa. ps. Credidi. in magn. Expectat dns. ps. Justi esset. Ad mat. R. ps. hym. Judicem aie. V. Et si coram. Ad lec. R. Vidi scos. V. Sub umbra dni. R. Exultabunt. V. Cantate dno. in bnd. Sustinuimus me dno. Ad cruc. Judicum aie. in ae. Gloriosi in celis. in be. Angeli dni ... cap. Tribuit dns. ps. Sebastianus dux marcelli ... in mane ps. i. Justorum aie. ii Gaudere ...

ii Cl . . . iustitiam . . . Dñi . . . Scis . . . v Fiat . . . Dñe . . . Scor memoriã . . . vii

Sebastianus martyr di . . . ad mar

cellianum discant ne milites xpi fide armari . . .

Angelus domini uenit ad chromatium dicens misit me do

minus curare uisio . . . tua . . . uoce angeli sanctissimus fa

ctus est chromatius cepit pedibus currere et laudare do

minum . . . Sebastianus dixit marcellia no

et marco non uos seducant blandimenta mulierum sed erigi

te tropheo glorie . . . minus . . . ingressa

Stabunt iusti . . . iusti confitebuntur . . . Cognoui . . . luxea . . .

. . . Sa tui benedicent . . . Ego uos elegi.

. . . Laudate dñm . . . agnetis uirginis . . . luc

Lucerna pedibus . . . iuraui et statui . . . in choro . . . ornam.

. . . Agnes beate uirginis natalis est quo spiritum celo re

fudit debitum . . . sanguine . . . xpm

pro . . . mater uir

go est cuius pater feminam nescit cuius michi organa

modulatis uocibus cantant quē cū amauero casta sum

cum tetigero munda sum cū accepero uir go sum &

Mel et lac ex ore eius suscepi et sanguis eī ornauit

genus me um quē cū amauo . . . Disce de ame pabulū mor

tis qa iam ab alio amatore preuenta sum . . . Dilexi qa audiet

. . . Posuit signū in faciem meam ut nullum . . . cum amato rem

ammittam . . . Credidi . . . Mel et lac ex ore eius ore

suscepi et sanguis eius orna uit genus meum . . .

filie regū . . . Agnes famula dī . . . Pulchra facie . . . Audi filia.

. . . Agnes famula dei nec terrore concutitur nec blandi

mentis seducitur . . . qz quia in chrysto ha bes fiduci

. . . dextera mea . . .

. . . Dilexi qa . . . Benedico te pater colende

qa p filium tuu quasi minas impiorum v Et inpolluto calle

V Regna mundi
V Eructavit cor

trasi ut adte uenio p Credidi ppt an et Rogat scas

uirgines parump gradu figere stans suis parentibus beata

agnes dixit v Congaudete michi et congratulamini quia

cu his omnibus lucidas sedes accepi p fundamenta eius ps
Afferent regi. at Audi filia. V Sca di mar v Desecare puer. ps
Stans adextris. at Ingressa agnes. p V cu gla Induit me angls.
admat V pl boni. Audi filia. v Cum concupiuit
Pulchra facie. Audi filia. V Concupiuit me. ... mea. mihi ...
quel et lac. Aderunt. Grandis pulchritudo. ingant Gressus in
scis. mihi Discede ame. inter Posuit signu. cap Pulchra facie. ps
Agnes famula. mane ps . i . Afferent regi p Eructavit cor.
ii Audi filia. iii Dilexisti iustit iiii Astitit regina. v Eructavit ... vi
Concupiuit rex. vii Pulchra facie. viii Ipsi sum sponsata. viiii Hec
uirgo sapiens. x Discede ame. xi Posuit sig. xii Mel et lac.
xiii Agnes fam. xiiii

Ingressa agnes turpitudinis locum angelu domini pparatum
xv Benedicite
tum inuenit xvi Stans a dextris eius agnus niue can

didior xps sibi sponsam et martyrem consecrauit
Rogat scas
ps leuit
cu gla. Induit me angelus indumento misericordie
dei Everae

in gsta
Terciodecimo etatis sue anno, mortem pdidit et uitam in ue

nit qa uite solum dilexit aucto rem infantia computabatur

in annis sed erat senectus mentis inmen sa ps Affe

rentur regi uirgines post e a pro xime eius afferen

tur tibi V Afferen

tur inle ti ei a et exultatione addu

cen tur tibi v in att Posuit si gnu

in facie ea meam ut nul

ps eructavit
ipsi sum spon
sata. off

lu pt eum amatorem ammit tam Afferentur
regi. c finc Letare uirgo. tra Pretiosus hec mulier. in sci uincen
tii leuite et mar aduespum lue
Exorru e in tenebris v Beat uir. an in choro l. etabit iust. ps cu infa

Agnetus uincentius cuius palma tenetur

unat in chrysto gemma sacerdo tum

duge urbis atq; ma gister tendit ad celestia regna v Leuita

de tribu sacra minister altaris de i tendit a Jmola deo

sacrificium laudis et redde altissimo uota tua p Deus deo

v Sacrificium laudis honorificauit me dominus p Inuoca me
in magn Calicem sat
ps Lauda
indie adiu gt R Meruit esse ho stia xpisti leuita uin

centius q dū torqueretur non negauit do minum et

ipse inuentus est sacrificium et mi nister v Specta

culū pulcherrimum egena cogit agmina inopes q mo

strans pdicat hi i sunt opes ecclesie et ipse a Sem

uincentium cesar torqueri iubet chrystiani uero ulnera

eius o sculabantur . . . autem pro salutis remedio

sanctum eius sanguinem suis manibus excipiebant p Di
lexi

R
S cs uincentius cui. v Leuita. a. d. Leuita de tribu sac. v Qe suū sang
p Credidi. R Corona gte. v Jnduit sem. a. Vincentius scs p Beat uir
qti. ps Anima mea. pr ke cū gta. Beati. ems. ad m. R p hym
Justus ut pat. v Bonū e confiti. ad lec R Meruit esse. v Spectaculū.
R Scs uincentius. v Leuita. inbitus Vincentius scs. ad crucē Justus
in ppetuū. in cantm Gtosus in scis. in bene Domus leui. inta Leuita
de tribu. cap Qe suū sang. ps Sem uincentiū cesar. a Posuit co
ronā. in mane ps i Anima mea. v Et exultauit sps. ii Posuit
dnē. iii Vitā petiit te. iiii Sup irā inim. v Desiderabilior a. sr. vi
Sup salutare tuū. vii Leuita de tribu. viii Jmola deo. viiii Sacri
ficiū laudis. x Vincentius scs. pr ke cū gta. Sem uincen
tiū cesar. in glla Dispsit dedit. ps Probasti dne. v Igne me.

v in att
Sanctus uincen ti us cuius pal

ma tenetur uiuit in xpo

gemā sacerdotum p eug a Beati eritis cum uos

hoderint homines et cum separauerint uos et exprobraue

rint et eiecerint nomen uestrum tamquam malum ppt

filium hominis gaudete et exultate ecce enim merces
offi Scs uincen
tius cui. v Leuita
confrac D quqz tat.
uestra magna est in celis trac Magna e gta. eodē die ppa

Vincentius scs strauis molli orsibus iam defectus psalmos
. . . in sca basile
. . . et trū par
. . . uulsa . . .
domino canit et hymnis letus exultat Euouae . . .

12

luc Timete dnm ℣ Benedicā dnm · ā inchoro Iusti eput. ℟

Tradati sumus regi iniquo et pessimo qui tribulant

pastorem et dominum nostrum ꝑquem salua ti sumus

et coronati a deo ℣ Antiochie urbes bonus babylas erat

uerbo potens ꝑquē ā Exore infantium et lactantium domi

ā Declaratio sermonū ꝑ Mirabilia

ne ꝑfecisti laudem ꝑ Dn̄e dominus nr̄ in magni Ecce ego

et pueri mei quos michi dedit dominus Evovae ps Baby

las dixit numeria no re gi ego quidam homo sum deo

humilis sed conplacuit ei ordinare me pastorem popule

domat ℟ ps hym Gaudete iusti in dño ℣ Confitemini

adlec ℟ Tradati sum ℣ Antiochie ℟ Corona gtr ℣

Induit scos in bn̄e Ecce ego in bn̄e

sui Evovae

Sacerdotes domini benedi cite dño Serui domini hymnum

in tal aufeit ci · cap curabit

ds ps Babylas dix

dicite deo mia insecula mane ps Sacerdotes

... tamus illeria cessanti tui dominus ...

120

ii Exore infanti

iii Declaratio e

iii Ego ego

℣ Iperito dn̄e dauid ℣ In cosilio iustorum et congre

gatio ne magna opera domini vi Liberasti nos deus ex

affligen tibus nos et eos q hoderunt nos confudisti do

ps Ite cū gta Babylas dix in gl Sacerdotes ei · ps Sacer

dotes tui ā · ℣ Memento d dauid · ℣ in att Iustor

anime · p eugtm Sci tui ben · off Gtabuntur · confi

mine Ego uos elegi · trāns putitudo scor · In sci iulii aduei

℟ inchoro · alio oia de confessarū.

Dum cessem de terra me a rogaui do mi num et de

duxit me inportuni uoluntatis su e guberna uit

me peregre et dedit michi grati am interram a li

e ni ℣ Dominus regit me et nichil michi decrit in

A In sci seueri aduet ℟

at oia de cfes

loco pascue ibi me colloca uit guberna toru

Domine deus ... mo ...

spe ... in te Domine deus uirtutum exaudi pecem

meam ... deus iacob precem ...

In purificatione scē ma

Ɣ me aduespum

luc

[illegible] respi ce beatus ho [illegible]

(S)uscipiens ihm in ulnis suis simeon exela

mauit et dixit tu es uere lumen adreuela

onem gentium et gloria plebis tue israhel V Nunc di

mittis domine seruum tuum secundū uerbū tuum in

pace quia uiderunt oculi mei salutare tuum et gla

inmagñ Responsum accepit simeon abspū sancto non

uisurum mortem nisi prius uideret xpistum dominum Ecce

ps Senex puerum portabat puer autem senem regebat quē

uirgo concepit et post partum uirgo permansit ipsum quem

[illegible]

[illegible] uirgo

pep pe rit uirgo post partum quē genu it ado rauit V Accipi

ens simeon puerum inmanibus gratias agens benedi xit do

minum quē uirgo Ps Senex puerum portabat

puer [illegible] quē uirgo conce pit ui go

pepe rit uirgo post partum quem genuit ado rauit V Accipiens

[illegible]

Lux [illegible] In scē agathe uirg aduespū luc

Ps cū infant

Sl ferias [illegible] mihi [illegible] nomine [illegible]

[illegible] signum [illegible] de celo [illegible] rore [illegible]

ficum angeli ministra bane si plagas et uerbera habeo intra

spi [illegible] sanctum per quem uniuersa tua tormenta de

spiciam. V Ego autem xpm confitebor labiis et corde meo

caro non est [illegible] ingenua sum et spectabilis genere ut

omnis mea parentela testatur. R Dilexi quia in Summa inge

[illegible] Credidi

[illegible] ancilla xpi sum ideo me seruilem ostendo ha

filie regum

bere personam Everse adiuga R Non est ista inter uirgines

fatuas dicet dominus sed est ista inter uirgines prudentes

[illegible] oleum [illegible] [illegible]

[illegible] sponso [illegible] cum [illegible]

[illegible] mor [illegible] clamor [illegible] ecce sponsus

[illegible] surgite exi te obuiam spon R

[illegible] es tu qui uenisti ad me curare uulnera mea ego

sum apostolus christi nichil unquam dubitet filia ipse me mi

sit ad te cuius dilexisti mentem et puro corde [illegible]

[illegible] medicum esse commemoras [illegible]

alloquebatur dicens ipse me R Dum educere

tur de carcere beata [illegible] ad iudicem [illegible]

[illegible] non est [illegible]

femina [illegible] Ego [illegible]

gratias [illegible]

[illegible] quare non es confusus [illegible]

[illegible] Dilexisti R Non est [illegible]

[illegible] ancilla [illegible]

[illegible]

[illegible]

IIII. Ancilla regina. V. Exultavi spiritu. VI. Concupivi. VII. Pulchra facie. VIII
Hec virgo. IX. Gratias ipsi suo sponsa. X. Ingenua sum. XI. Summa ingenuitas. XII
Ancilla christi. XIII. Agatha famula. XIIII

Nisi diligenter fece-ris corpus me-um a carnificibus atre-

cta-ri non potest anima mea in paradisum domini cum palma

intrare martirii. V. Nolo me vereris filia nam et ego apo-

stolus eius sum. R. Ego autem adiuvata a domino perseverans

in confessione eius qui me salvam fecit cum gratia. Quoniam sanctam

spontaneam honorem dei et patrie liberationem. Evovae

Letemur omnes in do-mino diem festum celebrantes sub honore

Agathe martyris de cuius triumpho gaudent angeli et

collaudant filium dei. Ps. Eructavit cor meum

de os uni cu fn o de us in me

di o e us nav commo ne le tur

minis impe-

tus ... leti ... ficatur ... cum ... ta ... tem dei sanctificat

um taberna cu lum su um nem com

V. Summa inge-nu-i tas i sta

est in qua servitus christi

comproba-tur. A. Gratias agathe famula dei leta et

illaris ingreditur carceres et quasi ad epulas invitata

ta gaudens agonem suum precibus commendabat do-

mino. A. Lux dam ... et liberas fer ... mercere

bea ta ... apertis ... um dixit gratias tibi ...

us pater celi et terre qui misisti ... eos tu ... me et consu

... me ... ...

Tract. Veniens angelus domini posuit ta bulam breuem ex mar

more in qua scriptu erat nomen sanctam spontane um

honorem dei et patri et liberati o nem. Pretiosam car

nalem meo corpori numquam exhibui habeo dominum xpm chri

stum qui sermone solo restaurat uniuersa qui me dignatus est

domini plaga cura re et mamillam meam meo pectori restitu

Dom. in septuagesima ad mat. R. v. hym.

Domine dne . v. D exaudi . A. Exurge dne . ii . econ

exeat . iii . Consideraui opus . ad lec. R. Mi

sericordia tua dne . v. Et factus est . v. Dne clamaui ad te . v.

Exaltabo te . Inimicus . Os iust. . ad crucem . Inuolantate tua cant. De

q contem . in ben . Tribus pueris . inta Celi celor. lau. ps. Dne deus . ps

a salute nra . ingressa . Dic dns ego . ps. Ego resurrexi . v. Prius quam . v. in att

uerit . p. eugt . Custodi . ds. ofr. Porcio mea . cofract . Ne uerte corrdis

...ere ipsi uiseo dm meum

e trans

con uerti in ni omnis simul ad dexiam inimi

do corde et nunc monam o ne te

in mi et neglis multis fundi re preces eius cum la

crimis ut dele a tis cyro grapha peccatorum universum

Pr us qua uobis repenti nus sup ueniat interitus

An te quam uos profundum mortis absorbeat et cum crea

tor noster aduenit Para

tos nos inueniat in choro

In multitudine .
R. Erraui sic . v.
Declinare .

in magni uoca operarios et redde illis mercedem suam

ps. fac nobiscum . A. at Pax incelo .
Dom. in sexagesima ad mat.
R. pt hym.

dicit dominus Euovae

Deus de us meus ad te de luce ui gilo et in no

mine tuo leuabo ma nus meas v. Sitiuit in te

anima mea quam multipliciter tibi et caro mea et in

A tollit impi . ii . Arcum potentium . iii . Ego autem in dno . ad lec. R. Conuer

timini ad me . v. At

reddite . R. Hec dic dns .
v. Si custodierint .

inbutus Ve stri autem beati oculi qua uident

et aures uestre qua audiunt Euovae A. Deus in me dio cre

pi dinis altari ris plora bunt sacerdotes di-

...rcs par.. e parce do... mine populo tu... o Evovae

meine Domine q regnas semp in eternu et usque adhuc mise

...re nobis Evovae ... Tres pueri iussu regis infornace

missi sunt non timentes flammã ignis dicebant benedi

ctus dominus In secula int Reges tre et omis populi da...

... domino ... Sit ... populu...

domine et benedic impiece ... hereditatẽ tuã Evovae

Dirumpam uincula populi me ... dicit dominus et dis

p...um omni mala que indu... sup ... in inferum

... dolo ... terre ... et aplebe ...

... ludere

me ... iusti ... domi... ...

... dete quia ego su et non est alius deus preter me

Evovae ... Q uis loquetur potent... domin... ...

... et omis laudes eius memor ... bi quod

mandauit in mille gene ratio nes ... illud ... eo.

preceptum et israhel testamen tum eternum do

minus ... Peccaui mus cũ pa tribus nostris in

iu... ste e ... mus iniquitatem ... ...

misere re no... bis do mine

... Confitemini do ... Iubilate do...

O ... mundo ... de ... animos ... pi ...

...dum ... qi donec ... et ... ...

...ter se no bi ... ingustie non nos de ...

quarem lubilate domino deo ... ta ... ra tebila

... te duo de ...

... ra ... psalmum di ... te no ... mi ni

eius ueni te ... di te ... enarrabo uobis om

... Ce medra ...
beur

... Domine ne discipes

testamentum quod fecit de ... tua sed ostende a no bis

... co di am tu am qua peccaui nius ...

... do ni ne ... nobis

q a tibi derelicti sunt egeni et pupil lo tu eris

ad iu tor Desiderium pauperum exaudiuit do minus

Sparatio nes cordis eo rum exaudiuit a ... uris ...
a Due ds m ...
Benedicam ...
due ...

ps Erudimini omnes qui iudicatis terram seruite do
... Dom inququas ...
Q ... in tribulatione ... pauper
mino in timore Exoras Dne Adiuuet mea ...

Quam dulcia faucibus meis eloquia tua domine su p

mel et fa ... o ... me o do ... mine v

Quomodo dilexi legem tuam domine tota di e med

tatio me a est su p ... patientia mea do mine

... spes mea iuuentute mea ... decantatio ...

... Deus ne ... longe es a

me deus meus in auxilium meum respi ce ...

inbuit Messis uero consummatio seculi est messores autem angeli di

adcruce Pisereris omniu

Evovae dne icant Populum quem adquisisti guberna et libera

domine Evovae mln res. pueri hebrei facti sunt filii dei missi

inta Dnm decet

sunt in fornace et benedicebant deum patrem in secula Ps

Audi populus meus et celo quia deus deus tu us e go sum

in uoca me indi e tribulationis eri piam te et

magnificabis me v. intelligite hec qobli ti estis de um

ne quando ra piat et non sit qui eripiat indi e ps

Domine ambulante me in pecca tis libera me de terra tua

quia solus redemisti mundu Evovae ... Iocunda est presens

... et tran sit terribile ... indicium tuum et per

mas ... ingentum amo ... rem re lin quam

Scimus ... [illegible]

et de infinito timo re co gi ta mus clamantes chry

ste misere re no bis PS Domi ne la bia me

a aperi es et os me um annunci a bit la u

dem tu am V. Miserere me i de us

secundu magnam mise ri cor di am tu am et se

cundu multitu dinem miserationum tua rum de le

iniquitatem me am V. in aitt Venite p aist O. ... nra

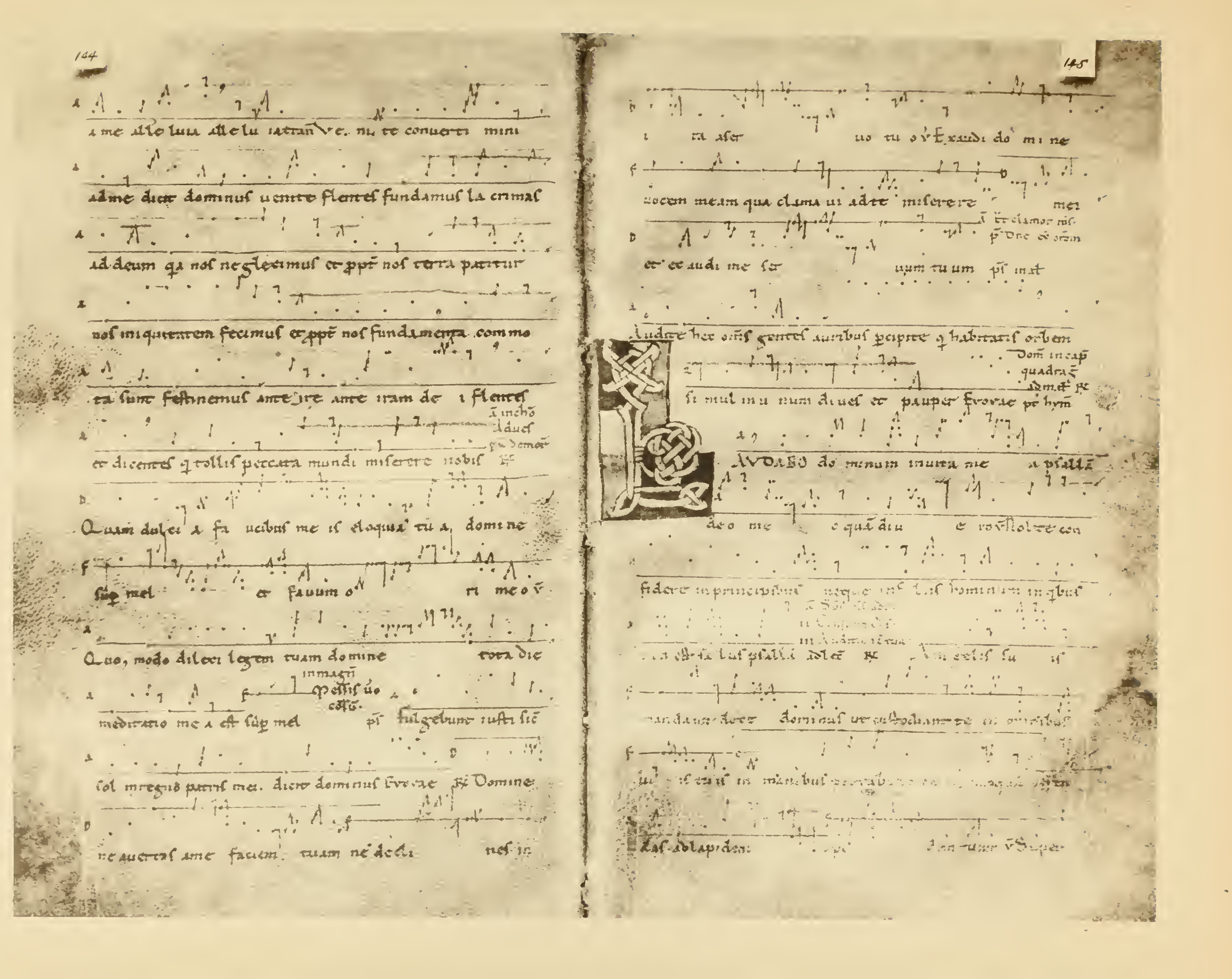
adre domi ne tempus beneplaciti de o in multitu di ne

misericordie tu e exaudi nos in veritate sa lu tis tue off

Labia mea aperies do mine et os me um annuncia

bit la udem tuam confitc Do mine ne pro

iicias me a fa ci e tua spiritum sctm tuum ne auferas


144
ame alleluia alleluia iatran ve. nu te converti mini
adme dicit dominus u enite flentes fundamus lacrimas
ad deum qa nos neglecimus et ppt nos terra patitur
nos iniquitatem fecimus et ppt nos fundamenta commo
ta sunt festinemus ante ire ante iram de i flentes
et dicentes q tollis peccata mundi miserere nobis
Quam dulcia fa ucibus me is eloquia tu a domine
sup mel et favum o ri meo
Quo modo dilexi legem tuam domine tota die
meditatio me a est sup mel ps fulgebunt iusti sic
sol inregno patris mei. dicit dominus Evovae Domine
ne avertas ame faciem tuam ne decli nes in
145
ta aser uo tu o Exaudi do mi ne
vocem meam qua clama ui adte miserere mei
et exaudi me uum tuum ps inst
Audite hec omnes gentes auribus pcipite q habitatis orbem
si mul in u num dives et pauper Evovae ps hym
AVDABO do minum in uita me a psalla
deo me e qua diu e

aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem

et draconem ne umquam ℟ Emutemur habitu in cinere et

cilicio ieiunemus et ploremus ante dominum quia mul

tum misericors est dimittere peccata nostra ℣ Con

uertimini ad me dicit dominus et conuertar ad uos agite

penitentiam [illegible]

leluia Ex ore ad cruce alleluia [illegible] et signa sermo

nem alleluia [illegible] alle

lu[illegible] usque ad eum [illegible] magno

[illegible] alleluia alle[illegible]

[illegible] alleluia

[illegible] benedicite omnia opera domini

inta. Laudate dominum de celis
ps Pange [illegible]
triauit

domino alleluia ℣ In sancta alleluia alleluia ℟ In ieiunio Ecce

nunc tempus acceptabile ecce nunc dies salutis ℣ Commen

demus nos metipsos in multa patientia in ieiuniis multis

Alleluia alle luia

At tempus acceptabile dies penitentie cum abstinentia seruiamus

ps in alio Regnum tuum
dne regnum

domino ps Deus in adiutorium ingressus Inuocabit me et ego

exaudiam eum eripiam eum et glorificabo eum

longitudine dierum adimplebo eum alle

luia ps Scuto circumdabit te ueritas e

ius non timebis a timore

nocturno ℣ Quia liberat

in adiutorio

altis si mi in protecti o ne dei celi commorabitur

V in att Non in so lo pa ne

Vi vet

homo

sed in omni verbo quod procedit de ore

de i p^r eugt Ecce nc temp^s accepta bi le ecce nunc

dies salu tis comendemus nos met ipsos in multa pa

ti enti a in ie iu niis multis p arma iusti cie

virtu tis de i alleluia off Scapulis suis ob

umbrabit ti bi dominus et sub pennis eius spe ra

bis scuto circumda bit te ve ritas eius V Super

aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis

bis le o nem et draco nem quoniam

in me spe ra vit libe rabo e

um scuto contra Dicet do mi

no susceptor me us es deus me us sperabo in e

um Alle luia Alle lu ia tran Qui cognoscis omnium oc

culta abelicta meo munda me tempus michi concede ut pe

a in choro Laudate dnm quia bon

nitens clamem pecca ui miserere mei deus

Converttere do mine aliquantulum et deprecare

ser uos tu os Alle luia alle lu ia v Repleti sumus

mane misericordia tua et exultavimus et dele cta

ti su mus Alle lu ia In exitu israhel ex egypto domus

iacob de populo barbaro Alleluia Alleluia All luia

amag.

Recedente diabolo ecce angeli dei accesserunt et ministra

bant ei Euovae ps Dominum deum tuum adorabis et illi soli

Seruies Euovae Exiit Israhel sine iudicaris alle luia dabo tibi

terram fluentem lac et mel alle luia V Si custo

dieris mandata mea que ego precipio tibi dabo. Item infant

Quadraginta di ...

me habentes spiritum in te ingressi sunt in ar ca et da

... usa est alle luia Patres nostri annunciauerunt nobis

o. pus quod operatus es in diebus eorum in diebus anti quis ingst

... in solo pane uiuit homo sed in omni uerbo quod procedit de ore dei Euovae

Prima ebdomada de quadragesima post cantatum psalmum quinquagesimum dominica dicit presbiter. Dominus uobiscum. Item dicat diaconus leni uoce. Procedant competentes simpliciter. In alia ebdomada duplum. Item hostiarius ad regias. Neque catecumini ... Aduesperum ...

... de Samaritana ... diaconus ... uoce ... ut...

... offerat ... dicat ...

... Orate competentes. Ceruicem flectite.

Tunc infantes ammoniti ab acholito. ut capud inclinent. Rursus dicat diaconus excelsa uoce. Erigite uos ad dominum pariter date deo honorem. Et respondent clerici. amen. Et dicat diaconus excelsa uoce. Humiliate uos ad benedictionem. Data benedictione. Rursus dicat diaconus excelsa uoce. Procedant competentes. Et respondeant acholiti similiter. Tunc egrediuntur foras. Ita eo ordine faciendum est per singula scrutinia. Et dominicis diebus post euangelium lectum. usque dominica in ramis palmarum. Item in tertia ebdomada per singulas feria ad matutinum ut ad uesperum. dicat diaconus leni uoce. Procedant catecumini simpliciter. In alia ebdomada duplum. Procedant catecumini. catecumini procedant. Et respondeant acholiti foris cancellis similiter. Item. Sexta feria per singulas lectiones. et dominicis diebus per singulas horas uociferantur hostiarii ter uicibus. Neque catecuminus. per singulas regias. Transacta media quadragesima. addunt predicti hostiarii. Neque catecuminus. neque. Usque in ramis oliuarum.

Procedant competentes Neque catecuminus Superius uos

fideles Orate competentes Ceruicem flectite Erigite uos ad

dominum pariter date deo honorem Humiliate uos ad bene

dictionem Neque catecuminus neque

FERIA .ii. ebdomada prima ad matutinum R prima hymnum.

In nomine ... adlectio ... Commune ad matutinum ... Attendite ... Rogamus te ... Benedicat dominus ...

Miserere mei quia peccaui tibi domine deus meus Euovae inta

In excelsis angeli eius laudate dominum capitulum Celi enarrant ps dominus in nomine tuo.

Conserua me domine quoniam in te spera ui

conserua me do mi ne ℣ Dixi do mino

deus meus es tu : quoniam bonorum meorum non e

ges. ℣ Declara sup nos deus tuam misericordiam ℣ Decla

ratio sermonum tuorum illuminat me et intellectum dat par

uulis tua ... Rex meus et deus meus ad te orabo domine

mane p̄ Verba mea mane p̄ ... deambularet do mi

nus in para di sum ... me ... nus

hubi es uocem tuam audi ... et ab ... me ℣ Quis

enim ... nisi qui ... de

quo peperam tibi ne ... come ...

Domine ... ter quam ... est nom

tu um in u ni uersa ter ra ℣ Quo

niam eleuata est magnificentia tua su per ce los

quam cant Conserua me domine quo ni am in te spera

ui di xi do mino deus me us tu es ... luc

Sana domine de necessitatibus animas nostras et

ne concludas nos in manus ini mici ℣ Statuisti in spa

cioso loco pedes meos miserere michi domi ne

quoni am tribulor et ne conc ... aduersarium

no stru tu intende domi ne ℣ Domine ad adiuuandum

me festi na tu intende ... me sperauit salua me domi

ne deus meus ab omnibus ...

... miserere mei. Erovacio ... me ...

... domine ... domine

... pupillam ... custodi me ... do ...

... ad domine ... iusticiam meam ... Amen

Ad deprecationem meam ... vis ... bis et be

Dirigatur oratio mea ... domine. Dne ... man ps

... domine ... impiorum ...

Beatus vir qui non habiit in concilio impiorum ...

... deus ... miseratur ...

su um super nos et benedicam ... in convertendo do minus

captivitatem syon facti su mus sicut

consola ... in deo salutare meo et glo

ria mea deus auxilii mei et spes mea in deo ...

Sperate in eo omnes conventus plebis effundite coram illo

corda vestra quia deus adiutor noster est deus in. ... Respi

ce domine humilitatem meam Eripe me. Respice in me

... miserere ... da potestatem ...

... tuo et salvum fac filium ancille tue ... miserere ...

admirabile est nomen tuum domine ... Dne dns nr

Adiutor noster esto domine ne derelinquas nos ...

... nos deus salutaris ...

uocem meam qui clamaui miserere mei et exaudi me
ad te ... Conuertamur ad dnm.
... Peccaui dne pec ...
de us ... Ego sum q peccaui dne
et inique egi ... unde me a peccatis meis quia potens
... miserere mei ... Spelle et lumen laudate dnm
... et adiutorium ...
... Deprofun dis cla ma ui ad te do ...
... exaudi uocem meam ...
... tue intenden tes ... orationis me
... peccaui miserere mei domine ...
faciem tuam a peccatis meis et omnes iniquitates meas dele
cor mundum ... deus miserere ... Illumina domine
... misereatur ...
... in nubibus et recordabor ...

inducam ultra aquas diluuii su per terram ... Tollam in ce
... manum meam et iurabo p dexteram meam di cam ui
uo ego in eternum ... Deus in adiutorium
rium meum inten de do mi ne ad adiuuan dum
me fe sti na ... Confundantur et reuerean
tur omnes qui querunt a nimam meam intende ...
De profun dis clamaui ad te domi ne domine
exaudi uocem me am ... Saluus ero domi
ne si me consolatus fu eris quam uis indignus ego sum
credo quia salua bis me ... genua cordis mei
... Recordare ... dne
... ueniam magnitudinis tue quamuis ... Misere
... mei de us secundum ma gnam miseri cordiam

tu am ℣ Et secundum multitu di nem miserationum tuarum

dele iniquitatem me am secundū dic Peccata iuuentu tis me

e ne memorsu eris do mine quia tu do mi ne sua uis et

re eius es ℣ Propter nom tuū domine propitiaberis pecca to

meo multū est enim q̄a tu dulc Miserere michi domi ne quo

niam adte clama ui to ta di e Letifica animam serui tui

quia ad te domine animam meā leuaui tota in bap̄ Adiuua me

deus et saluus ero adiuua me do mine ℣ Et refloruit

caro mea et ex uoluntate mea confitebor illi adiuua

[illegible] domine [illegible] confido

Peccator nimis ego sum domine precor

[illegible]

p̄ dn̄ Lauda pueri

Facta sunt cap̄ Laudate pueri mat̄ Lauda te no men domi

ni Lau da te ser ui do mi num ℣ Qui statis

in do mo domi ni atria trus domus dei no stri

cōpt Benedicti dnm. Servient Laudate

Deus deus meus ad te de luce uigilo p̄ Sinite me man̄ ps p̄ Dixit

dominus ad abraham egre de re de terra tua et de cognatio

ne tu a et de domo patris tu i et ueni in ter ram quam

monstra bo tibi ℣ Faciamque te in gentem magnam et magni

ficabo nomen tuum benedicam tibi et eris bene di ctus et ueni

ad uesp̄ ps p̄ Inclina domi ne aurem tu am et ex

au di me ℣ Custodi ani am ege nus

et pauper sum ego ad mis eri co[...] Tami

A. orate [...] nostram

℟ Salvuum me fac domine quoniam intra verunt aque usque
ad animam meam ℣ Infixus sum in limo profundi et
inmag Exaltra dne
non est substantia usque In bap ℟ Adiuva nos deus salu
taris noster ℣ Propter honorem nominis tui domine libe
ra nos et propicius esto peccatis nostris propter nomen
tuum ℣ Respice et exaudi me domine deus meus ℣ Usque
p dir ... habi tat in
Ps pr hym De us noster virtus et refugium dominef ... vi
adiutor in tribulationibus ℣ Propterea
non timebimus dum conturbabitur terra et transferentur
Iste est ℟ ... ℣ Qui regis ... ℟ ... dne ℣ Si ascendero in celos
montes in cor maris ... tor ... [illegible]
Peccavi domine peccavi et [illegible] meum ego agnosco
Everte ... [illegible]

p dir Dne ex orone. auribus.
dno mat ... relinquas me domine de
us ne de relinquas me ℣ Domine ne in
ira tua arguas me ... ne qui in furore tuo corri
pias me ... ne oratio mea preveniat te domi
ne ℣ Domine deus salutis mee in die clamavi et nocte co
ram te preveniat ... Exurgam diluculo confitebor domine
cept Exurge dne Adiuva nos
Paratum cor meum mane ... factus est sermo domini ad a
bram dicens noli timere ... abraham ego protector tu
us sum et merces tua magna nimis ℣ Ego dominus qui
eduxi te de ur chaldeorum ut darem tibi terram i
stam et possideres eam ego protector ... [illegible] nos
deus salutaris noster propter honorem nominis

N° 11

tui domine libera nos et propicius esto peccatis

nostris xpe no men tu um ne quando dicant gen

tes ubi est deus e o rum V Deus

uene runt gentes in hereditatem tu am quoinqua

uerunt tem plum sanctum tuum aduersus luc um

Dirigatur oratio me a sicut incensum in conspec

tu o eleuatio manuum mea rum sacrificium

uespertinum V i Do mine clama

ui ad te Exaudi me intende uoci orationis

me e sacrificium. Po ne domine

custodiam o o sacrificium R

A[illegible] quia deus susceptor me us es deus

me us misericordi a mea V Eripe me de inimicis meis deus

meus et ab insurgentibus in me libera me deus V Exaudi me

domine quoniam benigna est misericordi a tua V

Secundum multitudinem miserationum tuarum respice in me

misericorditer Lauda anima mea dominum lau

dabo do mi num in uita me a V Psallam

de o me o quam diu e ro noli te confidere

in prin ci pi bus neque in filiis homi num in quibus non

est sa lus ps [illegible] Regna terre canta te de o

psalli te nomini eius quo niam bo nus V

Exurgat deus et dissipentur inimici eius et fugiant a fa

cie eius qui hoderunt [illegible] de us [illegible]

di cens ueni mire timere ad plo ... tionem regem ut ...

as populum me ... de afflictione eg... ...

dens uidi afflictionem popul... ... et ueni ut libera

rem e ... de afflictione ℣ Domine dilexi de

corem domus tu... et locum ta... ber nacu... glo

quem ... ego in innocentia mea ingressus sum et in ... do

Domino spe rans non in firma bor ...

... inbā S et splendor dñi.
Dñe refugiū ... parabit ... Domini ... cōpt Repleti sum mane ... admi ...

me ... Domi ne miseri

cordia tua in secula ope ra manuum tu a rum

ne despicias ℣ Confitebor tibi domi

ne ... cor de me o et in conspectu angelorum

tu o rum ne despic... Benedi cam do

minum qui michi tri buit in tellectum ad uēs luc...
... ℣ Beati qui scrutantur ... Suscep... Spa in dño. ℣ Delectare in dño ... Bonū est ... Et psallere ... Benedictus es dñe.

Dom ... de quad ...
Dicit dñs ...
Considerabam dñe ...

... Pa ... portas aperuit

no bis ... tempus suscipiamus ipsum orantes

et deprecantes ut in di e resurrectio nis cum xpo glo...

... tempus acceptabile ...

R Tu dixisti domi ne converti mini filii hominum quoniam

mille anni ante oculos tuos sicut dies hesterna que

preterit et vigilia noctis sicut herba transeat mane floreat

et pertranseat quoniam omnes dies nostri defecerunt sicut dies

Sedebat ihesus sic sup puteum mulieri samaritane a quam

bibere postulabat Evovae Domine qui regnas semp in

eternum et adhuc miserere nobis Evovae Anania azaria

et misahel servi dei excelsi domino deo nostro hymnum dicite

v In secula ps Ne memineris deus iniquitates nostras cito nos

anticipet misericordia tua domine Evovae

laudate dominum cantate angeli eius laudate dominum

Cum invocarem

do mi no ne quando irascatur et pereamus beati omnes

qui confidunt in eo V Nunc reges intelligite erudimini

qui iudicatis terram apprehendite disciplinam

Melior est dies una

ne quando ps in at In dignum me domine salvum fac

secundum magnam misericordiam tuam quoniam peccavi super nu

merum arene maris Evovae

intende domine ad adiuvandum me festina confun

dantur et revereantur inimici mei qui querunt animam

meam PS Redde michi letitiam salutaris tui

spiritu principali confir

ma me V Qui sedet

secundum magnam

gnam misericor diam tu am et se

cundum multitudinem miseratio num tua rum

dele iniquita tem me am. cum

Nisi quod do mi nus erat in nobis di cat nunc isra

hel nisi quod dominus erat in no

bis V Ani. ma nostra e repta est de

laqueo uenantium laqueus contritus est

et nos

libera ti sumus V Ad. iutori um no

strum a domino

qui fe cit celum et terram

In quo corrigit Tollam uos de gentibus

et effundam sup uos a quas mundas laua mi ni ab

om. nibus iniquitatibus ue stris dabo uobis cor nouum

et spiritum re ctum in nouem in uisceribus uestris off

Preca tus est moyses in conspectu domini dei sui et

di xit preca tus est moyses in conspectu domini dei

sui et di xit quare domine ira scens in

populo tu o par ce ire a nimi tu e memento ha

bra ham ysaac et iacob quibus iura sti dare terram

fluentem lac et mel et placatus factus est dominus

de malignitate quam dixit fa cere populo

suo. Offertorium Si sciret quid esset donum dei tu a me

petisses a quam uiuam dicit dominus et quibi bere

et e a non sitiet in eternum sed fi et in eo fons aque

salientis in uitam eternam trans Dicit dominus samarita ne

qui biberit a quam quam ego dabo non sitiet in eternum sed fi

et in e o fons aque salientis in ui tam eternam dicit

et muli er domi ne da michi hanc a quam ut bi bam et non

In choro Ds misere atur

sitiam R In omnibus exhibeamus nos sicut de i

mi nistros in multa pati en ti a ut non uituperetur mi

niste rium nostrum V Ecce nunc tempus acceptabile ecce

nunc dies salutis nemini dantes ullam offensi onem ut non …

Sedebar … p Laudate …

… spiritu et ueritate … adorabunt patrem

…

ui dete regio nes quia albe sunt iam ad messem Euouae R int

R ne obliuiscaris.

V Desiderium pauperum.

A R Ds mis mag. p

Benedicam … Qui biberit aquam quam ego do dicit dominus sa

maritane fi et meo fons a que salientis in uitam eternam Euouae

fra . ii . ebdom . ii . ad mat R pt hym

Ds in nomine. V Qm alieni. ad lec

R Omnes sectm actu. V Pec ti dne pec ti. R

Recordare dne V Exaudi dne … Benedicat … Miserere mei ds

p dir Ds in noie tuo

et a delicto meo munda me quia tibi soli peccaui Euouae int

Laudate dnm. cap Celi enarr. grad Conserua me dne. V Dixi dno R int

Declara sup. V Declaratio.

Cor meum et caro mea exultauerunt in dm uiuum p sul ama

Adeciam … pl pt

bilia … Seruite dno in timore et exultate

ei cum tremo re V Quare fremuerunt gentes

et po puli medi tati sunt inani a astiterunt reges

tre et principes conuene runt in u num R pt gnl … duces

Obsecro do mine ne irasca ris ser uo tuo qui semel cepi

loqui ad te … cum in pio sed …

te domine ne fa cias consuma ti onem ℣ Peccauimus tibi
℟ in choro Sana dn̄e de
necessitatibus ℣ Gratuiti
in mag Magnificat
domine peccauimus tibi sed deprecor ℟ in bap In adiutorium meum
℣ D adiuuandum
fra iiii ebdom ii
℟ pt
Timentes autem dn̄m magnificat p Dn̄e qs habitabit hym
Ne irrita tua ℣ Sana me d adlec ℟ Scio culpas ℣ Ego aut ad stag
℟ Commouisti d terram ℣ Ds reppulisti in bn̄tus Visitauit et fecit
in mis
Iniquitatem meam domine ego agnosco et pecca tum meum
contra me est semper miserere mei deus Exurge intra
ps pt gm Exur ge salua me domine de us me
us ℣ Do mine quid multiplicati sunt qui tribulant
me multi insurgunt aduersum me multi dicunt
anime mee non est salus illi in de o e ius
Respice domine humilitatem meam
Exurge ... Conserua me domine ...

p dn qs habitat fra iiii ebdom ii aduat
℟ pt hym
Speraui p Dixi dn̄o ds Adiutor nr ℣ Exaudi dn̄e adlec ℟ Precam dn̄e
in bn̄tus ℣ Nos quoque ℟ Liberet nos d ℣ Pec ti dn̄e pec
Exurge nobis
in mis Iniquitatibus conceptus sum et in delictis pepperit
me mater mea a delicto meo munda me domine deus meus
in lau Celi celorum cap Te decet hym ps dir Ds in adiutorium
mat De profundis ℣ Fiant aures ℟ in baptibi soli ℣ Autem facie
Illumina d p Ds misereatur cpt Dn̄e exaudi oronem adtua
Exurge ps pt gm
Miserere me i domine et exaudi oratio nem me
am ℣ Cum inuoca rem te exaudisti me de
us iusti cie me e in tribulatione dilatasti michi
miserere me i ad uel ℟ ps gm Angelus do mini
uoca habita bam di cens ne ex
ten das manum tuam super pu e rum uideo quod time
as do minum ℣ Per me metipsum iuro dicit dominus
Saluus ero dn̄e Flecto genua
nisi benedicam te uideo Benedicat te dn̄s

174

ex syon et uideas que bona sunt Jerusalem p Beati omnes mag

Recordare dne

R ducon ni, quarem me am ego pro nunci o et, cogita

bo pro peccato meo ne derelinquas me domine de us me

us V Quoniam iniquitates meas su per posue runt ca

pud me um et sicut honus grave gravate sunt sup me

R diac Absconditamquam V dirte facie diac

R D no sedm pec V Peccauim cu patb

R inbap Adiuua me ds V Et reflo

ne deret runt caro

A Ab occultis meis mun

fra v ebdom ii

R pt hym Inclina adme

V me dne adlec R A facie

da me domine V Et ab alienis parce furoris V Dies mei R Includite

elymosinam V Bona e oro inbitus De manu hominu inmis

Asperges me domine ysopo et mundabor lauabis me et sup

inta Ponte et omis capl audite pueri

p dir Laud pueri mat Laud nom dni

V Os statis

nivem dealbabor Euouae

compt

Benedicam dnm

Adteciam

Deus deus meus adte de luce uigilo p Sitiuit inte ps pt gns

Ver ba mea auribus per cipe do mine

Intel lige clamorem me um inten de uoci orationis

175

me e rex meus et de us me us Adiucspu R pt Domine de

us do mini mei habra ham benedic uiam me am ut reuertar

cum salu te in domum domi ni me i V Deus qui eduxisti me

de terra natiuitatis me e et de domo seruitutis liberasti me

benedic R inebdo Benedictus de us domini mei ha braham q

non abstulit misericordiam suam et ueritatem a do mino

meo et recto itinere me p duxit in domum pa tris domi

ni me i V Cucurrit puella et nunciauit in domo matri

inmagn Extra dne

R inbap Adiuua nos ds

V Propt honor

su e omnia que audi e rat et recto

fra vi ebdom ii

Ad mat R pt hym

In domino sperans non infirmabor p Iudica me dne

DS mr uirtus V Propterea n̄rm adlec R Angli tuus d V Illoli claude R

fac nobiscu d V Dne ex orone inbitus Insicitare seruiam inmis

Auditui nro domine dabis gaudium et leticia reple populo

inta Infirmamto cap Cantemus dno p dir Dne es sro

nomes auribus mat Ne derelinquas me V D ne inui i R

inb Pane oro mea V Dne de sat A Exurge diluculo pl ari

tuo Euouae tu cor meu compt Exurge dne adiuua

adītum, R̄ pr̄ gūl

Veni ho die ad fontem aque et oraui dominum dicens do

mine de us habra ham tu prosperum fecisti desideri

um meum V̄ Ego ad dominū clama ui et dominus exaudi

uit desiderium Qui se minant in lacrimis in ga udi o

metent e untes ibant et flebant mittentes semina su

a ueni entes autem uenient me xulta ti

o ne portantes ma nipulos su os

V̄ In conuertendo dominus captiuitatem sy on

facti su mus sic ut consola ti lue Dirigat

Benedic anima mea domin

et omnia interio ra me a no men sem e

ius V̄ Benedic anima mea dominum et noli

obliuisci omnes retributiones e ius

pr pt lec
Non discedi mus a te uiui ficabis nos et nomen

tu um in uo cabi mus

V̄ Qui regis israhel intende qui de du

cis uel ut o uem io seph pr pt lec Respice

et exaudi me domine de us me us

V̄ Usquequo do mi ne obliuisceris me in finem

quo us que auertis faciem tuam a me

pr p lec Timete do mi num omnes sancti

e ius quoni am ni chil de est ti mentibus

e um V̄ Benedicam dnm in omni te

pore semper laus eius in hore me o

A ... manus ...

...

vcp̄ tribula ... re clama ... ad do ...

deum meum et exaudiuit me de uentre in

fer ... inuiaste tur inme spiritus me ... us recordatus

... ne

... Conuerte re do mine

et libera ... ni mam meam saluum me fac propter mi

... tiam ℣ Sana me domine quoniam tur

... et anima mea tur ... est ...

... nobis domine igno ... confitenti

... po ...

falle re ℣ Rex eterne domine rerum creator omnium ...

... secula semp cū patre ... filio quem nemo ...

C ... nos ... traxit ... culpam nunc afflicta ... reducat adue

niam ... Currus pharaonis et uirtutes eius pro

iecit in mare hic est ds̄ nr̄ honoremus cum ... Trinū

puerorum cantemus hymnum quem cantantes in ca mino

ignis con. culcauerunt benedicentes deum nr̄m ℣ In secula

... laudate dominum ... cordis et or ...

no ... ecce ... tempus ...

... ecce ... dies salutis penitentiam ...

...

spernis. Benigne fac domine in bona uoluntate tua syon

et hedificentur muri ierusalem tunc acceptabis

sacrificium iustitie oblationes et holocausta de ... us. non

E t clamor mis p[er]ueniat exaudi

ps. Auerte faciem tuam a peccatis meis et omnes ini

quitates meas dele. Euouae. Misericors et misera

tor dominus ... qui non secundum peccata nostra fecit

nobis sed sicut miseretur pater filiis ita misertus est

nobis dominus deus noster ps. Deus uitam meam

... munera ... tibi ... po

... in conspectu ...

... concutea ... me ... rogo

die bellans ... tribula ... me

... cant ... do mi num cum tribularer

clamaui et exaudi ... me ...

libera ...

... a labiis ini

quis ... dolosa ...

Heu ... quia incolatus ...

prolongatus est

... tibus ...

et te qui te uulnera que curi ... quia quantum circa nos

pietatem impenderis amplius quibus miserea ris inue

nies extende quesumus me. dicas ma nu et quod infir

mu est cura quod dubi um est repara quod integrum fide

perseuerante conser ua Offr Di xit moyses et a haron

leuit moyses ... et aharon

ad omnem synagogam filio rum israhel acce

dite ante de um maies tas do mini appa

ruit in nu be et exaudi uit murmuratio nem ue stram

est dominus tran Si manseritis in sermone meo uere discipu

li mei eritis et cognoscetis ueri ta tem et ueritas liberabit uos

a in choro

D misereat.

Rs De profun dis clama ui ad te domine domine

exaudi oratio nem meam V Quia apud te propi

tiatio est et propter legem tu am sustinui te domi

ne domine in maiestate Ego gloriam meam non quero

est qui querat et iudicet Evovae ps Si quis sermonem meum ser

uauerit mortem non uidebit in eternum Evovae Rs Propi

tia te do mine iniquitatibus no stris et redime de inte

ritu ui tam nostram V Homo tamquam fenum

dies eius et sicut flos agri ita florebit uita

a Exclamo
mis plne
exaudi
mat ps

Habrahum patrem uestrum ... diem meum ... est dico

Fa. II. ebdom. III. ad mat. R. pt hym.
DS innoie. V. Cum aliem. adlec. R. Spem in alio. V. Confitebimur ti. R. Abscondi tamquam. V. Autem
dominus Evovae facie. inbitus Benedictus dns. in mis

Cor mundum crea in me ds et redde michi leticiam salutaris
inta In excelsis angeli. cap. Celi ennar. ps. dir. Ds innoie tuo.
mat. Contera me. V. Dixi dno. R. inbap. Declara sap. V. Declaratio sermo. A. Rex ms. p. Verba mea. copt. Ostende
tui Evovae nobis dne. ad teciam ps pt gns

Ne in ira tua arguas me do mine
V. Ne que in furore tuo corripias me mise rere mei et exau
di oratio nem me am adat R. pt gns
D ne dns nr. V. In eleuata e. adus R. Sana d de ucs. V. Dx ausisti in spac.
in mag. Q Magnificat. R. inbap. In adiutoriu nrm. V. D ad adiuuandu. A
coptBenedictus es dne.
Fa. III. ebdom. III. ad mat. R. pt hym
NE in ira tua. V. Sana me d. adlec. R. Dne n posuisti. V. Flecto genua.
R. Hec dic dns. V. Si custodierime. inbitus Visitauit. in mis

Redde michi leticiam salutaris tui spiritu principali con
inta Dms angli. cap. Afferte.
p dir. Ds misereat. mat.
Custodi me dne. V. Exaudi dne.
firma me deus meus Evovae R. inbap. Misereat nob. V. Illu
mine. A. Mane oro. p. D ds sat. copt. In manus tuas dne.
ad teciam R. pt gns
Accipe arma tua pharetra et arcum et affer mi chi de
uenatione tua ut commedam et benedicat tibi anima
Sedebit dominus rex in eternum. Afferte dno.

mea. V. Cumque uenatu aliquid apprehenderis fac michi in
de pulmentum sicut uelle me nosti ut comedam. adus Surge R. pt gns
pa ter comede de uenatio ne filii tui et benedicat
mi chi anima tua quomodo tam cito inue nire potu
isti fili mi uoluntas dei fuit ut tam cito occurreret mi
chi quod uolebam V. Quis e ille qui dudum captam uena
tionem attulit michi et commedi ex omnibus prius quam
tu ueni res benediximque et et erit bene di ctus uoluntas R.
adus michi sunt in dis salutari. V. Spare meo. in mag. Respice dne. R.
inbap Respice in me. V. Da potestate.
p dir. Q habitat. Fa. IIII. ebdom. III. ad mat. R. pt hym
Adiutor nr. V. Exaudi d. adlec. R. Sacerdotes et leuite. V. Vniuersa multitu. R. Pat. pec in celum. V. Surgam et uadam. inbitus Erexit nobis.
in mis
Aperi domine labia mea ut possim cantare gloriam tuam
inta Stelle celum. cap. Te decet. ps dir. Ds in adiutorium.
mat. Defundis. V. Fiant aures. R. inbap. Tibi soli. V. Aute faciem. A. Illumina d. p. Ds misereat. copt. D exaudi orone.
Evovae
ad teciam R. pt gns
Si dominus de us meus fuerit me cum in uia ista
Audiuit dominus et misertus est michi Dns factus est.

qua ego ambulo et custodierunt me et dederunt michi pa

nem ad e dendum et uestimentum quo ope riar erit michi

do minus in refu gium et la pis i ste in signum v. Votum

uoui etiam di xi si dominus fu erit mecum et custodierit . . .

Domine deffe cit in dolo re uita me a et anni mei

ingemi ti bus consumi ti sunt libera me de manibus inimi

co rum me orum v. Illumina faciem tuam super seruum

tu um et saluum me fac in tua misericordia libera . . .

Deus meus confun dor le ua re faciem me am ad te quoni

am facinora me a conclu pli ca ta sunt super me q. a

pecca . . . ui tibi v. Miserere michi do mine quoniam

con cul ca uit me homo tota die bel lans tribula uit me

. . . diacon.

q. a pecca . . . vide humi litatem me am et laborem me um do

mine et dimitte omnia peccata me a deus meus quia te

susti nu i to ta di e v. Ad te domine leuaui animam meam

de us meus in te confi do non erube scam deus meus . . .

Sacrificium deo spiritus contribulatus cor contritum et humi

liatum de us non spernit Evovae.

. . . dum . . . spera ui saluamen do

mine de us me us . . . Ille quan do rapiat ut

leo animam me am dum non est q. redi mat neque

q. saluum faci at . . . in choro Inclina do

mi ne aurem tuam et exaudi me quoniam egenus

et pauper ego sum. V. Salvum fac servum tuum deus meus

lum meum sperantem in te. miserere michi domine quoniam
Infirmum ... Exalta dne ... Ad ... V. Propter honorem.
... quam habitas.
feria vi. ebdom. iii.

Verbo domini celi firmati sunt ... Gaudete iusti ... ps. hym.
Ds ... V. Propter ... Peccata mea V. Ego sum dne ... Noli tar-
dare V. Noli spare in ... Iniquitate. in mis.

Tunc acceptabis sacrificium iustitie si deleveris deus iniquita
... impotentibus ... Cantem dno ... dir
... auribus ... me derelinquis me V. Dne
tes nostras Evovae ... Pane oro V. ... Lit.
Exurge diluculo ... compt. Exurge et adiuva nos. ps. pr ...
Confitebor ti bi domine in toto corde me o
V. Narra bo omnia mirabilia tu a Leta bor
et exultabo in te psallam nomini tuo al tis si me
Domi ne deus salu tis me e in di e cla ma vi et
nocte co ram te intret oratio me a in
conspe ctu tu o incli na a urem tu
am ad precem meam domi ne

Quia reple ta est malis anima mea
et vi ta me a ad infernum ap propi
... Dirigatur ... clamavi ...
... visione dne ...
... intret ... Oratio ...
Iacob et dixit domine qui dixisti michi revertere in
terram na ti vitatis tu e erue me de manu fratris
mei qui a valde timeo V. Deus in cuius conspe
ctu ambulaverunt patres nostri qui docuisti me a iuven
tute mea cum ... Laudans invocabo dominum
et ab inimi cis me is sal vus e ro
Diligam te domi ne virtus me a do mi nus fir
mamen tum me um et refu gi um me
um. Domi nus deus be ne di ctus benedictus

domi nus de die in di em v. Exurgat deus et dissipen
tur inimici eius et fu giant a facie eius qui hoderunt e um
ps. Oculi domi ni sup iu stos et aures e ius in pre ces
e o rum v. Benedicam dnm in omni tempore semp laus eius
in ore me o ps. Dixit angelus ad ya cob dimitte me ut
ambulem non dimittam te nisi benedixeris me et bene
dixit e i in eodem loco v. Det tibi dominus de rore celi
desup et de pinguedi ne terre de or sum et benedixit
Sabbato iii. ad mat. ps. hym
[illegible]
Propi ... eius e sto pec ca ti s tu is do mi ne
v. Ne quando di cant gentes ubi est deus

... luc ... v. ... ps. De profundis.
... Ego ... in bap. Spa ... v. Delectare ... Bonu e confiteri ps. psal
e o rum ... Benedictus es dne.
Dom. iii. de ceco ad mat. ps. hym
Oremus dnm ... Arcu potentium ... Con siderabo opa tua ds ad lec. ps.
In conspectu tuo do mi ne po su i la crimas meas
ego uero in te spera bo non time bo quid fa ciat
michi homo v. In deo laudabo uerbum et in domino
laudabo sermonem in de o spera bo non timebo ps. Immen
sa et inuestigabilis mi sericordie promissionis tue do
mine tu dixisti nolo mortem pec cato ris sed conuer
tatur et uiuat q chananeam et publicanum uocas ad
penitentiam ... dominus altis
simus longanimis et multum misericors patiens sup
malicias ... in filium.

192

dei credo domine et procidens adorauit eum Evovae cant

Guberna sti iustitia tua populū tuū libera domine Evo

vae inde tres pueri testimonium trinitatis in se haben

tes et stabant in medio flāme et benedicebant deum

in secula ... Secundum multitudinē magni

tudinis ...

in tribulatione ... me miserere mei et exau

di me domine Evovae ... mi ...

num tuarum ... et miseri cordie tu e que

a seculo ...

... domine que a seculo

... spiritum scm tuum ne

193

aufe ras a me Evovae ... Circumdederunt me gemitus

mortis dolores inferni circumdederunt me et in tri

bulatione mea inuocaui dominum et exaudiuit de

templo sancto su o uo cem meam ... Ego dixi do mi

ne miserere me ... sana animam me am

quoniam pec ca ui ... ti bi

Beatus qui intelligit sup egenum

et paupe rem in die mala liberabit e

um dominus quoniā can Leuaui o cu los

me os ad montes unde ue ni et au

xili um michi ... Auxilium me

um a domino

qui fe cit

celum et ter ram V. Dominus

custodiat animam tuam

ex hoc nunc et usq

in se culum añ p̃ eugi Missus

sū sana re tribulantes corde predicare [illegible]

us remissionem et cecis red dere lumen Off

Di xit do minus ad moy sen intue

ni sti gratiam in conspe ctu meo et scio te pre [illegible]

nibus et festinans moyses inclina uit se in

ter ram et adora uit di cens scio quia mise ri

cors es [illegible] iniquitatis [illegible] ce pec

corrid [illegible] maior

ca ta

peccata

V. Et placitus [illegible] le ho mo q dicitur

yesus lu tum fe cit et lini uit

o cu los meos et mo do ui de o [illegible]

Lutum fecit ex sputo dominus et liniuit oculos meos et

habui et la ui et uidi et credidi deo ℟.

ã in choro in multitudine magna

Clamaui ad te de profundis exaudi me domine au

[illegible] in ora tionem me am [illegible]

apud te propi cia tio est et propter legem tu am sustinui

[illegible] operari opera eius qui

misit me donec dies est dicit dominus Evovae

ps. A seculo non est auditum quia quis aperuit oculos ceci nati

Evovae. R. Ne derelinquas me domine pater et domi

na tor vite mee ut non corruam in conspe ctu adver

sa rio rum meo rum ne gaudeant de me ini

mi ci mei. V. Pone domine custodiam ori meo custo diam et cir

cumstantiam labiis meis ut non ...

nec lingua mea perdat me ...

Ille homo qui dicitur ihesus lutum fecit et linivit ocu

los meos et modo video. Evovae.

... Domine ...

anime me e transmi gra in montem sicut passer

quoniam ecce peccatores intende runt arcum

Evovae. R. pt. Dixit Dominus ad Iacob fili israhel surge et ascende

in bethel et faciamus ibi altare deo qui exaudivit me

in die tribulationis et fuit socius in itineris mei

V. Benedictus dominus deus abraham et deus patris mei ysaac

cant. Conserva me. Lux. Dominus ... V. Domine preve. R. Sana ... V. Statuisti in spacioso. in magni. Magnificat. R. int

In adiutorium nostrum. V. Domine ad adiuvandum.

qui exaudivit

Deus meus et dominus meus in causam meam prejudica me domine noc

N ... V. Sana me domine ... R. Rogamus te ... V. Vera ... R.

... Parentum habe ... V. ... eratum ... Custodi ... V. Exaud ... R. In ... Miserere nobis. V.

... in manus tuas domine. Adesto ...

Tu domine servabis nos et custodies nos

... Salva me domine quoniam defecit sanctus

quoniam diminute sunt veritates a filiis hominum

nam. ... videntes ioseph longe loquebantur inu

tuo fratres dicentes ecce somniator venit veni te occidamus

eum et videamus si prosunt illi somnia sua ...

aduersum me lingua dolosa et sermonibus hod ... circum

... cam reconuertendo ...

... Et inchoro

dederunt me dicentes veni te

... a cui fleu ... dicentes ... pessi ... flum

me um ioseph ... Congregatis ... cunctis

liberis eius ut lenirent dolorem patris noluit consola

... immag ... Et inbap ...

... Spi ...

... terram ... linguam quam non noverat

... udivit manus enim eius in cophino servierunt et lin

gua ... ius inter prin cipes loquebatur sapi en tiam ...

Et erat dominus cum ioseph et omnia quecumque faciebat pro

sperabantur in manibus eius ... lingua p'gens ... memento me

... suggeras pharaoni ut educas

me de isto carcere qui a furtum sublatus sum et hic in

nocens mis ... cum ... missus sum ... Peccavi domine peccavi

sup numerum arene maris ... ut educas

... libera me domine

ab omnibus persequentibus me ... eripe me ... quando

ne rapiat ut leo animam meam dum non est qui redimat neque

qui salvum faciat ...

de us me us responde pro me ut non insultent in me ins
mici mei V Confundantur et revereantur simul qui gratulan
tur malis meis induantur confusione et reve
rentia inimici R Domine domine virtus salutis me[ae]
o[b]umbra caput meum in die belli V Non tradas me
domine a desiderio meo peccatori cogitaverunt adversu[m]
me non me derelinquas in die ... Sana a
nimam meam domine quoniam peccavi tibi ... Beatus qui intel
ligit ... Inclina domine ... In manu
hominum ... Peccavi ... Laudate pueri ...
... Lectio ... Jacob ... exultet ...

deus corrupti sunt et abhominabiles facti sunt in volun
ta tibus suis ... Inclina domine ... Exaudi ... Salvum me fac ...
In imagine ... Exalta domine ...
Adiuva nos deus ... propter honorem
... deus meus et fortitudo mea ... iudica me deus et discerne.
... habitat ... feria vi ebdom[ada] iiii ... post hym[num]
Deus in ... V Propter ... Domine miserere nobis ... rege ...
... domine ... si ascendero ... Inserere ... Immigra
... in firmamento ... Cantemus domino ... Domine exaudi.
... Ne derelinquas me ... in ira ... in imagine ...
... Exurga ... Exurge ...
nos ... adiciam
... Dixit ruben fratribus suis numquid non dixi
vobis noli te peccare in puerum et non audistis
me et sanguis eius ex quiri
tur ... hec patimur quia peccavimus in fratrem
nostrum videntes angustiam anime eius dum depreca
retur nos et non audivimus ... Prostraverunt se fra
tres ad pedes eius ... lacrimis clamabant dicentes

en trac Deus innomine tuo sal uum me fac et in uirtute

tua libe ra me deus exaudi ora tio nem

me am auribus percipe uerba oris me

V Quoniam a li e ni insurrexerunt super

me et fortes quesierunt a nimam me

luc Dirigatur · V D dum ·
V Pone dne · R Exaudi me dne ·
V Secdm multitudine ·

am ps pr lec Deus uirtu

tum conuerte nos et ostende faciem tu am et

salui eri mus V Qui regis israhel inten de

qui de du cis uel ut ouem yo seph ps pr lec

Psalli te deo nostro psalli te regi nostro psalli te V

Omnes gentes plaudite manibus iubilate deo in uoce

exultationis ps lli te ps ... te exaudi orationem

me am et clamor me us ad te perueni at

V Ne auer tas a me faci em tu am quo

niam tri bu lor ue lo ci ter exaudi me

ps pr lec Narrabo nom tu um fra tri bus me is in me

di o eccle si e lau da bo te V Deus deus me

us respice in me quare me de re li quisti in med
Sab · iiii · de quadrag · R pr hym
Abomni uia · V Audiuit · incantin Gloss bon · adlec R D n secdm pec ·
V Peccauim cu patribus R Transfer ame · V Auerte facie · inbantus
I llumina dne · inconspecti uirtus mea · intal ne umbat · cap Venite exult ·
p dir R refugiu · mat Diligam te · V Dns firmamentu ·

Non nos derelinquas domine usque quaqui p Beati immacul in copt
Repleti
sumus
mane ·
adinis ps Voce mea ad domi num clamaui uoce me a

ad de um et respe xit me V In di

e tribulatio nis me e de um exquisi

ui ma nibus me is et respe xit pr cugtn Memto
cant Benedicis
dum ·

... in cui ser uo tu o inquo michi spem dedi sti hec

me consola ta est inhumilitate mea quia eloquium

luc qm uult. V̄ ...
inte ... R̄ Clamaui ad te.
V̄ Quia apte inmagn

tuum domine uiuifi cauit me | Me oportet operari ... V̄ Et psalte... cap. qm uult.

Sps indño. V̄ Delectare. A̅ Bonum est. V̄ Et psalte. cap. qm uult.

R̄ Benedicat es dñe.

Dom de lazaro ad matt.

IBI matutino tempore | R̄ pt hym

hymnum deflentes ca nimus ignosce nobis do

mine ignosce confiten tibus V̄ Quia ipse est

testis et iudex quem nemo potest falle re secreta

A̅ Pret te dñe.
II Arcu potentu.
III Ego aut indño.

consci enti a ignosce | adlec R̄ Saluum me

fac deus quoniam intra ue runt a que usque ad

animam me am non auertas faciem tu am a me quoniam

tri bulor exaudi me de us me

us V̄ ... ui clamans rauce facte sunt fauces mee

dum. spe ro indeo meo quoniam -- R̄ Gloria mea

erue me a tribulatione que circumde dit me tu michi

es refu gium domine qui sperantes inte mise ricor

dia circum dabit V̄ Pro hac orabit ad te omnis sanctus

intempore oportu no tu michi ... ad monumen

tum lazari clamans iesus di cens lazare ueni foras

Evovae ... Donec transeat populus tuus domine usque

dum transeat populus tuus quem adquisisti Evovae ...

Benedictus deus sydrach mysach abdenago qui eruit ser

uos suos de camino ignis ardentis Evovae ... V̄ In secula ... filii isra

hel uenient inmontem sem meum et reddent michi

honorem et laudem cap Cantate dño ps Si ambul...

in medio tribulationis uiuificabis me domine Euouae

Resp. Domine deus salutis meae in die clamaui et

nocte coram te intret oratio mea in conspectu tuo

domine V. Factus sum sicut homo sine adiutorio inter

mortuos liber traditus sum et non egredi

ebar

Quousque domine obliuisceris me in finem respice et ex

audi me ne quando dicat inimicus praeualui aduersus eum

Euouae In g. Videns dominus sororem Lazari ad monumen

tum lacrimatus coram iudeis exclamauit Lazare ueni

foras et prodiit cui ligatis manibus et pedibus fuerat

... qui quatriduanus fuerat mortuus PS

... ma ... et ma... aduersum

... dominè domine ... lazarus ... non

esset mortuus respondens iesus mari... si credi de

ris uidebis gloriam dei V. Videns ihesus turbam flementem

infremuit et spiritu lacrima... ... et ueniens ad

locum clamauit uoce magna Lazare ueni fo

ras et reuixit qui erat mortuus et uidit gloriam

dei cant. Ecce quam bonum et quam iocun

dum ... re

fratres in unum ... Sic

... ungentum in capite ... descen

dit

in bar bam inbar bam a

baron V. Quia illic mandauit domi

nus benedictionem

et in tam et usque

in seculum Ī pt̄ euæ

Infirmorum propiciator abiecto rum protector despe

rando rum saluator deus patris mei et deus heredi

tatis israhel dominator celorum et terre creator

aquarum rex totius creaturæ tu exau

preces

dicit dominus deus

uocabitur sanctum

et offerre tis ad uesperum holocausto

mata uestra quia in die illa propicia

bitur nobis saluator noster

V. Loquutus est moyses

dicens quartodecimo die ad uesperum

rum pascha domini est et quintodecimo solempnitatem

celebrabitis altissimo deo

die In die octauo ueniet

palmarum et secundum le preceptum

nobis solempnitatem. Domine si fuisses hic frater

meus non moreretur sed nunc scio quia quecumque

petieris a deo dabit tibi deus

frater tuus scio domine quia resurget inresurrectione

ā inchoro

Ego ad dnm clamaui.

innouissimo die ℟ Domine do mine uirtus sa

lu tis meę obumbra capud meum indie

belli ℣ Non tradas me do mine adesiderio meo peccatori

cogitauerunt aduersum me non me derelinquas indie ā

Ad monumētū lazari ꝑ Lu ā dere pueri.

ā Domine si fuisses hic non fuisset mortuus frater

meus ꝑ In exitu israhel mag Pater gratias tibi a go propt

populū qui circumstat : quia audisti me Euouae ꝑ

Lazarus amicus noster dormit uadam et resuscitem eum

Euouae ℟ cū ꝑ Si ambulaue ro in me dio tribulatio nis

uiuificabis me domine sup i ram inimico rū

dis ma nu tu am

et saluum me fa cit dextera tu a ℣ In quacūq;

di e inuocauero te exaudi

me domine multiplica bis in anima mea uirtu

tem tu am et saluum me fa

ā Marthe surḡ ꝑ Di ad ms̄ fra

ꝑ Lazarum de monumento quatriduanum resu

scitasti ut in trinitate te magnificemus do mino Euouae

Fra. ii. ebdom. v. ad mat ℟ ꝑ hym.

Ds innomine. ℣ In aliem. ad lec ℟ D scām actū. ℣ Peccaui ā peccaui. ℟ Recordare ā ℣ Exaudi dne. inbñtus Benedict dns. inuits Audi tui nro. int In excelsis. cap Celi ennar. ꝑ dir Ds innoie. mat Conserua me. ℣ Dixi dño. ℟ inbap Declara sup nos. ℣ Declaratio. ā Rex meus. ꝑ Verba mea. cōpt Ostende nobis ā. ad tēciam ℟ ꝑ ō

Tollite uobiscum munera et ite ad dominum terre de

us autē meus faciat e um placabilem et remittat et uobis

hunc frm uestrum uobi scum et e um quē tenet in

uinculis ℣ Benedicat uos domi nus et custodiat semꝑ

ostendat faciem suam uobis det uobis pacem et remittat

Iste est frater uester minimus de quo dixera tis michi

deus misereatur fili mi festinauitque in domum et

plora uit quia erumpebant lacrime et non po terat

se continere V Attollens autem ioseph oculos uidit

[illegible] amin fratrem [illegible] [illegible] sunt e [illegible] uiscera eius

sup fratrem suum et plora uit [illegible]

[illegible]

Oix [illegible] decem fratribus ego sum ioseph qu[illegible]

[illegible] in egyptum adhuc uiuit pater noster

[illegible] dixeritis mi chi ite adducite eum

ad me ut possim ui uere V Biennium enim quod fames

est super terram et adhuc quinque anni re stant ne

Nuncia ue runt iacob dicentes ioseph filius tuus

uiuit et ipse domi na tur in to ta in terram

egypti quo audi to reui xit spi ritus eius et

benedicens de um dixit sufficit mi chi uadam et uide

bo eum ante quam moriar V Constituit eum dominum domus

sue et principem omnis possessi onis sue uadam I cant

Psallite deo nostro psallite psallite regi nostro psallite

Adiutor noster V Exaudi [illegible] Precamur domine V Nos quoque

Libera nos domine V Peccauimus [illegible]

Redde michi [illegible] Stelle celum [illegible]

[illegible] Illumina [illegible]

Dixit dominus ad iacob noli time re descende in egyptum

[illegible] omnes [illegible] eorum uestre [illegible] Ego dominus deus [illegible] habitabit
aduersus [illegible] v̄ Confundantur [illegible]
R̄ in choro Saluus [illegible] v̄
et deus [illegible] mei [illegible] noli tum Electo [illegible]
diacon [illegible] Discerne domine causam meam de gente non sancta
et ab homine iniquo et doloso li bera me quia tu es de
us [illegible] fortitudo mea [illegible] meus v̄ Confitebor tibi in cythara
[illegible] quia [illegible] mea [illegible]
diacon
[illegible] confitebor illi qui tu es R̄ Domi
nus mecum est tamquam bellator fortis propterea persequ
untur me et intelligere non potuerunt domine proba
[illegible] et [illegible] causam meam
v̄ Exurge domine et intende iudicium meum deus meus et
diacon
do minus meus tibi reuelaui [illegible] causam meam de

mine deffensor meus tu nosti cogitationes illorum
aduersum me deffende et in dica v̄ Iudica me deus et
discerne causam meam de gente non sancta ab homi
R̄ in bap Adiuua me deus.
v̄ Et refloruit
ne iniquo et doloso [illegible] deffende
R̄ Et inuocabimus
[illegible] ebdom. v. R̄ post hym
[illegible] R̄ A facie furoris
[illegible] domine p̄ Confitebimur tibi v̄ Dies mei. R̄ Iuclinate [illegible]
[illegible] in manus hominum in m̄ Aperi domine labia [illegible]
[illegible] cap Laudate pueri [illegible] Laudate pueri [illegible] Laudate nom.
[illegible] R̄ in bap Sit nomen domini. v̄ Laudate pueri. [illegible]
[illegible]
Timen tes autem dominum magni fi cat
v̄ [illegible] quis habitabit in tabernaculo tuo [illegible] aut quis
requiescet in monte sco tuo [illegible] qui ingreditur sine macula
et opera tur iusti ciam. [illegible] R̄ Congregamini fi
lii [illegible] iacob congrega mini et annunciabo uobis que
uen tura sunt [illegible] dicebat [illegible] altissimus v̄ Angelus [illegible]

me de cunctis malis benedicet pu eris i stis et. in uo

cetur sup eos nomen meum diebus no, uissimis inchō

ỉ nclina d aurē.
ṽ Salūfac seruū ī magnīExalta
d. ℟ inbap̄ Adiuua nos d̄.

ṽ P ropt̄ honorē. Vouete et reddite domino deo
p̄ d Qui habitat.
fr̄a. vi. ebdom̄. v. ℟ p̄t hom̄

nr̄o p̄ Notus in iudea. DS nr̄ uirt. ṽ Propterea n̄ timebim̄ adt
angls tuis d. ṽ Noli claud. peccata mea ṽ Ego dixi d. ℟ inbnctis suscitare. in mīi Sacrificiū do
int In firmamto. cap Cantem dn̄o. p̄ dir. D eē. auribus. mat nec
derelinquas me. ṽ D ne in ira. ℟ inbap̄ Mane orō. ṽ D d̄ Sal. ā
Exurgā diluculo p̄ Paratū cor. copt Exurge d adiuua nos. ad t̄cia
p̄s p̄t G

C onserua me domine quoniam in te spe ra

ui ṽ Di xi dn̄o d̄s meus es tu quoni am bo

nor meor non e ges sanctis qui in ter ra sunt e ius

trāc Beatus qui intelligit super e ge num et

pauperem in die ma la liberabit e um

do mi nus ṽ Dominus conser uet e um et

uiuifi cet e um et beatum faciat eum su per

terram

Luc Dirigat. ṽ℟ clamaui.
ṽ Pone dn̄e. ℟ inchō Preca
m̄ dn̄e. ṽ Nos quoq. p̄s Lauda
anima mea. ṽ Ps alla d̄o.

In eccles is benedicite de um domi num de fon

tibus isra hel ṽ Exurgat deus et dissipentur

inimici eius et fugiant afacie eius qui hoderunt

e um ℟ p̄t C la mauit elias ad dominum et dixit

domine deus meus ne uiduam apud quam ego susten

tor affli gas redde obsecro animam filii eius int co

rpus eius quia tu es de us meus ṽ Intret oratio mea

in conspectu tuo inclina aurem tu am ad precem meam

p̄ lec
do mi ne redde p̄s Regnabit dn̄s sup omnes gentes

deus sedet sup sedem san ctam su am ṽ Omnes gentes

plaudite manibus iubilate de o in uoce exultationis

Sab in traditione symboli ad mat ℟ pt hym
Bominus · ℣ Audicius tuus · incantm Glose honor · A beati q servant · ad lec ℟ te deprecam · deus sedet ℣ ℟ exaudi ℟ Peccavim ti ū Q m mandans · inbutus
Alamma . hic .
incon
fitemi Deus canticum nouum cantabo tibi psallam nomini

tuo deus in eternum Evovae inta Venite filii audite me ps dir
Afferte
dno · mat

timorem domini docebo uos cap Venite exultem
℣ Ds ut firmamtu · ℟ in bap Sit splendor · ℣ ℟ refugiu · A tuus
℟ In eternu dne · compl Replete sum · ingssa Videns dns ser · pt

Deus canticum nouū cantabo tibi in psal

terio decem corda rum psallam ti bi

℣ Benedictus domi nus deus meus qui

docet manus meas ad pre lium et digitos

meos ad bel lum cant Laudate do minum

... omnes ... pop...

℣ ... super nos ... misericordia ... misericordia ...

cordia eius et ueritas do mini ma net in eter

num p eug an Attendite po pulus

meus le gem me am inclinate a urem uestram

in uerba oris mei ... et do mini inire prehensi bilis

conuertens a ni mas te fu mo ni um fide le sapientiam

prestans par uulis cofrac Venite ad me omnes

qui labora tis et ego uos re ficiam tra Tollite iugum meum

super uos dicit dominus et di scite a me quia mitis sum

et hu milis corde iugum enim meum sua ue est et
Finita missa · dicat
diac excelsa uoce
ad cornu alt

honus me um leue est pm Siquis catecuminus

procedat Siquis iudeus procedat Siqs paganus procedat
...

... hereticus procedat ℣ Cuius cura non est procedat

R̃ eu

infan Venite fi li i audi te me ti mo

rem domi ni do ce bo uos tem

Venite fi li i au di te me timo rem do

mi ni do ce bo uos V̄ Bene

dicam dominum inomni tempo re

semper laus e ius in o re me

o V̄ In domino laudabitur anima me

audi ant mansue ti e le

ten tur uent ee

patri et filio et spiritui sancto nunc

et sem per et in sec sculorum amen

uent ... uente ... lu

Inc̃
C m tuitt
inte pest
uestus yllon
Quanta audiuimus et cognouimus ea et

patres nri narrauerunt nobis V̄ Attendite populus in mag
S cm nom dni ... Spa in dno V̄ Delectare. A Bonu confiti. V̄ Et psallere. copt C. in tuitt. A Benedictus es. Dom in ramis palmaru ... ph hym

Cognoscat domine omnis eccle sia qa tues

qui redimis et libera nos V̄ Domine exau

di orationem nostram et clamor noster ad te pueniat
A Dne in tribulatione
... Dns pauperis ...
... uirtus mea.

... Esto michi domine in

deum protecto rem et in domu refu gii ut me

... Educes me de laqueo isto quem

occulta ue rum michi quoniam tues protector meus

... in manus tuas ... tuo non meam

... tribulor ... mi ... tempe

animam me am domine V Discerne causam meam do

mine abhomine iniquo et doloso eripe Benedictus

qui uenit innomine domini osanna in excelsis Euouae

Populum tuum quem adquisisti guber na et libera domine

Euouae ... tres uideo uiros deambulantes in me dio

... quis ... similitudo est filio dei Insecula

Canticum nouum cantabant domino filii israhel domino

appropinquanti cap Laudatio ... in ecclesia ... ps Eripe me

... inimicis meis deus meus et abinsurgentibus ...

... me ... me domini eis

... is meis ...

... do ...

... eius es ad iutor meus in die tribulationis me ...

e libera me ...

gentibus in me libera me domine ps Eripe me de inimicis ...

Discerne causam meam de gente non sancta quia tu es deus

meus et fortitudo mea V Abhomine iniquo ps ... inmanus ... Leuaui oculos

... en clamabant in templo dicentes benedictus qui uenit

innomine domini osanna in excelsis ... Beati inmaculati

Turba multa uenit addi em festum et optulerunt ... medu

las palmarum et clamabant ... dicentes benedictus q

uenit in no mine domini ... testificata e turba que

erat cum ihesu quia dominus ... uocauit de monu

mento et suscitauit ... hec

palmarum obuiam et clamans et dicent osanna re

gis israhel benedictus qui uenit innomine domini osan

na in excelsis inclinasti celos et descendisti adre

dim ut mi sericors thronu cherubym non dere

liquisti pullu propter nos sedisti saluator mundi et pu

eri hebreorum occurrerunt tibi et sumentes palmas

in manibus benedixerunt te benedictus qui uenisti ad

passionem uoluntarie et ad liberandum nos gloria

tibi v Cum ramis oliuarum pueri laudantes te sup

pullum nouum ostensus est ue niens inquo tibi

psal limus osanna deus miserere re nobis vi

Venite omnes adoremus thronu domini nationis ante

ser di es passionis qua uenit et dominus in ciuitatem

yerusalem adimplere scripturas occurrerunt ei pu

eri sternentes uestimenta sua et in manibus portantes

ramos oliue et clamabant uoce magna dicentes osan

na in excelsis benedictus qui uenisti in mul

titu dinem mise rere nobis viii Osanna

in excelsis benedictus qui uenit in nomine domini osanna

in excelsis v Deus dns et illuxit nobis osanna v Constituite

solempnitatem v Dns mi esto v Confitebor tibi dne v Confite

p' le cu gta Benedict' a

quenit.

mini dno ingrs In nomine domini omne genu

flectatur celestium terrestrium et inferno rum

quia dominus factus obediens usque ad mortem morte

autem erit eis ideo dominus ihs xpistus in gloria est dei

pa tris ps Ego autem dum michi molesti es sent ...

ebam me cili ci o et humilia bam in ieiu nio a

nimam meam et o ra ti o me

in sinum meum con uerte tur v Iudica do

mine ... ex pugna ... impugnan

tes me apprehende arma et scu tum et exsur

ge in adiutorium mi chi ... loquebantur mi chi

nimi ... et me ... et ira ...

v Vidisti domine

... ne disce das a me ... Sed ...

uerba ista in auribus ... ualligabuntur ...

et do ... fi lios uros sedentes in domum et ambulantes

inuit ... et cum dormiant et cu sur gunt ... eripe me do

mine de inimi cis me is doce me fa ... uolunta tem

tu am qa tu es ... us ... factus

... tua ... rum mediia

... bor uelo citer exa ... udi

me qa tue ... ueni te ad a quas dicit

domi nus et qui non habetis pre ... cium uenite edite

et bi bite ...

... in hoc in corpus meum ad sepeliendum me fecit ... in choro

Quanta ... et cognouimus e ... nostri

... bis ... dicit ...

nū ingeneratione ałtē ra ℟ Exaudi me domine in tua

iusticia et non in tres in iudicio cū ser

uo tuo ℣ Eripe me de inimicis meis deus meus

qa adte confu gi doce me facere uoluntatem tuam qa

tu es deus me us et non ĩ De inimicis meis dš e ripe

me ab insurgentibus in me libera me dñe ℣ Eripe me de

operantibus ps Obstrue domine os loquen

tium iniquitatẽ qa inuanum quęrunt animã meam

Evovae ℟ in ℞ Custodi me domine de manu pec

ca toris ab hominibus ini quis libera me qui co

gitaue runt supplantare gressus meos

... do mine uocem orationis meę quia

tecue runt ut gla dium linguas suas uenenum aspi

dum sub labiis e orum q eog ... ab insurgentibus in me

libera me domine ℣ Eripe me de operantibus ps Domine qd

multiplicati st qui tribulant me multi insurgunt aduer

fīa · ıı · in autentica ℟ pt hym.

sum me exurge saluam me deus meus Evovae

D S innocie tuo ...

A A resistentibus dextere tuę custodi me dñe

ps Exaudi dñe iusticiã A Expectabam dñm qui me saluũ fa

ceret a pusillanimo et a tempestate ps Eẽ dš orõnẽ meã.

A Non ueniat michi pes superbię et manus peccatoris non

moueant me ps Dix iniustus A Non timebo mala domine

quoniam tu mecum es ps Dñs regit me. ℣ Domine dš

meus non in... inimici mei ps Judica domine

x. Clamaui me domine deus meus. Deus laudem alleč ℟

Domi ne clama ui adte exaudi me inten de

uoci orati onis me e du clama ue ro adte

Quia adte domine domine oculi me i ... speraui non

auferas animam me am ... clamaui Custodi me domi

ne ut pupillam o culi sub umbra alarum tuarum

pro tege me. Mirifica misericordias tuas domine

qui saluos facis spe rantes inte a resistentibus dextere

tue ut pupillam ... Spiritu principali confirma cor meum

domine deus meus in te ... laudabo uerbum et in domino

laudabo sermonem ... non timebo quid faciat mi homo ...

fer. iii. ... ℟ ...

Non timebo mala quoniam tu mecum es uirga tua et

baculus tuus ipsa me domine conso lata sunt

in conspectu meo ... aduersus eos qui tribulant me

uirga ... Complaceat domine ut eripias me do

mine in auxilium meum respice ... Expectans expectaui

Deus ne elonges a me ne simul tradas me cum peccatoribus

Ad te domine clamabo. Timore inimici eripe animam meam

domine ... Exaudi deus uocem ... Eripe me domine ab homine ma

lo et a uiro iniquo libera me ... Exurge

domine non confortetur homo iudicentur gentes in conspe

ctu tuo ... Confitebor tibi ... Eripe me de inimicis meis

deus quia ad te confugi ...

dominus uniuersa labia dolosa et linguam magniloquā

p̄ Salua me dn̄e q̄ defec̄ ā Custodi me domine de manu pec

catoris et a uiro iniquo libera me p̄ Dn̄e clamaui ā Abho

mine iniquo et doloso eripe animam meam domine

p̄ Iudica me d̄s et discerne All̄ē Vi d̄ā domine nesileas

ne disce das a me inten de ut non d̄i cant deuora

bimus eum v̄ Veniat illis laqueus quem ignorant et fa

ptio quam occultauerunt apprehendat eos et in

laqueum cadant ut non d̄i cant R̄ Exaudi at te domin̄

in di e tribula ti o nis protegat te nomen de i

ya cob v̄ Mittat tibi auxilium de sancto et de syon

tueatur te nomen nimis V̄ Iustificeris in sermonibus

tu is domine et uincas cum iudicaris E uo uae inta I intende

anime mee domine et libera eam cap̄ Propt̄ inimicos meos

eripe me

p̄ du̅ v̄ miseretur. mat̄ De p̄fundis. v̄ Fiant aures
ad eccla R̄ de iob p̄ lc̄ Quis michi tribuat. v̄ Si fuero.
aduēs p̄ lec̄ R̄ Scio q̄a morti. v̄ Memento dn̄e. cant̄
Inconuertendo. lucet Dn̄s itt. v̄ Dn̄s ptec. R̄ Paucitas

dierū v̄ D n̄e ex orōnē.

ā Ab insurgentibus in me exaltabis me a uiro iniquo

libera me domine p̄ Diligam te dn̄e fiā. iiii. inautentica R̄

N on timebo milia popu li circumdantis me exurge

salua me domine deus v̄ Quoniam tu percussisti omnes

aduersantes michi sine causa dentes peccatorum co

triuisti exurge ā Vt acciperent animam meam concili

ati sunt p̄ sine dn̄e sp̄ari ā Astiterunt reges terre et prin

cipes conuenerunt in unum p̄ Quare fremuer̄ ā Operiant̄

confusione et pudore qui querunt mala michi p̄ Dn̄s in te

sp[iritu]m ... Aduersum me omnia consilia eorum in malum

p[ro]p[he]tis me ad ... Et posuerunt sermones suos sup[er] oleum

et ipsi sunt iacula ... Exaudi d[eu]s orationem meam ... Aduersum me

locuti sunt et conuenerunt in unum ... iudica d[omi]ne nocentes

... Principes sacerdotum consilium fecerunt ut ih[esu]m dolo

tenerent et occiderent ... [illegible]

ne forte tumultus fieret in populo ... discipauit ...

Labia dolosa in corde et corde locuti sunt ... salua me

d[omi]ne ... Disperge illos in uirtute tua et destrue eos protector meus

domine ... Eripe me de inimicis meis ... Dum congregarentur

tur inimici mei in simul ... aduersum me ... ut acciperent

animam meam consilia... sunt ego ... [illegible]

domine ... in te speraui domine non confundar

in eternum in tua iustitia ... libera me et

eripe me ego ... Pre omnibus inimicis meis factus

sum ... qui uidebant me foras fugiebant a me

domine non confundar quoniam inuocaui te ...

... Dum conuenirent simul aduersum me ut acci

perent animam meam consiliati sunt ego uero in

te speraui ... domine ... [illegible]

ne et ... [illegible]

aduersum me non me derelinquas ... quando exarserit ...

Custodi ... de manu peccatoris ... libera me ...

[illegible]

D eus ne elonges a me deus meus in auxilium meum respice ... In cena domini

Ne ta ... persequuntur me ...

... libera me domine de ... meus ...

... et iustitiam non tradas me domine nocentibus me

libera me. Alieni facti sunt fratribus meis et hospites filiis

... meae ... Salva me ... introitus ...

... dolosa quae loquuntur adversus iustum iniquitatem ...

... domine ... Posuerunt adversum me mala pro bonis et

odium pro dilectione mea ... laudem meam. Qui ede...

... panes meos ... adversum me supplantati...

... Beatus qui intelligit ... tradidit me domine nocen...

...tibus me ... iudicium ... verba oris eius iniquitas et dolus

noluit intelligere ut bene ageret ... iniustus. Eripe afra...

mea animam meam et de manu canis unicam meam ...

... salva me ... Circumdederunt canes multi

concilium malignantium obsedit me ... Salva me ex ore ...

Considerat peccator iustum et quaerit occidere eum ...

simulari. Ecce ascendimus Yerosolimam complebuntur

omnia quae scripta sunt de filio hominis ... in adiutorium ...

... monte Oliveti oravit Yesus et dixit pater si fieri po

test transeat a me calix iste spiritus quidem promptus

caro autem infirma fiat voluntas tua ... Pater si non po

test hic calix transire nisi bibam illum fiat ... Haec dicit

dominus ... tradet ... ut sumus principibus sacer...

dorum et senioribus populi petrus autem sequebatur alonge

ut uideret finem V Ingressus petrus in atrium principis sacer

dotum sed dens expectabat ut uideret in mis Si uoluisses sa

crificium dedissem utique holocaustis non delectaberis Euouae inta

Libera me domine pone me iuxta te cuius uix manus pugnet

contra me cap Eripe me et abhomine malo et a uiro iniquo libera

ps dn Eripe me et abhomine malo

me ma Eripe me do mine abho mine ma

lo eripe me do mi ne V Aui ro ini quo libera

me eripe adreia ps Assurgentes te stes ini qui que

ignorabam interrogabant me retribuebant michi

ma la pro bonis V Ego autem dum michi mole sti

erent induebam me cilicio et humilia

bam in ie iunio a nimam meam cant Qui edebat

panes meos ad ampliauit ad uersum me sup

luc O m tu ut V gm ante eripiar

planta tionem hym Hymnum dicam

domino laudes deo cum cantico qnos crucis patibulo suo

redemit sanguine et duc Ome nes uos scanda lum patie mini

inme hac no cte di cit dominus scriptum est enim percutiat

pasto rem et dispergen tur oues gregis V

Sic una hora non potuistis uigilare qui exortabamini mori

mei cum uel iudam uidetis quomodo non dormit sed festi

nat tradere me iu de is surgite eamus appropinqua

bit enim hora sicut scriptum e peruniam ps Vigila te et

ora te ne intretis in temptationem qa filius

hominis trade tur in ma nus peccato rum

Surgite ea mus ecce appropinqua ut qui me tra

ditu rus est in ma nus pec Tamquam ad latro nem ueni stis

cum gladi is comprehendo re me cottidie apud uos

eram in templo do cens et non me tenu i stis et ecce

traditis ad crucifi gendum Adhuc eo loquente ecce

turba et quocabatur iu das uenit et appropin qua uit

ad iesum ut eum oscula re tur iesus autem dixit ei

iuda oscu lo filium ho minis tradis ad crucifigendum in gsta

Cene tue mirabili hodie filius dei socium me accipis

non enim inimicis tu is hoc mysterium dicam non tibi

dabo osculum sicut et iudas sed sicut latro confiten

do te memento mei domine in regno tuo domine Conta

meli as et terrores passus sum ab eis qui erant pacifici

mei et custodientes latus meum dicentes decipiamus

eum et preuale amus ei sed tu do mine mecum esto

sicut pugna tor fortis cadant in obprobrium sempi

ternum et uideam uindictam in eis qui tibi reuela

ui ea usam meam confi Hoc corpus quod pro uobis

tra detur hic calix noui testamenti est in meo sangui

ne dicit dominus hoc facite quotienscumque sumetis in

meam commemorationem Tristis est anima me a

usque ad mortem sustinete hic et uigilate mecum

nunc uidebitis turbam que me circumdat et uos fugam

c. pie tis et ego ia dam imolari pro uobis Ant. Illi patri

familias cum eis dicite magister dicit apud te facio pascha

cum discipulis meis Ps. Deus in adiutorium Fra. vi. ad mat. in pr. noct.

DIRIGE me domine in veritate tua et doce

me quia tu es deus salutaris meus et te sustinu

i to ... ad te domine levavi ... meum deus

meus in te confido non erubescam quia tu es A Traditus sum et

non egrediebar Ps. Domine deus salutis A Extra factus sum fratribus meis

et hospes filiis matris meae Ps. Salvum me fac deus quoniam introierunt A Consid.

-abam ad dexteram et videbam et non erat qui cognosceret me Ps.

Voce mea ad dominum. voce A Dixerunt impii opprimamus virum iustum

quoniam contrarius est o. operibus nostris Ps. Venit mors sup

A Adversum me omnia concilia eorum in malum Ps. Quis mei ds. q...

A Ecce dico vobis amodo non bibam de hoc genimine vitis donec

illud bibam novum in regno patris mei dicit dominus V Vineam

de egypto A Insurrexerunt in me testes iniqui et mentita est iniquitas

sibi Ps. Dns illuminatio A Tibi dico petre prius quam gallus cantet

ter me negabis Ps. Domine probasti me A Os peccatoris et os dolosi

apertum est super me Ps. Deus laudem meam A Dicta Symon dormis

non potuisti una hora vigilare mecum V Vel iudam videre

quomodo non dormit sed festinat tradere me iudeis Ps. ...

... A Ne perdas cum impiis animam meam domine Ps.

Iudica me domine quoniam ... V Vadis propiciator ad immolandum

pro omnibus non tibi occurrit petrus qui dicebat pro

[illegible] reliquit te thomas qui clamabat dicens omnes cum eo

moriamur et nullus de illis sed tu solus duceris qui in-

maculatum me conservasti filius et deus meus

-nire et vide te domine ex homine pendentem in cruce

sed nullus [illegible] vinee electa ego te plantavi dicit

[illegible] quomodo conversa es in amaritudine

crucifige [illegible] rex et barraban dimitteres populus meus

quid feci tibi aut quid molestus fui [illegible] me [illegible] vigilate

et orate dicit dominus ut non intretis in temptationem

[illegible] testes iniqui quos

quotidie inter se [illegible]

[illegible]

voluntas tua pater ut faciam voluntatem [illegible] Dissoluti sunt ner-

compuncti sunt temptaverunt me et derisserunt me p[illegible]

Anima autem mea [illegible] iam et requiescit ecce venit

iudas qui me traditurus [illegible] refugium Circumde-

[illegible] me [illegible] fingit [illegible] me [illegible]

nisi respice totum [illegible] dicit petrus nescio te tu exstus

es nam et loquela [illegible] manifestum te facit [illegible]

[illegible] Circumdede[runt] me [illegible]

dices [illegible]

[illegible] usque ad mortem [illegible]

[illegible] tribulatio [illegible] non est qui

[illegible] sed tu domine [illegible] ne [illegible] me [illegible]

querunt me et preualue runt insidiantes michi tradidit

me quem di li ge bam et terribilibus o culis plaga crudelis

percu tiens a ceto potabant me ut fiat mensa eorum coram

ipsis in laqueum et in retributione et in scanda lum qui dederunt

in escam meam fel aceto inmiscuerunt Libera me de sanguinibus de

us deus meus (in) nocte clamaui Cotidie apud uos eram inte

plo do cens et non me tenuistis et modo flagellatum ducitis

ad crucifigendum capiat fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum et in

psalmos laudem mei.

retributione et in scandalum mei Deus de us me us ad te

de luce uigilo deus de us me us deus meus

te anima me a ... deus de us me us foderunt ma

nus me as et pe des me os dinu merauerunt om ni

a os sa me a eius p. si uero considerauerunt

conspexe runt me diuiserunt sibi uestimenta mea et sup

uestem meam mise runt sor tem ... Tu au

tem domine ne longe facias misericordias tuas a me

ad defensio nem me am in spice ... Eripe

a framea animam meam et de manu canis u

ni cam me am ... Salua me domine de ore leonis

et a cornibus unicornuorum humilita tem me

am ... Narrabo nomen tuum fratribus meis in medio

ecclesie lauda bo te ... Qui timetis

dominum laudate e um uniuersum semen iacob

glorifica te e um principem Tenebre facte sunt

sup universam terram dnm crucifixerunt iesum in
dei et circa horam nonam exclamavit iesus voce
magna deus deus quid me dereliquisti tunc unus
ex militibus lancea latus eius aperuit et inclinato
capite emisit spiritum v Ec et terre motus factus
est magnus nam velum templi scissum e et omnis terra
tremuit et inclinato crucem ad adorand Crucem tuam adoramus
domine et sanctam resurrectionem tuam glorificam
Adoramus crucem tuam et signu de cruce tua et qui
crucifixus es virtute v Beati immaculati Laudamus te
xpe et hymnu dicimus tibi quia per crucem redemisti
mundu cu infant Tunc hii tres quasi ex uno ore

hymnu dicentes glorificabant et benedicebant dominum
in fornace dicentes v Benedictus es domine deus pa
trum nostrorum et laudabilis et gloriosus in
secula am v Et benedictum nomen glorie tue quod e
sanctum et laudabile et gloriosum v Benedictus es
sup sedem regni tui et lauda v Benedicite
omnia opera domini domino hymnum dicite
et super exaltate eum in secula am v Benedici
te celi domino hym v Benedicite angeli
domini domino hymnu v Benedicite omnes vir
tutes domini domino hymnu v Benedicite sacer
dotes domini domino hymnu v Benedicite servi

do mini do mi no hymnū v̄ Benedicite spi ritus et a ni

me iusto rum. do mi no hym v̄ Benedicite sancti et

hu miles cor de do mi no hymnū v̄ Benedicite ana

nia azaria my sahel do mi no hym v̄ Benedici

mus pa trem et fi li um et sanctum spi ri tum hymnum

di ca mus et sup exaltemus e um in secu la amen

v̄ Quoniam eripuit nos ab inferis et de manu mortis libera

uit nos et eripuit nos de media fornace ignis ardentis

confitemini domino quoniam bo nus quoniam in secu lum

misericordia eius. cāñ Supra dorsum meum fabri. cauerūt

peccato res prolonga ue runt iniqui tates suas

v̄ Domi nus . . . conci dit

ceruices pec catorum ptr Benedict

dñs quiā regnat in scta sctoꝝ am hymnū dicam? Siue gta ti. ttē Benedict

Ingradu

R̄ ar

chidia

conit Anime impiorum fremebant aduersum me et graua

tum est sup eos cor meum p e o q̄d statuerunt precium

meum triginta argen teos quos appretia tus

sum ab eis v̄ Diuiserunt sibi uestimenta mea et sup ue

stē meam miserunt sortem triginta ã Diuiserunt sibi uesti

menta mea et sup uestem meam miserunt sortem p Dc̄ dc̄ mī

respice. S

sine lc ptr

R̄ E ram quasi agnus innocens ductus sū ad

immolandum et ne scie bam concilium fecerunt inimici

mei aduersum me dicentes ueni te mittamus lignum

in panem eius et conteramus eum de terra ui uentium

v̄ Exurge d. . . preueni eos et subuerte illos qui cogitauerunt ad

uersum me diceres. uenit te R Hyerusalem luge et exue

te uestibus iocunditatis induere cinere cum cilicio o quia

in te est occisus saluator israhel V Luctum unige

niti fac tibi planctum amarum quia in te R Velum templi

scissum est et omnis terra tremuit Latro de cruce cla

mabat dicens memento mei domine [illegible] in re

gnum tuum V Miserere mei deus miserere mei quo

Sollemni [illegible] in para[illegible] ad ma[illegible]

niam in te confidit anima mea memento R pt hym

XVRGE domine ad iuua nos et libera

nos propter nomen tuum V Deus auribus no

stris audiuimus patres nostri annunciauerunt no

bis et libera V Opus quod operatus es in diebus eorum in

diebus anti quis et libera V Exurge quare obdormis

domine exurge ad iuua nos et libera nos R Fratres

non redemit redimet homo precium redemptionis animae

me suae p Audite hec omnes R Factus sum sicut homo sine adiu

torio inter mortuos liber p Domine deus salutis R Vir deus iudas

quia dampnatus est et ait peccaui tradens sanguinem iustum

p Cum iudicatum exeat R Descendit in terram cuius ueteres sunt

continentes eternitatem lamaui ad dominum R Pilatus dixit uir manus

meas mundas a sanguine huius iusti nos inueniatis p Dixi in iusti

R Posui ad sumentum meum cilicium et factus sum illis in para

bolam V Aduersum me exercebantur qui sedebant in porta

et in me psallebant qui bibebant uinum ego uero orationem

meim idee domine ṽ Salua me dñe usq exaudi me ā Exurge do

mine in requiem tuam tu et archa sanctitatis tue p̄ Memento

dñe dauid ā Propt̄ miseriam inopū et gemitū pauperū nūc

exurgam dicit dominus p̄ Salua me dñe ā Posuerunt sup cap

ud causam ipsius scriptam iesus nazarenus rex iudeorū p̄

Dñs regnā decorē ā Tu ia contriuit portas ereas et uectes fer

reos confregit p̄ Confitemini dño ṽ Dicant q ā Zelus domus

tue comedit me et obprobri a exprobrantium tibi ceciderūt

sup me ṽ Exaudi me dñe q̄ benigna usq ā dubta (in cōspectu tuo) Ab hominis

res me longe fugiant ame Faciem meam expuere non

ueren tur ṽ Pedes me os subnerua ue runt et op presse

runt semitam meam p̄ Ds ultionum ā Exurgit dñs et disci

pentur inimici eius ṽ Et fugiant afacie eī ā Posui scapulas meas ad

flagella et faciem meam aconfusione sputorum p̄ Sepe expugna

uerunt me ā Sicut ouis ad uictimam ductus est et sicut agnus

corā tondente se sine uo ce sic non aperuit os suum inhumi

litatem p̄ Vide humilitatē ā Inclinato capite ihus reddidit

spiritū et terra tremuit p̄ Adhesit pauimento ā Exurgens domi

nus miserebitur syon quia uenit tempus miserendi eius p̄ Dñe

exaudi . et clamor ā Ad defensionem meam inspice eripe

a framea animam meam et de manu canis unicam meam

Salua me domine de ore leonis ṽ Narrabo nomē tuū ā Popule

meus qd feci tibi aut qd molestus fui responde michi ṽ Quia

eduxi te de terra egypti parasti crucem saluatori tuo

V̄ Exaudivi te in abscondito ā Cū accepisset acetum dixit consuma

tū ē et inclinato capite reddidit spm v̄ In conspectu tuo ē omš

ā Celos error invasit dies fuit in nocte luna sanguineo colo

re fuscata est p̄ Dn̄s regnavit ... ā Terra tremuit et quievit

dū resurgeret in iudicio deus p̄ Notus in iudea ds ā Qui te

tribulaverunt edant carnes suas et bibant ut vinum sangui

nem suum v̄ Veniat mors sup illos ā Multa corpora sanctorū

rū resurrexerunt et apparuerunt in scām civitatem p̄

Beati quoqz ā Velum templi scissum est et omnis tra tremuit

sanctorū dormientium resurrexerunt corpora p̄ Confitemi

ni domino v̄ Confitemini deo inta Sanctum nom̄ domini in

... exaltatū ē confessio eius sup celum et terram cap

Venite exultemus adoremus altaris ... Dominus pastor

bo nus a nimam suām po nit pro ovibus su is v̄ Vulne

ratus est propt pecca ta nostra Afflictus est propt scelera

nostra sicut o vis ad occisionem du ctus est pro

ps dus Ds ds meus ps lec.

ovibus hym hymnū dicam dño · ad teciā ps Exurge do

mi ne et intende iudicium me um

de us meus et do mi nus me

us in causam me am v̄ Non insultent in

me qui adversantur michi ini que qui lede

runt me gra tis et annuebant o culis in causam ps ...

Immola deo sacrifi cium la udis ...

... al ... nota tu

V Deus deorum dominus lo qu tus est et uocauit ter

in gradu cu pueris

Ant. cant. hymnum danielis hym Benedictus es do

mi ne V Et benedictum nom V Benedictus es sup sedem V

Benedici te om ni a o pe ra V Benedici te fon tes

do mini do mi no hymnum V Benedici te ser ui do V

benedicimus pa trem et fi li um et sanctum spi ri tum

hymnum di ca mus et super exaltemus e um in se

cu la amen Item cant. Tunc cantabit moyses et filii isra

hel carmen hoc deo et dixerunt cantemus do mi no glo

... tus est V Equum et ascenso

... est in ma re ... et protector

...

me us et honorifica bo e um deus patris mei

et exalta bo e um Do mi nus conterens bella .

dominus no men est ei V Do mi nus regnans in e

ter num et sup se cu lum et ad huc Fi li a

isrl ambulaue runt per a ridam in me di

o ma ris V Sumpsit autem maria prophetissa soror a

aron tympanum in manu sua et exierunt omnes mulieres

post eam cum tympanis et choris precedebat autem eis ma

ria dicens cantemus do mi no ...

sit ad fontes aqua rum i ta desi derat a

nima mea ad ... ad fontes ps Exurge quare

obdormis domine exurge ...

tuam uertis oblitui sce tis tribulationem nostram exur

ge do mi ne adiuua nos et libera nos pro pter

no men tuum angelorum laus

loria in excelsis de o et in terra pax hominib;

bone uoluntatis laudamus te benedicimus

adoramus te glorificamus te

gratias agi mus ti bi propter ma gnam glo ri

am tu am domine deus rex cele stis deus pater

omnipotens domine fili u nigenite yesu chri

...ne deus a gn...

...fi lius patris qui tollis pec cata mundi mise rere

...qui tollis pec cata mundi suscipe deprecatio nem...

no stram qui sedes ad dexte ram pa tris mise rere no

bis quoniam tu solus sanctus tu solus dominus tu solus

altissimus yesu chryste

cum sancto spiritu in gloria dei pa tris amen

... In dominica prima de quadragesima prec.

Diuine pacis et indulgentie munere supplicantes ex toto

corde et ex tota mente Precamur te Do mine

miserere ... orbem diffusa est Precamur te Dne mis.

Pro ecclesia tua sca catholica que hic et per uniuersum ...

Pro papa nostro ... et omni clero eius omnibusque sacerdo-

tibus ac ministris Precamur te Do mi ne mise rere ...

... famulo tuo ... et famula tua ...

imperatrice et omni exercitu eorum. Precam te. Dne mis.

Pro pace ecclesiarum uocatione gentium et quiete popu
lorum. Pcamur te. Domine miserere. vi.

Pro ciuitate hac (plebe) et conuersatione eius omnibusque habi
tantibus in ea. Pcamur te. Domine miserere. vii.

Pro aerum temperie ac fructuum et fecunditate ter
rarum. Pcamur te. Domine miserere. viii.

Pro uirginibus viduis orphanis captiuis ac penitenti
bus. Precam te. Domine miserere. viiii.

Pro [illegible] in carceribus in uin
[illegible] in metallis in exiliis constitutis. Pcam te. Dne mis.

Pro his qui [illegible] Amantur quique

spiritibus uexantur inmundis. Pcam te. Domine mis. xi.

Pro his qui in sca tua ecclesia fructus misericordie
largiuntur. Pcamur te. Domine miserere. xii.

Exaudi nos deus in omni oratione atque deprecatione
nostra. Pcam te. Domine miserere. [illegible]

Dicamus omnes. Domine miserere. kyp. kyp. kyp.

Dom ii preces

Dicamus omnes. Kyrrie leyson. ii

Domine deus omnipotens patrum nostrorum. Kyrrieleyson. iii

Respice de celo et de sede sca tua. Kyrrye leyson. iiii

Procedant competentes. Negs catecumenus. Negs ca
[illegible] [illegible] competentes

v Pro papa nostro ill et sacerdotio eius ℟ kyrryhe leyson

vi Pro uniuersis episcopis cuncto clero et populo ℟ kyrryhet

vii Pro famulo tuo ill imperatore et famula tua imperatrice et omni exercitu eorum ℟ kyrryhet viii

Pro ciuitate hac omnibusque habitantibus in ea ℟ kyp

viiii Pro aerum temperie et fecunditate terrarum ℟ kyp

x Libera nos qui liberasti filios israhel ℟ kyp xi

In manu forti et brachio excelso ℟ kyp xii

Exurge domine adiuua nos et libera nos propter nomen tuum ℟ kyp kyp kyrryhe le yson

fra ii ebdom an natale dni ad mat introitus

Gaude et letare uirgo filia syon ecce rex tuus uenit

Euovae in m[ediu]s israhel orietur princeps firmamentum pacis

Euovae in ta Laudemus nom domini in choro quia ipse ueniet et saluos nos faciet Euovae ℟ in ba Qui uenturus est iam ue niet et non tardabit quia tues redemptor noster et saluator mundi ℣ Deus manifeste ueniet deus noster et non tardabit quia tues

fra iii ebdom an nat dni ad mat i vi

Moram fac filius hominum potentiam tuam domine per voce mea uox mea

In ramis palmaru hym

Magno salutis gaudio letetur omne seculum

Yesus redemptor gentium sanauit orbem languidum

Procedant competentes Neqs catecumini Neqs ea

tecumini ... nos fidat... competentes

ceruicem flectite Erigite uos ad dominum pariter date deo ho

norem Humiliate uos ad benedictionem

G ti in excelsis deo et in terra pax hominibus bone uolun

tatis Laudamus te hymnum dicimus tibi benedicimus te glorificamus

Adoramus te gratias tibi agimus ... magnam gloriam ...

... filius patris ... qui tollis peccata mundi

Suscipe deprecationem nostram qui sedes ad dexteram patris miserere nobis

... nobis subueni nobis dirige nos conserua nos munda nos ...

... temptationibus ...

... quia tu solus sanctus tu solus

cum sancto spiritu in gloria dei patris amen Per singulos dies benedicimus

te ... Et laudamus nomen tuum in eternum et in seculum seculi ...

Dignare domine die isto sine peccato nos custodire

benedictus es domine deus ... doce me iustitias tuas ... Vide humilitatem

meam et laborem meum et dimitte omnia peccata mea ...

Eructabunt labia mea hymnum hymnum deo nostro ...

...uet anima mea et laudabit te et iudicia tua adiuuabunt me

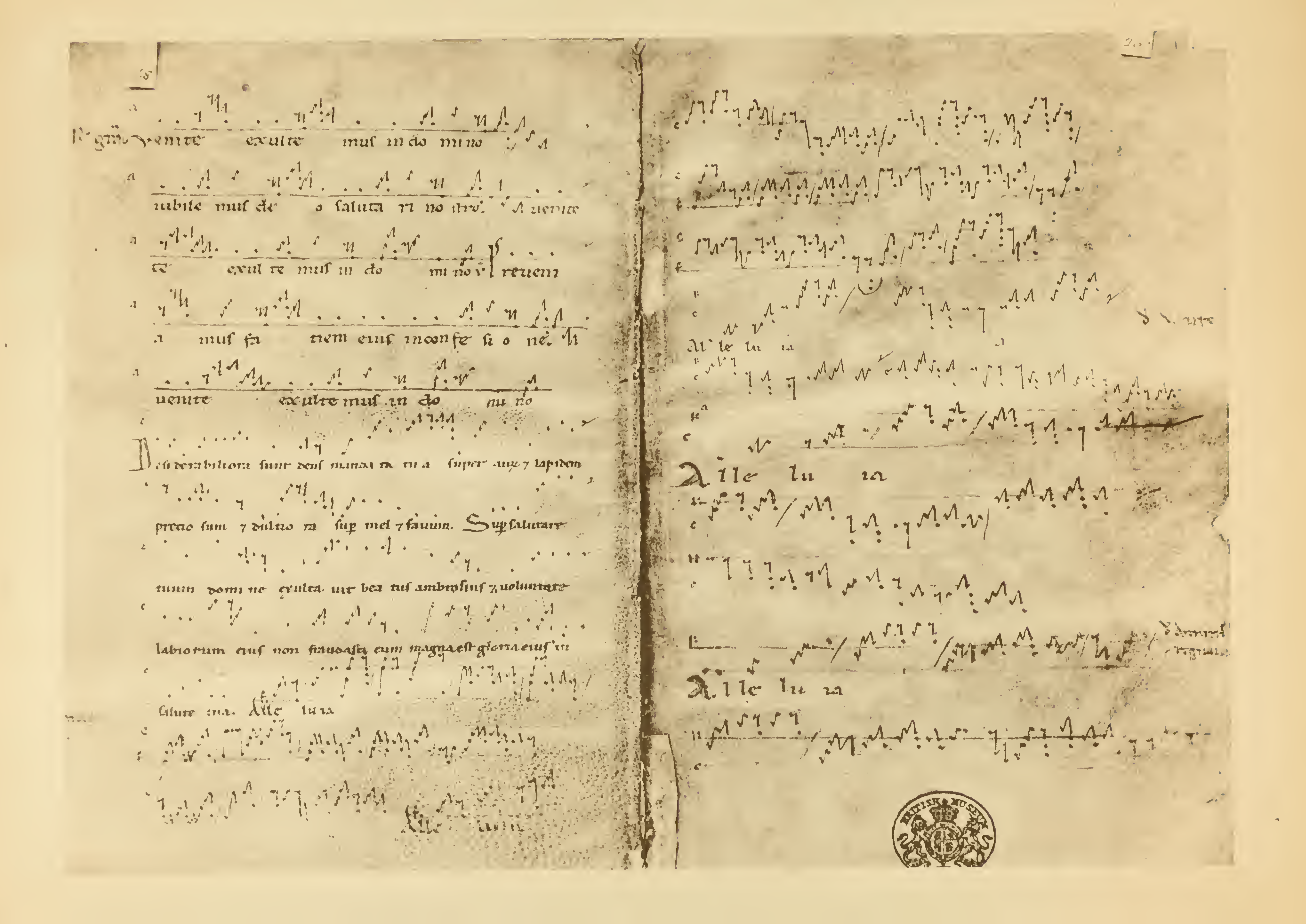
Erraui sicut ouis que periit requere seruum ...

quia mandata tua non sum ...

... qui a pauperes facti sumus nimis adiuua nos deus salutaris

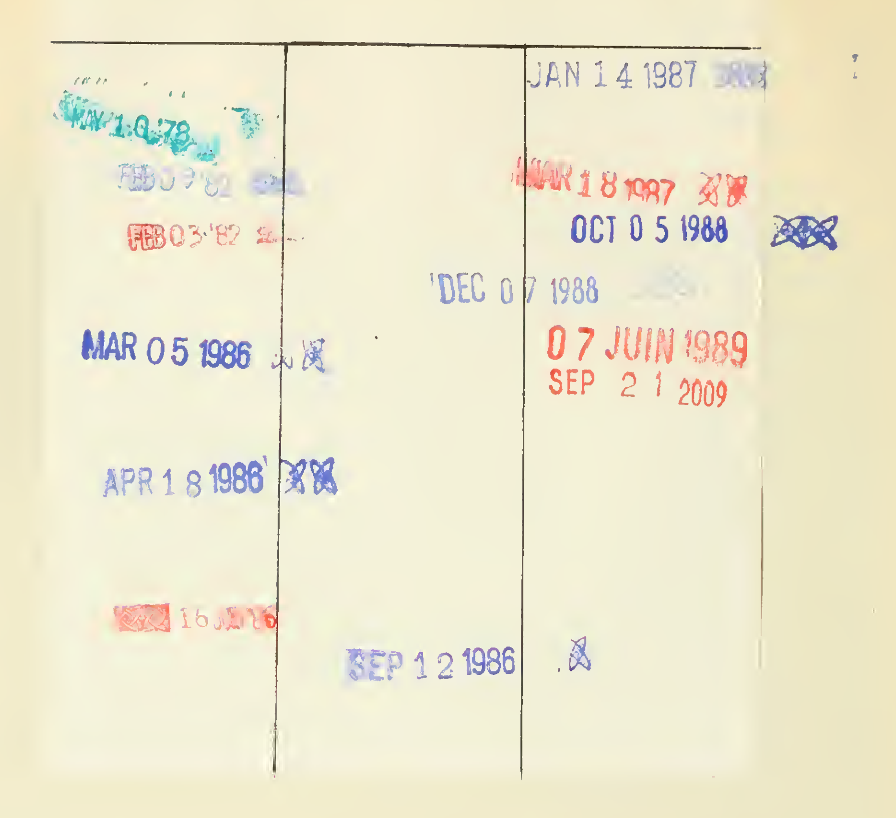
noster ... Benedictus es domine deus patrum nostrorum

... laudabilis et gloriosus in secula seculorum ...


venite exulte mus in do mino
iubile mus de o saluta ri no stro
te exul te mus in do mi no
mus fa tiem eius in confe ssi o ne
uenite exulte mus in do mi no
Desiderabiliora sunt deus mirabilia tua super aurum et lapidem
pretio sum et dulcio ra sup mel et fauum. Sup salutare
tuum domi ne exulta uit bea tus ambrosius et uoluntate
labiorum eius non fraudasti eum magna est gloria eius in
salute tua. Alle luia
Al le lu ia
Alle lu ia
Alle lu ia

Lvx or ta est iusto et
rectis cor de le ti cia Do
minus reg nat exul
tet ter ra le en tur in sule multe
Lvcer na pedibus me s verbum tu
um domine et lumen
semitis me is Iura
vi et statui custodi re iudicia iusti tie
Decora tu
... altum tuum circu lapidibus preciosis





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
MAR 05 1986
APR 18 1986
SEP 12 1986
DEC 07 1988
JAN 14 1987
OCT 05 1988
07 JUIN 1989
SEP 21 2009